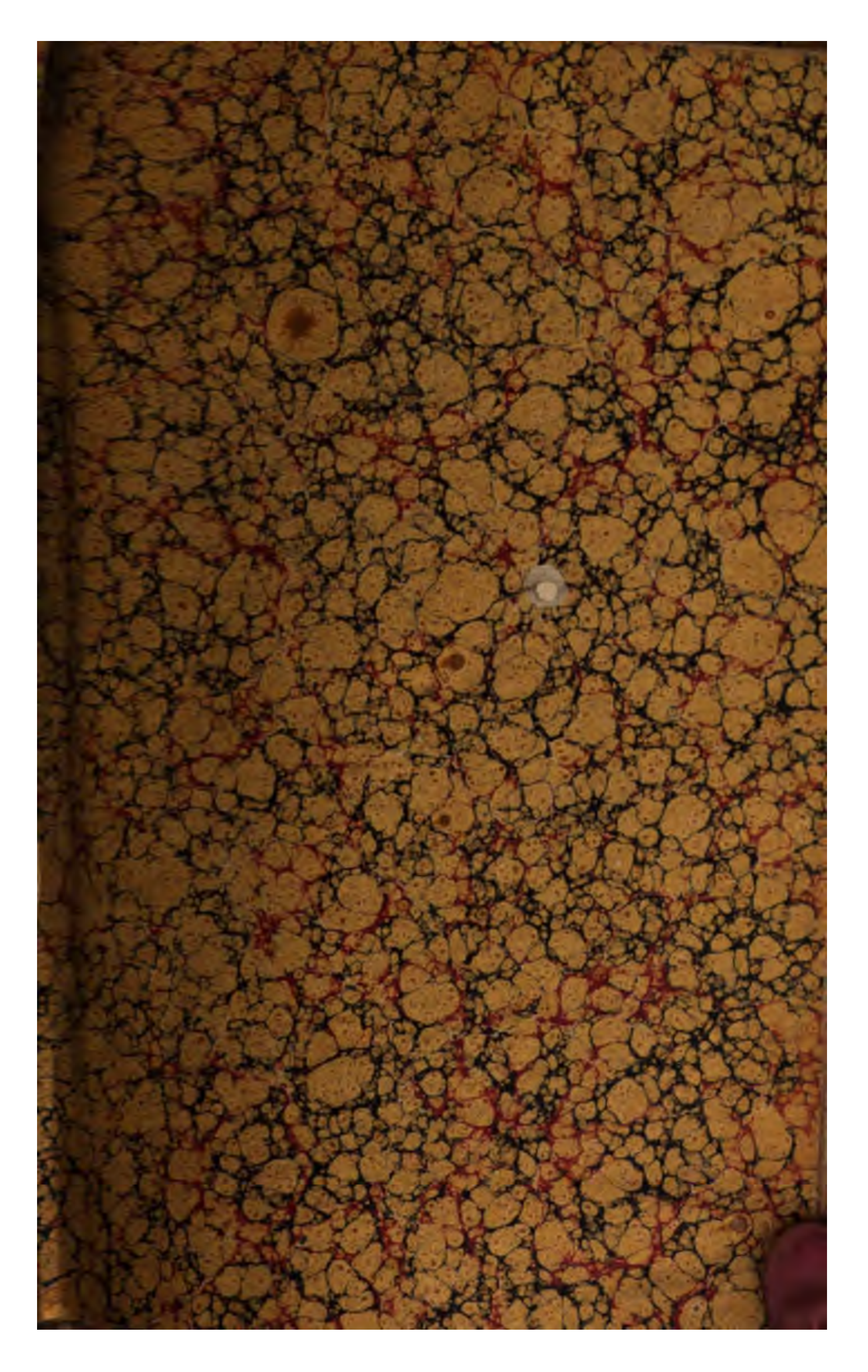

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST





ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

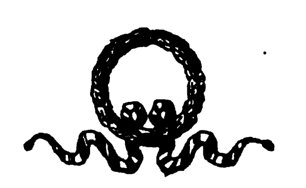
DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + memoires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1869



BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1870

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1869

Président annuel, M. Léon BRETILLOT

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

La publication, faite par vos soins, des Mémoires de Jules Chifflet, a ramené l'attention sur la réunion de la province de Franche-Comté à la France, et sur les causes qui, après trois tentatives restées sans succès, l'ont enfin rendue possible. Elle a donné occasion d'examiner de nouveau si, comme cela a été dit, la double conquête et la prise de possession définitive de la province par Louis XIV se sont faites au grand déplaisir de ses habitants; s'il est vrai que les Franc-comtois, satisfaits de l'espèce de liberté et d'indépendance que leurs souverains espagnols leur laissaient pour la conduite de leurs affaires, aient fait de sérieux et énergiques efforts pour

rester sous leur domination, et ne se soient que péniblement résignés à devenir Français.

Le livre de l'abbé de Balerne est le guide le plus sûr qu'on puisse choisir pour essayer de reconnaître, à deux siècles de distance, les dispositions vraies des classes et des personnes au moment décisif où il s'agissait d'un changement capital dans la situation politique du pays. Chifflet avait un amour profond pour ce pays qui était le sien, et où sa famille s'était acquis par le savoir de la plupart de ses membres et par des services rendus, une juste et légitime influence. Docile aux exemples qu'il avait reçus, il s'était à son tour fait remarquer par son intelligence, par l'étendue de ses connaissances et par son expérience des hommes et des choses. La couronne d'Espagne, qui ne négligeait pas de s'attacher les hommes les plus capables de son fief franc-comtois, n'avait eu garde d'oublier Chifflet. Elle l'avait appelé à Madrid pour lui confier d'importants emplois. Reconnaissant de ces faveurs, il se montra jusqu'à la fin le loyal et dévoué serviteur de son maître d'Espagne. Et cet attachement même fait ressortir la justesse des critiques qu'il adresse aux mesures prises par le gouvernement espagnol envers la Franche-Comté. Ces fautes politiques, l'abbé de Balerne ne cherche ni à les dissimuler ni à les excuser. Car s'il est tout à la fois dévoué à son pays et sujet fidèle ; il est en même temps observateur sagace de ce qui se passe sous ses yeux. Acteur ou conseil dans la plupart des conférences où se décident les affaires de sa province natale, il voit de près ses compatriotes et ne se méprend guère sur les

motifs qui les font agir. Trop expérimenté pour ne pas saisir les erreurs commises à Madrid, à Bruxelles ou en Franche-Comté, trop sincère et trop honnête pour taire ses impressions et ses sentiments, il donne, à mon sens, une idée aussi exacte que possible des mobiles, des intérêts, des passions diverses qui, durant sept années, de 1667 à 1674, influèrent sur la marche des affaires de la province, et qui ont évidemment contribué à rendre facile l'entreprise conquérante du monarque français.

Dès le début de ses Mémoires, il cherche à mettre en lumière les causes premières de la faiblesse des moyens de résistance du pays, et si, dans cette recherche, il se méprend sur la portée de quelques faits, les vraies raisons qui ont amené ce qu'il appelle le malheur de la province ne lui échappent pas. Il voit très-bien le déclin croissant de la puissance espagnole, et les conséquences que cet affaiblissement introduit dans la direction des affaires de l'annexe bourguignonne. A Madrid on sent que la monarchie n'a plus ni la vigueur d'action, ni les ressources nécessaires pour défendre celles de ses possessions qui sont dispersées hors de la péninsule sur le continent européen. En Franche-Comté, le sentiment de cette faiblesse ne reste pas inaperçu. « Des bruits, dit Chifflet, commencèrent à courir que » l'Espagne aliénerait la province pour sortir d'affaires, » comme un pays difficile à conserver, et déjà environ- » née de toute part des conquêtes des ennemis et d'états » peu engagés à l'Espagne. » Dans de semblables dispositions des esprits, il arriva comme toujours que les

liens qui unissaient le pouvoir souverain à quelques-uns de ses organes les plus essentiels se relâchèrent. Le parlement, à qui son habile, énergique et victorieuse résistance lors de l'invasion de 1636 avait valu un juste renom et une grande autorité dans la province, s'était peu à peu habitué à s'immiscer dans les affaires politiques du pays, ce qui l'avait naturellement conduit à contrarier l'action et le pouvoir du gouverneur royal. « Il passa à l'excès, pour me servir des expressions re-» marquables de l'abbé de Balerne, et à raison de l'éloi-» gnement du roi, trancha du corps souverain, non-» seulement en justice, mais en matière d'Etat. » Quelques mesures qu'il avait prises touchant l'élection des magistrats dans les villes avaient fort indisposé celles-ci, ce qui était d'autant plus fâcheux que les cités, très-attachées à leurs franchises, représentaient presque à elles seules la vie politique et l'esprit d'indépendance provinciale. Elles étaient d'ailleurs fort jalouses les unes des autres, ayant sans cesse des sujets de rivalité qui « augmentaient l'aigreur et fomentaient la division. » Dole, dont le magistrat avait fini par être en majorité composé des fils et proches parents des conseillers du parlement, ne pouvait souffrir ni la république indépendante de Besançon, ni Salins qui, de son côté, ne supportait qu'impatiemment l'espèce de prééminence que la ville parlementaire cherchait à s'attribuer. « De » sorte, dit Chifflet, que ces divisions d'esprit rebutèrent » tellement les volontés dans toutes les villes principales » de la province, dont l'intelligence et union réciproques » devaient être la principale force du pays, que tout le

» contraire advint lorsqu'il fallut se donner les mains » pour s'entr'aider et pour tenir bon. »

Le clergé et la noblesse n'étaient pas en meilleure disposition pour offrir des points de résistance qui pussent rallier les cœurs et donner aide au gouverneur. Les gens d'église ne songeaient qu'à garder leur position privilégiée et à s'affranchir de tout concours aux dépenses publiques. Les nobles anciens ou nouveaux, également jaloux de conserver et d'étendre leur suprématie et leur pouvoir, n'apportaient qu'un zèle assez tiède à remplir le devoir qui leur incombait de défendre le pays. Déjà un certain nombre d'entre eux avait contracté en France des alliances qui avec les dots et l'argent, introduisaient ce que l'abbé de Balerne appelle les inclinations étrangères, et ajoutaient à l'espèce de fascination que la gloire et la splendeur de Louis XIV exerçaient au dehors comme au dedans du royaume.

Les choses étaient en cet état, lorsque le 26 janvier 1668, un avis confidentiel envoyé de Paris à Besançon, annonça la prochaine entrée des Français commandés par le grand Condé. Gouverneur, parlement, magistrats des villes ne surent que faire à ce moment critique. On leva des milices qui ne se rendirent pas à l'appel. Condé laissant Dole de côté investit Besançon où l'état de la cité, dit Chifflet, « était tel, qu'ayant pro» jeté de se bien défendre, rien ne lui en restait que la » bonne volonté. » La ville capitule immédiatement. Le marquis d'Yenne, gouverneur de la province, se retire précipitemment au fort de Joux. Salins ne résiste pas davantage et se rend à un corps français si peu nom-

breux, que son commandant, après être entré dans la place, fut obligé de prier les bourgeois de continuer à faire la garde aux portes avec ses propres soldats. A Dole, où siége le parlement, on essaie de se défendre et deux attaques des Français sont d'abord repoussées. Mais le découragement des bourgeois gagne vite les conseillers au parlement, qui, à l'exception de trois dont Chifflet faisait partie, résolurent de capituler. « Ainsi, » dit notre historien, cette forteresse de l'Espagne était » enlevée en un tour de main. Les Français eux-mêmes » ayant peine à croire qu'ils fussent dans Dole. » Les habitants de Gray montrèrent plus de résolution et d'envie de se défendre. Abandonnés par les chefs militaires ils durent céder à leur tour et ouvrir leurs portes.

Cet redditions si soudaines achevèrent de décourager ceux qui avaient le désir de résister. Louis XIV, après s'être montré à Dole et à Gray, où le maire put lui dire avec une juste fierté que sa conquête eut été plus glorieuse si elle lui eût été disputée, reprit la route de Saint-Germain comme s'il n'eût fait qu'une promenade. Il avait qualifié de course son entreprise, et l'expression était vraie, puisqu'en un mois il avait fait la conquête de la Franche-Comté et organisé les mesures nécessaires pour le gouvernement d'un pays qu'il jugea convenable à sa politique de rendre provisoirement à l'Espagne moins de trois mois après s'en être rendu maître.

Ce succès si prompt et si peu disputé donna cours à ces bruits de trahison et de corruption qui surgissent toujours avec la prétention d'expliquer et d'excuser

des défaillances dues à des causes que l'amour propre national ne se résigne pas à confesser. Dans les villes, une partie de la population crut devoir faire parade de sa fidélité par des démonstrations dirigées contre les hommes qu'elle jugeait avoir trop facilement cédé. Mais l'abbé de Balerne ne se rend pas, lui qui s'était montré sujet loyal et courageux, à ces tardives manifestations d'une loyauté et d'un patriotisme restés jusque là fort cachés. Il exprime nettement l'amertume que les tumultes de ce qu'il appelle la populace, causèrent aux honnêtes gens. Il réprouve comme indigne le parti que l'on prit à Bruxelles de réputer « les mouvements de » cette populace pour instruments de Dieu au regard » du châtiment qu'on disait que ce parlement avait mé» rité. Les supérieurs du Pays-Bas, ajoute-t-il avec une » juste ironie, se tinrent déchargés par ce moyen-là. »

L'Espagne n'avait pas su prévoir l'invasion française, ou, si elle l'avait prévue, elle n'eut d'autres secours et d'autre soutien à donner à la province menacée que de mettre à sa tête un gouverneur faible et incapable. Redevenue maîtresse du pays, ses mesures contre une seconde agression qui était considérée par tout le monde comme probable et prochaine ne furent ni plus efficaces ni mieux conçues. Elle se hâta de replacer le gouverneur flamand qu'elle donna à la Franche-Comté sous l'autorité du gouvernement des Pays-Bas que les Comtois avaient en aversion, parce qu'à Bruxelles on les considérait comme des gens indociles, ingouvernables et traîtres à la couronne d'Espagne. Les instructions remises par ce gouvernement au prince d'Aremberg lui

enjoignaient « de fomenter les divisions qui restaient » dans la province, comme un moyen d'empêcher les » esprits de s'unir contre les desseins de former une » nouvelle police tant civile que militaire. » Ce sont les expressions de l'abbé de Balerne, dont le sens est, qu'au lieu d'essayer de former un faisceau résistant par l'union des esprits, en constituant un gouvernement aussi national que possible, on voulait diviser afin de délivrer le pouvoir royal des franchises dont la province avait joui et qui le limitaient à un certain degré.

Le parlement est supprimé et remplacé par une chambre de justice à laquelle la ville de Besançon fait bon accueil dans l'espoir de devenir le siége du parlement qui devait, pensait-elle, remplacer celui qu'on venait de congédier. On compose cette chambre des conseillers flamands du prince d'Aremberg et de quelques Comtois, parmi lesquels figurent des hommes qui avaient très-bien servi sous les Français, pendant leur courte occupation. Ce corps de justice ainsi formé ne rendit durant son exercice qu'une justice incomplète et défectueuse. Il ne parvint à acquérir ni considération ni autorité.

L'Espagne introduit dans la province, sous prétexte de la garder et de la défendre, des régiments étrangers dont elle met la dépense à la charge du pays. C'était en effet une charge, car les frais s'élevaient à trois mille francs par jour qui représentent une somme presque triple en valeur actuelle. Les dix-huit membres délégués par les Etats de la province pour répartir les impôts ne firent pas difficulté d'abord de consentir à cette

lourde contribution. Elle ne les grevait pas personnellement en leur qualité de gens d'église et de nobles. Mais effrayés plus tard par les réclamations des villes et des gens des campagnes, ils essayèrent en vain à plusieurs reprises d'en affranchir le pays ou de la réduire. Elle fut maintenue par le gouvernement espagnol et de son absolue autorité, ce qui entretint dans tout le pays une irritation permanente, dont les incidents et les effets ont été exactement racontés dans l'intéressant ouvrage de M. le commandant Ordinaire. Aucune mesure ne pouvait davantage aliéner les esprits, d'autant mieux que les troupes étrangères logées et réparties dans les villes et les campagnes ne brillaient ni par la discipline, ni par la régularité de la conduite, et ne se faisaient faute de vexer et pressurer les habitants.

Les places de Gray, Dole, Salins ayant été grandement endommagées et démantelées par les Français avant leur retraite, il était urgent de rétablir ces forteresses qui, dans un temps où la guerre avait pour objet principal le siége et la prise des villes fortifiées, devenaient les instruments les plus sûrs de résistance contre l'agression étrangère. La couronne d'Espagne s'occupa d'abord de donner une citadelle à Besançon, et bien que le désir d'en imposer par cette construction à la ville privilégiée autant que de contribuer à sa défense fût promptement découvert et signalé, les notables par crainte d'être réputés hostiles au souverain, consentirent à son établissement. Le Chapitre se hâta d'y donner la main, quoiqu'elle dût rendre indispensable la destruction de l'église de Saint-Etienne. Mais le gouvernement espa-

gnol ayant essayé d'obtenir de ce Chapitre et des citoyens de Besançon une participation aux dépenses d'érection de la citadelle, et même aux dépenses de réfection des remparts de la ville, ne put rien arracher au clergé. Les Bisontins ne fournirent qu'à regret d'insignifiantes subventions. Il en fut de même dans les autres places fortes. Et le trésor espagnol étant trop obéré pour suffire à la charge, il en résulta que lors de la seconde entrée des Français, ni Gray, ni Dole, ni Salins, ni même Besançon, n'eurent leurs défenses en état de résister à l'artillerie dirigée par Vauban.

Il est difficile de voir un gouvernement accumuler plus de fautes et travailler avec plus de maladresse à sa défaite. La seule chance qu'il pût avoir de conserver son fief comtois, c'était de prendre à l'avance son point d'appui dans l'ancien attachement du pays, de gagner les cœurs afin de préparer et d'organiser de solides moyens de résistance. Tout ce qu'il fit eut un dessein contraire et tourna contre lui. A son défaut, cette résistance eût encore été possible, si l'état politique de la province eût été constitué de manière à y créer un esprit public, une communauté d'intérêts, de sentiments patriotiques et de liens mutuels capables de suppléer à l'insuffisance du gouvernement royal de Madrid et de Bruxelles. Un simple coup d'œil jeté sur l'état du pays fera juger si ce concert et ce concours de tous à la défense commune pouvait se réaliser et devenir efficace.

Comme dans tous les Etats voisins, quelques cantons suisses exceptés, la Franche-Comté était organisée d'après le régime féodal. Au-dessous du pouvoir su-

prême, les états généraux composés du clergé, de la noblesse, des députés des villes étaient censés avoir le droit de voter les impôts et d'intervenir dans la gestion des affaires. A côté d'eux une cour souveraine permanente rendait la justice. Les membres étaient désignés par le parlement lui-même et approuvés par le roi. Ce corps de justice s'était, comme je l'ai déjà fait remarquer, transformé en institution politique autant que judiciaire, et il pouvait ainsi fournir un point solide de résistance. L'Espagne l'ayant aboli sans le remplacer se priva des services qu'il pouvait rendre contre une seconde agression. Quant aux Etats de la province, ils ne devaient s'assembler que sur l'ordre du souverain, et dans la crainte qu'ils ne rejetassent l'énorme contribution qu'elle prélevait pour sa garnison étrangère, l'Espagne priva également le pays de la force qu'il aurait trouvée dans la présence et l'action du corps qui la représentait.

En dehors de ces deux institutions légales, le parlement et les états, restaient des corporations fortement constituées par le système féodal, savoir : le clergé, la noblesse et les bourgeoisies des villes. J'ai déjà dit comment la noblesse, absorbée, par ses intérêts particuliers, n'avait d'autre souci que de garder la situation privilégiée, les honneurs et la richesse dont elle jouissait. Que le souverain de la Franche-Comté fût un roi de France, au lieu d'être un roi d'Espagne, la question devenait secondaire à ses yeux, dès que ce souverain devait la maintenir dans la position enviable et fort enviée qu'elle occupait. Aussi le mécontentement et le soulève-

ment contre le régime espagnol partirent des rangs de la noblesse. Ce fut un de ses plus illustres membres, le marquis de Listenois, un Bauffremont, qui en 1673 donna le signal de la défection. Il ne fut suivi que par un petit nombre de ses pairs. La confrérie de Saint-Georges, qui s'était en quelque sorte constituée le représentant du corps, s'empressa de le désavouer et protesta de sa fidélité. Plus tard, lorsque l'Espagne par son intempestive déclaration de guerre du 18 octobre 1673 eut fourni aux Français un excellent prétexte pour rentrer en Franche-Comté, cette confrérie fit un nouveau manifeste de loyauté. Mais Chifflet n'a pas foi dans la valeur de ces déclarations. « Elles ne parlaient, dit-il, » que de verser jusqu'à la dernière goutte de sang pour » la défense de la province, et à même temps les Fran- » çais dominaient impunément, ruinant jusqu'au fond » les pauvres sujets du roi, emmenant leur bétail, vio- » lant leurs femmes et leurs filles et brûlant leurs mai- » sons. »

Le clergé de la province avait à sa tête l'archevêque et les deux églises métropolitaines de Besançon qui dès 1661, étaient livrés à des dissensions intestines telles, que l'abbé de Balerne compare leurs corps « au ventre » de la mère d'Esaü et de Jacob où les frères se » battaient l'un l'autre. » Ces dissensions ne permettaient guères aux chefs de l'église de s'occuper des intérêts du pays. Chifflet ne craint pas d'affirmer qu'après la première invasion, l'archevêque regardait du côté de la France. L'appui que la province pouvait attendre de ce corps pour sa défense fut complétement nul, et

d'après les dispositions de ses chefs, il n'y avait pas lieu d'en obtenir le moindre secours.

Dans les villes, les bourgeois habitués par l'exercice des franchises municipales à gérer leurs intérêts urbains puisaient dans cette action et cette surveillance faites en communauté, les éléments d'un esprit public dont le développement aurait dû contribuer grandement à l'indépendance du pays et au soutien du pouvoir royal, si ce pouvoir avait su rester populaire. Mais l'action de la bourgeoisie, circonscrite dans l'enceinte de la commune, ne s'étendait guère au delà de son étroit horizon municipal, empêchée qu'elle en était d'ailleurs par l'ordre politique qui ne permettait pas aux bourgeois d'une ville de s'entendre et de se concerter avec les bourgeois des autres villes. L'Espagne s'était d'ailleurs aliéné l'esprit de tous les citadins par sa pesante contribution de guerre dont ils supportaient le fardeau avec les gens des campagnes. A plusieurs reprises ils avaient envoyé des délégués à Besançon pour essayer de faire cesser cet énorme impôt. Les gouverneurs espagnols ne s'étaient pas fait faute d'apporter tous les obstacles possibles à ces réunions des délégués des villes. Les dix-huit représentants des états, dont la complaisance avait permis l'assiette de la contribution, ne se montraient pas mieux disposés envers des réclamants qui avaient l'audace de se plaindre, et il demeure évident que les bourgeois éconduits revenaient fort peu disposés à exposer leurs biens et leurs vies pour soutenir des souverains éloignés qu'ils ne connaissaient que par leurs exactions.

La ville de Besançon se trouvait en plus favorable si-

tuation. Lorsqu'elle s'était laissé placer, en 1654, sous la souveraineté de l'Espagne, elle avait soigneusement gardé des droits étendus qui la mettaient à l'abri des entreprises du fisc espagnol. Mais au lieu de profiter de cette position exceptionnelle pour rallier et protéger les intérêts provinciaux, ses mandataires librement élus n'avaient qu'un souci, celui de défendre leurs propres priviléges et leurs prérogatives honorifiques contre les prétentions des gouverneurs espagnols qui résidaient dans leurs murs. Ils y apportaient des vues si étroites et un esprit si peu provincial qu'ils refusèrent jusqu'à la veille de l'agression française de contribuer à la reconstruction de leurs remparts, à l'approvisionnement des munitions et des moyens de défense. Cette incurie et ces refus hâtèrent le dénouement d'un siége qui, s'il eût pu être prolongé de quelques jours, aurait probablement contraint la puissance de Louis XIV, les efforts de Louvois et de Vauban, à échouer sous les murs de Besançon.

Au-dessous des corporations et des bourgeoisies, végétait la masse de la population, courbée sous le régime féodal, malmenée et méprisée par la noblesse au dire de Chifflet, exclue de toute participation à la gestion des affaires, payant la très-grande partie des impôts ordinaires et extraordinaires, tourmentée par les gens de guerre lorrains ou indigènes et à qui les changements politiques devaient rester fort indifférents. C'est dans cette masse que la résistance aurait pris sa force et son principal appui. Comment s'étonner qu'elle ne les y ait pas trouvés? Les hommes n'agissent fortement que par

considération pour leurs intérêts privés, ou sous l'impulsion d'une grande idée, d'une forte passion. Tous les intérêts des paysans comtois étaient compromis ou sacrifiés depuis quelques années. La domination espagnole avait cessé d'être à leurs yeux le symbole de la patrie et de l'indépendance. Ils ne devaient pas se lever pour la défendre.

Cependant parmi ces populations et ces corporations ainsi désaffectionnées, indifférentes ou hostiles, il se manifesta au dernier moment un vif mouvement d'indépendance et de patriotisme local. Les hommes résolus firent effort pour repousser l'ennemi. Cet ennemi, depuis deux siècles, c'était le Français. Quatre fois déjà, en 1477, en 1595, en 1636, en 1668, il avait porté en deçà de la Saône la guerre et toutes ses horreurs. Le souvenir des maux soufferts n'était pas éteint chez les Francs-Comtois. Un certain nombre d'entre eux combattit bravement à côté des soldats étrangers et fit preuve de plus d'énergie et de solidité que n'en montrèrent les stipendiés de l'Espagne. Besançon se défendit avec vigueur sous l'intelligent et ferme commandement du prince de Vaudemont. Elle capitula après vingt-sept jours d'attaque, et non pas au bout de neuf jours comme l'ont dit Louvois et les historiens français. Ornans, Arbois, Salins, Dole résistèrent à leur tour. La prise et le sac de Faucogney, après l'opiniâtre défense de ses habitants, complétèrent la soumission de toutes les places fortes de la province. Les opérations de l'armée française prirent six mois de temps pendant lesquels ces conquérants ne cessèrent d'être inquiétés et harcelés par des

paysans comtois embusqués dans les bois et à qui le désir de la vengeance inspirait une audace et une résolution constatées par les documents français.

Mais ce ne fut pas l'attachement du pays à la couronne d'Espagne qui lui donna ces combattants de la dernière heure. Ils obéirent à un juste ressentiment des injures précédemment souffertes, et à cet autre sentiment de fierté qui ne permet pas aux hommes braves de voir stoïquement l'étranger envahir et dominer leur pays. Une étude attentive des faits ne laisse pas de doute sur la cause et le but de leur vaillante conduite.

Les personnes qui ont cru à la loyauté persistante des Francs-Comtois envers les souverains espagnols me paraissent avoir confondu, sans s'en être rendu compte, deux époques et deux situations très-différentes, la résistance de 1636 avec celle de 1674. En 1636, nobles, gens d'église, magistrats, citadins et paysans s'étaient levés comme un seul homme pour repousser l'attaque de Louis XIII et de Richelieu. Pendant huit années consécutives, le grand cardinal eut recours à tous les moyens pour réduire la province. Les plus habiles généraux, les meilleures troupes, le terrible Saxe-Weimar avec ses cruelles bandes, attaquèrent les places fortes et les châteaux, incendièrent les villages, pillèrent les habitants et se livrèrent à toutes les fureurs qu'en ces rudes temps se permettaient des chefs de guerre qu'irritait une résistance prolongée. Vains efforts. La Franche-Comté était occupée ; elle n'était pas conquise. Les Français durent se retirer au bout de huit ans et se contenter d'un modique tribut que le pays con-

sentit à payer pour être enfin délivré de ses dévastateurs.

Cette héroïque défense fit le plus grand honneur à la Franche-Comté. Mais elle la laissa épuisée et ruinée, et le souvenir des effroyables calamités qui avaient écrasé la province, contribua, je crois, à rendre nos ancêtres moins disposés à une nouvelle défense. Ils avaient supporté tout le poids de la première, car déjà l'Espagne ne leur avait donné de 1636 à 1645 que des secours insuffisants. Ils sentaient confusément que, réduits à leur seule force, ils finiraient par succomber et que leurs combats n'auraient d'autre effet que de livrer le pays à de sanglantes dévastations, à une ruine inévitable. Leur résignation fut un acte de sens politique. Ils ne pouvaient plus rester espagnols. Pour échapper à la puissance croissante de la France, ils n'avaient d'autre ressource que de s'allier aux Suisses et d'ajouter un ou deux cantons aux treize cantons de la vieille confédération. Mais qui ne voit qu'indépendamment de difficultés capitales de tout genre, la position géographique de la province qui aurait formé un enclave étendu dans le royaume de France, à l'ouest des monts Jura, rendait très-problématique le succès de cette fusion.

Par sa réunion à la France, la Franche-Comté sortit des hasards de la révolution féodale pour entrer dans l'état moderne. Elle devint partie intégrante d'un grand corps politique et d'une puissante nation. La perte de franchises qui ne profitaient qu'à une partie de ses habitants, fut compensée par la sécurité que l'inviolabilité du territoire français procura à tous. Il ne fallut pas

moins en effet que la fureur de domination qui aveuglait Napoléon pour qu'après un siècle et demi d'intervalle, nos campagnes vissent encore les soldats étrangers exercer sur nos pères les représailles des vaincus devenus victorieux. Cette longue paix intérieure, succédant à de si rudes traverses, dut promptement consoler nos aïeux et leur faire accepter sans trop de regrets leur nouvelle situation. Avant la conquête, ils étaient déjà par les communications continuelles du voisinage, par les relations obligées des affaires et du commerce, par la communauté du langage et de la religion, plus français qu'ils ne voulaient se l'avouer. Je m'imagine que la très-grande majorité d'entre eux ne mit pas beaucoup de temps à se faire aussi française que l'étaient depuis près de deux siècles ses frères du duché de Bourgogne.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE DOCTEUR LEBON

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une profonde émotion, vous le comprenez, que je prends aujourd'hui la parole; mais je ne pouvais oublier qu'il y a un an, à pareil jour, vous me faisiez l'honneur de m'admettre dans votre savante compagnie; il me tardait de vous remercier publiquement de cette faveur signalée, qui est la plus belle récompense que pouvaient ambitionner mes modestes travaux. Je désirais aussi vous donner l'assurance que je m'efforcerai, par mon dévouement à la science, de justifier vos suffrages.

Si l'on cherche à se rendre compte de l'état des esprits à notre époque, il est impossible de ne pas reconnaître qu'une lutte aussi opiniâtre qu'ardente se trouve engagée contre toutes les vieilles doctrines qui soutiennent la société moderne; que non-seulement on s'efforce de battre en brèche les idées religieuses, mais encore tout ce qui, de près ou de loin, semble s'y rattacher.

Le matérialisme, qu'on croyait, il y a peu d'années, à tout jamais détrôné, a reparu sous des formes diverses; il a appelé à son aide les théories médicales et les décou-

vertes récentes des sciences modernes. Grâce à cette mise en scène destinée à éblouir les masses, qui n'étudient pas, et les esprits superficiels, qui se contentent de mots sonores sans s'apercevoir qu'ils sont vides de sens, les idées spiritualistes sont aujourd'hui combattues au nom de la science contemporaine, et sous son égide la doctrine philosophique la plus humiliante pour la dignité humaine s'est étalée au grand jour; elle aspire même à régner en souveraine.

Je voudrais, Messieurs, dans un court résumé, vous exposer les principales théories savantes qu'on invoque pour faire un piédestal scientifique au positivisme, et vous montrer la valeur réelle qu'il est permis de leur attribuer.

Les chefs des écoles matérialistes prennent pour point de départ le principe de la méthode expérimentale. Suivant les uns, ce qui n'est point démontré par la constatation des phénomènes sensibles n'a point d'existence scientifique; suivant les autres, il suffit de ne pas se préoccuper de Dieu et de l'âme, puisqu'ils ne tombent pas sous nos sens.

A côté de cette théorie négative ou *insouciante*, il existe une école plus radicale; je veux parler de celle qui s'appuie sur le système de la génération spontanée et va chercher ses démonstrations dans l'étude de la cellule et de l'anatomie des infiniment petits. Cette doctrine, faisant table rase de notre passé scientifique aussi bien que de notre passé intellectuel, affirme que l'étude de la biologie, c'est-à-dire des phénomènes vitaux, prouve manifestement que l'homme est le résultat de la

matière et de ses forces; elle prétend même pouvoir *mesurer le temps nécessaire à la formation d'une idée et à une détermination de la volonté.*

L'école positiviste, qui repousse par une fin de non-recevoir l'examen des questions qui touchent à l'existence de Dieu et de l'âme, est, à notre avis, la plus irrationnelle. Il est évident que pour connaître si, en dehors des faits sensibles, il existe d'autres réalités, on ne saurait se contenter des expériences qui ne portent précisément que sur les faits sensibles eux-mêmes. Que dirait-on d'un astronome qui nierait l'existence des sons musicaux parce que le télescope ne lui apprend rien à leur égard ? Qu'ont donc à faire ici les hommages emphatiques prodigués à la méthode expérimentale, que l'école nouvelle prétend en quelque sorte avoir eu l'honneur de découvrir ? Qui ne sait, en effet, qu'à toutes les époques, les naturalistes et tous les savants qui se sont voués au culte des sciences exactes se sont toujours basés, pour leurs travaux, sur les faits observés aussi consciencieusement qu'on le pouvait avec les appareils imparfaits des temps passés.

La théorie de la génération spontanée, en s'appuyant sur la physiologie et l'anatomie des infiniment petits, échappe à l'appréciation du vulgaire ; les maîtres seuls pourraient contrôler les assertions émises par cette école ; mais pour enlever à ces derniers le poids qu'ils auraient le droit légitime d'apporter dans la discussion, on a grand soin de les exclure des débats, sous le prétexte que ce sont des hommes qui n'ont rien oublié, mais qui n'ont rien appris ; on déclare d'avance que les adver-

saires des théories nouvelles sont les ennemis du progrès et de la liberté, deux mots invoqués par tous les novateurs en faveur de leurs doctrines, et qui conservent toujours la puissance de séduire la jeunesse et par elle les masses peu éclairées.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il faut rappeler que les défenseurs de nos croyances séculaires admirent autant que qui que ce soit toutes les conquêtes légitimes de l'esprit humain; qu'ils n'ont qu'un tort bien naturel, celui de repousser les exagérations des doctrines nouvelles, qui toutes veulent changer la face du monde et qui toutes exigent une foi absolue dans leur *Credo*, avant même qu'elles aient subi la grande épreuve du temps.

Cette thèse de la génération spontanée, qui passionne de nouveau le monde savant, a de tout temps divisé les philosophes; dès la plus haute antiquité, elle faisait, en Grèce, l'objet de la dispute de l'école; à Rome, Lucrèce l'a chantée dans des vers restés célèbres, ou le poëte prétend que les éléments mis en rapport dans des conditions spéciales peuvent donner naissance à des animaux, que l'on voit même de la boue fétide sortir des vers vivants.

Depuis Lucrèce, qui saurait dire combien de fois cette doctrine a été exaltée pour disparaître aussitôt? Il est vrai que chaque siècle a vu diminuer le nombre de ces êtres qui ne reconnaissaient aucune paternité. Aujourd'hui, grâce aux progrès rapides des sciences naturelles et à la merveilleuse puissance des instruments d'optique, on sait quelles métamorphoses subissent les vers pour

arriver à l'état adulte, et la génération des mousses et des lichens n'est plus un mystère pour le botaniste.

Depuis le commencement de ce siècle, la génération spontanée avait même subi de tels échecs, que pour la ramener à l'ordre du jour, il a fallu que ses partisans fissent des concessions si capitales, qu'il est difficile de comprendre comment, de sang-froid et sans arrière-pensée, on peut encore la défendre.

Il faut, en effet, pour rajeunir cette question, qu'on en demande la solution à des êtres éphémères, dont les actes et la vie ne peuvent être observées que sous le champ du microscope; il faut équivoquer sur les mots, et, tout en admettant l'impossibilité de la génération spontanée de l'être adulte reconnaître la possibilité de la génération spontanée de l'ovule ou de la cellule qui doit produire cet infusoire: c'est en d'autres termes faire revivre ce problème aussi vieux que ridicule : Qui de la poule ou de l'œuf a été créé le premier?

Sur ce terrain même, si bien choisi par les partisans de ce système, la thèse de la génération spontanée a été ruinée de fond en comble par les travaux récents de MM. Coste, Gerbe et Balbiani. Les dernières recherches de M. Balbiani, en particulier, ont surpris les infusoires dans les actes les plus intéressants et les plus intimes de leur vie d'un jour; elles prouvent de la manière la plus manifeste que les infusoires ne dérogent pas à la grande loi physiologique de la génération par ancêtres.

Comme on pouvait le prévoir, l'école qui élève la prétention de ne s'appuyer que sur l'observation, ne s'est

pas rendue devant l'évidence des faits, lorsque ceux-ci ont tourné contre elle.

Elle continue à maintenir que la matière peut créer des infusoires, et que l'homme n'étant qu'un cas particulier de la création, il peut être engendré par la matière; que par conséquent Dieu et l'âme sont de beaux rêves, de sublimes hypothèses si l'on veut, mais rien de plus.

En supposant même la possibilité de la génération spontanée des infusoires, comment se rendre compte de celle de l'homme et de tous les êtres vivants? Question qui embarrasserait tous autres que les matérialistes; mais ces derniers, avec une merveilleuse souplesse, trouvent divers systèmes pour expliquer cette genèse.

Les uns, en effet, admettent que l'infusoire, se modifiant avec les milieux où il se trouve, subissant l'action des conditions extérieures qui l'enveloppent et l'influence des besoins qu'il éprouve, peut, par une série de modifications successives, arriver à l'état d'homme. C'est là une témérité dont notre grand Cuvier a déjà fait justice lorsqu'il écrivait que certains savants, « voyant que le plus ou moins d'usage d'un membre en augmente ou en diminue la force et le volume, se sont imaginé que les habitudes et les influences extérieures longtemps continuées ont pu changer par degrés les formes des animaux au point de les faire arriver successivement à toutes celles que montrent maintenant les différentes espèces; idée peut-être la plus superficielle et la plus vaine de toutes celles que nous avons déjà eu à réfuter. On y considère en quelque sorte les corps organisés comme une

simple masse de pâte d'argile qui se laisserait mouler entre les doigts. Aussi, du moment où ces auteurs ont voulu entrer dans le détail, ils sont tombés dans le ridicule. Quiconque ose avancer sérieusement qu'un poisson, à force de se tenir à sec, pourrait voir ses écailles se fendiller et se changer en plumes, et devenir lui-même oiseau, ou qu'un quadrupède, à force de pénétrer dans les voies étroites, de se passer à la filière, pourrait se changer en serpent, ne fait autre chose que prouver la plus grande ignorance de l'anatomie. »

D'autres positivistes, comprenant que la théorie de Lamarck ne saurait seule rendre raison des métamorphoses stigmatisées par Cuvier, veulent les expliquer par la fusion de ce système avec la doctrine de sélection naturelle, c'est-à-dire par la transmission de certains caractères accidentels d'un individu à sa descendance. Parce qu'en effet, disent-ils, la nature, par une suite de transformations successives d'âge en âge des caractères accidentels, pendant une longue période de siècles, peut modifier les espèces, comme de nos jours les éleveurs changent les races, comme les horticulteurs obtiennent des variétés par la sélection artificielle.

L'expérimentation, Messieurs, fait encore justice de cette hypothèse, car la sélection artificielle, pour arriver à des résultats qui, il faut bien l'avouer, ne sont pas aussi constants qu'on le désirerait, nécessite avant tout que la main intelligente de l'homme la surveille et l'entretienne par une sollicitude de tous les instants; que l'homme se relâche un moment dans sa surveillance, aussitôt les types primitifs, qui subsistaient toujours,

masqués seulement par des modifications plus apparentes que réelles, reparaissent avec une facilité désespérante. Aussi l'homme, même avec tous ses soins, n'a pu jusqu'à ce jour créer aucune race permanente et fixe, non-seulement dans le règne animal, mais même dans le règne végétal.

Si l'on en doutait, on n'a qu'à interroger les tourbières d'Irlande, les forêts sous-marines d'Angleterre et du Nouveau-Monde, on n'a qu'à scruter les antiques hypogées de l'Egypte, et partout les entrailles de la terre, ces témoins impartiaux des âges les plus reculés, fourniront des espèces animales et végétales qui ont de nos jours leurs analogues, sans aucune modification.

M. Flourens a fait également remarquer, avec beaucoup de raison, que l'homme n'a jamais pu transformer l'âne en cheval, bien que ces deux espèces offrissent toutes les conditions désirables pour cette transformation, si elle était matériellement possible.

Et cependant on a osé donner, au nom de la sélection naturelle, le singe pour ancêtre à l'homme, le singe qui, suivant Gratiolet, offre avec l'homme des différences anatomiques bien plus saillantes que celles qui existent entre l'âne et le cheval; de sorte qu'ici encore il faut s'en rapporter sur cette question au jugement de Cuvier : « Parmi les divers systèmes sur l'origine des êtres organisés, dit ce savant, il n'en est pas de moins vraisemblable que celui qui fait naître successivement les différents genres par des métamorphoses graduelles. »

Enfin est venue une dernière école matérialiste, qui, sentant qu'il n'était pas habile de rabaisser l'homme

jusqu'à l'animal, en le faisant descendre soit d'un infusoire, soit d'un singe, a préféré poser une affirmation plus audacieuse ; elle admet la génération spontanée des êtres supérieurs, des êtres dont la génération par ancêtres n'est pas discutable. Elle donne pour certain que, des liquides provenant de l'organisme vivant peut naître une cellule qui par son extension et son développement engendrera l'homme.

Et, bien qu'ils n'aient point de faits avérés scientifiquement, les défenseurs de cette doctrine avancent que, puisqu'il n'y a dans le monde que force et matière, les lois qui président à la génération spontanée des êtres supérieurs existent, qu'il suffit de les rechercher ; qu'une fois découvertes, il ne sera pas plus difficile de créer l'homme que de former actuellement un sel par la réunion d'une base et d'un acide. Si l'on insiste pour obtenir des preuves d'une assertion aussi hardie, ils en appellent à l'avenir, ils inventent le *perpétuel devenir*, cette ressource désespérée de leur théorie en désarroi.

Ainsi, Messieurs, les doctrines matérialistes ne se soutiennent pas même sur le terrain des sciences expérimentales, qu'elles ont choisi pour champ de la lutte. Quant au domaine des études psychologiques, la nouvelle école s'en éloigne avec un prudent dédain. Elle tient à ne pas se mesurer avec la philosophie spiritualiste des Caro, des Janet et des Ravaisson, et encore moins avec la philosophie chrétienne des Lacordaire et des Gratry.

Si l'on se demande comment, de nos jours, ces théories, qui semblaient oubliées, ont rencontré de si nom-

breux adhérents et obtenu les honneurs de tant de controverses, on en trouverait peut-être l'explication en étudiant le milieu où elles ont tout à coup fait irruption.

Il y a trente-cinq ans, le saint-simonisme proclamait le principe de la réhabilitation de la chair. Aux utopies d'Enfantin ont succédé les prédications socialistes les plus ardentes et les plus variées, qui, de nos jours, ont abouti aux réunions de la Redoute et du Vieux-Chêne. Un sourd travail s'est opéré pendant cette période dans l'esprit des populations. Je n'en veux d'autres signes que cette activité fébrile qui pousse notre génération à la recherche des jouissances matérielles. Rien de plus logique d'ailleurs que de voir le socialisme procéder du matérialisme.

Mais, sans sortir du domaine des sciences spéculatives, comment ne pas remarquer que l'origine des idées nouvelles se trouve dans des discussions exclusivement médicales ? Longtemps avant les livres de Bücher et de Moleschott, on connaissait les doctrines spiritualistes et matérialistes qui divisaient le monde médical.

Le spiritualisme se rattachait aux idées cartésiennes, et, par une réaction facile à prévoir, aux catégories de l'absolu ont succédé les catégories de la matière. De même que la réaction s'est traduite en philosophie par ce vague indéfini qui la caractérise, surtout de l'autre côté du Rhin, de même, en médecine, la réaction a conduit la physiologie au matérialisme qu'elle professe de nos jours.

Si le domaine de la science, si paisible d'habitude, est aujourd'hui plein d'orages, faut-il pour cela désespérer

de la situation ? Je ne le crois pas, Messieurs, et je voudrais, en terminant cette étude, vous exposer les motifs qui me font bien augurer de l'avenir.

Lorsqu'on suit avec soin l'histoire des diverses écoles, on s'aperçoit bien vite que le critérium infaillible d'une doctrine consiste dans l'épreuve de la mise en pratique, selon l'expression de M. Guizot. Eh bien ! en médecine seulement, le XIXe siècle a déjà vu cinq fois le matérialisme proclamer la victoire sur le spiritualisme, et quatre fois il a été obligé de recourir à une nouvelle tactique.

Quels sont aujourd'hui les défenseurs de cette médecine de l'irritation inaugurée avec tant d'éclat par Broussais au commencement de ce siècle ? L'organicisme, qui lui a succédé, est-il bien plus florissant à cette heure ? Ces doctrines sont tombées dans l'oubli, comme celles qui transformaient l'homme en une pile électrique ou en une machine oxydante. C'est que tous les fondateurs de ces divers systèmes avaient eu le tort de ne voir dans l'homme que la matière, comme autrefois Descartes n'y avait vu que l'âme.

L'homme, en effet, est un tout que l'on ne saurait scinder, et l'on n'arrivera au calme dans la science que lorsqu'on admettra l'union du corps avec l'âme. Alors, au lieu de se livrer à de vaines disputes, on se contentera de rechercher les lois qui président à l'harmonie des deux parties qui constituent réellement l'homme. Il ne faut d'ailleurs jamais oublier que la vie n'est qu'un long combat, qu'à chaque siècle sont dévolus sa tache et ses épreuves. Le nôtre, Messieurs, est un siècle de transition, dont la gloire n'est pas sans éclat, puisqu'il

peut revendiquer la découverte de sciences comme la chimie, la géologie et tant d'autres, qui ont imprimé un tel mouvement au monde intellectuel que beaucoup d'esprits ont été pris de vertige.

A chaque progrès nouveau on s'est imaginé qu'on allait changer la marche du monde ; de là les affirmations les plus téméraires, les conséquences philosophiques les plus prématurées, les théories scientifiques les moins justificiables ; de là la négation de la liberté et de la responsabilité humaine, qui ruinerait tout ordre social. En effet, où la liberté fait défaut, c'est le règne des lois physiques qui règle tout, et lorsque les individus qui composent une société sont assimilés à des corps bruts, la seule loi qui leur convienne c'est la force, et le seul régime qui puisse les gouverner, c'est le despotisme.

Partout, je le reconnais, existe de nos jours un besoin irrésistible de nouveauté, de recherche de l'inconnu, poussé au delà des limites posées par la raison. Mais lorsque la première effervescence produite par toutes les découvertes de notre siècle se sera calmée, on s'apercevra facilement que la dissection la plus délicate due au scalpel, que l'analyse la plus exacte de la chimie, que les secrets les plus cachés dérobés à la nature par le microscope, ne font que reculer l'explication des mystères qui président à notre organisation.

Qu'importe, en effet, que l'on place dans le cerveau tout entier ou dans telle ou telle cellule de l'encéphale le siége de l'intelligence ! le problème de la pensée n'est pas pour cela résolu. On reconnaîtra enfin que le véri-

table progrès consiste dans la perfectibilité incessante de toutes les sciences, dans la connaissance chaque jour plus exacte des lois qui régissent le monde moléculaire, dans le développement continu des intelligences, enfin dans l'étude de plus en plus approfondie de l'homme; mais on sera obligé d'avouer que la perfection complète ne réside qu'en Dieu.

L'ignorance présomptueuse ou les passions qui agitent notre époque peuvent l'oublier; mais l'histoire nous apprend que les plus grands esprits ont toujours repoussé l'antagonisme entre la science et le spiritualisme. N'est-ce pas, en effet, l'histoire qui nous rapporte que Gallien, après avoir donné la description du corps humain, s'écriait : « Je viens de chanter le plus bel hymne à la gloire de Dieu ! » C'est encore l'histoire qui nous montre Newton s'inclinant au seul nom du Très-Haut et proclamant que « Celui qui a fait l'œil ne pouvait ignorer les lois de l'optique. »

Est-ce que de nos jours les Ampère, les Biot, les Cauchy, les Gratiolet, les Faraday, les Trousseau, les Velpeau, ne se sont pas inclinés avec respect devant la Divinité, comme l'avaient fait avant eux les Leibnitz, les Pascal, les Paré, les Képler. Continuons, Messieurs, dans notre modeste sphère, à défendre le grand principe du spiritualisme que professait déjà le philosophe Anaxagore lorsqu'il enseignait « que l'esprit est la cause de tout. »

Ne nous inquiétons pas des tempêtes que semblent accumuler sur nos têtes tous ces enfants perdus de la science qui se jettent tête baissée dans la mêlée; car,

sans s'en douter, ils préparent les matériaux d'où jaillira la lumière qui doit éclairer le triomphe du spiritualisme. Et, comme le dit le grand évêque d'Orléans, « la matière aura été mise une fois de plus au service de l'esprit, et la pensée de l'homme à l'ordre des conseils de Dieu. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'Académie savait que la libérale et savante profession à laquelle vous avez consacré votre vie ne vous absorbait pas complétement, et que votre esprit investigateur, tout en s'attachant avec une préférence bien naturelle à l'étude des idées et des faits physiologiques et biologiques, s'exerçait aussi sur d'autres sujets. Elle avait distingué par une de ses récompenses votre *Essai sur l'histoire de l'horlogerie de Besançon, sur son influence et son avenir*. Des publications qui rentraient dans le cercle de vos spéculations habituelles avaient aussi attiré son attention. Ces travaux divers ont motivé son choix que vous venez de justifier en examinant d'une manière sommaire la valeur des théories récentes qui tendent à expliquer la formation et la vie des êtres organisés par le jeu des propriétés inhérentes à la matière, par l'influence des milieux qui agissent sur ces êtres, par les modifications que certaines habitudes apporteraient à leur organisation et qu'ils transmettraient à leurs descendants. Ces théories, comme vous l'avez fait remar-

quer avec raison, sont moins nouvelles que ne le disent leurs auteurs et leurs adhérents. Vous avez également raison de dire qu'elles sont moins dangereuses qu'on semble le croire. En essayant de substituer la force des choses, ou les forces naturelles, qui sont des entités créées par notre esprit, à la création divine, on ne fait que remplacer un mystère universellement admis et reconnu, par d'autres mystères qui n'expliquent pas mieux ce fait primordial dont l'origine et la cause ne peuvent tomber sous les sens. Il appartient aux savants de suivre avec attention et de contrôler cette évolution récente de la science. L'Académie ne peut que vous engager à persévérer dans ces examens. Faits avec soin et sur le terrain même de la science, ils doivent avoir pour résultat de la dégager de doctrines erronées ou incomplètes qui entravent sa marche et n'ajoutent rien à son autorité.

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

MESSIEURS,

A défaut de tributs de toute récente création que le temps ne m'a pas permis de préparer, j'ai l'honneur de vous offrir deux pièces de circonstance qui n'ont pas encore beaucoup perdu de leur actualité, seul mérite qu'on puisse leur attribuer.

Vous connaissez le sujet de la première.

Le 19 novembre 1868, un spectacle extraordinaire avait attiré nombreuse assemblée au théâtre de notre ville. Dans le programme de la soirée était annoncée une scène de deuil en l'honneur du célèbre Rossini, mort depuis quatre jours. Vers la fin de cette cérémonie, des vers, à peu de chose près improvisés la veille, ont été fort bien lus par une dame dont les antécédents dramatiques sont assez honorables, pour qu'à certaine époque elle ait été, comme on l'assure, agrégée aux artistes du Théâtre-Français.

Vous ne trouverez pas hors de propos, je l'espère, la reproduction de cet opuscule, avec celle d'un autre hommage du même genre que m'inspirait, il y a près de deux mois, le convoi funèbre d'un vénérable ecclé-

siastique, oncle par alliance d'un de nos confrères. Cette lecture se rattachera en quelque sorte à la précédente, non par analogie, mais par le contraste des idées.

Je la ferai suivre d'une troisième à la fin de cette séance. Ce dernier morceau est destiné à faire un peu diversion au style grave des deux autres, en me ramenant à ce ton frivole que j'ose prendre souvent dans nos réunions et que vous tolérez de si bonne grâce.

SUR LA MORT DE ROSSINI

Il n'est plus ce puissant génie
Qu'ont illustré des flots, des torrents d'harmonie;
Son trépas est un deuil immense, universel;
Mais aussi l'univers le proclame immortel.

Il n'est plus... — mais combien de palmes triomphales
Décorent à jamais ses œuvres magistrales!
A ses chants quelles mains n'ont cent fois applaudi?
Quels yeux n'ont contemplé cet astre à son midi?

Cygne de Pesaro, noble enfant d'Italie,
Ce pays est-il bien ta plus chère patrie?
Non, non, ton vrai pays est sur le sol français :
C'est là qu'ont éclaté, rayonné sur le monde,
Dans toute leur splendeur féconde,
Tes plus magnifiques succès.

Si ton heureux berceau revendique la gloire
De ton premier sourire à son ardent soleil,
Sous le nôtre surtout doit vivre ta mémoire;
Sous le nôtre tu dors de ton dernier sommeil.

Ah ! pour les grands talents dont la terre est avare,
Qui marchent d'un pied ferme à la postérité,
Ce soleil n'est pas froid, sois en sûr : — il est rare
Qu'il ne caresse pas ceux qui l'ont fréquenté.

C'est la France d'abord, c'est cette auguste Reine
Qui, dans son esprit d'équité,
Imprima sur ton front de sa main souveraine
Le sceau de l'immortalité.

De ton art n'as-tu pas agrandi le domaine
Et rajeuni l'antiquité ?
Le théâtre mondain n'est pas l'unique scène
Que l'on ait vu s'ouvrir à ta fécondité :
Aux chants légers d'amour modulés par Rosine
Si tant de cœurs ont palpité,
A l'inspiration divine,
Tu dois d'autres accords empreints de majesté.
N'as-tu pas dignement chanté
La plus adorable doctrine,
La FOI qui nous apprend notre haute origine,
L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ,
Ces trois flambeaux dont s'illumine
L'élite de l'humanité ?

Des ruisseaux de larmes amères
Versés aux pieds du Christ par la Mère des mères,
N'as-tu pas emprunté dans tes graves accents
Les tons les plus pieux et les plus saisissants ?

En ces lieux vient encor d'enchanter nos oreilles
De tes chefs-d'œuvre le dernier.
A bon droit, tu devais, après tant de merveilles,
Te reposer enfin sur ton plus beau laurier.

Paix à ta cendre vénérée !
Félicité suprême à ton âme inspirée
De tous les sentiments dont l'homme s'anoblit !
Le ciel fut trop propice à ton illustre voie
Pour ne pas inonder d'inaltérable joie
L'éternité de ton esprit.

*
* *

Allez, jeunesse poétique,
Déposer sur sa tombe où ruissellent des pleurs,
Vos festons mélangés de vers et de musique,
Vos tributs enrichis des plus vives couleurs.

Suppléez amplement à mon faible langage,
Vous en qui les hivers n'ont rien encor terni :
Les fleurs qu'on peut cueillir sous les glaces de l'âge,
Hélas ! ne sont pas un hommage
Assez digne de Rossini.

Il n'est plus ce puissant génie
Qu'ont illustré des flots, des torrents d'harmonie.
Son trépas est un deuil immense, universel ;
Mais aussi l'univers le proclame immortel.

SUR LE CONVOI FUNÈBRE DE M. L'ABBÉ DENIZOT

Ancien curé de Chaucenne

Mort à Besançon le 1er décembre 1868, dans la 81e année de son âge et la 53e de son sacerdoce.

De trois sujets connus presque du monde entier
A grand bruit le trépas s'est publié naguère.
Leurs noms, éminemment distingués du vulgaire,
Sont Rothschild, Rossini, Berryer.

L'éloquence, les arts, la fortune, la gloire
De ces illustres morts aujourd'hui sont en deuil.
— Un vieux prêtre, qui vient de les suivre au cercueil,
N'est pas moins digne de mémoire.

Il ne laisse pourtant nul ouvrage fameux,
Nul produit d'un brillant génie,
Nulles richesses d'harmonie,
Nuls trésors amassés durant ses jours nombreux.

Mais, à tous ses devoirs fidèle,
Pour le pauvre surtout brûlant de charité,
Il fut du sacerdoce un humble et saint modèle :
C'est avoir assez mérité.

Jamais il n'a reçu d'une foule enivrée
Les salves d'applaudissements ;
Mais aux pieds du Très-Haut son âme s'est livrée
A d'intimes ravissements.

D'autres doivent leur lustre au théâtre des guerres,
Où, certains jours, ils ont vaillamment combattu.
Ses triomphes à lui n'étaient pas éphémères :
Sans trève il cultivait le champ de la vertu.

Constamment écarté des humaines couleuvres
Qui servent, en rampant, leur cupide intérêt,
Il ne s'est enrichi que de ses bonnes œuvres
Dont on n'a pas toujours bien gardé le secret.

Modeste conquérant de la grâce divine,
Il ne fut décoré d'aucun ruban d'honneur ;
Mais que de fois on vit s'incliner sa poitrine
Sous un tissu paré de la croix du Sauveur !

Un jour, pompeusement conduit au sanctuaire,
Devant nous il a célébré
Le cinquantième anniversaire
De son ministère sacré.

Oh ! depuis son début jusqu'à cette journée,
Combien d'actes d'amour, d'espérance, de foi !
Rare et touchante destinée,
Est-il célébrité qui l'emporte sur toi ?

Que la fête était solennelle !
Que nous étions émus de le voir réunir
Tant de souverains droits à la gloire éternelle,
A toutes les splendeurs du céleste avenir !

Un demi-siècle... et plus, sa voix a fait descendre
Tous les matins, son Dieu sur l'autel. — Aujourd'hui

A l'appel de ce Dieu c'est à lui de se rendre ;
C'est ce Dieu qui l'invite à monter jusqu'à lui.

Et pendant que la main des anges
Couronne dans les cieux cet ami du Seigneur,
Il se survit encore au fond de plus d'un cœur,
Et son convoi s'érige en concert de louanges.

Allez enfin jouir du repos éternel,
Digne représentant de Jésus sur la terre,
Et devenez pour nous un appui fraternel
Auprès de notre divin Père.
Les élus sont égaux devant le Roi des rois,
Et les saints d'aujourd'hui valent ceux d'autrefois.

NOTICE

SUR

GÉRARD DE ROUSSILLON

ET SES DÉMÊLÉS AVEC CHARLES LE CHAUVE

Par M. le Président CLERC

Les contrées voisines de Poligny et de Château-Chalon, ou, comme disaient anciennement nos pères, les frontières contiguës des comtés de *Scoding* et de *Warasgau*, ont été le théâtre des événements les plus importants de la fin du IXe siècle. Un nom, un homme domine ces grands souvenirs des vieux âges, c'est Gérard de Roussillon.

L'auréole de gloire qui s'est attachée à ce nom semble d'abord un phénomène; car c'est celui d'un vaincu et d'un proscrit : La voix de l'histoire a été étouffée, dans les monuments de son époque, par les créatures de Charles le Chauve (1), mais celle des peuples a été

(1) Le monument historique le plus complet de la seconde moitié du IXe siècle, les annales du monastère de Saint-Bertin, mentionne à peine Gérard de Roussillon. Toute la partie si curieuse de son histoire dans nos contrées y est omise. J'en aperçois peut-être la raison. On croit que, dans ces annales, le récit de 857 à 882 est de la main d'Hincmar, archevêque de Reims, l'homme le plus dévoué à Charles le Chauve. C'est l'opinion de Fleury et de D. Bouquet (t. VII, préface, p. VI et VII). La tendance de l'annaliste contemporain est surtout très-marquée dans le passage suivant, où

plus forte que ce silence intéressé. Des traditions locales encore vivantes au siècle dernier se répétaient dans plusieurs endroits de notre pays sur le héros des temps carlovingiens. Un grand poëme représentant celles du XIVe siècle, consacré à sa mémoire et dédié à la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, a été édité, il y a dix ans, par M. Mignard, de Dijon, avec une richesse de typographie et des éclaircissements dignes du sujet. Cette épopée nationale, où se voient réunies toutes les extrémités de la grandeur et de l'infortune, a fait pendant sept cents ans le charme des châteaux et des monastères; et, comme l'a dit un historien moderne, peu juste cependant pour cette grande figure du IXe siècle, « les hommes n'obtiennent pas tant de renommée dans » les fictions populaires, sans en avoir eu une très- » grande dans l'histoire. »

Quelle est la valeur de ces traditions sur ce personnage, dont le nom, supérieur à celui de beaucoup d'empereurs et de rois, a ainsi seul et par lui-même traversé les âges? Comment, dans ces caprices de l'imagination des poëtes, discerner la vérité de l'erreur? Véritable héros de roman, Gérard de Roussillon a-t-il été, dans les phases les plus terribles de sa vie, toutes

il semble entendre le conseiller lui-même de Charles le Chauve. Quelques évêques et certains primats proposaient au roi, avant qu'il envahît le trône de Lorraine, d'attendre le retour de son frère Louis, alors en expédition. *Plures autem* SANIORI CONCILIO *illi mandaverunt, ut quantociùs commodè posset usque Mettis properare satageret et ipsi tam in itinere quam ad ipsam civitatem ei occurrere maturaverent. Quorum consilium, Carolus acceptabilius et salubrius esse intelligens, juxta eorum suggestionem agere festinavit.* (*Annal. Bertin, an.* 869.)

accomplies en Franche-Comté, comme l'une de ses ombres grandioses et brillantes qui échappent et s'évanouissent dès qu'on cherche à les saisir?

Nombre d'historiens l'ont pensé, du moins ils ont écrit comme s'ils le croyaient (1). Droz, d'ordinaire si judicieux, a poussé l'erreur, dans un livre de sa première jeunesse, jusqu'à répudier les traditions de la plaine de Pontarlier (2). D'autres ont protesté contre cet oubli, et c'est avec raison (3), car, comme on va le voir, tout se retrouve pour qui veut bien chercher. Il faut avoir la patience de méditer ce poëme national, de visiter les lieux qu'il a décrits et chantés, de mettre en regard de ses récits les traditions locales, les textes originaux, d'assigner à chaque événement sa date et presque son jour; et, alors, la vérité se dégage; elle apparaît vive et frappante avec une netteté et une fermeté qui étonne à une distance de mille ans, et cette précision de détails s'étend même au lieu de la dernière défaite, si vainement recherché jusqu'à ce jour par les historiens dans la vaste plaine de la Chaux-d'Arlier !

Peut-être ces assertions paraîtront-elles, au premier coup d'œil, hasardées et téméraires. Nous serions-nous

(1) Le P. Daniel, Velly ne lui donnent aucune place dans leur longue histoire de France. D. Plancher, dans celle de Bourgogne, semble ne le connaître que comme fondateur des abbayes de Pothières et de Vézelay, M. Fauriel, dans sa *Gaule méridionale*, ne lui assigne qu'un rôle sans valeur, et semble justifier ce silence en ces termes : « L'histoire a été bien négligente pour Gérard, car il ne s'y » trouve rien qui explique et justifie suffisamment l'importance poé- » tique de ce personnage. » (*Gaule mérid.*, t. IV, p. 350.)

(2) *Hist. de Pontarlier*, p. 150.

(3) M. Mignard. *Gérard de Roussillon*, p. 370.

fait illusion ? C'est ce que les faits qui vont suivre permettront d'apprécier.

L'année 869 était arrivée au milieu de son cours. Lothaire II, roi de Lotharingie, ou, comme nous disons aujourd'hui, de Lorraine, pays qui s'étendait alors de Metz et de Cologne jusqu'à l'Isère, venait de mourir en Italie, au mois d'août, à son retour de Rome. Ce prince, dont l'histoire a enregistré les coupables faiblesses, mourait sans enfants, quoiqu'il eût eu deux femmes; mais il laissait un héritier, son frère, le jeune empereur Louis II. Cet empereur était absent et combattait alors, et depuis plusieurs années, en Italie. Des événements si favorables à une usurpation laissaient le champ libre à l'insatiable cupidité de Charles le Chauve, roi des Francks, oncle de Lothaire. Sans tarder, il se rendit à Metz, après s'être assuré l'appui d'Adventius, évêque de cette ville, et d'Hincmar, archevêque de Reims, son ami dévoué. Les prélats des provinces de Trèves et de Cologne furent mandés pressamment, et la réunion eut lieu le matin de la veille des ides de septembre 869, dans la cathédrale de Saint-Etienne. Le peuple convoqué remplissait les nefs; le roi, les évêques occupaient le chœur avec quelques grands leudes. Adventius et Hincmar prirent successivement la parole pour préparer les esprits au grand événement de la journée; puis le roi se leva lui-même pour confirmer leurs paroles. D'un ton à la fois décidé et modeste, il se présenta, comme appelé peut-être à sauver le pays, que les Normands menaçaient à l'ouest et les Sarrasins au sud. Il ajouta avec adresse, dans ce temps où les

fiefs n'étaient pas encore héréditaires, que s'il était élu roi de Lorraine il conserverait à chacun ses dignités; enfin, fixant avec une intention marquée ses regards sur les évêques, il ajouta qu'il serait toujours le défenseur dévoué de la sainte Eglise.

A ces mots, des cris d'approbation unanimes s'élevèrent de toutes parts dans le chœur et dans les nefs; l'élu de la nation, quittant sa place, vint à deux genoux s'incliner sur les marches de l'autel; Hincmar lui répandit sur le front et sur le haut de la tête, d'une oreille à l'autre, disent les Actes, l'onction sainte, et procéda avec pompe au couronnement. Les évêques lui mirent en main la palme et le sceptre. Puis chacun d'eux l'ayant béni séparément et en langue latine, il se releva le front ceint du diadème, et les voûtes retentirent des chants du *Te Deum* (1).

Lorsque cette grande mise en scène fut terminée, le roi salua et quitta l'assemblée. Quel que fut ce premier succès, cette couronne lui semblait encore vacillante et mal affermie; car, dans l'élection, on ne comptait que sept évêques et quelques grands leudes. Par ses ordres, des émissaires partirent immédiatement pour annoncer le nouvel élu, porter partout ses royales promesses, et provoquer les adhésions.

Lui-même, sans perdre un jour, se rend à Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire de Charlemagne. Nombre de vassaux, empressés d'arriver les premiers, accoururent dans cette royale demeure pour lui apporter

(1) Voy. pièces justif. n° I.

leurs hommages. Quelques-uns s'abstinrent et annoncèrent des volontés de résistance. Agissant alors en maître absolu, le nouveau roi de Lorraine les priva de leurs bénéfices et de leurs honneurs (1).

Dans les évolutions de cette politique, tantôt astucieuse et tantôt violente, Charles le Chauve était en butte aux plus vives inquiétudes. Car il voyait se lever devant lui trois grands adversaires : le pape Adrien II, Louis, roi de Germanie, son propre frère, et Gérard de Roussillon, prince assez puissant pour que notre chronique de Grimont lui donne le titre de roi. Nos poëmes ajoutent :

Il était le plus grand qui fut en toute France...
Il avait cent chasteaux et dix cités pour somme.
De notre région que l'on appelle Galle,
Tenoit-il presque autant que faisoit le roi Challe.

Gérard de Roussillon, comte de Provence et de Bourges, duc de Bourgogne, tout-puissant sous le dernier règne, et qui commandait dans la Savoie, le Lyonnais et le Viennois, fut du nombre de ces hommes fidèles à une autre cause. Il rejeta avec fierté et presque

(1) *Carolus... Mettis veniens... in regnum sublimatus indequè digrediens Aquisgrani Palatium ingressus ab eo quod sedes regni esse videretur ; ubi multo plures ad eum conflexerunt.* (*Annal. Mettens. an.* 869. D. Bouquet, VII, 196-197.)

Dum hæc diversis locis gerebantur, Hludowicus rex apud Ratisbonam Bajoariæ civitatem gravi detinebatur infirmitate, ita ut medici illum sanitatem recuperare desperarent... Karolus vero rex, compertâ Hludowici fratris sui infirmitate regnum Lotharii invasit, et secundum libitum suum disposuit, atque ad se de eodem regno venire nolentes publicis privatisque rebus privavit, (*Annal. Fuldens. an.* 869. D. Bouquet, VII, p. 274.)

avec hauteur toutes les avances du roi. Attaquer de front un pareil adversaire sans avoir miné le terrain sous ses pas, était un véritable danger. Charles le vit, dissimula, et attendit, marquant de loin sa proie, selon la belle expression du poëme.

Il lui était d'autant plus indispensable de suspendre la guerre au sein de ce royaume si mal assuré, que, dans le même temps, son propre frère, qu'au moment du couronnement de Metz, il avait cru atteint d'une maladie mortelle, était revenu à la santé (1). Il s'appelait Louis, et était roi de Germanie. Ce n'était pas l'empereur Louis, héritier de la Lotharingie, mais un prince du même nom. Ce nouvel adversaire annonçait hautement la volonté d'avoir sa part du pays usurpé par un seul; et non-seulement il exigeait cette part, mais il ordonnait au roi des Francks, jusqu'à ce qu'elle fût faite et livrée, d'avoir à évacuer le royaume de Lorraine; sans quoi il arriverait lui-même à la tête d'une armée. Déjà, pour mieux se faire comprendre, il s'établissait à Francfort ville de ses états, accueillant avec une faveur marquée les seigneurs Lorrains disgrâciés par son frère, et, agissant aussi en souverain de la Lotharingie, leur rendait, dans ce pays, les bénéfices et les honneurs dont l'élu de Metz les avait dépouillés (2).

(1-2) *Hludowicus rex de infirmitate suâ convalescens mense februario in purificatione sanctæ Mariæ, ad Franconofurt villam regni sui pervenit; ubique plurimos de optimatibus Hlotarii diù illum opperientes in suum suscepit dominium, et beneficium illis a Karolo sublatum restituit. Nonulli etiam, qui priùs cum Karolo fuerant, eum deserentes, ad Hludovicum venerunt.* (*Annal. Fuldens. an.* 870. *D.* Bouquet, vii, p. 174-75.)

Rien de plus curieux que l'embarras des leudes de Lotharingie entre ces deux usurpateurs, ne sachant encore qui serait le plus fort, quelques-uns se repentant de s'être trop pressés dans leur protestation de dévouement, et reportant au roi de Germanie les hommages offerts d'abord au roi des Francks (1).

Pour le partage projeté, la première entrevue eut lieu, au mois de mars 870, à Aix-la-Chapelle entre les députés des rois (2). Les pourparlers furent renvoyés au mois de mai : à cette seconde entrevue, les députés du roi de Germanie parlèrent avec plus d'exigence et de fierté. En effet la santé de leur souverain si longtemps ébranlée s'était raffermie, et il venait de remporter sur les Esclavons une victoire considérable où leur chef fort redouté appelé Rétice avait été fait prisonnier (3). Le dernier accord pour le partage fut ajourné jusqu'au mois d'août.

Pendant ce temps, le pape Adrien qui ignorait ces manœuvres secrètes, et qui félicitait par ses lettres le roi de Germanie d'avoir résisté, malgré l'exemple de son frère, à toute tentation de cupidité sur le royaume de Lotharingie (4), écrivait à Charles le Chauve dans les termes les plus véhéments.

Adrien II qui, au caractère du roi des Francks, avait

(1) Voyez la note précédente.

(2) AUBERT LE MIRE, *in codice donat. piar.*

(3) AIMOIN, lib. V, c. XXV.

(4) *Laudanda plenè vestra Constantia, quæ sui non immemor fidem promissam meritò custodivit; et, velut frater vester Carolus alterius regni jura... nec invasit, nec concupivit.* (*Epist. Adrian.* D. BOUQUET, VII, 455.)

dès l'origine pressenti l'usurpation, mais dont les premières lettres étaient arrivées trop tard, lui rappelait énergiquement dans celles que l'histoire a conservées le traité de Fontenoy et les promesses jurées sous serment par lui et ses frères de ne jamais entreprendre sur les états les uns des autres, se soumettant en cas d'infraction à l'anathème. Le Pontife le traite de tyran et de parjure : *Tu as marché*, lui dit-il, *d'invasion en invasion*, *sollicité*, *ordonné*, *amené les hommes de ce royaume à te jurer fidélité* (1). Dans sa lettre aux évêques de Lotharingie, à la date du même jour, c'est-à-dire, du 27 juin 870, Adrien menace les prélats de se rendre dans le pays, et, s'ils s'obstinent dans une conduite aussi coupable, de châtier d'une manière éclatante, les attentats dont ils se sont faits les complices (2).

Quoique profondément blessé de l'amertume de ce langage où le pape déclarait sans détour que l'usurpateur eût à choisir entre la restitution du bien d'autrui et l'anathème, Charles le Chauve se contint, accueillit les envoyés du souverain Pontife, chercha à l'adoucir en lui envoyant pour l'église de Saint-Pierre de riches tissus d'or et des couronnes ornées de perles ; dans le même temps il relevait avec magnificence le monastère de Saint-Bénigne de Dijon, dont il décuplait les possessions et les terres (3), montrant ainsi par sa

(1) *Regnum magis ac magis invasisti, sollicitasti, ordinasti*, *et homines hujus regni ad tuam fidelitatem jurare fecisti.* (Lettre du 5 des kal. juillet 870. *Ibid.*, p. 440.)

(2) *Partes illas penetrabimus, et in contemptores dignam dabimus ultionem.* (Lettre du même jour aux évêques. *Ibid.*, p. 441.)

(3) Voy. la charte dans Pérard, p. 149.

souplesse, que dans l'art d'envahir les états d'autrui, le prince diplomate du IXe siècle n'avait pas attendu les leçons savantes du XIXe. Le pape insistant toujours, Charles se releva de toute sa hauteur et répondit avec la plus grande énergie, par la plume de l'archevêque Hincmar, qu'il était roi, né du sang royal, que les princes étaient seigneurs dans les terres de leur domination, non les vidames des Evêques, et qu'il n'avait lu nulle part dans les constitutions de l'Eglise, qu'aucune puissance spirituelle eût le droit de disposer des couronnes de la terre.

Le mois d'août 870 était arrivé, et le partage se consommait. Louis, roi de Germanie, reçut dans son lot les villes de Cologne, d'Utrecht, de Strasbourg, de Bâle et leurs dépendances. Il possédait déjà Worms, Spire, Mayence. Ainsi il eut tout le cours du Rhin depuis le pays des Suisses jusqu'à l'embouchure du fleuve. Trèves et Metz lui furent pareillement cédés avec leur territoire. Ce lot comprit encore Aix-la-Chapelle et presque tout le pays de ce côté entre le Rhin et la Meuse.

Les places les plus considérables du lot de Charles furent Lyon, Besançon, Vienne, Tongres, Toul, Verdun, Cambray, Vivier, Usez; il obtint en outre le Hénaut et le tiers de la Frise. Ainsi il accrut son domaine de presque toute la haute Lorraine et d'une partie des Pays-bas, de la Bourgogne, du Dauphiné et de la portion du Languedoc la plus rapprochée du Rhône.

Le partage au surplus est fait avec tant de bizarrerie que Besançon se trouve placé dans le lot du roi des Francks, tandis que les comtés qui l'entourent de toutes

parts, Amaous, Scoding et Warach, appartiennent au roi de Germanie (1).

Cet acte s'était consommé à Mersen-sur-Meuse, et après l'entrevue, les deux frères s'étaient séparés dans les termes de la meilleure amitié. Désormais tranquille de ce côté, Charles le Chauve ne songea plus qu'à ouvrir la campagne contre le duc Gérard de Roussillon. Les menaces du souverain Pontife l'inquiétaient peu. Par ses ordres, Hincmar écrivit à Adrien une lettre qui, sous des formes obséquieuses, est au fond pleine de fierté. Ce prélat avait refusé de se séparer du roi et de prononcer contre lui l'anathême. Il expose au Pape que la Lotharingie, entourée d'ennemis redoutables, ne saurait rester sans prince et sans roi (2), et qu'on ne peut imposer à la nation le devoir d'accepter un prince absent, incapable de la défendre contre les attaques fréquentes et subites des païens, ni prétendre, ajoute-t-il, nous asservir, nous qui sommes francks; que le roi et ses leudes sont décidés, et iront avant dans leur entreprise.

Après ce manifeste de guerre, le roi, qui avait profité des grandes chasses de l'automne pour donner le dernier mot à ses leudes, congédia à Reims les envoyés du Pape et de l'empereur. Son langage avait toute l'aigreur d'une rupture. De cette ville il dirigea vers la Bourgogne son innombrable armée (3), se mit en mar-

(1) Voy. pièces justif. n° IV.

(2) ..... *de multis partibus a paganis impetito..... in tanta pericula sine rege ac principe.....* (Lettre d'Hincmar au pape Adrien. D. Bouquet, VII, 538.)

(3) *Ipsos vero missos apostolici et imperatoris usque Remis deduci*

che lui-même et entra dans notre pays par Langres, Champlitte et Gray. Il était à Champlitte le 30 octobre (1). Cette petite ville, qui faisait partie du comté des Attuariens, était probablement dès cette époque entourée de murailles (2). Le roi y séjourna peu. En effet il avait appris que le duc-comte se fortifiait au delà de Besançon sur les hauteurs de Château-Chalon et de Poligny, tandis que Berthe sa femme, princesse du plus mâle courage, s'enfermait dans Vienne qu'elle devait défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il comprit tout ce que ces deux points de résistance avaient de dangereux, surtout à cette époque avancée de la saison, si rapprochée dans nos montagnes de celle des premières neiges. Son plan était arrêté, précipiter l'expédition, accabler Gérard par des forces vingt fois supérieures, et entourer Berthe de traîtres, gagnés à prix d'or qui, à point nommé et sans combat, lui ouvriraient les portes de Vienne.

On a remarqué qu'aucun des évêques ni des leudes n'avaient répondu aux lettres du souverain Pontife (3). Tous se tournèrent vers le roi des Francks, et il n'y en eut aucun, dit un ancien auteur ecclésiastique (4) qui, dans cette défaillance générale, eût le courage de lui dire

fecit. Et UNDIQUE *plurimos fidelium suorum illic convenire faciens et per octo dies immorans, eosdem legatos absolvit... posteà usque ad Lugdunum pervenit...* (*Annal. Bertin.* Voyez pièces justif. n° VI.) *Undique plurimos...* Comme ces mots sont bien d'accord avec le récit des poëmes sur la prodigieuse force de cette armée !

(1-2) Voy. pièces justif. n° VII.

(3) *Cum omnes* (Episcopi regni Lotharii) *defecerint.....* (BARONIUS. *Annal. Ecclesiast.* an. 870, p. 446.)

(4) *Baronius, Annal. Eccles. an.* 870.

au péril de sa vie : L'héritage d'autrui n'est pas à toi (1) !

Un homme eut cette audace, c'est Gérard. L'histoire n'a nommé que lui ; il est vrai que cet homme était presque un roi. En face d'une double usurpation accomplie par deux souverains régnant sur la Gaule et une partie de l'Allemagne, il osa seul affronter le péril et se déclarer le chef du parti de la résistance. Apprenant les préparatifs formidables de Charles le Chauve, et malgré l'absence de l'empereur toujours en Italie, il appela à lui ses vasseaux, même les hommes du midi et tous les grands de la Bourgogne.

Cependant le roi avait quitté Champlitte, et, descendant par le sud à travers notre pays, traversait rapidement le comté d'Amaous pour arriver à celui de Scoding. En parcourant les bords de la Saône, il voulait s'assurer que tous les passages étaient fermés, isoler son ennemi de Dijon, d'Avallon et de toutes ses possessions du Lassois situées outre Saône, et le renfermer complétement entre cette rivière et les montagnes du Jura.

Château-Chalon est à l'entrée du comté de Scoding contigu à ceux d'Amaous et de Warasgau. Le roi avait dû par lui ou ses capitaines visiter les villes et châteaux de Gray, de Pontarlier où les rois Francks avaient un palais, d'Auxonne et de Dole, situées sur les bords de la Saône ou à peu de distance.

Stationné sur les hauteurs de Château-Chalon, là où

(1) *Nullus Joannes Baptista qui vitæ dispendio arguebat Herodem; nullus prorsùs qui diceret Carolo : non licet tibi alienam invadere hereditatem.* (BARONIUS, t. X, an. 870, p. 444.)

se rencontrent la frontière du Warasch et celle du Scoding, Gérard, qui voyait déjà arriver une partie de ses hommes de guerre, avait adressé à l'empereur Louis les messages les plus pressants.

Il paraît d'abord incompréhensible que dans un semblable péril ce prince, toujours en Italie, n'ait envoyé aucun secours au plus grand, au plus généreux de ses défenseurs. Mais l'étonnement cesse, quand on a lu dans les auteurs latins et grecs du moyen âge à quelles dévastations était alors livré le sud de l'Italie, les villes prises et reprises, le soudan venant lui-même commander ses troupes, les vaisseaux d'Afrique amenant jusqu'à 30,000 hommes de débarquement, Rome en proie à la terreur, et l'empereur, arrêté depuis quatre ans au siége de Bari, et, selon l'expression du pape Adrien, combattant chaque jour pour le salut de la catholicité, au péril même de sa vie.

A l'approche des troupes royales, dont nos poëmes font l'effroyable dénombrement (1), Gérard attendait non sans anxiété l'effet de son dernier mandement de guerre. Sa voix semblait s'être perdue comme dans un désert. Un vide effrayant se faisait autour de lui, l'astuce, la perfidie, l'or, les promesses, la terreur, avaient miné le terrain sous ses pas; et dès les premiers jours, Charles le Chauve s'empara de Château-Chalon, forteresse romaine importante, ancien séjour des patrices du Scoding, défendue par des pentes, mais trop accessible du côté de l'est (2).

(1) Pièces justif. n° IX.
(2) Voy. pièces justif. n° VIII.

Pour la première fois de sa vie le duc Gérard commençait à ressentir quelque crainte; la position supérieure à tout courage humain se révélait dans toute son horreur. Les poëmes, comme les traditions recueillies sur place dans le siècle dernier, sont d'accord pour reconnaître que ce prince malgré son indomptable fierté, envoya au roi des Francks une ambassade (1). Introduit dans la forteresse de Château-Chalon où était le roi, l'envoyé exposa noblement son message; mais ses paroles accueillies avec la plus grande hauteur n'eurent aucun succès, et Charles jura qu'il prendrait et ferait pendre son ennemi (2). Restait la ressource et la nécessité d'une bataille, elle fut livrée et l'imagination populaire l'a empreinte des plus vives couleurs. Ici nos poëmes peignent Gérard suivi de ses quatre neveux et des grands de Bourgogne, se faisant jour à travers les rangs ennemis, le sang ruisselant à flot sous sa masse armée de pointes, une boucherie horrible, telle qu'il ne s'en était pas vu depuis la guerre de Troie, le champ de bataille couvert de morts, surtout du côté des troupes royales, Gérard blessé après des prodiges de valeur, et malgré lui emporté sanglant dans son château de Poligny (3).

A la vue de ces peintures enflammées, ornées vraisemblablement par la poésie, faisons la part la plus large à la critique. Une grande bataille a-t-elle été livrée dans la plaine au-dessous de Château-

(1) Voy. CHEVALIER, *Mém. sur Poligny*, I, p. 60, 61.
(2) Pièces justif. n° X.
(3) *Ibid.*, n°s XII et XIII.

Chalon? Pour l'historien toute la question est là.

Voici la réponse fort impartiale d'un écrivain dont la vie s'est passée sur le théâtre même de l'événement, où il a composé tous ses ouvrages, et qui, il faut le dire avec quelque surprise, au milieu des plus curieux souvenirs du IXe siècle, n'a pas pensé à Charles le Chauve. « On » trouve tout autour de Voiteur (au pied de Château-» Chalon), dit M. Désiré Monnier, des traces de destruc-» tion violente. Les habitants du vallon sont convaincus » qu'une GRANDE BATAILLE s'est donnée dans la plaine de » Voiteur à Saint-Germain. La tradition ne dit pas à » quelle époque (1). » Cette plaine est précisément le lieu du combat.

La tradition ne dit pas à quelle époque! Non, mais tous les monuments le disent. La vaste contrée où s'est livrée la bataille de Château-Chalon est couverte de débris humains et de sépultures (2).

« Cette plaine, ajoute M. Monnier, est dominée par le » château de Galardon, par Château-Chalon, par le châ-» teau de Saint-Martin. » Gérard n'avait pu se maintenir dans aucune de ces forteresses d'époque romaine assises sur des montagnes, situées à fort peu de distance les unes des autres et séparées par d'étroites vallées ; les troupes du roi les occupèrent immédiatement. Quant à Gérard, sous le coup d'une irrémédiable défaite, il fut obligé de se retirer non loin de là, dans la forteresse de Grimont ou de Poligny, autre château romain, dont il avait fait depuis plusieurs mois relever les murs démantelés.

(1) *Annuaire du Jura*, 1843, p. 95 et 346. Pièces justif. n° XII.
(2) *Ibid.*

Ici un nouveau document, interprète des vieilles traditions du pays, apparaît ; c'est la chronique de Grimont publiée en 1535. « Il fit refaire ce château, dit » ce document, où il SE SAUVA ET SE RETIRA AU TEMPS DE » SON ADVERSITÉ, » expressions courtes, mais énergiques, qui peignent toute la détresse du fugitif, auquel la chronique vient de donner le titre de roi (1).

Entraîné par le mouvement rapide de son armée sur les pas du vaincu, le roi s'avança jusqu'au territoire de Poligny, à une lieue au sud de cette ville. Là est une épaisse forêt appelée *la Vaivre*, qui dépend de ce territoire, en face de Saint-Lauthein, nommé alors *Silèse* ; au bord de la forêt, dans les haies des champs voisins, et sous le bois, on aperçoit de vastes débris mêlés à des tuiles de forme romaine. C'est la *Chambrette au Roi*. On n'a pas su jusqu'à ce jour d'où lui venait ce nom singulier, et l'on a cru que c'était un rendez-vous de chasse des Patrices et des comtes du Warasgau ou du Scoding (2) ; car c'est la limite précise des deux comtés (3). Mais la tradition rapportée par Paradin dans ses annales publiées en 1566, est qu'un roi du nom de *Charlon*, poursuivant son ennemi, y séjourna, et que de cette circonstance vient le nom de *Chambrette au Roi*. Pour qui sait comprendre, ce roi est Charles le Chauve. Il séjourna dans ce palais ou cette villa, soit pour se reposer pendant que ses gens cernaient Poligny

(1) Pièces justif. n° XIII.

(2) CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*, I, p. 65.

(3) Saint-Lauthein est dans le *Scoding*, la forêt de la Vaivre, comme Poligny d'où elle dépend, dans le *Warasgau*.

et Grimont, soit pour y passer la nuit du combat (1).

D'après nos poëmes, Charles *revint en arrière*, et remonta à Château-Chalon, d'où il put considérer d'un coup d'œil le vaste champ de carnage qui s'offrait à ses regards; puis il en descendit pour visiter avec plus de détail la plaine couverte de morts. Il reconnut avec tristesse tout ce qu'il avait perdu de ses plus braves guerriers, et eut peine à comprendre que l'ennemi si inférieur en nombre lui eût causé autant de perte. Mais il se rassura en pensant à son innombrable armée, contre laquelle son adversaire affaibli ne pouvait plus désormais se mesurer en pleine campagne (2).

Gérard était à Grimont, presque indigné contre lui-même d'avoir été pour la première fois dans un combat obligé de fuir devant l'ennemi. Cependant cette forteresse étroite, dominée, ne pouvant contenir qu'un petit nombre d'hommes, offrait les plus grands dangers. En s'y renfermant il se séparait de son armée. Bientôt enveloppé de toutes parts sans aucune communication avec le dehors, il courait le risque d'être fait prisonnier. Dans cette extrémité, il songea à s'appuyer d'une place de forte défense. Il eût préféré Dijon plus rapproché de ses domaines du Lassois, mais il lui était impossible de parvenir jusque-là. Les troupes du roi, massées sur la route, interceptaient les passages et couvraient les bords de la Saône (3). Renonçant à ce projet et pro-

(1) Voy. pièces justif. n° XV.
(2) Pièces justif. n° XVI.
(3) François lui ont tollu devers Dijon la voie.
(*Poëme cité*, p. 81.)

fitant d'une nuit obscure, il se dirigea vers Besançon.

L'accueil qu'il reçut fut glacé. Il n'apportait avec lui que ses malheurs, son inflexible courage, et la perspective d'un siége à soutenir contre une armée victorieuse que le roi commandait en personne. La cité ne connaissait l'empereur que de nom. Quel motif dans des jours si orageux de sacrifier en vain une ville entière pour une cause qui s'abandonnait elle-même? Ainsi raisonnait la curie, encore subsistante depuis les temps romains. Quant à l'archevêque métropolitain, nommé Arduic, l'empressement avec lequel il accepta, l'année suivante (1), les dons magnifiques du roi des Francks, montre assez qu'il était aussi disposé que les habitants à reconnaître la domination nouvelle.

Pour le duc fugitif, il n'y avait donc pas un moment à perdre. Poursuivi par un ennemi implacable, il ne lui restait qu'un dernier asile, les montagnes du Doubs, ou, comme on disait alors, du comté de Warasgau. Sans délibération nouvelle, il quitta immédiatement Besançon avec les débris de son armée ; et tous, pressant les pas de leurs chevaux, se dirigèrent à l'est vers la Chaux-d'Arlier.

Ces contrées montagneuses étaient habitées par une population robuste et aguerrie ; tout homme y était libre et soldat (2). Selon les vieux usages et les capitulaires des rois francks, elles étaient encore alors, et même au xe siècle, divisées par *centena* ou par cent familles

(1) Droit de battre monnaie, droit de Tonlieu, concession de l'abbaye de Bregille. Tous ces dons, dont l'effet dura de longs siècles, datent de l'année 871, quand Charles le Chauve passa un mois à Besançon. Ce séjour est raconté dans les annales de Saint-Bertin.

(2) Droz, *Histoire de Pontarlier*, p. 36.

d'hommes libres (1) ; et elles eurent les premières l'insigne honneur de porter le nom de Franche-Comté (2), nom le plus beau, dit Gollut, qu'aucune région ait porté jamais. Dans ces peuplades aux mœurs germaniques (3), l'hospitalité était un devoir sacré (4) : elles accueillirent avec générosité et respect l'hôte illustre qui venait se confier à leurs montagnes ; et je vais prouver que l'infortune et le danger qu'avait répudiés la capitale du pays, furent, avec un admirable courage, acceptés par la ville de Pontarlier.

Cette ville est située à l'extrémité nord de la Chaux-d'Arlier, vaste plaine humide et tourbeuse de quatre à cinq lieues d'étendue. Alors divisé en deux bourgs distincts et murés, dont l'un appelé de *Morieux*, l'autre de *Pontarlier*, ce poste de guerre, à l'entrée des gorges de nos montagnes, comptait une population nombreuse, comme le témoignent ses trois paroisses, dont on peut dès ce temps constater l'existence (5).

Nombre de voies romaines y abordent ; mais la

(1) Voy. pièces justif. n° XVIII, un acte très-curieux de 984, découvert à la bibliothèque impériale par M. Bernard Prost, élève de l'Ecole des Chartes, et dont il a bien voulu nous envoyer copie.

(2) Ce nom, qui doit dater du premier établissement du peuple bourguignon dans nos contrées, leur est encore donné dans un titre de 1366.

(3) DROZ, *Hist. de Pontarlier*, p. 86.

(4) *Hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur : pro fortunâ quisque apparatis epulis excipit. Cum defecere qui modo hospes fuerat monstrator hospitii et comes, proximam domum non invitati adeunt : nec interest, pari humanitate excipitur. Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit.* (TACIT. *de Moribus Germanor.*)

(5) DROZ, *Hist. de Pontarlier*, p. 175.

grande route de l'Helvétie passait déjà sur le pont de cette ville, puis sous le château de Joux et sortait du pays par Jougne, extrémité du Warasgau (1).

Au lieu de s'enfermer dans ces bourgs, Gérard n'y entra que pour animer les courages, et, renforcé par les milices des montagnes, campa aux pieds des murs contre lesquels s'appuya son armée.

Cependant, le jour même où Gérard avait quitté Besançon ou le lendemain, Charles le Chauve était entré dans la ville, dont les portes s'étaient ouvertes sans aucune résistance au petit-fils de Charlemagne.

Sans perdre un seul jour, et sans laisser à son ennemi le temps de se fortifier, le roi poursuivant ses avantages quitta Besançon pour marcher vers nos montagnes. C'est fort près des murs de Pontarlier que les deux armées se rencontrèrent. Le carnage fut épouvantable. Le roi demeura victorieux, mais la victoire, dans cette lutte suprême, avait été disputée avec l'énergie du désespoir. Longtemps, dans ces champs du combat, la charrue souleva des amas d'ossements desséchés et blanchis. L'impression fut si profonde, qu'elle se transmit d'âge en âge. *Les bonnes gens du pays*, ce sont les paroles fort remarquables et non remarquées de Gollut qui écrivait sept siècles après, *les bonnes gens du pays montrent un lieu* DU TERRITOIRE DE PONTARLIER *où ils disent que Gérard fut vaincu.*

Dans le désordre d'une grande déroute et plus tard, le bruit s'était répandu que le duc de Bourgogne avait

(1) Ce pays, en dehors de la comté de Warasch qu'il touchait immédiatement, était une terre du diocèse de Lausanne.

péri ; on le crut, et, comme il disparut dès lors de nos contrées, la tradition s'en maintint sur place. De là ce vieux refrain populaire que Gollut, il y a trois cents ans, entendait répéter comme la tradition de la Chaux-d'Arlier et de toute la montagne :

Entre le Doubs et le Drugeon
Morut Gérard de Roussillon.

L'endroit où s'est livré la bataille est très-facile à reconnaître. C'est une campagne unie et ouverte de toutes parts, en avant et fort près des murs de la ville qu'elle touche du côté de l'est. Toutes les routes romaines y aboutissent, notamment celle que les deux adversaires avaient successivement suivie depuis Besançon. C'est là, sous les murs mêmes, que Gérard a dû placer son armée. D'après le témoignage de Gollut, recueilli de la bouche des habitants, il faut que le champ de bataille soit sur le territoire de Pontarlier, et en même temps entre le Drugeon et le Doubs. Nul autre ne réunit cette double condition.

Gérard, malgré le bruit de sa mort répandu de toutes parts, survivait à sa défaite. S'enfonçant rapidement dans le défilé à l'est, il arriva sous le château de Joux, à l'étroit passage de la Cluse, dont la porte lourde et massive s'ouvrit à sa voix (1). Suivant la route romaine de l'Helvétie, il parcourut d'un trait la longue

(1) Des textes du cartulaire de Romain-Moustier, publiés par M. Duvernoy, en 1843, prouvent que le passage de la route romaine à travers la Cluse sous le château de Joux était déjà fortifié au xe siècle et ne s'ouvrait que moyennant péage. *Adserebat Aldericus* (sire de Joux) *quod homines harum villarum Clusam suam de-*

vallée où est *Fontaine-Ronde* et la Pierre-de-Trajan. C'est ainsi qu'il gagna la dernière frontière du pays au pied du Mont-d'Or et arriva à Jougne, bourg puissant où il s'enferma (1).

Profitant de l'appui qu'il trouvait au sein des montagnes du Warasgau, il passa dix jours dans ce poste fortifié. Quant au roi craignant les montagnards embusqués dans ces défilés dangereux, et considérant le duc fugitif comme un ennemi vaincu, il continua, sans le poursuivre, sa route vers le midi; c'est ainsi qu'il acheva de traverser le comté de Scoding et entra dans le pays de Lyon. Son armée victorieuse ne s'arrêta que sous les murs de Vienne (2) que défendait Berthe avec un courage suprême, et le roi enveloppant la ville avec

bebant recludere et restaurare... eo usu quo acceperant hi tres sui antecessores Narduinus, Warinus, Aldericus. Les deux premiers doivent avoir vécu au xe siècle. C'est l'observation de M. Duvernoy.

(1) Gérard voit et perzoit que mal va sa besoigne ;
A ung fort lieu s'en va que l'on appelle Joigne ;
Li lieu est bien caichiés et fort à demesure.
(*Poëme cité,* p. 86.)

(2) Adon, qui était évêque de Vienne vers la fin du ixe siècle, décrit ainsi cette ville :

« Vienne est unc illustre ville des Gaules, munie à l'occident et au » nord de châteaux élevés, qui rendent difficile l'approche des murs. » Le premier château qui regarde le midi est celui de Capron ; ce- » lui qui s'en trouve le plus rapproché, c'est le château d'Eumère ; » vient ensuite celui de Quiriac, auquel se lient, par un mur jeté au » travers du vallon, le fort de Propiciac et celui de Pompelac, jadis » célèbre parmi les païens, comme consacré aux cent dieux. Non » loin de là s'élève un cinquième fort qui, dans les temps anciens, » fut nommé Suspolis. La ville entière, avec ses châteaux, s'étend » tout le long de la rivière de la Gère jusqu'au fleuve du Rhône, en- » tourée de murs qui s'étendent du haut des collines jusque dans la » plaine. » (Traduction de M. Fauriel. *Gaule méridionale*, IV, page 360-61.)

toutes ses troupes, en commença le siége au milieu des plus horribles dévastations (1). Des monuments authentiques le laissent apercevoir sous ces murs, dès le 23 novembre 870 (2).

Justement inquiet du sort de Berthe, le duc Gérard quitta le château de Jougne pour gagner les campagnes du Viennois, probablement par les chemins de l'Helvétie, mais il ne put entrer dans Vienne, assiégée par l'armée francke (3) et ne pénétra qu'au voisinage dans l'un des châteaux restés fidèles à sa cause (4).

Le roi malgré la force toute puissante de ses armées eut recours à l'un de ses moyens ordinaires. Il avait pratiqué des intelligences dans la ville, et la perfidie lui en ouvrit les portes (5). Berthe trahie reçut en secret de son mari à qui elle envoya un émissaire, le conseil de se rendre (6). Charles le Chauve entra ainsi à

(1) Pièces justif. nº XX.

(2) Une charte de ce prince, datée de ce jour, pour la fondation du prieuré de Godit, dans le Velay, *in Pago Vallavensi*, se termine par ces mots: *Actum Viennâ*. Déjà le roi parlait comme si cette ville qu'il pressait de ses armes était dans ses mains. Il faut entendre ces mots de son camp devant Vienne, *prope Viennam*, *cum obsideretur Vienna*, dit D. Bouquet, VIII, p. 632. En effet, d'après l'annaliste du monastère de Saint-Bertin, le roi n'est entré à Vienne que dans les derniers jours de décembre.

(3 et 4) Pièces justif. nº XX. — *In alio morabatur castello*, disent les annales de Saint-Bertin, an 870. On a cru que c'était le château de Poligny. Tous les faits qui précèdent témoignent du contraire. Ce château était au voisinage de Vienne.

(5 et 6) Pièces justif. nº XX. — « Berthe tenait tout le pays en haleine. Charles n'en fut que difficilement venu à bout, s'il n'eût » par subtilité débauché les plus considérables du parti de cette » femme qui rendit la ville et moyenna que son mari remît aussi » les autres places qu'il avait occupées. » (MEZERAY, édit. citée, p. 272.)

Vienne, où il passa les fêtes de Noël de l'an 870.

Ainsi finit en deux mois, moins par la force que par la trahison, cette vice-royauté des provinces de l'Est, qui, sous divers règnes, avait fait, nombre de fois, sentir à la royauté francke le poids de son influence, et même de ses armes. L'empereur était toujours en Italie; par une coïncidence singulière, dans le temps où le duc Gérard succombait au sein de nos montagnes, il prenait la ville de Bari, boulevard des troupes sarrazines, et le soudan lui-même, ce cruel ennemi du nom chrétien (1). Dans toute la Lotharingie, la cause du légitime héritier fut dès lors considérée comme perdue. Adrien II insista seul sur la restitution des états usurpés, et fit une dernière tentative près de Louis de Germanie, qui semble avoir eu moins que son frère l'ignominie des convoitises sans honte et sans remords. Pressé par Ingelberge, femme de Charles le Chauve, il consentit secrètement à rendre la portion du royaume de Lothaire qu'il détenait (2). Mais, malgré les plus vives instances des envoyés du pape, le roi des Franks ne voulut entendre à rien, retint sa part, et, à Gondreville sur la Moselle, pour rendre le fait accompli plus irrévocable, fit renouveler en sa faveur le serment des grands leudes de Lotharingie (3),

(1) *Rex Franciæ* (l'empereur Louis), dit Porphyrogenète (*vita Basilii*) *soldanum illum subditosque Sarracenos sibi ipse captivos sumens Capuam adduxit, cujus illa ditionis erat ut Beneventum. — Soldanum qui Italiam adeo dirè afflixit... Bari sedes et receptaculum Sarracenorum...* (*Pagi. Critic. Baronii*, II, p. 604.)

(2) *Annal. Bertin. an.* 872.

(3) *Anno Incarnationis Dominicæ ind.* v^a^, *quinto die septembris in*

ne rougissant pas d'appeler la restitution faite par son frère une violation de ses serments.

Du reste toujours inquiet, et prodigue plus que jamais envers les monastères, il s'efforçait d'y faire oublier ses méfaits et publier ses louanges (1). Comme trophée de sa première victoire qui, à Château-Chalon, avait si heureusement préparé la seconde, ou pour contenir les peuples frémissants des comtés de Warasgau et de Scoding, il fit relever avec éclat les murs de cette forteresse en partie ruinée par la guerre, l'agrandit et la compléta par de nouveaux remparts et de hautes tours (2). Par ses ordres, ou dans les habitudes des peuples violemment impressionnés par des événements si étranges, elle prit le nom du vainqueur, et dans tous les monuments, s'est dès lors appelée *Château-Charlon* (3).

Quant au duc Gérard privé par le roi de ses gouvernements et de ses honneurs, sa vie, depuis la prise de Vienne, n'appartient plus à notre pays. Désabusé des hommes et des illusions de la grandeur, ses dernières années s'écoulèrent dans la dignité de la retraite et les consolants exercices de la piété chrétienne. Huit ans

placito generali apud Gundulfi Villam, cum Hludovicus sacramenta superiùs dicta dirupisset, et æquivoco suo itidem Hludovico imperatori se conjunxisset, Ingelberga regina et legati sedis apostolicæ, formoso scilicet et Gaderico præsentibus, hac tempestate urgente, Episcopi omnes ex regno gloriosi regis Caroli hanc professionem infra scriptam fecerunt. (Suit la formule de la déclaration. — D. BOUQUET, VII, *Capitul. Caroli Calvi.*)

(1) Sur la manière dont il y était jugé et admiré, voyez la chronique de Saint-Bénigne. — La *Vie de Garnier*, PÉRARD, p. 126, et une lettre d'Adrien II dans D. BOUQUET, VII, p. 457.

(2-3) Pièces justif. n° XX.

après le combat de Pontarlier, il mourut, et fut inhumé à Pothière, diocèse de Langres (1), l'une des deux grandes abbayes fondées par ses soins, au sein de cette Bourgogne, où son nom s'est immortalisé. Une double pierre sans inscription (2) couvrit ses restes mortels (3) et ceux de Berthe, cette héroïne digne de son époux, compagne de sa gloire et de ses revers, ensevelie à ses côtés. Sous cette modeste pierre l'oubli n'accueillit point leurs cendres, et le respect public les indiqua toujours (3).

Quelques historiens ont cru que ce prince avait, dans les derniers temps, habité le château de Grimont et la ville de Poligny (4). En cela, ils ont évidemment faussé le sens de la Chronique de Grimont dont le texte s'applique à une tout autre époque, quand elle peint le duc *se sauvant dans cette forteresse au temps de son adversité*, c'est-à-dire, après le combat de Château-Chalon. Comment ne pas voir d'ailleurs que rien ne pouvait ramener un homme de ce caractère dans nos contrées témoins de ces cruels désastres ? Et,

(1) On trouve dans le *Gallia Christiana*, à la date de 843 (t. IV, instr. p. 132), la lettre adressée au pape par Gérard pour soumettre au Saint-Siége cette abbaye qui est dans l'acte déclarée fondée par le comte Gérard et par Berthe, *in Pago Laticensi*, *in regno Burgundiæ et in Parochiâ Lingonicæ civitatis*.

(2) DON PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, I, p. 136.

(3) En 1343, un petit-fils de Jean de Chalon l'antique, Henri de Bourgogne, choisit sa sépulture près du tombeau de *très-illustre* PRINCE, GÉRARD DE ROUSSILLON, COMTE DE BOURGOGNE, *in ecclesiâ Beati Petri monasterii Pulcheriensis, diocœsis Lingonensis, juxta sepulturam* ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS GERARDI DE ROUSSILLON, *comitis Burgundiæ*. (DUNOD, *Hist. du Comté*, II, p. 75.)

(4) DUNOD, *ibid.*

ce qui est décisif, c'est que s'il en eût été autrement, la renommée répandue et conservée d'âge en âge dans nos montagnes si voisines de Poligny, ne se fût pas obstinée à publier sa mort dans la plaine de Pontarlier.

Ainsi, on le voit avec netteté, dans les dix-huit mois que j'ai plus particulièrement décrits, tout se coordonne, tout s'enchaîne, depuis le couronnement de Metz jusqu'à la capitulation de Vienne. Monuments, ruines, poëmes, traditions locales, textes originaux, dates constatées, champs de bataille reconnus, tout est en pleine harmonie.

Et non-seulement nous avons retrouvé, sans hésitation possible, le lieu de la dernière défaite, mais on peut, à quelques jours près, en déterminer précisément l'époque.

Dans cette campagne conduite avec une si grande rapidité, Charles le Chauve est à Champlitte le 30 octobre 870 : il la commence. Le 23 novembre, il est déjà sous les murs de Vienne : elle va finir. Calculez et suivez les événements ; la journée de Pontarlier doit être du 12 au 15 novembre.

Le long retentissement que le nom de Gérard de Roussillon a eu à travers les siècles ne s'explique ni par l'histoire ni par la poésie. L'histoire l'a laissé dans l'oubli, la poésie s'en est emparée ; mais, avant d'être un héros poétique, Gérard était un héros populaire. Vainqueur des Sarrasins en toute rencontre (1), appui,

(1) *Hostes molestissimos partim peremistis, partim fugastis*, lui écrivait Loup de Ferrière en 860. (*Epist. Lupi Ferr.* D. BOUQUET, VII, p. 516.)

tuteur, adversaire des rois, il a puissamment ébranlé la fibre contemporaine. Cet homme a étonné les hommes, non-seulement par la grandeur de la puissance et de l'infortune, mais surtout par la grandeur morale, et par cette audace surhumaine qui, deux fois en pleine campagne, avec une poignée de soldats, lui a fait braver, sous deux rois usurpateurs, toutes les forces de la Gaule.

Mais si telle est, pour la critique sévère, l'enchaînement rigoureux des faits et le sens vrai de cette noble figure des vieux âges, au point de vue moral ces grands événements du IXᵉ siècle n'ont-ils pas aussi leurs enseignements et leurs leçons ? On le voit par la défection de la Lorraine entière, alors déjà, comme aujourd'hui, les hommes se laissaient trop éblouir par les triomphes passagers de la force; la force, de quelque nom qu'on la décore, n'est pas la justice. La justice, le droit, mais c'est l'éternel honneur de l'humanité; la justice et le droit, c'est le besoin, le salut, la sécurité des individus et des sociétés humaines. Charles le Chauve les foula aux pieds, et sa postérité dura peu. Il dépouilla Gérard de ses dignités pour les donner à Boson, son beau-frère, et cet homme qu'il avait fait duc et archiministre du sacré Palais suivit son exemple, il voulut être roi, lui aussi se fit élire, ceignit la couronne et prit les armes contre la famille de son bienfaiteur qu'il dépouilla (1). Par ses

(1) Mantale, où il fut élu, est la fidèle reproduction du couronnement de Metz, et c'est dans Vienne dont il fit le siége avec le roi contre Berthe, qu'il se défendit lui-même contre le fils de Charles le Chauve.

exemples, Charles enseigna l'injustice à ses enfants, son fils Carloman se révolta contre lui, tomba d'excès en excès, et son père, lassé, lui fit crever les yeux. Il enseigna la révolte à ses peuples, et la dernière nouvelle qu'il reçut en Italie, où, sept ans après, il obtint la couronne impériale, fut que, dans son royaume, ses grands leudes étaient en pleine révolte contre lui. Il repassa les Alpes en toute hâte, ne sachant s'il retrouverait dans la Gaule un peuple et des sujets. Dans son angoisse mortelle, la fièvre le saisit, un remède violent hâta sa fin, et, sans pouvoir atteindre la patrie des Francks, il mourut à Brios, dans une pauvre cabane, *in vilissimo tugurio*. Son corps, décomposé par la mort et par le poison, objet d'horreur pour ses courtisans qui ne pouvaient plus en supporter l'approche, fut enfermé dans un tonneau enduit de poix. C'est dans cet appareil que le petit-fils de Charlemagne parvint à l'extrémité de notre comté de Scoding, théâtre de ses injustes victoires, on ne put le conduire plus loin ; et, pour en finir, ses serviteurs se hâtèrent, dit l'annaliste contemporain, de l'inhumer, le tonneau et lui, au monastère de Nantua : *Ad cellam... Nantoidis... vix pervenientes, illud corpus cum tonnâ terræ mandaverunt* (1).

(1) Voy. pièces justif. nº XXIII.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

COURONNEMENT DE CHARLES LE CHAUVE DANS LA CATHÉDRALE DE METZ.

Ordo qualiter Karolus rex fuit coronatus in Mettis civitate, anno DCCCLXIX in mense septembris, V idus septembris, quæ evenit die Veneris cum istis episcopis, videlicet Hincmaro archiepiscopo, Adventio, Haltone, Arnulfo, Francone, Hincmaro et Odone...

Adnuntiacio Adventii episcopi ante initium missæ in ecclesia Sancti Stephani coram rege et episcopis et aliis quampluri-mis..... si illi placet dignum ipsi, et necessarium nobis esse videtur, ut ex ejus ore audiamus quod a christianissimo rege, fideli et unanimi in servitio illius populo, unicuique in suo ordine convenit audire, ac devotâ mente suscipere.

Post hæc rex Karolus hæc quæ sequuntur per se in eadem ecclesia cunctis quæ adfuerant denuntiavit :

Quia, sicut isti venerabiles episcopi unius ex ipsis voce dixerunt, et certis indiciis ex vestrâ unanimitate monstraverunt, et vos acclamastis, me Dei electione ad vestram salvationem et profectum, atque regimen et gubernationem huc advenisse; sciatis me honorem et cultum Dei atque sanctarum ecclesiarum, Domino adjuvante, conservare, et unumquemque vestrûm, secundum sui ordinis dignitatem et personam, juxta meum scire et posse, honorare et salvare, et honoratum ac salvatum tenere velle, et unicuique in suo ordine, secundum sibi competentes leges tam ecclesiasticas quam mundanas, legem et justitiam conservare; in hoc ut honor regius et

potestas ac debita obedientia atque adjutorium ad regnum datum continendum et defensandum, ab unoquoque vestrùm secundum suum ordinem et dignitatem, atque possibilitatem mihi exhibeatur, sicut vestri antecessores fideliter justè et rationabiliter meis antecessoribus exhibuerunt.

Hincmarus :...

...Quia in historiis sacris legimus, reges, quando coronam obtinuerunt, singulorum regnorum sibi diademata imposuerunt, non incongruum videtur istis venerabilibus episcopis, si vestræ unanimitati placet, ut in obtentum regni, unde vos ad illum spontè convenistis, et vos illi commendastis, sacerdotali ministerio ante altare hoc coronetur et sacrâ unctione consecretur. Quod si vobis placet, propriis vocibus consonate. Et in hoc conclamantibus omnibus, dixit idem episcopus; agamus ergo unanimiter Deo gratias, decantantes *Te Deum laudamus*.

Benedictiones super regem Karolum ante missam et altare Sancti Stephani :

(*Suit la prière en latin de chacun des évêques.*)

Ad ista verba : *Coronet te Dominus*, inunxit eum Hincmarus archiepiscopus de chrismate ad dextram auriculam, et in fronte usque ad sinistram auriculam, et in capite...

Et ad ista verba : *Det tibi Dominus velle*, dederunt ei palmam et sceptrum...

(Duchesne, *Hist. franc.*, t. II, p. 449, *Recueil des Hist. de Fr.* D. Bouquet, VII, 680 *et suiv. Annal. Bertin.*, 369.)

II.

LETTRE DU PAPE ADRIEN A CHARLES LE CHAUVE.

Il déclare qu'il remplira ses devoirs de pasteur, et à la vue de l'usurpation, ne sera pas comme un chien muet. Le roi a violé ses serments, il s'est en cas d'infraction soumis à l'anathème, et

il l'appelerait lui-même sur l'usurpateur dont il aurait à se plaindre. Le Pontife le somme, pour la troisième fois, de renoncer à son projet.

(27 juin 870.)

Hadrianus episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Karolo Regi.

Sacrorum itaque dogmatum evidentissimis documentis et apostolicis in formam et exemplis, ut mitiùs agere debeamus cum mitibus, et severiùs per justitiam delinquentes corripiamus. Sed neque nos Deo placere possumus, si pastoris vicem suscipientes, non ovium pastoris, sed mercenarii latibula præstolamur, et, veniente lupo, fugimus, ne solatium conferamus. Super quibus illud cavere debemus, quod Dominus per prophetam loquitur dicens : Canes muti non valentes latrare, et rursum : Væ pastoribus, inquit, pascebant se ipsos, et reliqua. Quod si cunctis pastoribus Dominici gregis Dominus pro desidiâ væ generaliter dicit, tantò magis nos illam sententiam formidare debemus, quantò præ omnibus et pro omnibus non solum honoris, sed etiam oneris in humeris nostris pondera quoque gestamus. An non pro te, Rex, rationem ponere coram Domino compellemur ? Sicut illud interim sileamus, quod Missos apostolicæ sedis more regali recipere contempsisti : factum tuum non reprehendemus, et spiritali zelo redarguere desistemus, quando contra divinam sanctorumque Patrum auctoritatem, atque contra propriæ fidei sponsionem, quâ jurejurando, pollicitus es, ne aliena et præcipuè fratrum tuorum regna concupisceres aut invaderes, regnum quondam Hlotarii imperatoris, quod spiritali filio nostro Domino Hludowico Augusto filio ejus juxta divinas et humanas leges debetur, præsumpsisti invadere, et in reatum perjurii incidere non formidasti ? Numquid a mente excedit, quod vestra vestrorumque juramenta sedi apostolicæ discussimus, roboravimus, et in archivo nostro hodie illa recondita retinemus ? Quod si nec ista sufficiunt, tunc ad majoris reprehensionis tuæ cumulum tuis te specialibus sententiis convenimus, et ut ad cor tuum redeas, ex oris tui professionibus decertamus.

Quando igitur Hludowici fratris tui superatis viribus regnum prodidisti, numquid non epistolam, quam habemus præ manibus, sedi apostolicæ direxisti, in qua inter cætera confessus fuisti, dicens : Cum fratribus nostris post Fontanicum bellum in unum convenimus, et inter nos divisione regnorum factâ, pacem fecimus, et jurejurando juravimus, quod nemo nostrûm regni alterius metas invaderet? Nunc autem regno meo juramentis sumptis invaso atque sublato, misereatur Noster Apostolatus, et ne nomen Christi blasphemetur in gentibus, sine vindicante facinus non relinquatur? Ecce qualiter aliena tibi concupiscere minimè competit. Ecce tibi ostensum est, quod juramenta publicè facta contempta sunt, postremò ad fortioris tuæ reprehensionis indicium aliquantis permonstratum est, quod et te impunitum relinquere non debemus. Qui quod aliis facere precaberis, nunc in simili opere tibi facere justo nos oportet judicio, et te de tuis actibus increpare, præcipuè, cum apertiùs demonstrares, quod labiis tantum et non corde devotum sanctæ Romanæ Ecclesiæ, (velut in epistolis ad decessores nostros et Nobis à te directis continetur) te jactitares existere filium, et nunc adeò devotio fidei tuæ cassata est, ut jam quia convenientibus responsis Missos nostros antè minimè dimisisti, nobisque rescribere callidè omisisti, Missos nostros vel epistolas, quas remissurum indicasti, hactenus ad contemptum apostolicæ sedis non direxisti. Quod si quis alius tale tibi dedit consilium, fidem circa te minimè veram servat. Si autem in hoc tuo tantùm Consilio usus est, minus regalis excellentia quam debuit fecit.

De pacis vero et concordiæ unitate, cujus nos inter piissimum Cæsarem et te mediatores debere suggesseras, libentissimè suscepimus et agere cœpimus. Sed illi contra hostes Christiani nominis dimicanti, pro liberatione populi Dei multis laboribus insistenti, et bella Domini præliando Sarracenorum multitudinem superanti ut pax fieret, cedere noluisti, quin potius non ut pacis amator, sed ut scandali concitator, etiam et tyrannidis manifestissimus executor, pacis tempus non es præstolatus ; quia postquam hæc illi mandare curasti, Domini Imperatoris regnum magis ac magis invasisti, sollici-

tasti, ordinasti, et homines ipsius regni ad tuam fidelitatem jurare fecisti. Cui talia facere pertimesceres, nisi ipse tantis laboribus ad perpetuam pacem Sanctæ Ecclesiæ diu noctuque pro Christi amore fidenter hæreret. Qui a cœptis bonis, in quibus illi te solamina conferre magis quam Christianum populum contra fidem debitam persequi, manum et opus non subtrahens, dubium non est, quod omnipotentem Dominum ad hæc peragenda sibi propitium faciet, et de hostibus Christiani nominis triumphum citò percipiet.

Sed his sincerè prolatis quoniam, ut prædiximus, sicut omnium pondera in humeris nostris gestamus, ita omnium actus prævidere debemus, ne pro humanis favoribus nos hæc dicere quis existimet, si forte acciderit ut principes nostri quibus a te pervasum regnum jure debetur, sibi illatas injurias non vindicarent; nos usque ad vestram emendationem, quia omnes salvare volumus, perjuria illa atque invasionem tyrannides impunitas nullo pacto dimitteremus, quia non ambitione regni, sed justitia commovemur, et non terrarum spatia quærimus, sed ex debito, vitiis ac pravitatibus cujuscumque resistere vigilamus.

Igitur ut interim pro paucis gloriam tuam conveniamus, monemus et auctoritate apostolicâ modis quibus possumus spiritaliter suademus, paternoque affectu præcipimus, ut jam tertiò monitus, te ab invasione regni spiritalis filii nostri Christianissimi principis subtrahas et compescas, aliena non concupiscas, et quæ tibi non vis fieri illi non facias. Noli justissimis competentibusque tibi rebus injustè captas tyrannicè sociari, ne et justè possessas amittas, et injustè pervasas, justo Dei judicio, te ambisse pœniteat. Nos etenim, quoniam salvum te consistere cupimus, et animâ corporeque felici successu polleas, anhelamus; nisi saltem nunc nostris aliis sic salubribus parueris monitis, et ut prius inobediens nostræ spiritali censuræ constiteris, nullo pacto nulloque prætermittemus, quominus, Deo juvante, nosmetipsi partes illas petamus, et quod nostri est ministerii penitùs peragamus.

Postremò magnoperè commonemus, ut hos apostolatûs nostri præcipuos Missos..... benignè suscipias, et utpote a

tantâ sede digressos honorificè receptos colas. Ipsis quæ pagina retinuit tibi dicenda injunximus, et ideo quidquid verbo tenus exposuerint sine scrupulo prorsus admitte, et ut efficaces ad nos reverti valeant omnimodis vigila. Optamus gloriam tuam in Christo nunc et semper valere. Dat. v Kal. julii, indictione tertiâ.

(Harduin. *Concil.* V, p. 712.)

III.

LETTRE DU PAPE ADRIEN AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU ROYAUME DE CHARLES.

Il gémit de ce qu'ils ont pris parti pour l'usurpateur, leur rappelle que l'empereur dont ils ont violé les droits combat en Italie pour la cause de l'Eglise, et les menace s'ils persévèrent de se rendre sur les lieux pour les punir.

(27 juin 870.)

Hadrianus episcopus, servus servorum Dei, omnibus reverentissimis confratribus nostris Archiepiscopis et episcopis in regno Karoli gloriosi regis consistentibus.

Nuper apostolatûs nostri missis atque epistolis reverentiam vestram salutiferis exhortationibus, ut vobismetipsis consuleretis, monuimus, et juxta quod vos oportuit paternitatis affectu non immeritò corripuimus; sed tantum apostolica monita contempsistis, quantum nec nostris epistolis respondistis, nec regem vestrum Karolum grave facinus incurrentem procnldubio doluistis. Annon grave scelus incurrit, quando, sicut multi vestrûm noverunt, sui oblitus, jusjurandum quod olim cum fratribus suis pepigit, quod nemo illorum regnum fratris alterius invaderet vel usurparet, ut evidentissimè patet factum est, regnum quondam Hlotharii imperatoris, quod jure divo imperatori domino Hludowico

filio ejus semper Augusto debetur, spretis juramentis, invasit et perjurii incidit crimen? Unde valdè miramur, obstupescimus et dolemus, ut si vos fidem illi promisistis, quare vosmetipsos perditis, et non eum, modò suggerendo, modò illud aut illud suggerendo ut resipiscat circumvenitis : quin potius vobis consentiendo et illi tam detestabilia faciendo (quod vestri non fecêre parentes) gehennam paratis? præfatus siquidem imperator, terrena regna non ambiens, pro liberatione populi Dei multis laboribus fatigatus triomphales in Sarracenorum cervices potius manus, quam in eum regnum suum tollentem extendit.

Redite ergo ad vos, dilectissimi, et ut olim fœdera inter seniorem vestrum fratresque illius cum juramentis habita, sed modo corrupta reformentur, sine cessationibus laborate. Commonete jugiter illum juxta vestrum ministerium, et ut episcopalis in vobis non refrigescat charitas providete; et, si eum salvum consistere vultis, ut regni jura ad se non pertinentia desistat invadere, opportunè, importunè insistite. Aliena non concupiscat, aliena non rapiat et quod sibi non vult fieri alio prorsùs non faciat...Quod si nunc his salubribus nostris exhortationibus atque monitionibus tam jam fatus rex quam vos parere contempseritis, scitote quia ducti paterno affectu ferventissimoque zelo justitiæ, statim Christo opifice partes illas penetrabimus, et in contemptores dignam dabimus ultionem... Dat. v kal. julii. indictione tertiâ.

HARDUIN. *Concil.* V, p. 710 *et suiv.*

IV.

LETTRE D'HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS, AU PAPE ADRIEN II.

Il ne peut, comme le pape le lui avait demandé, excommunier Charles le Chauve et ses adhérents. — Propos qui selon lui se

tiennent à Reims parmi les ecclésiastiques et les laïcs. — Le roi et les grands sont décidés à persister dans leur entreprise sur le royaume de Lotharingie.

Domino sanctissimo et reverendissimo Patri Patrum Hadriano Primariæ sedis apostolicæ ac universalis Ecclesiæ Papæ, Hincmarus nomine non merito Rhemorum Episcopus ac plebis famulus.

.....De hoc quod scripsistis, ut si rex Carolus in obstinationis suæ perfidiâ post meam conventionem persistere maluerit, quam juxta vestra monita resipiscere, ab illius me communione et consortio sequestrem, et secundum Apostolum nec ave ei dicam, et si vestræ communionis volo esse particeps, præsentiam ejus modis omnibus devitem : cum magno cordis dolore et gemitu dico, quoniam et ecclesiastici et sæcularis ordinis viri, qui de diversis partibus regni Rhemis plurimi convenerunt, quos mandatum vestrum ibidem delatum, quia non debuit, latere non potuit, exiguitati meæ qui quantum scivi et potui, semper apostolicæ sedis privilegium extuli, improperando dixerunt et dicunt : Numquam hujusmodi præceptionem ab illâ sede ulli prædecessorum meorum missam fuisse, cum inter reges sacramentis etiam confæderatos, sed et inter patrem et filios, et inter fratres prælia et seditiones eorum temporibus fuisse noscantur.....

Nec etiam ab hæreticorum vel schismaticorum sive tyrannorum imperatorum ac regum, quales fuerunt Constantius, Arianus, ac apostata Julianus, et Maximus Tyrannus, præsentiâ et salutatione sive collocutione Sedis Apostolicæ pontifices vel alii magnæ auctoritatis atque sanctitatis episcopi, cum locus et ratio et causa exegit, se substraxisse leguntur..... Et dicunt sæcularem scripturam dicere, quia omne regum sæculi hujus bellis quæritur, victoriis propagatur, et non Apostolicis vel Episcoporum excommunicationibus obtinetur; et scripturam divinam proponunt dicere : Quia Domini est regnum, et cui voluerit dat illud ministerio angelorum et hominum..... Et cum potestatem a Christo sancto Petro primo apostolorum, et in eo suis successoribus datam, sed et apostolis et ceteris episcopis Pontificium ligandi et solvendi collatum insinuare

volumus, respondent : Et vos solis orationibus vestris regnum contra Northmannos et alios impetentes defendite, et nostram defensionem nolite quærere ; et, si vultis ad defensionem habere nostrum auxilium, sicut volumus de vestris orationibus habere adjutorium, nolite quærere nostrum dispendium. Et petite Dominum Apostolicum, et quia Rex et Episcopus simul esse non potest, et sui antecessores ecclesiasticum ordinem quod suum est, et non rempublicam quæ regum est, disposuerunt. Non præcipiat nobis habere regem, qui nos in sic longinquis adjuvare non possit contra subitaneos et frequentes paganorum impetus, et nos Francos non jubeat servire, cui nolumus servire; quia istud jugum sui antecessores nostris antecessoribus non imposuerunt, et nos illud portare non possumus, quia scriptum esse in sanctis libris audimus, ut pro libertate et hereditate nostrâ usque ad mortem certare debemus. Et si aliquis episcopus aliquem christianum contra legem excommunicat, sibi potestatem ligandi tollit, et nulli vitam æternam potest tollere, si sua peccata illi non tollunt. Et non convenit ulli episcopo dicere, ut christianum qui non est incorrigibilis, non propter propria crimina, sed pro terreno regno alicui tollendo vel acquirendo, nomine christianitatis debeat privare et cum diabolo collocare, quem Christus suâ morte suo sanguine de potestate diaboli venit redimere, et christianos pro fratribus suis animas docuit ponere.

Propterea, si Dominus Apostolicus venit pacem quærere, sic pacem quærat, ut rixam non moveat, quia nos non credemus ut aliter ad Regnum Dei pervenire non possimus, si illum quem sic commendat terrenum regem non habuerimus. Et alia de juramentis et perjuriis et de tyrannide de quibus scripsistis vobis dicunt : Quia vestræ auctoritati mandare nobis convenit. Sed et alias comminationes in vos sunt jaculati, quas adhuc nolo proferre, quasque scio, si Dominus illis permiserit, ut jam in deliberatione, ita sine retractatione comminantes, in opere monstrare curabunt. Et, ut mihi experimento videtur, propter meam interdictionem, vel propter linguæ humanæ gladium, nisi aliud eis obstiterit, Rex

noster vel regni ejus primores non dimittent, ut quod cœperunt, quantum potuerint, non exequantur.

(Baronius, tom. X, an. 870, p. 444-45.)

V.

PARTAGE DE LA LOTHARINGIE ENTRE CHARLES LE CHAUVE ET LOUIS LE GERMANIQUE.

(870, 6 ides août.)

Anno incarnationis Dominicæ DCCCLXX, regni Caroli XXXI, Indictione III, VI idus Augusti inter gloriosos reges Carolum et Hludovicum fuit hæc divisio facta in Procaspide super fluvium Mosam.

Et hæc est portio quam sibi Hludovicus accepit.

Coloniam, Treviris, Stratburg, Basulam, Abbatiam Suestre, Berch, Niu Monasterium, Castellum, Indam, sancti Maximini, Ephterniacum, Horream, sancti Gengulfi, Faverniacum (1), Polemniacum (2), Luxoium (3), Luteram (4), Balmam (5), Offonis Villam (6), Meienii Monasterium, sancti Deodati, Bodonis monasterium, Stivagium, Romerici montem (7), Morbach (8), sancti Gregorii Mauri Monasterium, Eboresheim, Homowa, Masonis Monasterium, Hombroch, sancti Staphni Strastburgh, Erestein, sancti Ursi in Soloduro, Grandivallem,

(1) L'abbaye de Faverney, comté de Port.
(2) Abbaye de Poligny, comté de Warasgau. Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. II.
(3) Luxeuil, comté de Port.
(4) Lure, même comté.
(5) Abbaye de Baume-les-Moines, comté de Scoding, selon un grand nombre d'historiens, et non Baume-les-Dames appelé *Palma*, situé dans le Warasgau.
(6) Offonvelle, comté de Port.
(7) Remiremont.
(8) Murbach en Alsace.

ALTAM PETRAM (1), Lustenam (2), VALLEM CLUSÆ (3), CASTELLUM CARNONES (4), Heribodesheim, abbatiam de aquis, Hohenchirche, Augstchirche,..... ELISCHOWE, WARASCH, SCUDINGUM, EMAUS (5), BASALCHOVA (6). In Elisatio comitatus II.....

Et hæc est portio quam Carolus de eodem regno sibi accepit, Lugdunum, VESONTIUM, Vienna, Tungris, Tullum, Viridunum, Cameracum, Vivarias, Ucetiam, Montem Falconis, sancti Michaelis, Gillini, Monasterium SANCTÆ MARIÆ IN BISUNCIONO (7), SANCTI MARTINI IN EODEM LOCO (8), SANCTI AUGENTII (9), sancti Marcelli..... Barrense, PORTENSE, Salmoringum, Lugdunense, Viennense, Vivarias, Uccericium. De Frisia tertiam partem.

(*Annal. Bertin.* an 870, D. BOUQUET, VII, p. 112. SIRMOND opera III, 287.)

VI.

Après la grande chasse d'automne, Charles le Chauve passe huit jours à Saint-Denis, rassemble ses troupes, et marche sur Lyon et Vienne.

(Octobre 870.)

Carolus, peractâ autumnali venatione, ad monasterium sancti Dyonisii festivitatem ipsius sancti celebraturus perrexit.

(1) Haute-Pierre, près d'Ornans, dans le Warasgau.

(2) *Lustenam,* — Lauthenans selon quelques-uns, opinion combattue par Perreciot, localité incertaine, peut-être Saint-Lauthein.

(3) Vaucluse, dans le Warasgau, près du Dessoubre, à la frontière de l'Elsgau.

(4) Château-Chalon, dans le Scoding.

(5) Les comtés d'Elsgau, de Warasgau, de Scoding et d'Amaous.

(6) Territoire de Bâle. Voyez la carte de l'Alsace dans SCHŒPFLIN.

(7) Abbaye de Jussan-Montier, sous les murs de la ville haute de Besançon.

(8) Abbaye de Bregille, séparée de Besançon par le Doubs.

(9) Abbaye de Saint-Oyan de Joux, dans le Scoding, appelée depuis Saint-Claude.

Ubi ipsâ die inter missarum solemnia præfatos apostolici missos cum epistolis ad se et ad episcopos regni sui directos, terribiliter sibi regnum quondam Lotharii quod fratri suo imperatori deberetur interdicentibus, molestè suscepit. Et deprecantibus eisdem missis cum aliquantis fidelibus suis, Carlomanum filium a custodiâ ex Silvanectis civitate (Senlis) absolvit et secum manere præcepit : ipsos etiam missos domni apostolici et imperatoris usque Remis deduci fecit. Et undique plurimos fidelium suorum illic convenire faciens, et per octo dies immorans, eosdem missos absolvit. Posteà legatos suos..... cum epistolis ad domnum apostolicum, sed et pannum ad altare S. Petri de vestimentis suis aureis compositum cum duabus coronis aureis et gemmis ornatis misit et ipse usque ad Lugdunum pervenit. Undè Carlomanus noctu a patre aufugiens, in Belgicam provinciam venit, et congregatis secum pluribus satellitibus et filiis Belial, tantam crudelitatem et devastationem secundum operationem satanæ exercuit, ut credi non possit, nisi ab ipsis qui eamdem depopulationem viderunt et sustinuerunt. Quod Carolus nimium ægrè tulit ; non tamen iter suum deseruit, sed Viennam in qua Berta uxor Gerardi erat obsessurus, quantocius adiit ; nam Gerardus in altero morabatur castello.

(*Annal. Bertin.* D. BOUQUET, VII, 112.)

§ VII.

Charles le Chauve marchant contre Gérard de Roussillon est à Champlitte le 30 *octobre* 870.

Une lettre de Charles le Chauve concédant aux religieux de Hermoutier dans le Poitou, l'abbaye de S. Porcien, se termine par ces mots : III *Kal. novembre, ind.* IV. *anno* XXXII *regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Calimptum* (1).

(1) D'ACHERY, *Spicil.*, tome XII, p. 351. — JUENIN, *Hist. de Tour-*

Des objections ont été faites sur la date précise de cette lettre : cependant, malgré quelque erreur de copistes, des savants justement estimés, Brequigny et D. Bouquet, ont cru qu'elle était de l'année 870. Et d'après les événements de notre récit, cette date nous paraît hors de contestation.

Mais, jusqu'à ce jour, aucun n'a su quel était ce lieu appelé *Calimptum*. C'est incontestablement Champlitte, ville du canton des Attuariens, à notre frontière N.-O., et située sur la route directe que suivait le roi depuis Reims à Poligny et Château-Chalon par Langres.

En veut-on la preuve?

Dans l'année 1098, la chronique de Bèse, lieu peu éloigné de Champlitte, en appelle l'église *Ecclesia Sancti Christophori* CAMLINTENSIS. Une charte de 1430 donne à la même ville le nom de *Chamliple* si semblable au *Camlimptum* de la lettre du roi des Francks.

Ce diplôme est de la plus haute importance. Il indique la véritable marche de Charles le Chauve à son entrée dans notre pays et la direction de la campagne au moment où les plus graves événements vont s'accomplir.

Rapprochée d'une autre charte scellée par le même roi sous les murs de Vienne le 23 novembre 870, cette pièce fait connaître la durée précise de l'expédition qui se termine par la prise de cette ville, et qui en tout n'a pas excédé deux mois.

Ce diplôme prouve encore, à une époque qui a jusqu'à ce jour dépassé tous les documents, l'existence de la ville de Champlitte, qui appartenait alors au roi des Francks, comme le comté des Attuariens dont elle faisait partie.

Champlitte était dès lors vraisemblablement entourée de murailles. Leur existence est constatée en 1253, par un acte de cette époque mentionnant *une grange assise* DESOZ LES MURS DE CHANLITE. (DUCHESNE, *Hist. des sires de Vergy*, p. 198.)

D'autres documents contemporains confirment pleinement ce que nous avons dit du commencement de l'expédition et

nus, pr. p. 86.— CHIFLET, *Hist. de Tournus*, pr. p. 209.— BREQUIGNY, *Table des diplom.*, p. 292. — D. BOUQUET, VIII, 631.

de sa durée. D'après l'annaliste de Saint-Bertin, Charles le Chauve est encore à Reims vers le 15 octobre 870. (*Pièces justif.* n° VI.) De là il marche contre la ville de Vienne, en traversant notre pays où il va rencontrer le duc Gérard. Un autre contemporain, Flodoard, prêtre de l'église de Reims, n'est pas moins précis : Quando etiam filius suus Carlomanus clericus *adversus eum consurrexit, et ipse rex* AD VIENNAM CONTRA GERARDUM, QUI A SE DESCIVERAT PROFECTUS EST, *huic præsuli nostro* (Hincmar) *litteras suas misit, mandans ut convocaret episcopos regni ac laicos ipsi fideles, ut episcopi prohiberent Carlomano ne aliquod damnum in hoc regno faceret.* » (*Chronic. Flodoardi*. D. BOUQUET, VII, 214. Les documents comtemporains ne peuvent mieux s'accorder, et le roi a dû être réellement à Champlitte le 30 octobre.

VIII.

NOTIONS LOCALES POUR L'INTELLIGENCE DE L'HISTOIRE DE GÉRARD DE ROUSSILLON.

Les textes originaux, les traditions et les poëmes ne peuvent être bien compris sans quelques notions précises sur Château-Châlon et les lieux qui l'entourent.

Ce sujet qui se lie si étroitement à notre récit, ne semble pas avoir été étudié jusqu'à ce jour selon son importance, et à son véritable point de vue.

Dans toute la Franche-Comté, on ne trouvera pas, je crois, de localité plus riche en souvenirs des temps mérovingiens et carlovingiens.

Château-Chalon, *Castellum Carnones,* et tous les lieux du voisinage, *Ledo* ou Lons-le-Saunier (1), Arlay (2) *Arslatum,* Domblans *Domblincum* (3), Saint-Lauthein ou *Silèse* (4), Groson (5), Poligny *Polemniacum* (6), sont nommés dans des chartes du IX° siècle, ou même fort antérieures.

(1, 2, 3, 4, 5, 6) Voyez DUNOD, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, I, pr.

De Lons-le-Saunier à Arbois et Salins, toute cette belle contrée, sur une étendue de six à huit lieues, était comprise dans le lot des premiers rois de Bourgogne.

Une partie de ces terres de leur fisc a été par eux concédé en bénéfice aux Patrices et aux Comtes du Scoding, qui avaient la liberté d'en disposer comme de leurs aleux (1); et c'est par leurs mains qu'à l'établissement des souverainetés héréditaires au xe siècle, ces vastes terres ont passé à nos comtes de Bourgogne (2).

CHATEAU-CHALON.

Cette seigneurie est du comté de Scoding; le chef-lieu, c'est-à-dire, le château, existait du temps de Gérard de Roussillon. Son nom est *Castellum Carnones*, il est rappelé dans un titre du roi Lothaire en 869 (3) et dans le partage de 870, immédiatement antérieur à l'expédition du roi des Francks. Le château est antérieur à l'abbaye, puisqu'elle en avait pris le nom.

Ce château est fort ancien. J'ai vu à côté et tout près de ses murs, à l'O., des fragments de tuiles de forme romaine et des charbons, comme si la forteresse s'étendant à une époque très-reculée plus à l'O., avait subi une destruction violente (4).

p. IV et V. — Vie de saint Lauthein. — Testament de Widrad, 722. — Partage de 870, dans nos pièces justific. — pour Baume-les-Moines et Château-Chalon. DUNOD, *Hist. du comté*, p. 584. — *Annuaire du Jura*, 1865, p. 72.

(1) Voyez un exemple de la vérité de cette assertion dans les quarante meix de Poligny reçus de Charles le Simple en bénéfices, par lettres royales, et dont le comte Hugues ou sa mère dispose au profit de l'Eglise d'Autun. (Charte de 922 dans CHEVALIER, *Mém. sur Poligny*, p. 312), et les justes réflexions de l'historien sur cette charte, p. 71.

(2) L'abbaye de Baume-les-Moines, dont la vallée est la continuation de l'une de celles de Château-Chalon, et dont on attribue la fondation à saint Lauthein, a été également établie sur un terrain du fisc royal. On le croyait du moins au XIIe siècle. (DUNOD, *Hist. du comté*, I pr. p. XCIV.)

(3) DUNOD, *Hist. du comté*, IX, 581.

(4) J'ai vu ces débris au mois d'avril 1859.

Cette destruction daterait-elle des guerres de Charles le Chauve, lorsque, pour premier exploit de sa campagne contre Gérard de Roussillon, il s'est emparé du château par la force?

Une preuve encore de la haute antiquité dont nous parlons, c'est qu'une route romaine aboutit au château, qu'une autre passe à cent mètres au-dessous, et que le pied ou le contour de la montagne, comme nous le prouverons plus loin, est sillonné de ces voies antiques (1).

Le bourg actuel de Château-Châlon est situé au sommet d'une haute montagne d'un aspect saisissant, où les pampres d'un riche vignoble se dessinent parmi des bouquets de bois et des rochers. C'est un large promontoire inaccessible par ses pentes, sauf du côté de l'est, où l'on peut y aborder à plein pied.

A l'arrière et vers l'entrée du promontoire s'élevait comme aujourd'hui le château, le *Castellum Carnones* de l'âge romain et du fisc royal des premiers rois de Bourgogne.

La qualité supérieure des vins de Château-Châlon, vins exquis, renommés en France et en Europe, dignes dans leur vieillesse qui dépasse quelquefois un siècle, d'être servis à la table des rois, explique comment cette contrée a fait partie du lot de ces antiques souverains auxquels ont succédé les rois francks.

Concédée en bénéfice aux Patrices et aux comtes du Scoding, la terre de Château-Châlon fut démembrée, bien avant le duc Gérard, par le Patrice Norbert vers 660, et la moitié des villages servit à doter l'abbaye de Château-Châlon qu'il fonda avec Eusebia sa femme, princesse de race romaine (2), c'est vers 666 que l'abbaye fut bénite par saint Léger accompagné de treize évêques.

(1) Comment M. Monnier, dont l'habitation était si rapprochée, n'a-t-il rien connu ni de ces ruines ni de ces routes, dont il ne parle pas dans ses annuaires?

(2) *Ecclesiam... quam Norbertus Patricius et Eusebia consors ejus... studiosâ devotione fundaverunt, et amplis possessionibus ditaverunt...* (Diplôme de Frédéric Barberousse, 1165, dans DUNOD, *Hist. du comté.*) (Preuv. de l'abbaye de Château-Chalon, p. XCVI.)

La tradition locale raconte que ce patrice, revenant au château à la suite d'une partie de chasse par une nuit fort sombre, s'avança sans le savoir à travers l'obscurité jusqu'à l'extrémité de la roche, d'où il faillit se précipiter, mais que son cheval, bien que pressé par l'éperon, recula au bord de l'abîme et le sauva (1).

Le château et la moitié de la terre non concédée à l'abbaye demeura aux patrices, et fut plus tard, à titre de bénéfice des comtes du Scoding, possédé par Gérard de Roussillon dont les troupes, au mois de novembre 879, s'y défendirent inutilement contre l'armée de Charles le Chauve.

Ce château, avec la moitié de la terre ainsi démembrée passa à la branche cadette de nos comtes, qui possédait le comté de Scoding.

L'auteur de cette branche fut Guillaume, frère de Rainaud III; Guillaume dernier des comtes connus du Scoding (2), a possédé le château avec les villages qui en dépendaient, et, à sa mort qui arriva en 1155, il le transmit à ses descendants Etienne I, Etienne II et Jean de Châlon l'antique.

Le surplus de la seigneurie, le bourg compris, continua d'appartenir au monastère.

Beaucoup trop rapprochés, car ils étaient situés sur la même montagne, le château et le bourg, sous deux maîtres différents, n'étaient séparés que par un large fossé.

Il en résulta longtemps d'incalculables désastres.

En effet, le bourg, possédé, comme le monastère par des femmes, se trouva dans une immense infériorité en face du château, et l'on ne peut dire ce que, aux XII[e] et XIII[e] siècle, le monastère éprouva de vexations, d'outrages et de violences de la part des officiers de la forteresse.

Ces excès furent poussés si loin, que l'un de nos comtes de la branche cadette avoue, vers l'an 1200, son impuissance à les réparer (3).

(1) *Annuaire du Jura*, 1861.
(2) Dunod, *Hist. du comté*, II, p. 167.
(3) *Cum injurias illatas... vix valeam ad integrum reparare.* (Ibid., p. 157.)

De là des traités sans nombre toujours renouvelés et toujours violés (1).

Dans cette foule de documents qui, à dater de l'an 1140, attestent les ardentes tentatives du château sur le bourg, on remarque que nos comtes à titre de gardiens du monastère, proclamaient leur ban de guerre dans les villages, obligeaient les hommes valides à les suivre pendant un jour, exerçaient dans le bourg la justice du marché et pouvaient, pendant deux jours, y retirer leur butin et leurs prisonniers (2).

Nos comtes semblent n'avoir jamais pu se consoler de la donation de Norbert : elle leur avait fait perdre à jamais le bourg de Château-Chalon qui vers l'an 1200 était si florissant par le commerce (3), et ce riche vignoble, dont les crus renommés ne leur appartenaient pas, et ils confessaient avec tristesse que, sur cette montagne célèbre, entièrement libre dans tout son contour, ils ne possédaient que la récolte du foin et de la paille (4).

De là tant d'efforts que ces princes, avoués ou gardiens d'un monastère de femmes, faisaient pour reprendre en détail dans le bourg et les villages qui en dépendaient l'autorité et les profits en argent et en grains sur les juifs et les marchands du lieu comme sur les villages du monastère.

Le gouvernement ses deux seigneuries étaient bien différent. La douceur signalait celui du bourg ; de là sa population et sa richesse, et nos comtes étaient obligés de retenir par la force leurs sujets qui n'aspiraient qu'à en faire partie (5).

Cette branche cadette que signala d'abord tant de violence, et qui plus tard donna une admirable impulsion aux affranchissements, devint en 1248 souveraine du comté de Bour-

(1) Voyez ces traités dans la lettre sur Béatrix de Chalon, p. 65, et dans Le Riche. *Mémoire pour Château-Chalon*, p. 154 et suiv.

(2) Voyez un titre très-curieux antérieur à 1208, dans le Mémoire de de Leriche pour Château-Chalon, preuv., p. 154-155.

(3) *In mercatoribus et fœneratoribus.* (Ibid.)

(4) Lettre sur Béatrix de Chalon, pr. p. 65. — Le Riche, *Mém. pour Château-Chalon*, p. 154.

(5) Défense à l'abbesse de recevoir les hommes du comte. (Titre cité. Le Riche, p. 154.) — Rien de pareil pour ceux de l'abbesse. Aucun ne songeait à émigrer dans les terres du comte.

gogne ; et c'est ainsi que Château-Châlon, du moins la forteresse et la partie non démembrée, passa à nos princes régnants qui l'ont conservée dès lors, et transmis après eux jusqu'à Louis XIV, lorsque par la conquête, il devint comte de Bourgogne.

Telle est l'histoire de cette double seigneurie de Château-Chalon pendant une durée de mille ans.

Il paraît que la forteresse de Château-Chalon reçut le coup mortel à l'invasion de Tremblecourt et d'Henri IV, et l'insouciante Espagne ne la relèva point (1). Nous donnons le dessin de ses imposantes ruines.

Le portail de l'abbaye de Château-Chalon est détruit. Il était orné d'un grand nombre de statues en pierres, qui ont été dispersées au XIX[e] siècle. C'était dans notre pays le monument le plus curieux de l'art mérovingien (2).

CHARIN, SAINT-MARTIN ET GAILLARDON.

Dans cette curieuse terre du Scoding, trois châteaux de date très-ancienne n'ont pas été suffisament étudiés.

J'ai montré déjà que, à Château-Chalon et tout autour, les montagnes et les vallées avaient été occupées bien avant le temps des Patrices.

Après le démembrement opéré par Norbert, une partie des villages ayant été détachée du château au profit de l'abbaye, il ne resta comme dépendant de cette forteresse et y ressortissant que le val de Voiteur, le village de ce nom, Domblans,

(1) « Estant advenu que par les troubles de guerre survenus l'an mi » cinq cent nonante cinq, la ville de Chasteau-Charlon aurait esté » hostilement occupée, et, pour la force de son assiette, longtemps » détenue, comme en témoignent les ruines qui sont encore mainte» nant toutes apparentes. » (Lettres de Philippe IV, 1629. — Le Riche, *mém. cité*, pr. p. 178.) — Au mois de novembre 1637, on pensa, dans l'invasion du pays par les Français, à refortifier Château-Chalon, mais il y avait trop à faire et l'entreprise fut abandonnée. (*Guerre de dix ans*, p. 190.)

(2) Le dessin de ce portail, avec toutes les figures, a été gravé dans le premier volume de l'*Hist. du comté*, par Dunod, 2[e] partie, p. 177. Dans son texte, cet historien en explique les figures.

Nevy qui est à l'entrée de la vallée de Baume (1) et dix *casati* ou *chaiseys*, seigneurs secondaires du voisinage, dont les principaux étaient les vassaux ou feudataires de *Fontenay*, de *Saint-Lauthein*, de *Saint-Martin* et de *Charin* : ils étaient tous obligés, si les comtes possesseurs du château violaient leurs promesses, de venir en personne et jusqu'à réparation, faire hommage à l'abbaye.

Voilà ce que porte une sentence de 1237

Charin et Saint-Martin. La maison forte de Charin conserve encore l'aspect d'un château à tours et à fossés, elle est située sur une colline au pied même de la montagne de Château-Chalon, et la voie romaine la sépare de Saint-Martin qui est en face sur une autre colline au pied du même promontoire. *Charin* est connu dès 1208, mais beaucoup plus ancien. *Saint-Martin*, aujourd'hui simple maison de plaisance, offre des preuves matérielles de haute antiquité : on trouve des tuiles de forme romaine, non seulement à côté, mais même dans la cour de ce vieux château, qui a dû appartenir aux Patrices.

Gaillardon. On peut se demander si cette forteresse située sur une montagne en face et fort près de Château-Chalon, existait comme les poëmes l'affirment, au temps de Gérard de Roussillon. Allons, dit notre héros,

Allons à mon château, que l'on dit Gaillardon.

L'affirmative est certaine : la forteresse existait en 870 : du moins on y a récemment trouvé des monnaies de ce siècle, ou du commencement du siècle suivant. Elles sont de Charles le Simple qui régnait de 898 à 923, et des premiers archevêques de Besançon qui ont battu monnaie après la concession de Charles le Chauve en 871.

D'autres signes de haute antiquité se remarquent aussi dans les ruines de *Gaillardon*, que j'ai visitées le 2 novembre 1868.

(1) « Plus en la grosse tour du chasteau sur le Pont et en la cloi» son d'icelle tour, le bailly d'Aval tenoit ses assises et le bailly de » Voiteur ses jours de justice. » (Arrêt de 1460. Le Riche, mém. cité, p. 62.)

Les murs en sont encore debout sur une longueur de quatre-vingt-quatre pas, et, dans les monceaux de pierrailles accumulées qui les recouvrent, on voit des tuiles de forme romaine.

Mais comment le duc Gérard a-t-il possédé Gaillardon ?

C'était une forteresse bénéficiale, anciennement attachée par les rois du pays, bourguignons ou francks, à la dignité de comte de Scoding. Voilà pourquoi elle a du être, comme Château-Chalon, entre les mains de Norbert, et comment on la trouve dans celles de Gérard de Roussillon comte supérieur ou archi-comte de la haute-Bourgogne.

En 1140, cette forteresse appartenait à nos comtes héréditaires. L'un d'eux Guillaume, qui fut comme nous l'avons dit, le dernier comte connu du Scoding, en était possesseur. C'est ce prince perfide qui, pour satisfaire son ambition de régner, enferma dans une tour sa nièce Béatrix, que délivra et qu'épousa l'empereur Frédéric Barberousse. Vers 1140, Guillaume abandonna cette forteresse à l'abbesse de Château-Chalon. Ce fait est mentionné dans une bulle du pape Luce III à la date de 1181, confirmative des terres de l'abbaye. Le Pontife y comprend *Castrum de Galardin, quod nobilis vir Vuillelmus comes in præsentia abbatissæ refutavit* (1).

DROIT D'ASILE A CHATEAU-CHALON ET AU PIED DE LA MONTAGNE.

Les meurtriers ou les coupables poursuivis pour crime emportant peine de mort, pouvaient se réfugier, soit au bourg de Château-Châlon, soit à Charin château de la même seigneurie.

M. Monnier, dans une publication récente (2), atteste que le bourg de Château-Chalon était anciennement un lieu de refuge. « Son enceinte, dit-il, jouissait du droit d'asile pour les cri- » minels. Ceux qui pouvaient atteindre, à la porte du bourg,

(1) DUNOD, *Hist. du comté de Bourg.*, 1 pr. p. XCIX. — LE RICHE, *Mém. pour Château-Chalon*, p. 149.

(2) *Annuaire du Jura*, 1861.

» du côté du nord, un trou (que nous avons vu nous-mêmes) » avaient la vie et la liberté sauve » (probablement pendant quarante jours.)

On lit dans un titre de 1619 :

« Seigneurie de Charin et rue franche de Charin; au long » des murailles est la croix de la *Pérouse* (1), laquelle maison » forte et franche jouit de tels droits, franchise, autorité et » privilége que, si quelqu'un ayant commis *cas méritant peine* » *de mort* ou aultre, se peut mettre et gester en la dite maison » forte ou en la dite rue, l'on ne le peut saisir pendant qu'il » y est, *comme s'il estoit en lieu saint ou aultre de franchise,* » *pendant quarante jours.* »

On dirait que même en dehors des édifices religieux, chacun de nos comtés ait eu une ville de refuge : pour le *Varasgau*, c'était Ornans et son territoire (2), pour le *Bisuntiosum* ou comté de Besançon, tout l'enclos du chapitre, c'est-à dire le mont Cœlius au delà de Porte-Noire (3), pour le *Scoding*, Château-Chalon, pour Amaous, Dole dans toute la ville, et *rière les croix* du pourtour, sinon en cas de flagrant délit (4).

ROUTES ROMAINES.

Le pays voisin de Château-Châlon, comme son territoire est sillonné de routes antiques; et jusqu'à ce jour l'archéologie ne les a point signalées.

I.

L'une arrivant de Poligny par la montagne, passe à Plasne, de là sous la forteresse de Château-Chalon à cent mètres seulement plus bas, touche en cet endroit les CHAMPS PERROUX,

(1) Ce nom est l'indice assuré du passage de la voie romaine.

(2) Sur le droit d'asile à Ornans et dans son territoire, voyez les titres fort curieux publiés en 1863 par M. MARLET. (*Eclaircissements sur le titre de Franche-Comté*, p. 125.)

(3) Bulle du 12 des kal. de juin 1148, par lequel le pape Eugène III *confirme* ce droit. (Inventaire de l'archevêché.)

(4) Enquête de 1423, signée de Vinario. (*Archiv. de Dole.*)

à droite (ce nom est significatif), contourne la montagne, passe entre Charrin et Saint-Martin, où la croix des PAROUSES et le lieu dit ES PAROUSES en empruntent le nom, passe à Lavigny sous le nom de GRAND CHEMIN TIRANT DE VOITEUR A LAVIGNY (titre de 1619) et arrive ainsi à Lons-le-Saunier. Nombre de débris romains en sillonnent le passage.

Cette route se bifurque près de Saint-Martin, pour arriver, par la vallée de Névy et de Baume, à la grande voie d'Isernore à Poligny vers Crancot. Dans la vallée fort étroite de Baume, un lieu dit LA PÉROUSE en indique la direction précise.

Cette petite route transversale se bifurque elle-même, près du confluent de la Seille et du cours d'eau arrivant des villages de la Doye et de Blois. Le passage de la voie est marqué à Blois, par le lieu dit SOUS LE PÉROU. De la vallée elle monte sur la hauteur pour se diriger par le bois sur la forteresse de Château-Chalon, en passant dans les CHAMPS PAROUX. Ces noms sont caractéristiques, et cette montagne si curieuse se trouve ainsi enceinte de routes romaines : preuve qu'elle a été occupée et habitée à l'époque la plus ancienne.

II.

Une autre voie romaine, non plus par les hauteurs mais parcourant la plaine en face de Château-Chalon, se dirige comme la précédente de Lons-le-Saunier à Poligny.

Elle est tracée à l'ouest de Domblans, par Chevalier et l'auteur des annuaires du Jura. C'est celle qui porte le nom de VIE-Poire en plusieurs endroits, nom que les paysans ont converti en chemin de la Victoire; elle passe au Gai-Farou, puis entre Frontenay et Bréry, arrive à Groson, et se dirige sur Poligny par le lieu de ce territoire appelé *le Pérou*.

Une de ses bifurcations prend la direction de Dole, et un titre de 1619 l'appelle le grand chemin de Bréry à Dole; cette route passe près de Villette-les-Dole, dont le sol est couvert de débris antiques, et arrive dans cette ville par le vieux pont sur le Doubs, dont on voit encore deux arches : elle y descend en suivant la *rue des Romains*.

IX.

Dénombrement de l'armée du roi, qui a fait venir outre Saône ses hommes de guerre de toutes les provinces de son royaume. **Concordance avec l'annaliste contemporain : *undique plurimos fidelium suorum..... convenire faciens.....* (Voyez pièces justificat., nº VI, *supra*.)**

(Novembre 870.)

Li rois se pensa bien que Girars manderoit (1)
Et trestout son effort sur li assambleroit,
Il le savoit si fort et si fier de coraige
Que de corps et d'avoir, se pense, aura domaige.
Charle li rois de France mande trestout venir
Outre Sone (2) où il est : là se voudra tenir
Avecques ceulx qu'il ha ou (3) lui menés ainssois (4).
L'arère ban venir fait de touz les François :
Oncques ne demora en trestoute la France
Chevalier n'escuïer puis qu'il fust de puissance (5)
Qu'il ne venissent tuit dou roi au mandement,
Pour obéir du tout à son commandement (6).
Si furent tuit li altre que dire vous vouroie;
Mas le tiers ne le quart reconter ne pouroie.
Il fi venir Anglois et tous ceulz de Bretaigne
Les Yllans (7), les Galois et touz ceulz d'Aquitaigne;
Il fi venir à lui trestouz les Angevins
Et la chevalerie de tous les Petevins (8);

(1) Assemblerait ses vasseaux.
(2) Saône. Le roi était alors à Château-Chalon dans le Jura, près de Voiteur.
(3) Avec lui.
(4) Auparavant.
(5) Le plus qu'il y eut de force armée.
(6) Ce vers, qui manque dans notre ms., se trouve dans la copie de l'Arsenal.
(7) Les Irlandais.
(8) Les habitants du Poitou.

Il fi venir à lui trestouz les Berruers (1)
Et si fist assambler trestouz les Henjuers (2);
Il fait venir la fleur de toute Picardie
Et les bons Thorangeaux et ceulz de Normandie;
Il fait venir la fleur de son paiis de France :
C'est bone gens ès armes et plaine de vaillance;
Il fait venir Chartrains et tous ceulx de Bavière
Et ceux du Mans; chascungs se trait à sa bannière;
Il fait venir Briois (3) et tous les Champenois,
Tous ceulz de Gastinois et tous les Orlenois
Et tout plain d'autre gent dont je ne sai le nom :
Totevoies estoient-il gens de tres grant renom.
Li rois ainssin ha fait son grand host assambler :
Partout lai où il vont, font la terre trambler;
Tant il y a belles armes et tant de biaux chevalx
C'oncque jour n'en vit tant Gauvains ne Parcevalx (4)
Trompes, corps et busines, gens, chevalx font tel noises
C'on les povoit bien oir de vingt lées (5) françoises.

(*Roman en vers de Gérard de Rossillon*, p. 70.)

X.

Fourques, neveu et député de Girard, se rend à Château-Chalon pour offrir la soumission de son oncle à Charles le Chauve. Fait conforme à la tradition rapportée par M. Chevalier. (*Mém. sur Poligny*, p. 60.)

(Premiers jours de novembre 870.)

D'après cette tradition locale, le roi était à Château-Chalon, et Gérard dans un château voisin. Au contraire, dans le poëme,

(1) Les habitants du Berry.
(2) Les habitants de l'Anjou vraisemblablement.
(3) Les habitants de la Brie.
(4) Fameux héros de chevalerie dont le premier est déjà antérieurement cité.
(5) Lieues.

l'ambassade est envoyée au roi par le duc depuis la ville de Toulouse. L'auteur du roman, se trompant sur le sens de la tradition, a-t-il pris le vieux château de *Toulouse*, situé dans le Scoding à peu de distance de la forteresse occupée par le roi, pour la ville de ce nom ? L'esprit général des événements est fort altéré dans le chant de geste. Le poëte ne connaît pas l'occupation de la Lotharingie par le roi des Francks. Dans son récit, Gérard n'est pas le défenseur généreux d'une cause abandonnée. Le roi, s'est emparé de la ville de Sens et même du château de Roussillon. C'est à Toulouse que la nouvelle de ces graves événements est parvenue à Gérard. Entre Charles le Chauve et ce feudataire, le plus puissant de la Gaule, le débat n'a que la proportion d'un différend purement privé. Au milieu de ses conquêtes contre Gérard, le roi est brusquement transporté à Château-Chalon, c'est là que l'ambassade lui arrive.

Li vaillans chevalier de l'aler s'aparoille :
En trestout son paraige (1) n'out li dus son paroille;
Il estoit preux és armes couraigeux et hardis,
Oncques en ung bon fait ne fut accouardis (2);
Il fu de grant lignaige et de très-grant noblesce
De biauté, de loquance, fu plains et de proesce :
Tant fist qu'après sa mort de son grand pris parlon (3).
Il s'en ala au roi droit à Chastiau-Charlon :
Ce fut li nies Girart (4), qui Fourques fut clamés,
Il fu de toutes gens et prisiés y (5) amés.
Il s'en monte au palais lay ou li rois estoit,
Qui de Girart destrure sa gent amonestoit.
Estes vos le messaige devant le roi venu (6),
Devant lui s'agenoille : tuit se sont coi tenu.
Il salua le roi si bien comme le sout faire;
Mas li rois ne dit mot, tant ha cuer de put aire.

(1) Son affinité, son alliance, sa noblesse.
(2) Timide.
(3) Nous parlons de tout ce qu'il valait.
(4) Le neveu de Girard.
(5) *Y* pour *et*.
(6) Voici le messager arrivé devant le roi.

Cilz parla hautement si que tuit l'ont oï,
Ne fut couars ne nices ne fist pas l'éboï (1).
Bien pert à son parler qu'il fut à bonne escoule.
« Sirès rois entendés, s'il vous plaist, ma paroule.
Cà m'envoïe li dus Girars de Rossillon;
Et trestouz ses barnaiges partout se mervoillon
Comment vous li voulés à tort touillir sa terre
Senz nulle deffience (2) ne senz li mander guerre.
Sires, li dus Girars est hons de grant vaillance,
Et si est vostre hons lige et en vostre fiance.
En tout vostre royaume n'avez nulz plus puissent
Ne d'aidier à servir vous, nul mieux cognoissent (3).
Il est preux et hardis et saiges et vaillans;
De faire vostre preu (4) ne fut oncques faillans.
Devant touz ouse dire, senz noise et senz plaidier,
Nulz chevaliers au monde ne vous puet mieux aidier
De force ne d'amis, d'avoir ne de richesce,
De scenz ne de valeur, d'onor ne de prouesce.
Après, mon chier signeur, si com pour voir savez,
Espousées deux sors germanes vos avez :
Vostre effant et li sien seront cosin germain.
Sire, prenés cy garde por Dieu et saint Germain (5),
Vuillés prandre en amour celui qui est tous vostres
Et gardés bien vos terres et nous laissiés les nostres;
Guardés que traïteur ne malvais losangier (6)
Vostre très-grant ami ne vous facient changier.
S'il est nulz si hardis qui li ousoit surmettre (7)
Qu'il ait fait contre vous par bouiche ne par lettre,

(1) *Ebouer* et *ébover*, en langue d'Oïl, signifient effrayer, intimider. *Esbaï*, d'où notre mot *ébahi*, a le même sens.

(2) Défi.

(3) Il faut prononcer *puissant* et *cognoissant*. Nous avons déjà remarqué la tendance du poëte ou du copiste à conserver çà et là les formes latines, comme le seraient ici *potens* et *cognoscens*.

(4) Ce qui vous est avantageux.

(5) *Foy que doibs saint Germain*. (Copie de l'Arsenal.)

(6) Flatteur.

(7) Accuser.

Il est apparoilliés (1) de li souffre à deffendre (2)
Et dedans vostre Court touz près de bon droit prendre,
Sauf alant et venant, et ses biens restaublis
Qu'à tort, senz nulle cause, li avés destaublis (3).
Par moi vous mande ainssin, com son signeur vous prie
Que li faites bon droit devant voz baronie. »
— Charles ha entendu moult très-bien le messaige;
Mas ne vout pas tout dire ce qu'il out en coraige (4) :
Toutefois respondit tres foulenessement (5),
Tres députairement (6) et tres angressement (7) :
« Chevaliers, se céens n'eussiez tant d'amis,
Jamais ne vous véist qui vous a cy tramis (8);
Mais je vuilz bien qu'il saiche que tant com je porrai
Ne li lairai de terre plain pré (9), ou je morrai.
Saichiés certainement et point ne m'escuidiés (10),
Girars est faux félons, et fouls outrecuidiés (11);
Mes paroilles cuide estre et cuide à moi partir (12);
J'aurois eu plus chier qu'il fist de moi martir (13).
Combien qu'il aie le cuer fort et fier y adroit,
Je li ferai tout perdre soit à tort soit à droit;
Je le ferai corps saint, je l'osterai de terre :
Il ne puet longuement sostenir ma grant guerre;
Mais jou promet à Dieu que se jou puis vif prendre,

(1) Prêt.
(2) De s'offrir à se défendre.
(3) Même version dans la copie de l'Arsenal. — On lit *destablis* au m[s] de Sens, c'est-à-dire vous l'avez privé.
(4) Au cœur, en pensée.
(5) Avec beaucoup d'emportement. — On lit *felonneusement* dans la copie de l'Arsenal.
(6) Voici les expressions *de pute aire*, dont nous avons parlé, réunies en un adverbe.
(7) Avec beaucoup d'aigreur.
(8) Envoyé ici. En latin *transmisit*.
(9) On lit *plain pied* dans la copie de l'Arsenal.
(10) Et ne refusez pas d'y ajouter foi.
(11) Et un fou rempli de présomption.
(12) S'égaler à moi.
(13) Voici la variante de la copie de l'Arsenal :

Mais j'auroye plus chier qu'il me feist martyr.

Il n'iert (1) ars ne noyés, mais je le ferai pendre.
Or li va renuncier ceste bele novelle :
Bientost verra tranchier maint chief, mainte cervelle.
Auxi bien com abbés mon *convent* (2) li terrai ;
Tant en ferai venir et tant en amenrai
Que j'en aurai bien cens pour ung qu'il en aura,
Mon povoir et ma force prochainement saura.

(*Poëme cité*, p. 62.)

XI.

COMBAT DE CHATEAU-CHALON.

Ce combat est du mois de novembre 870, *et non de la saison d'été comme le poëte le croit par erreur. Gérard fait des prodiges de valeur, et est emporté blessé du champ de bataille.*

(Vers le 6 novembre 870.)

Li rois assaut Girart, ce fust ou temps d'esté ;
Mas Girars out pou gent, pou y a conquesté.
Li siens furent tuit mort desconfit ou navrés,
Saichés tant en y ot ja compte n'en saurés.
Li rois ne trova pas qui li parast chastaignes (3) :
Ses meilleurs y perdist de toutes ses compaignes.
Cuens Girars et li sien firent cel jour tant d'armes
Que de ceulx qui sunt mort et qui gisent senz armes

(1) Métaphrase du latin *non erit*. Il ne sera ni brûlé ni noyé.

(2) Equivoque sur ce que *convent* signifie à la fois abbaye et convention. Ces sortes de jeux de mots de très-mauvais goût étaient alors fort en usage.

(3) Cette locution familière : ne trouver pas même quelqu'un pour éplucher des châtaignes, ne répondrait-elle pas ici, d'une manière éloignée, il est vrai, à cette autre plus récente, et que Molière, si habile dans l'art de dépister les proverbes, met dans la bouche de Sganarelle :

Si je suis affligé, ce n'est pas pour des prunes.

Senz les bleciés à mort nombrer ne les sauroie (1)
Que tel meschiés ne fut en ung jour devant Troie (2).
Quant Girars voit des siens si grant mortalité,
Ampris de mal talant (3), ung sopir ha gité;
Ainssin com li bergiers met devant li sa proié
Les batailles Charlon met devant li en voie (4).
Fel (5), desvés dire esprès d'armes il fait mervoilles
Tant piés, tant poings, tant bras, tant testes fait vermoilles (6) !
Deux cens en ha occis, saichés, en petit d'ore :
Li loups est qui tout tue, tout mort et tout dévore,
Es tas les plus espès s'embat et s'entrelance (7),
Fiers d'espée et d'escu, brisié avoit sa lance.
Qui le fiers ne li chalt (8), les rans ront et dessoivre (9),
En corps et en cervelles son branc fait partout boivre (10) :
Tuit cilz de l'ost le doubtent com passer l'espervier;
L'on redoupte son colp com d'un ferrey levier.
Amprès lui, sui neveu sunt souvant trestuit quatre,
Fourques, Seguins, Gibers, Booz : bien sevent (11) abatre
Chascungs son chevalier trestout jus du cheval (12) :
Miaudres ne fut de celz Gauvains ne Perceval.
Las! quelle mortalité! com maint en ont tüé
C'oncques puis de la place ne furent remüé.
Que voulés que vous die? Il est confusion
Et mervoilles tres grant et griefs abusion
De regarder les morz que cil quatre tuèrent

(1) *Ne les pourroyè.* (Arsenal.)
(2) Tellement qu'une aussi grande catastrophe n'arriva pas jadis devant Troie.
(3) Saisi de rage.
(4) Il met en fuite les bataillons de Charles.
(5) *Fel* ou *feil* signifie feuille de papier. C'est la partie pour le tout, car le sens est celui-ci : O mon livre, vous devez raconter formellement les merveilles de ses armes.
(6) Fait rouges de sang.
(7) S'abat et s'élance.
(8) *Chalt* pour *chaut*. Peu lui importe qui le frappe.
(9) Sépare. *Dessoivre* vient du bas latin *dissire*.
(10) *Boivre* pour boire. Même forme que le mot italien *bevere*.
(11) Savent.
(12) Tout à fait à bas de cheval.

Et que Girars tua : les enseignes y pèrent (1).
Quant Girars fiert ès eux (2) si les fait sembeler (3)
Que quatre chars de front iroient senz chanceler.
S'ou corps ne fut bleciés (4), nul ne sce'ut la perte
Que li gens li rois Charles héust par li sufferte.
Girars est desconfis, bien le cognut et voit ;
Quar li rois eut cent hommes pour ung qu'il en avoit.
Descoinfis ne fut pas, mas fut en ragerie,
Quant le roy attendit (5). Out si grant compaignie,
Qu'il n'avoit pas ou lui pour luy commenier (6).
Com foulz les attendit, nulz ne le puet nier ;
Plus y perdit li rois les trois pars senz doubtance
Que ne fit cuens Girars : s'en ha au cuer grevance (7).
Avant ce que Girars feïst de l'ost partie (8),
S'en estoit de sa gent alé trop grant partie :
Il s'aperçoivent bien, plus ne peuvent durier (9),
Ne de cest grant estour les grans fais endurier.
Avoir n'en doivent blasme, qu'il n'ont brans ne jusarmes (10) ;
Tout ont brisié, ou sunt toutes routes (11) leurs armes :
Ce n'est pas de mervoille, onc si pesant estour,
De si pou contre tant ne vit lon puis Hectour (12).
Diex absouille les morz, les vifs vuille garder !

(1) Les marques en paraissent.

(2) Quand Girart porte ses coups au milieu d'eux. — On lit *en eus* dans la copie de l'Arsenal.

(3) Trébucher, tournoyer. *Sembel* signifie trébuchet. (Voir au glossaire occitanien.) Il signifie aussi tournois, danses. (Voir au glossaire de Roquefort.) Le m^{s} de Sens écrit *cembeler*.

(4) Si Girard n'eût été blessé.

(5) Il ne fut pas véritablement déconfit, mais ce fut une folie d'attendre le roi.

(6) Le roi avait si grande compagnie, que lui Girart n'avait pas avec lui de quoi lui opposer rien d'égal.

(7) On lit *pesance* dans la copie de l'Arsenal : cela pèse au cœur du roi.

(8) Avant que Girart ne se fût retiré de l'armée, c'est-à-dire du champ de bataille.

(9) Résister, tenir bon.

(10) Puisqu'ils n'ont plus ni épées ni lances.

(11) Rompues, du latin *rupta* (arma).

(12) Depuis Hector.

Se Girars plus demore, trop y porra tarder (1).
Girars estoit ou champ soi tousjours combatant,
Navrés estoit ou corps, mais garison atant (2).
Fourques le prist au frains (3), cui mult en ha pesé (4),
Pour blecier ou tuër tient le branc entesé (5);
Guibers, Seguins et Booz outre son gré l'emmeignent.

(*Poëme cité*, p. 75.)

XII.

Champ de bataille sous Château-Chalon.

Comme nous l'avons dit, M. Monnier constate, sans l'expliquer et même sans la comprendre, la tradition de cette grande bataille. On n'en a pas étudié le théâtre au point de vue du IX[e] siècle, et cette étude importante est à faire. Dès ce moment, ce qui est sûr, c'est que les sépultures sont nombreuses, dans tous les lieux situés au pied de Château-Chalon, même à une assez grande distance. A Domblans, le nombre des cadavres découverts à la *Sarrazine*, étaient en telle quantité, que la population s'y est portée en foule, croyant, à cet aspect, que c'était l'ancien cimetière de la paroisse (6).

On a retrouvé aussi dans toute cette contrée, à Charin, à Voiteur, à Saint-Germain, *en Villan*, beaucoup de tombes; mais l'époque n'en est pas déterminée.

Ce pays doit être désormais un champ d'observation pour la science.

« L'entrée de Voiteur et la plaine voisine, dit M. Mon-

(1) Empêcher les vivants d'attendre l'effet de la protection divine.
(2) *Attend* (Arsenal).
(3) Saisit son cheval au frein.
(4) Lui à qui il en a beaucoup coûté de se retirer ainsi.
(5) Il tient encore le glaive levé, apprêté. *Entesé* vient évidemment du latin *intensum*.
(6) *Annuaire du Jura*. 1845, p. 95 et 346.

» nier (1), sont en quelque sorte remplies de sépultures » antiques, aussi bien que la côte de Meure, où l'on exhume » quelquefois des morts sans sépulture. »

Même observation à Nevy sous Château-Chalon : « On y a » trouvé, dit le même historien, des corps également sans » sépulture à fleur de terre dans les vignes : indice du champ » de bataille qui s'est étendu jusqu'à la plaine de Dom- » blans (2). »

XIII.

Fuite de Girard au château de Grimont d'après la chronique de ce lieu.

(Novembre 870.)

« Diocus fut roi de Bourgoingne, et fonda Vezelay (3) fonda » dix-sept abbayes, et recouvra tout le royaume de Bourgoin- » gne que les rois de France avaient usurpé, et fit refaire le » chastel de Grimont sur Polingny, auquel il se sauva et se » retira au temps de son adversité. »

(*Croniq. du château de Grimon*, publiée à Genève, 1535.

XIV.

Même récit dans le poëme que dans la chronique précédente. — *Gérard se retire à Gaillardon, puis à Poligny; plus de moitié des vassaux et hommes de guerre qu'il a mandés n'ont pas répondu à son appel.*

(Novembre 870.)

De lieu en lieu Girars se pensoit à retraire ;
Mas ne treve cité, chastel ne fort repaire (4)

(1) *Ibid.* 1855, p. 195.
(2) *Ibid.* n° 174 de 1844.
(3) Comme Gérard de Roussillon a fondé Vezelay, il est certain que c'est lui que la chronique désigne sous le nom de Diocus.
(4) Ni forte retraite.

Que Charles n'ait saisi et sa gent dedans mise
Par amour, par agait (1), par force ou par maistrise.
Girars est esbaïs, Girars est escharnis (2)
Quant de touz ses fors lieux se treve desgarnis :
Or ne scet ou aler; cy ha pute (3) besoigne :
Ainssin com plus biau puet, le roi foint et esloigne (4) :
A ceulz qu'ot avec lui dit : « Plus point ne tardon,
Alons en mon chastel que l'on dit *Gaillardon* :
Si attendrons anqui ma gent que j'ai mandée,
Et penserons comment moi sera amandée
L'injure que me fait Charles li rois de France,
Bien la cuit (5) amander, s'a moi vient ma puissance (6). »
— A Gaillardon s'en vont, ung pou y demorèrent,
Pour le lieu qu'est petis autre part s'en alèrent.
Pres out (7) une monteigne, Girars s'y va retraire,
Sa garnison y met, tres fort lieu y fait faire,
De bars et de chaffaux la clouse (8) tout entour,
N'a lésir (9) son argent mette en mur ne en tour;
Anqui pense sa gent qu'a mandée attendra,
Et dit ce qu'on li fait, moult chièrement vendra.
Hélas ! envers le roi ne puet avoir deffense.
L'on dit qu'i. faut assenz (10) de ce que li fouc pense (11) !
La gent que Girars ha l'uns à l'autre consoille (12) ;
« Et qu'est-ce que sera ? nous véons ci mervoille,
Girars le roi Charlon fouit tousiours et esloigne ! »
— Girars les oit, si dist : « Mal savez la besoigne :

(1) Par subtilité, surprise, artifices.
(2) Raillé, insulté.
(3) Vilaine besogne. *Cy a male besougne*. (Arsenal.)
(4) Il fait du mieux qu'il peut le roi et s'en éloigne.
(5) Pour *cuide*, je crois, je présume.
(6) Mon armée.
(7) Près de là il y eut.
(8) De *claudere*, l'enferme.
(9) *N'a loisir son argent mettre en mur ne en tour*. (Copie de l'Arsenal.)
(10) On dit qu'il faut être de l'assentiment.
(11) De ce que la foule, le peuple pense. *Fouc* et *Foulk* signifient troupe, multitude.
(12) Devise, se consulte.

Vous parlés de ce qu'ai le roi si pourloignié.....
Ou mes fors me faudra ou je l'ai pou loignié (1). »
— Pour cest mot *Poligni* fut cilz fortz lieus nommés,
Quor androit (2) est chastiaux tres fors tres renommés.
Quant Charles sout cela, ou toute sa compaigne (3)
S'en vient après Girars en une autre montaigne :
Anqui se va loigier, une tour y funda;
Anqui de toutes parts sa gent li habunda.
Li lieux est biaux et fors et tousiours en parlon :
Charles li Chauf le fit, s'a nom Chastiaux Charlon (4).
A Poligny se tient Girars senz faire tours (5),
De trestoutes ses terres attendoit le secours;
Mas il n'y vindrent mie ne tuit ne la moitiés,
Quar li rois les a touz devers lui exploitiés;
Mas toutes voies y vindrent li plus grant de Bourgoigne
Et ses proichain lignaige et touz cilz de Gascoigne.
S'il fussient tuit venu cilz qui venir dehussent,
Contr'eulx contretenu (6) ja li réaul (7) ne fussent.
Guiz de Montmorancy tout ce plait (8) li basti
Après ce que Girars au roi Charle hasti (9);

(1) Le président Bouhier n'a pas compris ce passage, rendu inintelligible par lui dans la copie de Troyes. Voici la version du ms. de Sens, qui est toujours la plus exacte :

Ou mes fors me faudra, ou je l'ay pou loignié,

c'est-à-dire : ou ma forteresse me fera défaut, et alors je ne me serai pas encore tenu assez éloigné du roi.

(2) Auquel endroit.

(3) Avec toute son armée.

(4) Si a nom, c'est-à-dire il a le nom de.

(5) Voici la variante de la copie de l'Arsenal :

A Poulougny se tint Girart sans faire cours.

(6) On lit dans le ms. de Sens *ne pussent contretenir*, et dans la copie de l'Arsenal : *ne pussent contrevenir*. La première de ces deux versions nous semble préférable.

(7) Les royaux, c'est-à-dire les troupes royales.

(8) Lui ourdit toute cette machination.

(9) On lit *s'asti* dans la copie de l'Arsenal, et Lacurne-Sainte-Palaye traduit ce mot en marge par *s'attaqua, défia*. *Hastif* signifie colère, emporté. Un verbe, construit sur cet adjectif, signifierait donc

Touz les subjés Girars (1) par grans dons suborna
Et par devers le roi tout à bout les tourna (2).

(*Poëme cité*, p. 72.)

XV.

Le roi poursuivant sa victoire vers Poligny dont le territoire s'étend jusqu'à l'extrémité de la forêt de la Vaivre en face de Saint-Lauthein, s'arrête au bord ouest de cette forêt dans un lieu dont on voit encore les débris et qui, de ce séjour momentané, a pris et conservé le nom de Chambrette au Roy.

(Novembre 870.)

« Charlon marcha en Bourgogne contre le roy Boson (3) » l'on dit que lors fust édifié le chasteau de Chastel-Charlon » en Bourgougne sur une montagne pour faire un fort contre » le roy Boson. Pendant la stucture et bastiment du quel » chasteau, le roy Charlon se logeoit à bas en la plaine en un » lieu qu'on nomme encore de présent *la chambrette au* » *roy*..... Quoiqu'il en soit, on tient que ce Charlon ou son » frère Charles le Chauve sont les architectes de Chastel- » Charlon.

» C'est une fort belle assiète, bien aérée et encore mieux » abreuvée des plus frians et plus délicats vins quasi de toute » la Gaule. »

(*Annal. de Bourgogne*, par Paradin, p. 114, publiées en 1566.)

s'emporter contre, ce qui ne s'éloigne pas du sens indiqué par Lacurne-Sainte-Palaye.

(1) Tous les sujets de Girart.

(2) Et les tourna entièrement vers le parti du roi.

(3) Paradin dénature un peu la tradition, en supposant que le roi *Charlon* poursuivait Boson, son beau-frère. Mais il rectifie lui-même l'erreur en rattachant le fait à la construction de Château-Chalon, que nos poëmes fixent à la guerre contre le duc Girard.

Il y a longtemps que ce curieux bâtiment, à raison de son nom, attire l'attention des historiens et des savants, sans qu'ils aient retrouvé l'origine de ce nom. Merula et Gilbert Cousin croyaient que c'était un palais des premiers rois de Bourgôgne.

XVI.

Le Roi, de retour à Château-Chalon, en descend pour visiter le champ de bataille, et s'étonne, en le parcourant, d'avoir perdu contre une si faible armée un si grand nombre de soldats.

(Novembre 870.)

Li rois arriere retorne : Li jour fut à Vesprès
Desoubz Chastiau-Charlon est descendu exprès.
Trestous les prisonniers li ha lon lors rendu.....
Charles s'en va tantost visiter sa gent morte.
Tant en trève de morts, de blèciés et navrés,
Après lui nulz tel deul autre ne vous n'avres,
Hélas, se dit li rois, qui out scu, pour voir dire,
Qu'un si petit de gent feissent tel martyre?
Ils n'avient pas de gent à nous communier,
Et nous ont desconfin, je ne lou puis nier
Je voi pour ùng des lor cens des miens morts en gisent.

(*Poëme cité*, p. 81.)

XVII.

Girart, ne pouvant se maintenir à Besançon et poursuivi par le roi, fuit vers les montagnes de Pontarlier, et s'enferme au château de Jougne.

(Novembre 870.)

Girars s'en va fuïans, dolans pour ses amis
Qu'à doleur et à mort par son orgueil ha mis.
De chevachier bientost ne cessent soir et main.
Li rois out Besançon tout droit le lendemain.
Girars voit et perçoit que mal va sa besoigne,
A un fort lieu s'en va, que l'on appelle Joigne,
Li lieux est bien caichés et fort à demesure,

N'a garde d'estre pris, si vitaille li dure,
Dix jours y demoura....,

(*Poëme cité*, p. 86.)

Ici, à l'exception des œuvres pieuses dans lesquelles s'achève la vie du héros, finit la partie historique du chant de geste sur Gérard de Roussillon. Le poëte n'a connu ni la bataille de Pontarlier, qui précède immédiatement sa retraite à Jougne, ni le siége de Vienne qui la suit... Le nom de l'auteur du poëme est encore une énigme. On sait seulement que cette chronique en vers date de 1316.

XVIII.

DONATION A L'ABBAYE DE MOUTHIER HAUTEPIERRE (1) DE VERNIER-FONTAINE DANS LA CENTENA DE NODS.

(934.)

Il résulte de cet acte qu'en 934, et par conséquent dans les siècles précédents, les montagnes du Warasgau, où Girard se retira, étaient divisées en centena, selon les capitulaires des rois francks. — Etrange latin de cette époque.

In nomine Domini Dei eterni, divina favente clementia, gloriosus omo, dum res sancta Dei ecclesia crescere conamus, ideò petimus, Ingaldrannus et uxor sua Monegundis, misericordiam et sancti Petri Altapetrinse et inspirando pro illorum peccata vel pro remedium animas eorum et pro remedium animæ fratre suo Laxfino, dederunt sancto Petro ecclesia una que est in onore sancti Andree, ut omnis consors concium fratrum Altapetrinse cibum manducandi ad mensam illorum abeant, ut illorum preces sociantur Ingeldran et uxore sua

(1) Mouthier Hautepierre abbaye désignée sous le nom d'*Altapetra* dans le partage de 870 ; elle est située dans le Warasgau entre Ornans ville de refuge de ce comté, et Pontarlier, lieu de la dernière bataille.

Monegunt et Layfino ad regna celorum, oc est ipsa ecclesia in COMITATU WARASCORUM, IN CENTENA NEUDENTENSE (1), in villâ WARNERIO FONTANA, dum nos vivimus, abemus, tenemus, et in festivitate sancti Andree de tritico modio I pro vestituria dedimus et post dessessu nostro ipsa ecclesia et res et mancipiis que ad ipsa deservire debent servis et ancillis, Aymono, Randuyno, Maria et infantes suos, Winivergi et infantes suos Ermengelt, Geldiert, Amalgert et infantes suos tam terris, campis, pratis, aquis, omniam rem, per inquisita ipsa ecclesia et omne datum ecclesie post discessum nostrum, Ingaldran et Mongunt, a sancto Petro Altapetrinse permanet et at suos custodes sine ullo contradicente ad possidendum. Si quis fuerit ullus homo aut ullus de eredibus nostris qui contra ipsa ecclesia sancti Petri ulla calumpnia generare presumpserit, in primis iram Dei incurrat et acmina sanctorum extraneus appareat, nec inter cimiteriis christianorum corpus illorum non sit receptus, sed aves celi devorabuntur. Et inferamus una cum sociante ad altare sancto Petro auri libras C. Et

(1) *Centena Neudentense*, centaine de Nods. — *Villa Varnerio-Fontana*, Vernier-Fontaine. Il y a une demi-heure de chemin entre ces deux villages, qui faisaient partie de la même centaine. Cette charte précieuse peut servir à éclaircir une question posée par M. GUERARD, membre de l'Institut. (*Eclaircis. sur les divis. territ. de la Gaule*, p. 60.) « La centaine, dit ce savant, ne renfermait que des habitations » isolées; la vicairie comprenait des maisons rapprochées autour » d'une église ou d'un monastère. »

On voit au contraire que la centaine, composée de cent familles libres, pouvait renfermer plusieurs villages. Vernierfontaine, portion de la centaine de Nods, avait une église qui, aujourd'hui, comme au temps de cette charte, est consacrée à saint André. Nods, village plus important, puis qu'il avait donné son nom à la centaine, devait avoir également une église.

En 876, Charles le Chauve, qui venait d'être couronné empereur en Italie, revenait en Gaule par ces contrées : « Si se hasta moult de » journées pour faire la feste de la Résurrection en l'église Saint-Denys » en France. Et l'impereriz Richeut, que en la cité de Senlis demo- » roits ala encontre lui, tantost comme elle en ol noveles, si passa » par Rains et Chaalon, parmi Langre et Besençon, jusques à une » ville qui a nom Warnifontênes; avec l'empereor retorna parmi les » cités devant dites à Compiegne, de la s'en vint à Saint-Denys pour » faire la feste de la Résurrection. » (*Chroniq. de Saint-Denys*, D. BOUQUET, VII, 141-142.)

omnique tempore donacio ista firma et stabilis permaneat ad stipulatione subnixa.

Actum Alta Petra, monasterio publico.

Signum Ingaldran et uxor sua Monegundis qui anc donacione ista fierint et firmare rogaverunt : Linlfus qui genitore suo et genitrice sua consensit et nomen suum scribere rogavit : Leutboldus qui consensit et nomen suum scribere rogavit.

Signum Rotboldo teste,
Signum Wibert test e,
Signum Ugo comes,
Signum Bernart,
Signum Vulfang,
Signum Bernart,
Signum Robert,
Signum Braydico.
Signum Rorgo testes,
Ucbolt, Vnolterio, Acbert, Richart, testes.
Ermingart, Emino, Berengario, testes.

Ego Adalemus presbiter scripsi et subscripsi die sabbati VII idus junii, anno XXII, regnante Rodulfo filio Rodulfo rege.

(Copié sur l'original aux archives de Cluny par Lambert de Basive, le 21 janvier 1780.)

(*Bibl. Nat., mss. Fonds Moreau, vol. V, fol.* 137.)

XIX.

COMBAT DE PONTARLIER.

Gérard est vaincu.

« Les bonnes gens du pays montrent un lieu du territoire » de Pontarlier, où ils disent que Gérard fut vaincu, ainsi » que ces vers de vieille façon disent :

Entre le Doux et le Drugeon
Morut Girard de Roussillon. »

(GOLLUT, *Mém.*, l. IV, c. 8.)

XX.

SIÉGE ET CAPITULATION DE VIENNE.

(Décembre 870.)

In quaquâ obsidione circumjacentes regiones nimis fuerunt vastatæ. Carolus autem ingeniosè cogitans, magnam partem eorum qui in Viennâ erant sibi conciliavit. Quod sentiens Berta post Gerardum direxit; qui veniens, Carolo civitatem dedit, in quâ idem rex, vigilia Nativitatis Domini intrans, Nativitatem Domini celebravit.

(*Annal. Bertin*, an 870. D. Bouquet, VII, p. 112.)

XXI.

Charles le Chauve maître de Vienne, en nomme Boson gouverneur. Gérard donne des ôtages pour la reddition des autres châteaux, et s'éloigne avec trois bateaux.

(Janvier 871.)

Carolus, Viennâ in potestate susceptâ Gerardo sibi obsides dari pro aliis castelles suis Missis tradendis coegit, et tribus navibus Gerardo datis per Rhodanum cum suâ uxore Bertâ et mobilibus suis a Viennâ permisit abscedere, et ipsam Viennam Bosoni fratri uxoris suæ commisit.

(*Annal. Bertin*, D. Bouquet, VII, p. 111, 112.)

XXII.

En souvenir de sa victoire, Charles le Chauve fait relever et agrandir Château-Chalon.

C'est dans la terrible bataille livrée au pied de cette montagne, que la cause de l'empereur Louis a été réellement perdue.

Le vainqueur tint à immortaliser ce souvenir par un grand monument, c'est-à-dire par l'orgueilleuse reconstruction de la forteresse qui domine le champ de bataille, et à laquelle il donna son nom.

Les poëmes ont pris cette reconstruction pour une première érection du château.

> Anqui se va loger, une tour y funda.....
> Li lieus est biaux et fors, et toujours en parlon
> Charles li Chauf le fit, s'a nom Chastiaux-Charlon.

Une tradition en quelque sorte obstinée fait de Charles le Chauve le créateur de Château-Châlon. Paradin la publiait en 1566, et Gollut vingt ans après. « Sous ce prince, dit le » vieil historien, l'on met la construction de Chastel-Charlon, » qu'il feist bastir contre Girard de Roussillon, qui estoit » gouverneur ou comte de Bourgougne, et qui havoit prins » les armes, soit qu'il favorisât l'empereur, ou qu'il pensât » que le pays leur appartenoit ou par quelque autre raison. » (*Mémoires*, l. IV, c. 8.) Il est certain cependant que le roi n'est pas le créateur de cette forteresse, puisque d'après les monuments écrits de 869 et 870, elle existait et s'appelait *Chastel Carnon*, *Castellum Carnonis*. Les chroniques de Saint-Denis traduisent par *Chastiau Carnon* ce nom qui est de haute antiquité.

Il a subsisté encore longtemps dans les actes officiels même après Charles le Chauve. Mais, celui de *Chasteau-Charlon* s'est introduit et perpétué dans les habitudes des peuples, depuis la reconstruction du château par ce roi des francs. Dès les premières années du XIIe siècle, il était tellement en usage, que le vieux nom était éteint, même dans les documents écrits. Le nom de Château-Charlon traduit en latin par *Castrum Caroli* se trouve dans le récit des miracles de saint Prudent en 1124 (*Boll.*, 6 octobre, p. 371), dans une charte de l'empereur Frédéric Barberousse en 1165, et dans tous les actes des siècles suivants (*Lettre sur Béatrix*, p. 65.) Les tombes de l'intérieur de l'église portent au XVIe siècle le nom de *Château-Charlon*, d'où le langage moderne a fait *Château-Châlon*.

(*Annuaire du Jura*, p. 56.)

XXIII.

MORT DE CHARLES LE CHAUVE.

Febre correptus pulverem bibit..... insanabili veneno hausto, inter manus portantium, transito Monte Cinisio (le Mont Cenis) perveniens ad locum qui Brios dicitur, nuntium mittit pro Richilde qui erat ad Moriennam ut ad eum veniret, sicut et fecit; et, undecimo die post venenum haustum, in vilissimo tugurio mortuus est 2 nonas octobris.

Quem præ faetore non valentes portare miserunt in tonnâ interiùs et exteriùs picatà, quam coriis involverunt; quod nihil ad tollendum faetorem profecit. Undè ad cellam quamdam monachorum Lugdunensis Episcopi, quæ Nantoidis dicitur vix pervenientes, illud corpus cum tonnâ terræ mandaverunt.

(*Annal. Bertin*, D. Bouquet, VII, 124.)

XXIV.

DERNIER MOT SUR LA FORTERESSE DE CHATEAU-CHALON.

On sera peut-être surpris que, dans le plan général elle occupe, comme une corde d'arc, toute la largeur du promontoire terminé, aux extrémités, par des pentes rapides. Il en est cependant ainsi. Car le château était de grande étendue, et les ruines dont nous donnons le dessin à part, et qui en forment l'extrémité nord, n'en sont que la cinquième ou sixième partie. La longueur de la corde d'arc est de cent quatre-vingts à deux cents pas, et sur toute cette longueur, les remparts marqués par des élévations de terre, sont encore très-visibles. On dit dans le village que l'entrée du château était à leur extrémité sud. Les bâtiments encore debout rappellent le XVI[e] siècle par les meurtrières, les fusilières, les formes des fe-

nêtres et des ouvertures. S'il est de cette époque, c'est qu'au siècle précédent il aura subi une première ruine dans les guerres de Louis XI. Le fossé qui au nord entoure les murs et les tours de notre dessin n'a pas moins de quarante à cinquante mètres. En tout, c'était un fort grand château, et il faut peu s'étonner que nos souverains aient attaché tant de prix à le conserver dans leur domaine. Sur une maison très-rapprochée au couchant, on voit, au-dessus d'une porte gothique, deux écussons, dont l'un offre les armoiries de nos ducs de Bourgogne de la maison de France. (1384-1477.)

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

PAR

M. PÉRENNÈS, secrétaire perpétuel

MESSIEURS,

Je voulais, pour me conformer à l'usage et aux statuts académiques, vous lire aujourd'hui un compte-rendu de vos travaux, et je me vois réduis par la fatalité des circonstances à vous présenter d'abord une longue nécrologie. Jamais années n'ont été plus fatales à notre Compagnie que celles qui se sont écoulées depuis mon dernier rapport; jamais la mort n'a plus largement moissonné dans nos rangs. Que de nobles intelligences éteintes! que de collaborateurs utiles et distingués vous ont été enlevés!

Votre pensée se porte d'abord sur l'homme éminent qui était comme l'âme de notre société, et que vous en regardiez comme la personnification la plus complète; sur ce savant illustre et modeste auquel vous aviez décerné le titre de Président perpétuel, et qui, longtemps éloigné de vos réunions par les crises réitérées d'un mal incurable, y était toujours présent par la sollicitude toute paternelle qui l'animait pour les intérêts de la Compagnie et par les généreuses pensées dont il vous

rendait dépositaires. Si quelque chose eût pu ajouter aux sentiments d'affection respectueuse que vous lui aviez voués, c'est l'acte solennel et suprême par lequel déclarant que personne ne comprenait mieux que lui l'utilité de vos travaux, il a voulu vous donner un dernier témoignage de confiance et d'estime en léguant à l'Académie une somme considérable, dont il lui a laissé la liberté de disposer à son gré. Mais à quoi bon répéter ici ce qui est présent à toutes les mémoires, ce qui est gravé dans tous les cœurs? M. Weiss n'a pas acquis seulement des droits à la reconnaissance de l'Académie; la Ville, à laquelle il a assuré par un don généreux le moyen d'ériger une statue au cardinal Granvelle, l'a inscrit au nombre de ses bienfaiteurs.

M. Weiss avait reçu dans le cours de sa dernière maladie les soins assidus d'un confrère auquel l'attachait une vieille amitié, et dont la société, qui était devenue pour lui un besoin, avait le pouvoir de charmer ses douleurs. Ce compagnon de ses jeunes années, cet ami de cœur, M. Ponçot, l'a suivi de bien près dans la tombe. Esprit droit et lucide, formé par la vie des camps et la pratique des affaires administratives, M. Ponçot, à peine dégagé des exigences d'une position officielle, avait voulu consacrer les loisirs de sa retraite au service de sa ville natale. Adjoint au maire de la Ville, membre de la commission des hospices, il apporta à l'Académie, où ses études d'histoire et de numismatique avaient marqué sa place, le tribut de ses lumières et de son expérience dont son extrême modestie ne vous empêcha pas d'apprécier la valeur. La cécité dont il fut atteint

dans les dernières années de sa vie ne ralentit point son assiduité à vos séances. L'urbanité de ses manières, l'égalité de son humeur, la douce sérénité de son esprit, en faisaient un de ces types de vieillards aimables qui sont au milieu de notre siècle les représentants d'un autre âge, et qui deviennent de jour en jour plus rares.

Un coup plus imprévu et non moins sensible est venu, dans la même année, ouvrir pour l'Académie une nouvelle source de regrets. Je veux parler de la mort de M. Huart, ancien proviseur du Lycée de Besançon, ancien recteur de l'Académie de Dijon. Les titres qui le recommandaient à l'estime de ses concitoyens ont été éloquemment retracés ailleurs. L'Académie avait en si haute considération son talent et ses lumières, qu'elle l'éleva en 1857, à son insu et presque contre son gré, à la présidence de la Compagnie. Elle lui eût volontiers imposé une part encore plus large de collaboration, si les nombreuses œuvres de bien public auxquelles il se faisait un devoir de se consacrer n'avaient absorbé toute son activité, et exigé le sacrifice de tout son temps. Membre de la Société d'émulation, qu'il présida pendant une année, membre des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, M. Huart se dévoua surtout à la Société de secours et de patronage, dont personne ne comprenait mieux que lui l'utile et bienfaisante mission. Au milieu de ses occupations si variées, l'Académie ne pouvait lui demander qu'une assiduité bienveillante, et M. Huart ne cessa pas jusqu'à son dernier jour de lui donner ce témoignage d'une sympathie qui lui était précieuse.

D'autres confrères tombés dans la même période sous les coups de la mort ont laissé dans nos rangs des vides difficiles à remplir. Je ne puis prononcer sans émotion un nom que nous avions aimé à inscrire sur nos listes, et qui deux fois à peu d'intervalle est devenu pour nous un signal de deuil. M. Ed. Clerc, ancien notaire, nous a été enlevé à la suite d'une cruelle maladie dans le premier mois de 1867. — Vous savez, Messieurs, avec quelle merveilleuse facilité, sa rare intelligence s'appliquait aux objets les plus divers. — La pratique des affaires civiles, l'industrie métallurgique, les spéculations de la banque occupèrent tour à tour son infatigable activité. Au milieu des travaux incessants d'une vie absorbée par les choses positives, il trouvait le temps de continuer la publication d'un excellent ouvrage sur le notariat, et de juger les productions des arts dans de remarquables articles de critique, avec l'autorité d'un goût éclairé par de sérieuses études.

M. Ed. Clerc avait eu la joie de voir siéger avec lui dans vos rangs un frère dont il était justement fier, et qui par une triste fatalité devait au bout de quelques mois aller prendre place à ses côtés dans le champ des sépultures. M. Clerc de Landresse était une des lumières du barreau de Besançon ; il fut nommé en 1860 maire de la ville. Dans la haute position où l'avait élevé la confiance de l'Empereur, M. Clerc se montra digne par sa science juridique, son aptitude administrative, par son talent et son expérience des affaires, de gérer les intérêts d'une grande ville. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les actes importants qui marquèrent son admi-

nistration, les améliorations réelles, les embellissements durables, auxquels son nom demeure attaché. Des voix plus autorisées que la mienne ont retracé ce qu'il a fait pour la cité bisontine, et ont rendu hommage aux qualités qui distinguaient en lui l'administrateur. Qu'il me suffise de rappeler ici la part qu'il prit à vos travaux ; il présida vos séances en 1863 ; il fut, comme son frère, l'interprète de vos jugements dans les concours, et ne cessa de prêter à vos délibérations le concours de ses lumières. Simple, bienveillant, accessible à tous, M. Clerc aimait à rendre service, et il est peu d'entre nous qui n'aient reçu quelque preuve de son obligeance. Sa mort été pour la ville un deuil public ; elle a été vivement ressentie par notre Compagnie où sa mémoire sera toujours en honneur.

Je me reproche, Messieurs, d'évoquer au milieu de cette fête littéraire tant de souvenirs funèbres ; et je serais tenté de m'écrier avec Bossuet : *O mort, éloigne-toi de notre pensée.* Je dois cependant, pour accomplir jusqu'au bout le triste devoir que m'imposent mes fonctions, payer encore un douloureux tribut à la mémoire de deux confrères qui appartenaient également à la classe des membres résidants : M. le docteur Villars et M. le docteur Tournier. Le premier, attaché à l'Ecole de médecine en qualité de directeur, joignait à la pratique de son art toutes les qualités qui le recommandent à la confiance publique : l'observation attentive et patiente, la gravité du caractère, l'élévation de l'esprit et du cœur, un dévouement chaleureux et sympathique au soulagement des souffrances humaines. Le second,

M. Tournier, appliqué de bonne heure à des études sérieuses et approfondies sur la science médicale, après en avoir interrogé les divers systèmes et en avoir, pour ainsi dire, exploré toutes les voies, apportait dans son enseignement la sagacité d'un esprit habitué à l'examen et fait pour la discussion des idées, en même temps qu'une vivacité d'élocution qui n'ôtait rien à la solidité de ses leçons. Tous les deux étaient entourés de la considération publique et ont emporté dans la tombe les regrets de leurs concitoyens.

Je ne puis passer sous silence les pertes que l'Académie a eu à déplorer dans la classe de ses associés correspondants. La mort inattendue de Mgr le cardinal Gousset a été pour notre Compagnie un de ces événements douloureux qui laissent dans les âmes une impression profonde. Il y a deux ans, à pareil jour, une voix éloquente s'élevait dans cette enceinte pour payer un tribut de regrets à l'illustre défunt. Le discours où M. l'abbé Besson se fit l'interprète de vos sentiments unanimes est encore présent à votre mémoire, et il serait téméraire de vouloir ajouter un seul mot à l'éloge si juste et si complet qu'il a fait de l'éminent prélat dont la mort parut un malheur pour l'Eglise, pour la France, et pour la province qui lui avait donné le jour.

Un jeune savant, que vous aviez été heureux d'affilier à votre Compagnie, et qui avait lui-même accueilli ce modeste honneur avec une reconnaissance dont il m'adressait l'affectueuse expression, M. Ed. Bour, élève de l'Ecole polytechnique, dont il était sorti le premier, après y être entré le soixante-quatrième, compté à

vingt-trois ans parmi les grands géomètres de notre époque, inscrit à trente sur la liste des candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Biot, à l'Académie des sciences où sa place était marquée, M. Edmond Bour est mort dans sa trente-quatrième année à la suite d'une maladie causée par les fatigues de deux voyages scientifiques. M. Bour avait à un haut degré la fibre franc-comtoise, il avait conservé un tendre attachement à sa ville natale, à laquelle il faisait régulièrement hommage de toutes ses publications. La ville de Gray a réclamé les restes de son enfant; un monument lui a été élevé par souscription dans le cimetière, et son buste a été placé dans une salle de l'hôtel de ville.

Ce sentiment filial, cette affection patriotique distinguaient aussi notre illustre confrère M. Pouillet, que la mort a enlevé le 14 juin 1867. M. Pouillet était une des lumières de la science, une des gloires de l'enseignement public. Son nom comme celui des Biot, des Gay-Lussac, des Thénard, avait un éclat européen. Dans le rang élevé où son mérite l'avait placé, il tournait avec amour ses regards vers son pays. Il suivait vos travaux avec un vif intérêt; il s'honorait, j'en ai reçu l'assurance, du titre d'associé de notre Académie; et il lui donna une marque touchante de sa sympathie, en consentant à succéder à M. Droz dans la charge de tuteur du pensionnaire Suard. M. Pouillet, accomplissant le vœu exprimé par Mme Suard, aimait à aider de ses conseils les jeunes gens qui aspiraient à marcher sur ses traces, et il leur a donné par sa vie, le modèle d'un

travail infatigable, d'une modestie douce et aimable, jointe à une fermeté de principes, à une solidité d'affections, trop rares à notre époque.

L'éloge des académiciens morts auquel je me suis laissé entraîner par un sentiment que vous comprenez, ne doit pas me faire oublier que j'ai à vous entretenir des travaux accomplis par les académiciens vivants. Je regrette que les limites du temps qui m'est accordé ne me permettent qu'une énumération rapide et sans doute incomplète.

L'archéologie et l'histoire, qui doivent être, aux termes de nos statuts, l'objet principal des travaux de l'Académie, ont cette année, comme les précédentes, exercé la patiente sagacité de plusieurs de nos confrères. L'archéologie a eu ses détracteurs et a pu donner lieu aux sarcasmes malins des esprits légers qui prennent les plaisanteries pour des raisons; mais aujourd'hui il est reconnu que l'histoire, pour être vraie et utile, doit être basée sur la réalité des faits, et que de ces faits, quelque minutieux qu'ils puissent paraître, se tirent quelquefois des déductions aussi importantes qu'inattendues. — Rechercher sans cesse, constater avec soin, conserver toujours, voilà le très-modeste mais très-utile domaine de l'archéologie. — Pénétré de cette pensée, M. J. Vuilleret a continué de donner les soins les plus intelligents et les plus dévoués au musée de notre ville. Grâce à lui, cet établissement est aujourd'hui un des plus riches de France. A une magnifique collection d'objets antiques provenant des pays étrangers, il réunit une précieuse série d'antiquités

celtiques provenant de cette province. Notre musée se recommande entre tous à l'attention des curieux, non moins par la classification qui y est suivie, que par la valeur des objets qu'il possède. Aussi un savant de premier ordre, M. de Caumont, a-t-il reconnu que le musée de Besançon était sous ce rapport le premier de France. Un fait qui a réjoui le cœur de M. J. Vuilleret, et que vous apprendrez avec plaisir, c'est que S. M. l'Impératrice, ayant à choisir un objet d'art capital pour son pavillon de l'exposition, y a fait placer le Jules César de Besançon.

MM. Delacroix et Castan ont poursuivi avec une ardeur infatigable le cours de leurs investigations savantes, et se sont appliqués avec succès à porter la lumière sur quelques points curieux et encore obscurs de notre histoire. Le premier, dont je mentionnais dans mon dernier rapport plusieurs intéressants mémoires, a publié depuis, de curieuses notices sur l'*Autel celtique de saint Maximin*, et sur la *Baume noire* qu'il croit avoir été l'asile mystérieux d'*Epponine et Sabinus*. M. Castan, outre des publications nombreuses dont le *Palais Granvelle à Besançon*, l'*Arc antique de la porte noire*, l'*Empereur Charles-Quint et sa statue*, le *Capitole romain de Vesontio*, l'*Evêque de Paris, Hugues de Besançon*, lui ont fourni les sujets, a donné des notices biographiques sur le cardinal Gousset, sur M. Clerc de Landresse et sur M. le sénateur Liautey. Quelques-uns de ses mémoires ont été lus à la Sorbonne en 1865 et 1866, et ont valu à l'auteur les plus honorables suffrages. La décoration de la Légion d'honneur qui lui a

été accordée, a témoigné de la haute estime qui s'attache à ses savantes recherches.

M. l'abbé Suchet, qui s'occupe avec un zèle si consciencieux de l'étude de nos anciennes annales, a fait imprimer un *Voyage historique et pittoresque en Franche-Comté*, dans lequel il a recueilli les traditions locales, et donné des notices biographiques sur les hommes distingués de la province. On lui doit de plus une étude sur un personnage tristement célèbre de la Franche-Comté, Balthazar Gérard de Vuillafans. Le même académicien met en ce moment la dernière main à un ouvrage qui a pour titre : *Notre-Dame de Franche-Comté*, et qui est consacré à l'histoire si vaste et si curieuse des principaux pèlerinages de la province.

Un de nos nouveaux associés, M. l'abbé Verdot, curé de Vesoul, a voulu vous faire hommage d'une brochure édifiante consacrée à la biographie de Victoire Paradis, religieuse de la Retraite chrétienne.

M. le président Clerc, tout en continuant de donner ses soins à la réimpression du premier volume de son *Histoire de la Franche-Comté*, a lu à l'Académie un mémoire plein d'intérêt sur l'ancienne abbaye de Montbenoît et sur les Carondelet. Ce travail mis sous les yeux de M. le marquis de Moustier, a intéressé vivement ce regrettable ministre et assuré son concours bienveillant aux démarches qui ont dû être faites pour assurer la conservation d'un édifice qui est un monument unique dans nos montagnes, en le faisant réintégrer dans la classe des bâtiments à la charge de l'état. La Compagnie doit en outre à cet honorable membre un travail sur

les enceintes fortifiées de l'ancien comté de Bourgogne, travail composé d'une suite de notices sur chacune des villes fortes de la province et de dessins qui en représentent le plan. On conçoit l'importance de cette reproduction dans un temps où les ruines inspirent peu de respect et où les vestiges des anciens âges tendent à disparaître rapidement de la surface du sol.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la lecture qui vous a été faite par M. Marnotte, d'un mémoire sur l'ancienne commanderie d'Aumonière de l'ordre de Champlitte (Haute-Saône). Cette notice, curieuse sous le rapport historique et artistique, dans laquelle l'auteur raconte les phases diverses par lesquelles a passé cette ancienne maison hospitalière, et donne une description des ruines qui en subsistent aujourd'hui, a été insérée dans vos recueils avec une partie des dessins coloriés qui mettent sous les yeux les objets décrits. Ces dessins ont été appréciés par les amateurs d'archéologie et de beaux-arts, et il est peut-être regrettable qu'ils n'aient pu être publiés en entier dans vos compte-rendus.

Nous devons une mention pleine d'estime à l'œuvre utile que M. Paul Laurens poursuit avec une laborieuse persévérance. L'*Annuaire du Doubs* pour 1869 a paru il y a plus d'un mois, et se recommande aux esprits sérieux qui attachent du prix aux notions positives qui peuvent les éclairer sur la situation du pays, considéré sous ses divers aspects. Le cadre général d'un *Annuaire* varie peu, sans doute, mais les détails qu'il admet peuvent offrir d'une année à l'autre un intérêt croissant. Le volume de cette année, embrassant dans ses divisions

les trois départements, est pour la province entière une source précieuse d'indications qu'on cherche quelquefois inutilement et qu'on est heureux de trouver sous sa main. Il contient sur la topographie locale, sur la situation des diverses branches de commerce et d'industrie de nombreux renseignements que l'auteur a complétés par des détails intéressants sur la fabrique d'horlogerie qui a pris de si grands développements dans notre ville.

Un de nos plus jeunes associés, M. l'abbé Jacquenet, curé de Saint-Jacques de Reims, a écrit, il y a quelques années, l'histoire du séminaire de Besançon ; celle du collége de cette ville restait à faire, et M. Droz, un autre de nos nouveaux élus, s'est chargé de cette tâche ; mais il n'a encore publié que le premier volume, qui se termine à l'expulsion des Jésuites.

Dans un moment où l'on interroge avec une si curieuse ardeur les origines de nos anciennes institutions provinciales, l'histoire de l'université franc-comtoise, de la faculté de droit et de l'école centrale à Besançon, a fixé l'attention curieuse et exercé la plume habile d'un jeune magistrat auquel vous avez été heureux d'ouvrir vos rangs, et qui a si gracieusement payé sa bienvenue parmi vous. M. Estignard s'est appliqué à ce sujet avec une prédilection particulière. Son livre écrit d'un style élégant et ferme, nous introduit dans l'intérieur de la faculté bisontine et fait revivre sous nos yeux les graves et nobles figures des Dunod, des Grappe, des Courvoisier, des Proudhon, *âmes frappées à l'antique marque*, comme dit Montaigne, et qui doivent servir de modèles à leurs successeurs. Notre honorable

confrère, après avoir constaté qu'il n'est pas de province qui ait fourni autant de professeurs que la nôtre aux facultés de droit établies en France, et qui puisse s'honorer de jurisconsultes aussi éminents et en aussi grand nombre, émet en terminant un vœu auquel vous ne pouvez manquer de vous associer : c'est qu'une faculté de droit soit accordée par le gouvernement de l'Empereur à cette ville de Besançon dans laquelle l'enseignement a donné des résultats si brillants.

M. Jules Sauzay a publié (en 1867 et 1868) une histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, dont le quatrième volume, qui vient de paraître, offre un intérêt saisissant. L'apparition de cet ouvrage composé d'après des documents authentiques a éveillé peut-être quelques susceptibilités. Il faut craindre, sans doute, en évoquant les souvenirs d'une autre génération, de ranimer des passions politiques qui semblaient assoupies, mais qui, comme ces tronçons de vipères dont parle Mme de Sévigné, remuent toujours. Après tout, la vérité a des droits imprescriptibles. L'histoire, ce tribunal devant lequel les rois viennent sans suite et sans cour, comme dit Bossuet, subir le jugement des peuples et des siècles, ne doit-elle pas aussi appeler à comparaître devant elle ces tribuns plus puissants que les rois qui ont exercé au nom du peuple une autorité sans limite, dont ils ont trop souvent abusé pour opprimer des populations inoffensives ? N'est-il pas utile de rappeler aux hommes que le jugement de la postérité, pour être tardif, n'en est pas moins inévitable ; que le triomphe de la violence inique n'a qu'un

moment, et que tôt ou tard le flambeau vengeur de la justice providentielle finit par éclairer les excès criminels commis dans des jours orageux, et qui semblaient plongés dans une ombre éternelle? C'est là l'idée morale qui ressort du livre de M. Sauzay.

M. le vicomte Chiflet, dont la plume facile sait semer si heureusement les fleurs de l'imagination, sur le terrain aride de l'histoire, a enrichi les *Annales franc-comtoises* de scènes dramatiques empruntées à la civilisation celtique et romaine en Franche-Comté, et de plusieurs articles où l'auteur, anticipant sur l'avenir et présentant comme accomplis des progrès qui dépendent du temps, du cours incertain des événements et de la volonté si ondoyante des hommes, a tracé le tableau prophétique de la ville de Besançon dans 70 ans.

La même revue doit à M. Charles de Vaulchier la rédaction de la chronique mensuelle qui termine chaque livraison et où l'on reconnaît les qualités du critique et de l'observateur : la vivacité de l'esprit, la finesse des vues, la délicatesse du goût. Le remarquable discours que cet honorable confrère a prononcé en venant prendre place au milieu de vous, et son rapport sur le dernier concours de poésie, sont de nouvelles preuves de l'heureuse alliance qui peut se faire dans les esprits d'élite entre les travaux scientifiques et les études littéraires.

M. l'abbé Clerc a publié sous le titre d'*Album du jeune littérateur* un volume dédié à tous ses anciens élèves. C'est un recueil d'entretiens dans lesquels il reproduit sous une forme dramatique les débats instructifs qui occupaient les loisirs des jeunes rhétoriciens,

alors que sous la présidence d'un maître habile ils discutaient avec toute l'ardeur de leur âge, pour se préparer aux exercices publics qui devaient clore l'année scolaire, d'intéressantes questions de morale, d'histoire et de littérature.

Le même associé a donné l'année dernière une seconde édition de son *Essai sur l'art oratoire considéré au point de vue chrétien*; ouvrage où les professeurs comme les élèves peuvent trouver à profiter.

J'arrive, Messieurs, et non sans quelque embarras, à vous parler d'un confrère dont la prodigieuse activité se porte à la fois sur une foule d'objets divers, et suffit à une tâche multiple qui semblerait exiger le concours de plusieurs intelligences. M. l'abbé Besson a fait paraître une suite de notices biographiques sur le président Marchand, sur M. Clément du Doubs, sur M. Weiss, sur le cardinal Gousset, sur l'abbé Marmier. Il a composé le panégyrique du B. Berchmans, prêché à Dole, celui du B. Spinola, prêché à Dijon; l'oraison funèbre de Mgr de Durfort, prononcé dans l'église de Saint-Jean; celle des frères Dufournel, de si émouvante mémoire, prononcée dans la chapelle de saint François-Xavier. Dans le même temps, M. l'abbé Besson donnait la quatrième édition de ses *Conférences sur l'Eglise* et la sixième édition de ses conférences *sur l'Homme-Dieu*. Enfin il a publié dans le mois de juillet dernier de nouvelles conférences ayant pour titre *le Décalogue*, et dont la troisième édition vient de paraître. Je n'ai qu'un seul mot à ajouter pour commentaire : De tels travaux méritaient un tel succès.

L'activité laborieuse dont M. le docteur Druhen a donné tant de preuves ne s'est pas ralentie. Cet honorable professeur a su trouver au milieu des labeurs de l'enseignement et de la pratique de son art, le temps de publier deux remarquables mémoires dont l'un est consacré à une étude *de la Pellagre* en Franche-Comté; l'autre est un exposé d'observations à propos de la réforme projetée dans l'enseignement et la pratique de la médecine en France. M. le docteur Grenier a terminé le deuxième volume de sa *Flore jurassienne*, et s'occupe de mettre au jour le troisième.

Notre aimable confrère, M. Xavier Marmier, a continué la série de ces gracieux volumes qu'il livre chaque année et comme en se jouant au vent de la publicité. Le livre intitulé : *Sous les sapins*, Nouvelles du Nord (1865), est accompagné d'une dédicace charmante à Charles Weiss. « Si les habitants de Pontarlier, dit l'auteur, pouvaient transporter leur cimetière au pied des sapins, je demanderais à y être enterré..... Dans l'ancienne Myliade, des voyageurs ont découvert sur une sépulture cette inscription : *Ci-gît Moschus, fils de Démétrius, qui aima Lia*, moi je voudrais qu'on mît sur ma pierre tumulaire : *Ci-gît un rêveur qui aima les sapins et les montagnes.* »

Ce livre ne se compose que de traductions; mais celui qui l'a suivi, l'*Histoire d'un pauvre musicien*, appartient tout entier à M. Marmier; c'est un récit dramatique et émouvant dans lequel se retrouvent, avec une physionomie nouvelle, toutes les qualités qui ont valu au roman d'*Un héritier* et aux *Fiancés du Spitzberg* un

incontestable succès. Ce volume contient une histoire complète et exacte de la révolution de 1793 à Strasbourg et la rectification de certains récits erronés auxquels a donné lieu la composition de la *Marseillaise* par Rouget de Lisle. M. Marmier y fait resplendir dans toute sa pureté la noble figure de cette reine martyre qui eut nom Marie-Antoinette. On sent que c'est une âme de poète et un cœur de français qui ont guidé sa plume. La première partie du roman, celle où l'auteur raconte les souffrances, les joies du pauvre Franz et de la gentille Alète, a le charme d'une touchante idylle. — M. Marmier a beau écrire en prose, on sent dans les pages qu'il publie une grâce et une flamme qui trahissent le poète.

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes.

M. Marmier protesterait contre le mot d'un confrère bien-aimé : *Les poètes s'en vont*. Ce mot, Messieurs, dont M. Viancin lui-même était la contradiction vivante, a reçu un gracieux démenti d'un de nos plus jeunes associés. M. Pioche a publié dans les recueils académiques et ailleurs des pièces de poésie où la chaleur du sentiment s'allie à l'éclat des images, et qui lui assurent un rang distingué parmi les poètes contemporains. Je louerais devantage M. Pioche, s'il ne m'avait pas loué lui-même, et s'il ne m'avait réservé dans son bouquet poétique une fleur délicate dont le parfum a touché mes cheveux blancs et m'est allé au cœur. Notre jeune confrère, usant du privilége de la poésie et se souvenant sans doute qu'il était un des enfants adop-

tifs de notre Académie, m'a adressé un éloge que je me garderai bien de prendre à la lettre, mais qui m'est précieux cependant comme un témoignage de l'affection reconnaissante qu'il garde à la Compagnie dont je suis l'organe et d'une amitié dont je serai toujours fier.

M. Ed. Grenier, dans un recueil de poésies intitulé : *Amicis*, a publié diverses pièces de dates différentes, mais également animées d'un souffle poétique. M. Grenier est de la famille littéraire de M. de Lamartine et l'avoue sans embarras :

Nous sommes tous l'écho de votre lyre
Et le siècle en naissant parla par votre voix.

Mais ces airs de ressemblance qu'il a dans certains endroits avec le chantre des *Méditations* et parfois aussi avec André Chénier et Auguste Barbier, ne nuisent en rien à son originalité. Il y a dans ses vers un sentiment intime et personnel qui leur donne un cachet particulier. La muse qui l'inspire est une muse rêveuse et mélancolique, et le poète lui doit des accents de tristesse profonde qui vont retentir au fond du cœur. La pièce intitulée : *Les Etoiles*, peut être placée sans trop de désavantage à côté de celle de Lamartine qui porte le même titre. *La Rose des adieux* a une grâce délicate et charmante. C'est un souvenir touchant du foyer natal et des adieux maternels, dont vous me permettrez de citer quelques vers.

Quand je rentre à Paris dans la belle saison,
Au moment de quitter ma mère et la maison,
Pour en garder encor plus longtemps quelque chose,
Je m'en vais au jardin ; j'y choisis une rose ;

Et que ce soit le jour ou la nuit, dans ma main
Je la tiens doucement tout le long du chemin.
Tandis que sur ses rails de fer le wagon vole,
Sans me distraire au bruit d'un entretien frivole,
Prolongeant la douceur austère des adieux,
Je cause avec ma fleur et je ferme les yeux.....
..... Je revois le jardin et la rustique allée,
Et la vieille maison de souvenirs peuplée.....
Mais surtout je revois la chambre où, dans un coin,
Ma mère en travaillant me pleure sans témoin.
O souvenirs sacrés ! douce paix, cher asile !
J'emporte dans mon cœur votre image tranquille.
Et dans ce grand Paris bien souvent vous viendrez
Rafraîchir mon esprit et mon âme altérés.....
. . . . Aussitôt que j'arrive,
Avant tout autre soin, d'une main attentive,
Je mets pieusement la rose des adieux
Dans un vase en cristal placé devant mes yeux.
Je la laisse sans eau se sécher dans le vide ;
A l'air libre bientôt sa corolle est rigide.
Quoiqu'amoindrie un peu dans sa fine pâleur,
Elle garde sa forme et presque sa couleur ;
Le temps sans l'effeuiller passe et glisse sur elle ;
Et ma rose d'un jour devient une immortelle.

Ce recueil, que le poète dédie à ses amis personnels, peut s'adresser à tous les amis de la belle poésie. Il s'ouvre par un poème que l'Académie française a couronné : *La Mort du président Lincoln ;* c'est pour la seconde fois que cet honneur était décerné à l'auteur par le savant aréopage.

La poésie m'introduit naturellement dans le domaine des beaux-arts, et si le temps me le permettait, j'aurais à vous signaler quelques œuvres de nos artistes franc-comtois. M. Jean Petit, après avoir exécuté en marbre

le buste de Suard, consacre en ce moment ses soins à la statue du cardinal Granvelle, qui doit décorer une des places de notre cité.

M. Baille a produit quelques tableaux représentant des scènes de la vie de la sainte Vierge et qui décorent la chapelle de Saint-François-Xavier.

M. Lancrenon a dirigé avec le modeste dévouement qui lui est habituel l'école de dessin, et a donné ses soins intelligents à la conservation du musée. Dans un discours prononcé à la distribution des prix du mois d'août dernier, où il évoquait le souvenir de nos célébrités artistiques, il a prouvé que l'art de peindre n'excluait pas celui de bien dire.

Comme les années précédentes, notre Compagnie a ouvert des concours qui ont provoqué de remarquables travaux.

Dans les concours d'histoire, l'Académie a couronné M. Tuetey pour ses *Recherches sur Montbéliard*. Elle a deux fois décerné le même honneur, pour des mémoires *sur Marnay et sur la Seigneurie d'Oiselay*, à M. Charles Gauthier, élève de l'Ecole des Chartes, qui a récemment obtenu dans cette école le prix de l'année.

Dans le concours d'éloquence, le prix a été mérité par M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, auteur d'une étude sur le général d'Arçon. Ce travail, couronné par notre Compagnie, a été imprimé dans les mémoires de la Société d'Emulation.

Le prix spécial de 300 francs offert par M. le marquis de Conégliano a été décerné par l'Académie à M. Perraud, professeur au Lycée impérial de Lons-le-

Saunier, pour une remarquable étude sur Lacuzon.

Les concours de poésie n'ont pas eu moins d'éclat. La pièce de M. Eugène Pol, consacré à la mémoire du maréchal Moncey, l'ode sur Cuvier, de M[lle] Mélanie Bourotte, et la *Légende de l'air*, de M. Achille Millien, présentaient des beautés qui feraient honneur aux plus grands maîtres.

J'ai parlé, en commençant, des pertes regrettables que l'Académie a faites depuis trois ans. Qu'il me soit permis, en terminant ce rapport, de dire qu'elle a cherché à les réparer, autant qu'il était en elle, en appelant dans ses rangs des membres nouveaux, choisis dans la magistrature, l'enseignement, le corps médical, et dont les noms sont pleins de promesses; noble et vaillante recrue dont l'Académie avait besoin pour continuer ses travaux sans ralentissement.

J'annonçais, il y a trois ans, que la Compagnie allait reprendre la publication des mémoires et documents inédits concernant la Franche-Comté ; œuvre capitale, encouragée à son début par un savant ministre et que des circonstances fatales avaient fait interrompre depuis vingt ans. Cette œuvre a été reprise et a marché rapidement, grâce surtout à la sagacité patiente et au dévouement sans bornes de M. le conseiller Jeannez. Trois volumes ont été publiés en trois années, et il n'est personne qui puisse contester l'intérêt historique que présentent les mémoires dont ils se composent, notamment ceux de Jules Chiflet qui forment les cinquième et sixième volume.

C'est ainsi que l'Académie répond aux détracteurs

jaloux qui la représentent comme vouée à une immobilité absolue. C'est ainsi que vous avez mérité les témoignages de sympathie qui vous ont été donnés par le Conseil général du Doubs, et auxquels se sont associés ceux du Jura et de la Haute-Saône. Cette entreprise se continuerait avec la même activité, si la modicité de vos ressources n'entravait l'élan de votre zèle. Mais cet obstacle disparaîtra sans doute ; l'Etat promet ses encouragements et son appui à des entreprises de ce genre, et nous ne pouvons douter que les administrateurs et les conseils électifs de la province ne viennent en aide à une œuvre essentiellement patriotique qui n'a d'autre but que de conserver les traditions nationales, d'éclairer l'histoire de notre Franche-Comté et d'élever à cette belle province un monument digne d'elle.

PIÈCE DE VERS

PAR M. VIANCIN

UNE ÉPREUVE DE SPIRITISME

SUR

HÉRACLITE ET DÉMOCRITE

Dans le placet de Jean Nonnote
J'ai tiré des rimes en *ote*
Une charitable leçon.
Je veux prouver, sans grand mérite,
Qu'on peut aussi rimer en *ite*
De non moins heureuse façon.

Peut-être que le spiritisme
Qui va servir à mon dessein
Confirmera mon scepticisme
Sur le progrès du genre humain.

Evoquons d'abord Héraclite :
Je prétends qu'il me facilite
Mon expérience insolite.
De lui j'augure ample redite
Des griefs que l'homme suscite
A son humeur hétéroclite.
— Le voici ! — Que les morts vont vite !

HÉRACLITE.

« Qu'espères-tu de ma visite,
» Toi dont le fluide m'invite
» A parler si loin de l'orbite
» Où se meut l'astre que j'habite ?

» Entends-tu que je ressuscite
» Dans un monde dont la conduite
» Prématurément met en fuite
» Des cœurs et des esprits d'élite;
» Où la foule se précipite
» Vers tout ce qu'on nomme illicite;
» Où le plus fort se débilite,
» En vivant comme un sybarite;
» Où le plus sage, s'il n'évite
» Tant d'écueils, bientôt périclite;
» Où la courtisane émérite
» Au théâtre est souvent traduite
» En vertu qu'on réhabilite;
» Où la nullité sollicite,
» Fréquemment avec réussite,
» Les emplois dus au seul mérite;
» Où de ses dettes l'on s'acquitte
» Par faux serments, sans qu'on hésite;
» Où nombre de voleurs qu'on cite
» Restent sans la moindre poursuite
» Grâce à l'or qui les accrédite;
» Où crime sur crime s'ébruite;
» Où, dans maints journaux introduite,
» Sous tous ses aspects, sans limite,
» La scélératesse est décrite;
» Où, loin d'être à jamais proscrite,
» La guerre, la guerre maudite
» Tous les printemps se prémédite
» Et prépare la mort subite
» De tant de jeunesse conscrite
» En attendant la plus petite;
» Où, plutôt que d'être interdite,
» La foudre, à vos soldats prescrite,
» Si meurtrière est reproduite
» Qu'une armée en peut dans la suite
» Etre en quelques instants détruite ???
» Ah! de ces horreurs je m'irrite,
» Et j'en pleure... — Adieu, je te quitte
» Pour retourner où Dieu m'abrite.

» Si tu veux égayer ton gîte,
» Justement voici Démocrite,
» Qui rit de tout, pour qu'on l'imite;
» Il marche toujours à ma suite :
» Que son entretien te profite ;
» Ou plutôt pleure..... et sois ermite ! »

DÉMOCRITE.

« Oui, c'est moi qui suis Démocrite,
» Rieur, dont l'histoire est écrite
» Dans maints livres qu'on réédite ;
» Où je figure à l'opposite
» De ce larmoyant Héraclite
» Dont l'âme est toujours déconfite.
» Moi, rien tristement ne m'agite :
» Si vers la terre je gravite,
» Lorsque m'y rappelle un spirite,
» Je ris encor du parasite
» Qui va de marmite en marmite,
» De lèchefrite en lèchefrite,
» Mange en ogre, jase en Thersite,
» Boit trois, quatre, cinq coups de suite
» Et se plaint d'avoir la pituite.
» Je ris du poltron qui s'alite
» Pour la plus légère bronchite.
» Je ris des pleurs qu'en hypocrite
» Verse un neveu, lorsqu'il hérite.
» Je ris d'un naïf Hippolyte,
» Effeuillant une marguerite,
» Pour savoir si sa favorite
» L'aime encore ou lui fait faillite.
» Je ris de l'humble chattemite
» Qui semble tout en Dieu confite,
» Et le front mouillé d'eau bénite,
» De ses péchés fort peu contrite,
» Mêle aux *Pater* qu'elle débite
» Des soupirs dont son cœur palpite.
» Je ris du béat cénobite

» Que souvent le diable visite,
» Tente, harcèle, surrexcite,
» Et qui rêve de Sulamite.
» La vieillesse n'en est pas quitte :
» Je ris de la plus décrépite
» Qui se vante encor d'être inscrite
» Parmi les servants d'Aphrodite.
» Je ris des piliers de guérite
» Dont la cohorte se dépite
» De n'être pas déjà conduite
» Aux jeux sanglants où l'on s'excite
» A s'entretuer au plus vite.
» Je ris du savant qui médite
» Sur la structure d'une mite,
» Et dont l'âme n'est guère instruite
» De ses destins mieux qu'une truite.
» Je ris de tout, c'est chose dite,
» Et toujours je m'en félicite.
» Aux mêmes rires je t'incite,
» Et remonte à mon brillant site
» *Presto,* comme une aréolithe
» Descend au palais d'Amphitrite. »

Il part, comme l'autre est parti.
Tous deux auront fait bon voyage.
Chacun m'a tenu le langage
A son caractère assorti.
Voyons ce que j'en dois admettre :
Quel fruit tirer de leurs discours ?
L'un pleure et l'autre rit toujours.....
Je ne sais auquel me soumettre.....
— Mais, à tout bien considérer,
Pour le dernier je me décide ;
Démocrite sera mon guide :
Il vaut mieux rire que pleurer.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

PIÈCES DE VERS

Par M. GINDRE DE MANCY Père

A Madame MENNESSIER-NODIER

SOUVENIRS DU JURA ET DE L'ARSENAL

Et vous, Marie, aussi fille de nos montagnes,
Vous voilà reléguée en ces froides campagnes, (1)
Sur ce sol neustrien, où pas un seul ruisseau,
A votre oreille émue, au doux bruit de son eau,
Ne murmure le nom de l'absente patrie.....
Où rien ne remémore à votre âme attendrie
Les beaux jours écoulés avec tant de bonheur
Aux lieux dont vous étiez et la joie et l'honneur!

Comme vous, exilé sur ces tristes rivages,
Et, comme vous, suivant dans les airs les nuages
Qui seuls de nos hauts monts, à l'horizon lointain,
Semblent offrir parfois le sommet incertain;
Laissez-moi, me berçant de jeune souvenance,
Vous ramener au val qui vous donna naissance,
Vrai paradis, séjour envié des élus,
Et revivre avec vous aux jours qui ne sont plus.

Est-il, oh! dites-moi, dans toute la nature,
Est-il un lieu semé de plus molle verdure,
En fleurs plus abondant et du ciel plus béni,
Que le secret vallon où s'enclot Quintigny, (2)
Asile bien aimé de votre noble père?
Là, lui sourit enfin le destin plus prospère;

(1) M. Mennessier-Nodier est receveur particulier des finances dans le département de l'Eure.
(2) Village du Jura où s'est marié Nodier et où est née sa fille.

Là fut pour lui le port, le terme de l'exil;
Le sombre hiver fit place au clair soleil d'avril,
Et l'amour et les soins de sa jeune compagne
Lui firent un Eden de la fraîche campagne
Et des coteaux ombreux où Dieu lui réservait
Plus de réel bonheur que même il n'en rêvait;
Et qui jamais, pourtant, rêva plus beaux mensonges!
Là, l'étude, les arts, les poétiques songes,
Et les naïfs transports des premières amours,
D'une ineffable ivresse emplirent tous ses jours.
Avec des pleurs de joie et de reconnaissance
C'est là qu'il accueillit votre heureuse naissance,
Qui d'un nouveau lien et le plus cher de tous,
Plus fortement encore unit les deux époux
Et combla tous leurs vœux... Sous l'aile d'une mère,
Là, dans la paix des champs et leur pure atmosphère,
Chaque jour vous montrait à son œil enchanté
Plus accomplie en grâce, en sagesse, en beauté;
Et bienveillante à tous, et de tous bien venue,
Vous croissiez à souhait, douce, bonne, ingénue
Comme une tendre fleur qu'à l'abri des autans,
De sa suave haleine embaume le printemps.

Ainsi coula pour vous l'insoucieuse enfance;
Le ciel vous réserva toute sa complaisance,
Et d'un père adoré les préceptes touchants,
Ses vers harmonieux, le spectacle des champs,
Dès vos plus jeunes ans inondèrent votre âme
Des rayons les plus vifs de la divine flamme;
L'esprit s'unit en vous aux dons exquis du cœur,
Et la Muse en Marie a reconnu sa sœur.

Telle en ses murs charmés Paris vous vit paraître,
Lorsqu'à regret quittant sa retraite champêtre,
Dans l'immortel fauteuil, pour prix de ses travaux,
Vint s'asseoir votre père auprès de ses rivaux,
Et qu'au vieil Arsenal tout plein de sa mémoire,
D'un parchemin poudreux déchiffrant le grimoire,
Dans un coin ignoré plus d'un trésor perdu
Par son pieux savoir au grand jour fut rendu.

L'Arsenal ! que ce nom sonne doux à l'oreille,
Et que de souvenirs tout d'un coup il éveille.
Des beaux jours de dimanche, ô soirs délicieux,
Alors qu'un franc accueil, un souris gracieux
Attiraient près de vous tout ce qu'il est en France
De plus célèbre encor dans l'art et la science,
Et que vous soumettiez à tant d'attraits vainqueurs
Et les plus fiers esprits et les plus nobles cœurs.
Vous faut-il rappeler ces illustres hommages?
Musset vous dédiait ses plus charmantes pages,
Musset, trop jeune, hélas! à la muse ravi!
Ah! nous l'aurions encor, s'il n'eût jamais suivi
Que vos traces, couvert de votre sainte égide.
De son génie alors aussi pur que splendide
L'exilé de Jersey vous ouvrait les trésors;
Lamartine y joignait ses merveilleux accords;
Comme eux, donnant au vers une forme plus neuve,
Les deux frères Deschamps, de Vigny, Sainte-Beuve,
De ces maîtres fameux accompagnaient la voix,
Et tous venaient en chœur se ranger sous vos lois;
Et vous-même à leurs chants mêliez de fraîches notes,
Comme le clair ruisseau qui, du fond de nos grottes,
S'écoulant parmi l'herbe et le long du taillis,
Aux chansons des oiseaux mêle son gazouillis.

Mais aux sons du piano déjà s'ouvre la danse;
Le vers a fui devant la joyeuse cadence;
Et vous, sans le vouloir, provoquant le désir,
Tout entière livrée à l'innocent plaisir,
Comme un beau lys au sein de nos vertes campagnes,
Vous brilliez au milieu de vos jeunes compagnes;
L'œil vous suivait, le cœur s'élançait sur vos pas,
Et les vieillards entre eux se murmuraient tout bas :
« Qu'elle est belle ! elle a tout pour charmer et pour plaire;
» O père trop heureux! ô trop heureuse mère!
» Et plus heureux encor qui sera son époux! »

Ainsi se disait-on partout autour de nous;
Et nous, fils du Jura, réunis en famille,
Admirant tour à tour et le père, et la fille,

Et la mère, si noble en sa simplicité,
Nous jouissions aussi de leur félicité,
Et rendions grâce au ciel d'avoir, en sa clémence,
Rassemblé sur leur tête avec tant d'indulgence,
De ses trésors secrets pour eux fait rejaillir
Tout ce qui peut flatter l'homme et l'enorgueillir.
Ces jours sont loin, la mort en a rompu la chaîne;
D'un coup subit la foudre a brisé le vieux chêne
Qui, sur nous, étendait ses rameaux protecteurs;
Le sanctuaire est vide, et ses adorateurs,
De rivage en rivage et sous de noirs auspices,
Ont vainement cherché des dieux aussi propices.
Les uns ont pour jamais aussi fermé les yeux;
L'orage a dispersé les autres en tous lieux,
Et tristes survivants, d'eux-mêmes pâles ombres,
Errants dans le désert au milieu des décombres,
Et voyant devant eux se fermer l'avenir,
Pour eux l'espoir n'est plus que dans le souvenir.

Tel est mon sort,... telle est aussi la loi commune.
Pourquoi lasser le ciel d'une plainte importune?
Sachons nous résigner... Est-ce donc, après tout,
Chose qui doive tant nous coûter,... et surtout
Lorsque le souvenir s'offre avec tant de grâce,
Et qu'au lieu d'en chercher la fugitive trace,
Il vit, respire encor si pleinement en vous
Sous sa plus pure forme et ses traits les plus doux?
Ainsi, tout en donnant un soupir au jeune âge,
A ce qui fait son cher, son plus bel apanage,
A l'Arsenal, aux lieux où vous vîtes le jour,
J'aime à vous suivre aussi dans cet autre séjour
Où, mère, épouse heureuse, et de tous honorée,
De tant d'aimable esprit, de vertus décorée,
Dans l'ordre, dans la paix de votre intérieur
Vous avez si bien su trouver le vrai bonheur.
Tel, au loin transplanté sur la plage étrangère,
Croît un fertile arbuste, ornement de la terre;
L'aurore en teint les fleurs de son vermeil éclat;
Les fleurs font place aux fruits d'un suave incarnat;

L'arbre ainsi, chaque jour, plus librement déploie
Son verdoyant feuillage, et contemple avec joie
Epars autour de lui ses nombreux rejetons,
Au beau soleil ouvrant aussi leurs frais boutons.

Pavillon-Cauchois, septembre 1866.

AU MONTAGNARD HUMBERT

Non, non! cela n'est pas!... En vain ta voix nous crie :
« Je jure que, tel jour, j'ai sauvé la patrie! »
Tu mens! Ce n'est ni toi, ni ta lâche terreur,
Cet éternel objet et d'opprobre et d'horreur,
Qui d'un joug odieux avez sauvé la France,
Vous les cruels auteurs de sa longue souffrance!...
C'est nous, c'est tout un peuple ardent à se venger,
Qui d'un seul bond se lève, et contre l'étranger,
Des villes, des hameaux s'élançant en furie,
En purge en un clin-d'œil, le sol de la patrie.
Ah! quand ce cri terrible emplissait les sillons :
« Aux armes, citoyens!... Formez vos bataillons! »
Et qu'à ce cri, soudain brisant toutes entraves,
Contre les rois ligués surgissaient tant de braves,
Est-ce à vous qu'ils devaient leur courage indompté,
Ces soldats de la France et de la Liberté?... (1)
Vous qui du chant sacré, qui de l'hymne sublime
Avez fait l'instrument du carnage et du crime?...
Vous par qui son Tyrtée expia dans les fers
Sa juste horreur pour vous, pour vos dogmes pervers?
L'échafaud l'attendait, votre hache était prête,
Et le Neuf Thermidor seul a sauvé sa tête.....
Dites, par qui tomba celle d'André Chénier?
Et lui, pourtant aussi, l'oseriez-vous nier?

(1) Le chant de guerre de l'armée du Rhin, plus connu sous le nom de la Marseillaise, a été composé, paroles et musique, à Strasbourg, par Rouget de Lisle, de Lons-le-Saulnier, officier du génie dans ce corps d'armée, sur la fin d'avril 1792, lorsque parvint à Strasbourg la nouvelle de la déclaration de guerre faite par Louis XVI, au cri de Vive le Roi! au sein de l'Assemblée nationale. Quelques mois après l'auteur du chant héroïque était jeté dans les cachots de la Terreur, d'où le 9 Termidor seul le fit sortir.

Lui, ce fier nourrisson de la Grèce et de Rome,
Il comprit, exalta, chanta les droits de l'homme, (1)
Et du sang le plus pur il scella son amour
Pour ces droits qu'à vos pieds vous fouliez chaque jour.
Mais il vous détestait, et de toute son âme:
Tout ce qu'en un tyran il est de plus infâme,
Il l'abhorrait en vous, et pour lui vos exploits
Etaient ceux de *bourreaux*, de *barbouilleurs de lois*. (2)
Bourreaux!... c'est là surtout votre titre de gloire!...
Bourreaux!... c'est là le nom dont vous marque l'histoire,
Et qui seul vous consacre à la postérité!
Par qui ce nom jamais fut-il mieux mérité?
Qui se reput de sang avec plus de délices?
Fut-il rien de sacré pour vous, pour vos complices?
Honneur chevaleresque, antique loyauté,
Larmes de mère, esprit, talent, grâces, beauté,
Cheveux blancs du vieillard, doux souris de l'enfance,
Tout est pour vous objet ou de crainte, ou d'offense;
Au fer de l'échafaud rien ne peut échapper.
La guillotine seule est trop lente à frapper,
Et de Lyon soumis les promptes mitraillades,
De Nantes épouvanté les affreuses noyades,
Tous ces morts coup sur coup, l'un sur l'autre gisant,
N'ont pas même assouvi votre âpre soif du sang.

Ah! repoussons bien loin cette époque fatale,
Et les hideux tableaux qu'à nos yeux elle étale,
Et ses héros qu'on vient nous prôner aujourd'hui.
Vous fûtes, dites-vous, provoqués!... et par qui?
Est-ce un roi dans les fers, une reine outragée,
Au fond des noirs cachots l'innocence égorgée,
Le vertueux Bailly, le savant Lavoisier,
Le sage Malesherbe, et Roucher, et Chénier,

(1) Voir la longue pièce dithyrambique intitulée : *Le jeu de Paume.*

(2) Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
Ces *bourreaux barbouilleurs de lois*,
Ces tyrans effrontés de la France asservie,
Egorgée!.....

André Chénier. — Iambes composés dans la prison de Saint-Lazare, peu de jours avant sa mort.

Et le fils de Buffon, et tant d'autres victimes,
Dont la voix jusqu'au ciel monte contre vos crimes,
Fantômes par vos peurs vainement évoqués,
Sont-ce là les agents qui vous ont provoqués?...
Mais des traîtres partout... la patrie en alarmes...
Contre nos droits nouveaux l'Europe entière en armes,...
Les trames, les complots, les révoltes sans fin,
Et Brunswick, et Coblentz,... Pitt et Cobourg enfin!...
Eh bien! manquait-il donc d'hommes pour les combattre?
Avaient-ils attendu vos ordres pour les battre,
Ces vainqueurs de Fleurus, de Jemmape et Valmy,
Conscrits armés d'hier, qui contre l'ennemi
Marchaient d'un pas si ferme, et loin de nos frontières
Balayaient devant eux leurs phalanges altières?...
Ah! j'en appelle à vous, intrépides soldats,
A vous si vaillamment tombés dans les combats,
Et dont palpite encor l'héroïque poussière?...
Est-ce de par la grâce, au nom d'un Robespierre,
D'un Couthon, d'un Saint-Just, de l'histrion d'Herbois,
De ces hurleurs de clubs, dont la France aux abois
Subissait en tremblant le joug épouvantable,
Que, d'un feu, d'un entrain, d'un choc si redoutable,
Parmi tant de périls on vous voyait courir,
Et que vous juriez tous de vaincre ou de mourir?
Ah! c'est l'ardent amour, l'amour de la patrie,
Qui seul arme vos bras!... C'est elle qui vous crie :
« A moi, Français, à moi!... mes enfants généreux,
Et laissez vos tyrans se dévorer entre eux... »
Et soudain, et partout où sa voix vous appelle
Vous volez, aussi prompts que contre l'Infidèle
Vos pères qu'un saint zèle, qu'un même esprit émeut,
S'élançaient, en criant : DIEU LE VEUT! DIEU LE VEUT!

Ah! Dieu voulait aussi par vous sauver la France,
Lui conserver l'honneur avec l'indépendance,
Et châtier ces rois à l'or anglais vendus,
Du malheureux Louis, défenseurs prétendus,
Ces rois envahisseurs qui, d'une avide joie,
Déjà de ses Etats se partageaient la proie.

Vous avez coup sur coup abattu leur orgueil;
Leurs soldats dans nos champs n'ont trouvé qu'un cercueil;
Cette guerre, en nos murs insolemment portée,
Dans leurs foyers sur eux vous l'avez rejetée;
Et, les poussant le sabre aux reins et sans repos,
Au front de leurs remparts arboré vos drapeaux.

« Mais, nous diront encor les proconsuls terribles,
C'est nous qui conduisions ces bandes invincibles;
Nous étions là!... L'honneur, ainsi que le danger,
Se doit entr'eux et nous justement partager... »
Oh! oui, vous étiez là!... nous en gardons mémoire,
Mais plutôt pour ternir que pour croître leur gloire,
Pour presser le carnage, et frapper à leur pié
Un ennemi vaincu qu'épargnait leur pitié.
Vous seuls, vous flétrissiez la plus sainte des causes.
Ah! Quiberon surtout dira les grandes choses
Qu'en nos camps indignés vous vîntes accomplir,
Et que l'ombre à jamais devrait ensevelir.
Là nos soldats en vain vous criaient : Grâce! grâce!
Et huit cents prisonniers, Français de vieille race,
Des Français comme vous, à tous autres sacrés,
Tombent, par vos décrets, froidement massacrés! (1)
L'Anglais qui les jeta sur la place homicide,
L'Anglais seul applaudit au lâche fratricide;
Hoche en baisse de honte un front victorieux;
Le deuil encor s'étend sur ces funèbres lieux,
Et le pieux Breton, en détestant vos crimes,
Sous le nom de *martyrs* invoque les victimes. (2)
Est-ce encor là le beau, l'immortel souvenir,
Que lèguent vos exploits aux siècles à venir?

Puis vantez-nous aussi l'âme toute Romaine
En qui veillait chez vous la foi républicaine,

(1) Voir, dans les *Mémoires de tous*, l'intéressante relation de la campagne de Quiberon, par Rouget de Lisle, qui accompagnait Tallien dans cette expédition. Tallien lui avait même promis d'élever la voix au sein de la Convention en faveur des prisonniers. Mais le conventionnel timoré ne sut qu'exalter la victoire et vota comme ses collègues l'application de la loi de mort contre les émigrés.

(2) On a donné le nom de *champ des martyrs* au lieu où a été consommée cette impitoyable exécution.

Fiers Brutus, de César devenus les valets,
Vous qu'on vit des premiers, au seuil de son palais,
Humble et mettant bas tout orgueil qui le blesse,
Ramasser croix, cordons, beaux titres de noblesse,
Majorats bien rentés, blasons sur parchemin,
Que vous jette en passant sa dédaigneuse main!
Tant du bonheur public l'amour seul vous enflamme!
C'est chose en vous pourtant la moins digne de blâme :
J'aime encor mieux vous voir courtisans que bourreaux.
Mais de tant de fureurs, de meurtres, d'échafauds,
Que reste-t-il?... Hélas! à peine l'espérance.
Dites, qu'avez-vous fait de cette heureuse France,
A qui Quatre-vingt-neuf ouvrait de si beaux jours?
La hache entre vos mains en a tranché le cours.
En ce noble pays, sur ce sol où nos pères
Ne faisaient plus qu'un peuple et d'amis et de frères,
Vous n'avez su porter que le trouble et la mort.
La Paix fuit éplorée à votre seul abord;
De vos sombres prisons la Liberté plaintive
Avec effroi s'échappe, et longtemps fugitive,
Et rejetant au loin votre bonnet sanglant,
Aujourd'hui même encor, ne revient qu'en tremblant
Aux lieux où l'on commit en son nom tant de crimes.
Voilà ce qu'à la France ont valu vos maximes!
Voilà de la Terreur le détestable fruit,
Le mal qu'elle a causé, le bien qu'elle a détruit!
Voilà, trop haut encore on ne peut le redire,
Ce qui l'a fait partout et haïr et maudire,
Par quiconque en son cœur sent battre avec fierté
L'amour de la Patrie et de la Liberté!

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1869.

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

99.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Besançon, imp. d'Outhenin-Chalandre fils.

ACADÉMIE

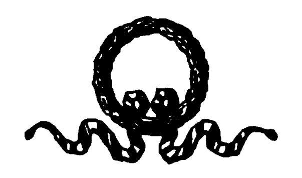
DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON



SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1869



BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1870

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1869

Président annuel, M. Léon BRETILLOT

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

PROCLAMANT LE PENSIONNAIRE SUARD.

MESSIEURS,

Trente-sept ans se sont écoulés depuis que l'Académie a appelé le premier titulaire de la pension Suard à jouir de la rente annuelle léguée par la généreuse et intelligente prévoyance des donateurs, M. et Mme Suard. Onze aspirants ont successivement trouvé dans ce puissant secours les moyens de compléter leur instruction, de développer leur intelligence et leur caractère à l'abri des pénibles épreuves du besoin, de se créer une profession qui répondît aux vues qui animaient les donateurs, lorsqu'ils ont fondé l'œuvre à laquelle leur nom

est pour jamais attaché. Avant de proclamer le douzième titulaire, il n'est pas sans intérêt d'examiner si leurs intentions ont été remplies, et si les pensionnaires désignés par l'Académie ont fait ce que M. et Mme Suard attendaient d'eux pour prix de l'inappréciable bienfait dont ils les gratifiaient.

Le premier titulaire est mort au moment où la science qu'il avait acquise par un travail opiniâtre, que secondaient de rares facultés, et qui auraient eu en lui un organe consciencieusement armé, allait lui donner cette notoriété, juste récompense de l'homme voué aux travaux de l'intelligence. Gustave Fallot n'a laissé que des essais courts et peu nombreux. Ils ont suffi pour que son nom ne soit pas oublié dans le nombre des érudits qui ont cherché à donner à la philologie française une direction et une consistance telles, que notre pays ne restât pas en arrière de l'Allemagne dans cette importante branche des connaissances humaines.

Le second pensionnaire, dont la force du caractère ne s'est malheureusement pas trouvée à la hauteur de l'intelligence, a été atteint par une de ces perturbations que les événements et les passions politiques font subir même aux disciples de la science. Devenu membre de l'Académie des sciences, il a quitté la vie sous le poids d'une persécution injuste, qu'il n'a pu ni soutenir ni braver. Sa fin prématurée a de nouveau mis en lumière cette grande vérité, que l'énergie morale est la première des vertus, et qu'elle doit toujours accompagner le développement des facultés chez l'homme que la providence en a amplement doué. Tous ceux qui l'avaient

connu l'ont plaint et regretté, parce qu'ils avaient apprécié sa modestie, sa droiture, la constance de ses efforts pour conquérir la situation élevée où son savoir l'avait fait arriver, efforts qu'avait grandement favorisés la jouissance du legs qui lui avait été conféré par l'Académie.

Bien différent de son prédécesseur, le troisième titulaire s'est jeté hardiment dans ces discussions et ces mêlées politiques où son talent de polémiste a brillé du plus vif éclat. Il avait donné la mesure de son amour pour la controverse et pour les thèses retentissantes dans ce livre fameux dont la publication, alors qu'il était encore en possession de la pension Suard, fit examiner par votre Compagnie s'il n'y avait pas lieu de retirer le bénéfice du legs à un écrivain, dont les principes et les doctrines affirmés avec fracas étaient l'antipode des idées sages et prudentes, des sentiments modérés et bienveillants qui distinguaient les fondateurs de l'œuvre. Après mûre réflexion, l'Académie laissa Proudhon continuer à percevoir exactement les arrérages de sa pension et elle fit bien. N'était-ce pas la meilleure critique à faire de la doctrine proudhonienne, que de mettre son auteur en contradiction avec lui-même et prouver par ses actes que la propriété, fruit de l'épargne, n'était pas si criminelle et n'avait pas des conséquences si funestes qu'il lui plaisait de le dire? D'autres théories, non moins extraordinaires, successivement mises en avant dans les nombreux écrits du philosophe et de l'économiste, ont rencontré de vives et impatientes négations et réfutations parmi les personnes

sensées, qui ne pouvaient souffrir qu'on attaquât, avec cette audace, les idées qui servent de base et d'appui à la société civile. Leurs contradictions passionnées étaient peut-être ce que Proudhon cherchait avec le plus de soin. Il avait jugé que le milieu tout à la fois blasé et agité dans lequel il vivait, obligeait l'homme, qui voulait attirer brusquement sur lui l'attention publique, à faire du paradoxe plutôt qu'à parler juste. Le bruit qui se fit autour de son nom prouva qu'il ne s'était pas trompé. Mais le temps ne tarde pas à ébranler ces surprises violentes faites à l'opinion. Avant et depuis la mort de Proudhon, le cours des idées et la force des choses ont graduellement éteint ces retentissantes fanfares. On a cessé de se préoccuper de l'action et de l'influence de théories, dont les événements et les faits n'ont pas cessé de démontrer l'inanité. Il est maintenant possible de juger Proudhon de sang froid, et en blâmant le sophiste, de tenir compte du remarquable talent de l'écrivain, talent qui aurait peut-être désarmé Suard si, de son vivant, le polémiste bisontin était devenu son obligé.

Un quatrième titulaire, dont le nom était cher à votre Compagnie, a encore cessé de vivre avant d'avoir pu obtenir pour lui-même une partie de cette légitime réputation que son aïeul avait su acquérir. Ainsi, Messieurs, dans ce court espace d'un tiers de siècle vous avez vu disparaître le tiers de ceux auxquels vous aviez conféré la pension Suard, et ce retour sur un passé si rapproché de nous, ne peut que rappeler à l'esprit les réflexions des grands orateurs chrétiens sur

la fragilité et la mobilité des existences et des choses humaines.

La réserve qu'on doit garder à l'égard des vivants ne me permet pas d'examiner ici, si, dans la carrière qu'ils ont choisie, tous les pensionnaires ont justifié la faveur dont ils avaient été l'objet. Je puis du moins rappeler que l'un, jurisconsulte distingué, a pris rang parmi les membres les plus éclairés et les plus écoutés du barreau de Besançon; qu'un autre, artiste remarquable, est aujourd'hui un des statuaires les plus purs et les plus élégants de l'époque; que les sciences mathématiques ont trouvé dans le troisième un disciple passionné, qui paraît vouloir ne pas laisser son nom confondu dans la nombreuse liste des mathématiciens; que tout en consacrant à l'exercice d'une honorable magistrature la sagacité de son esprit, le quatrième n'a pas délaissé les études historiques auxquelles il avait d'abord eu l'intention de se vouer, et qu'une récente publication de lui fait voir que l'histoire de notre province peut profiter des essais et mémoires dans lesquels il cherchera à la rendre accessible à tous; que le cinquième, cédant à la voix d'en haut qui l'appelait, n'a pas hésité à sacrifier au ministère sacré, la vocation poétique révélée par de brillants essais dont les amis des muses ont gardé le souvenir; enfin que l'élu de 1856, sachant se servir des moyens d'instruction que son désir de savoir vous avait déterminé à lui donner par la jouissance du legs, occupe aujourd'hui avec distinction une chaire de professeur dans une des facultés des sciences de l'empire.

Cette brève nomenclature suffit pour faire voir que, jusqu'à ce moment, les désirs de M. et Mme Suard ont pu recevoir satisfaction par l'usage que les jeunes titulaires, que vous avez choisis, ont fait de l'aide puissante qu'ils ont reçue. Aucun d'eux, sans doute, ne s'est élevé, dans la carrière qu'il a embrassée, à la place éminente que Suard avait prise dans la littérature française? Mais était-ce là ce que le Secrétaire de l'Académie française et sa compagne demandaient et attendaient de leurs jeunes obligés? Ils connaissaient les limites imposées par les faiblesses de notre nature à la supériorité de l'esprit humain. Ils ne pouvaient penser que le talent doive facilement s'élever à une certaine hauteur, pourvu qu'on lui fournisse les moyens et qu'on lui donne le temps de mûrir et de se former. Les hommes qui, dans toutes les directions intellectuelles, parviennent à sortir de la foule et à se faire un nom sont rares en tout temps. Un secours d'argent peut aider à cette éclosion; il ne la déterminera pas. Mme Suard ne s'était pas fait illusion sur ce point. Dans l'acte remarquable où elle a consigné sa volonté et celle de son mari, elle dit :

« Les difficultés que la jeunesse éprouve au moment » de prendre une carrière, quand elle est sans fortune » et sans protection, avaient frappé M. Suard, qui avait » échappé aux plus pénibles épreuves de cet âge... J'ai » pensé que rien ne contribuerait davantage à honorer » son nom que de tendre une main secourable à ceux » de ses jeunes compatriotes qui, voulant marcher sur » ses traces, seraient condamnés à subir de rudes

» épreuves. J'ai cru que l'âme si noble, si douce, si
» bienveillante de mon ami sourirait au projet que j'ai
» adopté, d'aider les premiers pas de ces dignes et ver-
» tueux jeunes gens au début de leur studieuse car-
» rière. »

C'est une carrière studieuse et dignement remplie dont elle entend faciliter l'accès. Les expressions qu'elle a employées pour rendre sa pensée ne me paraissent pas laisser de doute sur la portée et l'étendue de ses désirs.

Vous-mêmes, Messieurs, vous trouveriez au-dessus de vos forces la mission qui vous a été confiée, si votre choix devait nécessairement être suivi de la prise de possession par l'élu de cette notoriété littéraire ou scientifique si difficile à acquérir dans le temps où nous vivons. Lorsque les candidats se présentent à vos suffrages, ils n'ont souvent à vous offrir à l'appui de leurs demandes que les succès plus ou moins nombreux qu'ils ont obtenus dans le cours de leurs études. Ces succès scolaires peuvent en faire présager d'autres dans la carrière qu'ils se proposent de suivre ; mais l'indice a été tant de fois reconnu insuffisant ou trompeur, qu'un homme de sens ne peut le prendre que pour ce qu'il est. Vous n'y trouveriez qu'un criterium des plus douteux, si vous vous sentiez obligés de découvrir dans l'étudiant de dix-huit à vingt-un ans l'homme qui doit un jour attirer sur lui l'attention publique. Mais ni Suard ni sa digne compagne n'ont entendu vous soumettre à cette dangereuse épreuve et vous proposer une tâche impossible. Ils ont désiré mettre leurs fils adoptifs à même de

devenir des hommes éclairés, des citoyens utiles, d'honnêtes gens, tout en conservant l'espoir que dans cette honorable phalange, il se rencontrerait de temps à autre quelques esprits d'élite, quelques caractères éminents qui suivant les traces du Secrétaire de l'Académie française, recueilleraient l'héritage de gloire qu'il leur a préparé. Vous apportez tous vos soins à chercher parmi les aspirants celui qui, remplissant d'ailleurs les conditions prescrites par la donatrice, peut arriver un jour à compter dans le nombre des littérateurs, des savants ou des artistes de l'époque. Mais lors même que cette attente ne doit pas être remplie, vous croyez avoir fait ce que les fondateurs de l'œuvre exigeaient de vous, si le jeune homme à qui vous avez conféré leur don répond à cette faveur par les lumières acquises, l'élévation des sentiments, la dignité du caractère et de la conduite qu'il aura portés dans la profession libérale qu'il aura choisie.

C'est ce que saura faire le dernier pensionnaire, M. Roy. Les trois années pendant lesquelles il a joui de la pension, ont été employées par lui de manière à donner le plus légitime espoir sur son avenir, et à faire penser qu'il occupera un rang distingué dans l'enseignement et l'étude de l'histoire dont il a fait sa carrière. Le compte qu'il vous a rendu de ses études et de ses travaux vous a complétement satisfaits. Un homme très-compétent, professeur d'histoire au collége Charlemagne, qui l'a constamment suivi et conseillé, explique dans une lettre adressée à M. le Secrétaire de l'Académie par quelle continuité d'application intelligente, de

travail utile et approprié, le jeune pensionnaire reprenant par ses commencements l'étude de l'histoire, a mené de front cette étude rudimentaire avec l'instruction spéciale de l'école des Chartes, et a deux années de suite mérité le prix de 600 francs accordé aux premiers élèves de chaque promotion. Là ne s'est pas borné son travail. Dans le but de libérer du recrutement militaire son jeune frère, qui restait le seul auxiliaire de son vieux père, et de se familiariser avec l'exercice de l'enseignement, il accepta l'offre que lui fait l'honorable directeur de l'école préparatoire des Carmes d'une situation modeste dans son établissement. Le supplément de ressources qu'elle lui procura lui permit d'atteindre au bout d'une année, et sans rien prélever sur le temps nécessaire à ses études, le but louable qu'il s'était proposé. L'école des Hautes Etudes, récemment créée, devant lui offrir des facilités précieuses pour les travaux de philologie et de critique historique qui rentrent dans une préparation sérieuse à l'agrégation, il n'eut garde de négliger ces ressources. Admis à la suite d'un examen passé devant plusieurs membres de l'Institut, il prit très-vite un bon rang dans la nouvelle école. Les leçons et expositions qu'il y a faites ont attiré l'attention de l'ancien ministre de l'instruction publique, M. Duruy, qui l'a félicité de son aptitude et du résultat de ses travaux. Ainsi, dit en terminant M. le professeur du Lycée Charlemagne, le jeune pensionnaire a déjà fait un apprentissage satisfaisant de l'enseignement historique. Il est un des premiers dans la seconde promotion de l'école des Chartes et dans la première de

l'école des Hautes Etudes. Son caractère sérieux et sûr l'a fait estimer et aimer des personnes qui le connaissent et qui apprécient la justesse de son intelligence et l'énergie de ses efforts. Dès à présent, l'Académie est certaine d'avoir, en le choisissant, admis dans la famille adoptive de M. et Mme Suard un membre qui, par sa conduite et son talent, répond aux vues et à l'espoir de ses bienfaiteurs.

Six candidats se sont présentés cette année pour demander l'octroi de la pension; tous ayant donné par leurs études scolaires, et par celles qu'ils ont faites, après cette première initiation à la vie intellectuelle, des gages sérieux du développement de leur instruction, de leur amour du travail, d'une conduite régulière et d'une disposition évidente à suivre avec distinction les carrières diverses auxquelles ils se destinent. Aucun d'eux ne s'est fait remarquer par cette supériorité d'intelligence, par cette aptitude prématurée qui place dès l'abord un sujet en dehors et au-dessus de ses concurrents. Vous les avez reconnus dignes, à des degrés presque égaux, d'être mis en possession du legs, et ce n'est pas sans embarras ni difficulté que vous avez désigné celui qui vous a paru mériter d'être préféré. Les intentions de la donatrice, plusieurs fois exprimées dans l'acte constitutif de la pension, vous ont dirigé dans cette circonstance délicate. Elle entend que le legs ne soit donné qu'à un jeune homme dénué de ressources et qui ait manifestement besoin de son aide pour entrer dans la carrière. Il vous a paru certain que dans le nombre des postulants, quelques-uns se trouvaient, par

la situation de leur famille, avoir un plus pressant besoin de secours, et c'est parmi ces jeunes déshérités que vous avez fait votre choix.

Je proclame, au nom de l'Académie, Machard, Alexandre-Fernand-René, titulaire de la pension Suard.

Les succès nombreux et non interrompus qu'il a obtenus dans le cours de ses études scolaires faites au lycée de Besançon, ses heureuses dispositions, son infatigable persévérance dans le travail, attestés par ses succès mêmes et par le témoignage des maîtres qui l'ont dirigé à Besançon et à Paris, où il est allé continuer ses études, dans le but d'être admis à l'Ecole normale supérieure; ses qualités morales et la solidité de son caractère dont ils ont également rendu bon témoignage, tous ces indices vous ont fait espérer que le jeune Machard se rendrait digne du bienfait que vous lui conférez. La carrière de l'enseignement, à laquelle il se destine, exige beaucoup d'intelligence et de savoir, joints à un entier dévouement de l'homme qui veut la remplir avec honneur. Le jeune pensionnaire saura se mettre à la hauteur de cette situation honorable et difficile. Déjà il vient d'être reconnu admissible à l'Ecole normale, dans les épreuves écrites qui ont précédé l'examen oral, et s'il a succombé dans cette seconde et redoutable épreuve, il a laissé aux examinateurs la conviction qu'au prochain concours son succès était certain. S'il est admis, sa position devenant assurée, il remettra à l'Académie la disposition du legs qu'il reçoit d'elle, et la pension pourra être conférée avant l'expiration de la période des trois années pendant lesquelles il a droit

de la toucher. Vous avez vu en lui un de ces jeunes gens bien doués, honnêtes, animés de l'amour du beau et du bien, sérieux dans leur caractère, obstinés au travail, à qui Suard et sa compagne ont voulu tendre une main secourable. Vous n'avez pas douté qu'il s'efforcerait de suivre la route tracée par son illustre et généreux bienfaiteur, et de compter, à son exemple, parmi les hommes dont notre chère province aime à garder le nom et la mémoire.

Après avoir fait votre choix, vous avez décidé que vous demanderiez au Conseil général du département de vouloir bien accorder un secours temporaire à l'un des aspirants qui vous a inspiré le plus vif intérêt. Le jeune Pétua, lauréat de l'Ecole de dessin de Besançon, élève, en ce moment, de l'Ecole impériale des Beaux-Arts, à Paris, ne peut continuer ses études qu'en donnant une partie de son temps à un travail en rapport avec les arts plastiques et qui le fait vivre, mais si péniblement, dit un de ses protecteurs, que cela fait pitié. Ce travail expose d'ailleurs le jeune artiste à perdre à la fois sa main et son goût. Vous avez été très-touchés de cette situation, et par le regret que vous éprouviez de ne pouvoir lui donner un secours effectif, vous avez compris et apprécié davantage la valeur et l'efficacité du don que M. et Mme Suard ont fait à notre pays.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

PAR M. L'ABBÉ SUCHET

MESSIEURS,

Il y a, pour les concours académiques, des années de disette et des années d'abondance. C'est une année d'abondance que j'ai à vous signaler aujourd'hui, et je puis ajouter que cette abondance n'est pas stérile. Six mémoires historiques sur la Franche-Comté ont été soumis à l'examen de votre Commission. Son jugement a été unanime pour accorder à la plupart des concurrents une distinction honorifique. C'est ce jugement que je viens vous transmettre en vous signalant les mérites et les défauts de chaque mémoire.

Vous avez proposé, pour cette année, deux médailles de 300 francs, pour les ouvrages historiques sur la Franche-Comté. — La première est celle que l'Académie désigne sous le titre de prix Weiss. Cinq mémoires ont été présentés pour ce concours. En voici les titres :

1° *Histoire de Jussey.*
2° *Histoire du Collége de Dole,*

3° *Essai sur les maîtrises d'enfants de chœur au diocèse de Besançon.*

4° *Recherches sur Etrabonne.*

5° *La chronique de l'église de Vesoul.*

Le second prix à distribuer est une médaille de 300 francs, offerte par M. le marquis de Conégliano, pour un mémoire dans lequel l'auteur aura remis en lumière un point important de l'histoire de la province. Un seul ouvrage a été envoyé pour ce concours. C'est une étude curieuse sur les services que les Capucins ont rendus à la Franche-Comté, non-seulement comme prédicateurs, mais surtout en remplissant même un rôle militaire dans les luttes patriotiques que notre pays a longtemps soutenues contre la France.

Quelques mots sur chacun de ces Mémoires vous indiqueront les motifs qui ont déterminé le jugement de votre Commission.

1° L'*Histoire de Jussey* est une œuvre importante et pleine de recherches consciencieuses. Selon l'auteur du mémoire, Jussey paraît avoir été habité depuis longtemps. Ce lieu est nommé dans une chronique du VIIe siècle. Dès le XIIe il a ses seigneurs particuliers. On les connaît par leurs libéralités envers les abbayes de Cherlieu et de Theuley, et par leurs querelles avec les seigneurs voisins. Un des plus illustres fut Olivier de Jussey, bailli d'Aval, maître d'hôtel de Philippe le Hardi, et enfin maréchal de Bourgogne. L'auteur nous le montre déployant son ardeur belliqueuse en maintes circonstances, luttant avec énergie contre les routiers qui in-

festaient le comté, ou remplissant, au nom du duc Philippe, plusieurs missions délicates.

Toutefois, il nous semble que l'auteur a exagéré l'importance de cette famille. Nous ne sommes pas de son avis quand il écrit que *la maison de Jussey fut l'une des plus anciennes et des plus marquantes de la province.*

Le château des sires de Jussey comprenait une vaste enceinte. L'auteur du mémoire le décrit en détail. Comme cette forteresse était sur la limite du comté, elle fut exposée souvent aux invasions ennemies, et subit plusieurs siéges, dont elle se tira quelquefois avec honneur. Tour à tour ruinée et rebâtie, elle subsista jusqu'à la fin du XVIe siècle. A cette époque elle fut rasée par ordre du gouvernement espagnol. Par une omission surprenante, l'auteur ne mentionne pas ce fait. Il nous dit seulement qu'en 1622, le couvent des Capucins fut établi sur les ruines de l'ancien château.

Nous avons trouvé dans ce mémoire une foule de détails curieux sur les institutions et les usages du moyen âge, sur la manière dont se rendait la justice, même contre les animaux, que l'on condamnait quelquefois solennellement à mort, sur le commerce du pays, sur les établissements religieux et civils. Il y a, dans les coutumes de ce temps, des côtés bizarres, singuliers, où la raison et la folie vont souvent de pair, l'une conduisant l'autre à tour de rôle. C'est du reste, sous des formes diverses, à peu près l'histoire de tous les siècles.

L'époque la plus intéressante de l'histoire de Jussey, est celle des malheurs de notre province. C'est un peu monotone sans doute, comme le bruit des gémissements

et des larmes. Mais en contemplant le triste spectacle des désastres causés par la guerre, la peste et la famine, au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle, on se prend à aimer davantage cette Franche-Comté qui a lutté si énergiquement pour l'idée de la patrie, et qui n'a pas cessé d'espérer, même au milieu de ses ruines.

Il y eut cependant, dans notre histoire, une période heureuse et calme. Ce fut le commencement du XVIIe siècle. Jussey vit alors se former dans son sein ces institutions religieuses et charitables, qui se multipliaient dans toute la province, sous l'influence des Archiducs, et qui donnèrent à notre pays un caractère si original. Mais vint la guerre de dix ans. Jussey fut pris en 1636 par le vicomte de Turenne, et livré au pillage.

Tous ces faits et d'autres encore que je ne puis indiquer sont racontés en détail, et peut-être trop minutieusement par l'auteur. La rapidité du récit en souffre, l'intérêt languit, et il y a dans le cours de l'ouvrage plusieurs documents qui seraient mieux placés parmi les pièces justificatives. On doit rendre hommage aux patientes investigations du concurrent; il a fait de longues et sérieuses recherches; il a de l'érudition ; mais cette érudition n'est pas toujours sûre d'elle-même. Ainsi il donne comme inédite une charte de 1237, qui est imprimée depuis longtemps dans la lettre de Chiflet sur *Béatrix de Châlons*.

Quant au style, on peut le louer d'être généralement clair et correct. Mais on aimerait à y trouver plus de vie, plus de trait, plus de couleur, et quelquefois

moins de négligence. La fin du mémoire surtout se sent de la précipitation avec laquelle cette partie de l'ouvrage a été rédigée.

L'histoire de Jussey n'a pas moins de 500 pages. Et cependant ce volume n'est que la première partie du mémoire. Il doit être suivi d'un second dans lequel l'auteur annonce qu'il comprendra la fin de son récit, avec les monographies de chaque village du ressort de Jussey.

En présence de cette déclaration, votre Commission a décidé que ce travail ne serait pas compris dans le concours de cette année, que l'auteur serait invité à y mettre la dernière main et à vous envoyer le second volume, afin que l'Académie pût, dans un autre concours, porter sur cette œuvre un jugement définitif.

2° — *L'histoire du collége de Dole* est surtout un travail de recherches, un recueil de pièces très-utiles pour l'histoire de l'éducation et de l'instruction publique en Franche-Comté. Ce qui manque à cette œuvre, c'est une rédaction plus achevée, plus complète, qui en unisse harmonieusement toutes les parties, et qui comble les lacunes qu'on y remarque.

L'instruction, à tous les degrés, a toujours été en honneur dans notre pays. Des documents authentiques prouvent que, dans les siècles passés, même dans les campagnes, les hommes qui savaient lire et écrire étaient, ou peu s'en faut, aussi nombreux qu'aujourd'hui. Les statuts diocésains et le recueil des édits de Franche-Comté renferment de nombreux règlements qui concernent les écoles primaires, et ordonnent d'en établir une

dans chaque paroisse. Le recteur de ces écoles était ordinairement choisi par le maire et les échevins. Dans les bourgades importantes, ce recteur était souvent docteur ès-lois.

Ceux qui, au sortir des écoles de paroisses, aspiraient à un enseignement plus élevé, trouvaient dans la province plusieurs colléges où se donnaient l'instruction secondaire. L'histoire de ces colléges, de leur fondation, de leur discipline, de leurs méthodes d'enseignement, peut offrir un intéressant sujet d'étude; déjà un membre de votre Compagnie a publié, dans ce genre, une savante *Histoire du collége de Besançon*. C'est un travail semblable que le concurrent vous présente sur le collége de Dole.

L'auteur avoue ingénument, tout d'abord, que le temps lui a manqué et qu'il n'a pas eu à sa disposition tous les documents nécessaires à cette œuvre. En effet, en lisant son ouvrage, on y aperçoit des lacunes, en même temps qu'on y trouve des longueurs. Il n'a eu ni la faculté d'être complet, ni le temps d'être court.

Au xve siècle, Dole n'avait qu'un collége appelé collége de grammaire. En 1579, un des premiers disciples de saint Ignace, le P. Edmond Auger vint dans cette ville et obtint de Philippe II l'autorisation d'y fonder un collége dirigé par les jésuites. L'ouverture des classes eut lieu en 1583. L'établissement prit le nom de collége de l'Arc. C'est sous ce nom qu'il est devenu célèbre, même hors de la province. On y adopta comme dans tous les colléges de la compagnie, la méthode d'enseignement connue sous le nom de *Ratio*

Studiorum, méthode sage, mais trop absolue, dont l'avantage est de mettre de l'ordre dans les matières de l'enseignement, mais dont l'inconvénient est de détruire l'initiative et l'originalité.

Le but des jésuites n'était pas seulement l'instruction, mais surtout l'éducation religieuse de la jeunesse. C'est ce que l'auteur du mémoire constate, en montrant combien le devoir devient plus facile, quand il trouve une sanction perpétuelle dans la conscience et le sentiment religieux.

L'auteur a raconté assez complétement cette première époque de l'histoire du collége de Dole. Toutefois son récit est pesamment chargé de pièces officielles, qu'il cite tout au long, et dont une analyse bien faite serait plus que suffisante. Le collége une fois constitué, on aimerait à en connaître le personnel, les usages, les succès et les revers, les exercices littéraires, en un mot, les résultats bons ou mauvais. L'auteur nous initie à quelques-uns de ces détails dont plusieurs sont aussi édifiants que curieux. Mais le plus souvent il se tient dans des généralités. Peut-être parle-t-il avec trop d'enthousiasme de ces pièces de théâtre que, dès l'origine, il fut d'usage de jouer dans les colléges des jésuites. « Rien, dit-il, ne manquait à ces représentations, ni la richesse des décorations et des draperies, ni le choix des devises et des emblèmes, ni l'intelligence des acteurs, ni le talent des compositions. » Je n'oserais souscrire à ce jugement. Car de toutes les pièces latines ou françaises, composées pour les nombreux colléges de la compagnie, il n'est presque rien resté, sauf

quelques pièces de Ducerceau. Ordinairement c'était le professeur de rhétorique qui, chaque année, était chargé d'office de composer une tragédie latine. Heureux quand on pouvait dire de lui ce qu'on a dit du jésuite Millot, qui a composé aussi plusieurs fois des tragédies latines au collége de Lyon : Il avait la docilité de les faire et la sagesse de les brûler.

Pendant deux cents ans, le collége de l'Arc fut entouré de la faveur publique. Il avait l'appui du roi d'Espagne, du magistrat de Dole et du parlement. Il comptait, parmi ses professeurs, des hommes de science et de talent, tel que le P. Nicolas Javel, et les PP. Pierre-François et Laurent Chiflet. — Il jouissait de biens considérables et en particulier du prieuré de Mouthe et de celui de Jouhe. A propos de ce dernier bénéfice, l'auteur s'étend beaucoup trop longuement sur cette partie accessoire de son sujet. Il y consacre près de cinquante pages dans la lecture desquelles on perd de vue l'objet principal du mémoire.

J'en dirai autant de la biographie des hommes célèbres sortis du collége de l'Arc. Ce sont des hors-d'œuvre un peu longs, qui nous rejettent bien loin du fait principal. Quand, par exemple, on suit pendant treize pages le général Mallet dans tous les détails de sa fameuse conspiration, on oublie facilement qu'on lisait l'histoire d'un collége.

En résumé, votre Commission a vu dans cet ouvrage le travail d'un homme sérieux qui n'a pu que réunir, et à peine ordonner, des documents utiles. Mais elle n'y a pas reconnu une œuvre achevée et présentant ce

bel ensemble de faits dont l'esprit aime à suivre l'enchaînement. Les pièces justificatives, placées à la fin du texte, sont nombreuses et généralement importantes pour le sujet. Ces considérations ont déterminé votre Commission à accorder à *L'histoire du collége de Dole* une mention honorable.

3° — Un autre mémoire nous fournit également des détails inédits pour l'histoire de l'instruction publique en Franche-Comté. Il est intitulé : *Essai sur les maîtrises d'enfants de chœur au diocèse de Besançon.*

L'institution des enfants de chœur s'adapte naturellement aux cérémonies du culte catholique. On en retrouve les germes dès les premiers siècles de l'Eglise, dans ces acolytes, dont la voix enfantine chantait déjà les louanges du Christ sous les voûtes des catacombes.

Ce qui n'était qu'un usage dans les premiers siècles devint une institution régulière au moyen âge. Les enfants de chœur furent organisés en communautés qui prirent le nom de maîtrises. Elles avaient un double but ; — pourvoir d'abord au service des églises, ensuite, donner aux enfants une éducation chrétienne.

L'auteur du mémoire fait remonter jusqu'à saint Prothade, c'est-à-dire au VIIe siècle, l'institution des enfants de chœur à Besançon. Mais c'est au XIe siècle surtout, sous le fécond épiscopat de Hugues Ier, que cette école prend une forme régulière. Au XIVe siècle, elle est définitivement organisée, grâce aux revenus que lui assure la générosité de plusieurs membres du chapitre.

Les enfants n'y sont admis qu'à l'âge de huit ans.

On doit reconnaître en eux certaines aptitudes pour le chant et les études ecclésiastiques. Ils résident dans les bâtiments attenant à l'église, et sont placés sous la direction du scolastique ou chanoine chargé de surveiller les écoles de la ville. Les enfants y apprennent d'abord la prononciation, l'écriture, les éléments de la foi, et les principes du chant. Vers douze ou treize ans, ils commencent les études du trivium, comprenant la grammaire, les éléments de la langue latine, la poésie et la rhétorique. Dès lors on leur apprend non-seulement à chanter, mais encore à jouer au moins d'un instrument. Les relations du temps nous montrent les enfants de chœur dans les processions, faisant entendre une musique qui est qualifiée de « mélodieuse et charmante. »

Le mémoire nous fait pénétrer dans la vie intime de ces écoles du moyen âge. La discipline, les études, les fonctions diverses des écoliers, les usages naïfs et quelquefois singuliers de cette époque, tout est passé en revue par l'auteur qui, quelquefois, entremêle son récit de réflexions caustiques et gauloises. Une des fonctions les plus bizarres que remplissaient des enfants de chœur, c'est celle de personnages dans la représentation des mystères et des cérémonies symboliques, par lesquelles on distinguait les principales fêtes de l'année. Les actes capitulaires nous apprennent que c'étaient les enfants de chœur qui y faisaient les principaux rôles. Je cite l'auteur : « Habillés en bergers, ils allaient à la crèche de l'enfant Jésus adorer le Sauveur pendant la nuit de Noël. Déguisés en pages, ils portaient la

queue des trois rois allant chanter l'Evangile à l'Epiphanie sur le Jubé. Puis, ils accompagnaient sur les harpes et les psalterions la fameuse prose de l'âne, dont le naïf refrain ravissait la multitude. Revêtus de robes écarlates et ornés d'ailes magnifiques, ils remplissaient le rôle d'anges aux fêtes de Pâques et de l'Annonciation; ou bien affublés de cornes horribles, et armés de fourches aiguës, ils tourmentaient consciencieusement le mauvais riche en enfer. »

L'auteur remarque que les rapports fréquents de la Franche-Comté avec les Flandres et l'Artois avaient contribué à développer à Besançon le goût des représentations théatrales, telles qu'on les pratiquait au moyen âge. Aussi le xvᵉ siècle fut l'époque la plus florissante des mystères dans nos cathédrales. Leur répertoire était très-varié, si on en juge par les pièces qu'indiquent les actes du chapitre de Besançon. Plusieurs de ces drames étaient représentés dans l'intérieur de l'église, par les chapelains et les enfants de chœur. Tels sont le drame de la Passion, qui se jouait pendant la semaine sainte; le mystère de la Résurrection, qui accompagnait les matines de Pâques.

D'autres scènes, beaucoup plus étendues, se jouaient sous les cloîtres du chapitre. L'auteur donne à cet égard de curieux détails que je ne puis qu'indiquer. Il cite en particulier le mystère des Machabées, représenté en 1453, en réjouissance de la victoire remportée par Philippe le Bon sur les Gantois révoltés. Ces réjouissances attiraient de grandes multitudes soit à l'église, soit sous les cloîtres du chapitre. « Sans être, dit l'au-

teur, partisan de ces exhibitions que quelques historiens maussades ont reprochées au moyen âge, nous croyons qu'elles étaient aussi capables d'intéresser la foule que les spectacles malsains dont on la rassasie aujourd'hui. »

Ce mémoire dont je ne puis donner qu'une analyse bien imparfaite, a le mérite d'être écrit avec une certaine verve, et dans un style facile et correct. Quelques parties sont languissantes. Quelquefois aussi, l'auteur semble s'écarter un peu de son sujet, et écrire l'histoire du chapitre métropolitain plutôt que celle de la maîtrise. Mais ce qui ressort de cette étude, c'est que, malgré les erreurs, les abus, les préjugés et les bizarreries de leur temps, nos pères n'ont cependant jamais manqué de sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Votre Commission a été unanime à accorder à cet ouvrage une mention très-honorable.

4° Je passe au mémoire intitulé : *Recherches sur Etrabonne*. L'auteur a joint à son travail un appendice qui s'y rattache naturellement. C'est une étude sur l'abbaye de Corcelles et sur le prieuré de Moutherot, fondés et dotés l'un et l'autre par les sires d'Etrabonne.

L'histoire de l'abbaye de Corcelles est très-simple. Vers le milieu du douzième siècle, deux colonies de religieuses cisterciennes, sorties de l'abbaye du Tard, vinrent se fixer en Franche-Comté. L'une s'établit à Collonges, dans la seigneurie d'Autrey; l'autre s'arrêta non loin de la vallée de l'Ognon, dans le hameau de Corcelles. Son premier bienfaiteur fut Gérard, sire d'Etrabonne, qui donna aux religieuses sa terre de Corcelles.

L'histoire de cette abbaye se résume presque tout entière dans les dons qu'elle reçut des seigneurs de cette maison. Au XIVe siècle, Etiennette d'Etrabonne, fille de Guillaume II, fut abbesse de Corcelles. Son gouvernement fut des plus heureux pour ce monastère. Aujourd'hui, il reste à peine quelques vestiges de cette antique abbaye, où la vie régulière s'est maintenue pendant cinq cents ans. L'auteur en a visité les débris, et à l'aide d'un plan dressé en 1630, il a pu nous donner une description intéressante et assez complète de cet établissement religieux. Il ajoute que Corcelles, une de nos plus anciennes abbayes cisterciennes, a été laissé dans un oubli complet par nos historiens, et que, de nos jours, on en ignore même le nom et l'emplacement. Cette assertion n'est pas absolument exacte ; car on peut lui citer quatre de nos historiens (1), qui en parlent dans quelques lignes, et, s'il m'est permis de me citer moi-même, il y a dix ans, j'ai visité les ruines de Corcelles et j'y ai recueilli quelques notes. Du reste l'auteur a fait une œuvre louable en relevant la mémoire de cette maison affectionnée par les sires d'Etrabonne.

J'en dis autant de sa notice sur le prieuré du Moutherot. Ce sont les seigneurs d'Etrabonne qui ont fourni à la dotation de ce monastère ; c'est à leur appel qu'y vinrent les religieux bénédictins. Une colonie, sortie de Beaume-les-Messieurs, s'y installa au XIe siècle. Les sires d'Etrabonne, qui avaient été les fondateurs de ce prieuré, en furent aussi les protecteurs

(1) GOLLUT, l. 2. — ROUSSET, *diction.*, art. DOLE. — MOUTON, *hist. d'Autrey*. — D. BEAUNIER.

et les gardiens. Il eut toujours une humble existence. Mais le bien véritable se fait le plus souvent sans éclat, et les bénédictins du Moutherot rendirent de précieux services en administrant beaucoup de paroisses voisines qui, pendant longtemps, n'eurent pas d'autres pasteurs.

L'histoire du Moutherot finit en 1658. A cette époque il fut uni au prieuré de Montroland, où s'était reportée l'affection des sires d'Etrabonne. Ce prieuré avait environ six cents ans d'existence. Ses premiers religieux avaient attiré des habitants autour de leur cloître, et formé ainsi le village qui subsiste encore. Ils y avaient établi des foires qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et qui augmentèrent la prospérité des campagnes environnantes. Aujourd'hui il ne reste plus de vestiges de cet établissement antique, si ce n'est la chapelle, rebâtie en 1754, et dont le petit clocher domine encore la vallée de l'Ognon.

L'histoire de ces deux maisons religieuses n'est, comme je l'ai dit, qu'un appendice de l'ouvrage dont je dois vous rendre compte. L'auteur s'est proposé surtout, dans ses *Recherches sur Etrabonne*, de remettre en lumière une de nos familles féodales, la moins connue peut-être jusqu'ici. Je remarque que ce concurrent semble avoir le goût des travaux que nul n'a tenté jusqu'ici. Corcelles et le Moutherot nous étaient presque inconnus. La famille d'Etrabonne est mentionnée brièvement dans les nobiliaires de Dunod et de l'abbé Guillaume. Composer un ouvrage historique sur ce sujet est le fait d'un homme qui ne recule pas devant l'aridité du travail et la fatigue des recherches.

L'auteur nous dit qu'il a mis deux ans à recueillir les documents nécessaires à son œuvre. Je le crois volontiers; car son histoire est aussi complète que possible. Elle est aussi bien écrite que le comporte une chronique féodale, où peu de faits importants viennent rompre la monotonie du récit.

Toutefois, quel que soit son talent d'investigateur, je signalerai à l'auteur un document qu'il semble avoir ignoré, et où figure un sire d'Etrabonne. En 1373, Jean, sire d'Etrabonne, se porte caution pour Louis, sire de Montjoie sur le Doubs, qui vient d'être rendu à la liberté après avoir été enfermé dans les prisons de Blamont, à la requête de Jean de Vienne, évêque de Bâle. Ce document assez curieux est imprimé dans les *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle.*

Peut-être qu'en poursuivant ses recherches avec persévérance, l'auteur trouverait encore quelques documents nouveaux pour remplir des lacunes qu'il a remarquées, aussi bien que nous, dans son travail. Ainsi, les sires d'Etrabonne apparaissent souvent comme témoins dans des actes d'un ordre secondaire. Mais rarement on les voit figurer aux grandes époques de notre histoire, soit dans les guerres de Charles le Téméraire et de sa succession, soit dans celles du XVIe et du XVIIe siècle.

A part ces observations critiques, votre Commission a reconnu, dans les *Recherches sur Etrabonne* un travail sérieux, écrit avec sobriété, un peu froidement, mais correctement. C'est l'œuvre d'un écrivain laborieux aimant son pays, cherchant à faire revivre ce qui

peut l'honorer, à remettre en lumière les côtés inconnus ou négligés de ses annales.

Il ne faut pas lui demander un intérêt saisissant que ne comportait pas son sujet. Il l'a présenté sous son aspect un peu sévère, dans sa régularité un peu sèche, et il a mieux aimé être simple, mais vrai, que d'être émouvant, mais romanesque.

Une série de chartes, toutes inédites, et tirées des archives de Besançon ou de Paris, est placée à la fin de l'ouvrage. Parmi ces pièces il faut distinguer une pièce importante; c'est la charte d'affranchissement concédée aux habitants d'Etrabonne, en 1355. C'est un document de plus à ajouter aux nombreuses franchises que l'Académie a déjà publiées dans ses documents inédits.

En résumé, ce mémoire, qui a exigé de longues recherches, a paru à votre Commission digne de partager le prix avec le travail suivant, dont il me reste à vous rendre compte.

5°. — Ce mémoire est intitulé : *La Chronique de l'Eglise de Vesoul.* L'auteur de ce travail a un avantage sensible sur tous les autres concurrents. C'est qu'il a su choisir un sujet fécond, très-intéressant et se prêtant aux tableaux les plus divers, auxquels sa plume exercée a donné encore un nouveau charme. On le lit sans fatigue et l'on sent, en le lisant, que l'écrivain est versé dans l'histoire de notre province.

Au pied de la Motte de Vesoul, dans le lieu même où s'élève aujourd'hui une ville populeuse, on ne rencontrait au XIe siècle, qu'une chapelle dédiée à saint Georges,

et autour de laquelle se groupaient les maisons d'une simple bourgade nommée *Vesulum*. Mais cette modeste chapelle était appelée à une destinée importante. Peu à peu les habitations augmentent autour d'elle. Dans la suite des temps elle absorbe successivement tous les établissements voisins, savoir : le prieuré du Marteroy, la vieille église de Saint-Martin-du-Pont et enfin le chapitre de Calmoutier, qui tous finissent par être unis à l'humble chapelle de Saint-Georges.

Ce développement s'est fait au milieu d'une foule d'événements variés, curieux, qui, la plupart, se rattachent à l'histoire de l'église de Saint-Georges. C'est cette histoire que vous présente le concurrent. Elle est écrite dans un bon style qui se colore et s'anime quelquefois en restant habituellement dans cette noble simplicité qui convient à l'histoire.

Ce mémoire n'a pas moins de trois cents pages. Il est suivi de pièces justificatives inédites et tirées des archives de la Haute-Saône. Il est accompagné de plans et dessins servant à l'intelligence du texte. En un mot, c'est un travail achevé et dont la publication serait utile pour l'histoire de notre province.

Dans l'impossibilité d'en donner une analyse complète, j'en indiquerai seulement les lignes principales. — A quelque distance de Vesoul s'élevait la vieille église de Saint-Martin-du-Pont. Elle remontait, dit-on, jusqu'au VI[e] siècle et était la plus vénérée de toute la contrée. — Quant à la chapelle de Saint-Georges, elle est mentionnée pour la première fois en 1026. — A côté de ces deux sanctuaires, on vit s'élever, à la fin du

XIe siècle, le prieuré du Marteroy. Il dut son origine aux libéralités du comte de Bourgogne et surtout des sires de Faucogney. Il fut bâti près des murailles du château de la Motte. C'est autour de ces trois établissements que se déroule le long drame, à cent actes divers, raconté par notre auteur. Les acteurs en sont les comtes de Bourgogne, les archevêques de Besançon, les sires de Faucogney et les chevaliers du voisinage, les prieurs du Marteroy, les bourgeois de Vesoul et une foule de personnages de toutes conditions. Les prétentions diverses de ces trois établissements amènent de nombreuses péripéties qui se terminent par le triomphe définitif de Saint-Georges.

La prospérité de cette église commença du jour où elle fut érigée en paroisse indépendante et où le bourg de Vesoul fut entouré de murailles, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Depuis ce temps le cadre de son histoire ne fait que s'élargir et on arrive ainsi, à travers les récits les plus variés, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Alors Saint-Georges devint la cathédrale de l'évêque constitutionnel de la Haute-Saône. Je signale particulièrement cette dernière partie du travail de l'auteur. Le tableau de l'église schismatique de Vesoul y est tracé de main de maître avec beaucoup de verve et d'entrain.

Votre Commission a été unanime à reconnaître le mérite de ce mémoire. Tout en y signalant quelques taches, quelques longueurs, quelques hors-d'œuvre, elle a décidé qu'il était digne de partager le prix avec les *Recherches sur les sires d'Etrabonne*.

Il me reste à vous rendre compte du mémoire envoyé

pour le concours ouvert aux écrivains franc-comtois par la générosité de M. le marquis de Conégliano. Dans les années précédentes, l'Académie a couronné successivement deux ouvrages importants envoyés pour ce concours, savoir : un travail plein d'érudition sur Calixte II et une étude bien faite sur le capitaine Lacuson. Ces œuvres resteront comme un témoignage des heureux résultats qu'a produits la patriotique initiative de M. le marquis de Conégliano.

Cette année un seul concurrent a envoyé un mémoire sur un sujet bien modeste en apparence, mais au fond très-curieux et très-original. Selon les termes du programme, l'auteur a voulu remettre en lumière un fait important de l'histoire franc-comtoise. Il a choisi pour sujet le rôle que les capucins ont joué dans notre pays surtout pendant la période de la domination espagnole. Son mémoire, il est vrai, s'étend jusqu'à la révolution française. Mais c'est dans le récit des événements qui ont précédé la conquête de Louis XIV que se trouve la partie la plus saillante du mémoire.

Les débuts de l'ouvrage sont consacrés à l'histoire de l'établissement des capucins en Franche-Comté. Ces religieux y paraissent dès la fin du XVIe siècle, en 1582. Leurs maisons se fondent successivement et on en compta bientôt vingt-deux dans les diverses villes et bourgades de la province. Ils n'étaient jamais admis dans une localité que du consentement des bourgeois et du peuple, et, à part deux ou trois cas, ils furent presque toujours reçus à l'unanimité. « Dans ces assemblées de l'hôtel de ville et de la place publique, nous dit l'auteur du mé-

moire, on disputait sur la valeur respective des jésuites, des capucins, des ursulines. Les observations les plus malignes, les critiques les plus exagérées et les louanges les plus flatteuses s'entremêlaient librement. Pour que le résultat ait été presque toujours le même, il faut nécessairement supposer chez les capucins un ensemble de qualités et de vertus justifiant les faveurs obtenues. On peut contester le goût de nos aïeux, mais on ne peut révoquer en doute la popularité dont les capucins ont joui pendant deux siècles. »

Après avoir raconté l'établissement des fils de saint François dans notre pays, l'auteur nous les montre à l'œuvre. C'est ici le côté le plus neuf et le plus piquant de son travail. Comme prédicateurs, l'influence des capucins fut considérable au xviie siècle dans les villes aussi bien que dans les campagnes. Ils n'ont jamais produit ce qu'on peut appeler des orateurs classiques. Leur éloquence se rapproche bien plus de celle du P. Lejeune que de celle de Bossuet. Mais le peuple aimait à entendre ces hommes qui, presque tous, sortaient de de ses rangs, qui appartenaient à la province par leur naissance et par leur affection et qui lui apportaient une parole simple, quelquefois énergique et enflammée. On les demandait dans toutes les paroisses importantes pour les stations de l'Avent et du Carême. Dans les campagnes, ils étaient les auxiliaires perpétuels des curés, et leur vie active, simple, austère était encore une prédication continuelle.

Mais, comme le remarque l'auteur, c'est surtout dans les jours d'épreuve que nos pères ont trouvé dans les

capucins des amis fidèles. Deux horribles fléaux ont ravagé notre province au XVIe et au XVIIe siècle : la peste et la guerre. On sait quel effroi la peste répandait parmi les populations franc-comtoises. On fuyait partout les pestiférés, on les repoussait, on les *arquebusait*. La médecine était impuissante à arrêter le fléau ; les magistrats prenaient contre lui les mesures les plus singulières ; le clergé séculier lui-même perdait quelquefois courage. Mais les capucins, eux, ne bronchèrent jamais. Ils ne reculèrent pas d'une semelle devant le fléau. Ils se firent partout médecins et confesseurs. L'auteur raconte en détail les traits édifiants de leur charité et de leur dévouement. Quatre-vingts d'entre eux moururent à la tâche et les délibérations municipales de cette époque malheureuse renferment les expressions de la reconnaissance la plus vive envers les capucins qui furent considérés comme des martyrs de la charité.

Pendant les guerres que la Franche-Comté eut à soutenir contre la France, le dévouement des fils de saint François se montra encore d'une autre façon, bien inattendue et bien singulière. Fidèlement attachés à leur province, on les voit repousser l'ennemi des places assiégées, se mettre à la tête des troupes armées pour la défense du pays. Cette ardeur guerrière était inspirée par un ardent patriotisme ; elle avait aussi une autre cause ; car l'auteur remarque que, dans cette foule de novices qui entraient dans les couvents de Saint-François, il y avait beaucoup d'anciens soldats. Pour ceux-là, la vie religieuse était encore une milice. « Au lieu de rompre des lances et de frapper d'estoc et de

taille, un soldat devenu capucin s'en allait faire des expéditions dans les paroisses, pourfendre les hérétiques et terrasser les pécheurs. La guerre changeait de but, mais c'était toujours une guerre et souvent l'humeur belliqueuse des capucins s'accommodait également des deux manières de combattre. »

Le premier exemple que l'auteur en cite est du mois de mars 1591. Les troupes de Henri IV attaquent la ville de Salins. Les capucins défendent un petit fort détaché. C'est un d'eux, le P. Félix, qui commande la troupe. Trois religieux et trente soldats sont tués par les Français qui se rendent maîtres du fort. Le reste de la garnison s'échappe sous la conduite du P. Félix qui sort le dernier, la rondache et le coutelas au poing. Les Français se crurent dès lors maîtres de la ville; mais ils avaient compté sans les capucins. Le P. Félix fit braquer une pièce d'artillerie près de la porte et, d'un seul coup, renversa dix à douze ennemis. Il renouvela plusieurs fois cette manœuvre et força les Français à reculer après avoir perdu plus de cent hommes.

Des traits semblables, de plus curieux encore, se renouvelèrent pendant la guerre de dix ans et lors de la conquête de la province. Je me borne à en faire mention, car j'ai hâte de conclure ce trop long rapport.

Le mémoire sur les capucins a paru fort intéressant à votre Commission. Le style en est généralement vif et animé. Nous y avons signalé cependant quelques incorrections que l'auteur fera disparaître facilement. Dans un passage, il compare les capucins aux héros d'Homère, ce qui nous semble au moins singulier. On peut

aussi lui reprocher de prendre quelquefois le ton de l'apologie au lieu de celui de l'histoire et d'avoir dissimulé quelques taches ; ce qui est contraire à l'impartialité historique. A part ces légers défauts, ce travail est digne de récompense et votre Commission a décidé que le prix lui serait accordé.

En terminant ce rapport, je dois exprimer la satisfaction que votre Commission a ressentie et que vous partagerez avec elle, en reconnaissant que le riche concours de cette année témoigne de l'ardeur croissante de nos compatriotes pour les travaux historiques.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que les concurrents qui ont partagé le prix sont : M. Jules GAUTHIER, élève de l'école des Chartes, auteur des *Recherches sur la seigneurie d'Etrabonne*, et M. Jean MOREY, ancien vicaire de Vesoul, auteur du mémoire sur l'église de cette ville.

L'Essai sur les maîtrises du diocèse de Besançon, est de M. J. MOREY, ancien enfant de chœur de St.-Jean.

L'auteur de l'*Histoire du collége de Dole*, jugé digne d'une mention honorable, est M. Ulysse ROBERT, élève de l'école des Chartes.

Le mémoire intitulé : *Les Capucins en Franche-Comté*, qui a mérité la médaille offerte à l'Académie par M. le marquis de Conégliano, est de M. J. MOREY, curé à Beaudoncourt.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. LE DOCTEUR LABRUNE

De l'indépendance de la science médicale et de ses relations forcées avec les autres sciences.

MESSIEURS,

Lorsque vous faites à un obscur médecin l'honneur de l'admettre dans votre Compagnie, ce n'est pas sa personne, mais l'art qu'il exerce, la science dont il est le disciple, qu'il vous plaît d'honorer.

On peut dire de votre bienveillance, en pareil cas, ce qu'on disait autrefois de la noblesse : elle oblige.

Ne vous étonnez donc point, si je suis moins ému de l'honneur fait par vous à une profession qui en est digne, que des devoirs imposés par votre choix à un représentant modeste et incomplet de cette magistrature, qui a pour objet la connaissance de l'homme et la conservation du plus grand de ses biens, la santé. Ces devoirs, Messieurs, je les trouve inscrits pour moi dans la présence même des membres de cette Académie, qui

rappelle à la fois le culte dû par nous à tout ce qui honore l'humanité; aux sciences morales qui servent de base à la société, comme à la littérature et aux arts qui l'ornent et l'embellissent. Une réunion qui offre à mes regards, parmi les notabilités du sacerdoce et de la magistrature, les apologistes de la vérité, les doyens de la littérature et ceux de la science, les patriciens jaloux de maintenir leur culture intellectuelle et artistique à la hauteur de leur blason, les représentants des arts qui ennoblissent la vie et de ceux qui la conservent, en s'efforçant de la diriger parmi les obscurs et périlleux sentiers qu'elle parcourt, une telle réunion, si elle ouvre ses rangs à un certain nombre de médecins, entend bien honorer ainsi la science qu'ils cultivent; mais elle veut aussi l'interroger, savoir d'elle si elle marche avec l'humanité et lui rappeler au besoin quelles sont ses nobles affinités, quelles doivent être ses aspirations, dont la limite ne saurait se trouver dans la connaissance de l'homme qui respire, végète et se meut.

On discutait un jour, au commencement de ce siècle, dans l'une des sections de l'Institut naissant, au sein de l'Académie des sciences, si l'on admettrait parmi ses membres quelques médecins.

Les médecins, disait-on, ne représentaient pas une science, car rien ne paraissait plus instable, plus changeant que les bases sur lesquelles reposaient leurs doctrines.

Cependant on voulut bien en admettre quelques-uns, pour leur apprendre comment se constituait une science, pour leur permettre de donner à leur esprit, sous l'in-

fluence de l'exemple, des habitudes scientifiques ; en un mot, pour faire leur éducation de savants.

Cette hauteur ingénue et blessante avec laquelle fut traitée la médecine, par une noble corporation toute remplie d'hommes éminents, mais exaltés par la récente glorification de leurs mérites, et qui purent se croire appelés à refaire le monde par la puissance des seules sciences mathématiques et physiques, vous ne vous la permettriez point, Messieurs : c'est avec la plus parfaite courtoisie que vous avez toujours tendu la main aux membres du corps médical, sans prétendre leur ouvrir vos rangs pour leur apprendre à vivre en bonne compagnie. Et cependant, il serait bien permis aux médecins de trouver dans la constitution même de votre société, un enseignement utile au développement et au progrès de leur propre science.

Loin des rayons de la faveur et du pouvoir, vous représentez modestement tous les ordres divers des connaissances humaines; vous affirmez, par votre réunion, les relations nécessaires qui les unissent; et ce n'est pas au milieu de vous qu'il serait imposé de croire que l'éducation, le progrès et le développement d'une science telle que la médecine, peuvent se faire sous le patronage exclusif des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de la chimie, et que la connaissance de l'homme, de ses besoins, de sa santé, de ses conditions d'existence régulière et satisfaite, ne relève pas au moins autant de l'étude de son activité morale et sociale, que de la recherche minutieuse de ses éléments matériels et de ses instruments organiques.

Vous ne sauriez donner à la science médicale l'indépendance dont on la leurre, mais vous vous garderiez bien de lui imposer la servitude à laquelle on la condamne, car si la liberté n'est point à vos yeux dans l'indépendance, elle est au moins la noble faculté de chercher et de poursuivre le vrai sous toutes ses formes et dans ses rapports si divers qui font éclater sa splendeur.

N'est-ce pas en effet mutiler la science de l'homme et la fausser que de restreindre ses relations naturelles, de la réduire aux connaissances spéciales qui naissent de l'étude de notre corps, de ses fonctions, de ses sensations; de l'asservir, en un mot, à la seule matière?

L'examen de l'activité humaine et des ressorts qui la mettent en mouvement, l'examen des profondeurs mystérieuses de la pensée et de la parole ne nous découvre-t-il pas tout un monde au moins aussi admirable, aussi étonnant, le monde du sentiment et de l'intelligence, qui s'impose à la science au même titre que celui de la sensation, car il se fonde comme lui sur l'expérience.

J'ose invoquer l'expérience, Messieurs, et c'est au nom de cet instrument universel de toute science humaine que la science médicale moderne prétend constituer sur de nouvelles bases l'étude de l'homme tout entier, en lui assignant pour point de départ exclusif l'observation minutieuse des premiers linéaments de cette existence si multiple et si compliquée, le développement initial d'une cellule dont la prolifération ou la multiplication successive suffirait à expliquer la naissance spontanée de l'être qui pense et qui veut.

D'après cette hypothèse arrogante qui se décore du nom de positivisme, nous ne devrions notre existence qu'aux forces générales de la nature, et l'on entend par là ces puissances que l'on se plaît à considérer comme les propriétés de la matière, comme le rayonnement de son énergie, comme la raison suffisante de toutes ses transformations. La pensée elle-même et la volonté ne seraient que le résultat de l'action des cellules de la substance nerveuse du cerveau. Venus en ce monde à la suite des végétaux et par le même procédé, nous élevant graduellement et à travers des transformations infinies des derniers degrès de l'animalité jusqu'aux degrés supérieurs qu'il nous serait enfin arrivé de dépasser, nous cesserions de nous appartenir, pour ne dépendre que d'une force aveugle et fatale qui nous jette sur la terre pour y vivre un jour, y mourir à notre heure, sans connaître la loi, le but ni l'utilité de notre existence.

L'homme, analysé dans ses éléments corporels, ne serait plus qu'un instrument se suffisant à lui-même, s'expliquant par lui-même et derrière lequel on cesserait de voir un artiste, comme l'univers ne serait plus qu'une production spontanée, de laquelle on exilerait une suprême intelligence.

C'est au nom de l'expérience, Messieurs, qu'on ose proclamer de telles doctrines, et si vous en doutiez, j'en appellerais au témoignage de confrères qui, tout récemment encore, protestaient, l'un dans son discours de réception, l'autre dans un travail que vous avez jugé digne des honneurs de l'impression, contre la triste

condition faite par l'enseignement médical moderne à la science dont il croit gouverner les destinées.

Et s'il m'était imposé de chercher des témoins au dehors même de votre Compagnie, j'en trouverais de nombreux dans les révélations qui se sont produites l'an passé au Sénat, dans les aveux de la presse médicale, dont le cynisme compromet toutes les hypocrisies et les démasque, dans les moindres journaux de province qui annoncent comme une espérance qu'un éminent physiologiste, M. Claude Bernard, se livre en ce moment à des expériences propres à démontrer que la vie et l'intelligence ne sont que des effets et des produits de l'action du sang sur la pulpe cérébrale, puisque l'on peut rendre momentanément l'une et l'autre à la tête d'un décapité, en faisant aborder dans ses artères du sang oxigéné.

Des témoins ! j'en trouverais jusque sur les murs de notre ville, où je lisais naguère la mise en scène d'un illustre sauvage, dont les restes conservés par un procédé particulier, appartiennent à la dernière des races humaines, à celle qui va se perdre dans les quadrumanes ; sa tête et son visage ressemblant à ceux de l'orang-outang.

Les démonstrateurs de curiosités qui connaissent bien les passions du vulgaire, ses préoccupations du moment, la mode qui le domine, flattent ces manies pour les exploiter, et s'efforcent de leur donner l'autorité scientifique, en affirmant que l'expérience des membres de l'Institut les a confirmées.

Et plût à Dieu que ces opinions nées de la débauche

d'un esprit démanché, comme dit Montaigne, fussent restées le domaine exclusif des démonstrateurs de musées anatomiques et d'une presse plus ou moins scientifique !

Si je ne voulais me garder de rentrer dans une discussion fastidieuse et épuisée, combien de noms je pourrais citer qui autorisent témérairement de telles fantaisies, et cependant rien n'est plus illusoire que ces expériences d'où résulterait que tout, dans l'homme, cesse et s'éteint avec l'action du sang oxigéné sur la pulpe cérébrale, comme rien ne se produit chez lui que par la connexion du sang et du système nerveux. Ce ne sont point là des expériences, mais des inductions et des déductions illégitimes d'où l'on prétend faire sortir des affirmations prématurées, des négations favorables à un système préconçu et qui n'a d'autre importance que celle d'un roman scientifique.

Les doctrines qui font de l'homme un singe perfectionné ne se soutiennent pas sur le terrain des sciences expérimentales qu'elles ont pris pour champ de bataille. C'est là un fait acquis et dont je trouverais au besoin bien des fois la confirmation. Il serait donc superflu d'y revenir.

Mais il resterait à voir comment ces doctrines s'accommodent avec la pratique de la vie telle que nous l'impose heureusement l'état de société ; comment elles cadrent avec les institutions qui ne sont que l'expression inévitable des lois naturelles destinées à régir l'homme ; jusqu'à quel point elles sont autorisées ou contredites par l'histoire, cette science expérimentale par excel-

lence, puisqu'elle représente l'expérience acquise par l'humanité ; il resterait à voir, en un mot, si ces doctrines, au lieu de nous donner le singe pour ancêtre, n'auraient pas plutôt pour effet de nous le donner pour successeur.

La recherche des causes et des résultats de semblables doctrines ne peut manquer d'intérêt, s'il est vrai que l'on doive juger un arbre par ses fruits plutôt que par l'ampleur et le luxe de son développement.

Cette recherche des causes nous conduit tout d'abord à constater que la science médicale, trop fidèle à l'honneur équivoque qu'elle reçut au commencement de ce siècle, par l'admission de quelques-unes de ses notabilités au sein de l'Académie des sciences, est restée subordonnée d'une manière absolue au procédé d'investigation scientifique exclusivement exalté par ses patrons; qu'elle a rompu avec ses traditions, en n'admettant dans le problème si compliqué de la santé humaine que les données qui se pèsent et qui se mesurent ; qu'elle s'est perdue dans les faits de détail, en négligeant l'état général et la vue d'ensemble de l'être vivant ; qu'elle est devenue principalement chirurgicale et qu'elle a irrésistiblement entraîné les esprits dans cette voie d'un progrès incontestable, mais d'un progrès malheureux, quand il n'éclaire la science de l'homme sur l'un de ses hémisphères, que pour laisser l'autre plongé dans des ténèbres permanentes.

Sans doute, il existe dans la vie de l'homme des éléments qui sont du domaine du calcul, ou qui rentrent dans celui de la mécanique et de la chimie et ne peuvent

être appréciés qu'à l'aide des instruments les plus perfectionnés de la physique. Il convient d'accepter avec empressement tous ces modes d'investigation, de tenir grand compte des faits qu'ils révèlent, car il n'en est pas un qui ne reflète un rayon important de la vérité.

Mais ces faits visibles, tangibles, ces faits corporels ne sauraient à eux seuls expliquer l'homme tout entier; ils ne sauraient rendre compte de toutes ses souffrances, de tous ses besoins; ils ne peuvent porter une lumière suffisante sur les questions nombreuses que soulèvent la naissance, la maladie, la mort d'un être si complexe, son éducation, son hygiène, sa sociabilité; questions qui se multiplient à mesure qu'on s'élève pour les voir de plus haut, et dont la solution restera à jamais inaccessible à une science isolée qui, en fait de dogmes, n'admet que ceux qu'elle décrète, et parmi ces dogmes, considère comme le plus inattaquable celui de sa propre indépendance.

Sans prétendre porter la main sur cette arche déclarée sainte, il doit être permis de se demander ce qu'elle contient, et si, des ténèbres qu'elle abrite, doit sortir une loi digne des respects de l'intelligence humaine, ou une formule condamnée par son inanité à rappeler le culte des fétiches.

Ce dogme de l'indépendance en matière scientifique doit être accepté s'il est l'expression de l'ensemble des faits, s'il est justifié par eux et s'il les éclaire, s'il est sanctionné par l'expérience.

Mais s'il est en opposition avec la nature même de l'objet dont l'étude est l'inévitable but de la science

médicale, s'il jette dans cette science l'antagonisme et le désordre au lieu d'y faire régner l'harmonie et la lumière, s'il est accusé et convaincu de donner lieu aux aberrations que nous signalions tout à l'heure, et qui rendraient notre science hostile à un ordre d'idées nécessaires à l'interprétation raisonnable de notre existence, il ne peut être interdit de le discuter et de lui refuser au besoin l'autorité qu'on revendique en sa faveur.

L'indépendance de la science de l'homme a pour mesure l'indépendance même de l'être dont cette science est l'histoire et comme la reproduction intelligible.

Rêvez pour l'homme l'indépendance, et vous le mettez tout d'abord en opposition avec lui-même, car il ne saurait s'abandonner à son seul caprice, à sa fantaisie, à ses impulsions instinctives, à ses besoins mêmes, sans reconnaître bientôt qu'il est des lois qui régissent son activité, que ces lois ne sont pas plus univoques que ses aspirations et qu'elles doivent être subordonnées dans une hiérarchie qu'on ne méconnaît pas impunément.

La famille, au sein de laquelle nous naissons et que notre faiblesse initiale nous rend si longtemps nécessaire, la société qui nous donne sa protection, sa parole, et, avec sa parole, ses lumières, ne tarde pas à nous faire connaître ses droits et ne nous laisse pas poursuivre longtemps le rêve de notre indépendance.

De toute part nos relations s'établissent avec ce qui nous entoure, avec ce qui nous est inférieur comme avec ce qui est au-dessus de nous, et si nous prétendions nous

soustraire aux devoirs que ces relations nous imposent, nous apprendrions bientôt à nos dépens que la souveraine indépendance est le souverain isolement et la suprême misère.

La même destinée qui nous régit domine aussi la science dont la mission est de chercher les secrets de notre existence.

Cette science ne peut isoler l'homme de ses relations naturelles pour l'étudier dans un seul ou dans quelques-uns de ses éléments sans porter en lui la division, sans le mutiler, sans jeter le désordre entre les différents termes qui le constituent, sans introduire en lui les ténèbres et avec elles la souffrance, dernière expression d'une existence qui a perdu la santé, cet équilibre des fonctions.

Ce n'est donc pas dans un seul ordre de faits que la vérité sur l'homme doit être cherchée ; ce n'est pas dans un seul de ses éléments qu'il doit être interrogé, mais dans tous les actes de sa vie ; c'est dans tous les faits de son existence corporelle, matérielle, morale, intellectuelle et sociale que l'enquête doit être poursuivie, et si cette condition de la science de l'homme est oubliée, on n'arrive qu'à des conclusions illégitimes, à une synthèse artificielle, à une fiction, à une science qui ne représente point l'objet dont elle s'occupe, qui l'interprète mal et arrive très-méthodiquement à le torturer.

De là naissent des questions qui ont droit au libre examen. Le seul titre pour revendiquer ce droit se trouve dans un sincère amour de la vérité, mais de la vérité complète et promulguée par l'ensemble des faits s'éclai-

rant d'une lumière réciproque, car cette lumière qu'engendre l'observation restreinte à un seul ordre de faits, il est bien permis de la comparer au rayon décomposé par le prisme, ce générateur des nuances aux dépens de la lumière pure et totale, ce créateur du spectre aux couleurs séduisantes que la clarté parfaite ne permet pas de regretter.

Grande serait la clameur de tous les corps savants qui se croient en possession exclusive de cet outil universel qu'on nomme le progrès si nous osions dire que la science moderne, la science d'Etat, puisque l'Etat l'enseigne sous la garantie de son autorité aux générations qui se succèdent et viennent lui demander ce qu'il faut croire; grande serait la clameur si nous osions dire que cette science méconnaît l'objet de son étude, qu'elle le mutile en s'obstinant à ne voir en lui qu'un produit de la vie générale du monde, qu'une existence soumise aux seules lois mathématiques et physiques, aux lois qui régissent les affinités organiques dans l'immensité des êtres qui se succèdent à nos yeux.

Combien de faits cependant viennent justifier cette énormité! Le premier de tous et que personne ne saurait contester se voit dans la déclaration même de l'indépendance de la science médicale qui se croit en droit de chercher la vérité sur l'homme dans un seul ordre de faits, dans ceux qui sont du ressort de l'observation corporelle et, comme on dit, de l'expérience sensible. Comme si la sensibilité corporelle était la seule manifestation de la vie dans l'homme et comme si, parallèlement à cette sensibilité et souvent en opposition avec

elle, l'exercice même de la vie ne nous mettait pas à tout instant en présence de faits dépendants d'un mode de sensibilité tout intérieure, le sens intime, sens aussi général que celui que les physiologistes regardent comme la racine et la source de toutes les manifestations de la sensibilité corporelle au moyen du toucher et de la vue, de l'odorat et du goût, de l'audition enfin, le plus merveilleux mais le plus mystérieux aussi de tous nos moyens de communication avec le monde et avec nos semblables.

Et de même que nos sens corporels peuvent, jusqu'à un certain point, se suppléer réciproquement et se prêter un mutuel secours, comme pour nous faire voir qu'ils ne sont que les divers modes d'expression d'une même puissance, la sensibilité générale; de même le sens intime devient le sens moral, le sens philosophique, le sens religieux, le sens artistique ou le sens du beau, selon les objets auxquels il s'applique et les excitations qui viennent le solliciter.

Ces choses sont tellement dans l'expérience du genre humain que le langage en constate la possession et que tous, tant que nous sommes, nous savons ce qu'on entend par un homme de tact ou un homme de goût, un entendement vaste, une intuition rapide, un flair subtil appliqué aux choses de l'intelligence.

Et, si nous voulions poursuivre le parallèle, quelles analogies ne constaterions-nous pas encore entre le sens du goût, le plus obscur de tous les sens, le plus absolu dans ses décisions, celui que les Latins regardaient comme la condition radicale de la sagesse et de la

science (1), et le goût esthétique, le plus mystérieux dans ses procédés, le plus despotique dans ses jugements ; entre les jouissances admirables que donne l'exercice de la vue et celles qui naissent de l'intuition scientifique préparée par l'étude, la méditation et le recueillement?

Mais de cette comparaison ressortirait aussi pour nous la distinction profonde qui sépare le sens corporel du sens intime, puisqu'une sorte d'antagonisme se fait voir dans le terme auquel aboutit leur exercice habituel, surtout quand il devient exclusif.

Personne d'entre vous, Messieurs, ne serait tenté de me contester la différence profonde qui sépare l'homme de sens de l'homme sensuel, l'homme d'esprit de l'homme dominé par la matière, et cependant, si les actes de l'homme n'étaient que le produit spontané de ses organes, cet antagonisme ne saurait exister.

Si le sens intime et moral n'était, comme les faits de sensibilité corporelle, qu'un rayonnement des énergies du cerveau, comment, chez ceux qui ont su l'exercer, le verrait-on briller d'un éclat grandissant parmi les ruines et la décadence des organes et jusqu'au milieu des défaillances de l'agonie?

Et les notions de vérité et de justice, de beauté morale et de bien s'acquièrent-elles donc par l'exercice du sens corporel ou par celui du sens intime, dont les constatations doivent être admises à fonder la science au même titre au moins que celles obtenues par l'expérience sensible.

(1) *Sapere*, goûter, savoir, être sage.

C'est une expérience aussi que celle des siècles et de l'humanité, et il faut bien en tenir compte, surtout quand elle révèle des lois qui ne peuvent être troublées sans mettre la vie sociale en question. Or la vie sociale est celle de l'humanité même. C'est aussi de la biologie.

Ne sont-ce donc pas des faits sensibles que les faits moraux, les faits sociaux, les faits de conscience qui établissent la distinction radicale entre le juste et l'injuste, le bien et le mal, le beau et le laid? comment ne seraient-ils point admis à fonder des notions aussi autorisées que les conquêtes les plus définitives de la science?

Et si la science de l'homme avait la prétention de se déclarer indépendante de cet ordre de connaissances, ne donnerait-elle pas, par là-même, la mesure de ses égarements?

Réduire l'existence humaine aux phénomènes de la sensibilité corporelle, n'est-ce point la partager, la mutiler, la mettre en dehors de l'ordre naturel des choses, et la science médicale qui, sous le nom de positivisme, se condamnerait à vivre dans le cercle restreint d'une telle observation et d'une telle expérience, ne devrait-elle pas se résigner à ignorer l'homme, en le privant de toutes ses relations supérieures, et à se mettre en guerre ouverte avec tout ce que la société humaine offre de plus nécessaire et de plus respectable, avec les conditions mêmes de la vie sociale, l'administration de la justice, l'institution religieuse, l'exercice du pouvoir?

Une telle science se mettrait aussi en opposition avec toutes celles qui nous font admirer les merveilles de

l'intelligence et de la conscience, de la parole et de la pensée, car son arrogante prétention de tout expliquer par l'hypothèse d'une germination de cellules et de fibres, dont la juxtaposition formant le cerveau, d'où rayonneraient, comme d'une pile électrique, tous les faits intellectuels et moraux, une telle prétention venant à triompher, ne nous laisserait en partage ni liberté, ni responsabilité, ni mérite, et confondrait toute notre existence dans le torrent brutal de la fatalité.

Telle est la science cependant qui travaille depuis le commencement de notre siècle à se constituer à l'ombre de déplorables et puissantes connivences que lui concilie le dogme de sa propre indépendance. Ce dogme qu'elle élève comme une barrière entre elle et toutes les autres sciences qui n'ont pas purement pour objet la matière, elle s'en sert pour revendiquer une liberté mal définie devant laquelle il est convenu de s'incliner, comme si la liberté scientifique pouvait être autre chose que la faculté de rechercher le vrai, de s'y attacher et de le poursuivre dans toutes ses expressions, et comme si la vérité pouvait être divisée et tournée contre elle-même, ou se trouver pour une science dans un seul ordre de faits.

Non! la véritable science ne saurait se constituer que par la vue d'ensemble de tous les faits découverts par l'inépuisable activité de l'intelligence humaine, et puisque cette science se fait sans cesse, d'après son propre aveu, on nous accordera pour le moins que ce n'est pas une science faite, et qu'il ne peut lui être permis de conclure prématurément de l'inconnu contre le connu,

de briser l'homme pour le simplifier et le faire marcher sous la seule loi des organes, des fonctions et des besoins corporels.

Comment la médecine et les sciences naturelles auraient-elles la prétention d'inventer l'homme tel qu'il n'est pas, pour se donner le droit de le soumettre à leurs vues arbitraires ?

Pour ne pas se heurter contre d'autres sciences qui constatent chez l'homme une double vie obéissant à deux lois entre lesquelles ne règne pas toujours le parallélisme et l'harmonie, la science médicale et naturelle n'a rien trouvé de mieux que de proclamer son indépendance, comme s'il était possible aujourd'hui qu'une science pût être indépendante de ses sœurs, et comme si chaque progrès de celles-ci ne rendait pas plus évidente la solidarité qui les relie toutes.

Un de vos regrettés collègues (1) qu'une retraite trop facilement accordée a dérobé à vos affections, ouvrait, il y a un an, à vos regards les champs de l'infini, rappelait à votre admiration combien, au-dessus de l'homme et autour de lui, tout révèle l'œuvre d'une souveraine intelligence qui a tout disposé avec ordre et avec mesure, avec poids et avec dessein, avec harmonie surtout et avec sagesse. L'infini dans l'espace, aussi bien que dans le plan d'organisation de la plus minime des existences visibles, montre assez le cachet de la suprême puissance dans toutes les parties de son œuvre, et cette vue de la vraie science élève l'intelligence, en étendant

(1) M. Blavette, doyen honoraire de la Faculté des sciences, retiré à Metz.

son regard, et la fait douter d'elle-même, avant de la laisser douter de Dieu.

Que n'est-il donné à mon faible talent de vous montrer aussi l'infini dans l'homme lui-même, dans les merveilles de son organisation, dans celles de son monde intérieur, de son entendement, et jusque dans les désordres que le mal fait naître au sein de cette existence destinée à une lutte incessante avec cette nature dont on la dit le produit perfectionné !

Je mettrais par là en évidence l'impossibilité pour la science qui fait de l'homme son étude de s'isoler dans une orgueilleuse et stérile indépendance, puisque cette science ne saurait demeurer étrangère à rien de ce qui est humain.

Est-ce dans l'étude de sa seule organisation corporelle qu'on cherchera les raisons de protéger l'homme dans son existence dès le moment de sa conception, et les lois civiles et religieuses n'ont-elles pas à intervenir pour diriger, dès le début, l'action du médecin et éclairer son for intérieur sur les devoirs qui le lient envers un être sans défense dont la vie est confiée à sa loyauté?

Est-ce dans la seule loi des fonctions naturelles qu'on trouvera cette règle de l'éducation qu'on cherche depuis nombre d'années dans des changements de programme et des essais malheureux de méthodes, comme si cette règle était perdue, et comme si elle eût été complétement inconnue de nos aïeux?

Que fera le médecin positiviste, l'homme de la science exclusivement fondée sur la sensation, sur l'observation

et l'expérience du phénomène sensible, pour réprimer l'effervescence de la jeunesse, modérer la passion par le devoir, ou mieux encore, la diriger, comme une force puissante, en la subordonnant à une autre passion, celle qu'une parole élevée peut faire naître, en s'adressant au sens intime, et en lui promettant les jouissances de la vérité connue, du bien réalisé ou de la beauté manifestée par l'art et livrée à sa possession.

L'hygiène de l'enfance, cette science de la santé conservée, permet-elle d'abandonner la jeunesse à la seule loi des penchants naturels, à la loi des membres, sans compromettre le sort de l'existence corporelle elle-même ? Et si l'homme ne devient homme qu'en entrant en lutte avec lui-même, comment voulez-vous que la science de ses organes puisse se suffire, obligée qu'elle est de demander le secret de leur conservation à d'autres sciences dont elle ne peut rester indépendante ?

Cette lutte continue quand l'enfant devient homme, car l'éducation est au fond l'œuvre de toute la vie, et si la loi de la sensation devait la dominer, de quel droit imposerait-on à cet enfant d'une nature aux fonctions spontanées et irrésistibles la souffrance qui résulte de l'antagonisme entre l'intérêt apparent et la conscience qui proteste ; de quel droit le traduirait-on, quand il n'accepte pas cette lutte, devant les assises tenues par la justice outragée ?

Si tout acte humain devait n'être que le produit d'une fonction, tout acte humain serait légitime, et le juge qui condamne le prévenu exercerait une cruauté gratuite et odieuse en punissant une fonction dérangée,

que sais-je ! une fonction normale peut-être, à laquelle il prétendrait appliquer la règle de son propre cerveau en désordre.

L'absurdité des conséquences trahit assez la fausseté du principe de l'indépendance de la science de l'homme, indépendance revendiquée sous le nom de liberté scientifique.

Comment se fait-il que ce principe ait rencontré de si hautes protections qui, par une contradiction inexplicable, maintiennent dans l'enseignement ce qu'elles condamnent dans la pratique, et s'étonnent de recueillir le fruit de l'arbre dont elles ont favorisé le développement ?

Il y a là un malentendu formidable et une prodigieuse inconséquence, car il faut de deux choses l'une, ou accepter l'homme avec les deux lois qui le régissent, la loi de la sensibilité physique et la loi de la sensibilité morale, concilier l'antagonisme qui sépare ces deux lois, en subordonnant l'une à l'autre dans une hiérarchie sanctionnée par l'expérience, ou bien il faut se résoudre à proclamer courageusement que l'homme n'obéit qu'à une seule loi, celle de ses fonctions, de ses sensations ; que tous ses penchants doivent être satisfaits, et qu'il ne doit rien souffrir. Il restera, dans ces conditions, à gouverner l'humanité comme on pourra et à la garantir contre ses propres excès, à conserver son existence menacée par des impulsions qui la font descendre bien au-dessous de la bête quand elles ne sont pas dirigées par l'exercice de facultés capables de l'élever infiniment au-dessus. Dans ces conditions, on

peut affirmer sans crainte que la tâche de ce gouvernement sera difficile.

L'homme, en qui prévaut la vie du sens physique, au détriment du sens moral laissé dans l'ombre faute d'exercice, se montre bientôt inférieur à l'animal qui est satisfait, quand il a obéi à la loi de ses instincts, tandis que l'homme ne sait point s'arrêter, et subissant l'impulsion de sa nature spirituelle toujours insatiable au fond, s'en sert pour dégrader sa nature corporelle et l'épuiser, en cherchant l'infini jusque dans la jouissance de la matière.

Ce fait seul suffirait à démontrer que l'homme ne descend point de l'animal, qu'il en est radicalement distinct, puisque l'accomplissement de ses fonctions, quand il est exclusif, ne sert pas à perfectionner sa nature. Force est bien de reconnaître en lui une double loi.

Et cependant il est une science, nous l'avons vu, qui a la prétention de tracer la voie de notre existence d'après l'observation du seul phénomène physique accessible aux sens corporels.

Mais, de toutes parts, des faits qui révèlent une expérience plus large et qui procèdent de lois multiples viennent réclamer leur place dans le cadre de cette science qui, ne pouvant les admettre ou ne sachant comment les expliquer, trahit par là sa pauvreté et son insuffisance.

Le fait seul de la maladie dans l'homme offre à cette science un problème insoluble : elle croit l'avoir défini, je le sais, par la lésion des organes et par le trouble des fonctions; mais la maladie n'en reste pas moins un

mystère dans sa nature et dans sa loi de production, tout aussi bien que le remède, cette autre puissance occulte, s'il en fut jamais, dont on constate les effets partout, sans connaître, la plupart du temps, la loi de son application.

Est-ce d'ailleurs dans notre seul corps que nous nous trouvons atteints, et les émotions morales n'engendrent-elles pas des souffrances physiques, comme celles-ci produisent à leur tour des désordres moraux, mettant ainsi en évidence l'action et la réaction réciproques qui unissent les deux pôles de notre existence ?

L'initiative de tous nos maux ne semble-t-elle point appartenir à nos passions, autant au moins qu'aux influences d'une nature hostile, puisque les unes épuisent notre vie, l'empoisonnent et la troublent dans sa source, tandis que les autres ne font que l'atteindre dans ses instruments organiques ?

Et l'hostilité de cette nature envers nous, qui serions son œuvre, comment l'expliquer? Comment se rendre compte du mal et du désordre qui se voient en elle et des contradictions qu'elle présente? si ingénieuse dans la production et la conservation de notre existence, pourquoi l'est-elle davantage encore à nous torturer?

Ces questions ont une portée immense et leur solution, au moins entrevue est nécessaire pour instituer la lutte que nous avons à soutenir en nous-mêmes et hors de nous; car, ne l'oublions pas, si la vie est essentiellement militante pour tout homme obligé d'accepter ou de subir la loi du travail, elle l'est encore à un plus haut degré pour le médecin appelé à consoler l'homme dans

ses souffrances, à le soulager quand il le peut, à le traiter enfin comme une intelligence actuellement enveloppée d'un vêtement merveilleux, mais infirme, et non comme un appareil de physique détraqué et dont les pièces usées ou altérées par le temps se refusent à toute activité.

Quel est le mécréant qui voulût consentir à voir les objets de ses affections soumis à un traitement inspiré par d'aussi tristes doctrines, et de quel front le médecin qui les professe ose-t-il aborder l'être souffrant qui s'appelle l'homme comme il approcherait d'un mécanisme rouillé ou d'un meuble déshonoré par l'usage ?

On ne peut, vous le voyez, Messieurs, on ne peut professer ni pratiquer la médecine sans se trouver en face des plus hauts problèmes dont la solution exige le le concours de presque toutes les sciences. Quelle est la question importante avec laquelle les études médicales n'aient aucun rapport? L'homme, objet de ces études, l'homme malade par le fait même de sa nativité, comme disait déjà Hippocrate, a-t-il cessé d'être le point d'union de deux vies qui ont toutes deux leur mode de sentir, leur action et leur réaction réciproques dans l'unité de sa personne ainsi partagée, divisée entre deux lois contraires qui jettent en elle l'antagonisme et le désordre si elles ne sont subordonnées? La science, qui méconnaît la loi de cette subordination, n'accepte point l'homme tel qu'il est : comment arriverait-elle à le comprendre et à le diriger?

Ces choses, dit-on, sont du domaine exclusif du sen-

timent et de la conscience, et la science laisse de côté ce qui échappe à l'observation.

La conscience et le sentiment avec tous les faits qui en dérivent, seraient donc en dehors de la science, et l'homme, pour se faire savant, devrait fermer les yeux à tout un ordre de connaissances, répudier de son existance la meilleure part, renoncer aux jouissances intimes que lui donne le sens des choses supérieures, se condamner enfin à l'exercice exclusif du sens organique, se résigner à ne jamais regarder en lui-même, afin de s'aveugler sur les problêmes qui s'y agitent et dont la solution, échappant aux procédés scientifiques incomplets, ne saurait manquer d'être écartée par des négations présomptueuses et mal assurées.

Cette science de la négation pourra partager l'humanité, elle pourra diviser les esprits et les préparer à de funestes collisions, comme à tous les despotismes qui en sont la suite; mais elle ne saurait empêcher l'homme d'être ce qu'il est; elle n'arrivera point à supprimer toute une moitié de son existence réelle, sous prétexte de renfermer la science dans la science, d'assurer son autonomie et son indépendance qui l'isolent, l'appauvrissent, la stérilisent en faussant ses relations.

Ces relations ressortent de la nature des choses et ne sauraient être supprimées.

L'humanité et la science seront toujours partagées entre les hommes de l'expérience sensible exclusive et ceux de l'expérience humaine et totale qui regardent les faits de conscience et de sentiment comme étant du domaine de l'observation, les premiers prétendant

restreindre ce domaine à l'exercice des sens corporels, tandis que les seconds veulent l'étendre à la culture du sens intime, du sens moral, de l'esprit et de l'intelligence qui ne sont point des propriétés de la matière ni des produits de l'organisation, puisqu'ils se trouvent souvent en opposition avec sa loi et que, sans eux, il n'y aurait ni société, ni éducation, ni conscience, ni même conservation de la santé et de la vie.

La conciliation entre ces deux classes d'homme est impossible, les uns s'appuyant sur un degré d'expérience qui est inconnu des autres et nié par eux, ceux-là affirmant le rapport de parfaite convenance qui se trouve entre les faits révélateurs d'un monde spirituel, surnaturel et leur sens intime que ceux-ci n'ont point l'habitude d'exercer.

Quel accord pourrait-on établir entre celui qui ne connaîtrait les merveilles de la voûte céleste ou celles du monde des infiniment petits que pour les avoir considérées avec l'organe débile dont nous jouissons et le savant qui, les ayant mesurées à l'aide de puissants instruments, appuie ses inductions sur le calcul et voit dans ces admirables combinaisons l'auteur même qui en a établi les lois? Si le premier se montrait satisfait de sa science et revendiquait son indépendance, n'est-ce pas plutôt la liberté de son ignorance que le second devrait lui laisser?

Pourquoi n'en serait-il pas des grandes vérités de l'ordre moral et scientifique comme des grandes beautés de la nature, dont il n'est permis d'approcher qu'à de certaines conditions et après s'être élevé à travers des

solitudes austères, pour arriver à les contempler dans le recueillement, loin des bruits confus d'un monde tumultueux !

Un jour, dans un de ces lacs souterrains qui ne communiquent avec la lumière que par l'ouverture d'une caverne, on trouva toute une famille de palmipèdes qui y avaient été introduits encore jeunes et qui avaient pu se nourrir et se développer à cette lumière diffuse et insuffisante, mais, chez eux, l'organe de la vue était demeuré rudimentaire et le bulbe oculaire n'avait point parcouru toutes les phases de son évolution : il était resté imparfait.

On eût été moins étonné de cette découverte si on eût réfléchi à cette grande loi qui s'applique à toutes les existences et qui ne permet aux aptitudes et aux organes eux-mêmes de se développer qu'en raison de l'excitateur qui les appelle à la vie et de l'exercice auquel on les soumet.

L'esprit, le sens intime, l'intelligence et la conscience peuvent rester et restent dans des ténèbres relatives chez une foule d'hommes qui ont manqué des bienfaits d'une éducation capable de mettre ces nobles facultés en rapport avec leurs véritables fécondateurs.

Comment s'étonner de ce que leur sens moral et intellectuel offre d'incomplet? Pourquoi se scandaliser d'une science qui n'a voulu jusqu'ici fixer son attention que sur les phénomènes constatables par le sens corporel et qui, semblable à l'œil des palmipèdes attardés dont nous parlions il n'y a qu'un instant, ne jouit que d'une perception fort incomplète de la lumière?

Cette science reste susceptible de développements ultérieurs et arrivera un jour peut-être à la clarté totale, mais tout annonce qu'elle enseignera encore longtemps le matérialisme sans le vouloir, sans le savoir peut-être, et par suite de ce vice originel qui la porte à chercher la connaissance de l'homme dans l'étude de ses seuls éléments organiques et du seul phénomène sensible, en excluant tous les faits qui ne sont que les manifestations d'une vie plus haute, ou en les expliquant par des mots dont elle ne sait pas même se rendre compte, l'imagination, la manie épidémique, l'extase morbide, l'hallucination.

Le vrai, le bien, le beau et le juste sont ainsi condamnés par cette science, car ils ne sont visibles que pour l'œil de l'intelligence; ils appartiennent au monde surnaturel et les rejeter de la science, c'est condamner celle-ci à l'idiotie, puisque l'idiotie n'est que l'état d'appauvrissement d'une intelligence emprisonnée en elle-même et isolée par l'imperfection de ses instruments.

Un tel arrêt de développement mériterait plus de compassion que d'anathèmes si cette science n'était aussi absolue, aussi despotique qu'elle est étroite, si elle ne s'imposait dans l'enseignement comme une doctrine infaillible et officielle, ou plutôt comme une négation audacieuse, comme un doute systématique et surtout intolérant à l'encontre de tout ce qui ne se range pas sous sa bannière, de tout ce qui se permet d'affirmer quelque chose.

Cette science, qui se dit modestement la science,

donne-t-elle au moins à ses adeptes cette liberté qu'elle exige pour elle-même? Non! elle ne les soustrait à l'autorité des choses supérieures qui font la dignité de l'homme, que pour les asservir à l'éternelle observation du phénomène sans cause, sans signification et sans lien, leur créer, en un mot, des habitudes d'esprit qui leur permettent de rester satisfaits dans leur ridicule prétention de ne voir dans l'homme qu'un vivant laboratoire de chimie organique ou un animal pourvu de fonctions plus complexes et de le traiter en conséquence.

Cette science exige surtout des serviteurs complaisants et elle en trouvera toujours parmi ces courtisans du lucre, candidats officiels de la vogue et du succès à tout prix, parmi ces caractères équivoques disposés à toutes les transactions et toujours prêts à faire hommage de leur intelligence et de leur volonté envers toutes les doctrines qui jouissent des faveurs de la mode, à se glisser entre tous les intérêts, à les flatter tous, à s'incliner devant toutes les opinions, même les plus incompatibles, afin de les coaliser toutes en leur faveur, de les rendre leurs tributaires et de les trahir toutes au besoin.

Devant cet abaissement des caractères, devant ce débordement de servilisme, il est bien permis de se demander ce que deviennent les intérêts véritables de la science, la dignité de l'art, le respect de l'homme malade abandonné aux brutalités de la spéculation et comme aux hasards d'une loterie, le respect de la confraternité transformée en une arène ouverte à toutes les ignomi-

nies d'une concurrence plus industrielle que savante et offrant le spectacle hideux de ces coalitions qui exploitent la calomnie comme un fonds social.

A Dieu ne plaise que je m'arrête à approfondir toutes ces misères qui préoccupent assez le corps médical affecté d'une souffrance dont il méconnaît la source.

Qu'il me suffise de les avoir signalées comme les fruits de cette science qui se fait sans tenir compte du sens intime et de la conscience sa sœur, de cette science qui ne veut pas de relations parce qu'elle ne veut pas de témoins incommodes et qui, en ne regardant l'homme que par l'extérieur, n'a su voir en lui qu'un descendant du singe, comme pour l'autoriser à jouer à ses semblables toute sorte de mauvais tours.

Quant à ce monde intérieur qui fait tout le prix de notre existence, comme il en contient le plus souvent les secrets, elle n'y voit que des points noirs qu'elle prend pour le fond même du tableau, sans vouloir reconnaître les points lumineux qui en feraient tout au moins le spectacle d'une belle nuit. Ne sont-ce pas les obscurités mêmes de la nuit qui découvrent à nos yeux les profondeurs du ciel et les mondes qui flottent dans l'immensité ?

Mais je m'arrête, Messieurs, et n'ai pas le droit de m'attrister de toutes les calamités d'une science et d'une profession dignes d'une meilleure destinée, puisque je me trouve admis parmi vous, dans une région toute peuplée d'intelligences qui savent chercher et poursuivre la vérité dans toutes ses manifestations, et vivre

avec elle dans une sphère supérieure à celle des orages.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ magnum alterius spectare laborem.

Comme le poète, je ne le dis point avec la satisfaction de l'égoïsme qui jouit en paix des épreuves auxquelles il ne participe pas, mais avec le sentiment de la reconnaissance qui se voit préservée, grâce au secours d'autrui, du grand malheur de notre époque, le contentement personnel au sein d'une vaste ignorance.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Votre modestie vous fait vous méprendre sur les raisons qui ont déterminé l'Académie à vous appeler dans son sein. Assurément elle tient en très-haute estime la science dont vous êtes le disciple. Mais ce n'est pas à elle, c'est à vous que ses suffrages ont été donnés. Elle connaissait votre esprit libre et éclairé, l'étendue de vos connaissances, votre amour pour la recherche de la vérité, et votre empressement à la dire quand vous pensez l'avoir trouvée. Elle savait que par de nombreuses publications vous aviez manifesté votre attention à suivre la science médicale dans ses récentes évolutions, que vous n'aviez pas hésité à combattre les théories qui vous paraissaient contraires à l'essence même de la

science, et à appuyer, au contraire, les idées nouvelles que vous jugiez propres à introduire un progrès réel dans l'art de guérir. L'Académie avait couronné il y a deux ans votre éloge de Desault, qui montrait que chez vous l'écrivain ne se séparait pas du médecin et le faisait valoir. Tous ces titres étaient plus que suffisants pour motiver le choix de l'Académie. Le discours que nous venons d'entendre y ajoute encore, et prouve qu'en demandant votre coopération, elle a judicieusement agi. C'est avec toute raison que vous vous élevez contre la prétention qu'aurait la science médicale de s'isoler des autres branches du savoir, et de croire qu'il lui suffirait d'étudier les éléments matériels du corps humain et le jeu de ses organes, pour trouver les moyens de le maintenir en santé, et constituer l'art de le guérir quand il est malade. L'homme est un être complexe et mystérieux, dont la nature et la vie, objets de la science biologique, ne se sont pas encore révélés aux recherches ardentes des physiologistes et exerceront longtemps encore, si ce n'est éternellement, leur patience et fatigueront leur désir de les connaître. Comment les médecins pourraient-ils arriver à se rendre compte avec quelque certitude de l'efficacité et de la puissance de l'action qu'ils cherchent à avoir sur lui, s'ils n'étudiaient et ne voyaient qu'une des faces de cette organisation dans laquelle les lois mécaniques, physiques et chimiques entrent en jeu pour concourir à former une merveilleuse unité, qu'elles sont cependant impuissantes à expliquer, bien moins encore à mettre en mouvement? Le sens commun a toujours cru que l'homme n'est pas

rien que matière. Jusqu'à ce moment, ni les ingénieuses constructions des faiseurs de systèmes, ni les progrès des sciences n'ont ébranlé cette indestructible croyance du sens commun. J'ai peine à croire que la science médicale s'obstine longtemps à suivre, si elle y est entrée, une voie qui ne la conduirait qu'à des inductions incomplètes, et par conséquent sujettes à erreur. Vous êtes fidèle, Monsieur, à une méthode d'investigation à la fois plus compréhensible et plus rationnelle. C'est une raison pour que l'Académie s'applaudisse davantage de vous avoir engagé à venir partager ses travaux.

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

ANTHÉE

FABLE DES TEMPS ANTIQUES

Il est des fictions d'une haute portée
Que l'art se plaît à rajeunir;
Si loin de notre temps que soit celle d'Anthée,
Ce n'est pas sans raison que j'ose y revenir.

Anthée était, selon la Fable,
Un enfant de la terre, un géant formidable;
De plus il était roi. — Sans cesse il abusait
De sa monstrueuse stature,
Pour jeter des défis à l'humaine nature.
En embuscade il se posait
Dans les sables de la Lybie,
Où sa voix, ses regards, ses gestes menaçants
Sans pitié provoquaient, forçaient tous les passants
Au péril d'une lutte avec terreur subie,
Et tous y trouvaient le trépas,
Ecrasés de son poids ou broyés dans ses bras.
Dans Alcide pourtant il rencontra son maître :
Le demi-Dieu se surpassa
Et de son agresseur se fit si bien connaître
Que trois fois il le terrassa.
Mais dès que le fils de la terre
Tombait sur le sein de sa mère;
Il y puisait un surcroît de vigueur
Et reprenait la lutte avec plus de fureur.

Hercule, devinant cet effet magnétique,
Imagina de l'éviter
Par un moyen que sa force héroïque
Avec succès pouvait seule tenter.
Opposant au colosse une ardeur souveraine,
Il l'enleva, le tint séparé de l'arène,
Il l'étreignit en l'air si longtemps et si fort,
Qu'à ses pieds cette fois le géant tomba mort.

Ainsi les plus fameux des tyrans de ce monde
Dont l'orgueil aveugle se fonde
Sur leur pouvoir immense et leur vaine grandeur,
Finissent tôt ou tard par trouver leur vainqueur.

Un autre enseignement pourrait avec justesse
De cette fable ressortir :
Que de fois l'homme abuse et doit s'en repentir
D'une impétueuse jeunesse!
Dans l'âge mûr qui sait tout ce qu'il se promet?
Croyant de l'opulence atteindre le sommet,
Il brave les dangers des plus honteuses chutes;
Toujours comptant sur sa valeur,
Il attire sur lui l'étreinte du malheur
Et ne peut soutenir la dernière des luttes.
Que de présomptueux qui, dans leur vanité,
Se flattaient d'être armés d'un courage intrépide,
Sous le poids de l'adversité
N'ont songé qu'à saisir l'arme du suicide!

Heureux celui qui sait contre les coups du sort
User d'un recours salutaire!
C'est lorsque ses genoux ont fléchi sur la terre
Qu'il se relève aussi plus courageux, plus fort.
Mais d'elle ne vient pas la force, la puissance,
Que la prière et l'espérance
Font descendre du haut des cieux.
O suprême vertu dont l'homme se décore,
Sainte vigueur de l'âme aux combats glorieux,
Par toi seule il existe encore
Des géants et des demi-dieux!

L'ANE QUI A MIS DES LUNETTES

FABLE DU TEMPS PRÉSENT

Un âne devenu friand
Ne voulait plus manger de paille.
Serviteur mal nourri n'est guère patient,
Et c'est à regret qu'il travaille.
Celui-ci se montrait rétif,
Et n'allait que d'un pas de plus en plus tardif.
Son maître vainement gourmandait sa paresse,
Et de plus d'un juron le harcelait sans cesse.
Il aurait fort bien pu faire emplète du foin
Dont cette pauvre bête accusait le besoin,
Car il ne manquait pas de l'argent nécessaire;
Mais il voulait obstinément
Qu'elle usât, sans nul changement
De sa nourriture ordinaire,
Et pour l'y ramener il ne savait que faire.
Pourtant, à force d'y songer,
Il réussit encore à lui faire manger
Son chaume habituel par singulière fraude :
Il lui plaça devant les yeux,
En les ajustant de son mieux,
Lunettes en cristal de couleur émeraude
Et lui remit sous le museau
De paille fraîche ample monceau.
Abusé par la teinte verte
Qu'offrait à son regard l'heureuse découverte,
L'âne, dès longtemps affamé,
Et se croyant pourvu d'un excellent fourrage,
Se reprit si bien à l'usage
De l'aliment accoutumé,
Qu'il y puisa nouveau courage,
Et fit souvent de tels repas
Que son maître en eut peur qu'il ne devînt trop gras.

Ainsi bien des métamorphoses,
Bien des prestiges souverains
Sont dus à la couleur qu'on sait donner aux choses
Sous les yeux des baudets humains.

UNE ACADÉMIE COMME IL N'Y EN A GUÈRE

FABLE LONGUE COMME IL N'Y EN A PAS

Un jour les animaux les plus civilisés,
Ceux qui tout près de l'homme ont à passer leur vie,
Se jugèrent entre eux assez humanisés,
Pour fonder une académie.
Chevaux, bœufs, ânes et mulets,
Chèvres, moutons, chiens, chats, oisons, dindons, poulets,
Canards, lapins, pour peu qu'ils eussent de génie,
Pouvaient appartenir à cette compagnie.
On parla de statuts : un fort beau règlement
Fut discuté très-gravement.
L'article premier de ce code
Portait, et c'était là le point essentiel,
Que l'on serait élu selon le meilleur mode
Par le suffrage universel.
Quant aux futurs produits, soit en vers, soit en prose,
Ils devaient réunir tous les genres d'attraits.
A se montrer experts en mainte et mainte chose
De nombreux travailleurs étaient déjà tout prêts.
Les bœufs dans leur domaine avaient l'agriculture,
Ce chapitre par eux serait fort bien traité;
Ils auraient tous la faculté
D'émettre leur avis sur la vaine pâture.
Les chevaux parleraient avec autorité
Du rang que leur espèce a pris dans la nature,
Au point que tels d'entre eux ont déjà remporté
Des prix d'une valeur qui devient une injure
A la savante humanité.
Jusque-là c'était bien : — Selon sa franche allure
Chacun justifiait sa spécialité.
Mais voici chose étrange : — Un mulet, sans mystère,

Annonçait le dessein d'enseigner doctement
Les moyens de former un souple caractère
En tout sujet connu pour son entêtement.
Un âne s'imposait la tâche difficile
D'apprendre l'harmonie et les grâces du style.
La chèvre la plus bègue eut le front d'affirmer
Qu'elle valait Rachel dans l'art de déclamer.
Un bouc des plus barbus et des plus romantiques,
Se posait en gardien des préceptes antiques.
Un mouton, s'efforçant de prendre un ton viril,
Se disait professeur de courage civil.
Certain coq redressant sa crête,
Critiquant fièrement le chant du rossignol,
De son aigre fausset se déclarait poète,
Et de plus, fort habile en dièze et bémol.
Un dindon rengorgé disait que sa partie
Serait d'enregistrer les traits de modestie.
Un innocent oison des mots les plus piquants
Prétendait semer son langage.
Un canard promettait d'apaiser les cancans
Avec un immense avantage.
L'affaire en était là, lorsqu'un superbe chien,
Dans ses prétentions du moins plus excusable,
D'un air éminemment capable,
Proposa de donner des leçons de maintien.
Son maître avait fait ses délices
Du soin de le dresser à tous les exercices.
De l'un ou de l'autre côté,
Il présentait la patte avec aménité,
Et de la plus noble manière
Savait se prélasser sur ses pieds de derrière,
Tournant vers les témoins des yeux intelligents
Plus que ceux de beaucoup de gens.
Il prit cette grave attitude
Pour en conseiller l'habitude
A ceux des nouveaux immortels
Qui devaient discourir dans les jours solennels.
« Chers confrères, dit-il, écoutez-moi de grâce :
» Dans les corps de savants, je sais ce qui se passe,

» Car j'ai déjà plus d'une fois
» Saisi l'occasion d'en observer les lois.
» Lorsqu'on parle en public, vous pouvez tous m'en croire,
» On doit être debout devant son auditoire,
» Comme je suis dans cet instant.
» C'est, de la politesse, un soin fort important
» Que de vous la décence exige :
» Le talent anoblit, et la noblesse oblige.
» Je sens bien qu'il en coûtera
» A nombre d'entre vous de prendre une posture
» Si peu conforme à leur nature;
» Mais avec du travail on s'y façonnera;
» Ce qu'on ne sait pas faire, on parvient à l'apprendre,
» Et je démontrerai comment il faut s'y prendre. »
Il est rare qu'un chien ne soit pas contredit
Par certain garnement qu'un fameux bel esprit
A nommé bête scélérate :
Un chat, qui jusqu'alors n'avait encor rien dit
Et qui nonchalamment se léchait une patte,
Soudain, la queue en l'air, et d'un regard mutin
Parcourant l'épagneul, son élégant voisin,
Ainsi prit la parole en matou démocrate :
« — Le citoyen Médor a de bonnes raisons
» De vouloir nous styler à ses grandes façons.
» Il sait faire le beau. — Mais le plus nécessaire
» Dans une république est d'être populaire.
» République est le nom donné par les humains
» Aux lettres que souvent déshonorent leurs mains :
» Tout corps lettré doit donc, du moins je le suppose,
» En s'appliquant ce mot réaliser la chose.
» Que vous propose-t-on? — D'abord
» C'est une forme acquise à la gent emplumée,
» Equilibriste consommée,
» Même sur un seul pied perchant lorsqu'elle dort.
» Quant aux bêtes à poil, oh! certes mon espèce
» Se tiendrait en bipède encore avec adresse;
» Mais n'y brillerait pas plus qu'un autre animal
» Et les plus gros surtout s'en trouveraient fort mal.
» Et puis c'est encourir la critique ennemie

» Que de lever un front trop haut, trop solennel :
» Tout aussi bien qu'ailleurs dans une académie
» Le meilleur des maintiens est d'être naturel.
» Emprunter de l'espèce humaine
» Cette attitude souveraine
» Qui, tantôt prend des airs d'insolente hauteur,
» Et tantôt se dégrade !... Au singe imitateur
» Laissons de s'en donner le plaisir ou la peine.
Les maîtres que nous subissons
» Par de nombreux côtés ne sont pas des modèles ;
» Leur raison fréquemment déserte leur cervelle,
» Et nos instincts bornés leur offrent des leçons.
» Quadrupèdes étant, restons ce que nous sommes.
» Je rencontre parfois des hommes
» En si vilain état qu'ils seraient moins hideux
Sur quatre pattes que sur deux . »
D'abord ce coup de griffe amusa l'assemblée ;
Puis la séance en fut troublée ;
Par qui ? — Par un pauvre lapin
Qui, le museau tremblant, l'oreille effarouchée,
Sur les poils de son dos entièrement couchée
Hasarda ce discours d'un accent patelin.
» Excusez-moi, seigneurs ; je tiens de mes ancêtres
» Qu'il est toujours très-imprudent
» D'oser médire de ses maîtres.
» Or, c'est un point bien évident,
» Nos maîtres à nous sont les hommes ;
» Ils ont la haute main sur tous tant que nous sommes ;
» Si nous allons nous moquer d'eux,
» Croyez-moi, nous ferons un métier dangereux.
» De Rominagrabis l'épigramme est subtile ;
» Mais j'y vois une offense à des autorités,
» Qui pourraient nous punir de nos témérités.
» Pour moi, j'aime à dîner tranquille ;
» C'est pourquoi mon avis est que dans nos discours
» Il faut que le pouvoir soit respecté toujours. »
« — C'est bien dit, s'écria presque tout l'auditoire
Que du lapin gagnait la peur,
» Abjurons sagement toute maligne humeur

» Et mettons à profit les leçons de l'histoire.
» — Oui, reprit notre chat, de craintifs animaux
» Gagnent beaucoup à s'interdire
» Contre les auteurs de leurs maux
» Le langage de la satire.
» Je vois bien que le mieux pour vous
» Est de ne parler qu'à genoux
» Après avoir mis des mitaines;
» Cela vous ira bien. Va, va manger tes choux,
» Janot; pour mériter de meilleures aubaines,
» Fais que rien de hardi ne te sois reproché,
» Au moindre bruit quand tu t'éveilles,
» Dans ton manteau soyeux cache bien tes oreilles;
» Tu n'en seras pas moins tôt ou tard écorché.
» Du pouvoir que tu crains, l'abus est exécrable;
» De nous y dérober nous n'avons nul moyen,
» Et la loi Grammont n'y fait rien;
» Le despotisme nous accable.
» Sachons du moins, sachons en toute liberté
» Dire aux humains la vérité.
» Les humains!... Le sont-ils? — Montrez-moi, je vous prie,
» Qui d'entre nous décèle autant de barbarie
» Que ces lâches bourreaux de tout être vivant
» Qui nous font tant souffrir et périr si souvent.
» Ils n'ont pas honte des supplices
» Que vous prodiguent leurs caprices,
» Leurs colères, leurs cruautés,
» Jusqu'au dernier des coups qui vous seront portés.
» Peuple innocent de bergerie,
» Doux prisonniers de basse cour,
» Dévoués serviteur de luxe ou d'industrie,
» Que feront de vous tous vos tyrans quelque jour?
» Excepté les chevaux qui, sous un travail rude,
» Doivent pour la plupart crever de lassitude,
» Vous serez tous occis; chacun aura son tour.
» Moi, si de temps en temps une main féminine
» Sur mon velours aime à passer,
» Si je me plais alors, au lieu de m'effacer
» A me faire un gros dos, une tête caline,

» Si ces caresses d'un moment
» Me donnent certain agrément,
» Je n'en suis pas moins sûr qu'une autre main brutale,
» Doit me faire subir la triste fin des chats :
» Pour prix de mon ardeur à décimer les rats,
» Quand je serai trop vieux, ou bien si j'ai la gale,
» Décoré... d'une pierre au cou,
» On m'enverra vous savez où.
» A pareil sort pour se soustraire,
» Lorsqu'il aura perdu sa grâce et sa vigueur,
» En vain le beau Médor de son mieux voudra faire
» Le chien couchant, le tendre et doucereux flatteur.
» Et comment cette *humaine* engeance
» Qui ne cesse en tous lieux de mentir à son nom,
» Prendrait-elle en pitié le moindre compagnon,
» Tributaire de sa puissance,
» Lorsqu'elle est si funeste à sa propre existence,
» Lorsqu'elle s'évertue à jouer du canon
» Et que les fabricants de ses armes guerrières
» Concourent à les rendre encor plus meurtrières?
» Opprobre, opprobre aux inventeurs
» De tous les engins destructeurs!
» L'homme n'est à mes yeux qu'une bête sauvage;
» S'impose qui voudra le soin de l'épargner :
» Pour moi, quand je le puis, je lui saute au visage,
» Et mon plus grand plaisir est de l'égratigner.
» Un tel jeu ne m'est guère utile,
» Aisément j'en conviens : mais du moins j'aime à voir
» Que bien d'autres sujets de nature servile
» Ne sont pas plus heureux en léchant le pouvoir. »
A ce discours trouvé par trop démocratique,
Tout entier frissonna le corps académique.
Vint à paraître un homme; il fit l'effet d'un loup;
Saisi d'une terreur panique,
On se dispersa tout à coup;
Chacun fit dans son coin la plus sotte figure;
Le courage manqua, même aux plus résolus,
Et c'est depuis cette aventure
Que les bêtes ne parlent plus.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. L'ABBÉ PIOCHE

Messieurs,

Le concours de Poésie, qui vous intéresse toujours si vivement, ne manque pas d'éclat cette année : si les pièces sont moins nombreuses, elles ont peut-être moins d'inégalités que les précédentes et les concurrents nous ont paru de vaillants champions, tous habiles à manier la lyre. Sept poètes devaient entrer en lice, mais votre Commission a dû écarter l'un des meilleurs pour se conformer aux règles de l'Académie : ce poète est l'auteur de la pièce n° 6, intitulée : *Histoire de quelques amis*. Son poème n'a rien de franc-comtois, mais il révèle tant de talent et de facilité que votre Commission a bien voulu lui accorder quelque attention. Un ouvrier franc-comtois du nom de Pierre, grand ami du plaisir, arrive à Paris après deux ans d'absence et rencontre Joseph son camarade de joyeuse vie. Quel bonheur pour lui de le retrouver dans la capitale ! Quoi qu'en dise, s'écrie-t-il,

Quoi qu'en dise au sermon le curé de chez nous,
Paris des gens heureux est le seul rendez-vous ;

Ami Joseph, je suis guéri, vive la joie!
J'ai le gousset garni, qu'on chante et qu'on festoie,
Aujourd'hui c'est vacance... où sont les dégourdis
Avec qui nous fêtions dimanches et lundis?
Sont-ils à la taverne? Allons les y rejoindre!

Pauvre Pierre! de tous les amis qu'il réclame, il ne reste plus guère que Joseph; la débauche, l'ivrognerie les ont dispersés, l'un s'est jeté dans la Seine, celui-ci est fou, celui-là, devenu assassin, n'attend plus que le bagne ou l'échafaud; un d'entre eux, Michel, habite non loin, mais il est malade : allons le voir, disent-ils;

Michel et ses enfants manquent du nécessaire,
Le médecin prétend qu'il s'est trop amusé
Et le pauvre Michel à trente ans est usé.
Montons! Dans cette allée étroite, longue et sombre
Il faisait froid : le long des cloisons pleines d'ombre
Ils gravirent un raide et branlant escalier :
Une odeur de sépulcre infectait le palier
Où le vent secouait les portes des mansardes.
Joseph ouvrit. Les murs suaient l'eau; quelques hardes
En désordre séchaient sur un cordeau tendu.
A côté d'un grabat dans un coin étendu,
Deux enfants nus jouaient, pâles et sans sourire,
Un troisième accroupi parlait comme en délire.
Les ouvriers émus regardaient leur ami :
Sur sa couche de paille il était endormi,
Le front jaune, les traits contractés par la fièvre :
Sa femme lui passait un linge sur la lèvre;
Un grand frémissement agitait tout son corps,
Quand par les ais disjoints entrait l'air du dehors.
« Michel, lui dit Joseph, c'est moi, c'est l'ami Pierre. »
Le malade entr'ouvrit à peine la paupière,
Sortit de ses haillons un visage hébété
Et tournant d'un effort les yeux de leur côté :
« Ah! oui, Joseph! ah! oui, Pierre! nous allons rire!
Est-ce lundi? Lundi pour moi vaut un empire!

Oui, j'ai soif ! — Mais déjà son regard se voilait ;
De sa poitrine un râle étouffant s'exhalait.
Laissant sur le grabat quatre ou cinq pièces blanches
Les amis attristés s'enfuirent du taudis,
Leur pas de l'escalier faisaient trembler les planches.
— Pauvre Michel ! dit Pierre ; adieu les beaux lundis !

Encore un ami qui manque à l'appel ! nos deux camarades se dirigent chez Paul, autre victime de la débauche.

Mais comme ils approchaient de la porte, un cercueil
Sortait accompagné de deux femmes en deuil.
« Quoi ! dit Joseph, serait-ce ?... Et parlant à voix basse
A des gens qui flânaient arrêtés près de là,
« C'est Paul, s'écria-t-il, c'est notre ami qui passe ! »
Et sur son brun visage une larme coula.
— Faisons-lui nos adieux suprêmes, reprit Pierre :
Chacun se découvrit et jusqu'au cimetière
Ils s'en furent tous deux tristes, le front baissé
En se remémorant quelques mots de prière.

Certes, cette dernière leçon que Dieu donne aux deux amis ne peut manquer d'être efficace. Joseph raconte à Pierre devenu silencieux comment il s'est tiré depuis quelque temps de cette voie de perdition :

Combien il m'en coûta de rompre cette chaîne ;
Douce chaîne ! J'errais ainsi qu'une âme en peine,
Mes bras qu'engourdissait ma longue oisiveté
Trouvaient les outils lourds : vingt fois je fus tenté...
Mais de moi-même enfin je sus me rendre maître,
Je jurai pour jamais de fuir le cabaret :
Fidèle à mon serment, hélas non sans regret,
Je retrouvai bientôt la santé, le bien-être...
Et je suis un autre homme... il m'a semblé renaître.
Le dimanche, avec moi, ma femme et mon enfant
Quittent dès le matin ce Paris étouffant ;

Le grand air est si bon ! Hier, hors de la ville,
Nous regardions fleurir les bosquets de Chaville.
Je suis gai, la journée est trop courte à mon gré
Et j'allais au travail quand je t'ai rencontré;
Mais les autres !... mon cœur se serre quand j'y pense !
Pierre baissant la tête écoutait en silence.
Soudain : Ami Joseph, où donc ton atelier?
Ton patron dès ce jour pourra-t-il m'employer?
..... Et les deux compagnons s'en furent au travail.

Cette conclusion est excellente; la leçon morale qui découle de cette série de tableaux est du plus grand effet; mais tout ce que cet ouvrage renferme de scènes émouvantes et de détails intéressants n'a que Paris pour théâtre et se rattache aussi peu que possible à la Franche-Comté. L'exception faite l'année dernière à nos règles pour le poème de M. Achille Millien est une faveur singulière que votre Commission n'a pas jugé à propos de vous demander pour celui-ci. Du reste cette œuvre, qui témoigne d'un talent remarquable, n'est pas sans défaut; le style manque parfois de noblesse par l'emploi trop exclusif du procédé réaliste; sans doute la poésie est avant tout une peinture : *Ut pictura poesis*; mais le pittoresque dans les objets est un trait difficile à bien saisir; à force de le rechercher partout, on le mêle à des traits moins heureux, à des détails superficiels et vulgaires qui émeuvent les sens, sans donner assez à l'esprit. On n'a pas fait servir son art à reproduire le vrai quand on n'a pas mis en relief dans un objet le caractère intelligible qui lui donne sa vérité.

La pièce qui porte le n° 3, a pour titre *le sire de Trevel*; c'est une légende remplie de jolis vers qui

valent beaucoup mieux que ceux de l'épigraphe qui les précède. Des francs-comtois à bord d'un navire charment leur longue traversée en racontant cette merveilleuse histoire ; le début est remarquable :

. . . . Dans les flots lumineux
Le soleil s'éteignait en jouant sur les vagues;
Le navire filait à l'heure douze nœuds,
A peine entendait-on les chants et les cris vagues
Des marins attendant le tour de quart du soir.
Cinq ou six passagers étaient venus s'asseoir
Sur le gaillard d'arrière, en dépit du tangage.
L'entretien s'animait; tous étaient franc-comtois,
Même à bord on raillait quelque peu leur langage;
Réunis par hasard, hélas! loin de leurs toits,
Faisant de leurs malheurs une commune cause,
Ils allaient au pays découvert par Colomb :
Le vent était propice et le voyage long.
Que faire sur un brick à moins que l'on ne cause?...

Et l'un d'eux se met à causer avec un grand charme de récit, une abondance et une facilité peu communes : le baron de Trevel, après une vie orageuse, échappe aux embûches du démon, devient pénitent et ne songe plus qu'au ciel; mais Satan qui voit sa proie lui échapper, use de tous ses artifices et réussit en se métamorphosant en coursier magnifique, à l'emmener si loin, si loin qu'on ne le revoit plus. Malgré de très-jolis détails, un style vif et piquant, l'auteur n'a pu se concilier les suffrages de votre Commission; il y a de l'incohérence dans les parties de ce poème qui n'a pas paru suffisamment travaillé; l'auteur avoue lui-même qu'il *a laissé trotter sa plume la bride sur le cou*; aussi trouve-t-on çà et là quelques fautes de grammaire

comme au vers 23e, quelques fautes de quantité, de césure et même de rime. Ces taches peu nombreuses auraient disparu sans doute, après une lecture attentive. Enfin le ton léger qu'il affecte tourne un peu au genre grivois, et l'Académie ne saurait encourager cette manière d'exercer sa verve : (jeune poète, un peu plus de tenue ! vous avez un talent véritable ; vous ne pouvez manquer de réussir.)

La pièce inscrite la première est une ode héroïque en l'honneur du général Travot : si l'on devait tenir compte de la difficulté du sujet, le mérite de cet ouvrage serait grand ; il était bien difficile en effet de garder une juste mesure en parlant de la guerre de Vendée et de bien caractériser une figure encore trop proche de nous ; l'auteur, disons-le, a succombé à la tâche ; ses appréciations sont vagues, contradictoires quelquefois, ses expressions souvent exagérées ; quoique l'esprit qui l'anime soit excellent, les faits dont il parle ne sont point encore placés dans ce lointain des âges si favorable à la poésie ; aussi son style est mêlé de pensées heureuses et de tours prosaïques ; la qualification de *bleus* et de *blancs* très-acceptable en prose pour désigner les deux partis en lutte, produit un très-mauvais effet en poésie. Nous citerons cependant quelques belles strophes qui font regretter la faiblesse des autres ; voici comment l'auteur débute :

Un triangle de fer, lentement, avec peine,
Sous le poids du marteau qui frappe et frappe encor,
Pénètre dans le bloc qui fut le tronc d'un chêne
Et vainqueur, l'ouvre enfin par un dernier effort :

Ainsi pendant ce temps de mémoire funèbre
Que l'histoire condamne à demeurer célèbre
Pour venger les martyrs et flétrir les bourreaux;
Ainsi des Vendéens les cohortes rustiques,
Dans les rangs ennemis troués à coup de piques,
Entraient tête baissée et mouraient en héros.

Oui! d'obscurs paysans du nom le plus vulgaire
S'arment de leur amour pour le trône et la Croix;
Soldats du drapeau blanc, ils déclarent la guerre
A la Convention qui fait trembler les rois.
La poudre et les canons manquent à leur armée,
Mais à la République, outre sa renommée,
Ils prennent les canons qui sont pointés sur eux :
Des antiques croisés ces braves ont la taille,
Et leur main en glanant dans le champ de bataille
Y ramasse du fer pour vaincre encor les Bleus.

Voici maintenant l'éloge du pacificateur de la Vendée :

Oui, dans les Vendéens ne voyant que des frères,
Dont il plaignait l'erreur en admirant leur foi,
Travot ne fut jamais nommé dans leurs misères;
La douceur fut sa force et l'équité sa loi.
Dans les actes fameux de ce lugubre drame
Qui mit la France en deuil et la Vendée en flamme,
Travot a dépensé ce qu'il avait de cœur;
Aussi ne restait-il à la haine en démence
Qu'à l'accuser plus tard même de sa clémence
Afin de compléter l'éloge du vainqueur.

Quand la guerre eut livré sa bataille dernière,
Travot revint aux lieux témoins de ses exploits;
Parmi ces Vendéens qui, devant sa bannière,
Vaincus mais non domptés, avaient fui tant de fois,
Oui! le brave Travot, sans remords et sans crainte,
Vint se réfugier dans cette amitié sainte,

Entre un peuple et son hôte honorable lien,
Et son nom couronné d'un amour unanime,
Sacré par le malheur y reste synonyme
De soldat généreux et de grand citoyen.

La pièce qui porte le n° 4, célèbre le cardinal de Granvelle comme l'auteur de la renaissance littéraire et scientifique en Franche-Comté : *Musarum præsidium et grande decus*, comme porte l'épigraphe. Ce sujet satisfait pleinement à la condition d'intérêt local qu'exige l'Académie; l'allure du poème est très-franche, très-soutenue; la versification en est facile et harmonieuse, mais le mouvement, le souffle poétique manquent un peu; l'uniformité de cette pièce est un peu monotone : *Nihil peccat, nisi quod nihil peccat* : son principal défaut, comme dirait Pline, c'est de n'en pas avoir, parce qu'elle est privée en même temps des beautés inhérentes au mouvement de la pensée, aux écarts même de l'imagination. Voici quelques-unes des strophes que nous avons remarquées. L'auteur s'adresse à l'Académie, dont Granvelle a préparé la naissance :

Asile vénéré, nouvelle Académie,
Où la muse a son temple, où le naissant génie
A trouvé son admirateur,
Où des lettres revit la beauté souveraine,
Où l'on voit d'un illustre et diligent Mécène
Briller le regard protecteur.

. . . .

Longtemps encor viendra la diligente abeille
Visiter de vos fleurs la riante corbeille;
Car elle a des parfums si doux !
Des lettres et des arts si le règne est prospère,
Si partout maintenant se répand la lumière,
L'éclat en rejaillit sur vous !

Sur vous et sur Granvelle, admirable génie,
Qui de vos saints travaux seconda l'harmonie,
A vos talents donna l'essor,
De la littérature agrandit le domaine,
Et sage protecteur de la pensée humaine
Fit déployer ses ailes d'or.

L'ensemble des qualités solides que ce poème révèle a déterminé votre Commission à demander une distinction pour l'auteur.

La pièce qui porte le n° 6 est d'une poésie noble et pure; elle est intitulée *la Grâce-Dieu*; le poète jette un coup d'œil rapide sur les ruines qui s'amassent autour de nous; les trônes, les mœurs, les institutions s'écroulent; la croix seule est debout, un humble couvent de Trappistes échappe à l'action du temps :

Que sont-ils devenus ces témoins d'un autre âge,
Vénérables débris d'un passé qu'on outrage
Et qu'un siècle insolent couvre de ses dédains,
Antique royauté contre qui l'on murmure,
Fiers et beaux chevaliers à la pesante armure,
Castels au noir donjon, orgueil des paladins?
. . . .
Que sont ils devenus? Il n'en est plus de traces...
Montferrand, St-Denis, Montfaucon, nobles races,
Venez de vos splendeurs mesurer le néant!
Sous les herbes cherchez vos tours démantelées,
Vos remparts de granit, vos murailles croulées,
Vos étendarts altiers, vos glaives de géant!...

Puis l'auteur oppose à ce tableau la paix des pieux cénobites :

Dans vos sphères jamais nul orage ne gronde,
Nul souffle ne ternit vos cœurs silencieux,
Vos yeux toujours fermés aux choses de ce monde
Ne s'ouvrent que pour voir une tombe et les cieux.

Qu'importe qu'un vain bruit autour de vous s'élève,
Qu'il sache votre nom le siècle encor plus vain?
La gloire?... un vent l'apporte, un autre vent l'enlève,
Et le vent d'aujourd'hui soufflera-t-il demain?
Les soleils aux soleils succèdent dans l'espace,
La forêt se dépouille et verdit tour à tour;
L'oiseau part et revient, l'heure fuit, le flot passe,
Et l'insecte et la fleur vivent chacun leur jour.

L'auteur de ce poème appartient à une bonne école; on reconnait sans peine quel poète il a pris pour modèle; il imite Lamartine jusque dans ses défauts et reproduit assez bien sa touche vague et mélancolique, son style imagé et sa douce harmonie. On a tant imité Lamartine qu'il est difficile aujourd'hui d'échapper à la banalité, quand on marche à sa suite; aussi nous engageons l'auteur à trouver lui-même les tours heureux qui ennoblissent la pensée. En attendant, votre Commission demande pour lui la même distinction que pour le poète du Cardinal de Granvelle.

Nous arrivons enfin, Messieurs, aux deux pièces qui ont fixé le choix de votre Commission. La première a pour titre *Iseult de Joux, ou le Mai en Franche-Comté*. Nous avons cru reconnaître l'auteur à son goût prédominant pour les légendes; votre Commission lui a déjà conseillé d'ouvrir une plus large carrière à son génie poétique; il y a bien d'autres genres où il pourrait transporter la grâce, le frais coloris et l'harmonie de ses vers. La légende qu'il nous présente a du reste assez d'intérêt; le style a beaucoup gagné; et dans l'ensemble il y a du travail, les figures y sont dessinées d'une main plus ferme. Iseult, fille du sombre et fa-

rouche Tristan, seigneur de Joux, est aimée secrètement par Gontran, jeune chevrier, qui malgré les prières de la vieille Claudie, sa mère, se laisse aller à des rêveries insensées.

C'était par une nuit de printemps toute pure :
La lune sur les monts lançait ses traits d'argent,
Les sapins balançaient leur sonore ramure;
Harmonieux, le Doubs roulait son flot changeant...
Gontran s'était enfui de son lit de bruyère,
Sur une roche assis, pensif il regardait
La tourelle d'Iseult aux longs trèfles de pierre
Que la lune *en jouant* de clartés inondait.

Le jeune chevrier cédant à la passion qui l'entraîne ose dresser un mai devant la tourelle.

Sous le balcon d'Iseult d'une main frissonnante
Gontran posait déjà sa ramée odorante,
Lorsque soudain, de l'ombre, ô suprême terreur!
Il vit du chatelain surgir la face horrible.

. . . .

Par Satan! mon mignon, pour prix de ton audace
Je veux que le bourrel, au lever du jour, passe
Un nœud de chanvre fin à ton cou de ramier...
— Pour le pauvre amoureux, Iseult fut sans clémence.
Pourtant à sa demande on donna pour potence
Le plus bel arbre en fleurs au gentil chevrier.

Quelle douleur pour la vieille Claudie sa mère! mais la vengeance ne se fera pas attendre; la malédiction d'une mère est fatale :

Par les monts de la Cluse, au loin, entendez-vous
La chasse retentir?... Du haut seigneur de Joux
Bondit la chevauchée : altéré de carnage
Tristan passe, pressant sa cavale sauvage :
Une féroce joie illumine ses traits,
Et son cor de terreur fait trembler les forêts.

Auprès de lui, voici, suave, radieuse,
Le faucon sur le poing, Iseult, la dédaigneuse.
Son voile blanc larmé d'arabesques d'argent
Sur l'or de ses cheveux scintille voltigeant :
Enfin voici venir barons et châtelaines,
Aux fougueux palefrois se cabrant sous les rênes.
Et partout dans les bois résonnent les clameurs
De la meute qui hurle aux trompes des piqueurs.
Dieu ! que la chasse est belle ! et pourtant menaçante
Avec la nuit s'étend une nuée ardente...
Formidable et sublime éclate l'ouragan :
Ecoutez ! on dirait le bruit de l'Océan ;
A l'horizon, ainsi que des nefs éperdues,
Courent avec fracas et se heurtent les nues ;
Le tonnerre mugit : pareils à des roseaux,
Des arbres, sous le vent, se tordent les rameaux :
Rouges, dans le ciel noir rayé d'éclairs livides,
De sapins foudroyés flambent les pyramides
. . . .
Iseult a disparu... Tristan, fou de douleur,
En vain de la forêt fouille la profondeur,
Se déchire le front, éperdu, cherche encore,
Pleure comme un enfant, hurle, blasphème, implore
Et les cieux et l'enfer ; — mais des bois les échos
Seuls répondent à ses sanglots.
A l'aube les chasseurs frémissant d'épouvante,
Dans la bruyère humide aperçurent, sanglante,
La fille du seigneur... L'enfant horrible à voir,
Le col violacé, gisait échevelée.....
Tristan jetant un cri d'immense désespoir,
Auprès d'Iseult tomba la face contre terre ;
Un rauque éclat de rire à son cri répondit ;
Et debout, sur un roc dominant la clairière,
Terrible, hérissée ainsi qu'une sorcière,
Apparut la Claudie, et blême, elle rugit :
« Qu'as-tu fait de mon fils, ô châtelain maudit ?

Le poème qui rivalise avec celui-là porte le n° 2, il a pour titre *Riches abîmes* et célèbre sur un ton vrai-

ment lyrique la hardiesse des mineurs, qui ne craignent pas de descendre dans les entrailles de la terre pour lui ravir ses trésors. Nous ferons tout d'abord quelques reproches au poète ; il place à Noroy des mines de fer ; des gisements de houille, qui sans doute peuvent exister, mais dont on n'a guère parlé jusqu'ici ; le côté par où nous pouvons saisir cette œuvre remarquable qui nous eût échappé, c'est le bel éloge de notre province qui se trouve à la fin ; il y a bien aussi quelques négligences à signaler ; l'expression dure et répétée trois fois de *grandiose tableau*, n'est pas d'un bel effet. Ces réserves une fois faites, nous n'avons plus que des éloges à donner à l'auteur ; son sujet est original ; son style s'élève à la hauteur de la plus riche poésie sans perdre une précision presque scientifique ; quand il nous explique la formation des houillères, ses expressions sont pittoresques sans cesser d'être nobles ; c'est du réalisme, mais savant et de bon aloi. Le poète nous montre le mineur qui descend dans le gouffre :

Adieu les rayons chauds illuminant l'espace !
Adieu l'azur des cieux et les senteurs des champs !
Adieu les doux baisers de la brise qui passe !
Adieu la voix du pâtre et l'écho de ses chants !
Il descend, le mineur ; il s'enfonce, il s'abîme,
Et du sombre domaine, insoucieux, sublime,
Il fouille l'étendue et poursuit les détours :
Impossible vraiment qu'il s'arrête ou défaille.
Il connaît les filons, il évite la faille ;
Il s'avance en frappant et doit frapper toujours.

Grandiose tableau ! Le voilà ce vieux monde
Qu'en une crise antique un jour anéantit !

Les forêts ne sont plus, et la mine profonde
Est l'ossuaire immense où Dieu les engloutit.
Cette masse lugubre immobile et muette
A senti bouillonner en sa fibre inquiète
La sève du printemps, sang parfumé des bois!
Elle a bu la rosée et reçu la lumière :
Elle aspirait la vie en la phase première
Vierge encore de l'homme et de ses rudes lois.

Grandiose tableau! Dans les vastes ramures
Le soleil ne fait plus jouer ses rayons d'or;
Plus de chansons d'oiseaux, aériens murmures,
Plus de fleurs ni de fruits! le vieux tronc est bien mort!
Et c'est lui, cependant, c'est lui, le corps inerte
Qui prodigue la vie, et de sa veine ouverte
Epanche la lumière et verse la chaleur!
Lui qui centuple enfin la course des navires,
Instrument du progrès et dote les empires
De ce géant levier qu'on nomme *la Vapeur*.

. . . .
Dans les rangs valeureux que le canon foudroie
Le guerrier peut tomber, son nom reste immortel;
Si le hardi marin des flots devient la proie,
La patrie est en deuil et lui dresse un autel;
C'est bien! mais, n'a-t-il point comme eux sa part de gloire,
L'intrépide mineur, athlète à la main noire,
Que la voix de la mort menace tout le jour?

Voilà, Messieurs, le poème que votre Commission a surtout distingué avec celui qui le précède dans notre énumération; ces deux ouvrages, par des qualités fort diverses, nous ont paru mériter également la palme : notre conclusion serait que le prix de poésie fût partagé entre les auteurs des poèmes n° 2 et n° 5; nous demandons aussi à l'Académie deux mentions honorables pour les deux pièces qui portent les n° 7 et 4;

c'est-à-dire le poème de la *Grâce-Dieu* et celui du *Cardinal de Granvelle*.

A la suite de ce rapport, M. le Président, ayant ouvert les billets joints aux ouvrages distingués par la Commission, fait connaître que l'auteur du poème n° 2 est Mlle Mélanie Bourotte, à Guéret, et que l'auteur du poème n° 5 est M. Louis Mercier, de Besançon.

La pièce intitulée : La *Grâce-Dieu*, est de M. Alfred Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon.

Celle qui a pour titre : *Granvelle* est de M. Alfred Perrin, au séminaire de Vesoul.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

PAR M. BIAL

Il y a trois ans, dans mon rapport sur l'éloge du général d'Arçon, j'indiquai les traits généraux des illustrations franc-comtoises. La figure du général Travot appartient au même type, toutefois avec moins de vigueur et d'éclat.

Travot naquit à Poligny, le 7 janvier 1767. Sa famille, de condition humble, le destinant à l'état ecclésiastique, lui fit suivre les classes du collége des Oratoriens de cette ville. Mais poussé, comme d'Arçon, par une vocation irrésistible, il quitta la soutane pour l'épée, et s'engagea, à dix-sept ans, dans le régiment d'Enghien. Après deux engagements accomplis, il fut congédié, à la veille de la Révolution.

La patrie ayant été déclarée en danger, il s'enrôla dans l'un des quatorze bataillons des volontaires jurassiens, et se distingua bientôt à l'armée de Mayence, où il gagna ses premiers grades.

Cette armée fut envoyée dans la Vendée, en septembre 1793. Voilà Travot sur le théâtre de ses exploits et de

sa renommée. Elevé au grade d'adjudant-général, le 14 juin 1794, il organisa un corps de volontaires républicains, appelés *Chasseurs de la Vendée*. Cette troupe, sous la conduite de Travot, se signala dans de nombreux combats, à Cerizais, aux Trois-Moulins, à la Begaudière, etc.

La Vendée est abattue : ses chefs ont péri; Charette seul tient encore. Hoche ordonne à Travot de le poursuivre et de le prendre. Rude chasse, dans laquelle la proie à saisir a toute la ruse du renard et l'impétueuse vigueur du sanglier blessé. Mais Travot est un chasseur sans pareil. Charette est enfin dans ses mains.

Ce succès valut à Travot le grade de général de brigade. Dès ce moment, il montra des qualités éminentes, celles du pacificateur. Il s'efforça de cicatriser les plaies du pays abimé par la guerre. Sa véritable gloire fut d'emporter l'estime et la reconnaissance de la Vendée.

Napoléon 1er, qui se connaissait en hommes, apprécia Travot et se l'attacha par des bienfaits. Il le promut général de division, le proposa comme candidat au Sénat conservateur et lui donna le commandement des provinces de l'Ouest.

Bientôt entraîné par Junot jusqu'en Portugal, Travot y montra, comme en Vendée, la solidité et l'élévation de son caractère. Nos désastres l'ayant fait rentrer en France, il fut calomnié, dit-on, par Junot, et se considéra comme disgracié en se voyant réduit au commandement d'une division militaire territoriale. Ce n'était pas pourtant une disgrâce; le 3 février 1813, Napoléon le nomma baron de l'empire.

Il demeura fidèle à l'Empereur jusqu'à la fin, jusqu'à la persécution même. A la bataille de Toulouse, il organise et mène au feu la réserve des conscrits.

Pendant les Cent-Jours, la Vendée s'insurge encore. Napoléon mande Travot aux Tuileries : « Allez, lui dit-il, et que la guerre civile n'existe plus en Vendée! » Travot organise et conduit ses colonnes mobiles, et, trois mois après, la convention de Chollet lui assure un nouveau triomphe de pacificateur. L'empire succombe en même temps ; une déplorable, mais inévitable réaction poursuit les hommes attachés à Napoléon. Travot est arrêté et condamné à mort. Les infatigables démarches de sa femme, le sentiment public révolté ne peuvent obtenir de Louis XVIII qu'une commutation de peine en vingt années de réclusion. La santé et la raison de Travot ne résistèrent pas à ce coup. Il fallut bien lui rendre la liberté pour l'envoyer dans une maison de santé, où il s'est éteint, le 7 janvier 1836, le jour du 69[me] anniversaire de sa naissance.

Tel est le canevas de l'éloge à traiter. Le guerrier n'atteint pas les proportions d'un héros du premier ordre. C'est surtout par le cœur et par le caractère que Travot se recommande auprès de la postérité. Il n'éblouit pas, il touche.

Son éloge doit être conforme à ces qualités. Il faut d'abord éviter de donner trop d'importance au cadre d'événements au milieu desquels le général a vécu, pour que celui-ci n'en soit pas écrasé. Puis, en un style simple, clair, mettre la figure de Travot dans le jour tempéré qui lui convient.

Ce qu'il faut faire ressortir ici, c'est l'homme. Quelques traits de détail peuvent donner cet effet.

Dans un combat, Travot est renversé de cheval; deux Vendéens le tiennent en joue et vont le tuer. Tout à coup l'un d'eux relève son arme et celle de son camarade : « Arrête, lui crie-t-il, c'est Travot ! »

Voici Charette gisant au milieu d'une cour. On lui annonce qu'il est prisonnier de Travot : — « Ah ! c'est vous, général Travot, dit le héros vendéen; vous seul étiez digne de me prendre; c'est à vous que je me rends : je me fie à votre loyauté. » Il détache sa ceinture pleine d'or et l'offre au général républicain, qui refuse : — « Gardez votre or, dit Travot, je vous ai arrêté, je suis satisfait. » — « Brave homme, reprend Charette, je voudrais vous offrir le sabre monté en or que m'a envoyé l'Angleterre, mais je compromettrais la personne à qui je l'ai confié. »

Plusieurs traits de ce genre, bien choisis et bien amenés feraient de Travot l'éloge le plus éloquent.

C'est ainsi, selon nous, que le sujet devait être compris et traité. Comment l'a-t-il été ?

Un seul mémoire vous est parvenu, et votre Commission, à son grand regret, a jugé que le prix ne pouvait lui être accordé. L'auteur a compris et traité l'éloge du général Travot autrement que nous venons de dire. Il est évidemment un jeune homme : que sa jeunesse permette à notre vieille expérience de lui signaler les trois raisons principales pour lesquelles toute récompense doit être réservée.

D'abord l'auteur a manqué de documents. Il n'a pu,

par cette raison, entrer assez profondément dans sa matière, se pénétrer du caractère du sujet.

Ayant employé trop de temps à chercher des matériaux, il n'en a plus eu assez pour rédiger son mémoire. Il faut du temps pour être court : l'auteur n'a pas eu celui de se réduire à moins de 72 pages.

Enfin, il a pris trop à la lettre ces termes : *concours d'éloquence*. Il a cru qu'il fallait être très-rhétoricien malgré le sujet : il l'a été beaucoup trop.

Empressons-nous d'ajouter que son travail respire les sentiments d'une âme pleine d'honnêteté et porte la marque d'un esprit laborieux. Sur les défauts que nous venons de signaler, domine une qualité générale : c'est l'œuvre d'un écolier, dans le sens le plus étendu et le plus favorable du mot. Je veux dire, l'œuvre d'un jeune homme qui apprend, se forme, se perfectionne, et qui, avec du travail et de la persévérance, deviendra certainement un écrivain estimable.

Messieurs, votre Commission pense que l'*Eloge du général Travot* doit être retiré du concours. Est-ce à dire que le sujet soit indigne ou insuffisant? Nous pensons, au contraire, qu'il serait avantageux pour tous d'apprendre à aimer et à honorer les gloires honnêtes et modestes. Mais voilà deux ans que les concurrents échouent sur cette matière. Le sujet est délicat et difficile à traiter pour des jeunes gens, et c'est à eux principalement que vos concours s'adressent. Transportons-nous par la pensée au milieu des scènes de la Révolution, sur le théâtre de cette terrible guerre de la Vendée. Il faut un jugement formé, mûri par l'expérience et par

l'étude, pour demeurer un juge impartial entre l'héroïque fidélité des Blancs et le patriotique enthousiasme des Bleus. Le temps en éteignant les passions, rendra la vérité plus claire et plus facile à exprimer. Nos petits enfants jugeront aisément les hommes de la Révolution, lorsque viendra le jour désirable où Bleus et Blancs, n'ayant qu'une même passion, celle du bien de la patrie commune, seront aussi d'accord sur les moyens de le réaliser.

ÉLECTIONS

DU 24 AOUT 1869.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections,

A nommé,

Président annuel pour 1870 :

M. LANCRENON, Directeur du musée de peinture.

Vice-Président :

M. le Comte Charles de VAULCHIER.

L'Académie a élu :

Associé résidant :

M. l'abbé VERDOT, vicaire général du diocèse.

Associé correspondant :

(Classe des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne.)

M. FLEURY-BERGIER, ancien titulaire de la pension Suard, Juge de paix à St-Vit.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

LES

DROITS ET LES LIMITES DE LA RAISON

SON ACCORD AVEC LA FOI

D'APRÈS L'ÉCRITURE SAINTE ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE

PAR M. LE BARON DE GÉRANDO

PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE METZ,
MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.

Rationabile obsequium vestrum.
(*Epître de S. Paul aux Romains*, ch. XII, v. 1.)

Un des moyens d'attaque le plus communément employés par les adversaires ou les contempteurs du catholicisme pour le saper par sa base, c'est de prétendre qu'il exclut la raison et n'admet que la foi pour la démonstration de ses dogmes. Quoique souvent réfutée, cette erreur est obstinément reproduite, de nos jours, par les passions religieuses, par l'ignorance, ou même par des esprits éclairés qui n'ont fait qu'une étude superficielle d'une si grave question. Je ne me flatte pas de ramener à la vérité ceux qu'aveugle la haine ou la mauvaise foi, mais je puis espérer d'être compris de ceux qui ignorent ou ne connaissent qu'imparfaitement la véritable doctrine de l'Eglise catholique sur la légitime autorité de la raison dans le domaine des croyances religieuses.

Fils d'un philosophe spiritualiste, je ne déserterai pas la noble cause qu'il a défendue non sans quelque succès (1), et dont le drapeau peut et doit s'abriter sous l'étendard sacré du christianisme.

Ancien disciple de M. Cousin à la Sorbonne, je le loue d'avoir proclamé l'indépendance réciproque et le mutuel respect de la philosophie et du christianisme, mais je pense qu'il aurait dû, par un dernier progrès, reconnaître hautement la possibilité, je dirai plus, la nécessité de l'alliance de la philosophie avec la foi chrétienne. On pouvait l'espérer de celui qui avait dit : « Le christianisme est trop peu étudié et trop peu compris (2). »

Pascal, dont la grande intelligence a été si bien comprise et glorifiée par M. Cousin, avait donné la solution philosophique de la question que je me suis posée, lorsqu'il avait dit : « Ce sont deux excès également dangereux, d'exclure la raison, de n'admettre que la raison. — La dernière démarche de la raison, c'est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. »

J.-J. Rousseau qui, lorsqu'il entrevoit la vérité, la fait resplendir avec un si magnifique éclat, a reconnu aussi mieux que personne l'insuffisance de la raison pour résoudre les problèmes de notre destinée. Dans la

(1) L'Académie de Besançon qui l'avait admis, un des premiers, parmi ses membres associés, apprendra avec intérêt que les principaux ouvrages de mon père ont été reproduits non-seulement en Allemagne, en Belgique et en Italie, mais aussi dans la Grèce et les États-Unis d'Amérique.

(2) Cousin, *Leçons de philosophie*, cours de 1829 à 1830, t. I, p. 54.

Profession de foi du vicaire savoyard, il va jusqu'à dire : « Etre des êtres, le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi ; c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse, de me sentir accablé de ta grandeur. » Dans un autre ouvrage qui est moins connu (1), Rousseau me paraît avoir été plus encore dans le vrai, et l'expression de sa pensée est à la hauteur de sa justesse : « Tout à coup un rayon de lumière vint frapper son esprit et lui dévoiler ces sublimes vérités qu'il n'appartient pas à l'homme de connaître par lui-même, et que la raison humaine sert à confirmer sans servir à les découvrir.... S'il lui restait quelques difficultés qu'il ne pût résoudre, leur solution lui paraissant plutôt au-dessus de son entendement que contraire à sa raison, il s'en fiait au sentiment intérieur qui lui parlait avec tant d'énergie en faveur de sa découverte, préférablement à quelques sophismes embarrassants qui ne tiraient leur force que de la faiblesse de son esprit. »

L'accord de la raison et de la foi, étant pour moi, comme pour Pascal, une vérité philosophique, je me propose surtout de le mettre en évidence par les plus purs et les plus irrécusables enseignements de la doctrine religieuse, ceux des livres saints. Il en ressortira que Dieu a mis une harmonie si parfaite entre la raison et la foi, que l'une et l'autre se servent et se perfectionnent mutuellement.

(1) Songe allégorique du premier homme qui tenta de philosopher. — *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par M. Strackeisen-Moulton.

J'établirai ensuite que les enseignements de l'Eglise et notamment du Saint-Siége sont parfaitement d'accord avec ceux de la parole divine.

Ce ne sont pas seulement les plus grands intérêts de la philosophie et de la religion qui sont ici en cause, ce sont aussi les destinées sociales; car l'avenir d'une nation dépend de ses croyances, car les égarements de la raison séparée de la foi, qu'elle s'appelle le libre examen ou la libre pensée, mettent le scepticisme dans les esprits, le désordre dans les consciences, l'anarchie dans les opinions, et, en aboutissant à toutes les négations, conduisent à tous les bouleversements. Malheur au peuple qui en viendrait à nier la souveraineté de Dieu pour ne croire qu'à la souveraineté de l'homme!

Un des fondements de la théodicée chrétienne, c'est que *Dieu est esprit et doit être adoré en esprit et en vérité : Ce sont de tels adorateurs*, a dit aussi le Christ, *que demande votre Père céleste* (1). L'union de la raison avec la foi pouvait-elle être plus nettement et plus solennellement proclamée? C'est la raison divine qui appelle l'hommage de la raison humaine et lui imprime ainsi une suprême consécration.

Une foi aveugle, irrationnelle, s'imposant comme un axiome qui ne se démontre pas, est sans doute une adoration de Dieu, mais ce n'est pas, assurément, celle qu'il exige, l'adoration *en esprit et en vérité*.

L'apôtre saint Paul a résumé, avec une parfaite précision, la doctrine de son maître et celle de l'Eglise sur

(1) Jean, IV, 23, 24.

le culte que la créature intelligente doit au Créateur, lorsqu'il « conjurait les Romains, par la miséricorde de Dieu, de lui rendre un *culte raisonnable* (1). »

Reportons-nous à la création de l'homme ; l'Ecriture sainte nous le montre doté de tous les attributs de la raison : « Dieu, en créant l'homme et, de sa substance, un aide semblable à lui, les a remplis d'intelligence ; il leur a donné le discernement, la faculté de penser, et a créé en eux la science de l'esprit (2). »

« L'intelligence de l'homme est une lumière divine, une émanation de la clarté du Tout-Puissant. — C'est sa sagesse qui pénètre dans les profondeurs de l'entendement et y répand la science. — C'est dans les trésors de cette sagesse que résident les facultés de l'intelligence et la science de la religion (3). »

Ces textes sacrés éclairent et justifient le principe de l'Eglise catholique, que *la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce* (4).

Mais si la raison émane de la souveraine intelligence, elle est soumise aux lois que lui a tracées cette puissance génératrice, elle doit tendre au but qui lui a été assigné. Quel est ce but? l'Ancien et le Nouveau Testament le montrent avec une parfaite concordance. « Le

(1) *Rom.*, XII, 1. — Dans la traduction de la Bible par M. de Genoude les mots *rationabile obsequium vestrum*, sont ainsi traduits : « Que votre foi soit raisonnable. »

(2) *Eccli.*, XVII, 5, 6.

(3) *Prov.*, XX, 27 ; VIII, 12. *Sag.*, VII, 25. *Eccli.*, I, 24, 26.

(4) Décret de la congrégation de l'Index, confirmé par Pie IX en 1855.

Très-Haut a fait luire ses regards sur le cœur des hommes pour leur manifester la grandeur de ses œuvres, il leur a donné la science, afin d'être glorifié dans ses merveilles. — Le Dieu qui a commandé que la lumière jaillît des ténèbres, a fait luire sa clarté dans nos âmes pour y répandre la lumière de sa science et de sa gloire. — Le Fils de Dieu est venu nous éclairer de sa lumière pour que nous connaissions le vrai Dieu et que nous vivions en son vrai Fils. — Mettez donc tous vos soins à unir la vertu à la foi et la science à la vertu ; — que votre charité abonde de plus en plus en science et complète intelligence, afin que vous discerniez le mieux en toutes choses (1). »

La raison a-t-elle été jamais mieux glorifiée par la philosophie que par l'auteur inspiré du livre de l'*Ecclésiastique?* « Combien sont belles l'intelligence et la raison dans les hommes qui sont la gloire de leur pays ! Qu'il est grand, celui qui a trouvé la sagesse et la science ! Mais il n'est pas au-dessus de l'homme qui craint le Seigneur. — Les hommes sensés ont l'intelligence de la justice et de la vérité ; ils croient à la loi divine, et cette loi ne leur fait pas défaut (2). »

Ils peuvent, en effet, avec ce secours d'en haut, arriver à la possession du bien suprême que poursuit, par toutes ses inquiètes aspirations, l'esprit humain, à la pleine possession de la vérité. Salomon nous le dit et en indique le moyen : « Des préceptes pleins de sagesse et de

(1) *Eccli.*, XVII, 7; XXXVIII, 6. II *Corinth.*, IV, 6. I *Jean.*, V, 20. II *Pierre*, I, 5. *Philipp.*, I, 9.
(2) *Eccli.*, XXV, 7, 13; XVIII, 29; XXXIII, 3.

science vous ont été donnés pour vous faire voir la certitude de la vérité ; vous la comprendrez, si vous mettez votre confiance dans le Seigneur (1). »

Que doivent faire, pour obtenir cette satisfaction de tous les besoins de l'intelligence, le vrai sage, l'homme vraiment sensé ? « Craindre le Seigneur, voilà la sagesse ; fuir le mal, voilà l'intelligence, — car celui qui craint Dieu fera le bien. — La souveraine sagesse le nourrira du pain de vie et d'intelligence, elle l'abreuvera de l'eau de la sagesse et du salut (2). »

Déprimer la raison pour le triomphe de la foi, c'est non-seulement donner à celle-ci une base bien fragile, mais c'est méconnaître aussi les enseignements formels de l'Ecriture sainte qui est le fondement de la foi. Il en ressort qu'une foi qui n'est pas éclairée et justifiée par la raison est un hommage indigne de Celui que l'Ecriture appelle *le Père des lumières, le Dieu des sciences* (3). « Il faut être insensé pour mépriser la sagesse et la science — qui sont un don du Seigneur et qu'il accorde à l'homme de bien. — Ne vivez pas comme les païens dont l'intelligence est pleine de ténèbres, et qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu par leur ignorance. — Ne savez-vous pas que l'esprit de Dieu réside en vous ? — Vous vivez par l'esprit : — n'éteignez donc pas l'esprit (4). »

Aussi les plus nobles aspirations de l'homme doivent-

(1) *Prov.*, XXII, 20, 21. *Sag.*, III, 9.
(2) *Job*, XXVIII, 28. *Eccli.*, XV, 1, 3.
(3) *Jac.*, I, 17. I *Rois*, II, 3.
(4) *Prov.*, I, 7. *Ex.*, XXXVI, 1, *Ecclés.*, II, 26. *Ephés.*, IV, 17, 18. I *Corinth.*, III, 16. *Gal.*, V, 25. I *Thessal.*, V, 19.

elles tendre à s'unir intimement à l'esprit de Dieu, à obtenir de lui que sa *raison souveraine* (1) éclaire la faible raison de sa créature. « Approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairé. — Ne cessez pas de demander à Dieu qu'il vous pénètre de la connaissance de sa volonté et de toute l'intelligence spirituelle, afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de lui, — que vous parveniez à toutes les richesses d'une parfaite intelligence, et que vous connaissiez ainsi le mystère de Dieu le Père, et de Jésus-Christ, en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science (2). »

Alors, dans l'élan d'une foi éclairée par la lumière divine, vous vous écrierez avec le Psalmiste : « Je suis l'ouvrage de vos mains, ô mon Dieu ! Donnez-moi l'intelligence, et je vivrai. — J'ai prié, et l'esprit de sagesse est venu en moi ; — soyez béni, Seigneur, de m'avoir donné l'intelligence (3) ! »

Mais si l'Ecriture sainte reconnaît et commande l'accord de la foi avec la raison, si elle veut *que la raison dirige toutes nos actions* (4), elle signale aussi les écueils contre lesquels elle peut se briser, lui impose des limites qu'elle ne doit pas franchir, et frappe ses égarements d'une énergique réprobation. « Ne vous élevez pas orgueilleusement dans votre pensée, de peur que sa vigueur ne soit brisée par la folie. — Le commencement de l'orgueil est une apostasie à l'égard de

(1) « Dieu est la loi éternelle, parce qu'il est la souveraine raison. » (Saint Augustin, *de lib. arbitrio*, I, 6.)
(2) *Ps.* XXXIII, 5. *Coloss.*, I, 9, 10 ; II, 2, 3.
(3) *Ps.* CXVIII, 73, 144 ; *Sag.*, VII, 7. *Ps.* XV, 7.
(4) *Deutér.*, XXIX, 9.

Dieu, parce que le cœur de l'homme se sépare de Celui qui l'a créé. — C'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé ; ne souffrez jamais qu'il domine votre intelligence, — car l'esprit qui s'enfle est bien près de sa chute. — Vous ne comprenez que difficilement ce qui se passe sur la terre et vous ne discernez qu'avec peine ce qui est devant vos yeux ; comment pourrez-vous découvrir ce qui se passe dans le ciel? Reconnaissez que l'homme ne saurait trouver la raison de toutes les œuvres de Dieu, et que plus il s'efforcera de la pénétrer, moins il la trouvera. — Ne vous laissez pas surprendre par une vaine et trompeuse philosophie, conforme seulement aux maximes d'une science mondaine, mais non à celles de Jésus-Christ. — Ils sont inexcusables, les hommes qui ont connu Dieu et ne l'ont point glorifié comme Dieu ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci (1). »

Le but que je me suis proposé ne serait qu'incomplétement atteint si je ne prouvais pas que l'Eglise catholique est restée fidèle à la parole divine, qu'elle fait reposer aussi la foi sur la raison, et qu'elle condamne seulement l'abus de ce *don de Dieu*.

Ce n'est pas que je prétende qu'il ne se soit jamais produit, dans la catholicité, des dissidences sur ce point ; ce serait méconnaître des vérités historiques qui ont eu encore, de nos jours, un certain retentissement dans le monde religieux. Mais si quelques esprits éminents, plus préoccupés du danger des aberrations de la raison que

(1) *Eccli.*, VI, 2 ; X, 14, 15. *Tobie*, IV, 14. *Prov.*, XVI, 18. *Sag.*, IX, 16. *Eccli.*, VIII, 17. *Coloss.*, II, 8. *Rom.*, I, 20, 21.

de l'indispensable secours qu'elle apporte à la foi, ont eu le tort de croire que celle-ci n'a pas besoin de cet appui et doit seule guider l'homme dans les voies du salut, cette erreur a été constamment combattue par les plus grands docteurs de l'Eglise et par le Saint-Siége.

Saint Ambroise ne conçoit la vie chrétienne que par l'union de la foi et de la raison, et il affirme sa pensée avec une admirable précision : « Pour tout faire par le Verbe et ne rien faire sans le Verbe, il faut tout faire avec raison et rien sans la raison, parce que, ô homme, tu es un être raisonnable (1). »

Saint Augustin, dans toute sa carrière de docteur catholique et dans plusieurs de ses ouvrages, a toujours reconnu les droits de la raison humaine en matière de foi.

Dans ses *Soliloques*, qui sont des dialogues entre la raison et Augustin, dont le but est d'arriver à la vérité et à la connaissance de Dieu, la raison personnifiée et parlant à Augustin lui dit : La raison qui s'entretient avec toi te promet de montrer aussi bien Dieu à ton esprit que le soleil se montre à tes regards.... Je suis, dans les intelligences, ce qu'est la faculté de voir dans les yeux.... Le regard de l'âme, c'est la raison.... La raison droite et vraie est une vertu (2). »

Dans son traité de l'*Immortalité de l'âme*, l'évêque d'Hippone définit ainsi la raison : « Elle est le regard de l'âme qui, par elle-même et sans l'intermédiaire du

(1) *In Ps.* CXVIII, serm. 14, n. 23.

(2) *Œuvres complètes de saint Augustin*, traduites en français, Nancy, 1865; t. III, *les Soliloques*, l. I, c. VI.

corps, considère la vérité, ou bien elle est la contemplation même de la vérité. » C'est de la raison qu'il déduit une des preuves de l'immortalité de l'âme : « Si l'âme est le sujet dans lequel réside inséparablement la raison, si l'âme ne peut être que vivante et si la raison, immortelle de sa nature, ne peut non plus être dans l'âme que vivante, l'âme est immortelle. » Et, plus loin, le grand docteur va jusqu'à dire : « Dieu seul est au-dessus de l'âme raisonnable (1). »

Dans le traité de l'*Ordre*, saint Augustin, s'adressant à de jeunes disciples, affirme encore les prérogatives de la raison : « Ces règles de vie que ma parole exprime, jeunes gens qui m'écoutez, vous auriez quelque droit de les dédaigner, si elles ne reposaient que sur mon autorité. Jamais je ne vous demanderai de m'en croire, que sur les preuves dont j'appuierai mon enseignement. — S'il est bien rare que les hommes recourent aux lumières de la raison pour comprendre Dieu, ou leur âme propre, ou toute autre âme, c'est uniquement à cause de la difficulté qu'éprouve à se replier sur soi, quiconque s'est habitué à vivre par les sens (2). »

(1) *De l'immortalité de l'âme*, v, vi, xiii.

En s'appropriant la doctrine de saint Augustin, M. l'abbé Braye, vicaire-général honoraire de Metz, s'exprime ainsi dans son *Cours élémentaire de religion* (6e édition, p. 371 et 379) : « Les trois parties de la religion, le dogme, la morale, le culte, s'adressent toutes trois aux mêmes facultés de notre âme, l'intelligence, la volonté, la liberté. C'est par ces trois portes que la religion doit entrer en nous pour s'identifier tout entière avec notre être moral. — La raison est l'œil de l'âme; c'est par elle que nous distinguons la vérité, comme c'est par l'œil du corps que nous voyons les objets matériels. »

(2) *De l'ordre*, x et xi.

Un autre traité, celui *de la vraie religion*, renferme un chapitre intitulé : *Deux moyens offerts à l'homme pour aider à son salut : l'autorité et le raisonnement.* Ce titre seul manifeste la pensée de saint Augustin sur l'accord de la foi avec la raison, et voici comment il la développe : « L'autorité commande la foi et prépare au raisonnement ; celui-ci conduit à l'intelligence et à la science. Néanmoins l'autorité n'agit pas entièrement sans la raison qui examine ce qu'il faut croire, et la vérité bien démontrée, parfaitement comprise, est elle-même une grande autorité (1). »

La doctrine de saint Augustin avait été consacrée, j'en donnerai bientôt la preuve, par celle du Saint-Siége, lorsqu'au XIIe siècle un dissentiment radical sur les liens de la raison et de la foi éclata entre deux écoles de philosophie religieuse. Dans l'une, représentée par saint Anselme de Cantorbéry, saint Bernard, Hildebert, du Mans, on voulait arriver à la science par la religion ; la méthode de cette école avait son point de départ dans la foi, son terme dans la raison. L'autre école, représentée par Roscelin, par Abélard et leurs disciples, voulait la religion par la science, professait que la raison précède la foi, mais exagérait les conséquences de ce principe. La vérité se trouvait dans une conciliation entre ces deux enseignements, et une troisième école, celle de l'abbaye de Saint-Victor, qui eut pour chef Guillaume de Champeaux, opéra cette conciliation.

Au XIIIe siècle, saint Thomas d'Aquin est le plus émi-

(1) *De la vraie religion*, c. XXIV.

nent continuateur de cette conciliation. Sa *Somme théologique*, une des plus fortes conceptions de l'esprit humain, est tout entière une démonstration et un modèle de l'accord de la foi avec la raison. Il donne à cet accord une base indestructible en faisant découler la raison humaine de la source première, de toute raison, de toute vérité. « Dans l'ordre naturel, dit-il, la lumière de notre intelligence n'est qu'une impression de la vérité première. — C'est du Verbe de Dieu, qui est la raison de l'intelligence divine, que dérive toute connaissance intellectuelle. — La raison est dans l'homme en quelque sorte ce que Dieu est dans ce monde (1). »

Quatre siècles après, nous retrouvons dans Bourdaloue un des plus grands et des plus sûrs interprètes des vérités que je viens de remettre en lumière. Il suffit de rappeler, à cet égard, son admirable traité sur l'*Accord de la raison et de la foi* (2), où il pose si nettement les principes de cet accord conformément à la doctrine de saint Augustin. « La foi chrétienne, dit-il, n'est point un pur acquiescement à croire ni une simple soumission de l'esprit, mais un acquiescement et une soumission raisonnable ; et si cette soumission, si cet acquiescement n'était pas raisonnable, ce ne serait plus une vertu. Mais comment sera-ce un acquiescement, une soumission raisonnable, si la raison n'y a point de part? »

(1) Quæst., I, 88, art. 3. — *Contra Gent.*, IV, c. XIII. *De regimine princip.*, l. I, c. XII. M. l'abbé Gerbet a reproduit la pensée de saint Thomas lorsqu'il a dit : « Le Christ est la lumière créatrice de toutes les intelligences. » (*Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, c. IV.)

(2) *Pensées sur divers sujets de religion et de morale.*

Plus loin Bourdaloue se pose cette question qui est celle de beaucoup d'incrédules : « Mais, comment croire ce que l'on ne comprend pas? » Et il y répond par un appel aux lumières de la raison : « Esprit humain, ne te feras-tu point justice? ne connaîtras-tu point ta faiblesse, et pour la connaître, ne te consulteras-tu point toi-même et ta propre raison? »

Enfin, l'orateur sacré fait dépendre la paix de l'âme de l'accord de la raison et de la foi : « Si la raison se soumet à la foi, si, dans une parfaite intelligence, elles se donnent mutuellement le secours qu'elles doivent recevoir l'une de l'autre, voilà le moyen prompt et immanquable de pacifier mon âme. »

De notre temps, le P. Lacordaire a pris pour sujet d'une de ses conférences, LA RAISON, et en la faisant dériver de la source la plus haute, l'a en même temps limitée avec la logique éloquente qui le caractérisait. « La raison venant de Dieu, elle doit être d'accord avec le témoignage divin renfermé dans la tradition de l'Ecriture; sans quoi la lumière serait en contradiction avec la lumière, et Dieu avec lui-même (1). »

Le P. Hecker, supérieur des Paulistes dans les Etats-

(1) XI[e] Conférence. — *De la raison.*

M. Salmon, président de chambre à la cour impériale de Metz, dans l'introduction d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Conférences sur les devoirs des hommes* et qui le place au nombre des meilleurs moralistes, s'est inspiré de la pensée du père Lacordaire, en montrant le mutuel appui que se prêtent l'Ecriture sainte et la raison. « Il n'y a pas une maxime, dit-il, ou un précepte de la raison, qui ne trouve dans les saintes Ecritures un texte dont elle puisse s'appuyer, et pas une maxime ou un précepte des livres sacrés qui ne soit, à l'instant même, justifié par les déductions de la raison. »

Unis, y a publié un ouvrage intitulé : *Les aspirations de la nature*, et qui honore, par l'élevation des pensées, l'Eglise catholique de l'Amérique du Nord. Le principe et les conditions de l'alliance de la foi et de la raison y sont admirablement posés dans deux passages que je cite textuellement : « La raison et la volonté font de l'homme un être responsable ; il n'a pas le droit, quand même il le voudrait, d'abdiquer son indépendance. » — « La foi religieuse ne dépossède par la raison, ne restreint pas son domaine ; elle la suppose, au contraire, vivante et agissante ; elle la développe, l'élève, l'ennoblit, en appliquant sa puissance à la contemplation des vérités les plus hautes. »

La nécessité de l'accord de la foi et de la raison, nécessité plus impérieuse que jamais pour l'affermissement et l'extension du catholicisme, trouve aussi sa confirmation dans un ouvrage d'une haute portée philosophique, que vient de publier récemment M. l'abbé Tilloy, docteur en théologie et vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. C'est en s'inspirant des décisions du Siége apostolique, qu'il émet ces judicieuses réflexions : « Avant la Réforme, dans l'Europe chrétienne, la science s'éclairait des enseignements de la révélation. Dans l'étude des phénomènes physiques et moraux de la création, la raison et la foi se prêtaient alors un mutuel appui. Ce concours réciproque était dans l'ordre, car la raison et la foi sont deux lumières différentes, mais non opposées ; toutes deux ont une même source et une même origine, parce qu'elles émanent également de Dieu, source unique des intelligences ; elles ont égale-

ment aussi un même objet et une même fin, qui est d'éclairer l'homme et de le diriger dans le chemin de ses destinées (1). »

Une autorité plus grande encore que celles dont je viens de m'appuyer, la voix souveraine des pontifes qui gouvernent l'Eglise, proclame aussi l'indissoluble alliance de la raison et de la foi et ne permet plus la résistance ou le doute à ceux qui tenteraient encore de contester cette alliance, la calomnie aux adversaires du catholicisme, qui l'accusent témérairement de méconnaître et de sacrifier les droits de la raison.

Dès le IXe siècle, le pape Nicolas, dans une lettre apostolique adressée aux Bulgares, les invitait à ne pas imposer la foi par la violence et à ne recourir qu'à la raison pour la conversion des infidèles. Fleury a inséré dans son *Histoire ecclésiastique* (2) le texte entier de cette lettre dont j'extrais le passage suivant : « Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir ; contentez-vous de les exhorter et de leur montrer par la raison la vanité des idoles. »

Fidèle aux traditions de l'Eglise romaine, un des plus grands papes qui aient occupé le siége de saint Pierre, saint Grégoire-le-Grand, déclare que la vérité religieuse, pour ramener les hérétiques à la foi, ne doit s'appuyer que sur la raison. « Lorsque la sainte Eglise, dit-il, établie sur la chaire de l'humilité, parle le langage de

(1) *Dieu et l'âme devant la critique contemporaine.* Introduction, p. XXX. — Paris, 1869.

(2) T. XI, l. 50.

la vérité aux frères qui sont dans l'erreur, elle ne commande pas impérieusement, mais elle cherche à persuader par la raison. Aussi elle répond avec le prophète : Voyez si je mens! Comme si elle disait clairement : Ne croyez pas, sur ma seule autorité, les vérités que j'annonce, mais examinez-les avec la raison. Et si quelquefois l'Eglise enseigne ce que la raison ne peut comprendre, la raison elle-même nous montre qu'il est très-raisonnable de ne point scruter les mystères divins (1). »

Le vénéré pontife que l'Eglise a le bonheur d'avoir pour chef depuis de longues années et à travers tant d'épreuves, Pie IX, a donné, plusieurs fois, de solennelles sanctions au principe de l'accord de la foi avec la raison.

Un membre éminent du clergé français, M. l'abbé Bautain, ayant porté à ce principe, en exagérant la prééminence de la foi, des atteintes qui auraient pu devenir dangereuses par l'autorité de son caractère, de sa science et de son enseignement, fut censuré d'abord par l'évêque de Strasbourg, puis par le Saint-Père. Il n'hésita pas à s'incliner noblement devant ces décisions et, le 8 septembre 1840, il souscrivit les deux propositions suivantes émanées du Saint-Siége :

« Le raisonnement peut démontrer avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi est postérieure à la révélation et, par conséquent, elle ne peut être convenablement alléguée pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, ni pour

(1) *Moral.*, VIII, n. 3.

prouver la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable contre les sectateurs du naturalisme ou du fatalisme. »

« L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme avec le secours de la révélation et de la grâce. »

Pie IX, dans une encyclique du 9 novembre 1846, s'est prononcé non moins explicitement sur l'union de la foi et de la raison : « Quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais exister aucun vrai dissentiment, aucun désaccord entre elles, puisqu'elles découlent toutes les deux d'une seule et même source, de la source de l'immuable et éternelle vérité, qui est Dieu, et qu'ainsi elles se prêtent un mutuel concours. » C'est toujours à une droite raison que la vérité de la foi emprunte sa démonstration, son soutien et sa défense les plus sûrs. La foi, de son côté, délivre la raison des erreurs qui l'assiégent, l'illumine merveilleusement par la découverte des choses divines, la confirme et la perfectionne dans cette connaissance suprême.

Le P. de Ponlevoy, dans *la vie du R. P. de Ravignan* (1), rapporte un entretien que celui-ci eut, le 10 juillet 1853, avec le Saint-Père. « On ne veut plus, disait Pie IX, de raison humaine; mais, mon Dieu! si cette pauvre raison humaine n'est plus rien, la foi elle-même ne sera bientôt plus rien. A chacune sa part. »

Deux ans après, le souverain Pontife réprouvait encore des erreurs analogues à celles de l'abbé Bautain, qui s'étaient reproduites dans les *Annales de philosophie*

(1) T. II, p. 250.

chrétienne, revue catholique publiée à Paris sous la direction de M. Bonnetty. Quatre propositions doctrinales, décrétées le 11 juin 1855 par la congrégation de l'*Index* et ratifiées par le Saint-Père le 15 du même mois, furent offertes à la souscription de M. Bonnetty qui y adhéra le 12 juillet suivant.

Ces propositions se composaient textuellement du paragraphe de l'encyclique de 1846 et des propositions souscrites par l'abbé Bautain, que j'ai déjà citées, et se terminaient par celle-ci : « La méthode dont se sont servis saint Thomas, saint Bonaventure, et, après eux, d'autres scolastiques, ne conduit point au rationalisme, et elle n'a pas été cause que, dans les écoles contemporaines, la philosophie soit tombée dans le naturalisme et le panthéisme. En conséquence, il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maîtres d'avoir employé la même méthode, vu surtout qu'ils l'ont fait avec l'approbation ou du moins l'assentiment tacite de l'Eglise. »

Après avoir si nettement défini la nécessaire alliance de la foi et de la raison, Pie IX, dans une allocution consistoriale du 9 décembre 1854, puis dans une lettre apostolique adressée, le 11 décembre 1862, à l'archevêque de Munich, a plus particulièrement signalé les écueils de la raison et réprouvé ses abus lorsqu'elle prétend imposer à la foi sa souveraineté dans l'ordre surnaturel. Je reproduis textuellement, à cause de leur importance, les paroles du Saint-Père :

« Il est des hommes distingués par leur érudition qui, tout en avouant que la religion est le don le plus

excellent que Dieu ait accordé aux hommes, font néanmoins un si grand cas de la raison humaine et l'exaltent à un degré tel que, par la plus grande des aberrations, ils se figurent qu'elle doit être égalée à la religion elle-même... Il faut faire voir à ces hommes qui élèvent plus qu'il ne convient les forces de la raison humaine, que cela est contraire à cette maxime très-vraie du Docteur des nations : « Si quelqu'un pense qu'il est quelque chose, alors qu'il n'est rien, il se trompe lui-même. » Il faut leur démontrer combien c'est un trait d'arrogance, que de chercher la raison dernière des mystères que, dans sa clémence infinie, Dieu a daigné nous révéler, et d'oser se les approprier et les embrasser par la faible et étroite raison de l'homme, puisqu'ils dépassent de très-loin les forces de notre intelligence (1). »

« Nous ne pouvons tolérer que tout soit confondu témérairement et que la raison envahisse, pour y semer le trouble, le terrain réservé aux choses de la foi; car les limites que la raison n'a jamais eu le droit de dépasser et qu'elle ne peut franchir sont très-certaines, et parfaitement connues de tous. Aux dogmes placés au delà de ces limites se rapportent surtout et manifestement ceux qui regardent l'élévation surnaturelle de l'homme et son commerce surnaturel avec Dieu, et qui sont révélés pour que cette fin soit atteinte. Certes, puisque ces dogmes sont au-dessus de la nature, ils dépassent la portée de la raison et des principes naturels. Jamais la raison humaine ne sera capable de traiter de

(1) Allocution du 9 décembre 1854.

ces dogmes scientifiquement par ses principes naturels. Ceux qui poussent la témérité jusqu'à affirmer le contraire s'écartent, qu'ils le sachent, non pas seulement de l'opinion de quelques hommes doctes, mais de la doctrine commune et invariable de l'Eglise. Il est en effet constant, d'après les lettres divines et la tradition des saints Pères, que si l'existence de Dieu et plusieurs autres vérités sont connues, grâce à la lumière naturelle de la raison, par ceux-là même qui n'ont pas encore reçu la foi, Dieu seul a manifesté les dogmes plus cachés dont nous parlons, lorsqu'il a voulu faire connaître *le mystère qui a été caché dès l'origine des siècles et des générations, de telle sorte qu'après avoir parlé autrefois à nos pères par les prophètes de plusieurs manières et en employant divers langages, il nous a parlé récemment par son Fils* (1). »

Ces enseignements de l'Eglise universelle ont été consacrés aussi en France par un concile provincial qu'avait convoqué le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et qui s'est tenu à Amiens en 1853. Ses décisions ont été approuvées par le Saint-Siége, et voici celle qui, après une sévère réfutation du rationalisme, reconnaît non moins énergiquement les droits de la raison : « Qu'on prenne garde, en attaquant le rationalisme, d'exagérer jusqu'à l'impuissance la faiblesse de la raison humaine. Que l'homme, jouissant de l'exercice de la raison puisse, par l'application de cette faculté, atteindre et même démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales,

(1) Lettre apostolique du 11 décembre 1862.

entre autres l'existence de Dieu, la spiritualité, la liberté et l'immortalité de l'âme, la distinction essentielle du bien et du mal, c'est la doctrine constante des écoles catholiques. Il est faux que la raison soit absolument impuissante à résoudre ces problèmes, que les arguments qu'elle emploie pour leur solution n'aient point de certitude, et qu'ils soient détruits par des arguments opposés d'une valeur égale. Il est faux que l'homme ne puisse admettre naturellement ces vérités sans croire préalablement, par un acte de foi surnaturelle, à la révélation divine. Il est faux qu'il n'y ait pas des préambules de la foi naturellement connus, et qu'il n'y ait pas des motifs de crédibilité par lesquels l'assentiment à la révélation devient raisonnable. De telles erreurs ébranlent, bien loin de l'affermir, la réfutation du rationalisme (1). »

Le digne successeur du cardinal Gousset dans le siége archiépiscopal de Reims, Monseigneur Landriot, a si bien défini les droits et les limites de la raison dans son ouvrage intitulé *le Christ de la tradition*, que je ne saurais mieux résumer le double aspect de cette grande question, qu'en rapprochant deux citations que j'emprunte à l'éminent prélat.

« On reproche tous les jours au christianisme de chercher à étouffer la raison, de calomnier sa puissance et sa force, et d'apporter un obstacle permanent au développement légitime de l'intelligence humaine. Et cependant quiconque veut étudier le christianisme et

(1) *Acta et decreta concilii provinciæ Remensis in civitate Ambianensi celebrati*, c. XVI, § 3; *De philosophia.*

l'esprit de l'Eglise, arrive facilement et malgré tous les préjugés irréligieux à cette conviction inébranlable, que jamais aucune philosophie n'a glorifié la raison humaine autant que la tradition catholique; car je n'appelle point glorification de la raison les éloges trompeurs et les mensonges de la flatterie : il n'y a de vraie gloire que dans la vérité. Sans doute la tradition catholique condamne les excès et les égarements de l'esprit humain, et sous ce rapport elle fait preuve de sens et de véritable raison; mais à part cette distinction que personne ne saurait lui reprocher sérieusement, nulle part on ne reconnaît à l'intelligence une origine aussi glorieuse, une puissance aussi grande; nulle part ailleurs on ne lui accorde une action plus étendue dans la sphère du vrai et du bien naturel. »

Mais « prétendre que la raison humaine est une participation de la raison divine en ce sens qu'elle est son égale, qu'elle participe à son infaillibilité et à sa souveraineté, qu'elle doit croire seulement lorsqu'elle comprend les choses par une évidence intrinsèque, serait une assertion insensée et absurde, avant même d'être téméraire et impie. Rien n'est plus irrationnel, rien n'est plus contraire aux notions les plus vulgaires du sens commun, que cette prétention à l'infaillibilité et à la suprématie de la raison. Et comment se fait-il qu'une longue expérience n'ait pas convaincu l'esprit humain de sa faiblesse, de ses incertitudes, de ses égarements et de l'obligation où il se trouve tous les jours de croire à des choses qu'il n'a jamais comprises et qu'il ne comprendra jamais?... La foi à la faiblesse de la raison, à

ses nombreux égarements, à sa fréquente impuissance, est l'acte d'un homme qui croit à l'histoire, qui s'est étudié lui-même et a étudié le monde qui l'environne : c'est l'acte le plus raisonnable d'un véritable philosophe (1). »

Ces dernières paroles d'un des plus savants prélats dont s'honore l'Eglise de France, m'amènent et m'autorisent à citer aussi celles d'un *véritable philosophe*, qualification donnée quelquefois à mon père et qu'il m'est permis de reproduire sans même chercher une excuse dans la piété filiale. S'il a toujours énergiquement revendiqué les prérogatives de la raison, toujours aussi il a reconnu qu'elle est quelquefois impuissante à résoudre des questions d'un ordre surnaturel, et qu'elle ne déchoit pas en se soumettant librement à des vérités qui dépassent sa faiblesse. Dans un ouvrage couronné par l'Académie de Berlin et qui, par les développements qu'il a reçus, est devenu *l'Histoire comparée des systèmes de philosophie*, mon père a émis cette pensée qui pourrait être utilement méditée par d'autres philosophes : « Soumettre sa raison d'une manière réfléchie et volontaire peut être quelquefois un noble et courageux effort de la raison elle-même (2). »

C'est ainsi que peut et doit s'établir cet accord de la foi et de la raison, qui a son principe dans l'Ecriture-Sainte, qu'ont proclamé les plus grands docteurs de l'Eglise et ses souverains pontifes, et qui répond aux besoins des consciences comme aux aspirations de l'es-

(1) *Le Christ de la tradition*, t. II, Appendice, p. 341, 342, 343, 344.
(2) 2e Edition, t. V. — *Philosophie moderne*, c. I, p. 35.

prit humain. La raison seule, abandonnée à elle-même, ne peut résoudre tous les problèmes de notre destinée ; mais elle éclaire la solution de ceux même qui sont au-dessus de sa portée. Sa mission est de nous conduire au seuil du sanctuaire où réside la vérité religieuse, grande et noble mission, puisque c'est celle d'un guide indispensable, d'un initiateur sans lequel nous ne pouvons pénétrer dans le sanctuaire. La science même des choses divines, la théologie, n'a-t-elle pas sa base dans le raisonnement et n'en fait-elle pas son constant auxiliaire (1)?

La conclusion pratique des considérations dont je n'ai présenté qu'un abrégé en m'appuyant, à chaque pas de la voie que je m'étais tracée, sur les plus hautes autorités religieuses, c'est, comme l'a si bien dit une femme qui a réuni la triple supériorité de l'esprit, du cœur et des vertus chrétiennes, c'est « qu'il faut travailler, sans se lasser, à rendre sa piété raisonnable et sa raison pieuse (2). » La sagesse des nations avait déjà défini la vie de l'homme de bien par cette sentence populaire qui résume toute notre pensée : *Vivre selon Dieu et raison.*

(1) « La théologie, c'est la science humaine entrant en rapport avec Dieu ; c'est la connaissance de Dieu élaborée par la réflexion et devenue, sous l'empire du raisonnement, une connaissance scientifique. »

M. l'abbé d'Hulst. — *Saint Paul et ses plus récentes biographies*, 1869.

(2) Mme Swetchine, *Pensées*, ch. 1.

LISTE ACADÉMIQUE

AOUT 1869

DIRECTEURS ACADÉMICIENS NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (28 janvier 1863).

Messieurs :

Beaupré, ✻, Conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).
Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).
Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).
Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).
Blavette, ✻, ancien Doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).
Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, ancien Professeur d'agriculture (août 1849).
Caresme, O ✻, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

CONEGLIANO (le Marquis DE), ✻, Chambellan de l'Empereur, ancien Député du Doubs au Corps législatif (août 1865).

COQUAND, ancien Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ✻, Ingénieur des mines; à Paris (janvier 1848).

DEVILLE, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur de chimie à la Faculté des sciences; à Paris (août 1845).

DÉY, Directeur des Domaines; à Laon (janvier 1834).

DESROZIERS, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

DONEY (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décembre 1835).

FARGEAUD, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), Protonotaire apostolique; à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron de), Procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOURREAU, O ✻, Colonel hon. du génie; à Paris (août 1833).

GUENARD, (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

GUERRIN (Mgr), ✻, Evêque de Langres (août 1850).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

LEFAIVRE, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

MATTY DE LATOUR, ingénieur en chef en retraite; à Rennes (janvier 1867).

MIGNARD, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

MONTALEMBERT (le Comte DE), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

MONTY, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien Notaire; à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Paris, C ✻, Colonel d'état-major, en retraite (août 1867).
Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor.*; à Paris (août 1838).
Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).
Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).
Sainte Agathe (Louis de), ✻, membre du Conseil municipal (août 1868).
Thierry (Amédée), C ✻, Sénateur (janvier 1865).
Tourangin, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs :

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux Floraux (août 1820).
Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).
Pérennès, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).
Bourgon, ✻, Président honoraire à la Cour impériale (29 janvier 1834).
Lancrenon, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts) (avril 1835).
Bretillot (Léon), ✻, ancien Maire de la Ville, membre du Conseil général (nov. 1835).
Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de St.-François-Xavier (janvier 1836).
Jobard, O ✻, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).
Clerc (Ed.), ✻, Président à la Cour imp. (janvier 1837).
Vaulchier (le Marquis de) (août 1837).
Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).
Tripard, ✻, avocat à la Cour impériale (août 1844).
Grenier (Ch.), ✻, Professeur d'histoire naturelle, Doyen de la Faculté des sciences (janvier 1847).
Reynaud-Ducreux, ✻, Profes. à l'Ecole d'artil. (août 1847).
Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de Saint-François-Xavier (août 1847).

BLANC, O ✻, ancien Procureur général près la Cour impériale (août 1830).

VUILLERET (Just), Juge au tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

CHIFLET (le Vicomte), (janvier 1855).

DRUHEN aîné, Professeur à l'Ecole de médecine (janv. 1855).

LAURENS (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

ALVISET, ✻, Président à la Cour impériale (août 1857).

TERRIER DE LORAY (le Marquis) (août 1857).

DELACROIX, Architecte de la ville (janvier 1858).

JEANNEZ, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

SANDERET, ✻, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

SUCHET (l'Abbé), Supér. du séminaire d'Ornans (janv. 1863).

ORDINAIRE (Léon), O ✻, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

CASTAN, ✻, Bibliothécaire de la ville (28 janvier 1864).

WEIL, ✻, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).

BIAL, ✻, chef d'escadron d'artillerie (janvier 1865).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs :

GUERRIN, Avocat à la Cour impériale (août 1865).

VAULCHIER (le Comte CHARLES DE) (janvier 1867).

PIOCHE (l'Abbé), Professeur de rhétorique à l'institution de Saint-François-Xavier (janvier 1867).

SAUZAY (Jules), Littérateur (janvier 1867).

BAILLE (Ed.), artiste Peintre (août 1867).

ESTIGNARD, Avocat général près la Cour impériale (janvier 1868).

LEBON, Docteur médecin, Chirurgien adjoint de l'Asile départemental (janvier 1868).

LABRUNE, Docteur médecin, (août 1868).

VERDOT (l'Abbé), vicaire général (janvier 1869).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs :

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Dalloz, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Gindre de Mancy, ancien Employé de l'Administration générale des postes; à Vincennes (janvier 1834).

X. Marmier, O ✻, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, C ✻, ancien Recteur; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, maître ès Jeux Floraux, ancien Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux; à Paris (janvier 1581).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

VIEILLE (Jules), O ✻, Recteur de l'Académie d'Aix (août 1853).
JOLIBOIS, Curé de Trévoux (janvier 1855).
BERGERET, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).
GATIN (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).
PETIT, Statuaire; à Paris (août 1857).
ED. GRENIER, Littérateur; à Baume-les-Dames (janvier 1858).
CLERC (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).
TOUBIN, Professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).
PASTEUR, O ✻, Administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences; à Paris (janv. 1860).
CIRCOURT (Adolphe DE); à Paris (janvier 1861).
GIGOUX, ✻, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).
PIERRON, ✻, Professeur au lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).
GÉROME, ✻, Peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (août 1863).
MONNIER, ✻, ancien Précepteur du Prince Impérial (janvier 1865).
PERRAUD, ✻, Statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (janvier 1865).
BRIOT, ✻, Professeur suppléant à la Faculté des sciences; à Paris (août 1865).
JOBEZ (Alphonse), ancien député (août 1867).
DROZ, ancien Directeur de l'Ecole primaire supérieure (août 1867).
JACQUENET (Mgr), Protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).
BRULTEY (L'abbé), curé de Cirey (Haute-Saône), (août 1868).
FLEURY-BERGIER, Juge de paix; à St.-Vit.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs :

TAYLOR (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur; à Paris (août 1825),
CAILLEUX (DE), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).
PERICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).
NADAULT-BUFFON, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).
CAUMONT (DE), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).
REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).
PAUTET (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'intérieur; à Paris (août 1842).
MAILLARD, Archéologue-Dessinateur, à Selongey, près de Dijon (août 1845).
CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).
BRAUN, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).
FORSTER, O ✻, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts (août 1853).
FOISSET, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).
QUICHERAT, ✻, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).
BAUDOIN, ✻, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).
NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

DALLOZ (Edouard), O ✻, Président du Conseil général du Jura, Député au Corps législatif (août 1866).

MARTIN (l'Abbé), Directeur du Gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

JUNCA, Archiviste du département du Jura (janvier 1865).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, Archiviste du département de l'Aube (août 1867).

BALAHU DE NOIRON (août 1868).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Major à l'état-major; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Profes. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre), à Milan (août 1855).

CANTU (César), Historien; à Milan (janvier 1864).

Le P. THEINER, Bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1870

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1870, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une *Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la Franche-Comté.*

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 500 fr. — Eloge de Pouillet.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille d'or de 500 fr. — L'Académie remet au concours le sujet suivant : *Etude sur l'industrie métallurgique en Franche-Comté ; indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité.*

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 24 août 1869.

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin-Chalandre fils.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1870



BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

1872

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 28 JANVIER 1870

Président annuel, M. LANCRENON

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En m'appelant aux honneurs de la présidence, vous avez voulu, sans doute, honorer en moi le vieil artiste dont toute la vie s'est passée dans les travaux et les préoccupations de sa profession : votre bienveillance me touche, et je remplis, en vous en remerciant, un devoir qui m'est doux.

Je ne vous entretiendrai point des sujets qui ont habituellement le privilége d'occuper votre attention. Je ne parlerai ni des choses de la poésie qui a compté parmi vous des maîtres, ni de celles de l'éloquence qui qui vous sont si familières, ni des sciences historiques dans lesquelles ont brillé vos Dunod, vos Perreciot, vos Dom Grappin et tant d'autres. Je ne mettrai même point le pied sur le terrain encore brûlant d'Alaise,

quoique vos archéologues aient eu le don d'appeler sur ce point les regards du monde savant. Peintre de la première phase artistique de notre siècle, j'évoquerai mes souvenirs de jeunesse pour vous dire quelques mots de la peinture et des peintres de mon temps.

A l'approche des grands mouvements de la Révolution française, l'art se transforma sous une influence nouvelle bien contraire à l'afféterie qui marque le temps de Louis XV et des boudoirs. On voulut réagir contre ce faux goût en faisant l'homme à la manière des Grecs et des Romains que l'on prit en tout pour modèles. Oubliant les délicieuses toiles des Vattau, des Boucher et des Vanloo, et laissant à peine passer comme moyen terme les charmantes productions de Greuze, la peinture régénérée eut tout à coup sa manifestation dans une œuvre puissante de Louis David, le *Serment des Horaces*. Préparée par Vien, qui mourut sénateur sous le premier empire, la nouvelle école prenait pour loi l'imitation de la nature avec l'antiquité pour guide. Louis David, dont sa savante hardiesse avait fait un chef dans cette voie féconde, ne s'en écarta plus. On reconnaît ses principes sévères, aussi bien dans son premier chef-d'œuvre d'*Hélène et Paris*, que dans sa dramatique représentation de *Marat expirant*, et son beau *Portrait de Pie VII*. Il vit, dès le principe, se rallier à sa manière l'élite des jeunes peintres. Nul ne savait inspirer à ses élèves autant de dévouement. Il était pour eux l'objet d'une vénération sincère. Pour eux semblait s'être retrouvée cette ancienne formule : *Le maître l'a dit.*

Le règne artistique de David eut trente années d'un éclat constant; il fut continué par des hommes du plus grand talent formés à son école. Et lorsque cette vigoureuse période de l'art dut, à son tour, faire place à celle que virent naître les dernières années de la Restauration, elle fut caractérisée, d'un commun accord, par la plus honorable des qualifications : celle de *classique*, contre laquelle s'élevait l'indiscipline de ce que l'on appela quelque temps le *romantisme*.

Mais l'esprit d'étude et le goût de la nature développés par l'école classique ont survécu comme l'admiration pour l'antiquité. Grâce à cette circonstance, peut-être aussi à une nouvelle série d'années, il est enfin permis d'être juste envers une des plus glorieuses époques de la peinture française, sans réveiller les colères qui marquèrent son déclin, et dont heureusement ne fut pas témoin le grand maître, mort quelques années auparavant dans l'exil.

Elevé dans l'étude de la peinture au moment où florissaient les trois plus grands peintres de l'atelier de David, j'ai vécu près d'eux, et même autant que le permettait la différence des âges, dans l'intimité de l'un d'eux. Ces hommes auxquels on s'accordait à donner alors le premier rang, étaient Girodet, Gros et Gérard. Je ne puis mieux faire, pour obtenir quelques instants votre attention, que de vous retracer la vie de mes anciens et illustres amis. Parlons aujourd'hui de Gérard, et si j'ai pu éveiller votre intérêt, je vous entretiendrai, dans une autre occasion, de Girodet et de Gros.

François Gérard eut la vie la plus brillante ; il fut

appelé le peintre des rois. Son père, que des circonstances particulières avaient conduit à Rome, avait épousé une Italienne, et en avait eu deux fils, dont l'un, celui qui devint un grand peintre, naquit en 1770. Mais le jeune ménage se vit un jour forcé de venir chercher en France, dans une condition de domesticité, les moyens de vivre. Il eut la bonne fortune d'entrer dans la maison d'André de Suffren, un des plus célèbres marins qu'ait produits la France, et qui, devenu vieux, se montrait aussi affectueux envers ses serviteurs qu'il avait été terrible contre l'ennemi. Gérard le père remplissait l'office de maître d'hôtel. Les gentillesses et l'esprit très précoce, souple, à moitié italien, du fils aîné, gagnèrent à cet enfant la bienveillance du maître, qui pourvut lui-même à son éducation en le plaçant dans une école du gouvernement. Là, le jeune Gérard reçut comme complément d'éducation des leçons de dessin, et, par ses premiers essais dans cet art, il obtint des succès qui révélèrent une vocation évidente. Ses études terminées, il entra dans l'atelier de David, et y rencontra un condisciple non moins distingué par son esprit que par ses aptitudes : c'était Girodet. Une vive amitié s'établit entre les deux artistes, et cette affection mutuelle les amenait souvent ensemble auprès de la famille Gérard. Le hasard fit qu'un jour l'amiral Suffren vit le jeune Girodet. Celui-ci se trouvait pour la première fois de sa vie en présence d'un seigneur de la plus haute qualité, chose importante alors pour un débutant dans une carrière quelconque. La manière dont ce petit incident se passa indique en même temps

et la marche des idées vers un avenir social déjà imminent, et la différence des caractères que montreraient plus tard les deux amis, l'un destiné par sa souplesse à se faire accueillir des puissants de chaque époque, l'autre à conserver en tout une fière indépendance. Voyant chez lui l'ami de son protégé, l'amiral daigna lui adresser une parole polie à laquelle Girodet lui répondit par un simple : Oui, Monsieur. — Dis donc Monseigneur, lui souffla vivement à l'oreille Gérard révolté de tant d'irrévérence. A cette petite altercation, M. de Suffren sourit.

Le prix de Rome, depuis sa fondation par le roi Louis XIV, avait toujours été l'objet des efforts les plus ardents des jeunes artistes. En excitant leur émulation, il contribuait puissamment à former des peintres habiles. Gérard tenta de cueillir cette palme annuelle. Il fut admis d'abord premier des concurrents en 1789, avec son ami Girodet ; mais celui-ci fut proclamé vainqueur. Néanmoins lorsque, longtemps après, Girodet, mon maître, me parlait de ses débuts, il disait n'avoir obtenu l'avantage sur Gérard que par une exécution plus savante ; la composition du vaincu ayant été supérieure à la sienne par la disposition des figures et un rare mérite d'expression. Gérard devait, l'année suivante, au dire de tous, réparer son insuccès. Le tableau du concours était presque terminé quand le jeune artiste fut arraché à ses travaux par la mort de son père. L'assassinat du représentant de la République, à Rome, fut ensuite la cause de grands événements qui interrompirent l'envoi de nouveaux lauréats dans la ville

éternelle. Gérard dut renoncer à diriger ses vues de ce côté. Ayant à pourvoir à l'existence de sa famille en même temps qu'à la sienne, il se laissa entraîner aux idées qui dominaient les esprits et qui lui procuraient des occasions de travaux. Son grand dessin représentant Louis XVI réfugié à la Convention nationale le 10 août eut beaucoup de retentissement et commença la réputation de l'auteur.

Durant les années de la plus grande tourmente révolutionnaire, Gérard se trouva réduit par la force des circonstances à un état de gêne qui devait durer jusqu'à l'établissement de l'empire.

En 1795, il exposait son tableau si connu du *Bélisaire*. L'œuvre fut acclamée par le public et par les artistes : c'était le brillant début d'un peintre de premier ordre. Mais l'époque n'était pas favorable aux acquisitions de pareilles toiles. L'artiste n'eût récolté que de la gloire, si un de ses anciens camarades de l'atelier de David, Isabey, n'avait pas été en mesure de lui donner cent louis de son chef-d'œuvre. Ce n'était pas qu'Isabey fût riche ; au contraire, on l'avait vu, peu auparavant, obligé aussi, pour vivre, d'employer sa verve de portraitiste à faire l'image de chacun des membres de l'Assemblée législative, à raison de six francs par tête. Ces cent louis qu'il prélevait sur les économies d'un pareil labeur dénotaient une grande admiration pour l'œuvre de Gérard ; et le talent du peintre Isabey ne permettait pas de lui imputer un engouement aveugle. Comme l'ambassadeur de Hollande vint à acheter à son tour le *Bélisaire* pour 6,000

livres, Isabey, non moins désintéressé dans cette circonstance qu'il s'était montré obligeant dans la première, s'empressa de porter à Gérard tout ce que lui avait procuré de bénéfice cette opération commerciale d'un nouveau genre. Mais Gérard voulut être reconnaissant : il fit le portrait en pied d'Isabey et de sa jeune fille, et produisit ainsi une de ses plus belles œuvres.

La liaison intime des deux artistes hâta la fortune de Gérard. En effet, la spécialité d'Isabey, qui était de faire admirablement la miniature, l'avait mis en rapport avec des personnages de toute origine, qui avaient à donner ou à conserver le souvenir de têtes chéries. Lorsqu'à la dictature des sans-culottes, si ruineuse pour les arts, succédèrent, dans un monde brillant, les fêtes du nouvel empire qu'illuminait le génie de Napoléon, Isabey se trouva, sans effort, avoir fait son chemin; il l'ouvrit à Gérard. Familièrement admis chez le premier consul, il y fit exécuter par son ami plusieurs grands portraits dont la noble élégance et la ressemblance pleine d'esprit mirent en relief leur auteur. La destinée de Gérard était fixée ; le portrait allait être la principale occupation de sa vie. Sa clientèle s'accrut encore par la création d'une nouvelle cour. Il n'y eut pas de grand personnage, au costume pompeux, comme on les aimait alors, qui ne voulût être peint par Gérard. Dans cette position fortunée, le peintre de la cour de Napoléon se donna un hôtel. Il le fit bâtir simple et modeste à l'extérieur, mais il y plaça un beau et vaste atelier propre à l'exécution des plus

grands ouvrages, et qui devait lui servir jusqu'à la fin de sa carrière.

Ayant acquis richesse et honneur, Gérard s'aperçut que, comme peintre d'histoire, il laissait prendre le pas, dans les expositions, à ses émules Gros et Girodet. En visant trop à la fortune il finissait par se laisser effacer. Depuis sa charmante production de *Psyché émue sous le souffle de l'Amour,* qui avait suivi de près son *Bélisaire,* il n'avait peint que des portraits. Il sollicita et obtint la commande la plus importante alors : le tableau de la *Bataille d'Austerlitz*. Rien ne pouvait être plus agréable à l'empereur que l'exécution d'une telle œuvre qui retraçait une de ses plus glorieuses victoires. Cette toile fut destinée au plafond de la grande salle du Conseil d'Etat. Exposée d'abord au salon de 1810, elle eut beaucoup de popularité; mais les avis se partagèrent sur le mérite de cette page historique. Artistes et amateurs maintinrent la palme des batailles modernes à Gros, qui la possédait déjà dans l'opinion publique.

L'humiliante époque de l'invasion du territoire français fut pour Gérard l'occasion de la plus grande vogue comme peintre de portraits. Les souverains venaient poser devant lui comme de simples plébéiens. Tous voulurent avoir leur image peinte de ses mains; ce qui fit dire, avec une sorte de dédain, à un personnage attaché par sa charge à l'empereur de Russie, que de telles condescendances allaient rendre Gérard bien glorieux. « Ajoutez, prince, répliqua celui-ci, que j'ai l'honneur d'être annoncé par vous quand je me présente devant votre maître. »

L'hommage rendu au talent du peintre par les souverains alliés assurait à Gérard la plus haute faveur auprès de la famille royale des Bourbons. C'est à elle qu'il dut les plus flatteuses distinctions. Son esprit ingénieusement courtisan lui suggéra la conception d'un tableau qui représentait la scène la plus glorieuse et la plus populaire de l'histoire des Bourbons, la plus capable d'illustrer, par les souvenirs du passé, le fait même de la restauration si récente de leur trône. Il peignit l'entrée de Henri IV à Paris. Il fit une page immense qui obtint un succès colossal. La cour et les royalistes de vieille roche applaudirent plus que tous les autres à cette magnifique composition, qui valut à son auteur les titres de baron et de premier peintre du roi.

C'est au salon de 1817 que Gérard avait produit sa grande œuvre. En 1819, il exposa *Corinne au cap Misène,* puis *Thétis portant les armes d'Achille, Daphnis et Chloé* en 1825, et l'année suivante *Louis XIV* déclarant son petit-fils roi d'Espagne. Mais ces belles pages n'eurent pas le bonheur de réussir autant que la délicieuse figure de *Sainte Thérèse en extase,* tableau destiné à la chapelle de Mme de Châteaubriand, et inspiré par un ardent désir d'être agréable à son illustre époux.

La position officielle de peintre du roi avait obligé Gérard à faire le tableau du *Sacre de Charles X,* tâche difficile et ingrate, qui ne put donner, en retour de beaucoup de talent dépensé, qu'un succès d'estime. Ce tableau a été maltraité dans une scène regrettable de la révolution de 1830.

Plus heureux que son œuvre, Gérard survécut au renversement de dynastie qui venait de s'opérer, et fut en honneur sous le nouveau règne. Malgré un affaiblissement considérable de la vue, il eut encore la force d'achever la peinture des quatre pendentifs du dôme de Sainte-Geneviève. Mais ce fut son dernier ouvrage; il mourut au mois de janvier 1835.

Aucun peintre n'eut plus que Gérard le soin de populariser ses compositions par le moyen de la gravure. Il choisissait les plus habiles dans cet art, et répandait ainsi dans le monde entier la connaissance de ses œuvres et de son nom. Le soin de sa réputation le dirigeant toujours. il chercha toute sa vie à mériter l'amitié des hommes les plus distingués dans les lettres, les sciences, les arts et la politique. Aussi le salon de l'artiste, et ses mercredis si chers aux hommes de goût, avaient-ils le privilége d'attirer une affluence considérable. Ducis y venait en ami intime de la maison. Notre illustre compatriote Georges Cuvier n'y manquait presque jamais. Les plus assidus parmi les étrangers qui avaient à faire quelque sejour à Paris fûrent Pozzo di Borgo, devenu ambassadeur de Russie, et le célèbre baron de Humboldt. On regretta longtemps cet esprit si fin, si agréablement caustique, autour duquel se réunissaient, comme séduits par le prestige d'un immense talent, toutes les célébrités européennes. C'est une des plus belles vies que présente l'histoire de la peinture française.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. JULES SAUZAY

MESSIEURS,

Lorsque vos suffrages, sollicités par un ami dont la recommandation reste mon meilleur titre, sont venus me trouver dans mon obscure retraite, ce que vous avez voulu encourager par ce choix, que n'indiquaient ni l'éclat de la position, ni l'éclat du talent, ni l'éclat des services, c'était sans doute le culte désintéressé et assidu des lettres, et la consécration d'une existence entière à des travaux qui ne paraissent plus recruter, dans notre province, autant de volontaires qu'autrefois. L'honneur que vous m'avez fait m'imposait donc naturellement, pour premier devoir, de persévérer dans mes études solitaires, et d'y apporter un nouveau zèle, afin de les rendre plus dignes de la compagnie savante à laquelle vous aviez bien voulu m'associer. Mais, outre ce devoir principal, auquel je crois n'avoir pas tout à fait manqué, il en est encore un autre que paraissent commander vos usages, et pour lequel, je l'avoue, je me sentais beaucoup moins d'aptitude. Je viens cependant, sur votre invitation expresse, le remplir aujourd'hui, un

peu tardivement, si je ne tiens compte que de mon désir de m'acquitter envers vous; encore trop tôt, si je consulte mes craintes trop fondées de vous ennuyer.

Eloigné de la vie publique et presque séquestré du monde, passant mes jours dans la société des vieux papiers et des livres, beaucoup plus que dans la société des hommes, je me trouve au milieu de cette assemblée, en quelque sorte comme un voyageur qui viendrait d'une contrée étrangère, d'où il lui arrive rarement de sortir. Or, ce que l'on demande à tout homme qui a longtemps résidé dans un autre pays, chacun de vous, Messieurs, l'a expérimenté plus d'une fois, ce que l'on attend de lui avant tout, ce sont des notions vraies et plus précises que celles qui ont cours, sur les mœurs, les goûts, les passions, le caractère dominant des populations au milieu desquelles il a planté sa tente. Le désir de satisfaire une curiosité si naturelle a dicté à l'humble explorateur que vous avez voulu entendre aujourd'hui, le sujet de ce rapide entretien.

Les populations avec lesquelles il a vécu, Messieurs, ce sont vos ancêtres; et, permettez-lui de le dire, il se trouve si bien avec eux, qu'il se résout difficilement à les quitter. Editeur, souscripteurs, lecteurs, tout le monde, peut-être, autour de lui, a beau s'en plaindre et trouver qu'il s'attarde beaucoup trop en cette compagnie; l'immortelle génération de 1789, avec ses grandes vertus, ses grandes espérances et ses grands revers, a pour lui un charme irrésistible et inépuisable, parce qu'elle a possédé, à un degré très éminent, ce qui fait encore aujourd'hui l'honneur de cette contrée,

et ce qui restera, je l'espère, son caractère distinctif, l'union de l'esprit libéral et de l'esprit religieux.

On l'a observé déjà bien des fois, les temps les plus rapprochés du nôtre sont souvent, pour nous, les plus obscurs, et notre propre pays est celui que nous connaissons le moins. C'est ainsi que, dans la conviction erronée d'un grand nombre de nos concitoyens, tout ce qui est antérieur à la Révolution, est compté comme appartenant à la barbarie, et comme n'offrant que la plus lamentable association de l'ignorance, de la servitude et du malheur. On sait bien un peu, pour l'avoir entendu répéter, que la haute société du XVIIIe siècle était fort spirituelle, fort lettrée, fort émancipée, et même douée d'une fleur de politesse exquise qui a perdu, dit-on, au milieu de notre atmosphère agitée, un peu de son parfum et de son éclat. Mais quant au peuple proprement dit, à celui qui féconde la terre par son travail et forme le plus grand nombre, beaucoup de personnes se le représentent encore comme un pauvre être ignorant, abruti, comprimé dans les langes, enchaîné par la mainmorte et ne devant inspirer que de la pitié.

Ce préjugé, si peu flatteur pour vos pères, est encore plus offensant pour la vérité, et, aux yeux de quiconque a pu étudier un peu par lui-même nos vieilles populations comtoises, il reste vraiment inexplicable.

Sans réunir les perfections d'un idéal chimérique, sans même rappeler en aucune manière les merveilles un peu fades d'Utopie ou de Salente, le peuple comtois était certainement l'un des plus instruits, des plus

libres, des plus élevés qui aient pu réjouir les regards d'un ami de l'humanité. Au risque même d'éveiller bien des susceptibilités et des doutes, je ne craindrai pas de dire qu'entre toutes les classes de la société, c'était sans contredit alors la plus humble et la plus laborieuse, celle des campagnes, qui était la plus éclairée, la plus digne d'admiration et de respect.

D'abord, sous le rapport de l'instruction, il est étonnant à quel point on ignore tout ce qui existait au siècle dernier. Pour peu que nous ayons vécu, nous avons vu au moins trois ou quatre gouvernements se féliciter tour à tour d'avoir fondé l'instruction populaire. Cette prétention n'a pas laissé de nous surprendre un peu ou même de nous faire sourire, et avec toute justice, au moins pour ce qui concerne la Franche-Comté. En effet, dans notre pays l'instruction primaire ne date ni de la Révolution ni d'aucun des règnes qui l'ont suivie. Elle était déjà complétement organisée par le clergé, et même très florissante, sous l'ancien régime. Chaque paroisse rurale avait une et même plusieurs écoles, fréquentées par tous les enfants en bas âge sans exception. Les curés, sous l'inspection très sérieuse desquels ces écoles étaient placées, y avaient déjà réalisé l'enseignement obligatoire, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui, sans que nos journalistes s'en doutent, en exigeant deux ou trois années de fréquentation scolaire avant la première communion. Les familles aisées payaient l'instruction de leurs enfants, les riches et les communes payaient celle des pauvres, ce qui est également juste, et la générosité des curés pourvoyait

en partie à la fourniture des livres. Le programme de ces écoles ne différait pas notablement de celui d'aujourd'hui; et dans des milliers de pièces : délibérations, pétitions, lettres, comptes, etc., rédigées à cette époque dans nos villages, et restées pendant plus de douze ans entre mes mains, j'ai constaté avec surprise, je l'avoue, mais de la manière la plus irréfragable, non-seulement que la généralité des habitants de nos campagnes savaient alors lire et écrire correctement, mais encore qu'un grand nombre d'entre eux avaient une facilité, une habitude de rédaction, qu'on ne retrouverait peut-être pas partout aujourd'hui au même degré.

En ce temps-là, un homme absolument illettré était, dans cette contrée, aussi rare que de nos jours; et, il faut le dire, autant pour rendre justice aux vieux et modestes recteurs d'école d'autrefois, que pour exciter l'émulation de leurs successeurs, la somme totale d'instruction répandue dans le peuple n'était guère au-dessous de celle que nous y voyons régner aujourd'hui, au prix de tant de perfectionnements, d'encouragements et d'efforts.

C'est avec beaucoup de raison qu'on s'est élevé récemment, ici même, contre l'idée d'attribuer à l'instruction primaire la dépopulation des campagnes. Mais assurément, au siècle dernier, une pareille idée ne serait venue à personne, et encore moins la pensée qu'elle valût la peine d'être réfutée. L'esprit humain, encore plus que la terre, est si manifestement créé pour être cultivé ! Non-seulement l'instruction primaire

était reconnue utile partout et pour tous, mais l'instruction secondaire elle-même ne paraissait nullement déplacée au village. Alors on comptait en Franche-Comté au moins autant de colléges qu'à présent. En outre, un grand nombre de petites écoles latines, instituées par le clergé, jusque dans des hameaux, mettaient l'enseignement le plus élevé à la portée des plus pauvres villageois.

Aussi trouvait-on alors dans chaque canton, ce qui y manque peut-être aujourd'hui, un bon nombre de propriétaires-rentiers, de riches cultivateurs, dont les fils, après avoir terminé leurs humanités avec succès, revenaient simplement continuer la vie frugale ou les rudes labeurs de leurs pères, sans rien demander à l'Etat, qui avait d'ailleurs à sa disposition beaucoup moins d'emplois qu'aujourd'hui, dont il pût faire largesse. Ces jeunes gens fournissaient une excellente pépinière d'administrateurs pour les communes, et devenaient les guides honorés et respectés de leurs concitoyens. Tous les médecins et les notaires de village, les juges, les procureurs et les greffiers des petites juridictions rurales, avaient fait leurs études classiques; et un assez grand nombre de ces rentiers, de ces tabellions, de ces magistrats campagnards, étaient même avocats en parlement. Aussi, lorsque nos populations agricoles furent appelées à se faire représenter dans les conseils du pays, elles trouvèrent, dans leur propre sein, bien assez de lumières pour ne pas éprouver le besoin ou la fantaisie d'en aller chercher ailleurs.

Enfin, Messieurs, on passait peut-être alors moins

d'examens qu'aujourd'hui; mais, après les avoir passés, même avec éclat, on ne disait pas à l'étude un amer et éternel adieu. Les livres étaient beaucoup plus chers et plus rares qu'aujourd'hui; mais ils étaient généralement moins futiles, et surtout on les lisait avec plus d'attention, par conséquent avec plus de fruit. Avec quel soin ne les conservait-on pas au sein des familles! Et qui d'entre nous n'a pas trouvé dans le modeste mobilier de son aïeul, alors que l'on recueillait encore le mobilier de ses aïeux, quelque vieux *Boudot*, quelque *Thesaurus* antique, précieusement conservé comme un reliquaire, après avoir conduit, sans trop d'avaries, jusqu'en rhétorique, bien des générations d'écoliers! Qui d'entre nous aussi ne se souvient pas encore d'avoir vu, dans son extrême jeunesse, quelqu'un de ces vieux campagnards érudits, en habit de droguet et en sabots, qui citaient Horace, Virgile et Cicéron, comme on ne les cite plus guère aujourd'hui, d'abord parce que ce n'est plus la mode, et puis..... pour bien d'autres raisons!

Voilà, Messieurs, ce que la Révolution, d'après son propre témoignage, avait trouvé dans notre province. Elle prétendit faire beaucoup mieux, et, à l'exemple de la plupart des réformateurs, elle commença par tout détruire, sans pouvoir rien édifier à la place. Nos dix années de guerre civile ont été à peu près perdues pour l'instruction, comme chacun de nous a eu trop souvent occasion de le reconnaître, en observant, avec tristesse, de si grandes lacunes dans l'instruction des hommes qui avaient grandi au milieu de la tourmente. Seule-

ment l'erreur de notre jugement a été d'attribuer à une situation antérieure à la Révolution ce qui n'était que l'effet d'une décadence plus récente et d'un trouble passager. Les vieilles et vigoureuses racines n'ont pas tardé, du reste, à repousser; et une floraison nouvelle nous a rendu, aux yeux de toute la France, notre ancienne supériorité dans l'instruction populaire.

Mais, Messieurs, nous l'avons appris par de trop cruelles expériences, l'instruction, si utile et si désirable qu'elle soit, n'est point, par elle-même, la base de la moralité et de la vertu. Ce n'est qu'un instrument délicat et puissant, qui peut, suivant la direction qui lui est imprimée, faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. N'avons-nous pas vu les plus hautes connaissances en chimie et en mécanique n'aboutir parfois qu'à des empoisonnements plus savants ou à de plus horribles massacres?

J'ai osé dire qu'au moment de la Révolution, notre population agricole était la classe la plus digne de respect et même la plus véritablement éclairée, et je ne m'en dédis pas. En effet, la raison et la philosophie ne commandent-elles pas de considérer la science de la vie comme la principale de toutes, et comme la plus propre à élever les particuliers et les peuples? Eh bien, cette maîtresse science, nul ne la possédait au même degré que le peuple comtois au moment où son existence a été si profondément bouleversée. Pendant de longs siècles, il faut le reconnaître, toutes les classes de la société sans exception, dans notre pays, ont rivalisé de gravité dans les mœurs et de dévouement

pour le culte religieux. Descendants de ces Gaulois chez qui les druides jouissaient déjà d'une si grande influence sur l'éducation de la jeunesse et même sur la direction des affaires politiques ; de ces Romains qui multipliaient à l'infini les temples et même les dieux ; de ces Burgondes qui, après avoir reçu le baptême, étaient devenus de si fervents chrétiens ; formés eux-mêmes à la vie morale en même temps qu'à la vie agricole, par des moines, les Comtois ont reçu dès les premiers jours et ont gardé jusqu'aux derniers, une empreinte religieuse d'une vigueur tout exceptionnelle. On retrouve ce cachet puissant dans tous leurs édifices publics et privés, dans tous les monuments de leur législation propre, dans toutes les pages de leurs annales politiques ou domestiques. Leur histoire entière, avec ses archevêques, ses archidiacres, ses abbés, ses chanoines, qui reviennent sans cesse, ses fondations, ses donations pieuses, qui n'en finissent pas, doit même être, pour l'érudit esprit fort, un perpétuel sujet de scandale et de colère.

Dans notre société actuelle, où la part de Dieu a été réduite aux dernières limites, et où l'on peut obtenir à si peu de frais le titre de clérical ou de dévot, on se ferait difficilement l'idée de la place que la religion occupait autrefois dans toutes les existences. La pensée de Dieu présidait à tout ; elle avait la première place dans les fêtes aussi bien que dans les calamités, dans les arrêts de la justice et les délibérations des conseils aussi bien que dans les transactions et les actes des particuliers. La croix était la première parure des

femmes et le premier ornement des maisons, la gardienne tutélaire de tous les terroirs. Les églises, multipliées avec une profusion qui n'a guère été dépassée que par celle de nos cafés, étaient le rendez-vous austère et quotidien des hommes les plus absorbés par l'étude, le tracas des affaires ou le travail des bras. Les attentats contre le culte divin étaient considérés comme les plus grands crimes, et de simples transgressions étaient quelquefois punies avec une sévérité telle, que la législation même de l'Etat pontifical n'en admit jamais une pareille.

Toutefois, Messieurs, nos pères avaient appris à faire une juste distinction entre les insulteurs de leurs affections les plus chères et les dissidents de bonne foi que les circonstances avaient jetés hors de l'Eglise. Depuis un siècle, l'annexion des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Chatelot, leur avait donné pour compatriotes des luthériens qui jouissaient, au milieu d'eux, non-seulement de tous les droits politiques et civils, mais encore de toutes les faveurs du culte public. Les catholiques franc-comtois étaient ainsi préparés à la pratique de cette tolérance mutuelle, de ce respect réciproque pour des convictions différentes, qui règne si complètement au milieu de nous, et dont le concert n'est troublé que par quelques notes discordantes, imputables, on en conviendra, à un sentiment tout autre que le sentiment religieux.

Cet élan universel vers Dieu, cet attachement souverain aux préceptes de la religion, vous le savez, Messieurs, ont été profondément altérés, au siècle dernier,

dans la haute bourgeoisie et la noblesse. Bien des esprits égarés, parmi ces deux classes, se sont faits alors les apôtres d'un scepticisme délétère, dont notre pays souffre encore trop cruellement aujourd'hui, pour que le patriotisme puisse leur pardonner d'avoir versé ce poison mortel et sans remède dans le sein de la société dont ils avaient été constitués les guides et les tuteurs. Mais, si les classes supérieures avaient secoué le joug du christianisme et des vertus qu'il impose, avec quelle fidélité le peuple n'avait-il pas, jusqu'au moment de la Révolution, conservé intact ce précieux dépôt ! Et avec quel courage, ensuite, ne l'a-t-il pas défendu pendant dix années de persécutions sans relâche ! Non, Messieurs, je ne crains pas de l'affirmer de nouveau, aucune histoire ne présente un spectacle plus noble, plus sublime, que celui de cette population héroïque de nos montagnes, défendant, contre les violences d'une révolution qu'elle aime, les croyances religieuses qu'elle aime encore davantage; répétant sans cesse à ses persécuteurs, qui ne peuvent sans dérision s'appeler ses représentants : « Nous vous offrons nos biens et nos bras pour vos réquisitions, nos enfants même pour vos armées; mais, de grâce, laissez-nous nos prêtres et nos autels. Nous vous sacrifierons tout volontiers : fortune, liberté, existence même; mais nous ne vous sacrifierons jamais nos consciences. » Et ce rôle de héros, ce ne sont pas seulement quelques hommes d'élite qui l'ont rempli, pendant dix ans, avec tant de dignité et de constance, c'est tout un peuple, dont je suis heureux de saluer les descendants dans la

plupart des personnes que je rencontre. Si l'homme de cœur, religieux ou non, éprouve une certaine prévention à l'égard de la piété, lorsqu'elle peut ressembler à un calcul et qu'elle paraît chercher en ce monde les récompenses qu'elle ne juge pas suffisantes en l'autre, il est bien forcé, quelle que soit sa propre foi ou son incrédulité, de s'incliner devant cette multitude de témoins qui se font emprisonner et égorger pour leurs croyances.

Mais, Messieurs, ce peuple, si élevé par son dévouement religieux, n'était pas moins digne de nos sympathies par l'indépendance de son caractère et son amour de la liberté. Chez nous, le principe du gouvernement du pays par le pays lui-même était traditionnel; et, à cet égard, nous avons un témoin qui peut être cru, malgré sa tendresse déclarée pour le mensonge; car, en cette circonstance au moins, il n'avait aucun intérêt à mentir. Voltaire, qui avait tant d'esprit, qu'on ne peut lui pardonner d'en avoir fait un si mauvais usage, a dit de notre Franche-Comté : « Cette province, assez » pauvre alors en argent, mais très fertile, avait le » nom de franche et l'était en effet. Les rois d'Espagne » en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Le » peuple jouissait de grands priviléges, toujours res- » pectés par la cour de Madrid, qui ménageait une » province jalouse de ses droits et voisine de la France. » Besançon même se gouvernait comme une ville im- » périale. Jamais peuple ne vécut sous une adminis- » tration plus douce et ne fut si attaché à ses souve- » rains. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est

» conservé pendant deux générations. Mais cet amour
» était, au fond, celui de leur liberté. Enfin, la
» Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et puis-
» qu'elle était une espèce de république, il y avait des
» factions. »

Ce jugement, Messieurs, me paraît bien digne de remarque, et vous me permettrez de le recommander à ceux de nos compatriotes qui pourraient être tentés de ne pas estimer assez un si glorieux passé.

La conquête de notre pays par Louis XIV, chacun le sait, y anéantit complètement les factions; mais ce fut, comme il arrive d'ordinaire, en anéantissant la république elle-même. Toutefois, l'esprit d'indépendance survécut à la conquête. Les Etats de la province, appelés à confirmer les lourds impôts établis par Louis XIV, refusèrent de se réunir pour les voter, et ils ne furent plus convoqués. Le parlement de Besançon, dans plusieurs circonstances mémorables, refusa aussi son concours au gouvernement, notamment dans un conflit du régent avec le saint-siége, au sujet du jansénisme, et plus tard, dans la proscription de la compagnie de Jésus. Une nouvelle opposition, encore plus flagrante, amena même, quelques années après, la dissolution du parlement et l'exil de ses membres, en même temps que l'explosion la plus passionnée de l'opinion publique en faveur des magistrats disgraciés. La guerre de chansons et de pamphlets qui éclata à cette occasion rappelle vraiment toute l'animation et les vives allures d'une république.

Mais ce souffle libéral n'était pas circonscrit dans les

hautes sphères de la magistrature, ni dans les murs d'une cité qui, à travers toutes les vicissitudes de son existence, n'a jamais cessé de se montrer un peu frondeuse. Nos campagnes elles-mêmes possédaient, avec une étendue qui n'a pas été égalée depuis, ces libertés locales qui leur ont toujours été plus chères que toutes les autres. Elles avaient même beaucoup mieux conservé leurs franchises que la plupart de nos villes, dont la vieille organisation démocratique avait été profondément altérée par les empiètements et la cupidité de la cour de Versailles. Nos campagnes, au contraire, avaient continué de s'administrer avec une indépendance presque complète, nommant elles-mêmes leurs échevins, leurs percepteurs, leurs instituteurs, leurs gardes champêtres, et ignorant cette étroite tutelle qui soumet les moindres vétilles à une décision étrangère. Les intendants, alors délégués de l'administration générale, n'intervenaient dans les affaires particulières des communes qu'autant qu'elles pouvaient intéresser la sûreté, la salubrité, la tranquillité publiques ou les finances de l'Etat. En compulsant les milliers de documents que ces administrateurs ont laissés dans nos archives et qui constatent tous leurs rapports avec les communes, on voit que leur contrôle portait uniquement sur les chemins, le régime des eaux, la construction ou la réparation des édifices publics, les procès et les aliénations ou amodiations à bail des biens communaux, d'où le fisc tirait une de ses principales ressources.

Les échevins, nommés par les habitants, n'avaient eux-

mêmes qu'un pouvoir purement exécutif. La population entière avait gardé intégralement l'autorité délibérative, et toutes les questions d'intérêt communal se traitaient, non pas dans un conseil restreint, ni par un petit nombre de délégués, mais par l'assemblée générale des habitants, convoqués au son de la cloche et réunis, soit dans la maison commune, soit devant l'église, soit même à l'ombre d'un de ces chênes séculaires que l'on admire encore au centre de plusieurs de nos villages.

Ces assemblées du peuple étaient très goûtées de nos ancêtres campagnards, et elles avaient pour eux le double attrait d'un droit précieux à exercer et d'un grave devoir à remplir. Aussi, lorsque la Révolution, qui préférait beaucoup à ces honnêtes réunions en plein soleil les ténébreux conciliabules des clubs, vint restreindre nos petites souverainetés populaires et borner leur rôle à la nomination des conseils municipaux, désormais chargés de toute l'administration locale, fut-on obligé, pour ne pas trop mécontenter les populations, de leur réserver expressément le droit de s'assembler encore, aussi souvent qu'elles le voudraient, pour délibérer sur toutes leurs affaires, sous la seule condition que la demande en serait faite par le sixième des habitants. Il s'ensuivit que, malgré toutes nos transformations successives et tous les obstacles, cette vieille institution comtoise parvint à se perpétuer dans une certaine mesure. On dit même (et je vous prie, Messieurs, de vouloir bien ne pas trahir cette petite confidence) qu'aujourd'hui encore, dans plus

d'une commune de nos montagnes, le tambour appelle quelquefois les habitants au *communal*, comme au temps de leurs ancêtres, et qu'on y prend des décisions qui, pour n'être pas très régulières, ni même écrites, n'en sont pas moins respectées dans le pays et y ont force de loi.

Si nous avons vu avec tristesse les diverses classes de la société se séparer au sujet de la religion, dans le siècle dernier, nous n'avons pas les mêmes divergences à regretter à l'égard de la liberté. Son culte était resté également cher à tous les ordres, dans notre province. Clergé, noblesse, bourgeois; paysans, tout le monde appelait à l'envi son triomphe et son règne. Nous avons le plus beau et le plus incontestable monument de cette unanimité libérale, dans les cahiers de nos assemblées baillagères de 1789, qu'un député patriote, M. d'Andelarre, a mis récemment en lumière avec tant d'à-propos et de bonheur. Ils contiennent le programme le plus complet du gouvernement parlementaire et de la souveraineté nationale, et prouvent bien qu'aucun des fils des Comtois peints par Voltaire n'avait abandonné les traditions républicaines de son pays.

Comment à cet heureux accord put succéder si vite la plus effroyable guerre civile? C'est qu'à cette proclamation de tous les droits il manquait malheureusement, chez une partie de la nation, un complément indispensable, la pratique de tous les devoirs, et en particulier le respect des droits et de la liberté d'autrui. La Révolution, trahissant son drapeau et son symbole, ne tarda pas à devenir persécutrice, et elle se trouva

aussitôt en lutte avec le clergé libéral et le peuple religieux de la Franche-Comté ; non pas, comme le prétendent également les ennemis de la liberté et ceux de la religion, parce que la Révolution avait proclamé la liberté des cultes, ou la liberté de conscience, ou la liberté de la presse, ou toute autre liberté, non pas même parce qu'elle tolérait, contre l'avis de Jean-Jacques Rousseau, la licence illimitée de l'agression et de l'injure ; car le dévouement du clergé et la foi du peuple se sentaient assez forts pour mépriser toutes les attaques et tous les outrages ; mais parce qu'avec la liberté absolue de l'irréligion, les assemblées législatives, dominées par les clubs de Paris, avaient décrété l'oppression des catholiques et renouvelé contre eux les plus tristes errements monarchiques de la révocation de l'édit de Nantes, en attendant la proscription prochaine de tous les cultes. Les populations comtoises ne se sont séparées de la Révolution que lorsque la Révolution s'est tournée contre la liberté. Elles n'ont jamais cessé d'aimer cette liberté, même avec les charges et les nobles efforts qu'elle impose. Leurs adversaires les plus acharnés l'ont eux-mêmes avoué plus d'une fois : elles n'ont jamais montré pour l'émigration armée aucune sympathie, pour la royauté aucun culte, et elles se seraient fait hacher pour empêcher le rétablissement des abus de l'ancien régime et des restes de féodalité, bien adoucis pourtant, dont elles avaient eu à subir le fardeau ou l'humiliation. Elles n'ont jamais reproché à la république de la Convention et du Directoire que d'avoir remplacé la monarchie absolue par

une tyrannie encore plus oppressive, l'ancienne aristocratie par une aristocratie encore plus insolente, et d'avoir substitué aux vœux de la majorité de la nation, les caprices impies ou haineux de quelques tribuns. Oui, le peuple comtois, malgré tout ce qu'il a eu à souffrir des injustices et des excès de la Révolution, a toujours eu pour elle un faible visible, et jamais il n'a désespéré de la voir rentrer dans la voie de la justice et de la modération. Ses fils ne cessèrent pas d'aller, par milliers, défendre le territoire menacé; et rien ne peint mieux la double fidélité de cette forte race, que ce magistrat municipal de Mouthier, jeté en prison pour son dévouement à sa foi religieuse, refusant, quelques jours auparavant, de recevoir son fils, qui avait quitté les drapeaux de la république, et le renvoyant héroïquement à l'armée du Rhin.

Voilà, Messieurs, en quelques traits, ce qu'étaient ces vieux Comtois avec lesquels j'ai tant de plaisir à vivre : gens austères et éminemment consciencieux, tout dévoués à Dieu et à la patrie, menant vaillamment de front la revendication de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs; tels, en un mot, qu'il en aurait fallu dans toute la France pour y fonder une république durable.

L'heureuse alliance du sentiment chrétien et du sentiment libéral qui les distinguait, s'est fidèlement perpétuée dans leurs descendants; ils en ont donné une preuve éclatante, au milieu même de ce siècle et dans le moment le plus critique, en allant spontanément choisir, pour les représenter au sein de notre seconde

assemblée constituante, le grand orateur qui, de nos jours, a défendu avec le plus de chaleur et de constance la religion et la liberté.

Messieurs, avant de rentrer dans le silence et de reprendre ma vie d'études et de retraite, au milieu des grands souvenirs de vos ancêtres, permettez à mon vif amour pour notre pays l'expression d'un vœu qui sera sans doute aussi le vôtre. C'est que, dans l'avenir, comme dans le passé, le peuple comtois fasse honneur à la vieille devise que je lisais tout à l'heure sur la porte de cet hôtel de ville, mais qui doit être rectifiée d'après l'explication aussi juste que spirituelle de Voltaire. Oui, qu'il demeure TOUJOURS FIDÈLE A DIEU ET A LA LIBERTÉ, et qu'il continue ainsi à personnifier les deux nobles sentiments dont l'union seule fait les grands peuples et les bons citoyens.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Votre modestie, Monsieur, vous a induit en erreur en vous faisant supposer que c'était à une recommandation officieuse que vous étiez redevable des suffrages de l'Académie. Depuis longtemps votre nom était connu d'elle. Les remarquables articles que vous avez publiés dans les *Annales franc-comtoises* devaient vous faire compter au nombre des littérateurs dont les travaux sont pour le pays un sujet d'espérance, et ce titre suffisait pour que votre place fût marquée dans le sein de notre Compagnie.

Noblesse oblige, dit-on. Ce premier pas dans la littérature contemporaine vous a conduit à mettre au jour un important ouvrage historique, fruit de longues et savantes recherches, où vous retracez les faits qui se sont passés dans nos montagnes à l'époque si triste de la persécution religieuse de 93 : sujet épineux qui demandait à être traité avec cette scrupuleuse impartialité qu'il est si nécessaire et parfois si difficile d'observer dans l'histoire de nos discordes civiles. Je dois vous féliciter, Monsieur, d'avoir imprimé à votre ouvrage le cachet de la vérité. Les pièces authentiques que vous y avez insérées défient toute contradiction et témoignent de votre bonne foi; elles ne permettront jamais à ceux qui reviendront sur l'histoire de ces temps malheureux d'élever le moindre doute sur votre véracité.

Persévérez, Monsieur, dans vos études solitaires, et dans cet amour des lettres auxquelles vous avez voué un culte si désintéressé; votre histoire de la persécution religieuse nous a donné la mesure de ce que vous pouvez faire et de ce que nous avons droit d'attendre de vous. Permettez-nous d'espérer qu'après avoir fourni à cet ouvrage le complément qu'il réclame, vous saurez trouver dans l'histoire de la province, qui est l'objet de vos études incessantes, d'autres sujets non moins dignes d'occuper votre attention et d'exercer votre talent.

SUR LA MORT DE M. RICHARD BAUDIN

ÉLÉGIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

Il a fui loin de nous, ce poète charmant,
Comme la fleur qui tombe et meurt en un moment,
Comme un parfum qui s'évapore !
Je crois entendre encor ses chants mélodieux;
Son âme ouvrait déjà ses ailes dans les cieux
Que sa lyre vibrait encore.

Ses yeux étaient fermés, sans espoir de réveil;
Comme Homère et Milton, il vivait sans soleil;
Mais pour le poète, qu'importe?
Il voyait d'autres cieux dans un monde meilleur;
Si son corps languissait, en proie à la douleur,
Son âme restait toujours forte.

Il oubliait son mal; et par un noble effort,
Il chantait, et sa voix semblait fléchir la mort.
Son œuvre était inachevée,
Et tous, nous espérions : — sur le troëne en fleur,
Le rossignol, parfois, charme aussi l'oiseleur
Prêt à lui ravir sa couvée.

Mais la mort, de son aile, éteignit le flambeau,
Et, comme un autre Orphée, il n'a pu du tombeau
Sauver son âme fugitive.
Et les riches fleurs d'or que Toulouse produit
Ne purent l'arracher à l'éternelle nuit,
Ni le suivre sur l'autre rive !

La voilà cette lyre, humide de ses pleurs !
Elle est froide et sans voix, sous les tristes couleurs
Du crêpe sombre qui la voile !
Isaure, vois tes fleurs que la mort lui reprend;
Les maîtres de la lyre ont resserré leur rang :
Ta pléiade perd une étoile.

Il est mort, le poète au chant mélodieux !
Sa vie en un jour s'est flétrie;
Il est mort loin de sa patrie,
Sans nous revoir, hélas ! sans nous faire d'adieux.

Montagnes du Jura, qu'il avait tant aimées,
Rochers majestueux, que couronnent les bois,
Retraites que ses vers jadis ont animées,
Le poète a chanté pour la dernière fois !
Gémissez sur sa mort, fleuves de Séquanie,
Vous, qu'il a célébrés avec tant d'harmonie,
Plaignez-vous aux roseaux de vos bords sinueux !
Doubs, roi de nos vallons, verse en pleurant ton urne
A la Saône d'azur, dont l'onde taciturne
Des saules qu'il aimait baigne le tronc noueux.

Pleurez, muses du Pinde et des monts de l'Attique !
Vous l'aimiez autrefois, et de la Grèce antique
Vous quittiez les asiles verts;
Vous descendiez jadis dans nos vallons sauvages;
Aussi le souffle pur de vos riants bocages
Respire dans ses premiers vers.

L'antiquité chez lui prit des grâces nouvelles;
Longtemps encor ses vers, abeilles immortelles,
Sur vos lèvres voltigeront.
Gardez-vous cependant d'un culte téméraire !
Je ne veux point couvrir son urne funéraire
Des fleurs qui parent votre front.

Mais c'est toi que j'appelle, ô Muse, qui fréquentes
Les sommets du Liban et ses antres sacrés !
Tu dédaignas toujours le thyrse des bacchantes;
La harpe d'or frémit sous tes doigts inspirés:
O vierge de l'Eden, sors des hautes demeures,
Toi qu'il a préférée à ses dernières heures,
Viens pleurer près de lui dans un dernier accord !
Détache de ton front les saintes bandelettes
Et noue aux lis coupés ces sombres violettes,
Pour faire une couronne à ton poète mort.

Viens l'endormir au son de ta douce parole !
Assise sur sa tombe, encourage et console
Et le poète et le chrétien !
Ton poète n'a-t-il écrit que sur le sable?
Verra-t-il s'écrouler une œuvre périssable?
Et ce qu'il a fait n'est-il rien?

Quoi ! n'est-ce rien d'orner la pensée invisible,
De donner au bien mille appas,
D'entourer d'harmonie et de rendre sensible
Ce que le regard ne voit pas?
N'est-ce rien d'animer une matière inerte,
Comme par un souffle de feu?
De la faire penser, de la rendre diserte,
Et sur une aile d'or par le poète ouverte,
De la faire prier et monter jusqu'à Dieu?

Oh ! non, la poésie est un nouveau mérite,
C'est un lot précieux dont le poète hérite,
Pour luire aux yeux comme un fanal;
O Muse, apporte-lui la couronne de gloire
Que Dieu décerne à la victoire
De l'homme qui le cherche et triomphe du mal !

———

LE SYNODE DE BESANÇON EN 1124

ET LA LÉGENDE DE SAINT PRUDENT

Par M. l'abbé SUCHET

Le douzième siècle vit s'accomplir de grandes choses; mais ses commencements furent douloureux et remplis de désordres. En Bourgogne, les guerres privées se renouvelaient souvent, les chemins étaient infestés de voleurs, des hommes puissants et hardis pillaient les monastères, rien n'était sûr, ni les propriétés, ni les personnes. La paix était ce qui manquait le plus et dont on avait pourtant le plus besoin. L'Eglise s'efforçait de l'établir en propageant les règlements de la Trêve de Dieu, et en convoquant des assemblées, dans le but de terminer les querelles publiques et privées. Ces réunions étaient appelées *le plaid de Dieu,* ou *le sacré dicastère, — placitum Dei seu sacrum dicasterium.* Elles se tenaient surtout à deux époques de l'année, après Pâques et après la moisson. On y convoquait non seulement les ecclésiastiques de la province, mais encore les princes et seigneurs laïques et le peuple tout entier.

En 1110, une assemblée de ce genre fut tenue près du monastère de Bèze en Bourgogne. La foule y était

nombreuse, et le président du synode était un illustre prélat franc-comtois, Guy, archevêque de Vienne, qui devait bientôt être élevé au souverain pontificat, sous le nom de Calixte II. Guy unissait une éloquence vigoureuse à une expérience consommée. Il prononça, au milieu de cette foule, un discours énergique pour rappeler les hommes au respect des droits d'autrui. Sa parole éloquente gagna les cœurs de ceux qui l'écoutaient, et tous promirent par serment d'observer la paix et de pratiquer la modération et la justice (1).

De telles assemblées étaient souvent nécessaires dans un siècle où la vie et la propriété n'avaient, le plus souvent, contre la force toute-puissante, d'autre sauvegarde que la crainte des jugements de Dieu. Des synodes semblables furent tenus à Besançon vers le même temps. Un chroniqueur bourguignon nous en signale deux, sur lesquels il nous fournit peu de détails, mais dont il est intéressant de rappeler le souvenir. Nous ne pouvons préciser la date du premier de ces synodes, et nous n'en connaissons qu'une circonstance assez singulière. Dans ces *plaids de Dieu*, les religieux arrivaient de toutes les contrées voisines, apportant les reliques insignes de leur monastère. Le lieu fixé pour l'assemblée était ordinairement une grande plaine qui se couvrait de tentes et prenait l'aspect d'un vaste camp. Au centre s'élevait un pavillon plus grand que les

(1) Ce *plaid de Dieu* a été raconté par M. Girault, dans une notice lue à l'Académie de Dijon en 1819. Il le place en 1116 Voir sur cette date les Bolland., au 6 octobre, Actes de saint Prudent, d'où nous tirons également les détails de cette notice.

autres et semblable à un temple portatif. C'est là qu'étaient rangées les châsses de saints, dont les fidèles venaient implorer la protection.

A l'assemblée de Besançon, les moines de Bèze avaient apporté la châsse d'un glorieux martyr, saint Prudent, particulièrement honoré dans leur monastère. Il y fit de si beaux miracles que les Bisontins résolurent de s'emparer de ses reliques et de les garder dans leur ville. A leurs yeux un tel procédé ne paraissait pas coupable; car, dans les idées du moyen âge, la notion de la justice était souvent confuse, et généralement l'enlèvement des reliques n'était pas regardé comme un vol, surtout quand on ne prenait pas le reliquaire. Cela est si vrai, qu'un chroniqueur, racontant plusieurs enlèvements de ce genre, s'écrie naïvement : « Oh! plût au ciel qu'il me fût donné d'accomplir un tel larcin (1). » Les Bisontins, partisans de cette morale, retinrent donc la châsse de saint Prudent. Mais plus tard les moines de Bèze purent se faire rendre bonne justice, et le précieux trésor leur fût rendu. Mais, dès ce jour, ils se tinrent sur leurs gardes, et résolurent de ne plus sortir saint Prudent de leur église, se contentant d'en porter la châsse vide dans les grandes assemblées religieuses. C'est ce qu'ils firent au deuxième synode qui se tint à Besançon en 1124.

Ce *plaid de Dieu* eut lieu sous le gouvernement de notre archevêque Anséric. Depuis son élévation à l'épiscopat en 1117, ce prélat, aussi zélé que prudent,

(1) *O utinam tale mihi facinus, tantumque patrare contingeret furtum.* (Bolland., 6 oct., Act. S. Prudent.)

était occupé à relever la discipline, à combattre les abus, à terminer les différends, à faire fleurir les églises et les monastères. Mais la paix était loin de régner parmi ses chanoines métropolitains. On sait qu'il y avait alors à Besançon deux cathédrales, celle de Saint-Jean et celle de Saint-Etienne, et, par conséquent, deux chapitres qui, depuis plus de quinze ans, se disputaient vivement la primauté et le droit de posséder le siége épiscopal. Après de longs débats, le pape Calixte II finit par appeler l'affaire à son tribunal, et rendit, le 6 avril 1123, un arrêt définitif en faveur de Saint-Jean, déclarant que le siége épiscopal restait irréfragablement attaché à cette cathédrale.

La fin de cette querelle fut une grande joie pour l'archevêque Ansérie, qui était un homme de paix. Aussi, dès l'année suivante, il s'occupa de réunir *le plaid de Dieu,* pour sceller l'œuvre de conciliation, régler d'autres affaires entre les seigneurs et les abbayes, et réprimer les abus, les brigandages et les pillages d'églises alors si fréquents. Il indiqua la plaine de Thise pour le lieu de l'assemblée, et les fêtes de la Pentecôte pour l'époque de la réunion.

Entre le village de Thise et la rivière du Doubs, s'étendait une grnde plaine, couverte de vert gazon, d'un accès facile, et distante de Besançon, dit le chroniqueur, d'environ quinze cents pas (1). C'est là qu'un mandement publié par l'archevêque Ansérie convoquait les peuples pour le temps indiqué. Les fêtes de la

(1) La distance réelle est bien plus longue.

Pentecôte étaient pour les fidèles des jours de chômage ; c'était l'époque où l'on se rendait en pèlerinage au tombeau des saints. Aussi, comme il y avait alors grande affluence de tous côtés, on était au moins, pour un instant, plus rassuré contre la crainte ordinaire des voleurs qui infestaient les grands chemins (1). Il vint donc une grande multitude de peuple au plaid de Thise. « On ne saurait croire, dit le chroniqueur, combien de milliers de personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, accoururent en ce lieu. »

Ce fut vraiment, selon son expression, une assemblée immense et très importante, *celeberrimum et immensum concilium*. Les seigneurs s'y rendaient avec leur suite brillante ; les religieux y arrivaient portant sur leurs épaules les châsses des saints honorés dans leurs monastères, et il y en eut un si grand nombre, dit la chronique, qu'il serait trop long de les énumérer ; le pauvre peuple y venait, soit pour invoquer la justice de l'évêque, soit pour implorer le secours des Bienheureux en priant auprès de leurs restes sacrés. Les malades surtout, les infirmes et les affligés s'y étaient rendus de fort loin, puisque, parmi ceux qui sont désignés, nous voyons figurer une femme de Membrey et une autre de Château-Chalon.

La plaine de Thise offrit, pendant ces jours, un aspect merveilleux. Des tentes nombreuses se déployaient dans

(1) Quibus (diebus) feriati populi, aliquantulum solito raptorum timore nudati, sanctorum devotius student adire limina. (Act. S. Prudent.)

toute l'étendue de la prairie, les unes faites d'étoffes et de toiles, les autres construites en rameaux d'arbres, comme au plaid de Bourgogne en 1110. Chaque église, chaque monastère, représenté à cette assemblée, avait son pavillon où étaient honorablement déposées sa châsse et sa bannière. Dans ce nombre, on distinguait la tente des religieux de Bèze, venus de leur monastère de Bourgogne, avec une belle image de saint Pierre leur patron, une grande châsse contenant les ossements de plusieurs Bienheureux, et un beau reliquaire d'argent, en forme de bras, qui renfermait quelques reliques d'un martyr du nom de saint Remi.

C'est ce reliquaire précieux qui avait contenu autrefois, paraît-il, les reliques de saint Prudent. Les pèlerins qui avaient visité l'abbaye de Bèze le reconnurent. Mais ce qu'ils ne savaient pas, c'est que les religieux, craignant que les Bisontins ne leur volassent une seconde fois les reliques du saint, les avaient remplacées par d'autres. La foule se rassemble donc vers la tente des moines de Bèze. On accourt pour y invoquer saint Prudent dont la renommée a publié les beaux miracles. « Mais il n'y avait, dit le chroniqueur, que le nom et la vertu du saint martyr, qui ont suffi, du reste, pour récompenser la foi des fidèles. » Il raconte, en effet, la guérison merveilleuse de deux femmes paralytiques, l'une de Château-Chalon, *de Castello-Karoli oriunda,* — l'autre de Membrey, *indigena villæ quæ Membriacus dicitur,* laquelle avait été amenée sur une charrette depuis ce village jusqu'à Thise.

Quant aux actes du synode et aux mesures qui y

furent décrétées, la chronique n'en dit pas un mot. On y fit sans doute, comme dans les autres *plaids de Dieu*, de nombreuses exhortations au peuple, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix, on y régla les différends pour des usurpations, torts ou dommages faits aux églises; on y termina les querelles portées au tribunal de l'archevêque. « C'était dans ces assemblées, dit un de nos historiens, que nos évêques avaient coutume de juger les différends de leurs justiciables ou de ceux qui invoquaient leur arbitrage. Ils y faisaient reconnaître et respecter les droits des églises et des monastères, dont les vassaux étaient tenus d'y assister (1). »

Après le plaid de Thise, les religieux de Bèze revinrent à leur monastère. Mais la mémoire de saint Prudent resta dès lors en singulière vénération dans le comté de Bourgogne; tellement que l'église où reposaient ses reliques, à Bèze, devint un des pèlerinages fréquentés par nos ancêtres, et son nom, un de ceux qu'ils invoquaient particulièrement dans leurs afflictions. Le chroniqueur en rapporte maints exemples, et mentionne en particulier deux villes importantes de notre province, Dole et Vesoul, dont il est intéressant de constater la situation au douzième siècle.

Or, nous savons, par cette chronique de Bèze, que vers l'an 1120, Dole n'était pas seulement, comme le prétend Dunod, un simple lieu de plaisance pour les comtes de Bourgogne, mais bien une place importante, une ville, en un mot, peuplée de nombreux habitants.

(1) Richard, *Hist. de l'Egl.*, I, 313.

En effet, notre chroniqueur racontant la résurrection d'un mort qui eut lieu à Dole, par l'intercession de saint Prudent, s'exprime ainsi en parlant de cette ville : « Si quelqu'un, dit-il, voulait mettre en doute ce mi- » racle, je pourrais le faire attester, non par un seul » témoin, mais par trois cents. Car ce n'est pas dans » une humble localité que le fait s'est passé, mais dans » un lieu très connu, c'est-à-dire dans le château » nommé Dole..... Il s'agit d'un habitant de ce *cas-* » *trum,* distingué par la noblesse de sa naissance, par » sa renommée et par ses mœurs. » A cette description, le chroniqueur ajoute une facétie ridicule, qui semble attester l'esprit de rivalité qui existait entre le duché et le comté de Bourgogne. « Dole, dit-il, tire peut-être » son nom de *dolus, tromperie,* parce que les bour- » geois de ce lieu ont très souvent recours à la ruse. » On y a vu souvent, en effet, et on y voit encore une » race d'hommes inconstants et infidèles envers ceux » qui reçoivent successivement leur hommage, don- » nant la main tantôt à l'un, tantôt à l'autre. »

Cette critique des Dolois, plus méchante qu'elle n'est juste, prouve au moins qu'au douzième siècle on considérait déjà Dole comme une ville ayant son caractère propre, et dont les bourgeois (*oppidani*) ne manquaient pas d'importance dans la province. Nous voyons encore, par le récit de ce chroniqueur, que Dole avait son église et que le culte de Notre-Dame y était en grand honneur. Il nous renseigne sur la manière dont s'y faisaient les funérailles, en nous racontant celles du jeune homme que saint Prudent ressuscita. — On lava

d'abord, nous dit-il, le corps du défunt, on enveloppa sa figure d'un suaire, ses bras et ses jambes de bandelettes, son corps d'un linceul, puis on poussa autour du cadavre des clameurs lugubres, *ultima desperatione conclamatur*. Des pleureuses vinrent gémir autour du cercueil, énumérant, au milieu de leurs larmes, toutes les belles actions du défunt. La nuit se passa ainsi dans le deuil, et le lendemain, quand on porta le mort à l'église, sa veuve accompagna le cercueil, suivie d'un peuple nombreux, *popularitas circumfusa*. Il était d'usage qu'après l'office les parents du défunt fissent servir un repas au prêtre et aux clercs qui avaient assisté aux obsèques.

Mais ce repas de deuil allait se changer en un festin de joie. Le défunt ressuscita miraculeusement, et raconta les choses merveilleuses qu'il avait vues depuis le moment de sa mort. Le chroniqueur en fait un long et poétique récit, dans lequel il lâche complètement la bride à son imagination. C'est une tâche difficile de chercher l'histoire véritable à travers ces récits fabuleux où se complaisaient les chroniqueurs du moyen âge. Celui que j'analyse, mêlant les idées chrétiennes aux souvenirs du paganisme, nous promène, avec son héros, à travers les espaces immenses de l'autre monde. Si l'expression ne paraissait ambitieuse, je dirais que c'est un précurseur du Dante.

Je termine en rapportant ce que cet auteur nous apprend sur la ville de Vesoul au douzième siècle. Thiébaud avait, paraît-il, la manie des étymologies. Selon lui, Vesoul se dit en latin *Visorium* et vient de

videndo, parce que le château de Vesoul, bâti sur un lieu très élevé, peut être *vu* de loin. — Mais passons. — Ce qui résulte de plus clair de sa narration, c'est que, vers 1120, le château de Vesoul, bâti sur la motte, était une place assez importante. — Dans le même chapitre, le chroniqueur raconte qu'un nommé Humbert, de Rosières-sur-Vingeanne, fut fait prisonnier et conduit au château de Vesoul où on le jeta dans un noir cachot. C'était le gardien de ce château, affreux larron, qui s'était emparé de sa personne pour lui extorquer ses richesses, en l'obligeant à payer une forte rançon pour sa délivrance. Mais le pauvre prisonnier, accablé de chaînes, tourmenté par la faim, se souvint du glorieux martyr saint Prudent. Il l'invoqua ; ses chaînes furent brisées, et il fut rendu à la liberté.

Le synode tenu à Thise en 1124 n'était au reste qu'une réunion conforme aux usages de cette époque. Pendant le moyen âge, ces sortes d'assemblées se tinrent assez régulièrement dans le diocèse de Besançon. Elles se réunirent ordinairement dans le palais de l'archevêque, *in aulâ nostra archiepiscopali* (Statut. Synod.). Cependant, lorsque les circonstances le demandaient, elles se tenaient hors de la ville, dans un lieu désigné àl'avance. Du onzième au dix-septième siècle, il fut de règle que les synodes s'assembleraient deux fois chaque année : premièrement, le mardi avant la Pentecôte ; secondement, au mois d'octobre, le mercredi après la fête de saint Luc.

C'est un de nos plus grands archevêques, Hugues Ier, qui avait remis ces assemblées en honneur. Ses plus

illustres successeurs, tels que Charles de Neuchatel, Claude de La Baume, Ferdinand de Rye, Claude d'Achey, etc., eurent à cœur de maintenir l'usage de ces assises religieuses, qui avaient pour but d'entretenir parmi les clercs le respect de la discipline et le goût des études. Les principaux membres du clergé diocésain étaient tenus d'y assister, ou au moins de s'y faire représenter. Les laïques étaient admis aux réunions publiques qui se tenaient dans la cathédrale et où se prononçaient les discours synodaux. Le clergé seul formait les réunions particulières où devait se régler tout ce qui concernait la discipline, la foi et la morale. Dans ces réunions synodales, il y avait deux manières de discuter les questions proposées à l'assemblée : 1° le discours proprement dit, *concio,* dans lequel un orateur développait son opinion au milieu du silence des auditeurs ; 2° la conférence, *interrogatio,* dans laquelle l'orateur devait répondre aux objections qui lui étaient proposées. « Tels sont, dit un de nos statuts diocésains, les usages que nos pères nous ont transmis, par une inspiration divine, pour l'étude et la perfection de la foi évangélique. Et certes une des choses les plus nécessaires, c'est que le clergé se réunisse souvent ainsi, et que le synode se tienne deux fois chaque année, afin de combattre les erreurs, de réprimer les scandales, de régler le culte divin et de signaler tous les abus. » Tels furent les usages de nos pères, et certes la foi et les mœurs y gagnèrent assez pour que nous exprimions le désir de voir ces usages antiques revivre parmi nous.

UN CHAPITRE

DE L'HISTOIRE DU PARLEMENT

LE PARLEMENT MAUPEOU

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. ESTIGNARD, Avocat général.

Il y a quelques années, j'ai eu la pensée de composer un travail sur la Faculté de droit de Besançon et de remettre en lumière les hommes qui avaient enseigné la science du droit dans cette province. Mon but était, déjà à cette époque, d'étudier non seulement les jurisconsultes professeurs de droit, mais d'évoquer quelques figures de magistrats et de parcourir l'histoire de notre parlement en m'aidant de documents encore inédits.

Cette œuvre d'ensemble est à peu près achevée, et c'est un fragment de ce livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Je m'attacherai aujourd'hui à ce qui concerne spécialement le coup d'Etat du chancelier Maupeou contre les parlements.

Sous le règne de Louis XV, une lutte violente s'était engagée entre le pouvoir souverain et le parlement de Paris, auquel bientôt se joignirent d'autres parlements du royaume. Usant du droit de remontrances, s'arrogeant celui de refuser l'enregistrement des édits, le parlement, après avoir concouru à la prédominance de

l'autorité monarchique, à la fondation de l'unité française, s'était constitué en véritable corps politique bien plus qu'en cour de justice, et ne cessait de protester contre les charges qui grevaient le peuple. Son opposition n'était du reste que trop justifiée : des prodigalités excessives absorbaient les ressources du Trésor ; des édits se succédaient d'année en année à l'effet de constituer de nouveaux impôts. Témoin de la misère des classes inférieures, et représentant seul la nation en face de la royauté et de ses ministres, le parlement devait nécessairement protester, s'il ne voulait accepter une part dans la responsabilité qui incombait au pouvoir royal. Mais cette résistance que ne parvenaient souvent à vaincre ni les lits de justice, ni même l'exil des magistrats, et qui se traduisait quelquefois par le refus de remplir aucune fonction judiciaire, grève véritable suspendant absolument le cours de la justice au grand détriment du public lui-même, devait irriter au plus haut degré un roi successeur de Louis XIV, et qui considérait comme sans limites un pouvoir qu'il tenait de Dieu seul. Chaque exil se terminait par le rappel des exilés et par le rétablissement des parlements dans leurs attributions premières. Ils revenaient puissants comme par le passé, mais ulcérés et plus disposés encore à une résistance qui finissait pour eux par un triomphe et leur valait cette popularité si facilement acquise à ceux qui ont le rôle de persécutés.

Le procès du procureur général du parlement de Rennes, La Chalotais, passionna la seconde moitié du XVIIIe siècle, et amena, par représailles des parle-

ments, la poursuite du duc d'Aiguillon, l'ennemi de ce magistrat et l'ex-gouverneur de la Bretagne. Ce procès intenté par le parlement, malgré la défense formelle du roi, malgré les menaces les plus graves en cas de désobeissance, devait donner au souverain un grief de plus et faire sentir plus vivement encore l'urgence de mesures réduisant la puissance des cours et leur enlevant la force qu'elles tiraient de la solidarité qui les liait entre elles et en faisait une seule compagnie.

Dans le courant de l'année 1768, le chancelier de Lamoignon, ayant abandonné les sceaux, y avait été pour la forme remplacé un jour seulement par le vice-chancelier René de Maupeou, à qui succéda immédiatement le fils de ce dernier, Charles-Augustin de Maupeou.

Bien que ne possédant ni la science du droit, ni la dignité du caractère, Augustin de Maupeou n'en réunissait pas moins plusieurs des conditions nécessaires au rôle qu'il devait remplir. Habile à manier l'intrigue, résolu, sans scrupules dans le choix des moyens, prêt à tout oser dans l'intérêt de sa propre fortune et de son ambition, il ne devait reculer ni devant l'impopularité qui l'attendait, ni devant les haines qu'il allait infailliblement soulever ; profitant du procès fait au duc d'Aiguillon pour justifier toutes les mesures propres à rendre à l'autorité royale son ancienne vigueur, un instant il put croire à la réalisation définitive de ses projets de réforme, et peu s'en fallut que la lutte contre le parlement ne l'entourât du prestige que donne habituellement le succès.

C'est en novembre 1770 que se dessine d'une manière bien nette la querelle entre la royauté et la magistrature. Le 27 novembre parut un édit dont l'article 1er prohibait les termes d'unité, d'indivisibilité, de classe et autres synonymes pouvant indiquer que tous les parlements ne forment qu'une seule compagnie. L'article 2 ordonnait que tous les officiers des parlements rendraient la justice sans interruption que celle portée par les ordonnances. En conséquence, il leur interdisait de cesser le service, sous peine de perte et privation de leurs offices, ainsi que de donner des démissions combinées et de concert. L'article 3 permettait de faire, avant l'enregistrement des édits, telles remontrances qu'ils estimeraient convenables, en leur défendant après l'enregistrement de rendre aucun arrêt qui pût tendre à arrêter leur exécution.

C'était, comme on le voit, annuler les parlements comme corps politiques et les réduire à de simples cours de justice. Le chancelier avait accompagné l'édit d'un préambule dont la violence calculée devait irriter la magistrature et la jeter dans une résistance qui permettrait d'agir contre elle sans ménagement. Cette résistance en effet fut immédiate. Le parlement de Paris répond aussitôt que c'est à lui que la royauté a dû l'abaissement des grands vassaux, le maintien de l'indépendance de la couronne; il récrimine contre les funestes conseillers du trône ; il supplie le roi de livrer à la vengeance des lois les perturbateurs de l'Etat et les calomniateurs de la magistrature, puis il refuse l'enregistrement. Le 7 décembre, l'édit est enregistré dans un

lit de justice. Le 10, le parlement proteste de nouveau. Le 12, le roi ordonne de reprendre les audiences et refuse d'entendre le premier président. Le parlement se soumet, en apparence du moins, tout en persistant à suspendre la justice.

Mais la fermentation était dans les esprits et la lutte devait se continuer plus vive. Le 16 janvier, le même parlement déclare vouloir conserver l'intégrité de ses droits. Le 19, le roi ordonne de reprendre le service. Le 20, le parlement persiste dans son attitude de protestation. Le 21, un arrêt du conseil déclare tous les offices acquis et confisqués. Il sera immédiatement pourvu à la nomination des officiers de la cour.

Le 22 janvier, le roi envoie des lettres de cachet à tous les magistrats. Des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes composent la nouvelle cour de justice et s'installent en grand appareil militaire au milieu des huées du peuple.

Mais ces actes tendant à relever l'autorité du souverain devaient, pour mettre du côté du ministre toutes les chances de succès, être appuyées de dispositions de nature à lui rallier l'opinion publique et de réformes désirées par les populations. Maupeou le comprit, et le 22 février 1771 un édit vint enfin révéler sa pensée tout entière. Le préambule expliquait la nécessité de réformer les abus dans l'administration de la justice, il condamnait la vénalité des offices et reconnaissait que le roi devait à ses sujets une justice prompte et gratuite. Six conseils supérieurs établis dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers,

c'est-à-dire dans toute l'étendue du parlement de Paris, et dont les membres ne devaient toucher ni épices ni droits de vacations en sus de leurs gages, remplaçaient l'ancien parlement.

A la vue de ces modifications et de l'exil qui frappait la plupart des magistrats de Paris, les parlements de province s'émurent et protestèrent. Il y avait entre tous ces grands corps de justice une solidarité étroite, et le coup qui atteignait l'un, non-seulement les menaçait tous, mais affaiblissait leur puissance et leur autorité; et il eût fallu être atteint d'aveuglement pour ne pas comprendre que le succès des mesures prises contre la magistrature de Paris amènerait nécessairement des mesures semblables contre les autres parlements, et qu'en appuyant la résistance du parlement de Paris, les cours de province se défendaient elles-mêmes et se donnaient, par leur union, la seule chance de conserver leurs anciennes attributions. Mais le ministère n'en devait pas moins poursuivre son œuvre et toutes les grandes cours de justice du royaume devaient être ou supprimées ou complètement modifiées.

Le parlement de Besançon, qui avait alors à sa tête le premier président de Grosbois, en se déclarant pour le parlement de Rennes contre le duc d'Aiguillon, avait fait un acte qui, en le compromettant aux yeux du pouvoir, lui créait un précédent auquel il devait demeurer fidèle. Aussi, fort irrité des modifications apportées dans l'organisation judiciaire, n'hésita-t-il point à prendre parti pour le parlement de Paris. La conquête de la Franche-Comté était d'ailleurs trop récente pour

qu'un levain d'opposition, basé sur le regret de la domination espagnole, ne fermentât pas dans quelques têtes. Plus d'un parlementaire comparait l'indépendance de cette époque à la réglementation à laquelle Louis XIV avait soumis le pays, et mesurant les charges du passé aux lourds impôts du présent, se prenait à regretter les franchises dont jouissait la province sous le gouvernement espagnol, la douceur d'un pouvoir qui, placé au loin, devait se faire aimer s'il voulait être supporté. Toutefois le mécontentement des magistrats n'avait pu se produire que par des délibérations sur l'état de la magistrature en général et du parlement de Paris en particulier, lorsque, le 16 juillet 1771, les chambres du parlement étant assemblées, un conseiller, Jean-Baptiste-Bonaventure Alviset, expose que l'opinion publique attribuait au roi la volonté de donner aux tribunaux de justice une autre forme et de créer de nouvelles compagnies sous le titre de conseils supérieurs, et qu'elle désignait plusieurs des membres du parlement comme disposés à solliciter des fonctions dans une magistrature nouvelle; que de tels bruits étaient non-seulement calomnieux, mais de nature à déshonorer le parlement, et qu'il était nécessaire de prendre un arrêté par lequel les parlementaires désavoueraient de tels sentiments, en affirmant qu'ils regarderaient comme parjures ceux de leurs collègues qui entreraient dans la nouvelle cour. Une discussion s'éleva, plusieurs des conseillers présents soutenant qu'il fallait attendre une décision royale avant de protester. Ce dernier avis ne prévalut point et la majorité se rangea à l'opinion du

conseiller Alviset. Une délibération fut prise, imprimée et répandue dans le public, dans le but de repousser toute modification et d'affirmer le dévouement des parlementaires à leur compagnie.

La cour n'attendait qu'un prétexte pour frapper le Parlement de Besançon, et cette délibération fit éclater l'orage prêt à fondre sur lui. La première pensée du roi à la lecture de cet arrêté fut non-seulement de casser le Parlement, mais de n'en point créer d'autre, et de partager la province entre les conseils supérieurs de Dijon, Metz, Nancy et Colmar, et ce ne fut que sur les instances du maréchal de Lorges et dans la crainte de ruiner le pays et la ville de Besançon, qu'il consentit à ne point les priver d'un grand corps de justice. Mais, le dimanche 4 août 1771, on apprend l'exil de M. de Grosbois. Le même jour arrive chez le duc de Lorges un conseiller d'Etat, M. de Bastard, ancien premier président du Parlement de Toulouse, et que sa compagnie avait forcé de résigner ses fonctions; M. de Bastard était porteur d'un grand nombre de lettres de cachet; il en envoya soixante à MM. les présidents et conseillers, contenant l'injonction de se rendre à l'instant à la grand'chambre pour y entendre les ordres du roi, avec défense d'opiner et de parler sur ce qu'ils entendraient. A leur entrée dans la grand'chambre, les parlementaires se trouvèrent en présence du duc de Lorges et de M. de Bastard; après qu'ils eurent pris séance, on leur donna lecture d'un édit qui supprimait toutes les charges de premier président, présidents, conseillers généraux, procureur général et substituts, et ordonnait

qu'il serait procédé, dans le délai de deux mois, à la liquidation de la finance et au remboursement des offices; on lut ensuite un arrêt du conseil, revêtu de lettres patentes, qui cassait l'arrêté du 16 juillet. Bien que le conseiller Bourgon tînt à la main la lettre de cachet qui lui défendait de parler, il éleva la voix pour déclarer *qu'il protestait de nouveau, et que le roi ne pouvait lui ôter son état.* On rédigea un procès-verbal destiné à être transmis à sa Majesté, et les chambres se séparèrent après que le greffier en chef eut transcrit sur le registre l'édit et les lettres patentes.

Dès que les parlementaires furent revenus à leur domicile, on leur distribua soixante lettres de cachet, portant ordre de ne point quitter leur maison et de ne parler à personne. En même temps, le maréchal de Lorges tenta d'obtenir une rétractation de quelques-uns des magistrats qui avaient signé l'acte de protestation du 16 juillet, mais toutes démarches restèrent infructueuses. A quatre heures du soir, on distribua trente lettres de cachet, vingt-huit à ceux des parlementaires qui avaient signé l'acte de protestation, et les deux autres à MM. Belon et Renard, conseillers honoraires, le premier soupçonné d'avoir provoqué l'arrêté du 16 juillet; le second, d'avoir rédigé cet arrêté, ainsi que diverses remontrances antérieures. Les lettres leur ordonnaient de se retirer dans leurs terres ou maisons de campagne jusqu'à nouvel ordre. Tous partirent dans cette même journée du 5 août (1). Le lendemain,

(1) Liste des magistrats exilés et lieux de leur exil :

De Grosbois, 1er prés., à Grosbois. | De Montureux, prés., à Montur.

à neuf heures du matin, ceux qui n'avaient point signé l'acte de protestation furent autorisés à sortir de leur domicile. Ils se rendirent chez le maréchal de Lorges qui travaillait avec M. de Bastard à la nouvelle composition du Parlement (1).

Le 8 août, à dix heures du matin, le maréchal et M. de Bastard entrèrent au palais et procédèrent à l'installation du nouveau Parlement. Le duc de Lorges était

D'Olivet, président, à Choye.	Varin du Fresne, à Fretigney.
De Vezet, président, à Vezet.	De Prantigny, à Boussières.
De Nancray, doyen, à Nancray.	De Boulot, à Boulot.
Alviset, conseiller, à Charcenne.	Coquelin de Morez, à Morez.
Domet, id., à Thise.	Duban, à Ventoux.
Hugon, id., à Dampierre.	De Charchillat, à St-Claude.
De Rans, id., à Rans.	Tinseau, à Amondans.
Maire, id., à Villers-le-Sec.	Tharin, à Colombier.
Quégain, id., à Voray.	D'Authume, à Authume.
Seguin de Jallerange, id., à Jall.	De la Bretenière, à Authume.
De Bouligney, id., à Vauvillers.	De Saint-Vendelin, à Gy.
Bourgon, id., à Charbonnières.	De Mogron, à Faverney.
De Mongenet, id., à Morez.	Belin, à Miserey.
Varin d'Ainvelle, à Champvans.	Renard, à Buffard.
De Legnia, conseil., à Orgelet.	

M. de Thurey, conseiller, et M. Bergeret, avocat général, quoique non exilés, n'acceptèrent point de charges.

Ces magistrats, durant leur disgrâce, devaient être traités avec rigueur. C'est ainsi que le maréchal de Lorges fit remettre à chacun d'eux, par la maréchaussée, la copie d'une instruction datée de Versailles du 8 février 1772, dans laquelle le roi leur défendait, sous peine d'une répression des plus sévères, *de quitter le lieu de leur exil, d'y tenir des assemblées et de découcher*. La plupart des exilés écrivirent à M, de Montegnard pour lui exprimer leur surprise et se plaindre d'une pareille injonction. Plusieurs ne s'étaient absentés qu'à de rares intervalles et pour se rendre à une faible distance de la résidence qui leur était assignée, et certains d'entre eux n'avaient même point quitté cette résidence.

(1) Extrait des notes manuscrites de M. Duban de Crescia, conseiller au Parlement.

en habit de cérémonie, et M. de Bastard en robe de satin noir, rabat plissé et bonnet carré. Lorsque le maréchal eut pris sa place ordinaire en la grand'chambre, et que M. de Bastard se fut assis au-dessus du doyen, le maréchal, assis et couvert, dit ces mots : « Je regarde comme une époque très flatteuse dans ma vie, l'installation dont le roi me fait l'honneur de me charger, d'un Parlement composé de membres aussi respectables ; M. de Bastard vous exprimera les volontés de sa Majesté. » Puis, après lecture des lettres de commission de M. de Bastard, ce dernier ajouta : « Le roi vous rappelle aux fonctions de la magistrature. L'interruption momentanée qu'elles ont éprouvée n'altère ni leur éclat ni leur stabilité. Le choix du souverain répandu sur un plus petit nombre est plus honorable et plus flatteur. La distribution gratuite de la justice répond à la pureté de vos intentions et à la noblesse de votre ministère. Vos pénibles travaux n'auront désormais d'autre tribut que celui de la vénération et de la reconnaissance, seule récompense digne des magistrats vertueux qui composent cette auguste compagnie. »

Les portes de l'audience furent alors ouvertes, et lecture fut faite de l'édit de juillet portant création d'offices au Parlement de Besançon.

D'après cet édit, qui forme vingt-trois articles, le Parlement dut se composer : d'un premier président, de quatre présidents, de deux conseillers présidents (appelés présidents à bonnet), de deux conseillers clercs, de trente-deux conseillers laïcs, de deux avocats généraux, d'un procureur général, de deux substituts, ce

qui formait un total de quarante-six membres. La chambre des requêtes, qui avait pour mission de statuer sur les matières des eaux et forêts, ayant été supprimée en 1759, trois chambres, la grand'chambre, la tournelle criminelle et la chambre des enquêtes, composèrent cette cour de justice. L'édit de juillet exigeait des conditions d'aptitude. Tout conseiller devait être âgé de vingt-cinq ans accomplis et justifier de cinq années d'exercice de la profession d'avocat. En cas de vacance, la cour devait présenter trois candidats, et c'était au roi à choisir parmi eux ou à demander de nouvelles présentations. Enfin, les officiers du parlement devaient toucher des gages fixes : le premier président, 12,000 livres de traitement; les quatre présidents et le procureur général chacun 6,000 liv.; les conseillers clercs et laïques, 2,400 liv.; le doyen, 3,900 liv.; les deux avocats généraux, 2,000 l., et les deux substituts, 1,000 l. Les gages des avocats généraux devaient être portés plus tard, en 1771, à 2,400 liv. Indépendamment de son traitement, le doyen des conseillers laïcs eut une pension de 1,500 liv., et le plus ancien des conseillers clercs une pension de 1,000 liv. La portion colonique fut supprimée, les épices abolis, ainsi que tous les privilèges dont jouissaient les parlementaires.

Les quarante-six charges qui constituaient le Parlement ne furent occupées que par quarante-un titulaires. Cinq restèrent vacantes et furent destinées à ceux de MM. de l'ancien Parlement qui consentiraient à rentrer et à se désister de leur protestation. Ces quarante-une places furent occupées par plusieurs anciens

membres de la compagnie qui depuis dix ans n'entraient plus au palais, MM. Perrinot, de Poupet, Damey; on y plaça les fils de plusieurs conseillers, MM. Vuilleret et Roussel, ainsi que deux jeunes avocats de Vesoul, qui avaient acheté des charges au Parlement et qui n'étaient pas encore reçus, MM. Raillard et Mirdoudey; on voulait prouver ainsi que le nouveau Parlement pouvait se reconstituer avec les membres de l'ancienne compagnie. Enfin, le maréchal de Lorges donna la place d'avocat général à M. Athalin, fils de son médecin (1).

(1) Noms des magistrats qui composèrent le nouveau Parlement :

MM.	MM.
Chiflet, premier président.	De Verchamps.
De Camus, président à mortier.	Dunod de Charnage.
Terrier, id.	Droz.
De Rosières, id.	Roussel.
De Chaillot, id.	De Camus.
D'Auxon, conseiller président.	Perrinot.
D'Orival, id.	Poupet.
Marquis de Peintre.	Damey.
L'abbé d'Espiard.	Vuilleret fils.
Marquis de Tallenay.	Roussel fils.
Lebas de Bouclans.	Raillard de Gevigney.
Maréchal de Longeville.	Marin.
Frère de Villefrancon.	Mirdondey.
Guillemin de Vaivre.	Desbiez, avocat général.
Vuilleret.	Athalin, id.
Riboux.	Doroz, procureur général.
De Courbouzon.	Grangier, substitut.
Damey de Saint-Bresson.	Marguet, id.
Foillenot.	Pourcheresse, greffier.
Brocard de Lavernay.	François, greffier au plumitif.
Arnoux.	Caton, id.
Caseau.	Guillon, id.

MM. Perrinot, Poupet, Damey, étaient conseillers honoraires et rentraient comme titulaires.

La révolution opérée par le chancelier produisit dans tout le royaume une sensation profonde : de Maupeou avait spolié les magistrats du droit de propriété de leurs offices et avait violé le principe de l'inamovibilité. L'impression fut défavorable à la magistrature nouvellement créée; on ne crut ni à son indépendance ni à son intégrité, et elle fut attaquée par un débordement d'écrits et de pamphlets. A Paris, le Parlement Maupeou devint l'objet de la risée publique, et les mémoires de Beaumarchais, dans l'affaire Gœrman, eurent la plus grande part dans ce résultat. Il en fut de même dans beaucoup de provinces, et ce qui ajoutait surtout à l'irritation des esprits, c'est que le ministre avait apporté dans l'exécution des mesures provoquées par lui une telle précipitation que plusieurs choix avaient été faits sans discernement; c'est ainsi qu'en Dauphiné le successeur de l'avocat général Servan fut un jeune homme de dix-huit ans, sans expérience et sans talent.

Toutefois, la Franche-Comté ne s'émut tout d'abord que légèrement de l'exil de ses magistrats. La cherté des subsistances avait mécontenté le peuple, et quelques parlementaires, notamment le président d'Olivet, furent injuriés dans la rue au moment de leur départ.

MM. Vuilleret, Roussel, Raillard de Gevigney, Marin et Mirdondey, furent reçus sans examen.

M. de Longeville, conseiller des salines, et M. de Vaivre, intendant de Saint-Domingue, ne devaient faire aucun service.

Plus tard, MM. d'Aubonne, Belon, Guigne et Bourges, officiers de la chambre des comptes de Dole, prirent place dans le nouveau Parlement. Dagay, fils de l'intendant d'Amiens, fut nommé avocat général, en remplacement de Desbiez, qui devint conseiller.

Mais la classe moyenne prit parti pour les exilés. La réaction se fit bien vite partout; les sympathies suivirent les anciens magistrats dans l'exil, et le sentiment qui ne tarda point à dominer fut un sentiment d'irritation contre le nouveau Parlement et contre le pouvoir qui l'avait créé. De même qu'en 1759 des satires, sous la forme de noëls, d'épigrammes, de chansons, furent répandues dans la province; le premier président Chiflet, que ses ennemis représentaient comme ayant préparé, de concert avec le chancelier de Maupeou, tout le travail de réorganisation de la magistrature comtoise, fut surtout l'objet de vives attaques; mais ces poésies, faciles au point de vue de la forme, sont empreintes d'un esprit gaulois et rabelaisien qui en rend impossible la reproduction intégrale. Un de ces noëls, dont nous citerons quelques lignes, parce que certains historiens ont soutenu qu'il n'y avait eu ni prose ni vers contre le parlement Maupeou, contenait les couplets suivants :

1er COUPLET.

Près de sa décadence,
Le tripot franc-comtois
Demande une audience
Au Fils du Roi des rois.
L'Etable est, dit Jésus,
Ouverte à tout le monde;
Cette compagnie entrera,
Mais bientôt on la renvoyera
Afin qu'on la refonde.

2e COUPLET,

Un tartuffe en simarre
Affublé d'un mortier, etc.

3e COUPLET.

On vit paraître ensuite,
D'un air bas et soumis,
Assez près du jésuite,
D......... et M........
P......... dit à l'enfant :
Plaignez notre disgrâce,
Nous avons fait, comme on a vu,
Tout ce que la cour a voulu,
Seigneur, et l'on nous chasse.

6e COUPLET.

D......... comme son père,
L'oracle du parquet
Vint d'un air débonnaire
Haranguer en fausset.
Jésus en s'éveillant
Dit : J'entends l'âne braire,
Holà ! quelqu'un, qu'on en ait soin,
Qu'il ait de la paille et du foin
Et qu'on le fasse taire.

11e COUPLET.

Ne se sentant pas d'aise,
L'âne, en voyant D.....,
Lui saute au cou, le baise
Et lui gratte le dos.
D..... dit : Cette bête
Est un peu familière.
Excusez-moi, mon bon ami,
Dit le baudet, il est permis
D'embrasser un confrère.

Les avocats, qui s'étaient toujours joints aux parlementaires, n'hésitèrent pas à prendre parti pour les exilés. A Paris, une scission s'était produite au barreau: deux cent soixante-deux avocats se présentèrent au serment, et dans ce nombre les plus célèbres d'entre eux, Gerbier, Doutremont, Tronchet, etc. A Besançon, ils restèrent fidèles à l'ancien Parlement. Les audiences s'ouvrirent immédiatement après la reconstitution de la compagnie, mais aucun des membres du barreau n'y parut. La nouvelle cour de justice ne songea même pas à prendre vis-à-vis d'eux des mesures de rigueur; elle espéra que ce mécontentement cesserait avec le temps, et, comme on était au mois d'août, on crut devoir attendre la rentrée de la Saint-Martin. Les procureurs se rendirent seulement aux audiences pour les devoirs indispensables de leur ministère, et l'administration de la justice, si elle ne fut pas interrompue, eut fort à souffrir de cette abstention.

Trois années s'écoulèrent ainsi : le chancelier Maupeou semblait devoir triompher, et le nouveau Parlement, profitant du bénéfice du temps, se consolidait de jour en jour lorsque, le 14 mai 1774, Louis XV termina, au milieu de l'indifférence de son peuple, une vie dont les dernières années avaient été remplies de scandale et funestes à la France. Cet événement, qui enlevait à Maupeou son seul protecteur, devait avoir des conséquences fatales pour ses réformes. Quelques mois après, le 25 août, alors que le calme commençait à renaître, Louis XVI, qui venait de prendre pour premier ministre le comte de Maurepas, envoya en exil le chancelier

Maupeou ; et bientôt, le 12 novembre, il déclara rappeler l'ancien parlement, et vint lui-même, avec une grande solennité, présider sa réinstallation.

La révocation de l'édit de 1771 devait aussi s'appliquer aux provinces. Un officier général et un membre du conseil d'Etat reçurent la mission de réinstaller, dans chacune d'elles, la cour souveraine. Plusieurs Parlements, notamment celui de Besançon, furent l'objet d'un édit spécial ainsi conçu :

« Les différents changements qui se sont opérés dans les cours supérieures de notre royaume n'ayant pas produit les avantages qu'on en avait espérés, nous avons cru qu'il était de notre justice et de notre sagesse de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant cette époque ; nous nous y déterminons d'autant plus volontiers que les vœux et les supplications réitérées de nos sujets de Franche-Comté sollicitent de notre bonté le retour de leurs anciens magistrats, qui méritent de notre part la même faveur et la même justice que nous avons déjà fait éprouver à la plus considérable partie de la magistrature de notre royaume.

» A ces causes et autres voulons et nous plaît ce qui suit :

» 1° Nous avons révoqué et révoquons l'édit du mois de juillet 1771, portant suppression des offices du Parlement de Besançon, ensemble celui du même mois portant création d'offices dans le même parlement ; voulons que tous les offices créés par ledit édit soient et demeurent éteints et supprimés.

» 2° Avons remis et rétabli, remettons et rétablissons

dans l'exercice de leurs charges tous ceux qui étaient pourvus d'offices de présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts en notre dit Parlement de Besançon, antérieurement audit édit de suppression du mois de juillet 1771, pour en jouir par eux aux mêmes rangs, honneurs et prérogatives, droits, pouvoirs, priviléges, prééminences, gages et émoluments quelconques, dont ils jouissaient avant ledit édit. Ordonnons à tous et un chacun desdits présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts de reprendre et continuer leurs fonctions accoutumées, sans retardement et sans interruption. »

Cet édit, qui est du 7 avril 1775, rétablissait les présidents honoraires, chevaliers d'honneur et conseillers, et reconstituait la cour du Parlement avec le même nombre de chambres, le même nombre d'offices et les mêmes attributions ; le roi désignait M. le marquis de Saint-Simon, lieutenant-général en ses armées, commandant en son comté de Bourgogne, ainsi que M. de Narville, conseiller d'Etat, pour porter cet édit de réorganisation.

La dissolution du Parlement Maupeou a été diversement appréciée. A nos yeux, la révolution opérée par le chancelier avait été heureuse et il eût été sage de la maintenir. La vénalité des charges éloignait souvent de la magistrature ceux qui en étaient les plus dignes ; elle permettait au titulaire de céder son office sans trop se soucier des aptitudes de celui qui était destiné à le remplacer, et il pouvait en résulter des choix regrettables au point de vue de l'intérêt d'une bonne justice.

Il est vrai que l'on exigeait des candidats certaines garanties d'aptitude, que chaque compagnie avait le droit de les soumettre à un examen oral devant toutes les chambres assemblées, et que l'édit de 1669 exigea, pour l'obtention des charges, le grade de licencié en droit et le serment d'avocat; mais ces examens avaient lieu à huis-clos, et si, devant certains parlements, ces épreuves étaient rigoureuses, devant d'autres elles étaient peu sérieuses et n'entraînaient dans tous les cas qu'un ajournement permettant au candidat de compléter ses études. Ces garanties d'aptitude devinrent d'ailleurs presque illusoires; on était indulgent outre mesure pour l'aspirant magistrat, dans l'espoir que la pratique et les débats d'audience compenseraient le défaut de connaissances juridiques; c'est ce que constate un ancien conseiller du Parlement, Rœderer, par ces mots : « J'ai exercé la magistrature et je demande à ceux qui, comme moi, ont trouvé leur instruction dans la provision de leur office, si ce ne sont point les débats oraux qui nous apportent la nourriture de chaque jour et nous fournissent les connaissances pour juger. » Le trafic des fonctions de magistrat présentait de plus quelque chose de blessant pour ceux qui les remplissaient. Il n'était pas digne que des offices de conseillers fussent pour ainsi dire mis à l'encan. Aussi, pendant longtemps, la vénalité avait révolté la conscience des Parlements; peu à peu les idées s'étaient modifiées à ce point que l'un des plus grands esprits du XVIII[e] siècle, Montesquieu, ne craignait pas de proclamer que la vénalité était bonne dans les Etats monarchiques, parce

qu'elle destinait chacun à son devoir et rendait les ordres de l'Etat plus permanents. D'un autre côté, la variété et la multiplicité des juridictions compliquait singulièrement la procédure. Le nombre des parlementaires dépassait les besoins du service. La plupart d'entre eux étaient inoccupés, mais ils n'en avaient pas moins droit aux priviléges et prérogatives attachés à leur état. Cette exonération de charges retombait sur le peuple et aggravait sa situation. Enfin, l'immixtion des Parlements dans la politique s'expliquait à une époque où le Parlement était pour le gouvernement une force, représentait l'opinion et lui prêtait une voix officielle, mais la mission de rendre la justice est assez haute pour suffire à la magistrature et pour lui conquérir le respect et la reconnaissance publics, du moment où cette magistrature consacre à cette œuvre sociale toutes les forces de sa conscience et de ses lumières. La détermination prise par le chancelier présentait ainsi cet avantage de mettre fin à une foule d'abus; elle rendait la justice gratuite; elle réduisait le ressort du Parlement de Paris qui, comprenant Arras et Lyon, imposait des voyages ruineux aux plaideurs et éternisait les procès.

Malheureusement l'opinion publique demandait avec instance le rétablissement des anciens Parlements; elle voyait encore en eux les adversaires du despotisme, oubliant la vénalité des charges, les épices et tant d'autres griefs trop fondés. Les masses, lors de la mort de Louis XV, n'avaient point eu le temps de s'habituer à des réformes qui leur étaient pourtant favorables. Il ne suffit pas

qu'une institution soit bonne pour qu'elle dure ; il faut qu'elle arrive à son heure. Souvent aussi une mesure emprunte sa force à l'homme qui la présente. L'estime dont jouit son auteur, la considération dont il est investi, la persuasion où l'on est qu'il se préoccupe uniquement du bien public, peuvent faire accepter des réformes dont l'utilité ne serait même pas généralement sentie tout d'abord.

Maupeou ne se trouvait pas dans cette heureuse situation : il lui manquait l'autorité d'un beau caractère. Le mépris qu'on avait pour l'instrument s'attachait à l'œuvre même ; où Malesherbes aurait pu réussir, Maupeou devait échouer. Aussi la réforme, si utile qu'elle fût, périssait quelques années seulement avant l'époque où tombait à son tour cette antique et vénérable institution des Parlements. Grand exemple qui nous montre qu'il y a dans l'honnêteté une puissance que l'habileté ne peut suppléer.

Le rappel des anciens parlements fut une des fautes du règne de Louis XVI, qui aurait dû profiter de la victoire de son aïeul. Maupeou avait, selon son expression, fait gagner au roi un grand procès ; il avait mis la couronne hors de tutelle. Il était nuisible de revenir même à la suite de l'opinion publique sur un fait accompli depuis plusieurs années. Les esprits se seraient habitués peu à peu au nouvel état de choses, et la révolution dans la magistrature eût été vite oubliée, devant les bienfaits qu'elle apportait avec elle.

Le rôle restreint auquel on ramenait les Parlements, en limitant le droit de remontrances, en leur interdi-

sant celui de refuser l'enregistrement, en les rendant à l'administration pure et simple de la justice, était un bienfait dans leur intérêt même. La confusion des pouvoirs avait été pour eux la cause de convulsions fréquentes ; elle devait en amener prochainement de nouvelles ; mais il est difficile à une compagnie, jouissant de la puissance des Parlements, de sacrifier volontairement au bien public, dont on ne se fait point faute d'invoquer le nom, une partie de son autorité et de ses prérogatives. Dans les mesures qui la restreignent, elle voit nécessairement un amoindrissement qui la révolte, et souvent elle nomme injustice ce que le droit et la raison expliquent et autorisent.

Aussi ce ne fut pas sans hésitation que Louis XVI se décida à rappeler les Parlements, et, dans le sein même du gouvernement, cette mesure fut l'objet de vives discussions. Turgot redoutait ces compagnies comme un obstacle à toute amélioration, et le comte de Provence, le duc de Penthièvre, l'archevêque de Paris, partageaient son opinion, Appuyé par la reine, le comte de Maurepas, avec son habituelle légèreté, poussait, au contraire, le roi vers le rappel des Parlements.

Tout en signant l'édit, Louis XVI ne se dissimula point les conséquences de sa détermination, mais il n'eut pas le courage de résister. « C'est peut-être, disait-il, mal en politique; mais il m'a paru que c'était le vœu le plus général, et je veux être aimé. »

La réinstallation des magistrats, en 1775, se fit avec le même cérémonial que nous avons décrit pour le Parlement Maupeou, en 1771. M. Feydeau de Marville

vint prendre place à côté de M. Perreney de Grosbois, et en présence du Parlement, composé comme avant l'exil, plusieurs discours furent prononcés, et l'édit de rétablissement du Parlement fut lu et enregistré.

Le retour des exilés fut accompagné et suivi des mêmes démonstrations de joie qui s'étaient produites en 1761. Les poètes du pays prirent, comme alors, leurs plumes et composèrent des vers qui témoignent de leur estime pour les magistrats plus que de leur talent poétique. De nombreuses chansons parurent en l'honneur de ces trente-un parlementaires, dans lesquelles on les qualifia d'intègres, de courageux, d'illustres sénateurs; certains d'entre eux, Petitcuenot et Bourgon furent l'objet de félicitations toutes spéciales. Une de ces chansons commençait ainsi :

Nous vous voyons, illustres sénateurs,
Intègres magistrats, généreux protecteurs.
Hélas! que votre absence a fait verser de larmes,
Mais que votre retour répand partout de charmes!
Vivez longtemps heureux, illustres personnages;
Agréez nos respects, notre amour, nos hommages.
Vivez pour le bonheur de la Franche-Comté;
Vivez comblés de gloire et de félicité,

Sur la porte du palais s'étala cette inscription :

Rome ne se glorifie que d'avoir eu un Caton,
Et nous en trouvons trente-un dans Besançon.

Nous pouvons dire, Messieurs, sans flatterie que votre Compagnie compte aujourd'hui d'aussi bons citoyens, mais de meilleurs poètes.

CHANSONS

Par M. Ch. VIANOIN.

LES TROIS JACOBINS

SOUS LA RESTAURATION

Air : *Du Carnaval de Meissonnier*, noté sous le n° 226 dans le volume in-8° qui contient la musique des chansons de Béranger.

J'ai dans ma chambre une caricature,
Et, selon moi, du genre c'est la fleur :
Là, sont dépeints, je crois, d'après nature,
Trois jacobins de diverse couleur.
C'est un bonnet qui les caractérise ;
Mais chacun d'eux signalé par le sien,
A beau vouloir arborer sa devise ;
On lit au bas : *Le meilleur n'en vaut rien.*

En bonnet blanc, la perruque poudrée,
Sur les débris d'un gothique manoir,
Du vieux régime étalant la livrée,
Est un vieux reitre armé d'un éteignoir.
Un chagrin sombre est peint sur son visage ;
Tout ne va pas comme il le voudrait bien.
Chacun se dit : Le vilain personnage !
De ses pareils le meilleur ne vaut rien.

En bonnet noir sur figure hypocrite,
Cierge en main, — l'air saintement inspiré,
Est un dévot dont l'espèce est décrite
Dans un chef-d'œuvre à jamais admiré.
A son aspect, quel sentiment s'éveille ?
Je l'avouerai, plus d'un homme de bien
S'est incliné pour me dire à l'oreille :
« De ces gens là le meilleur ne vaut rien. »

En bonnet rouge, une pipe à la bouche,
Et vers les cieux levant un front d'airain,
Est un Brutus à l'œil féroce et louche,
Représentant d'un peuple souverain.
O liberté, sublime et chère idole,
Quoi ! ces hurleurs se disaient ton soutien !
Qu'ils étaient laids ces rois en carmagnole !
Soyez-en sûrs, le meilleur n'en vaut rien.

Depuis qu'un jour j'achetai leur copie
On m'a montré plus d'un original,
Je ris souvent d'un *ultra* qui m'épie,
Prêt à citer ma muse au tribunal.
Inquisiteur d'une libre pensée,
Lis dans mon cœur, je vois clair dans le tien :
Ton zèle accuse une ardeur insensée,
Et de tes vœux le meilleur ne vaut rien.

Républicains, je connais vos despotes
Et vos tribuns devenus gens de cour ;
Je vous connais, prétendus patriotes,
Qui, pour vous seuls décelez tant d'amour.
Quand j'attendais un noble sacrifice
D'un soi-disant généreux citoyen,
Il n'a montré que honteuse avarice :
De ses égaux le meilleur ne vaut rien.

Ultras divers, j'affiche votre image.
Dût l'un de vous m'intenter un procès ;
D'un bon Français ce doit être l'ouvrage ;
C'est un conseil à tous les bons Français.
Je crois y voir la sagesse elle-même
Les affermir dans la route du bien,
En leur disant : Evitez tout extrême,
Car des excès le meilleur ne vaut rien.

1827.

L'ÉLECTEUR CAMPAGNARD

(APRÈS 1830)

AIR : *De la Codaqui*, ou *Bonjour mon ami Vincent.*

(Style populaire)

Pour fabriquer de nouvell's lois
S'lon la chart' nationale,
Nous v'nons d' faire un nouveau choix
Dans la boîte électorale.
Ecoutez-moi : j' vas vous conter
Comment cett' fois-ci l'on m'a fait voter.
Oh ! c' n'est pas un si grand scandale
Qu'au temps d' Peyronnet, c' ministre effronté.
Viv' la liberté
Et l'égalité,
Surtout pour élire un bon député !

D'abord cett' fois l' Saint-Esprit
N' s'est pas mêlé d' notre affaire :
V'là qu'enfin l'on s'aguerrit
A s' passer d' lui pour bien faire.
Mais on voit à des soins pressants
Qu'on a b'soin d' conseils avec du bon sens.
On n' sait ben les gens qu'on préfère
Qu'après avoir pris l' vent du comité.
Viv' la liberté..., etc.

Pour quand arriverait mon tour,
Je m' préparais à mon vote,
Lorsque la veill' du grand jour
On vint m' trouver chez mon hôte.

Quelqu'un m' dit : Faut v'nir avec nous,
Les bons électeurs ont un rendez-vous;
Sans ça, p't-êtr' vous feriez un' faute.
Nous avons un plan très bien concerté.
Viv' la liberté... etc.

Choisissons d' vrais citoyens;
Point d' famill' parlementaire;
Nous voulons des plébéiens,
Quand même i' n' sauraient qu' se taire.
Gens de haut bord n' sont pus d' saison,
C'est toujours *ultra* sans rim' ni raison.
Il nous faut, disons-l' sans mystère,
Des homm's du commun, v'la qu' est arrêté.
Viv' la liberté... etc.

Nos véritables amis
Sont ceux qui n' brigu'nt aucun' place
Et qui nous auront promis
D' n'accepter ni rang ni grâce.
Nous allons voir un candidat
Qui n' manqu' pas d' babil : c'est un avocat :
Faut qui jur' d' rester, quoi qu'on fasse,
Toujours tel qu'il est comme un entêté.
Viv' la liberté... etc.

On m'enmène, on m' fait entrer
Chez notre homme, et v' la qu'on cause.
Et puis on l'i dit d' jurer
De n'être jamais qué' qu'chose.
J' lèv' la main du premier coup;
J' crois que l' citoyen n' risquait pas beaucoup,
Et maint'nant j' sais ben qu'on en glose,
Mêm' parmi les gens d' la fraternité.
Viv' la liberté... etc.

De notr' brave indépendant,
Quand nous eûm's quitté la demeure,
Un d' nos amis ben prudent,
L' soir à la promenad' m'effleure,
Et, m' glissant un carré d' papier :
V'la l' seul nom, m' dit-il, qu' vous d' vez copier;
Tout autre avis ne s' rait qu'un leurre;
Gardez-vous ben d' ceux du mauvais côté.
Viv' la liberté... etc.

Le lend'main, jour des élus,
Mon candidat dans ma poche,
Dans la sall' des pas perdus,
J'arrive au premier coup d' cloche.
Un grand monsieur, d'un air câlin,
M'offre un autre nom moulé sur vélin ;
Moi je r'cul' sitôt qu'i' m'aproche,
Et p't-êtr' que sans ça j'étais embêté.
Viv' la liberté... etc.

On m'appelle, et j' dis : Me v'là !
Et, fidèle à ma consigne,
Aux amis qui s' trouvaient là,
Du coin d' l'œil j' fais un petit signe.
J' vas au scrutin, j' donne mon billet;
C'était ben celui qu' j'avais dans l' gousset;
Je n' suis pas électeur indigne,
Et c'est librement qu'ainsi j'ai voté.
Vive la liberté
Et l'égalité,
Surtout pour élire un bon deputé !

1830.

LE JUSTE MILIEU

ENCORE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS - PHILIPPE.

A chanter à table sur un air improvisé.

Ce juste milieu que l'on trouve
Si peu de saison,
Est-ce avec raison
Qu'on le raille ou le désapprouve ?
Si l'on y réfléchit un peu,
Tout bientôt nous prouve
Qu'il nous faut rendre grâce à Dieu
Du juste milieu.

D'abord au milieu d'un visage
Nez gros ou moyen
N'est-il pas fort bien ?
Où vous plairait-il davantage ?
Ceux qui l'ont de travers un peu
Voudraient bien, je gage,
L'avoir, ils en feront l'aveu,
Au juste milieu.

Quand chaque chose est à sa place,
Par centre et par bout,
C'est au mieux en tout,
Rien n'est tordu, rien ne grimace ;
Même à table, on observe un peu
Cet ordre avec grâce :
Où va le rôt sortant du feu ?
Au juste milieu.

Tel convive boit plein son verre,
Et tel, dans le sien,
Ne veut presque rien;
Mais celui qui sait le mieux faire
N'accepte ni trop ni trop peu,
Et toujours préfère,
Dans son verre comme en tout lieu,
Un juste milieu.

D'où vient, dans la beauté piquante,
Ce regard vainqueur
Qui va droit au cœur,
Qui nous subjugue et nous enchante?
Rayon charmant que voile un peu
La pudeur touchante.
Tu nais dans un œil noir ou bleu
Au juste milieu.

Heureux qui dans la paix chérie
Des arts, des amours,
Voit couler ses jours
Auprès d'une fidèle amie,
Qui sait être content de peu,
Et, simple en sa vie,
Ne s'écarte pas d'un cheveu
Du juste milieu.

Un milieu sied au moindre ouvrage :
Si le mien vous plaît,
De plus d'un couplet
Je pourrais allonger ma page;
Mais vaut mieux la restreindre un peu,
Car tout rimeur sage
Doit garder aussi dans son jeu
Un juste milieu.

Je finis en buvant aux belles,
Aux nobles élans,
Aux heureux talents,
A nos amitiés fraternelles.
Sachons de tout jouir un peu;
Le temps a des ailes;
Au plaisir, nous dirons adieu,
Et plus de milieu.
1831.

LE GRAND CITOYEN

PORTRAIT APPLICABLE A TOUS LES RÉGIMES.

Air : *De la treille de sincérité.*

REFRAIN.

De sa gloire
Gardons mémoire,
Et qu'en tous lieux on sache bien
Comment on est grand citoyen.

De probité c'est un modèle
Béni des cieux et des humains.
Longtemps il eut, gérant fidèle,
Le bien du pauvre entre ses mains.
Dans les soins de son ministère
Qui, jeune encor, l'ont fait blanchir.
Il soulagea tant de misère,
Qu'il y parvint à s'enrichir.
De sa gloire... etc.

C'est le plus ardent philanthrope
Qui répande au loin ses bienfaits;
Bientôt, même ailleurs qu'en Europe
On en sentira les effets.

Pour quelque lointaine infortune,
Il est toujours si diligent,
Que les pauvres de sa commune
Le trouvent toujours sans argent.

De sa gloire... etc.

Il est l'âme de l'industrie;
Et s'il y trouve tant d'attrait,
C'est en faveur de sa patrie
Bien plus que dans son intérêt.
Aussi, pour prix d'un si beau zèle,
A-t-il pu voir avec bonheur
Son industrieuse ficelle
Se changer en ruban d'honneur.

De sa gloire... etc.

Toujours prêt à rendre service
Pour la publique utilité,
Lui prescrit-on le sacrifice
D'un coin de sa propriété,
Il le cède, sans résistance,
Plutôt que d'être exproprié,
Pourvu que son terrain d'avance
Deux fois son prix lui soit payé.

De sa gloire... etc.

Prévoyant l'énorme dépense
Qu'exigeait sa vieille maison,
Un jour à la donner il pense,
Et la ville accepte ce don.
Il ne met pour toute réserve,
Dans cet acte de bienfaiteur,
Qu'un produit net qui le préserve
Des soucis d'administrateur.

De sa gloire... etc.

Afin que nul trait d'égoïsme
Ne lui soit jamais imputé,
Prôneur de son patriotisme,
Il s'est fait nommer député.
Et la preuve qu'en cette affaire
Il n'a pensé qu'à son prochain,
C'est qu'il a bien placé son frère,
Son fils et son cousin germain.

De sa gloire... etc.

Sous le règne des sans-culottes,
Qui pourtant n'a que trop vécu,
On vit d'insensés patriotes
Mourir sans laisser un écu.
Alors, pour être sans reproches,
Plus d'un citoyen s'appauvrit;
Plus d'un Français vida ses poches;
Le mien fait mieux : il les remplit.

De sa gloire... etc.

Certain roi disait que la France
Tout entière existait en lui;
Je découvre une ressemblance
Chez mon citoyen d'aujourd'hui.
Dans sa majesté populaire,
Non moins grand que ce fameux roi,
Il ferait un aveu sincère
S'il disait : Mon pays, c'est moi.

De sa gloire
Gardons mémoire,
Et qu'en tous lieux on sache bien
Comment on est grand citoyen.

LE VRAI RÉPUBLICAIN

Air : *Avec vous sous le même toit.*

Qui se dit vrai républicain
De nos jours, peut bien ne pas l'être.
Par aucun procédé soudain,
On n'est sûr de le reconnaître.
C'est un titre si mensonger,
Dans notre siècle d'égoïsme,
Qu'aux actes seuls on peut juger
D'un sincère patriotisme.

Qu'est-ce qu'un vrai républicain ?
Je prends à tâche de le dire,
Et pourtant ne suis pas certain
De pouvoir vous le bien décrire.
Il est malaisé, je le sens,
De peindre un sujet sans modèle :
Les portraits qu'on fait des absents
N'ont pas tous un cachet fidèle.

Mais si d'un vrai républicain
Je me fais une juste idée,
C'est... le sage qui veut un frein
A la liberté débordée.
C'est l'homme qui ne trahit pas
Les droits de la cause commune,
Et qui dédaigne les appâts
Du pouvoir et de la fortune.

C'est encor le républicain
Qui se dévoue à ses semblables,
Et dont la généreuse main
Se fait bénir des misérables.

C'est l'indépendant possesseur
D'une âme que rien n'a flétrie;
C'est le chaleureux défenseur
Et du peuple et de la patrie.

Voilà le vrai républicain
Suivant l'esprit de l'Evangile.
D'un si beau produit le terrain
Est un peu devenu stérile.
Cette fleur de l'humanité,
Si l'on veut qu'elle se ravive,
Au soleil de la vérité
A grand besoin qu'on la cultive. .

Au nom de tel républicain
Quel visage deviendrait sombre?
Heureux serait le genre humain
D'en compter de pareils grand nombre.
Il en est encore aux regrets
D'être loin de cette abondance;
Mais sur les traces du progrès
Le cœur s'ouvre à toute espérance.

1870.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

NOTICE SUR GIRODET

Lue par M. LANCRENON

A LA SÉANCE DU 27 JUILLET 1871.

Messieurs,

A la séance publique du mois de janvier 1870, j'avais espéré pouvoir vous entretenir de la vie et des productions de trois artistes en grand renom du commencement de ce siècle : c'étaient les trois brillants élèves de l'école de David : Girodet, Gérard et Gros.

Ayant commencé par Gérard, je me suis laissé entraîner par le récit de cette belle existence d'artiste; le temps accordé pour cette lecture ne pouvant être dépassé, j'ai dû m'arrêter et m'abstenir de parler des deux autres. Aujourd'hui, je vais continuer d'évoquer mes vieux souvenirs en esquissant rapidement la vie de Girodet, dont le talent, si poétique dans ses œuvres, était empreint de la pureté antique.

Ce récit sera cher à mon cœur; j'essaierai de retracer la vie d'un maître chéri à qui je dois le peu de science que j'ai pu acquérir, qui n'a cessé de me donner des preuves d'affection, et à qui je conserverai jusqu'à la fin de mes jours le souvenir le plus filial et le plus reconnaissant.

Anne-Louis Girodet de Roussy naquit à Montargis le 5 janvier 1767 ; son père était directeur des domaines du duc d'Orléans. Dès son jeune âge, il montra d'heureuses dispositions pour ses études, et un goût très vif pour le dessin. Après avoir terminé ses humanités à Paris, il retourna à Montargis. Ses parents se proposaient de lui faire suivre la carrière militaire dans l'arme du génie, mais il ne rêvait que beaux-arts.

Sa mère, qui espérait le décourager dans ses goûts, ayant eu l'occasion de voir David, lui montra un dessin de son fils dans l'espoir d'une sévère critique; ce grand peintre, frappé des dispositions qu'il annonçait, lui dit : « Vous aurez beau faire, Madame, votre jeune homme sera peintre. »

Ce jugement du grand maître ayant ébranlé les parents de Girodet, il fut placé dans son école. Sous cette direction, ses progrès furent rapides et brillants, et il ne tarda pas à être considéré par ses camarades comme un élève du plus grand avenir. Parmi ses compagnons d'études, il eut bientôt distingué Gérard et Gros, et il lia avec eux les relations les plus intimes et les plus amicales.

A l'âge de vingt ans, Girodet fut admis à concourir pour le grand prix de Rome. Ce brillant début fut sans résultat, le jeune artiste ayant été dénoncé par un de ses concurrents pour avoir introduit dans sa loge des études faites en dehors, chose défendue par le règlement. L'année suivante, il obtint le second prix; l'opinion publique lui avait décerné le premier. Enfin, au troisième concours, il fut couronné : c'était en 1789.

Girodet partit pour Rome plein d'enthousiasme. La vue des Alpes lui causa un tel saisissement, lorsqu'il aperçut l'Italie dans le lointain, qu'il fut obligé de s'asseoir, ce qui étonna beaucoup ses compagnons de route, moins sensibles aux beautés de cette nature grandiose. Cette profonde impression lui avait laissé un tel souvenir qu'il en parlait souvent.

A son arrivée à la villa Médicis, l'indépendance de son caractère ne lui permit pas de s'astreindre à la routine académique et il voulut diriger ses études à sa guise. Le premier des tableaux qu'il exécuta fut le *Sommeil d'Endymion,* qui obtint à Rome un succès prodigieux, confirmé plusieurs années après par les suffrages de tout ce que Paris renfermait d'artistes et d'hommes distingués. Cette composition si poétique, d'une si grande élévation de style, d'un dessin si pur, montre son originalité et témoigne des efforts qu'il fit pour ne pas se traîner sur les pas de son maître. Il peignit ensuite *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès,* qu'il destinait à son tuteur, alors médecin de Mesdames, tantes du roi, et que M. Trioson légua à l'Ecole de médecine : le sujet est traité d'une manière magistrale.

Les événements politiques vinrent tout à coup forcer Girodet à abandonner ses pinceaux. La République française étant proclamée, son consul à Rome, Basville, en fit inaugurer les armes et descendre les fleurs-de-lys. Le peuple, surexcité, furieux, se porte en foule à l'Académie pour la saccager. Les pensionnaires fuient de toutes parts, dans toutes les directions. Girodet veut

chercher un asile au consulat, et il y trouve le représentant de la France assassiné; il retourne alors imprudemment à la villa Médicis où il est reconnu par un modèle qui lui avait servi; heureusement cet homme était honnête et s'empressa de lui donner l'hospitalité pour cette nuit terrible. Le lendemain il l'aida à sortir de Rome avec son ami Péquignot.

Ce nom était celui d'un artiste franc-comtois, peintre de paysage, dont le talent éminent lui avait déjà fait acquérir une juste célébrité : il était né à Baume-les-Dames et fils d'un maréchal-ferrant. Son frère aîné, ancien élève de notre école de dessin pour la statuaire, froissé d'une injustice dans le jugement d'un concours, se rendit à Paris où il devint un habile praticien. Celui dont nous parlons l'ayant suivi eut le bonheur d'être admis chez Joseph Vernet et de recevoir les conseils de ce grand peintre de marine. Sa vocation pour le paysage fut déterminée par ce contact. Péquignot comprit toutefois que l'étude de la nature ne saurait dispenser de celle du corps humain. Tout en gagnant sa vie avec le produit de ses paysages, il fréquenta successivement l'Académie et l'atelier de David. Ce grand maître s'intéressa vivement aux heureuses dispositions de son élève; il le recommanda à une personne riche qui le prit sous sa protection, et lui assura une pension de 1,200 fr. pour aller étudier à Rome. En arrivant dans la métropole des arts, Péquignot trouva une lettre de son protecteur lui annonçant qu'une faillite le mettait dans l'impossibilité de payer la pension : de nouveau il fut obligé de vivre de la vente de ses œuvres.

Girodet, en arrivant à Rome, fut enthousiasmé de son talent et se lia intimement avec lui; l'originalité de son caractère servit encore puissamment à cimenter une amitié dont la mort seule fut le terme.

Nos deux fugitifs se dirigèrent à pied sur la route de Naples. En traversant les marais Pontins, forcés par le temps le plus horrible de se réfugier dans une écurie, ils entendirent les gens de la maison délibérer s'ils les assassineraient. Sans la réflexion d'un de ces scélérats, que leurs dépouilles n'en valaient pas la peine, leur carrière était à jamais terminée. Enfin ils atteignirent le royaume de Naples où ils n'avaient plus de dangers à courir; les Français y étaient protégés. Après avoir passé plusieurs années sous le beau ciel napolitain, Girodet se rendit à Venise; mais Péquignot se fixa pour toujours dans ce pays enchanteur; les deux amis ne devaient plus se revoir !

Dans cette ville des doges, si artistique et si originale, la police ombrageuse du Sénat voyait avec inquiétude la marche des événements en France; elle faisait surveiller et quelquefois molester les Français qui arrivaient sur son territoire. Dans une excursion de Girodet à Abano, comme il dessinait un de ses sites, des sbires vinrent l'arrêter. Après l'avoir dépouillé, garotté, accablé d'indignes traitements, un de ces individus lui demanda ironiquement si on célébrait encore des fêtes en France. « Plus que jamais, répondit Girodet, la fête de la victoire revient tous les mois. »

Sur la demande de M. Noël, alors ministre de France près la sérénissime République, Girodet fut élargi et

l'inquisition d'Etat fit punir celui qui avait ordonné cette arrestation. Après cette aventure, il revint en France en passant par Florence et par Gênes, où il tomba malade. Gros, son ancien camarade, que la réquisition avait fait partir pour l'Italie, était dans cette ville comme officier d'état-major. Dans la triste situation de son ami, il se dévoua pour lui et lui prodigua les soins d'un frère. Ce fut dans sa convalescence qu'il y eut un échange de portraits entre les deux amis. J'ai vu chez mon maître celui de Gros. L'exécution était d'un grand coloriste.

Girodet, après plus de cinq ans d'absence, arriva enfin à Paris. La brillante réputation qu'il avait acquise en Italie l'avait précédé, et il obtint immédiatement un logement au Louvre : ce palais servait alors de demeure aux hommes éminents dans les arts.

Ce fut là qu'il fit sa première *Danaé*. Cette composition, toute spiritualiste et non matérielle selon l'usage des peintres qui ont traité ce sujet, fit un plaisir extrême aux amateurs de la poésie des idées, et à ceux qui trouvaient dans cette figure ravissante de forme, le beau de la nature. Ce tableau devait servir à décorer le salon d'un petit hôtel de la Chaussée-d'Antin. Le prix promis était de six cents francs, et Girodet exécuta cette toile avec le même amour qu'il aurait mis à une œuvre payée convenablement ; pour lui l'art l'emporta toujours sur l'intérêt : à sa mort, on en offrit vingt-cinq mille francs.

La première fois que je vis cette *Danaé*, on venait de la rapporter à mon maître, mais dans quel état !

Une draperie blanche, sans forme, couvrait toutes les nudités de ce beau corps. Ce vandalisme était le fait de l'ancienne propriétaire de cet immeuble, à laquelle une dévotion exagérée avait fait commettre ce sacrilége artistique. Heureusement l'auteur put rétablir la beauté primitive de son œuvre.

Girodet peignit ensuite, pour le roi d'Espagne, quatre tableaux représentant *les Saisons*, dans lesquels la poésie le dispute à la beauté de l'exécution. En 1819, il en fit une répétition pour le palais de Compiègne.

Au salon de 1799, il exposa le portrait d'une dame célèbre par sa beauté, mais non par son esprit; son mari était un des riches banquiers de cette époque. Les courtisans empressés auprès d'elle lui persuadèrent facilement que l'artiste n'avait nullement rendu sa ravissante figure; alors, dans une lettre qui n'était ni flatteuse ni polie, elle somma Girodet de retirer sur-le-champ son portrait de l'exposition et de lui faire connaître ce qu'elle lui devait pour son salaire. Dans son indignation d'un pareil procédé, le peintre eut recours à ses pinceaux pour satisfaire sa vengeance. Il reprend sa toile, la coupe par morceaux et la fait parvenir à cette dame. Travaillant jour et nuit, au bout de peu de temps il fit une nouvelle *Danaé*, mais cette fois recevant la pluie d'or, et dont la tête était d'une parfaite ressemblance avec le modèle dédaigneux de sa peinture. Le cadre contenait aussi des médaillons satiriques peu flatteurs, tous entourés de vers empruntés à Juvénal et Martial. Le salon allait se terminer, mais à l'apparition si inattendue de ce tableau, le public s'em-

pressa d'accourir et s'étouffait pour pouvoir satisfaire sa maligne curiosité.

Après cette satisfaction un peu vive de son amour-propre blessé, Girodet regretta toujours de s'être livré à un acte de vengeance dirigé contre une femme. Non-seulement il refusa un grand prix de son œuvre, mais jamais depuis elle ne vit le jour : ses amis et ses élèves les plus intimes ne furent point exceptés. A sa mort, j'ai pu jeter un coup d'œil sur cette *Danaé*, avant la destruction qu'il en avait ordonnée.

L'architecte du premier consul, Fontaine, avait été chargé de restaurer et d'orner la Malmaison, séjour favori du vainqueur de l'Italie. Deux rivaux de gloire et de talent, Gérard et Girodet, furent choisis pour exécuter chacun un tableau pour ce château. C'était l'époque où les poésies d'Ossian étaient à la mode; tous les deux prirent un sujet dans cette littérature vaporeuse. Dans une composition étincelante de verve et de beauté, Girodet représenta les *Héros français morts au champ d'honneur, reçus par Fingal et ses descendants dans leur palais aérien;* c'était une manière heureuse de flatter la gloire de nos guerriers. Cette belle conception, et les gracieux détails dont elle est ornée, lui firent le plus grand honneur.

Quatre ans après, en 1806, il y eut un enthousiasme général à l'apparition de la *Scène du Déluge*. Tout se trouve réuni dans ce chef-d'œuvre. Quelle exécution énergique et savante dans le groupe si effrayant du vieillard suspendu sur l'abîme des eaux, ayant sauvé ses pénates et sa bourse, et l'affreuse douleur du père

de famille qui voit son point d'appui fracassé par la foudre et toute sa famille qui va périr ! Le groupe de la mère et ses enfants donne l'idée la plus pure de la beauté et de la grâce antiques.

Un grand prix décennal avait été décrété par l'empereur pour les ouvrages de sciences, littérature et arts. Le jury, chargé du jugement pour la peinture historique, accorda le prix à Girodet pour cette *Scène du Déluge;* son maître David n'obtint que le second pour son tableau des *Sabines*. Cette décision si glorieuse qu'il n'avait nullement sollicitée, fut la cause d'un refroidissement complet des relations intimes entre le vieux maître et l'élève. Hélas ! les blessures de l'amour-propre ne se pardonnent guère.

Un magnifique succès couronna son tableau de la *Mort d'Attala,* qui parut deux ans après. La critique oublia ses sévérités habituelles et ne put qu'applaudir au caractère original que l'artiste avait imprimé à la tête de cette *Vierge d'Amérique*. Il fit cette peinture pour son ami Bertin, propriétaire-fondateur du *Journal des Débats*. Girodet, frappé de la profonde sensation produite dans le public par l'ouvrage de Chateaubriand, le *Génie du christianisme,* avait cherché à participer à sa gloire en choisissant une épisode de ce livre. Les succès du poète et du peintre les amenèrent à la liaison la plus intime. Dans la haute position où Chateaubriand parvint sous la Restauration et même lorsqu'il devint ministre, il ne cessa de visiter celui qu'il appelait : *mon illustre maître*.

A ce salon de 1808 il y avait encore de Girodet un

grand tableau officiel, l'*Entrée à Vienne de l'Empereur*. La scène était toujours rendue avec un talent supérieur; mais le sujet étant donné, l'inspiration n'y était plus. Une autre page officielle parut en 1810, c'était les *Révoltés du Caire*. Cette scène de carnage enflamma l'artiste pour les personnages de l'Orient et leurs costumes sévères. Tout le temps qu'il employa à rendre cette affreuse mêlée, son atelier avait l'aspect d'une réunion militaire, vu le grand nombre de Mamelouks de la garde qui se rendaient chez lui pour lui servir de modèles. Cette belle composition, remplie de vie et de mouvement, était exécutée avec une verve entraînante, surtout remarquable dans le bel épisode de l'Arabe du désert défendant au péril de ses jours le corps de son jeune chef.

Le sentiment passionné qui animait toujours Girodet en produisant ses ouvrages, avait un effet fâcheux sur sa constitution. Chaque nouvelle création sortie de ses pinceaux lui causait une maladie d'épuisement qui, de longtemps, ne lui permettait de passer à de nouveaux travaux. Pendant dix années, rien ne figura de lui dans les expositions. En le voyant dans la force de l'âge et du talent, le public l'accusait de paresse, et les amis des arts déploraient cette lacune funeste dans sa vie. Tout le monde se trompait ! Ce prétendu repos cachait un travail incessant, conforme à ses goûts, et que lui permettait une entière liberté dans son existence. L'éducation libérale qu'il avait reçue lui avait inspiré l'amour des poètes de l'antiquité, et il voulut consacrer ses crayons à de nombreuses compositions au trait,

pour traduire les poésies d'Anacréon, de Bion et Moschus, de Sapho et enfin de Virgile. Cette étude constante de la poésie grecque et romaine l'amena naturellement à essayer aussi de marcher sur les traces des grands génies de l'antiquité. C'est alors qu'il s'appliqua presque exclusivement à composer son poème du Peintre, en quatre chants; ce travail devint pour lui une passion, et il allait le publier au moment où ses jours s'éteignirent. La paternité littéraire était plus chère à Girodet que la peinture ! Par elle il aspirait à obtenir un jour son admission à l'Académie française; ami d'une grande partie de ses membres, il pouvait l'espérer. Dans une séance solennelle de la réunion des quatre classes de l'Institut, il avait déjà prouvé son talent littéraire par son discours sur le beau dans les arts; il fut le plus applaudi par le public d'élite qui assiste toujours à ces joutes oratoires. Ce succès, si brillant pour un artiste, lui avait fait obtenir les louanges les plus flatteuses des maîtres dans l'art de bien écrire.

Cet abandon de la peinture cessa enfin ! Un riche amateur des arts, le comte de Sommariva, qui comptait au nombre de ses titres de gloire d'avoir inspiré la célèbre Madeleine de Canova, et des chefs-d'œuvre de Prudhon, parvint par ses sollicitations à arracher à Girodet la promesse d'un tableau de sa main; mais ce ne fut qu'en le laissant libre de choisir le sujet et en lui donnant toute latitude pour le terminer. Cette peinture, dont le sujet était *Pygmalion et Galathée,* parut sur la fin du salon de 1819; elle avait subi

des transformations avant d'être exposée aux regards du public. J'en ai été le témoin assidu en me rendant chaque soir chez mon maître tout le temps qu'il employa pour terminer cette œuvre. J'ai pu constater qu'il y travailla autant le soir que le jour, ayant contracté l'habitude de peindre la nuit à l'aide d'un puissant réflecteur. Dans sa vive imagination, Girodet rêvait une telle beauté pudique pour cette statue animée par l'amour, qu'il parvint difficilement à la réaliser. Ses peines furent récompensées par les acclamations de la foule enthousiasmée, et une couronne d'immortelles fut placée sur son œuvre.

Quatre ans après, il fit paraître encore les portraits des chefs vendéens Cathelineau et Bonchamp. Ce fut le chant du cygne; peu de jours après cette belle intelligence disparaissait du monde. Une maladie inflammatoire enleva Girodet en trois jours. Dès le début, se sentant frappé à mort, il voulut jeter un dernier regard sur son atelier. Soutenu par sa domestique, il monte en chancelant dans ce sanctuaire, fidèle témoin de tant de veilles, de tant de labeurs. Après avoir promené ses regards mourants sur les toiles qui y étaient réunies : Adieu, dit-il d'une voix éteinte, adieu, je ne vous reverrai plus!

Girodet était d'une taille au-dessus de la moyenne; ses yeux très enfoncés étincelaient de vivacité et d'esprit. Sa constitution était éminemment bilieuse et irritable, et tous ses mouvements étaient prompts. Personne n'a jamais porté un culte plus affectueux à la mémoire de sa mère; plusieurs de ses vêtements

étaient suspendus au pied de son lit : ayant perdu son père fort jeune, son affection pour elle s'en était encore augmentée.

Son talent et son esprit le faisaient rechercher de la haute société, mais il s'y rendait rarement, et préférait à toutes les distractions du monde le plaisir de s'abandonner à une causerie intime, et de parler de son art avec quelques élèves devenus ses amis. C'était surtout dans ce commerce familier que l'originalité piquante de son esprit était remarquable ; sa conversation avait un attrait irrésistible.

Girodet a toujours rendu la plus grande justice à ses rivaux de gloire, Gérard et Gros ; maintes fois je l'ai entendu défendre leurs ouvrages contre d'injustes critiques. Les artistes qui se distinguaient par l'originalité du talent, trouvèrent toujours chez lui les sentiments les plus bienveillants pour leurs œuvres.

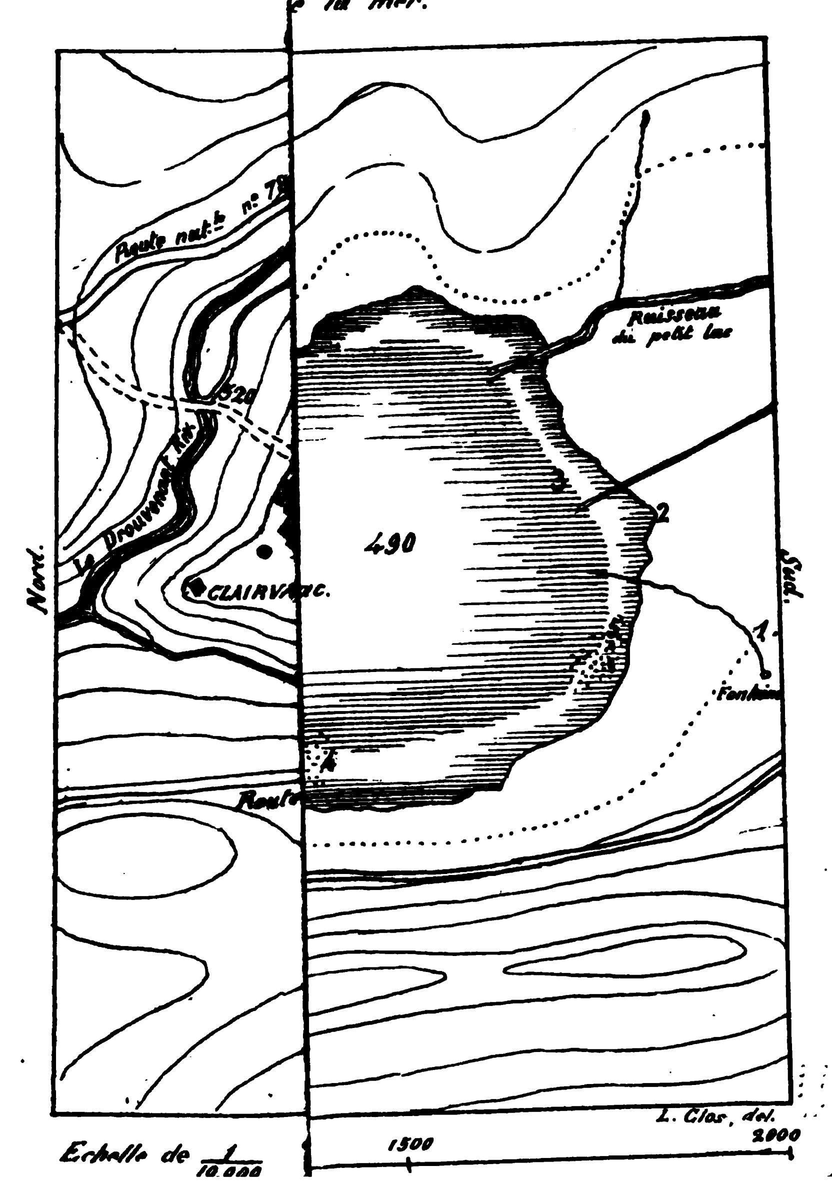
L'auteur du *Déluge* n'eut jamais à supporter les pénibles épreuves d'une jeunesse malheureuse. Ses parents lui avaient laissé une petite fortune territoriale dans son pays ; plus tard, l'adoption de son tuteur l'augmenta considérablement. Dans cette position heureuse, il se fit construire une maison qu'il a toujours habitée seul ; elle était située dans le beau quartier de Paris, près de la place Vendôme. Tout observateur attentif, pénétrant pour la première fois dans cette habitation, devait promptement juger de l'originalité du caractère de son propriétaire. Après avoir suivi une avenue entourée de toutes sortes de plantes incultes, on arrivait à un vaste vestibule terminé par

un bel escalier. C'était dans sa chambre à coucher, au premier étage, que Girodet recevait les visiteurs. L'ameublement consistait en une table du bois le plus commun, quelques mauvaises chaises de paille, et dans une alcôve ouverte se trouvait un lit plus que modeste ; les murailles brillaient par la blancheur du plâtre. Deux objets d'art y figuraient pourtant aux deux coins de la cheminée : c'étaient le magnifique dessin de la *Stratonice* d'Ingres, et celui d'une jeune fille à l'air mutin, respirant une rose, charmant spécimen du talent de Boucher. Au second étage se trouvait son beau et grand atelier, mais qui avait fini par être encombré d'une immense quantité d'objets d'art, fruit de l'assiduité du maître aux ventes de ce genre : cette passion lui a fait passer une partie de sa vie dans un état de gêne financière.

Les hommes d'une grande célébrité ont en général des admirateurs et des flatteurs, mais de sincères amis, presque jamais : Girodet eut le bonheur d'être dans l'exception. Toutes les personnes admises dans son intimité l'ont aimé sincèrement, et ont conservé dans leur cœur sa mémoire avec la plus religieuse fidélité.

LAC

EXPLICATIO nombreux pilotis enfoncés dans le sol
et visibles à la su d'antiques débris de l'industrie humaine.
e la mer.



ARCHÉOLOGIE ANTÉ-HISTORIQUE

DÉCOUVERTE

D'UNE STATION LACUSTRE

DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

DANS LE LAC DE CLAIRVAUX

Par M. JULES LE MIRE

PROPRIÉTAIRE A PONT-DE-POITTE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA.

INTRODUCTION

Il n'y a pas bien des années que les savants se sont préoccupés de recherches sur les premiers habitants de ce globe, sur leurs établissements, leurs mœurs et les ressources de leur industrie.

L'histoire des premiers temps de l'apparition de l'homme sur la terre était complètement inconnue au commencement de ce siècle; nous n'en savions que ce que Moïse nous avait révélé dans les saintes Écritures; et encore, cette connaissance avait trait à une partie très restreinte du globe dans la partie de l'Asie, où il est convenu de placer le berceau du monde. Des autres contrées de notre planète, on ne savait absolument rien, et leur existence était enveloppée dans une nuit profonde.

Quant à ce qui concerne nos pays de l'Europe occidentale, les ancêtres les plus reculés que nous connaissions étaient désignés sous le nom générique de Celtes. D'où venaient-ils? quel était leur premier berceau? à quelle époque le sol, qui depuis est devenu la Gaule, puis la France, avait-il été pour la première fois foulé par un pied humain? On en était à cet égard réduit aux conjectures; on était seulement bien persuadé que l'homme n'avait fait son apparition dans nos régions que postérieurement au dernier cataclysme ou déluge.

Des traces certaines et visibles ne nous permettent pas de douter qu'à l'époque dite quartenaire, notre pays était soumis à une température beaucoup plus basse que celle qui existe aujourd'hui, et couvert en grande partie par des glaciers. Les moraines, les blocs erratiques que l'on rencontre fréquemment, ne laissent subsister aucune équivoque à cet égard.

Un radoucissement subit de la température aura brusquement fait disparaître les glaces qui couvraient une grande partie de l'Europe et emporté dans un immense désastre les êtres qui vivaient à cette époque.

Les Celtes étant reconnus pratiquer la religion druidique, tout ce qui était trouvé de bois de cerf ou de renne, d'os, de poteries, de silex taillés ou polis, était attribué à cette race et aux sacrifices prescrits par sa religion.

Dans le nord et dans l'ouest de la France, les silex grossièrement taillés de l'époque quartenaire, fréquemment recueillis même à la surface du sol, étaient connus sous le nom de pierre de tonnerre, parce qu'on

prétendait que ceux qui en étaient porteurs étaient préservés des atteintes de la foudre. Le téméraire qui, il y a trente ans seulement, aurait émis l'idée que ces pierres avaient été taillées par des hommes vivant avant le déluge, contemporains du mammouth et de tant d'autres espèces disparues, aurait certainement passé pour un insensé.

C'est au célèbre Boucher de Perthes que revient l'honneur d'avoir soulevé le premier cette question longtemps controversée de la haute antiquité de l'homme. Sa mâchoire historique du moulin Quignon a donné lieu à bien des argumentations et des controverses.

Les découvertes subséquentes faites dans les cavernes de l'Ariége, de la Gascogne, dans les graviers de la Somme et surtout au clos du Charnier où MM. Arcelin et Lartet ont avoir eu la bonne fortune de mettre la main sur la découverte si inattendue d'une sépulture anté-diluvienne, firent faire un pas immense à cette science naissante.

De ces découvertes découla la preuve, que sur le sol de la France l'homme avait fait son apparition avant le déluge; qu'il se servait pour armes offensives et défensives de silex grossièrement taillés par éclats et de bois de rennes travaillés au moyen de ces silex et façonnés en instruments et armes de toute sorte.

Son caractère anthropologique se rapprochait beaucoup de celui du Lapon et de l'Esquimau. Il vivait principalement de chasse, comme le prouvent les nombreux ossements d'animaux qui ont été découverts dans tous les lieux où il a laissé trace de son passage.

Il était (comme le sont encore les peuplades sauvages modernes) avide de la moelle et de la cervelle des animaux qu'il tuait, car on n'a trouvé aucun crâne intact, si ce n'est celui du chien, et tous les os à moelle étant fendus dans le sens de leur longueur; enfin il n'est pas probable qu'il connût et pratiquât la pêche, car on n'a jamais trouvé dans les stations de cette époque rien qui indiquât qu'il fit usage de cette ressource alimentaire.

Rien n'indique non plus que les hommes anté-diluviens se soient construit des habitations placées sur les eaux; leur civilisation n'était pas arrivée à ce degré de perfectionnement et de précaution défensive, et leurs habitations ordinaires étaient des cavernes ou mieux encore des anfractuosités naturelles de rochers, des abris sous roche où le vide naturel était complété par un appentis de bois et de branchages.

C'est seulement après le déluge, après la disparition de ces enfants du monde primitif, que notre pays dut être repeuplé par une autre race venue d'Asie après la dispersion des hommes dont parle Moïse, se rapprochant beaucoup plus de la race blanche actuelle. Ces nouveaux habitants avaient rapporté de leur berceau asiatique un rudiment de civilisation et certaines connaissances usuelles qui leur procuraient une sorte de bien-être relatif. Ce sont eux qui, à l'époque où ils avaient perfectionné les instruments de pierre en les polissant, s'établirent en stations ou groupes d'habitations assez nombreux (dont un grand nombre reste encore à découvrir), sur les lacs de la partie occi-

dentale de l'Europe, sur les fiords de la Norvége et dans les criques des îles de l'Océan du Nord.

En 1853, par suite de circonstances climatériques particulières, les lacs de la Suisse virent leurs eaux baisser d'une manière anormale. Les premières découvertes des stations lacustres de ces pays furent dues au hasard ; mais, une fois l'attention éveillée, les savants se mirent en campagne sur le lac de Zurich d'abord. Le docteur Keller fit à Meilen des découvertes fort intéressantes et qui étaient toute une révélation. Son exemple fut suivi promptement dans les autres lacs, à Constance, Genève, Neufchâtel, Bienne, Morat, et aussi dans d'autres petits lacs à moitié comblés par la tourbe, comme Inkelvill, Pfefficon et Moosseidorf, tous identiques de disposition et d'objets d'industrie primitive. Et cependant, il faut le dire, dans certains endroits en a trouvé du bronze et même du fer. Il est probable que quelques-unes de ces stations lacustres existaient encore en Suisse à l'époque de l'invasion romaine et même plus tard, avant la mise en usage de la protection plus solide des constructions de pierre. Comme en Europe, ce système de fortification primitive a été mis en usage en Amérique et dans les îles de l'Océan, où il subsiste encore dans quelques lieux.

Dès lors, un nouveau champ était ouvert aux investigations des archéologues. Une nouvelle science était inaugurée, celle de l'étude des temps anté-historiques. Elle en est à son début et nul doute qu'elle ne se développe et ne s'enrichisse promptement par de nouvelles découvertes, au grand bénéfice de l'histoire.

Pour nous, notre but est de nous occuper dans ce mémoire d'une station lacustre du temps de la pierre polie, découverte il y a peu de mois dans le lac de Clairvaux (Jura).

FAITS

L'année 1870, de la fin de mars au mois d'août, a été remarquablement chaude et sèche ; dans le Jura notamment, il n'est pas tombé de pluie pendant près de trois mois ; aussi les eaux de toutes les rivières, des sources, des lacs et étangs, diminuèrent d'une manière extraordinaire et baissèrent à un niveau auquel on ne les avait pas vu atteindre depuis bien des années.

Dans le lac de Clairvaux, l'eau abandonna les blancs bords presque en totalité, sur une surface de plusieurs hectares, et laissa à sec des parties de ces bords qui, de mémoire d'homme, avaient toujours été recouvertes jusqu'à une profondeur d'un mètre ou d'un mètre et demi.

Le lac de Clairvaux, belle pièce d'eau de 80 hectares, est situé à proximité du bourg de ce nom, sur le premier plateau du Jura, dans la partie orientale de la Combe-d'Ain et au pied des contreforts qui séparent le premier plateau du second.

A l'extrémité nord-ouest du lac, vers la partie qui se rapproche le plus de la ville, se trouve une espèce de presqu'île, une langue de terrain qui s'avance dans le lac et qu'on appelle dans le pays la Motte-aux-Magnins.

Cette motte a dû être une île dans les temps anciens, car la partie qui la rattache à la terre ferme est plus basse que la motte elle-même. Peut-être même, à l'époque où existait cette station, n'était-ce qu'un bas-fond toujours recouvert par les eaux, la configuration du terrain environnant donnant tout lieu de croire que dans ces temps reculés les deux lacs de Clairvaux n'en faisaient qu'un. *(Voir le plan topographique joint à ce travail.)*

Le sol est formé de la même dolomie blanche qui constitue celui des blancs bords et tout le fond du lac; et du reste, dans les grandes eaux, il est recouvert en grande partie et laisse la motte isolée du rivage.

Il y a plusieurs années et à plusieurs reprises, en faisant sur ce terrain des fossés d'assainissement, on avait trouvé des objets d'époques diverses, des fragments de bois de cerf portant les traces de sections faites à main d'homme, des hachettes en silex et en jadéide, des défenses de sanglier, des fragments de poterie, etc., etc., puis des hachettes en bronze, enfin des ornements et des monnaies des époques gauloise et romaine, une très-belle épingle de tête en bronze, d'une longueur de 0,12^{c}, surmontée d'un petit buste à chevelure frisée et coiffé du bonnet phrygien. On trouva encore des fragments de fibules et d'armilles,

des médailles gauloises, dont une en or, et enfin des monnaies romaines.

Ces découvertes successives prouvaient que cette partie des bords du lac de Clairvaux avait été habitée pendant une longue série de siècles, et que l'industrie et la civilisation humaines s'y étaient développées depuis l'état le plus rudimentaire jusqu'à celui très avancé dont jouissaient les Romains à l'époque de la conquête des Gaules.

Toutes ces trouvailles accidentelles faites dans ce siècle et celles qui ont pu l'être antérieurement, et dont la trace ne s'est pas conservée jusqu'à nous, ont été accomplies toutefois exclusivement sur la motte même et dans la partie du terrain comprise entre elle et la ville de Clairvaux, et nullement du côté du lac. Les blancs bords dans cette partie, très rarement à découvert et seulement sur une étroite lisière, avaient complètement gardé le secret des souvenirs anté-historiques qu'ils pouvaient recéler. On avait, il est vrai, quelquefois remarqué, en pêchant entre blanc et noir, cinq piquets groupés d'une manière irrégulière et situés à deux ou trois mètres de profondeur ; ils pouvaient saillir du fond d'une longueur de cinquante à soixante centimètres.

Ces piquets n'avaient donné lieu à aucune conjecture ; on n'avait jamais parlé de découvertes lacustres en France, et les trouvailles bien incomplètes, faites à la Motte-aux-Magnins, avaient été attribuées par les savants du temps à l'époque druidique et aux cérémonies religieuses de ce culte.

Telle était la situation des choses au printemps dernier, quand le 27 juin 1870, au moment où la sécheresse sévissait le plus énergiquement et où les eaux du lac étaient au plus bas, une circonstance fortuite me mit sur la trace d'une des plus intéressantes découvertes de station lacustre de l'âge de pierre dont il ait été fait mention jusqu'à ce jour; découverte d'autant plus précieuse, qu'elle est la première faite en France et qu'elle a livré à l'explorateur des objets et des ustensiles dont il n'a jamais été question dans les trouvailles faites en Suisse et ailleurs.

Il n'est pas hors de propos, je pense, de donner tout d'abord quelques explications sur ce qu'on entend par habitations lacustres, et un aperçu de ce que la science a pu découvrir relativement aux races qui ont les premières habité notre globe avant l'histoire et les traditions, sur leur conformation physique, leurs habitudes et les moyens d'existence dont ils pouvaient disposer.

On ne sait rien de certain sur le pays d'où sont venus les premiers habitants de l'Europe occidentale, ni sur la race à laquelle ils appartiennent, la découverte de crânes qui auraient pu fixer la science anthropologique pour cette classification étant malheureusement fort rare, surtout dans les stations lacustres.

Cependant, par la nature même des objets trouvés, l'établissement qui nous occupe étant de ceux désignés sous le nom de pierre polie et par conséquent postérieure au déluge, la race humaine était profondément modifiée de celle qui existait à l'époque anté-diluvienne

dite quartenaire, contemporaine du renne, du grand ours et du mammouth.

A en juger par les rares spécimens qu'on a pu étudier de la race de cette première époque, et particulièrement de ceux connus dans la science sous le nom de Homme du Cromagnon, ceux de Salutrée et encore ceux dits d'Engis et de Néanderthal, trouvés tous les deux dans lès cavernes, l'un près de Liége et l'autre près de Dusseldorff, que les savants considèrent comme ayant appartenu à l'époque anté-diluvienne, les premiers habitants de l'Europe paraîtraient avoir eu beaucoup d'analogie avec la race actuelle des Lapons et des Esquimaux; ceux-ci du reste ont conservé une partie des mœurs et des habitudes que devaient avoir nos premiers pères. S'ils sont antérieurs au *diluvium,* nous ne pouvons savoir d'eux que leur origine commune à tous les hommes, racontée dans la Genèse; quant à la migration, il est fort difficile de la conjecturer.

Il n'en est pas de même pour l'époque postérieure à ce dernier cataclysme général, la partie occidentale de l'Europe a dû être repeuplée par des hommes de la descendance de Japhet, venus de l'Asie. Selon toute probabilité, les habitants de nos lacs ont cette origine. Les hommes de la pierre polie ne se sont guère établis en Suisse et dans le Nord qu'à une époque plus reculée de nous de quatre mille ans. Les métaux paraissaient leur être absolument inconnus; et cependant les écritures et les traditions font remonter la connaissance des métaux en Asie à une époque bien antérieure.

Tubal-Caïn, mentionné par Moïse comme fabricant

d'instruments non-seulement de bronze, mais de fer, apparaît comme l'inventeur ou plutôt comme l'utilisateur des métaux à une époque où les descendants des fils de Noë n'avaient pas encore pénétré dans nos profondes solitudes, habitées alors seulement par les bêtes fauves, et qui depuis sont devenues le centre de la civilisation.

Les premiers hommes qui de proche en proche et à travers mille obstacles se sont avancés jusque dans nos régions désertes, devaient avoir connu les métaux ; mais à supposer qu'ils aient pu emporter avec eux des armes et des outils de métal, ils n'avaient pu les renouveler. Les voies s'étaient refermées derrière eux, apportant un obstacle insurmontable à leurs communications, avec leur berceau asiatique. Les connaissances acquises avant le départ ne pouvaient recevoir d'application ; et sans pratique, la théorie est bien vite oubliée.

Il a fallu alors remplacer le vide que laissait le métal par les moyens qu'on avait sous la main, c'est-à-dire par la pierre, cette unique conquête de l'époque quartenaire. C'est ainsi qu'on peut expliquer que tout en ayant peut-être connu les métaux avant leur migration, les premiers habitants de nos contrées ont dû en perdre le souvenir pendant de longs siècles.

Dans une promenade faite sur le terrain blanc récemment abandonné par l'eau, je rencontrai du pied un obstacle à peine saillant et de même couleur que le limon du lac. Il paraissait être un caillou. En l'attaquant du bout de la canne, je m'assurai que c'était

l'extrémité d'un piquet d'environ 25 à 30 centimètres de circonférence, corrodé et rongé par le temps. La couche de limon enlevée, le bois apparut noir comme de l'ébène : c'était un pilotis en bois de chêne.

Aux alentours je distinguai alors un nombre considérable de rugosités semblables, peut-être bien deux cents, les unes plus près de la berge, les autres sur la même ligne ou plus avant dans le lac, quelques-unes même se laissaient apercevoir sous l'eau. Les mamelons, examinés les uns après les autres, étaient tous de même nature. C'étaient des piquets ou pilotis de grosseur inégale et de différentes essences, ce qu'on pouvait constater instantanément en enlevant des esquilles au moyen d'un couteau.

Il n'y avait pas désormais à douter. Les premiers habitants de la montagne du Jura avaient, comme leurs voisins de la Suisse, et à une époque probablement très reculée, établi leurs pénates, suivant les habitudes du temps, sur le lac de Clairvaux et peut-être sur les lacs voisins ; il importait d'explorer et de le faire sans retard pour profiter de l'état de desséchement des blancs bords.

Dès le lendemain, les ouvriers étaient à l'œuvre d'après mes indications et sous la surveillance du juge de paix du canton, qui m'avait offert son bienveillant concours, et grâce à la collaboration duquel les objets divers ont été extraits avec tout le soin possible et ont été préservés de mutilation.

Pour donner au lecteur une idée exacte des fouilles, de l'ordre dans lequel elles ont été faites et de leur im-

portance, un plan des lieux est nécessaire. Nous le devons à l'obligation d'un membre distingué de la Société d'émulation du Jura, qui s'est transporté sur les lieux et en a fait la topographie avec grand soin.

Pendant le cours des recherches, toute la circonférence du lac a été explorée avec des soins minutieux ; plusieurs groupes de pilotis ont été signalés au sud et au sud-ouest de ses bords ; quelques fouilles ont été tentées sur ces emplacements ; mais l'absence complète de la couche féconde que nous décrirons plus loin, le manque absolu de toute trace d'incendie, n'ont pas permis de trouver le moindre indice du passé, la moindre preuve que ces pilotis aient servi de support à quelque habitation. Il est à remarquer qu'il s'est produit là, une fois de plus, ce qui a toujours été signalé par les explorateurs des lacs de la Suisse, et constaté par tous les auteurs qui ont traité de cette matière. On ne pratique, presque sans exception, des fouilles fructueuses que dans des lieux incendiés ; absence de trace d'incendie, absence de toute espèce d'objets d'industrie.

Les fouilles ont été commencées à l'endroit même où les premiers pilotis avaient été aperçus à une distance de 100 mètres environ, à l'ouest de la Motte-aux-Magnins et à 20 ou 25 mètres à l'est du canal du déversoir qui donne issue aux eaux du lac.

Des tranchées ou fossés ont été ouverts dans une direction perpendiculaire à la rayette du lac et allant de cette dernière à la motte. Ces tranchées, d'un mètre de large et poussées jusqu'à un mètre de profondeur

point auquel on rencontrait l'eau), ont mis à découvert des pilotis assez rapprochés dans cet endroit. Le terrain, jusqu'à cette profondeur de un mètre à laquelle les ouvriers ont dû se limiter à cause de l'envahissement des eaux, n'a pas changé de nature et a présenté constamment cette dolomie blanche qui forme le fond du lac dans toute son étendue et que la sonde a ramené invariablement de tous les points où elle a été jetée. Point de terrain mélangé ou remué, point de traces d'incendie de charbon ou de bois à demi carbonisés; aussi aucune trace de la présence de l'homme, aucun ustensile, aucun os corne de cerf ou débris de poterie; seulement une dent de cheval trouvée près de la surface et soupçonnée d'être moderne, et trois ou quatre débris de coquilles de noisette.

Quant aux pilotis, ils étaient de taille moyenne, c'est-à-dire de 10 à 15 centimètres de diamètre, tous arrondis, quelques-uns revêtus encore de leur écorce, d'essences différentes et si bien conservés, si frais au moment de leur extraction, qu'on avait peine à se persuader qu'ils étaient là enfouis dans la vase depuis des milliers d'années. J'ai constaté parmi eux la présence du chêne, du sapin, de l'if, du tremble, du bouleau et du noisetier.

Le bouleau et le noisetier notamment avaient conservé leur écorce sans altération de forme et de couleur et avec l'aspect chatoyant et satiné qui caractérise ces espèces.

Il est vrai de dire toutefois que cette conservation était tout à fait éphémère; au bout de quelques heures,

ce bois saturé d'eau, exposé brusquement à la température d'un été brûlant, bien que conservé à l'ombre, éclatait et se fendillait de toute part sous l'action d'un retrait énorme ; l'écorce subissait un retrait moindre, se détachait du tronc, se fanait et perdait ses couleurs naturelles; le corps de l'arbre, particulièrement quand c'était du chêne, se désagrégeait de plus en plus et s'en allait par esquilles.

L'essence qui a le mieux résisté au retrait est le sapin, dont j'ai pu conserver des échantillons presque intacts.

Il n'a pas été possible d'extraire aucun de ces pilotis en entier ni par conséquent de constater de quelle façon ils étaient appointis et si leur extrémité avait été durcie au feu; le très long séjour que ce bois avait fait dans l'eau l'ayant tellement amolli, qu'il était réduit à une consistance savonneuse qui le rendait incapable de résister à un effort d'extraction. Le morceau le plus long qu'il ait été possible de conserver, a environ un mètre et demi ; c'est un morceau de chêne.

Les fondateurs des cités lacustres ont dû, avec le peu de moyens dont ils disposaient, éprouver des difficultés énormes pour exploiter leurs arbres, les ébrancher, les appointir et les planter aussi profondément. Des pilotis retirés des stations de Wangen, Wauwil et d'autres endroits, ont montré qu'ils étaient grossièrement appointis, tantôt à l'aide d'instruments tranchants, tantôt au moyen du feu. Il fallait, pour ces opérations, un temps très long, et on dut supposer que ces établissements n'ont été créés que peu à peu et ne

sont nullement l'œuvre d'une génératiou surtont lorsque, comme à Wangen par exemple, on a pu en compter jusqu'à quarante mille.

Il a été trouvé fort peu de bois horizontaux et qui auraient servi à former l'esplanade servant de sol aux huttes. J'ai cru observer dans un pilotis de chêne une trace de mortaise qui, évidemment, ne pouvait servir à ajuster le plancher supérieur, et encore cette trace était douteuse.

Les pilotis ayant été rongés et détruits par le temps, les vagues et les glaces jusqu'au niveau du sol inférieur du lac, on en est réduit aux conjeetures quant au mode d'assemblage de la charpente, qui reliait les pilotis entre eux et à la manière de fixation des planches sur cette dernière (1).

Dans les diverses stations de la Suisse, les savants ont observé que les plates-formes étaient composées de bois arrondis juxta-posés, ou de bois refendus par le milieu. Cette constatation n'a pu être faite à Clairvaux. Seulement il a été retrouvé, au milieu des débris de l'incendie, des sortes de planches ou plateaux de sapin de 6 à 8 centimètres d'épaisseur et fendus au moyen de coins, dont nous avons retrouvé un certain nombre.

Ce premier échec n'avait pas découragé les explorateurs. La présence des débris de noisette promettait presque sûrement la réussite. Bien qu'on n'aperçût pas de têtes de pilotis à proximité de la Motte-aux-Magnins, cette lacune pouvait s'expliquer par la plus grande élé-

(1) J'ai recueilli quelques brins de clématite qui auraient pu jouer le rôle de liens à cet effet.

vation du sol, par la grande proximité de la berge qui, laissant cette partie du blanc-bord chaque année à sec, n'avait pas protégé la partie supérieure des pilotis qui avaient dû disparaître depuis longtemps, rongés par les intempéries et les glaces de chaque hiver.

On se mit donc à l'œuvre dans la même direction que précédemment, seulement en tête et à 4 mètres de la berge sud de la Motte-aux-Magnins, entre cette berge et le lac.

On opérait là dans une position plus élevée d'un mètre environ au-dessus du niveau de l'eau, qu'on ne l'avait fait à la première fouille ; aussi le terrain présenta un tout autre aspect. Après une couche de 15 à 20 centimètres de limon blanc amené là et amoncelé par les vagues, les ouvriers découvrirent un terrain d'une espèce particulière, peu compacte et assez semblable à du fumier, composée de fibres de végétaux divers, de racines de joncs, de roseaux, de nénuphars et autres plantes aquatiques. Le terrain, je l'ai constaté avec joie, était évidemment la tourbe sous-lacustre indiquée dans la Somme par Boucher de Perthes, et aussi par Troyon et autres savants explorateurs de la Suisse, comme contenant le plus ordinairement et surtout les objets d'industrie et les ustensiles des stations lacustres. Il me donnait le plus grand espoir de ne pas voir mes recherches infructueuses.

Effectivement, dès que ce terrain eut été ouvert, des débris de bois à moitié brûlés, des charbons et différents spécimens d'objets, os et ustènsiles, m'apparurent successivement, me prouvant jusqu'à l'évidence

que les premiers habitants de cette contrée avaient établi dans ce lieu, sur ce lac, avant la découverte des métaux, une installation d'une certaine importance.

Cette tourbe sous-lacustre, non tassée et dans un état de formation incomplète, a une épaisseur moyenne d'un mètre variant de 0,80c à 1m20. Dans certains endroits, elle est littéralement farcie de menus morceaux de charbon, d'esquilles de bois à demi consumé, de coquilles de noisettes, parmi lesquelles on en trouve quelques-unes d'entières, et des masses de petites graines qui paraissent avoir été des pépins de framboises ou de mûres sauvages. Certains coups de pioche ramenaient autant de ces graines que du terrain qui servait seulement à les agglomérer.

Nous avons trouvé aussi, mais en petite quantité, des noyaux de prunelles, des écorces de glands et d'autres débris végétaux dont nous n'avons pu préciser l'espèce, et, dans les derniers jours de notre exploration, une trentaine de grains de blé, noircis par l'incendie et fort difficiles à découvrir dans le terrain noir où ils étaient noyés.

Cette découverte nous a été précieuse en cela, que jusqu'à ce moment rien ne nous avait fait soupçonner que les habitants de ces antiques stations eussent connu l'agriculture.

La très petite quantité de céréales trouvées peut faire conjecturer toutefois que ces peuples ne tiraient de la culture que des ressources alimentaires de peu d'importance et très peu régulières, et que leur nour-

riture la plus habituelle était fournie par la pêche, la chasse et les produits naturels du sol.

Et encore, pour la pêche, on en est réduit à la conjecture, d'après la situation des habitations; mais rien, dans le résultat des fouilles, n'a pu prouver que ces habitants des eaux l'aient pratiqué usuellement; n'ayant trouvé aucune trace de débris de poisson, pas plus que d'outils et engins de pêche analogues à ceux découverts dans les lacs de la Suisse et du Bourget.

Si les graines et les noisettes se trouvaient le plus habituellement dans la partie supérieure de la couche de ce poudding de tourbe sous-lacustre, les objets d'un certain poids, tels que silex, hachettes, os, cornes de cerf, débris de poterie, etc., etc., se sont trouvés le plus souvent dans la partie supérieure et près du sol naturel du lac.

Quelques objets ont été trouvés sur le sol blanc, entre autres un foyer composé de plusieurs pierres plates calcinées par le feu et conservant encore des traces de cendres. Plus bas, en attaquant à plusieurs reprises cette couche inférieure, on s'est assuré qu'elle était vierge et compacte depuis sa création; elle ne contenait pas le plus petit fragment d'objet étranger.

Les fouilles commencées dans les premiers jours de juillet ont été continuées régulièrement pendant trois semaines environ par deux ouvriers intelligents et soigneux, qui n'ont à peu près rien brisé avec leurs outils; ce travail, très minutieux en raison de la nature des matières recherchées, ne permettait de procéder que très lentement pour ne pas laisser échapper

les objets de petite dimension; il fallait, à chaque pelletée soulevée, désagréger la motte à la main et en diviser les plus petits fragments; de sorte que quand la déclaration de la guerre a amené des préoccupations et des soucis plus grands que ceux des recherches archéologiques, et fait suspendre provisoirement un travail rendu définitivement impossible plus tard par le retour des eaux et le niveau du lac revenu à son étiage normal, il n'y avait pas eu une grande surface d'explorée, un are à peine. Dans cet espace, il avait été trouvé environ 150 pilotis, et la fouille n'a pas attaqué la vingtième partie du terrain dans lequel, pour ce lac seul, on peut espérer faire de nouvelles découvertes.

Les objets trouvés pendant ces vingt-cinq jours de travail sont nombreux et bien conservés : ce sont surtout des ossements de divers animaux sauvages et domestiques. De même que dans les *phalbauten* de la Suisse, certains os ou certaines parties d'os manquent complètement; ainsi point de crânes (deux têtes de chiens exceptées), mais seulement des mâchoires inférieures en assez grande quantité. Il n'a pas été trouvé non plus d'os dits à moelle intacts; tous avaient été brisés, les fûts avaient disparu et on ne retrouvait que les extrémités articulaires (1). La plus grande partie de ces ossements semble appartenir au bœuf, au cerf et

(1) Je suis obligé pour le moment de passer rapidement sur cette partie de nos trouvailles et n'en puis entretenir le lecteur, n'ayant pu jusqu'à ce jour me procurer la collaboration d'un naturaliste pour classer ces débris et déterminer la race à laquelle chacun d'eux appartient.

au sanglier ou au cochon domestique. Très peu d'animaux de petite taille ; manque absolu d'oiseaux ou de poissons. Malgré cette lacune indiquée déjà plus haut, on doit conjecturer que, installés comme ils l'étaient, les habitants du phalbau du lac de Clairvaux ont dû faire entrer le poisson en proportion importante dans leurs ressources alimentaires.

L'absence complète de toute arète, écaille ou débris de poisson, de tout ustensile et outil fabriqué avec cette matière comme aiguilles ou hameçons, par exemple, est un fait extraordinaire et anormal. Il pourrait peut-être s'expliquer par la composition chimique de ces os qui se sera prêtée à une décomposition plus rapide.

Après les débris d'os dont l'importance en poids peut bien s'évaluer à 150 kilogrammes, les objets le plus fréquemment découverts sont les bois de cerf. Aucun toutefois n'a été retrouvé intact, et par conséquent tous portent la trace irrécusable du rôle important qu'ils ont joué dans la vie de l'homme de l'âge de pierre. Le cerf devait être bien abondant à cette époque dans les forêts de la chaîne du Jura. Sa capture était précieuse et tout était utilisé dans l'animal : sa chair pour la nourriture, sa peau pour confectionner des vêtements et des couvertures, ses os pour fabriquer des poinçons, des poignards, des pointes de flèches, mais surtout son bois mis en œuvre de cent façons différentes. Il jouait, au temps de la pierre polie, un rôle d'utilisation industrielle presque aussi prépondérant que le bois de renne dans la seconde période de l'époque quaternaire.

On le conservait très probablement dans la hutte à

titre de provision, comme nous pourrions conserver, nous, dans notre siècle, du fer en barre prêt à être mis en œuvre à la première éventualité, et on allait en couper un morceau approprié à l'usage qu'on voulait en faire, suivant qu'on avait besoin d'une hache, d'une pioche, d'un marteau, d'une molette de tisserand, et surtout et plus fréquemment de danilles ou gaines pour emmancher des hachettes et couteaux de silex et d'os.

La danille qu'on trouve le plus fréquemment est celle qui servait d'intermédiaire entre le taillant et le manche proprement dit et qui avait la forme dessinée à la fin de ce travail (fig. 1, planche 1); le silex se fixait dans l'œil ou trou de la gaine, suivant toute probabilité, au moyen de coins consolidés avec de la résine, puis la partie équarrie s'introduisait dans un manche de bois fendu ou percé à jour. L'appendice ou talon s'appuyait contre le manche et donnait une plus grande solidité à l'outil composé ainsi, dans son complet achèvement, de trois parties distinctes.

A l'âge de bronze, les outils de ce métal ont été débarrassés de cet intermédiaire de corne de cerf que leur forme plus parfaite et plus variée que celle des silex rendait inutile. L'appendice était remplacé quelquefois par un anneau qui, au moyen d'un lien quelconque, conservait pour les haches leur position perpendiculaire au manche. Les danilles de corne de cerf, subissant une double résistance, fatiguaient beaucoup, et selon toute apparence ne duraient pas longtemps; c'est ce qui explique pourquoi on en a trouvé en bien

plus grande abondance que les taillants de silex eux-mêmes, et pourquoi le plus grand nombre est fendu, éclaté et hors de service.

Quelques morceaux d'élite et soigneusement choisis étaient destinés à devenir hache directement et sans adjonction de silex; ces morceaux étaient pris à la partie du bois qui touchait à la tête de l'animal et dont la base formait marteau; l'autre partie était aiguisée en taillant et remplissait l'usage d'une hache. Nous avons trouvé plusieurs de ces haches dont une encore emmanchée. Son manche, long de 0,40c, a pu être extrait en quatre morceaux; il était, en sortant de la fouille, de grosseur ordinaire, mais par la dessiccation il a été réduit au quart de ses dimensions primitives. Ce retrait s'est toujours reproduit pour tous les objets en bois.

Les découvertes opérées par Boucher de Perthes dans les tourbières de la Somme, sur l'époque de la pierre polie, sont semblables en tous points à celles de Clairvaux; la forme des hachettes, leurs dimensions et les matières dont elles étaient faites, leur emmanchement dans des gaines de bois de cerf sont tout à fait identiques. Il en est de même des outils fabriqués uniquement en bois de cerf et supposés, en vertu de leur peu de résistance, avoir servi à travailler des terres déjà défrichées et ameublies, au jardinage, par exemple, soit que ces outils percés d'un œil aient dû recevoir un manche de bois, soit que, utilisant la forme de la corne, pic et manche aient été formés du même morceau; ces échantillons divers se retrouvent tout à fait pareils à la

Motte-aux-Magnins comme dans les tourbières de la Somme.

Les figures 3 et 4 feront connaître quelle était la forme de ces haches de corne de cerf.

D'autres, de même forme, au lieu d'être aiguisées à l'extrémité en forme de taillant, se terminaient par un trou propre à faciliter l'encastrure d'un silex ou d'un tranchant d'os.

Un autre spécimen assez curieux et unique dans nos trouvailles (fig. 6) est fabriqué avec un andouiller assez mince, percé d'un œil ovale de manière à être emmanché; la longueur du bois de cerf aussi aiguisé en biseau comme le précédent, était suffisante pour servir de pioche.

Un autre morceau de corne de cerf s'était prêté à la fabrication d'un outil complet et solide, sans adjonction de manche séparé, et formait une sorte de hachette à taillant fort étroit, aminci et poli en biseau des deux côtés, et non d'un côté seulement comme les échantillons précédemment décrits; un autre andouiller plus long et perpendiculaire au premier formait le manche (fig. 5).

Nous citerons encore un autre fragment de corne très long pour son diamètre de forme irrégulière, aminci et privé de ses aspérités naturelles par la main de l'homme, sillonné de traces de nombreux coups de couteau, porte encastré à son extrémité un taillant en os. Cet outil a la forme d'une gouge de tourneur (fig. 7).

Plusieurs, enfin, taillés en plein bois, et sans porter d'autre trace du travail humain que la section de la branche principale, devenaient une pioche à main ou

tout autre instrument à travailler la terre (fig. 8 et 9, planche 2).

Des nombreux fragments de bois de cerf rencontrés dans les fouilles et dont le nombre dépasse deux cents, aucun n'était entier et par conséquent tous portaient les traces de la main de l'homme. Il a été trouvé un seul bois de chevreuil et deux ou trois morceaux de ramures aplaties de grande dimension qui me paraissent avoir appartenu à l'élan.

Une seule tête de cerf a été découverte, et encore n'est-elle pas complète et comprend seulement la boîte osseuse qui contient la cervelle et sert de base aux bois ; quant à ces derniers, ils avaient été utilisés en presque totalité et il ne restait attaché au crâne que les deux bases.

Plusieurs autres échantillons provenant de cerfs à leur première tête et dont le bois était d'un seul jet, fournissaient des espèces de glaives de 40 à 45 centimètres de longueur, bien affilés, et devant procurer, à cette époque primitive où les métaux étaient inconnus, une arme assez sérieuse (fig. 10).

Les très nombreux spécimens de bois de cerf trouvés dans ces recherches prouvent à quel point cet animal était commun dans les forêts du Jura, et à combien d'usages divers les habitants de la station lacustre de Clairvaux faisaient servir son bois. Si on fait la comparaison par le nombre d'os ou de cornes découverts avec le bœuf, on voit que cet animal devait être rare à cette époque, car on n'a trouvé que trois cornes de bœuf, quelques dents et des os en petite quantité, tous brisés à l'exception d'un seul.

La partie la plus intéressante des travaux d'exploration a été incontestablement celle des silex, puisque c'est là que l'intervention de l'industrie humaine est le plus immédiatement en jeu, et que son intelligence, son esprit d'invention et de recherches se manifeste de la manière la plus irrécusable.

Le travail du silex, en apparence fort simple, est pourtant complexe et exige, sous peine de faire quantité de rebus, une grande habitude de la part de l'ouvrier qui le met en œuvre.

Dans son état naturel, le silex ordinaire et le plus communément employé se présente sous l'apparence de masses rondes ou ovoïdes, cassantes, et pourtant susceptibles d'être taillées par le choc en tous sens, de manière à fournir des éclats réguliers à bords tranchants. Il suffirait donc, pour obtenir des pièces aiguës et tranchantes, de frapper un silex maintenu à poste fixe, avec un percuteur de matière au moins aussi dure.

Une condition essentielle pour arriver à briser ainsi le silex dans des directions déterminées, et pour en obtenir des éclats réguliers et utilisables, est qu'il soit fraîchement sorti de son gîte et qu'il conserve son humidité naturelle vulgairement appelée eau de carrière.

La nécessité de fabriquer ainsi le silex à sa sortie de terre a dû avoir pour résultat la création de l'exploitation des carrières sur les lieux même, sous peine d'un déchet considérable.

Ce qui frappe tout d'abord l'explorateur à l'aspect des armes et outils de pierres diverses qu'on trouve dans le lac de Clairvaux, c'est que, à cette époque si

reculée qu'on ne peut la préciser à quelques milliers d'années près; à cette époque où l'homme, à l'état complet de barbarie, ignorait l'usage des métaux et n'avait par conséquent pas de moyen de commercer et de payer les choses qu'il ne possédait pas naturellement; à cette époque enfin où il n'existait aucune voie de communication, on rencontre des taillants fabriqués avec des roches étrangères au pays et dont quelques-unes même ne se trouvent qu'à des distances énormes de la chaîne du Jura.

La pierre le plus souvent employée par l'homme, avant la découverte du métal, était le silex commun ou pierre à fusil. Dans les lacs de la Suisse comme dans le Jura, il se tirait surtout de la vallée du Rhône, mais il n'était pas la seule matière employée industriellement pour la fabrication des hachettes et autres instruments de l'époque de la pierre polie.

En Belgique et en Danemarck, on a trouvé un grand nombre de haches de différentes matières minérales très dures, et d'origine étrangère au pays où elles étaient employées. Les établissements anté-historiques du nord de l'Europe possédèrent aussi, il est vrai, des instruments en silex proprement dit, mais surtout en basalte, pierre dure d'origine volcanique, très compacte, très lourde, moins fragile que le silex, mais moins facile à travailler que ce dernier et donnant des taillants moins affilés. Aussi en faisait-on surtout des marteaux et masses d'un poids parfois considérable.

Ce qui frappe surtout d'étonnement, c'est de trouver

des hachettes en matière fort rare et dont quelques-unes ne se trouvent qu'au fond de l'Asie, comme par exemple le jade, auquel il faut ajouter le jadoide, la serpentine, l'amphibole et autres minéraux appartenant aux terrains primitifs et dont on ne trouve aucune trace à l'état naturel dans la chaîne jurassique si exclusivement calcaire, qu'elle a donné son nom à la roche sédimentaire si connue sous cette dénomination.

Il en a été de même en Suisse et dans les stations lacustres d'Italie où le gneiss, la piorite, l'ophéite, la basalte et surtout la serpentine, ont fourni leur contingent de matière première. Pareille diversité a été constatée au lac de Clairvaux, dont on a extrait des hachettes en jadoide et en serpentine, à côté d'autres taillants en pierre du pays.

Au Mexique, l'obsidienne remplissait le même rôle qu'en Europe le silex. La taille s'en pratiquait de la même manière, et quand un bloc de cette roche se trouvait entre les mains d'un ouvrier exercé, il en sortait une série de ces lames délicates et transparentes que nous connaissons tous, tristement célèbres qu'elles sont par le rôle qu'elles jouaient dans les sacrifices humains. On en tirait ainsi parti jusqu'à ce que le nucléus ou noyau fût trop amoindri pour produire rien d'utilisable.

Nous nous sommes étendus sur la description des haches ou hachettes, parce que c'est surtout sous cette forme que l'homme primitif a utilisé la pierre, cette forme de haches à emmanchures diverses ayant été le plus généralement adoptée pour les différents usages;

soit que, emmanchée court, elle servît comme de couteau, soit que, munie d'un long manche, elle devînt une arme offensive contre les tribus hostiles, contre les animaux, ou servît de cognée pour abattre les arbres ou construire les habitations.

Voici ce qu'en dit M. Frédéric Troyon dans son remarquable ouvrage sur les habitations lacustres anciennes et modernes :

« La hache est l'instrument qui a joué le plus grand « rôle dans l'industrie primitive : utilisée pour la « chasse, au besoin arme de guerre, on s'en servait « pour les usages domestiques les plus vulgaires ; « aussi on en a trouvé, tant à Concise qu'ailleurs, des « quantités considérables. »

A part de rares exceptions, on peut être surpris de ses petites dimensions. Le tranchant ne mesure, en moyenne, que 3 à 4 centimètres de largeur. La pierre employée de préférence, au temps de la pierre polie, est la serpentine. Plusieurs pierres ébauchées sont tombées à l'eau avant d'être achevées; d'autres ont été détériorées par un long usage ; le tranchant est parfois très vif et semble sortir de la main de l'ouvrier, d'autres fois il est ébréché, quelques pièces sont usées ou brisées par l'usage et un bon nombre ont été fabriquées avec peu de soin.

Le mode d'emmanchure le plus souvent constaté à Concise et dans les autres stations lacustres de la Suisse est exactement le même que celui pratiqué par les habitants du lac de Clairvaux, et que nous avons décrit plus haut en parlant des gaines : l'instrument se com-

posait de trois pièces distinctes : un morceau de bois de cerf, long de 7 à 8 centimètres, creusé à l'une de ses extrémités, recevait la hachette en pierre, tandis que l'autre, taillée en carré, s'introduisait dans une mortaise pratiquée dans un manche en bois, ou bien était assujettie entre deux branches serrées ensuite au moyen de cordelettes ou de nerfs d'animaux.

M. F. Troyon fait observer qu'à Concise on n'a trouvé aucun manche en bois végétal, ce bois n'ayant pas subsisté jusqu'à nos jours; à Clairvaux, nous avons pu recueillir une hache toute emmanchée, comme nous l'avons déjà dit.

Avec les hachettes disparaissent, pour les autres produits de l'industrie primitive, les roches rares, de natures diverses et polies à la meule. Pour les pointes d'armes de jet et certaines lames de couteaux, le pétro-silex règne sans exception. Au milieu d'éclats nombreux et informes de cette matière qui portent néanmoins la trace certaine du travail de l'homme, nous avons trouvé dix pointes de flèches très habilement taillées et ayant une forme régulière (fig. 11, 12 et 13); quelques autres plus irrégulièrement fabriquées, mais nonobstant, portant bien le cachet de leur destination offensive, soit flèches, soit javelots, comme les fig. 14 et 15 ci-après. La plupart de ces pièces sont opaques et couvertes du patine blanc ou jaunâtre dont le temps recouvre le silex; quelques autres, au contraire, n'ont pas été recouvertes de cette couche et sont restées translucides, comme par exemple les nos 17 et 14.

Nous avons recueilli également différents fragments

de couteaux dont un fort beau, d'un travail très soigné, taillé à plat d'un côté et à biseau de l'autre, comme cela se produit le plus souvent du reste, si bien réussi pour la taille qu'on le croirait au premier aspect poli à la meule, bien qu'il n'en soit rien et que sa régularité résulte de l'habileté de l'artiste qui l'a confectionné (fig. 17). D'autres, moins parfaits et moins bien conservés (fig. 14 et 15), comme le n° 13, plats d'un côté et en saillie de l'autre, le premier translucide et les deux autres opaques.

Enfin, un magnifique fer de lance, recouvert de patine blanc, mais dont on peut juger la matière transparente au moyen d'une cassure de petite dimension qui s'est produite à l'extrême pointe en l'extrayant du lac et qui permet de voir, sous la couche opaque d'environ un demi-millimètre d'épaisseur, la nature véritable du caillou qui a servi à le produire.

Ce bloc de silex, à en juger par l'arme qui en est sortie, devait être d'une dimension peu ordinaire (fig. 21). Tous ces objets que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, sont de matière à peu près identique, c'est-à-dire du silex translucide, vulgairement appelé pierre à fusil, de celui qui est le plus commun en Franche-Comté et dont le lieu d'origine est le moins éloigné. Ils sont tous taillés par éclat, avec plus ou moins d'habileté, et aucun d'eux ne porte trace de polissage.

Nous allons aborder maintenant les hachettes ou taillants destinés à être emmanchés dans le bois ou la corne suivant le système déjà décrit. Ceux-là sont tous

en roches étrangères au pays, dont nous avons parlé plus haut, et tous soigneusement polis.

Nous l'avons dit en commençant, la station que nous étudions a été habitée à l'époque désignée par les savants sous le nom de seconde période de l'âge de pierre ou période de la pierre polie. En effet, si les armes de silex que nous avons décrites ci-dessus sont toutes façonnées par éclat, c'est que leur destination était trop précaire pour que leurs fabricants s'astreignissent au long et laborieux travail du polissage. Destinées presque toutes à n'être utilisées qu'une fois comme armes de jet, et exposées par leur nature même à être détériorées et mises hors de service après la première épreuve, il suffisait que la pointe fût assez aiguë pour pénétrer; la taille par éclat suffisait pour obtenir ce résultat. Quant aux hachettes, aux taillants destinés à être emmanchés et tenus à la main pour servir jusqu'à complète usure et mis hors de service après un affilage plus ou moins souvent renouvelé, la matière en était plus précieuse et la fabrication beaucoup plus soignée.

Ces tranchants, hachettes, ciseaux ou couteaux, après avoir reçu par la taille une forme régulière, étaient polis sur des meules de grès, dont nous avons trouvé plusieurs spécimens usés et creusés par l'usage.

Les meules ou polissoirs étaient un instrument indispensable de fabrication à l'époque de la pierre polie; aussi, à côté des hachettes et outils de cette époque, les rencontre-t-on presque toujours portant des traces irrécusables de l'emploi auquel on les faisait servir. On en a trouvé un certain nombre de fort remarquables

dans les fouilles du Grand-Pressigny, où existaient des ateliers considérables de production d'instruments de la pierre polie : ce sont de grands blocs de grès sillonnés de rainures plus ou moins profondes, dans lesquels on polissait les pièces au moyen d'un frottement énergique.

Les polissoirs trouvés au lac de Clairvaux ne présentent pas ces rainures, mais seulement des dépressions en cuvette, ce qui indique que les hachettes étaient affilées et polies sur une face seulement à la fois, et alternativement, et dans le sens de leur largeur.

Je possédais déjà trois hachettes trouvées antérieurement dans les fossés autour de la Motte-aux-Magnins; ma collection s'est augmentée, par suite des fouilles de l'été dernier, de neuf nouveaux échantillons entiers et deux fragments. La plus grosse hachette en felspath micacé, une autre en pierre très compacte du pays, les autres en serpentine et en jadoide.

Outre ces spécimens qui étaient détachés de leur manche, nous en avons trouvé quatre autres intacts et encore encastrés dans leur gaine en corne de cerf. Ces curieux produits de l'art primitif ont leurs tranchants dans un état de conservation parfait. Deux d'entre eux ont été polis et aiguisés après avoir été fixés dans leurs châsses qui portent elles-mêmes des traces de polissage dans un plan tout à fait identique à celui du tranchant. L'un d'eux a le manche percé d'un trou, probablement destiné à le suspendre au cou ou au vêtement au moyen d'une ficelle, comme le font encore de nos jours les bergers, afin de ne pas perdre leurs couteaux. La gaine de cette hachette ne porte du reste pas à son autre

extrémité d'incision ou d'œil indiquant qu'elle eût dû être fixée à un manche plus long; c'était donc bien un couteau portatif attaché et suspendu au vêtement de son propriétaire.

La hachette (fig. 23) de petite dimension dont le tranchant a 0,03^{c} de large, est en serpentine verte du plus beau poli; celle qui porte le n° 24, aussi en silex vert, a cette particularité que sa gaine a, dans un des côtés, une cavité ovale qui semble avoir été un commencement de perforation pour y introduire un manche de bois, ou pour y incruster le bout des doigts, afin d'avoir l'outil mieux en main.

Voici (n°s 25, 26 et 27) des spécimens de hachettes ayant servi et étant avariées soit par l'usage, soit par accident. Le n° 26 est en felspath micacé. Le grain de la pierre est moins serré et moins compact que dans le silex ou le quartz; aussi le tranchant est ébréché et le corps de la hachette exfolié sur plusieurs points, les deux autres sont en jadoide.

Outre les pierres de grès servant de meule pour polir le silex, nous avons trouvé aussi un polissoir à main en grès d'un grain très serré; je n'ai vu jusqu'à présent d'instrument semblable dans aucune collection. Peut-être aussi servait-il à un autre usage qu'à polir et avait-il été emmanché pour remplir l'usage de marteau ou de massue (fig. 28); peut-être encore était-ce un pilon à concasser du grain. Je ne prends pas la responsabilité d'indiquer affirmativement l'usage précis auquel il a servi.

Les fouilles du lac de Clairvaux ont donné d'assez

nombreux spécimens d'instruments ou armes façonnés en os d'une dureté remarquable et d'une conservation et d'une solidité parfaites.

Nous avons recueilli deux taillants en forme de ciseau à buriner le fer, dont l'un était emmanché dans un fragment de corne de cerf, et l'autre, détaché de son manche, avait eu la même monture (fig. 30).

Trois poignards en os ont aussi été trouvés. Leur fabricant avait ingénieusement utilisé la forme naturelle de la pièce pour en faire une poignée bien en main, et n'avait plus eu qu'à appointir l'extrémité de l'os pour en faire une arme solide. Les trois échantillons trouvés sont identiquement les mêmes (fig. 29) et fabriqués avec le même os.

La partie la plus intéressante de la série des os ouvrés est sans contredit une série de poinçons en os très dur, bien plus compact que celui des poignards dont nous venons de parler, et susceptible de recevoir un poli aussi parfait que les silex.

Ces poinçons, au nombre de vingt-trois, tous de même matière que les ciseaux, varient beaucoup de longueur et d'importance.

Les deux plus grands (fig. n° 35), provenant d'os longs, de tibias fendus dans toute leur longueur et appointis soigneusement, paraissent avoir été des armes offensives, dagues ou stylets; les autres, dans une gamme décroissante, descendent jusqu'à quelques centimètres de longueur et ont pu être : les moyens, des poinçons à percer le cuir et les peaux d'animaux pour en confectionner des vêtements; les plus petits à armer

des flèches. Les grands pouvaient être aussi parfaitement appropriés à l'usage de fer de lance ou de javelot. Toutes ces pointes, après avoir été affilées à l'aide de silex, ont été certainement polies à la meule, tant le polissage est soigneusement fait.

Les nos 31, 39, 53 et 34 représentent quatre autres de ces poinçons de moyenne taille; leurs formes un peu différentes indiquent qu'ils étaient destinés à divers usages qu'il est impossible de préciser avec l'ignorance complète où nous sommes des mœurs, usages et ressources de ces peuplades dans des temps aussi reculés.

Avant de terminer les observationsque nous avons été à même de faire sur l'utilisation que l'homme de l'âge de pierre faisait des ossements des animaux dans les usages habituels de la vie, nous devons y ajouter la mention d'une sorte de canif ou tranchet fabriqué dans une portion de boutoir de sanglier. Nous avons trouvé dix à douze défenses de cet animal, dont quelques-unes énormes comme dimensions. Une seule avait été modifiée et appropriée par l'homme à l'usage de ses besoins comme instrument tranchant (fig. 37). Signalons encore deux rouelles ou molettes, l'une en os et l'autre en corne de cerf, qui paraissent avoir servi à un métier de tisserand, bien que nul autre objet trouvé jusqu'à ce jour ait donné l'indice que les habitants du lac connaissaient les étoffes.

J'oubliais un instrument d'une forme particulière et dont je n'ai pu spécifier l'usage, fait en bois de cerf, aminci et poli, et à trois côtés dont un arrondi et affilé comme pour servir à couper de l'étoffe ou de la peau.

Nous n'avons trouvé aucun autre objet dont la forme ait quelque analogie avec cet outil (fig. 36). Enfin, nous avons recueilli un instrument en corne de cerf, pioche ou hachette qui, au lieu d'être percé d'un œil pour l'emmanchement, avait, à l'extrémité opposée un taillant, disposé et équarri comme les gaines à silex, pour être introduit dans un manche en bois ou percé ou fendu ; c'est le seul spécimen d'emmanchure de ce genre que nous ayons trouvé pendant la durée des fouilles (nº 39).

Nous abordons une partie des trouvailles du lac de Clairvaux qui présente un vif intérêt : c'est la série des objets en bois portant la trace du travail de l'homme. Cette étude est intéressante à un double point de vue : d'abord parce que la rareté et la défectuosité des outils à couper et à travailler le bois en rendait la réussite plus précieuse et le prix plus grand (et cependant ce travail arrivait à une certaine perfection par suite de difficultés vaincues) ; en second lieu, la longue suite de siècles qui se sont écoulés depuis que ces bois ont été mis en œuvre en rend la découverte exceptionnellement rare et par conséquent très appréciable au point de vue de la science historique.

Effectivement, dans les recherches au sujet de l'homme anté-historique, dans les cavernes, et même dans celles qui ont eu lieu dans les tumulus, et les ruines d'époques plus récentes de la Gaule celtique et de la conquête romaine, on trouve fréquemment des monnaies, des métaux, des armes de toute sorte, de la sculpture, de la poterie de toute espèce, mais de bois,

point. L'incendie l'a consumé ou le temps l'a décomposé et fait tomber en poussière.

Dans le lac de Clairvaux, au contraire, les objets de bois tombés dans l'eau et enveloppés dans une couche de tourbe et de racines de végétaux aquatiques, se son admirablement bien conservés et ils ont été extraits du lac tout à fait intacts. Je ne sais si cette faculté de conservation est particulière au lac de Clairvaux, ou si elle a été observée de même dans les fouilles lacustres de la Suisse ; je n'en ai vu mentionner aucun cas dans les mémoires écrits sur cette matière.

Malheureusement ces objets, après un séjour de tant de siècles au fond de l'eau, en sont tellement imprégnés et cette eau fait tellement partie de leur substance que quand elle disparaît par l'évaporation, quelque précaution qu'on y apporte, l'objet trouvé se déforme, se fend et se désagrége jusqu'à complet anéantissement.

Ce travail de destruction est plus ou moins violent, suivant l'essence de bois employé, comme nous avons pu le constater à bien des reprises différentes sur les pilotis qui servaient de fondation aux habitations lacustres, et aussi suivant la forme et la délicatesse des objets fabriqués.

Un autre effet produit par la dessiccation du bois, c'est de le diminuer de volume dans des proportions énormes, quelquefois au cinquième de leur volume primitif. C'est ce retrait qui a rendu surtout impossible la conservation des vases et des objets amincis.

Le retrait, du reste, s'explique tout naturellement. Le long séjour dans l'eau a dissous et fait disparaître

les substances gommeuses et gélatineuses qui, suivant les essences, forment une partie plus ou moins considérable de la contexture du bois; ces parties ont été remplacées par l'eau qui, en s'évaporant, laisse dans le tissu du bois des vides considérables.

L'exemple le plus frappant que nous ayons eu sous les yeux et qui nous a permis de faire le plus facilement la comparaison, est le manche de la hache en corne de cerf dont nous avons parlé au commencement de ce travail et qui, encore engagé dans l'œil de l'outil quand on l'a trouvé, en remplissait entièrement la cavité; au bout de deux mois, ce manche qui, au moment de la trouvaille, avait les dimensions d'un manche d'outil ordinaire, était réduit à peine à la grosseur du petit doigt.

Plusieurs objets trouvés sont complètement inédits, du moins je n'en ai vu mentionnés de semblables dans aucun des mémoires et rapports dont j'ai pris connaissance. Tels sont les fragments d'arcs et les écuelles et aussi un essieu de voiture, ce qui prouve qu'à cette époque reculée la traction par chariots était déjà connue, et le bœuf ou le cheval réduits à l'état de domesticité.

Nous avons trouvé douze à quinze vases de bois de dimension plus ou moins grande, en moyenne de douze à vingt centimètres de diamètre et tous à fonds arrondis. Comme ils se dégradaient très rapidement au sortir de l'eau, j'ai dessiné immédiatement deux des derniers trouvés, ce qui permettra aux amateurs de se faire une idée juste de leur forme.

Ces vases de dix-huit à vingt centimètres de diamètre avaient environ quinze millimètres d'épaisseur au fond et cinq à six seulement sur les bords.

Je n'ai pu préciser quelle était l'essence du bois qui avait servi à leur fabrication; je crois que c'était du hêtre (fig. 40 et 41). Leur forme était, comme on peut en juger, assez élégante, et la difficulté de creuser dans un bloc de bois avec des éclats de silex devait être grande et exiger un long travail. On a trouvé à côté de ces écuelles plusieurs blocs de bois de forme sphérique et assez semblables à des boules de quilles. Après réflexion, j'ai acquis la persuasion que ces sphères étaient des ébauches de vases semblables à ceux dont nous donnons ci-joint le dessin.

Une autre découverte qui est inédite, je crois, et qui me paraît d'une importance capitale pour l'étude des mœurs et usages de ces temps si éloignés de nous, est celle de trois fragments d'arcs, dont le plus important a 0,48 centimètres de longueur.

Le bois dont ils étaient faits n'a pas noirci; il a conservé une teinte jaune, n'est pas altéré et a mieux résisté que les autres objets à la dessiccation. L'extrémité de l'arme destinée à recevoir la corde se trouve conservé dans deux de ces fragments : il est entaillé grossièrement comme le font encore de nos jours les enfants quand ils veulent jouer à l'arc (fig. 45 et 46). Il est probable que, comme toutes les autres essences, le bois de ces arcs a subi aussi un fort retrait et que, à l'époque où il servait, il avait des proportions plus robustes.

Un autre instrument a été trouvé à côté d'un de ces

arcs. C'était une boule de bois d'euviron 7 à 8 centimètres de diamètre, emmanchée d'une baguette de noisetier recouverte encore de son écorce et dans un état de conservation remarquable. La dessiccation arrivant, cette boule, qni paraissait être une loupe de hêtre, s'est fendue et divisée en plusieurs morceaux, et le manche de coudrier s'est tellement rétréci en plus grande proportion que l'écorce que cette dernière est restée aux trois quarts vide (fig. 42). Cet objet me paraît avoir été une sorte de maillet, avec manche flexible, qu; devait faire ressort, son possesseur s'en servant comme arme contondante.

Nous devons ajouter à la nomenclature de nos trouvailles en bois un certain nombre de fragments de planches ou plateaux de sapin fort détériorés par le feu et en grande partie carbonisés, mais encore assez conservés cependant pour que nous puissions nous assurer que ces plateaux avaient été obtenus par éclat, par le procédé qu'on emploie encore aujourd'hui dans la montagne pour fabriquer les planchettes à couvrir connues sous le nom de bardeaux ou tavaillons. A l'appui de notre opinion, nous avons trouvé une douzaine environ de coins de chêne en tous points semblables à ceux dont on se sert pour refendre le bois de chauffage. Ces coins, comme le reste des instruments de cette matière, se sont détériorés en séchant, mais malgré cela ils ont conservé jusqu'à un certain point leur forme primitive et sont facilement reconnaissables.

L'objet le plus instructif peut-être de ceux qui font partie de cette série, est un fragment d'essieu parfai-

tement conservé de forme quand il est sorti du lac et tel que le représente le dessin (nº 44) heureusement exécuté tout de suite, mais qui s'est voilé, fendu et brisé en plusieurs morceaux en se desséchant. Il porte très visible le trou destiné à recevoir, au bout de la fusée, la cheville ou oncette destinée à fixer la roue, et dans le corps de l'essieu celui au moyen duquel ce dernier était soudé au train.

On est forcé d'admirer quelle patience et quelle force de volonté il fallait pour entreprendre un travail aussi compliqué que celui de la confection d'un chariot, sans autres outils que quelques misérables éclats de fragile silex, et par quels moyens les hommes parvenaient, sans clous et sans métal d'aucune sorte, à assembler et à consolider ces chars. Il serait bien intéressant, quand on pourra continuer ces fouilles, de trouver la roue qui appartenait à cet essieu et qui certainement était pleine.

M. John Lubback, dans son savant ouvrage de *l'Homme avant l'histoire,* parle d'une roue semblable qui aurait été trouvée dans un des établissements lacustres de la Suisse, mais il ne dit pas si ce phalbau appartenait à l'âge de pierre ou à l'âge de bronze.

Outre ces différents objets de bois travaillé, on a extrait des fouilles quelques madriers semblables aux pilotis, mais placés horizontalement et qui avaient dû probablement soutenir les planchers des habitations en les reliant aux pilotis par les deux extrémités.

Les poteries trouvées dans le lac de Clairvaux ne l'ont été que par fragments plus ou moins grands ;

mais il n'a pas été possible d'extraire un vase entier ou assez bien conservé pour en avoir la forme exacte. Plusieurs fonds de vases qui sont en notre possession sont tous arrondis, et nous n'avons rien recueilli jusqu'à ce jour qui ait pu nous indiquer qu'il en existait à fond plat.

Comme en Suisse, dans les villages de l'âge de pierre, nous n'avons trouvé aucune de ces torches de support en terre cuite qu'on rencontre assez fréquemment dans les villages de l'âge de bronze et qui servaient certainement à conserver en équilibre ces vases à fonds arrondis.

Quant à leur forme et à la matière dont ces poteries étaient faites, elles ne diffèrent en rien de celles trouvées en Suisse, de même que dans les tumulus et les cavernes de la même époque. Poterie grossière, épaisse, en terre noirâtre ou grise parsemée de petits grains de quartz blanc.

Les ornements qui décorent ces vases, dont quelques-uns sont de grande dimension et susceptibles de contenir dix à douze litres de liquide, sont aussi grossiers que la matière qu'ils sont destinés à embellir. Ce sont, pour la plupart du temps, des lignes horizontales tracées sur les parois du vase, tantôt en relief et tantôt en creux et plus ou moins espacées entre elles. Quelquefois il n'existe qu'un cordon à la partie supérieure. Ces cordons en relief me paraissent avoir été établis moins comme ornementation que pour donner plus de solidité au vaisseau (fig. 47, 48, 49).

Comme les fragments de poterie des lacs de la Suisse, ceux de Clairvaux nous ont fourni des échantillons de

rudiments d'anses ou plutôt de boutons saillants percés d'un trou destiné à recevoir une ficelle pour suspendre le vase et le porter plus facilement. Ces supports étaient des plus grossiers (fig. 50 et 51).

Dans le n° 41, on remarqué, outre ce bouton percé et autour de la partie supérieure du vase, une zone d'ornementation formée de fines raies tracées en diagonale de manière à figurer des losanges.

A côté de ces produits grossiers de l'art primitif, de cette poterie rugueuse et saupoudrée de grains de quartz, on trouve des débris d'une pâte beaucoup plus fine et d'où le quartz a disparu, à parois beaucoup plus minces, à formes plus élégantes, à ornementation plus délicate, et qui proviennent d'une époque évidemment plus récente, probablement de l'âge de bronze.

Nous avons trouvé en même temps une anse détachée en poterie fine, noire comme les autres et d'une forme élégante que n'auraient pas désavouée les potiers étrusques. Cette anse ne faisait pas corps avec le vase auquel elle appartenait, mais avait été appliquée après coup et incrustée dans le vase au moyen d'un bouton saillant (fig. 54).

Une particularité très-curieuse d'un de ces fragments, c'est qu'il a été recouvert d'une couche très mince d'une matière plus noire que le corps du vase, sorte de vernis dont une partie s'est soulevée et est partie (probablement à l'endroit où une anse avait été collée) et laisse voir une parcelle d'ornementation différente de celle qui a été pratiquée sur le vase terminé.

La partie qui est en notre possession n'a pas plus

d'un millimètre et demi d'épaisseur : c'est évidemment la partie supérieure du vase qui s'est brisé régulièrement, grâce au cordon qui l'a découpé à l'endroit même où devait commencer un renflement.

Tels sont les spécimens de poterie les plus intéressants que nous ont donnés nos fouilles.

Au dernier jour de travail on a mis à découvert deux masselottes ou coulées en bronze qui, de même forme et de même grandeur, étaient évidemment sorties du même moule.

Jusqu'à ce moment on n'avait trouvé aucune trace de métal dans les tranchées des fouilles, et cependant antérieurement il a été retiré de fossés pratiqués entre la Motte-aux-Magnins et la rive du lac, des hachettes et autres objets de bronze.

La station de Clairvaux, comme celles de Meilen et de Concise, ne paraît donc pas avoir été abandonnée avant l'invention des métaux, comme plusieurs autres phalbauten de la Suisse dans lesquelles on ne trouve aucune trace de bronze. Il est probable toutefois que chez nous, comme dans les stations susnommées, le bronze était fort rare, et qu'il ne servait qu'exceptionnellement pour perfectionner les outils primitifs et qu'il a été longtemps avant de les détrôner.

Le fait de la présence simultanée de la pierre et du bronze utilisés industriellement n'est du reste pas sans précédent, comme nous venons de le dire en citant Meilen et Concise (lac de Neuchâtel), où, au milieu de milliers de produits de l'âge de pierre, preuve d'une longue station antérieure à la découverte des métaux,

on a trouvé un petit nombre de haches de bronze provenant de l'époque de transition du premier au deuxième âge, au moment où le bronze faisait sa première apparition dans l'industrie de l'homme.

Les femmes des peuplades lacustres du Jura ne paraissent pas avoir connu les jouissances d'un luxe bien raffiné et avoir été bien difficiles dans le choix de leurs ornements et de leurs bijoux. Et cependant il est certain que, comme les squaws des Peaux-Rouges et les femmes des sauvages modernes de l'Australie et de la Polynésie, elles avaient la prétention d'ajouter à leurs charmes naturels par des joyaux des plus simples, il est vrai, et tels que pouvaient s'en procurer de pauvres êtres auxquels tout métal était inconnu.

Les seuls objets trouvés ayant évidemment pour but de satisfaire la coquetterie féminine sont des fragments de coquilles de moules d'eau douce taillés de forme symétrique et percés de deux trous. Ces coquillages devaient être réunis au moyen d'un lien quelconque pour former un collier ou un bracelet (fig. 55 et 56).

Lorsque l'usage du cuivre et du bronze fut connu et que l'utilisation pratique de ces métaux eut donné des ressources si grandes à ses inventeurs pour tous les usages de la vie, et principalement des armes et des outils plus perfectionnés que ceux en silex dont on avait fait exclusivement usage jusqu'alors; la partie féminine de la population bénéficia aussi du progrès, ainsi que l'attestent les ornements de femme découverts dans les différents villages lacustres de l'âge de bronze de la Suisse, et surtout au lac du Bourget. Mais, sans aller si

loin, à la Motte-aux-Magnins, à cinquante mètres de l'endroit d'où furent extraits les fragments du modeste collier de coquillages de la femme de l'âge de pierre, fut trouvée, il y a une trentaine d'années, une épingle à cheveux en bronze du modèle le plus pur, du travail le plus soigné et dénonçant la belle époque de l'art romain. Nous en avons fait la description en commençant.

Ces objets, si différents de perfection, indiquent d'une manière certaine que cette localité a été habitée par une longue suite de générations qui successivement ont profité des découvertes de la civilisation peut-être sans abandonner le coin de terre où les plus anciens avaient planté leur tente, ou, plus probablement, ces peuplades n'ont pas toujours été de même race. Les possesseurs primitifs, à peu près privés de moyens de défense autre que celui de leur retranchement sur les eaux, avec des armes de corne, de bois ou de pierre, ont dû être vaincus et céder la place à une nouvelle race plus robuste et surtout mieux armée qui, après avoir expulsé et anéanti les premiers, aura établi ses foyers sur les ruines fumantes des huttes des dépossédés.

Il en est ainsi de la race humaine depuis le commencement des siècles. Dans ces temps de barbarie primitive, la violence était l'*ultima ratio; la force primait le droit.* Cet axiome sauvage, dont il ne devrait plus exister qu'un lointain et regrettable souvenir, a survécu à tous les événements, à toutes les révolutions qui se sont succédé pendant la longue suite de siècles qui

nous séparent de l'âge de pierre; l'histoire en fait foi. Il a été proclamé hier encore et mis en pratique aux dépens de la France par un célèbre Erostrate du XIX[e] siècle, à qui appartient, en 1870 et 1871, le triste honneur de renouveler le spectacle d'une guerre à outrance, impitoyable, avec tout son cortége de dévastation systématique, de pillage, de vols et d'incendie, aspirant non à l'honneur des armes, mais à l'anéantissement d'une grande nation. Ces horreurs sont rendues plus épouvantables encore par les gigantesques proportions de la lutte, et par les moyens perfectionnés de destruction que la science et la chimie ont mis dans la main de l'homme. Il y a loin de la flèche de silex et de la hache de pierre aux bombes à pétrole et aux obus asphyxiants.

L'homme est condamné à cette triste condition par sa nature, toujours entraîné vers le mal et y succombant sûrement, si la religion et les bons enseignements ne le modifient et ne lui donnent la force de se vaincre lui-même et de remonter cette pente fatale.

Tant que Dieu n'aura pas radicalement modifié les instincts mauvais et sanguinaires inoculés depuis Caïn dans le sang des enfants d'Adam et modéré la convoitise du bien d'autrui, nous verrons se renouveler sur la terre les entreprises conquérantes des hommes de la pierre, du bronze et du fer, poursuivies de siècle en siècle jusqu'aux heures actuelles.

En terminant ce travail, et bien que je me sois interdit, faute de documents suffisants, toute dissertation sur la faune lacustre de Clairvaux, je ne puis passer

sous silence la trouvaille de deux crânes d'animaux de petite taille et de même espèce, bien que l'un soit beaucoup plus petit que l'autre, circonstance facile à expliquer en ce que le premier appartenait à un sujet adulte, tandis que l'autre n'avait atteint qu'une partie de son développement, comme le prouve surabondamment l'extrême ténuité de sa boîte cérébrale. Ces crânes ont cette curieuse particularité qu'ils manquent complètement d'orbite oculaire et qu'à leur inspection on ne peut se rendre compte de la manière dont ces animaux se dirigeaient. En outre, le dessus du crâne est garni dans toute sa longueur d'une arête saillante comme le serait le cimier d'un casque (fig. 57).

CONCLUSION.

Nous nous sommes efforcé de décrire dans ce court mémoire, bien imparfaitement et sommairement, ce que nos recherches nous ont fait connaître sur l'installation et les moyens d'existence dont disposaient les hommes qui les premiers ont habité nos contrées enfouies au fond des immenses forêts de la Gaule.

Leur existence devait être misérable, étant sans cesse exposés aux attaques des bêtes féroces et des peuplades ennemies. Sans aucun doute, l'esprit de rivalité et d'antagonisme qui caractérise les races sauvages et de nos jours encore les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie, régnait chez nos devanciers.

C'est, à n'en pas douter, une pensée de conservation qui a fait adopter, comme refuge contre les surprises, ces habitations suspendues sur les eaux, qu'on ne pouvait atteindre qu'à l'aide de radeaux ou par d'étroits passages facilement détruits.

Il y a peu d'années, comme nous l'avons dit en commençant, qu'on s'est préoccupé de l'étude de ces races anté-historiques et de leurs mœurs, et cette étude est d'autant plus attachante qu'elle laisse un vaste champ aux découvertes. Bien que, dans les fouilles faites au lac de Clairvaux, quelques objets aient été trouvés qui n'avaient pas encore été signalés, nous avons grand espoir, en considérant le grand espace de terrain qui reste encore offert à nos recherches, et la très minime partie qui a été ouverte jusqu'à ce jour, d'enrichir de nouvelles découvertes le catalogue de cette science encore au berceau qu'on peut appeler l'archéologie des temps anté-historiques.

Après le lac de Clairvaux, le Jura en possède bien d'autres, qui certainement, interrogés avec intelligence, fourniront aussi leur contingent et soulèveront peut-être quelque nouveau coin du voile qui nous cache ce passé si lointain.

Enumération des objets trouvés en juillet 1870 dans le lac de Clairvaux.

Hachettes de silex emmanchées..............	4
Hachettes de silex sans manche..............	9
Eclats de silex...........................	218

Gaines ou manches en corne de cerf..........	49
Haches et marteaux en corne de cerf..........	14
Crâne de cerf...........................	1
Fragments divers de bois de cerf............	250
Outils en os (ciseaux)....................	3
Poinçons en os..........................	21
Stylets en os...........................	2
Poignards en os.........................	3
Couteaux en silex.......................	3
Pointe de lance en silex..................	1
Pointes de flèches en silex................	11
Fragments de poterie.....................	140
Vases en bois...........................	8
Fragments de bois d'arc..................	3
Essieu de voiture en bois..................	1
Maillet en bois.........................	1
Grès à aiguiser les silex..................	3
Fragments de coquillages pour ornements de femmes..............................	3
Défenses de sanglier......................	9
Têtes de chiens.........................	2
Têtes d'un animal inconnu................	2

Fragments d'os de toute nature, environ 150 kilogrammes.

Trouvé en outre en assez notable quantité des coquilles de noisettes brisées et des noisettes entières.

Des noyaux de prunelles.

Quelques grains de froment.

Quelques glands.

En masse des graines, pépins et baies de différente nature.

Tel est l'ensemble du résultat d'une exploration faite par deux ouvriers pendant le mois de juillet et les premiers jours du mois d'août 1870; soit environ 45 à 50 journées de travail.

Planche N°1.

No 7.

N.J. le Mire del.

1/3 grandeur naturelle.

Planche N° 2.

N° 8 1/3

N° 11

N° 12

N° 13

N° 20 1/2

N° 21 1/2

M.

Planche N° 3

N° 22

N. 23

N. 24

N. 32

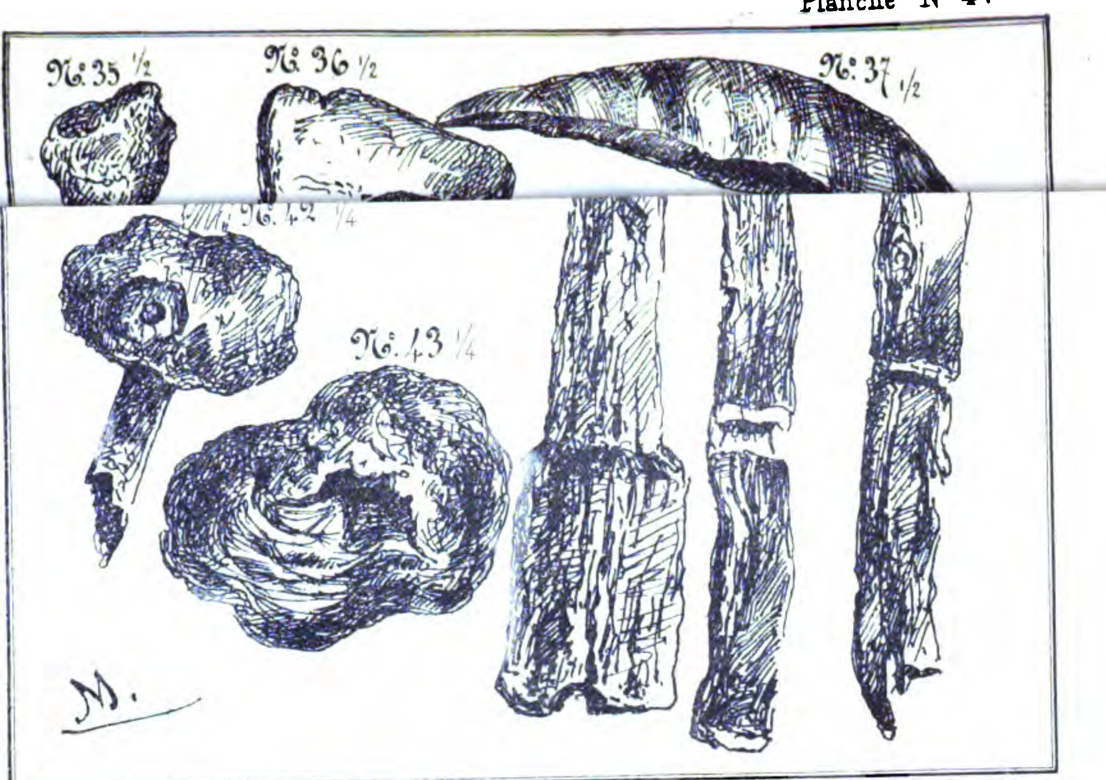
N. 33

N. 34

N. J. le Mire del.

½ grandeur

Planche N° 4.



N. J. le Mire del.

N.os 35, 36, 37, 38 et 39 ½ grand.r N.os 40, 41, 42, 43 ¼ de grand.r N.os 45 et 46 ⅓ grand.r 44 ⅙ g.r

Planche N°. 5.

N°. 48

N°. 53.

N°. 57

N°. 47

N°. 52.

N°. 5. h Mire del.

½ Grandeur

Planche N° 5.

N° 48

N° 53.

N° 51

N° 47

N° 52.

N° 5. le Mire del.

½ Grandeur

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 28 janvier 1870.

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Besançon. — Imprimerie Dodivers. Grande-Rue, 87.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.



BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1872

PRÉFACE

L'Académie reprend, après une interruption de deux années, le cours régulier de ses publications. Nous devons rappeler en quelques mots les principaux actes qui ont rempli cet intervalle.

Dans sa séance ordinaire du 18 août 1870, l'Académie, sur la proposition du Président et du Secrétaire perpétuel, avait délibéré qu'en raison de la situation générale du pays et des tristes préoccupations qu'elle faisait naître, la séance publique du 24 août était renvoyée à une époque qui serait déterminée ultérieurement, et avait voté l'impression, dans son prochain Recueil, du discours que M. Lancrenon devait prononcer, comme Président annuel, dans cette solennité littéraire.

La même considération a fait ajourner les deux séances publiques qui, d'après les statuts de la Société, devaient avoir lieu aux mois de janvier et d'août 1871. M. Lancrenon, sur les instances de ses confrères, a consenti à conserver les fonctions de président jusqu'au jour où les circonstances ont permis d'élire un nouveau titulaire.

Dans la séance du 21 août 1871, l'Académie, après avoir entendu le rapport sur le concours de poésie, qui leur a été présenté par M. l'abbé Pioche, en a adopté les conclusions et a décidé que ce morceau, qui n'a pu être

lu en séance publique, serait imprimé dans le présent Recueil.

Des circonstances impérieuses ont forcé d'ajourner jusqu'aux premiers jours de cette année, le jugement sur le concours d'histoire ouvert en 1870. Le rapport de M. le président Clerc, organe de la commission du concours, suivi de la proclamation des lauréats, a été lu à la séance publique du 29 janvier dernier et fait partie du compte-rendu ci-après.

Dans sa séance du 22 août 1871, l'Académie, procédant au renouvellement de son bureau, a élu :

Président annuel : M. le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine;

Vice-président : M. Jules Sauzay.

Dans la même séance, la Compagnie, accédant au désir plusieurs fois manifesté par M. Paul Laurens de résigner les fonctions de trésorier qu'il remplissait depuis dix ans avec un zèle au-dessus de tout éloge, a nommé à l'unanimité, pour lui succéder dans cette charge, M. le docteur Eugène Lebon.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.

Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Après deux années d'un silence imposé par des désastres sans précédents dans notre histoire nationale, vous avez pensé que l'Académie pouvait reprendre sa place dans la vie publique, et vous m'avez appelé à la présider pendant l'année qui commence.

Mais en me décernant cet honneur qui me touche vivement et dont j'aime à vous exprimer ma gratitude, vous m'avez confié une tâche qui emprunte aux événements contemporains la nécessité, pour moi, de réclamer votre indulgence et de compter sur elle.

Ne semble-t-il pas en effet que, pour vous apporter un concours efficace, je devrais aujourd'hui même m'inspirer de mes études favorites et des sciences auxquelles j'ai consacré ma vie? Mais les maux de la patrie

ont laissé dans mon cœur une empreinte si douloureuse et si profonde, que mon esprit n'a pu jusqu'ici s'arracher aux préoccupations du temps pour s'appliquer, comme autrefois. à quelques-unes de ces questions d'hygiène publique auxquelles vous paraissiez prendre intérêt.

La science, comme la littérature et les arts, ressemble à ces plantes délicates qui se flétrissent au milieu des orages ; sa culture ne réussit que par un temps calme et demande une atmosphère douce, un ciel pur.

Malheureusement tous ces biens nous ont manqué à la fois depuis la fatale journée où le prince qui gouvernait la France a déclaré, au nom de la civilisation (1), cette guerre qui devait faire couler tant de larmes, comme si la civilisation pouvait s'intéresser et accorder ses sympathies à ces luttes meurtrières provoquées par l'orgueil ou l'ambition des souverains, et où la vie des citoyens et la liberté des peuples se jouent sans profit pour personne.

Que la guerre ait dû intervenir quelquefois pour vaincre la barbarie, résister à l'étranger, redresser l'injustice et punir l'outrage, c'est là un fait providentiel indiscutable; mais que, sans des motifs impérieux, irrésistibles, un gouvernement ait eu la témérité d'allumer l'étincelle qui devait embraser deux empires,

(1) « Le glorieux drapeau que nous déployons est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements. » — (Proclamation de l'empereur au peuple français, 22 juillet 1870.)

jaloux à tant d'égards, et de précipiter l'un contre l'autre deux peuples qui marchaient ou, du moins, qui croyaient marcher à la tête de la civilisation, c'est là une faute que l'histoire impartiale jugerait sévèrement lors même qu'elle n'aurait, pour justifier ses jugements, ni les ruines qui couvrent la France ni les deuils à jamais irréparables qui désolent les deux nations rivales.

Aujourd'hui que des deux côtés du Rhin on sait ce que la guerre coûte à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, à la science, aux lettres et aux arts ; aujourd'hui qu'on peut mesurer le degré d'abaissement auquel ces effroyables hécatombes ont fait descendre le niveau moral des peuples belligérants, il est facile de comprendre combien sont vaines ces formules politiques et illusoires ces prétentions d'un autre âge qui font dépendre le bonheur des peuples d'une question de surface et de nombre, comme si les nations les plus nombreuses et les empires les plus étendus étaient nécessairement les plus intelligents, les plus instruits, les plus moraux, c'est-à-dire les plus civilisés.

Depuis plusieurs années, la Prusse et la France brûlaient sur les autels de la vanité un encens insipide à force d'être exagéré. Dans les discours officiels, depuis les adresses des souverains jusqu'aux plus modestes allocutions académiques, dans toutes les expositions publiques, artistiques et industrielles, on vantait, suivant le côté du Rhin d'où partaient les hommages, le génie de la France ou celui de la Prusse ; la haute sagesse de l'empereur et du roi présidait à tout, et ces princes semblaient être la Providence faite homme. On

parlait à tout propos, en France du moins, du prestige des grands corps de l'Etat, de la vigilance et du dévouement des ministres; l'Europe nous enviait nos institutions, et notre gouvernement était si parfait que les vertus même les plus modestes n'étaient appréciées que revêtues de l'estampille officielle (1). La civilisation, des deux côtés, semblait avoir atteint son apogée.

Que les temps sont changés !

La guerre éclate, le sort des armes sourit à l'Allemagne, la France humiliée et démembrée subit le joug, et, malgré la différence des situations, voilà qu'il faut reconnaître que les deux peuples, vainqueur et vaincu, ont fait un mouvement rétrograde, et l'histoire dira combien d'étapes ils avaient encore à parcourir, en 1870, pour atteindre aux sommets de cette civilisation tant vantée.

Voyez la Prusse : son génie militaire est incontesté, son armée un modèle de discipline, son ambition est sans bornes, ses entreprises téméraires, ses succès prodigieux, sa science profonde, ses écoles et ses laboratoires font l'admiration du monde; mais à côté de tant d'éléments de grandeur et de supériorité, que de faiblesse morale, quelle rigueur, j'allais dire quelle cruauté dans les actes !

Non pas, Messieurs, que je veuille, à propos de nos revers, rendre le vainqueur responsable de tous les maux que la guerre inflige au vaincu. Le gouvernement qui

(1) C'est le gouvernement qui nommait les présidents et présidentes des sociétés charitables de Sainte-Anne et de Saint-Vincent-de-Paul, des sociétés de secours mutuels, etc., etc.

la provoque et celui qui l'accepte en connaissent d'avance les horreurs et s'y sont résignés. Nous avons vu ces terres privées de culture, piétinées par les chevaux et labourées par les obus, ces campagnes nues où la végétation a été violemment arrachée, depuis les arbres séculaires jusqu'aux plus modestes buissons, et où tout rappelle la désolation ; ces maisons en ruine qui ne présentent plus que des toits effondrés, des poutres calcinés, des murs à demi écroulés, ces clôtures renversées, ces remparts détruits : c'est la guerre ! On a vu ces champs de carnage où gisent des bataillons entiers fauchés par les mitrailleuses à la voix sinistre : c'est la guerre ! Nous avons entendu ces cris plaintifs dont le souvenir nous fait encore tressaillir, c'était les gémissements de nos fils expirants dans des sillons qu'arrosait leur sang généreux : c'est encore la guerre ! Chacun se souvient ici de ces vastes baraques dressées à l'intérieur comme au dehors de nos remparts, véritables écuries humaines où des milliers de braves couchés sur la paille et vaincus par le froid et par la faim bien plus que par l'ennemi, recevaient, des dames généreuses de cette cité, les consolations et l'assistance que l'administration militaire, débordée par l'étendue des besoins imprévus, ne pouvait leur donner : c'était la guerre ! Et pour compléter ce sinistre tableau, ajoutez-y, au lendemain des batailles, les réquisitions exorbitantes, les indemnités ruineuses, les ateliers dépeuplés, le commerce aux abois, le désespoir et la misère partout, et vous aurez la guerre avec ses conséquences lamentables mais naturelles.

C'est la guerre comme elle a été pratiquée en Crimée, en Italie, au Mexique, en Amérique, comme on la voit dans les pays policés. Là, du moins, les calamités qu'elle entraîne laissent place aux plus nobles sentiments de l'âme, elles n'excluent ni la moralité, ni le patriotisme. Mais la Prusse ne la comprend pas ainsi. Elle a sa manière d'interpréter le droit des gens; elle n'admet pas, pour les peuples modernes, l'obligation de ne se battre que contre des armées et des soldats et de ne détruire que des casernes, des remparts et des citadelles. L'empereur d'Allemagne et son premier ministre ont inventé un autre système que l'histoire appellera le système prussien. « Quand la Prusse assiége une place forte, disait le maire de Strasbourg aux délégués suisses (1), ce n'est pas aux remparts qu'elle vise, c'est aux édifices, et tandis que l'armée veille sur ses abris, elle incendie les villes et décime les habitants inoffensifs. » Faisant de la terreur un engin de guerre, elle brûle des villages pacifiques, comme à Buthier, Cussey, Bonnay, Devecey; elle bombarde, sans avertissement préalable, les villes ouvertes pour les traiter ensuite comme des villes prises d'assaut. Celles qui ont résisté, comme Châteaudun, sont livrées au pillage d'abord, puis au pétrole et aux flammes après (2).

---

(1) Extrait du discours adressé par M. Humann, maire de Strasbourg, recevant, à l'une des portes de la ville, la députation suisse venue, avec l'agrément des assiégeants, offrir un asile aux vieillards, aux femmes et aux enfants. (11 septembre 1870.)

(2) *Moniteur* du 27 octobre 1870.

Sur un simple soupçon, les Prussiens maltraitent des femmes, ils frappent des prêtres, des instituteurs et les emprisonnent : ils en ont même fusillé. Les paysans qui ont abrité des soldats revêtus d'uniformes légitimes sont passés par les armes et leurs demeures impitoyablement brûlées. « A Bazeille, dit M. Franck de l'Institut dans sa lettre au roi Guillaume (1), à Bazeille, dont le nom sera pour vos armes et pour vous une honte ineffaçable, vos troupes ne se sont pas bornées à brûler des maisons, elles ont brûlé des vieillards, des femmes et des enfants ! » C'est ce spectacle affligeant qui arrachait cet aveu à un patriote allemand : « Nous ne sommes pas des barbares comme le prétendent les Français, mais nous sommes en train de le devenir (2). »

Dans ce système, les Prussiens prennent des otages civils, comme à Dijon, Vesoul, Gray, etc., et les emmènent en exil faisant de leur honorabilité un danger pour eux ; ils installent, par la force, des magistrats, des professeurs, des vieillards en avant des convois de chemin de fer (3) et les exposent à toutes les

(1) *Moniteur* du 24 novembre 1870.

(2) Lettres politiques de Ch. Vogt. (21 octobre 1870.)

(3) Voici comment cette mesure était commentée par l'organe officiel de la préfecture prussienne : « ..... Ce sont les classes supérieures qui, par leur appui prêté au gouvernement impérial, sont responsables de la guerre, bien plus que le grand nombre des populations des campagnes qui supportent la plus lourde part des malheurs du pays. Nous sommes persuadés que, réflexion faite, ils reconnaîtront la justesse de notre raisonnement, et qu'ils trouveront leur consolation, d'être appelés à leur tour au service de l'ennemi, dans la devise républicaine : Fraternité, égalité. » — (Journal officiel du gouvernement de la Lorraine, 21 octobre 1870.)

rigueurs de l'hiver et aux insultes des soldats ; ils s'emparent des paysans et les contraignent, sous la menace de mort, à travailler avec eux c'est-à-dire contre la défense de leur pays, et, enfin, au mépris de la convention de Genève, ils tirent sur les ambulances, bombardent volontairement les hôpitaux, tuent sciemment des médecins protégés par leurs insignes et achèvent des blessés. Ajoutons un dernier trait attesté par le général Grenier. On a vu, le 16 août 1870, à Mars-la-Tour, des Prussiens élever traîtreusement la crosse en l'air en signe de soumission, puis tirer sur nos soldats confiants qui s'en étaient approchés et en faire un horrible carnage.

Tacite, en parlant des Germains, déclarait leurs mœurs grossières et brutales, et César, faisant la même remarque, disait d'eux : « C'est un honneur pour leurs tribus d'avoir des frontières dévastées... Ils regardent comme la meilleure preuve de leur valeur que leurs voisins abandonnent leurs terres et que nul n'ose s'arrêter près d'eux (1). » Nous savons que la Prusse n'a point dégénéré : elle traite, par l'annexion, les peuples vaincus comme un vil bétail, et se console joyeusement du désespoir et des émigrations que provoque, dans l'Alsace-Lorraine, le mépris qu'elle professe pour cette liberté de l'âme humaine que le xix[e] siècle se vantait, hélas ! trop tôt, d'avoir conquise pour jamais.

Grâce à Dieu, le caractère des Français n'offre rien de comparable. Nos mœurs sont moins farouches,

---

(1) César, *De Bello Gallico*, lib. VI, c. xxiii.

nôtre sociabilité plus avancée et nos codes témoignent d'un profond respect de la dignité humaine. L'ancienne vaillance française est plus qu'un souvenir : dans les combats de Borny et de Gravelotte, nos soldats se sont battus avec le plus grand courage et, dans toutes les autres batailles livrées à l'ennemi, on a pu signaler des traits de bravoure individuelle, qui font le plus grand honneur à nos armes.

Cependant, malgré tant de qualités, la France a été vaincue, humiliée, mutilée. Et s'il est juste de reconnaître qu'elle a été écrasée par le nombre et par la puissance formidable des engins de guerre, il ne l'est pas moins et surtout il est salutaire de lui dire qu'elle a été vaincue aussi par elle-même.

Voyez d'ailleurs : le gouvernement entreprend une guerre offensive, mais il ne s'est préparé ni à l'attaque ni à la défense. On provoque, en vertu d'un mot d'ordre, des manifestations populaires qui, criant *à Berlin !* demandaient la conquête de l'Allemagne, mais nous en ignorions la langue. Bientôt, après nos premiers revers, l'armée prussienne, rapide comme un ouragan, envahit notre territoire et le parcourt avec la sûreté que lui donne une connaissance parfaite de notre pays, mais la nôtre manque de renseignements suffisants sur la topographie des départements qu'elle a mission de défendre, et l'on invoque, *in extremis*, le patriotisme des citoyens pour procurer des cartes de France à l'état-major. Les places fortes ne sont ni approvisionnées ni ravitaillées, les instructions font défaut et les mouvements de l'armée livrés au hasard

et exécutés sans plan préconçu, ne profitent à personne. Les camps mal gardés se laissent surprendre, le service de l'intendance est insuffisant et l'armée est réduite à l'inactivité faute de poudre et de vivres.

A ces causes de nos désastres si l'on ajoute des actes de découragements, d'indiscipline et d'insubordination du côté des inférieurs, des actes d'indifférence et même de défaillance en présence de l'ennemi du côté de quelques supérieurs, on en aura un tableau fidèle qui peut se résumer en ces mots : Etude insuffisante, science incomplète des choses de la guerre, présomption exagérée, défaut de vigilance, oubli du devoir et mépris de la règle.

Mais la page la plus triste de notre histoire ne sera pas celle de nos revers et de notre chute devant la Prusse. Il était réservé au triomphe, quoique éphémère, de la démagogie de nous faire descendre encore quelqnes degrés dans l'échelle de la civilisation et de révéler, même aux moins clairvoyants, la profondeur du mal qui travaille une partie de la France. Car on se tromperait si l'on considérait comme une insurrection isolée et sans racine le drame épouvantable exécuté par les scélérats et par l'armée de de la Commune de Paris. L'indifférence et, pourquoi le dissimuler, la sympathie que l'insurrection du 18 mars a rencontrées dans certaines classes de la population, en province comme à Paris, prouvent notre décadence mieux que n'avaient pu le faire nos désastres (1).

---

(1) Dans plusieurs réunions publiques en France et à l'étranger, on a fait l'éloge de la Commune, exprimé des regrets sur sa défaite et des espérances pour l'avenir. Et, « parmi les insurgés

Nos annales présentent des époques néfastes que je n'ai nul besoin de rappeler ici et qui prouvent ce qu'on peut attendre des passions brutales livrées sans frein à la défense d'une idée, d'un principe ou d'une erreur, à la revendication d'un droit, à la conquête d'une liberté; mais jamais les appétits matériels ne s'étaient montrés si exigeants, jamais la haine contre l'ordre social, jamais l'orgueil n'avaient atteint de pareilles limites. Des actes d'emportement féroce, de représailles sanglantes avaient déjà souillé bien des causes, mais jamais l'assassinat collectif n'avait été médité, préparé et exécuté aussi froidement par l'incapacité à l'assaut du gouvernement. L'incendie, si effrayant, même dans ses plus faibles proportions, avait déjà servi comme arme de guerre, mais jamais dans de pareilles circonstances.

Attila, que ses contemporains appelaient le fléau de Dieu et que les historiens ont considéré comme un instrument destiné à châtier la mollesse et la corruption des Romains, s'en servait sans scrupule, mais c'était contre ses ennemis, et il n'a jamais eu, d'ailleurs, aucune prétention à la civilisation.

Les Maures, au VIII[e] siècle, se servirent aussi du feu pour anéantir leurs richesses, pour détruire leurs villes et leurs forêts, et se défendre de l'invasion des Arabes qui rêvaient leur conquête.

Chacun connaît l'incendie de Moscow, devant

---

du 18 mars, il en est qui ont promis que les incendies futurs dépasseraient, en étendue et en efficacité, ceux d'aujourd'hui. » (LITTRÉ, *De la situation dans la* PHILOSOPHIE POSITIVE, septembre 1871.)

lequel l'armée française est venue échouer, vaincue par le patriotisme sauvage du comte Rostopchin, son gouverneur.

Mais, des mains françaises couvrir de matières inflammables et livrer au feu les temples, les monuments historiques, les chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne et moderne; mais, des esprits français concevoir l'idée d'une fournaise qui couvrirait dans son entier la plus belle capitale du monde; accumuler tant de crimes contre leur propre pays, contre leurs compatriotes, contre leur famille, peut-être, pour satisfaire un besoin inassouvi de richesse, de jouissance et de pouvoir ! C'est ce qui ne s'était jamais vu et ce qu'ont imaginé et exécuté, avec le concours d'hommes déclassés de toutes les conditions et de tous les pays, des pamphlétaires, des dramaturges, des journalistes français devenus, par la volonté d'une partie du peuple de Paris, comme une protestation permanente contre le suffrage universel exercé par l'ignorance et appliqué pour ainsi dire sans frein ni règle (1).

---

(1) Rochefort a obtenu 163,428 suffrages. C'est lui qui a écrit ce qui suit dans son journal du 14 avril 1871 : « Non-seulement *le Mot d'ordre* ne songe pas à désavouer le concours qu'il a pu prêter à la capture du trésor de Notre-Dame, mais il déclare que s'il connaissait quelque part un autre trésor appartenant au clergé, il se hâterait de l'indiquer à la Commune. » Les 163,428 électeurs qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale ont-ils eu l'intention d'approuver le pillage des églises ? Ce n'est pas possible.

Félix Pyat a obtenu 141,118 suffrages. C'est lui qui écrivait ce qui suit dans *le Vengeur*, après les élections de février 1871 : « Non, il n'y aura pas assez de boue dans les rues de Paris pour recevoir convenablement MM. les députés...., Ce n'est pas à Versailles qu'il faut les transférer, c'est à Cayenne ! » Si les 141,118 élec-

Au spectacle de cette barbarie, qui fait rêver à la loi que Montesquieu avait formulée en disant que « les nations doivent se faire dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, » et à laquelle la Prusse a substitué ce principe fameux : « La force prime le droit ; » en présence de cette cruauté devenue une méthode stratégique chez nos ennemis et appliquée par les états-majors allemands avec une rigueur scientifique (1) ; en voyant chez nous cet affaiblissement du ressort moral qui fait la virilité des peuples, cette perversion dans les idées et dans les actes qui a mis le comble à nos catastrophes, qui refuserait de reconnaître que le développement de la civilisation n'est pas exclusivement lié aux progrès matériels de l'industrie, des sciences et des arts comme l'enseignent les maîtres du réalisme ?

Depuis longtemps déjà, M. Guizot avait défini la civilisation en disant que deux faits la caractérisent essentiellement : le perfectionnement de la société et celui de l'humanité.

---

teurs de ce révolutionnaire regrettent la répugnance que l'Assemblée nationale manifeste à rentrer à Paris, ont-ils bien le droit de s'en plaindre ?

Ranc a obtenu 126,572 suffrages, Cournet 91,648, Malou 117,253, Delescluze 153,897. Tous ces députés de Paris (élection de février 1871) étaient membres de la Commune. Ils ont été ou tués ou condamnés par les conseils de guerre ou ils sont en fuite.

(1) Dans les négociations de Versailles, quand M. Thiers, au désespoir des exigences allemandes, a été sur le point de rompre les pourparlers, M. de Bismark lui dit que jusque-là les Allemands avaient fait la guerre avec modération, et que, si la guerre recommençait, elle serait conduite avec une tout autre vigueur. (Littré, ouvrage cité.)

Dans l'histoire qu'il a publiée sur ce sujet, il constate que « c'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit de moralité, le sentiment et l'empire d'une règle, des devoirs mutuels des hommes, » et il établit que, pour bien connaître la vie d'une époque, il faut surtout étudier l'état des âmes, c'est-à-dire les idées et les croyances et les rapports qui les lient aux déterminations de la volonté (1).

Cette thèse a été contestée de nos jours, et s'il est utile de rappeler avec quelle persévérance, avec quelle énergique opiniâtreté, plusieurs des propositions qu'elle renferme ont été combattues, c'est pour donner en même temps la démonstration éclatante que lui ont apportée les événements contemporains. La religion parle à l'homme de ses devoirs, honore la famille, préconise le dévouement, conseille le sacrifice ; avec elle l'hygiène et l'économie politique recommandent la tempérance et l'épargne. Ses adversaires, les professeurs de la morale indépendante et tous ces écrivains sans vocation qui se considèrent comme les missionnaires du progrès moderne, ne lui parlent que de ses droits, ils professent que les devoirs ne sont qu'imaginaires (2), que l'idée religieuse est une entrave au progrès, que le sacrifice et le dévouement n'ont nulle raison de s'imposer à la conscience.

A l'idée de l'épargne, le socialisme militant de 1871, « ce mélange de négations farouches et d'aspi-

---

(1) *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain.*

(2) *Candide*, n° 1, 3 mai 1865.

rations sans frein, suivant l'expression de M. Littré, » oppose la haine au capital, la guerre à la propriété et la communauté des biens ; à l'idée de tempérance il oppose le culte de la jouissance matérielle et l'ivrognerie (1).

Saint Vincent de Paul, cette admirable incarnation du christianisme, avait racheté les captifs et, au besoin, s'était chargé de leurs chaînes ; les chefs de la Commune ont assassiné les leurs. La foi avait érigé ces magnifiques cathédrales qui font l'admiration du monde, ils veulent les détruire par l'incendie ; à la famille ils répondent en portant toute sorte d'atteintes au mariage, et, à l'idée féconde de patrie, ils opposent un cosmopolitisme stérile et la fraternité imaginaire de tous les peuples (2).

---

(1) Le commandant supérieur du fort de Vincennes écrivait, le 16 décembre 1870, au général Clément Thomas, à propos du 200e bataillon (Bercy) venu de Paris pour occuper les avant-postes de Creteil : « Chef de bataillon du 200e ivre. La moitié au moins des hommes ivres. Impossible d'assurer le service avec eux. »

L'auteur d'un article publié dans le *Correspondant* du 25 juillet, sous ce titre : *Le 25 mai, à l'avenue d'Italie*, s'exprime ainsi : « Les pertes des fédérés furent effrayantes. Mal commandés et presque tous en état d'ivresse, selon leurs habitudes, ces malheureux ne faisaient qu'une défense stupide dès qu'ils n'étaient pas couverts par les barricades. »

Les journaux de médecine de cette même année contiennent tous des documents qui prouvent la fréquence de l'alcoolisme chez les fédérés et la gravité de leurs blessures.

(2) « Parmi les insurgés, plusieurs ont dit que la patrie n'est plus qu'une vieillerie désormais supplantée par le socialisme international. » (LITTRÉ, ouvrage cité.)

« Nous repoussons la famille, disait Vésinier dans une réunion tenue à Londres en 1869, au nom de l'émancipation du genre humain... L'enfant appartient à la société et non à ses parents... »

Toutes ces conséquences étaient faciles à prévoir : ce n'est pas impunément qu'un peuple abjure les sentiments qui, partout, ont perfectionné l'homme, fondé la famille, constitué les sociétés et moralisé les nations.

Plusieurs écrivains d'opinions politiques et de croyances religieuses différentes et même opposées, avaient poussé le cri d'alarme, et l'un d'eux, à la veille de la guerre, avait porté cet effrayant pronostic : « Notre civilisation moderne porte déjà en elle le germe mortel qui, tout d'un coup et au moment d'une crise, est destiné à l'anéantir... La génération actuelle ne verra peut-être pas ce cataclysme ; celles qui suivront le subiront fatalement (1). »

Mais, de l'état actuel des esprits, personne n'avait déduit les conséquences avec une logique plus rigoureuse, et dans un langage plus énergique qu'un philosophe qui a beaucoup occupé la France à la révolution de 1848. Je veux parler de Pierre Leroux, un des chefs de la démocratie, à une époque où le socialisme n'était point encore descendu des hauteurs de la théorie pour entrer dans le domaine de l'application. Dans un dialogue, il met en scène le prolétaire et la société tombée à l'état de spectre.

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre, dit le prolé-
» taire, puisqu'il n'y a plus rien que des choses
» matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier,
» donnez-moi donc ma part d'or et de fumier (2).

---

(1) *Les Salons de Paris et la société parisienne sous Napoléon III*, par le vicomte de Beaumont-Vassy, 1868.

(2) Voici un article du *Républicain de l'Est* publié à Besançon.

» — Ta part est faite, lui répond le spectre de
» société que nous avons aujourd'hui.

» — Je la trouve mal faite, répond l'homme à son
» tour.

» — Mais tu t'en contentais bien autrefois, dit le
» spectre.

» — Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu
» dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à
» craindre..... J'avais la prière, j'avais les sacrements,
» j'avais le saint-sacrifice, j'avais le repentir et le
» pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai
» plus de paradis à espérer; il n'y a plus d'église;
» vous m'avez appris que le Christ était un imposteur;
» je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux
» qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme
» s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de terre. »

L'homme dit encore : « Donnez-moi des supérieurs
» que je puisse respecter, ou souffrez que je les
» haïsse..... Mais pourquoi parler de maîtres, de
» supérieurs ? Ces mots-là n'ont plus de sens. Vous
» avez proclamé l'égalité de tous les hommes; donc je
» n'ai plus de maîtres parmi les hommes..... A bas tout
» ce qui m'opprime (1). »

(1er nov. 1871), où les mêmes doctrines sont professées ouvertement :

« De tout ce qui précède, il résulte que ce qu'on appelle l'âme n'est que l'ensemble des fonctions du cerveau. L'intelligence naît, se développe, s'accroît, s'exerce, s'altère, s'atrophie et meurt avec le cerveau. L'âme n'est donc pas plus immortelle que le corps dont elle n'est qu'une des propriétés. »

(1) Cette citation est extraite d'un article qui a pour titre : *Où en est la révolution française?* (Revue des cours littéraires, 19 octobre 1871.)

Vous le voyez, Messieurs, c'était le prologue du grand drame dont l'année 1871 devait fournir les acteurs à la grande stupéfaction du pays. On assure aujourd'hui que parmi les maîtres du socialisme scientifique, plusieurs, éclairés à la lueur de l'incendie de Paris, élèvent des protestations énergiques contre les attentats commis par la dernière insurrection et déclinent toute solidarité avec elle. Mais toutes les protestations sont vaines sans les œuvres, et le repentir de ces écrivains ne sera sincère et efficace que le jour où, semblable au fier Sicambre, ils adoreront ce qu'ils avaient combattu et combattront les erreurs dont ils déplorent aujourd'hui les épouvantables conséquences.

Après tant d'aveux, tant de présages et tant d'avertissements, après les cruelles leçons que lui ont infligées les événements, si la civilisation française, comme les civilisations si fameuses de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, allait s'engloutir dans les flots de la barbarie moderne, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, elle n'aurait qu'à se résigner humblement. Mais ce malheur nous sera épargné, j'en ai l'espérance, et j'ai trop d'estime pour l'esprit français qui se manifeste aujourd'hui même par cette vaste souscription qui a pour objet le rachat de la France, j'ai trop de confiance dans son véritable patriotisme, trop de respect pour ses représentants, pour douter un instant de la régénération de ma patrie. Elle peut bien, après la terrible commotion qui vient de la frapper, hésiter encore quelques jours dans la recherche de sa voie; mais, après les premières émotions, elle comprendra, elle affirmera

que la civilisation est impossible si l'homme ne se perfectionne lui-même, et cette pensée, animée par l'esprit chrétien, deviendra la base de nos institutions comme elle sera l'instrument assuré de notre régénération.

Plaise à Dieu, Messieurs, que ma conviction trouve de l'écho dans cette enceinte, qu'elle se répande et se propage, et que tous nos concitoyens, renonçant bientôt aux dangereuses utopies, se rattachent aux principes fondamentaux des sociétés. Car, avec Dieu et l'âme, avec la famille et la patrie, tout est possible ; le gouvernement, quel qu'il soit, république ou monarchie, peut écarter les défiances et inspirer le respect, l'homme se perfectionne, le sacrifice se comprend, le dévouement devient un précepte, la discipline une nécessité, et la civilisation marche incessamment à la poursuite de ses destinées.

(Voyez les notes ci-après.)

Indépendamment des témoignages indiqués dans les notes de ce discours, on peut consulter les documents suivants sur le système *Prussien et sur la cause de nos revers :*

Proclamation du commandant en chef de l'armée prussienne à Clermont (Oise), en octobre 1870.

Proclamation du général de Werder, à Dijon, octobre 1870.

Circulaire de M. Chaudordy, délégué du ministère des affaires étrangères, du 29 novembre 1870.

Protestation, en date du 3 décembre 1870, de M. Marie-Bernard Bauer, protonotaire apostolique, aumônier en chef des ambulances de la Presse. Malgré le drapeau de Genève et les quatre appels sonnés par la trompette, selon l'usage des parlementaires, il fut accueilli par une vive fusillade au moment où il se dirigeait, en avant de Champigny, pour recueillir les blessés et enterrer les morts. Huit chirurgiens et cinq autres membres de l'ambulance, témoins de cet acte sauvage, ont signé la protestation.

Le Museum d'histoire naturelle, renfermant une ambulance de 200 blessés, fut bombardé dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871. La déclaration en a été faite le lendemain à l'Académie des sciences par M. Chevreul, directeur de cet établissement scientifique, qui avait été jusqu'alors respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

La Salpétrière fut bombardée dans la nuit du 9 au 10 janvier. Cet hôpital, dont le dôme très élevé était surmonté du drapeau international, renfermait plus de 3,000 femmes âgées ou infirmes, 1,500 femmes aliénées, 300 blessés, et, en outre, les populations réfugiées des asiles d'Ivry. (Voir dans les journaux de médecine la protestation des huit médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Dans la même nuit, fut bombardé l'hôpital de la Charité renfermant 800 malades et blessés tant civils que militaires. (Voir la protestation des sept médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

A été bombardée pendant plusieurs jours, à la même

époque, la maison de santé de Sainte-Périne occupée par 300 viellards, malgré sa situation sur une hauteur et le drapeau de Genève qui devait la protéger. (Voir la protestation du docteur Maurice Raynaud, médecin de cette institution.)

Fut pareillement bombardé l'hôpital des Enfants-Malades, renfermant 600 enfants. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens de cet établissement.)

Dans la nuit du 12 au 13, l'hôpital Necker fut bombardé. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

L'institution des Jeunes-Aveugles, hospitalisant 200 blessés et malades militaires, a été visé et bombardé le 12 par un temps clair et à trois heures de l'après-midi. (Voir la protestation des cinq médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Enfin les hôpitaux de la Pitié, du Midi. de la Maternité et les ambulances établies à l'Ecole normale, au lycée Corneille, etc., ont subi le même sort. (Voir, dans les journaux de médecine du commencement de l'année 1871, les protestations du personnel médical de ces établissements.) Plusieurs de ces publications ont consigné les accidents et les malheurs occasionnés par le bombardement sur les malades et les blessés.

Lettre publiée par le *Journal des Débats* après la bataille de Beaumont, par M. de Pressensé, aumônier protestant, témoin de cette bataille.

Ordre du jour du général Trochu. 20 septembre 1870.

Circulaire de l'amiral Fourrichon. Tours, 26 septembre 1870.

Rapport au gouvernement de Tours sur la capitulation de Metz, par M. de Valcourt, officier attaché au quartier général de l'armée du Rhin. 28 octobre 1870.

Circulaire du général Vinoy à tous les généraux sous ses ordres. 16 mars 1871.

Opinion du général de Wimpfen sur plusieurs officiers. *Moniteur* du 8 septembre 1871.

Le *Courrier de la Montagne,* février 1871, sur l'invasion prussienne de l'arrondissement de Pontarlier.

Voir les ouvrages publiés par plusieurs officiers supérieurs et particulièrement celui du général Grenier : *Mes souvenirs de l'armée de Metz;* celui du général Deligny : *l'Armée de Metz,* et celui du général Favé : *Nos revers.*

Protestation du conseil municipal d'Orléans contre le départ des troupes et l'abandon de la ville dans la nuit du 26 au 27 septembre 1870.

Protestation du général Brisson contre la capitulation de Metz ; Trèves, 4 octobre 1870.

Le Siége de Metz : Actes de la municipalité de cette ville pendant le siége.

Et, enfin, le discours prononcé par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et président de l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance publique annuelle des cinq académies, du 26 octobre 1871.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le Président CLERC.

Messieurs,

Les événements que nous venons de traverser ont été bien peu favorables aux travaux historiques. En présence des douleurs si vives du présent, quelle place y a-t-il pour les calmes études du passé ? Votre concours d'histoire a fait à cette question la réponse que vous pouviez attendre. Un mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, un autre sur la ville de Jussey, tous deux composés avant les désastres de la dernière campagne, vous ont été seuls adressés.

Le premier, celui qui a pour titre : *Etudes sur l'abbaye de Baume-les-Moines*, et qui porte le n° 1, avec la devise : *In tenui labor*, se distingue par des qualités sérieuses.

Vous le savez, dans le département du Jura, près de la source de la Seille, au bord de la rivière qui y prend naissance, s'élève un monument célèbre, aujourd'hui simple église de village. C'est l'ancienne abbaye de Baume, située dans un point de la vaste circonscription qu'au siècle de Charlemagne on appelait le comté *de Scoding*. La vallée est belle et étroite, les rochers à pic qui l'entourent donnent à ce site un aspect sévère et grandiose. C'est la nature sauvage dans sa majesté; le

religieux y vit séparé des hommes. Tout semble y inviter au silence, au calme de la retraite, au recueillement de la prière. L'intérieur de l'église renferme un trésor varié de richesses archéologiques, et, dès longues années, elle a été classée parmi les monuments historiques à la charge de l'Etat.

Ce ne sont point cependant ces antiquités que l'auteur du mémoire n° 1 se propose de décrire ; ce n'est pas l'histoire proprement de l'abbaye de Baume qu'il veut retracer. S'éloignant d'avantage des sentiers battus, il fixe, dès le début de son travail, le point de vue où il s'est placé.

« Etudier, dit-il, les origines d'une abbaye trop peu
» connue, esquisser son histoire, suivre ses développe-
» ments pendant une période ignorée, puis, laissant à
» d'autres le soin de retracer ses annales dès qu'elles
» n'offrent plus de lacunes, approfondir l'organisation
» intérieure du monastère, l'état des personnes et la
» condition des terres dans son domaine : tel est l'objet
» de ce travail. Notre but est de combler, dans une
» certaine mesure, une lacune considérable, en attirant
» l'attention sur des points intéressants, peu étudiés jus-
» qu'à ce jour dans les diverses monographies d'abbayes
» franc-comtoises. »

Ce mémoire se divise en quatre parties.

Dans la première, l'auteur examine l'origine de l'abbaye ; il la croit des premières années du VIIe siècle, et lui donne pour fondateur, non saint Lanthein, selon l'opinion commune, mais saint Colomban, beaucoup plus célèbre. Il parcourt l'histoire du monastère

jusqu'au XIe siècle, et le voit successivement ruiné par les Sarrasins, les Normands et les Hongrois, puis définitivement rétabli par saint Bernon, issu, au IXe siècle, de la race la plus ancienne des comtes de Bourgogne.

A travers ces époques si obscures, où les preuves directes font trop souvent défaut, l'auteur se guide au flambeau d'une critique sévère. Il recherche les sources originales, les cite, les compare, en apprécie la valeur, montrant dans sa critique une heureuse sagacité. Son style est celui de la discussion, sobre, tempéré, généralement approprié au sujet.

La seconde partie du mémoire est relative à l'organisation intérieure de l'abbaye, à l'examen des attributions et des devoirs de chaque dignitaire ; la troisième, à l'organisation extérieure, c'est-à-dire à l'étude de la condition des personnes et des biens dans les possessions du monastère. Si l'on excepte la classe des hommes libres, la condition des cultivateurs est généralement le servage, adouci par la mansuétude et la charité chrétienne.

Une quatrième partie est, à titre de supplément, consacrée à la détermination d'un lieu appelé, dans la vie de saint Lanthein, *Maximiacum*, à l'ancienne école de l'abbaye de Baume et au village de ce nom. Les archives du monastère semblent familières à l'auteur, et il a joint à son travail la collection des chartes les plus importantes qu'il y a puisées.

Tel est, dans ses quatre divisions, l'ensemble du mémoire n° 1. Vous le voyez, Messieurs, dans les trois

dernières les études de l'auteur ne sont pas dépourvues d'intérêt : loin de là. Cependant, à vrai dire, elles ne sont que secondaires. La partie véritablement historique est réellement la première, c'est-à-dire la période qui s'étend de l'origine du monastère jusqu'au XIe siècle. Mais là, il faut le dire, règne presque partout une obscurité invincible, et la plupart des solutions de l'auteur ne vont pas au delà de la probabilité. Le concurrent rencontre presque partout plus de lacunes qu'il n'en peut combler, plus de questions qu'il n'en peut résoudre d'une manière définitive. Aussi, dans cette période les points véritablement acquis à l'histoire demeurent trop peu nombreux, et, consultant trop ses espérances, l'historien a peut-être fait plus de promesses qu'il n'a pu réellement en tenir.

C'est sans doute, si l'on peut employer cette comparaison empruntée aux arts, moins la faute de l'ouvrier que celle de la matière. Aussi, pour que les concurrents ne soient pas exposés à s'épuiser en stériles efforts, l'Académie ne peut-elle trop recommander à ceux qui briguent ses couronnes, le choix attentif du sujet.

Avec ses connaissances, sa méthode et une matière plus féconde, le concurrent eût probablement emporté le prix.

Tel qu'il est, le mémoire n° 1 n'en mérite pas moins une distinction importante, et votre commission vous a proposé de lui accorder, avec la somme de 200 fr., une mention très-honorable.

II.

Le sujet du mémoire n° 2 offre un fonds beaucoup plus riche : c'est l'histoire de la ville de Jussey. Ce travail porte en tête la devise empruntée à deux vers d'Ovide :

> Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
> Allicit, immemores nec sinit esse suî.

Jussey, située sur la rivière de l'Amance, est une ancienne ville du pagus ou comté de Port, au nord-ouest de la haute Bourgogne vers la Champagne. Dès le début de son mémoire, le concurrent se plaît à décrire le site enchanteur de cette localité.

« Il ne serait pas facile de trouver en France un » site plus agréable, un territoire plus fertile, une » plaine plus belle qu'à Jussey (1). En effet, après Gray, » nous ne connaissons point, dans toute la Franche- » Comté, de ville aussi heureusement assise. Inclinée » sur la pente de deux collines, elle voit se développer » devant elle une plaine vaste et féconde, où l'Amance » et la Saône se promènent lentement en contours » gracieux. Un réseau de six routes lui amène le » commerce de tous les alentours. La ligne ferrée de » Paris à Mulhouse parcourt la prairie, et çà et là » traverse les deux rivières sur des ponts élégants ; sa » gare, entourée d'hôtels et de magasins, communique » avec la ville par une magnifique avenue de mille

---

(1) Perreciot, *Ebauches sur les villes de la Franche-Comté.*

» mètres, bordée d'un double rang de tilleuls et de » peupliers. Plus loin, derrière la plaine, s'étagent de » gracieuses collines couvertes de villages, de forêts et » de riches cultures.

» C'est surtout de la hauteur escarpée qui domine la » ville au couchant, que le panorama se déroule sous » les regards avec le plus de magnificence. L'immense » horizon embrasse les monts de Morey, de Noroy, de » Coiffy, de Bains, de Plombières, du Val-d'Ajol, de » Planches-les-Mines, de Saint-Remy et de Purgerot. »

Quelle est la première origine de Jussey ? Des débris antiques attestent que ce lieu a été habité dès les temps romains. Sous le règne des rois francks, il est nommé dans un document du VIIe siècle, dans la vie de saint Agile, l'un des grands seigneurs du comté de Port. Après cette mention, l'histoire reste longtemps muette, et ce n'est qu'à l'époque qui suit immédiatement celle où nos cinq comtés se réunissent en un seul sous la main d'Othe-Guillaume, auteur de la dynastie longue et puissante de nos comtes de Bourgogne, que Jussey apparaît de nouveau comme le chef-lieu d'une vaste châtellenie de leurs domaines. Sauf une interruption momentanée, nos comtes en demeurent les seigneurs comme ils le sont de Dole, de Gray, de Vesoul, de Poligny et autres villes domaniales.

C'est là l'un des traits saillants de l'histoire de cette localité ; ce trait se perpétue de siècle en siècle, et survit à la conquête de Louis XIV. Ce sont nos comtes qui règnent directement sur Jussey, nomment les officiers et perçoivent les revenus ; ce sont eux qui en

ont construit ou relevé les murailles, fondé l'hôpital, créé la mairie. Aussi, dès les temps les plus anciens, Jussey est une ville ; des remparts et des fossés l'entourent ; à côté, sur la montagne la plus voisine, s'élève le château fort qui la protége et qui se lie à son enceinte. Sa châtellenie se compose d'un grand nombre de villages. Mais, à côté de ces titres d'honneur, il est pour cette terre domaniale un danger permanent ; elle est située presque à la frontière de la France, puissance redoutable et longtemps ennemie. Dans les guerres aussi acharnées que terribles de Louis XI contre Charles-le-Téméraire, Jussey sera toujours l'une des premières proies de l'invasion. En 1475, ce lieu est brûlé, son château détruit; la ville reste près de quatre-vingts ans sans murailles, et, comme une partie de nos châteaux démantelés à cette époque, celui de Jussey ne se relèvera plus.

Cette grande destruction, mal réparée par l'Espagne, porte à cette bourgade un coup mortel, et jamais, dès lors, elle ne recouvrera sa force première. Sans château, avec des murs imparfaitement réparés au temps de Charles-Quint, Jussey est, en 1569, occupé par les Huguenots de Wolfgang, et trente années après, ouvre ses portes à Tremblecourt. Pendant la guerre de dix ans, la ville est prise par Turenne, reprise par Lamboy, pillée, puis brûlée en 1637 par les hordes suédoises. Au milieu de calamités sans nombre, les trois quarts de ses habitants périssent, et, quarante ans après, son enceinte affaiblie ne fait aucune résistance à la double conquête de Louis XIV.

L'auteur du mémoire n° 2 retrace toute l'histoire de cette ville domaniale depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Il n'y consacre pas moins de 700 pages, y compris les pièces justificatives. Nous ne pouvons le suivre dans de si longs développements. Nous dirons seulement que, dans cette étude complète, trop complète peut-être, l'auteur mérite de véritables éloges pour ses longues et courageuses recherches à Besançon, à Vesoul, à Dijon, à la bibliothèque de Paris. Rien ne lui a coûté dans ce travail, qui est peut-être l'œuvre de plusieurs années. Une récompense est due à de pareils efforts. Cette récompense doit-elle être le prix ? Votre commission ne l'a point pensé. Elle croit que ce mémoire trop étendu eût gâgné beaucoup à être resserré, que, par l'étendue même de son œuvre, l'auteur a été parfois conduit à trop négliger le style qui donne la couleur et la vie aux écrits historiques, et que dans le domaine de l'histoire générale, où l'écrivain est trop souvent entré à l'occasion d'une étude toute locale, il n'a pas su se défendre de certaines erreurs assez graves.

Le mémoire n° 2 n'offre pas moins un travail fort digne d'être distingué, et votre commission vous a proposé de lui accorder la même récompense qu'à l'auteur du mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, c'est-à-dire une mention très honorable avec la somme de 200 francs. Ces conclusions ont été adoptées, et il ne reste plus qu'à proclamer dans cette séance publique le nom des deux concurrents.

Ce rapport terminé, M. le président ouvre les billets

cachetés joints aux deux mémoires jugés dignes de récompense, et proclame, comme auteur de l'Etude historique sur l'abbaye de Baume-les-Moines, M. Bernard Prost, élève de l'école des Chartes, archiviste du département du Jura ; et comme auteurs de l'Histoire de Jussey, MM. Chatelet, curé de Cussey, et Coudriet, curé de Levier.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L. DE SAINTE-AGATHE

Messieurs,

Les sciences, les lettres et les arts ont depuis quatre siècles un agent fidèle, un auxiliaire irrésistible, qui, par eux et pour eux, franchit toutes les distances, parle toutes les langues, s'adresse au savant, à l'ignorant, au riche, au pauvre, et fait pénétrer partout les œuvres de l'intelligence et de la pensée.

A ces traits vous avez reconnu l'imprimerie.

Aussi, Messieurs, en prenant place parmi les membres de votre docte compagnie, je comprends que c'est à l'imprimerie que je dois reporter tout le mérite d'une distinction dont je sens tout le prix.

C'est l'imprimerie que vous avez voulu honorer en donnant vos suffrages à l'industriel qui, ayant fait de cet art la principale occupation de sa vie, en a reçu l'obligation d'étudier les lettres, et qui, jeté au milieu des livres, en a fait sa société intime, et l'objet de ses plus douces jouissances.

Vous ne vous étonnerez donc pas si je viens vous entretenir de la découverte de cet art merveilleux, et rappeler comment il s'est établi et développé en Franche-Comté.

Il y a quelque témérité à traiter un semblable sujet devant une assemblée encore pénétrée des enseignements des Weiss et des Nodier ; mais le souvenir de ces maîtres vénérés me fera trouver, je l'espère, près de vous, un peu de cette bienveillante indulgence dont ils ont donné tant d'exemples dans le cours de leur longue et glorieuse carrière littéraire.

Le xve siècle, qui donna naissance à l'imprimerie, fut le siècle des grandes découvertes et du perfectionnement des inventions les plus diverses : à aucune époque l'activité des hommes ne fut plus intense.

Christophe Colomb et Vasco de Gama ouvrent à la civilisation européenne des contrées inconnues ; la boussole assure la marche des navigateurs ; la poudre à canon transforme l'art de la guerre ; la peinture et la sculpture sont remis en honneur; il semble qu'une fièvre de savoir agite les populations.

L'Italie recueille les richesses littéraires de l'empire d'Occident dispersées par la prise de Constantinople. L'étude des langues et des monuments de l'antiquité trouve partout des protecteurs et des maîtres.

C'est au milieu de cette éruption d'un monde nouveau que surgit Jean Gœnsfleisch, dit Guttenberg, originaire de Mayence et issu d'une famille patricienne. Il était venu à Strasbourg en 1439 (1) ; c'est dans cette ville qu'il fit les premiers essais de l'art

(1) Ou en 1434. Lambinet, t. I, p. iii.

d'imprimer, au moyen de planches de bois gravées en relief (1).

En 1444, il prit pour associé un orfèvre du nom de Jean Faust, qui lui avança des fonds.

Après diverses tentatives xylographiques, au moyen de lettres de bois, unies d'abord, puis séparées, les associés parvinrent à fondre en métal les lettres de

(1) L'impression, sur le papier, d'images en creux, gravées dans le bois, devait bientôt conduire à l'impression de lettres et de lignes sur des pages entières. On connut avant Guttenberg le secret de tirer des épreuves d'un texte composé de types fixes gravés sur un bloc unique, et même le secret de varier la composition de ce texte, en employant, non plus un ensemble de lettres taillées et alignées dans un ordre immuable, mais bien des types mobiles, se prêtant aux combinaisons les plus diverses. Laurens Coster, de Harlem, passe pour l'inventeur de ces types mobiles. Que trouva donc Guttenberg? « *Un autre procédé, autrement subtile et habile,* » dit son ouvrier, Ulrich Zell, « *il trouva la fonte des caractères.* » Le *Speculum humanæ salvationis* fut imprimé avant 1442 par Laurens Coster, avec des caractères et des planches en bois. Associé à Fust ou Faust et à Schœffer, Guttenberg, de Mayence, commença à employer les caractères isolés et fondus, à partir de 1452.

Pour rendre les livres populaires, on les orna de gravures sur bois, faites dans le style des peintures des manuscrits, qui furent imitées le plus fidèlement possible. Les sujets qu'on voit ordinairement représentés dans les Heures imprimées sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que de la Vie des Saints. Bientôt le même moyen fut appliqué aux ouvrages de science, d'histoire, aux romans, où les estampes servent d'éclaircissement et de complément au texte. La gravure sur bois fit des progrès rapides; plusieurs grands artistes s'y appliquaient, bien qu'en général ils n'aient fourni que leurs dessins, laissant à des artistes inférieurs, nommés tailleurs d'images, le soin de tailler dans le bois, en relief ou en creux, les parties qui devaient servir à l'impression. C'est en Allemagne surtout qu'elle a fleuri; c'est en Italie que s'est développée, avec autant d'éclat que de rapidité, la gravure sur cuivre. (*Histoire moderne*, DAUBAN, ch. XIX.)

l'alphabet latin : c'est l'origine de la véritable typographie.

En 1452, ils s'adjoignirent Pierre Schœffer, qui compléta la découverte par l'invention du poinçon, du moule à fondre les lettres en métal, et de l'encre d'imprimerie. Faust, reconnaissant, lui donna sa fille en mariage.

Mais, en 1455, Guttenberg dut se séparer de ses associés et leur abandonner son matériel, par suite d'un procès qu'il perdit.

Hs venaient de terminer la Bible sans date, en deux volumes in-folio (1).

Rentrés à Mayence après cette séparation, Guttenberg d'une part,et ses anciens associés de l'autre, formèrent chacun un établissement séparé.

Enfin, le 14 août 1457, Jean Faust et Pierre Schœffer firent paraître dans cette ville le *Psalmorum Codex*, grand in-folio, premier livre qui porte une date d'impression, et qui passe pour un chef-d'œuvre de typographie.

Les premières impressions reproduisaient exactement les manuscrits, qui leur avaient servi de modèles. Les caractères étaient nets, réguliers, pleins d'abréviations et les lettres initiales peintes en couleurs. On y remarquait l'absence des ponctuations, guillemets, parenthèses, réclames, folios et signatures ; ce ne fut que plus tard, et par l'initiative d'imprimeurs ingénieux,

(1) Les nombreux titres et *incunables* qui se trouvaient réunis dans la riche bibliothèque de Strasbourg ont été brûlés par le feu des Prussiens, lors du bombardement de 1870.

que ces signes, destinés à séparer et noter les diverses parties d'un discours, furent introduits dans les textes imprimés.

Cette conformité des impressions nouvelles avec les manuscrits était si parfaite, et les moyens employés pour leur fabrication tellement inconnus, que les inventeurs purent en écouler un grand nombre, à des prix très élevés, au détriment des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas seulement de simples écrivains mécaniques, mais des savants souvent d'un certain mérite (1).

Vers 1462, une guerre civile ayant éclaté dans l'électorat de Mayence, les ateliers de Guttenberg et

---

(1) Quelque admirable que l'art typographique fût dans ses effets, il s'en faut pourtant beaucoup qu'il ait été accueilli dans son origine avec l'enthousiasme qu'il aurait dû produire, ou même avec la faveur qu'il méritait. Il ruinait une classe d'hommes qui était devenue extrêmement nombreuse depuis le quatorzième siècle : celle des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas de simples écrivains mécaniques, mais des savants, souvent du premier mérite. Ainsi, au lieu de s'apercevoir de l'avantage que l'imprimerie promettait pour le progrès des lettres, beaucoup de personnes n'y virent, au contraire, qu'un moyen de les faire rétrograder, parce que l'érudition et la calligraphie cessaient, pour une foule d'individus, d'être un moyen de gagner leur vie d'une manière honorable. Il faut ajouter que les possesseurs de bibliothèques, achetées à frais immenses, voyaient diminuer leur capital par la multiplication des livres; ainsi leur intérêt et leur vanité en étaient offensés. Enfin, l'amour-propre des savants même se trouva choqué de ce que l'érudition, qui jusqu'alors ne pouvait être acquise qu'avec de grandes peines et par beaucoup de dépenses, allait devenir le domaine de la foule. Il ne fallait rien moins que l'évidence des immenses avantages qu'offrit la typographie, pour l'emporter enfin sur toutes ces préventions. (Schoell, *Cours d'hist. des Etats européens*, l. V, ch. xi.)

ceux de Faust et Schœffer furent saccagés ; les ouvriers devenus libres se dispersèrent, et, par suite, les procédés d'impression, tenus secrets jusque-là, tombèrent dans le domaine public.

Guttenberg, dont la vie avait été semée d'embarras, comme celle de la plupart des inventeurs, se trouva, en 1465, compris dans la maison de l'électeur de Mayence, Adolphe II, dont il recevait une pension ; et il abandonna dès lors la presse jusqu'à sa mort, arrivée en 1468 (1).

En moins de cinquante ans, l'imprimerie se trouva répandue dans toute l'Europe centrale. Les chefs-d'œuvre des poètes et prosateurs grecs et latins cessèrent d'être la propriété de quelques privilégiés seulement, et se répandirent dans toutes les classes. On n'eut plus à redouter pour ces monuments la perte ou l'oubli, qui ont frappé un grand nombre d'ouvrages, dont les titres seuls sont parvenus jusqu'à nous.

La Suisse accueillit la typographie dans les années 1470, 1474 et 1476, si mémorables d'ailleurs par les journées de Granson et de Morat.

Néanmoins la disette de livres était extrême dans

---

(1) Guttenberg fut enterré dans l'église des Recollets de Mayence. Voici l'inscription qu'on y lisait encore en 1799 :

D. O. M. S.

Joanni Genszfleich artis impressorie repertori,
De omni natione et linguâ optimè merito,
In nominis sui memoriam immortalem Adam Gelthus posuit.
Ossa ejus in ecclesiâ D. Francisci Moguntinâ feliciter cubant.

(*Origine de l'Imprimerie*, par P. Lambinet ; Paris, 1810, in-8°, I, p. 148.)

notre province. La duchesse de Bourgogne achetait, en 1415, une bible sur vélin au prix de 500 écus d'or. La moindre bibliothèque avait la valeur d'un riche mobilier. Et les livres d'église étaient si rares que l'on voyait, dans ces temps-là, au centre du chœur des grands chapitres, un bréviaire attaché avec une chaîne ou enfermé dans une cage de fer, autour duquel s'assemblaient les prêtres pour réciter leur office, chacun d'eux n'ayant pas la faculté de s'en procurer un (1).

Charles de Neuchâtel, alors archevêque de Besançon, était un prélat éminent, plein de zèle pour les intérêts de la religion, doué d'un esprit élevé, et ami des lettres. Il comprit tout dabord les avantages de la nouvelle invention et se hâta d'en faire profiter le clergé et les fidèles de son diocèse.

Ce prélat commença par faire imprimer à Bâle, par Bernard Richel, le *Bréviaire de Besançon*, 2 vol. in-4°, caractères rouges et noirs.

La ville de Salins, dotée par Louis XI du Parlement, en haine des Dolois qui lui avaient résisté, eut le mérite et l'honneur de recevoir les premiers imprimeurs de la province. Ils se nommaient Jean Desprels, Benoît Bigot et Claude Baudrand.

L'archevêque leur confia l'impression du *Missel de Besançon*, volume in-folio à deux colonnes.

L'absence de lettres initiales, toutes peintes à la main, et en couleurs diverses, indique l'enfance de

(1) Laire, *Dissertation sur l'Imprimerie en Franche-Comté, au XVe siècle*. Dole, 1785, in-8°, p. 13.

l'art ; mais les caractères rouges et noirs sont imprimés avec une grande netteté, et le papier est excellent. Tel est l'exemplaire que nous avons vu dans la précieuse collection de M. le président Bourgon, magistrat éminent, qui savait allier la passion des livres à ses fonctions.

L'avertissement des éditeurs nous apprend qu'ils ont été déterminés à cette entreprise par la rareté des missels, que les guerres avaient détruits, et par l'imperfection et l'incommodité des exemplaires existants ; quoi qu'il en soit, ils ne restèrent pas longtemps à Salins, et le Missel fut le seul livre qui sortit de leur presse (1).

Besançon ne pouvait rester en arrière des villes de

---

(1) *Missale secundùm usum ecclesiæ Bisuntinæ*. On lit à la fin : *Divinis exactum auspiciis claro Salinensi oppido, secundum Bisuntinæ metropolitanæ ecclesiæ missarum annualium usum : opus clarissimum caracteribus impensa Joan. de Pratis diligenter correctis. Olympiadibus Domini millesimo CCCCLXXXV*, in-fol., caractères rouges et noirs.

On y remarque l'avertissement suivant des libraires : « In Christo reverendissimi ac piissimi patris et pastoris vigilantissimi domini Caroli de Novo Castro, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Archimandritæ Bisuntini expresso mandato : in suæ diocesis antiquo ac celebri oppido de Salinis, Spiritûs Sancti explonte gratiâ præsens Missalium, elaboratum opus ad usum et secundùm Bisuntinum ordinarium, ad finem usque perductum est. Rara profectò et fere nulla missalia his et diversorum generum aliis libris, in ibi impietate Guerrarum absorptis ad manum habebantur : et quæ supererant innumeris remissionibus confusa, haud parùm damnosa suis lectoribus erant. Quandoquidem et sine artificiosà punctuatione, et absque gratâ commodâque quotatione inculta doctis lectoribus videbantur.

» His discriminibus per solertes et industrios viros Joan. de Pratis, Benedictum Bigot et Claudium Baudrand, conspicuos et plurimùm commendandos impressores, occursum est et subventum. Sanè hi suo ab opere omnem lectoribus inimicam abalienantes remissionem, securis ac fidelibus punctuationi et quotationi inservierunt : in punctuatione si quidem Franciscum Petrarcham, in quotatione verò modernos theologos imitantes. Porrò, si qui generis æmulorum hos artifices lacerare dente mordaci præsumant..... meminerint dictum esse..... felices essent artes, si de illis soli artifices judicarent, etc. Deo gratias. »

moindre importance qui l'avaient devancée. Une imprimerie y fut installée en 1486. On reconnaît encore la main de Charles de Neuchâtel dans la nature des publications. Aucun imprimé ne porte le nom de l'imprimeur, mais les bibliographes ont désigné Jean Comtet, nom répandu dans le pays, et qui d'ailleurs se trouvait écrit à la main sur un exemplaire des *Constitutions de l'Eglise de Besançon,* 1487, in-folio.

Les neuf publications faites par J. Comtet sont toutes en latin; nous en donnons les titres en note. Il nous suffit de dire que les Statuts du diocèse, la Discipline religieuse et divers Traités théologiques et ascétiques fournirent la matière d'un certain nombre de petits écrits, tantôt réunis en un même volume, tantôt publiés séparément. On y remarque un Guide pour la santé, avec les commentaires d'Arnauld de Villeneuve; c'est probablement la première édition latine de l'Ecole de Salerne, in-4°; puis un Traité de la peste, suivi du Livre de Michel Scot sur la physiognomie, in-4°, texte latin (1).

Cet atelier avait fonctionné pendant deux années.

(1) Pour la rédaction du catalogue de ces publications, nous nous sommes conformés aux énonciations du savant P. Laire; et par la collation des exemplaires que nous avons pu compulser, nous nous sommes assuré qu'il était impossible de trouver un guide plus exact et plus sûr.

1486-1487. — *Speculum aureum animæ peccatricis, à quodam Carthusiensi editum* (*à* Dyonisio de Leuvis, *aliò nomine* Richel). *Canones pœnitentiales.*

Tractatus brevis de Horis canonicis dicendis. Tractatus de arte benè moriendi...... in-fol., 32 feuillets, sans date, mais identique pour les caractères, la disposition et le papier au suivant.

La ville de Dole, rentrée en possession de son Parlement après la mort de Louis XI, son implacable ennemi, reprit dans notre province un rang que ses malheurs et son héroïsme rendaient encore plus légitime. Elle, aussi, eut en 1489 une imprimerie, tenue par Pierre Metlinger.

On a de lui : *Les Ordonnances du comté de Bour-*

Codex Constitutionum ecclesiæ Bisuntinæ, editus à Carolo de Novo Castro, archiepiscopo Bisuntino. Speculum sacerdotum missam celebrare volentium, à B. Bonaventura *editum. Historia horrenda de Udone archiepiscopo Magdeburgensi. Speculum ecclesiæ domini Hugonis primi, Cardinalis, ordinis Prædicatorum.* Et on lit à la fin : *Impressum Bisuntii an. Dom. milles. quadringint. octuagesimo septimo, primâ die Martii*, in-fol.

L'exemplaire du P. Laire portait à la suite de la date, en écriture rouge, le chiffre et le nom de l'imprimeur, *Joannes* (ou *Franciscus*) Comtet.

1487. — *Regimen Sanitatis, cum Tractatu epidemiæ seu pestilentiæ, unà cum commentariis* Arnoldi de Villanova, *medico.* On lit à la fin : *Impressum Bisuntii, anno Domini millesimo quadragentesimo octuagesimo septimo*, in-4°.

Liber de Pestilentiâ, et liber Michaelis Scoti de Physiognomiâ. On lit à la fin : *Impress. Bisuntii anno Domini millesimo* CCCCLXXXVII, in-4°.

1488.—*Roderici de Zamora episc. Speculum vitæ humanæ.* On lit à la fin : *Finit feliciter Speculum humanæ vitæ nuncupatus, impressus Bisuntii, anno Domini millesimo* CCCCLXXXVIII, in-4°.

Speculum artis benè moriendi. Opusculum de horis canonicis dicendis vel cantandis. Opusculum quod Speculum aureum animæ peccatricis inscribitur. Speculum conversionis peccatorum Dyonisii de Levivis, aliàs Richel, *Carthusiani.* On lit à la fin : *Finit... Speculum conversionis peccatorum, impressum Bisuntii, anno Domini* MCCCCLXXXVIII, in-4°. Le premier traité est de 22 feuillets ; le second est de 7 ; le troisième de 32 ; et enfin le quatrième de 28, y compris celui de la suscription rapportée plus haut.

Opusculum, quod Speculum sacerdotum dicitur, editum à Sancto Augustino, de honestate et dignitate eorum. Historia horrenda Udonis, archiepiscopi Magdeburgensis, in-4°, huit feuillets.

gogne, 1490, in-4°, et un Ecrit de Jean Heberlin, sur la maladie épidémique, 1492, in-4° (1).

La Franche-Comté, dotée de trois établissements typographiques, pourvue d'universités renommées, se trouva impuissante à les soutenir et à les alimenter. Toutefois, par les ouvrages qui ont été publiés, on peut voir qu'alors on y cultivait avec fruit la théologie, le droit, les sciences naturelles, et que déjà se montrait cet esprit positif et sérieux qui est le caractère distinctif de nos populations.

On ne peut guère se rendre compte de la durée éphémère des imprimeries qui ont paru en Franche-Comté au xv° siècle, qu'en admettant l'existence d'ateliers typographiques en quelque sorte nomades, se transportant où ils étaient appelés, et quittant avec d'autant plus de facilité que leur matériel ne comportait ni l'importance ni les caractères variés qu'exigent les établissements modernes.

C'est ce qui explique comment les imprimeurs de Salins publient à Citeaux, en 1487, un *Missel* où se retrouvent les caractères dont ils s'étaient servis en 1485 pour celui de Besançon. Pierre Metlinger, que nous avons vu à Dole en 1490, imprime à Dijon, sous la même date, les ***Règles, Constitutions et Priviléges de l'abbaye de Citeaux.*** Des établissements complets, définitifs, n'auraient pu se prêter à une semblable mobilité.

---

(1) *Joannis Heberlin Gammundiensis Lectio declarativa super epidemiæ morbo;* impr. Dolæ, per J. Héberlin, MCCCCLXXXXII, in-4°.

Le P. Laire, qui fait autorité en bibliographie, a avancé que la Franche-Comté fournissait son papier aux premiers imprimeurs des diverses contrées (1). On reconnaît aujourd'hui l'inanité de cette prétention.

---

(1) Nous trouvons dans la dissertation du P. Laire une assertion qui mérite d'être examinée.

Le papier des livres imprimés au xv[e] siècle à Mayence, à Bâle, à Venise et à Besançon, se trouvant marqué de la tête de bœuf, il en tire la conséquence suivante : « Je me trouve appuyé d'une » forte conjecture lorsque j'avance que si Strasbourg et Mayence » ont été assez heureux pour découvrir et perfectionner l'impri- » merie, notre province aura du moins la gloire de leur avoir » fourni le papier pour son exécution. »

Cette prétention ne peut se soutenir en présence des usages séculaires de la papeterie. Le filigrane que porte dans sa contexture chaque feuille de papier, n'indique pour l'ordinaire que *le format auquel elle appartient*, et nullement l'établissement d'où elle sort. Ce n'est point une marque de fabrique analogue à celles que les imprimeurs ont adoptées pour leurs produits, dès les premières années de l'invention (*a*).

La tête de bœuf qui se voit sur le papier n'est point une preuve concluante ; c'était la marque du fabricant et non celle de l'imprimeur. Elle se trouve sur plusieurs éditions de ce temps-là faites en différents endroits de l'Allemagne. (FOURNIER, *Orig. de l'Impr.*, Paris, 1759, in-8°, p. 42.)

(*a*) Parmi les marques des imprimeurs, un grand nombre n'étaient, à proprement parler, que des armes parlantes :

Ainsi, CHEVALIER, de Paris,	avait adopté	un *Cavalier*.
Chesneau, ibid.	—	un *Chêne*.
Corvin, de Francfort,	—	un *Corbeau*.
Bischoff (*Episcopus*),	—	une *Crosse pastorale*.
Freslon, de Lyon,	—	un *Frélon*.
Galliot du Pré, de Paris,	—	une *Galère*.
Griffe, de Lyon,	—	un *Griffon*.
Jeannon, de Sedan,	—	un *Janus*.
Corrozet, de Paris,	—	une *Rose dans un cœur*.
J. Dupuy, ibid.,	—	une *Samaritaine*.
G. Grapheus, d'Anvers,	—	une *Main écrivant*.

Il y en a une infinité du même genre. Celles que nous citons donneront une idée des autres.

Alde Manuce avait pris pour marque le revers d'une médaille de Domitien, un dauphin sur un ancre.

Mais il reste à notre province le mérite incontesté d'avoir, une des premières, fabriqué le papier de chiffes, notamment dans les papeteries de Baume et d'Arcier, qui étaient très florissantes longtemps avant l'invention de l'imprimerie.

Au début du XVI[e] siècle, nous trouvons la Franche-Comté occupée à réparer les désastres des guerres qui l'avaient ravagée et des épidémies qui avaient décimé sa population. Elle semble se désintéresser du mouvement scientifique et littéraire qui agite les esprits.

Après avoir envahi l'Allemagne et l'Italie, l'imprimerie se répandit en France.

La multiplicité des livres imprimés a inspiré à Jean Molinet, notre poète de Poligny, les vers suivants que nous extrayons de son livre *des Merveilles advenues en notre temps :*

> J'ai vu grande multitude
> De livres imprimés,
> Pour tirer en étude
> Pauvres mal argentés.
> Par ces nouvelles modes,
> Aura maint écolier
> Décrets, bibles et codes,
> Sans grand argent bailler.

Cependant, avec le règne de Charles-Quint commença pour la Franche-Comté une ère de paix et de réparation. L'agriculture reprit ses travaux, les sciences, les lettres et les arts furent encouragés par de nouvelles institutions, le commerce prit plus d'extension, et la confiance du roi appela un grand nombre de Franc-

Comtois aux emplois les plus divers et souvent les plus élevés.

Nicolas Perrenot, fils d'un maréchal-ferrant des environs d'Ornans, né en 1486, est l'exemple le plus frappant d'une humble extraction couronnée par les plus hautes distinctions que puisse recevoir le génie et la gloire. Charles-Quint, qui savait juger les hommes, l'éleva rapidement aux premières charges de son royaume : il l'avait nommé garde des sceaux et conseiller d'Etat, à la suite de négociations importantes qu'il avait conduites avec le plus grand talent. Il mourut en 1550, seigneur de Granvelle, Chantonnay, Apremont et autres lieux.

C'est à Nicolas Perrenot de Granvelle que l'on doit la construction, à Besançon, du palais qui porte son nom. Il y avait rassemblé des collections de tableaux, de livres et d'objets du plus grand prix, dont l'étude ne pouvait que faire naître et entretenir le goût des lettres et des arts dans la cité.

Pour soutenir sa mémoire et continuer ses nombreux bienfaits, Nicolas Perrenot laissait un fils : Antoine Perrenot, né à Besançon en 1517, non moins bien doué que lui-même, formé à son école, et qui devait mettre le comble à la gloire de ce nom populaire. Soutenu par son mérite personnel plus encore que par la renommée de son père, il arriva rapidement à succéder aux titres de conseiller d'Etat et de garde des sceaux, que celui-ci avait si dignement portés. Bientôt après il reçut le chapeau de cardinal, puis, deux ans avant sa mort, arrivée en 1586, il fut nommé archevêque de Besançon.

Le cardinal de Granvelle cultivait les lettres avec succès. Il parlait sept langues ; Juste-Lipse fut son secrétaire et Pignius son bibliothécaire. Il donna ses soins à la belle *Bible polyglotte* imprimée à Anvers par Plantin, en 1558, 8 vol. in-fol., et publia à ses frais la *Somme de saint Thomas,* pour en faire des libéralités. Enfin, c'est lui qui ordonna la première édition des *Caractères de Théophraste,* aussitôt après leur découverte.

Après une interruption de soixante-huit ans, l'imprimerie était rentrée à Besançon en 1557, avec Jacques Estanges ; puis on y voit, en 1588, Jacques Foillet, et en 1594, Nicolas Moingesse.

A partir du XVIIe siècle, elle est définitivement fixée dans notre ville; mais les Franc-Comtois n'ont pas encore perdu l'habitude de faire imprimer leurs ouvrages hors de la province.

En 1618, Jean-Jacques Chiflet, confie à Claude Cayne, de Lyon, la publication du *Vesontio ;* et l'Histoire de Besançon, si populaire, si intéressante et si pleine d'érudition, qu'avait illustrée le burin de Loisy, Franc-Comtois comme l'auteur, est sortie de la presse d'un étranger ! Vingt-quatre pièces de vers adressées à l'auteur, et signées de noms chers à la Franche-Comté, attestent combien celle-ci comptait de gens de lettres à cette époque.

Dans un village de la paisible vallée de l'Ognon, à PIN-L'EMAGNY, Jean Vernier, simple curé de campagne, eut l'idée de monter un atelier d'imprimerie. C'était vers 1629 ou 1630. Il choisit pour collaborateur et pour guide Toussaint Lange.

Dans l'intérêt des populations rurales, qui manquaient de livres de prières, il composa les *Heures Paroissiales*. Ce recueil eut un succès immense et se trouva bientôt dans toutes les familles : on ne le désigna dès lors et jusqu'à nos jours, dans le diocèse, que sous le nom d'*Heures de Pin*. L'édition originale est introuvable. Nous ne connaissons ces Heures que par les réimpressions multipliées qui en ont été faites.

L'imprimerie de Jean Vernier a publié, de 1630 à 1635, divers ouvrages de théologie et de piété tant latins que français : parmi ces derniers, nous citerons *Les Portraits des SS[tes] vertus de la Vierge,* par noble Jean Terrier, de Vesoul; in-4°, orné de 34 fig. sur cuivre par Loisy (1).

---

(1) Voici les titres des ouvrages publiés par l'imprimerie de Pin :

Breves conciones super evangelia dominicarum totius anni, etc., *operâ Perennini Menestrier, à Courcuyrio. E Pino, typis Joannis Vernierii, parochi*, MDCXXXIII, in-8°, 520 pages.

Definitiones philosophicæ quarum est frequentior in scholis usus. A Joanne Thierry, sacræ theologiæ doctore et philosophiæ professore, etc. *Pini, typis Joannis Vernierii, plebani*. MDCXXXIV.

L'auteur, privé de la vue dès son bas âge, continua néanmoins ses études avec un tel succès, qu'il se fit recevoir docteur en théologie, et, malgré son infirmité, professa pendant plusieurs années la philosophie. Le savant abbé Boisot fut un de ses élèves.

Officium hebdomadæ sanctæ ad Missalis et Breviarii Bisuntini rationem. Pini, typis J. Vernerii, plebani. 1634, in-32 de 402 pages.

La Couronne de Roses de la Royne du Ciel, ou la Manière de dire facilement le Chapelet, ou Couronne de la Vierge; par le P. Laurent Chiflet, de la Comp. de Jésus. A Pin, de l'imprimerie de messire Jean Vernier, 1635, in-8° de 62 pages.

Portraicts des SS. Vertus de la Vierge, contemplées par feue Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, dressés par feu noble Jean Terrier, de Vesoul. A Pin, de l'imprimerie de J. Vernier, 1635. In-4°, orné de 34 figures gravées sur cuivre par Loisy, non compris le titre.

Cet ouvrage est le plus important et le dernier qu'ait produit cette imprimerie rurale. Sa date, voisine de celle du siége de Dole, et des incursions armées qui ont alors sillonné le pays, nous porte à supposer que l'atelier du zélé pasteur de Pin a été détruit lors de l'incendie de ce village, arrivé dans le même temps.

Parmi les imprimeurs bisontins de ce siècle, nous nous contenterons de nommer les suivants : De Moingesse, 1601 ; Clériadus Boutechoux, 1628 ; Nicolas et Jean Couché, 1657-1677 ; Claude et Louis Rigoine, 1678-1684 ; Benoît, 1693 ; Edme Humbrette, 1686.

Au XVIIIe siècle, l'imprimerie est répandue dans le monde entier ; elle est entrée dans les mœurs ; et son utilité comme sa puissance se sont affirmées, dans le siècle de Louis XIV, par une fécondité et un éclat littéraires sans précédent. En Franche-Comté, les établissements typographiques se transmettent de père en fils et ont acquis le droit de cité. L'imprimerie Couché existait dès 1657. Celle des Daclin, à qui j'ai succédé en 1833, remonte à 1721. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressant la province : notamment l'*Histoire de l'Eglise de Besançon*, 1750, 2 vol. in-4°, et les *Mémoires sur la langue celtique, de Bullet*, 1754-1760, 3 vol. in-fol.

En 1750, Bogillot publiait le *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon*, composés par François Gauthier, imprimeur en la même ville, in-12. Les douze premiers noëls avaient été composés dans le siècle précédent, par le P. Crespin Prost, capucin, mort en 1696.

4

Les autres imprimeurs de cette epoque sont, pour Besançon : Alibert en 1709 ; Gauthier, 1725 ; Bogillot, 1750 ; Charmet, 1737. Les villes de Vesoul et de Gray eurent aussi leur imprimerie : on cite pour la première Jean-Baptiste Poirson.

Avant de terminer, je dois dire que les rois de France, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XVI, ont accordé à l'imprimerie une protection toute spéciale.

L'édit de 1686 porte ce qui suit : « Les imprimeurs » et les libraires seront toujours censés et réputés du » corps et des suppôts de l'Université de Paris, du tout » distingués et séparés des arts mécaniques ; et en » cette qualité maintenus et gardés en la jouissance de » tous les droits, franchises et prérogatives à eux attri- » bués par les rois nos prédécesseurs et par nous. »

On voit par là que la distinction établie entre les imprimeurs et les ouvriers des arts mécaniques n'est pas seulement une invention émanant des intéressés. Cette distinction existe : elle est même parfaitement admise par les gens de lettres : nous en trouvons la preuve dans ce passage d'un écrit contemporain que je demande la permission de citer :

« Entre tous les corps d'état, celui-ci est un des plus » intéressants, à coup sûr. Pour quelques hommes » très remarquables de notre temps, l'atelier de com- » position a été le berceau d'où ils se sont élancés vers » la réputation. Cela se conçoit : il n'est pas, selon » nous, de noviciat littéraire préférable à celui qui » consiste à faire vivre de la vie typographique la

» pensée d'autrui ; il n'est pas de leçon de grammaire
» ou de rhétorique qui vaille cette étude patiente,
» involontaire, du mot, du terme, de la tournure. On a
» dit qu'un grand homme n'existe pas aux yeux de
» son valet de chambre : on pourrait dire également
» qu'il existe bien peu de grands écrivains pour les
» imprimeurs. Là où le public admire, le compositeur
» sourit ; il sait quels efforts et quels remaniements a
» coûtés telle page éclatante, tel morceau à effet ; il sait
» quel mot stupide a précédé le mot sublime : il
» connaît le secret de l'éloquence, le ressort de l'esprit,
» et comment, de rature en rature, on parvient à
» simuler la facilité (1) ! »

La Révolution française, en proclamant, vers la fin du XVIII[e] siècle, les principes nouveaux qui devaient régir la société, affranchit la presse de tous les règlements qui lui avaient été imposés. Les partis saisirent avec empressement ce moyen de propagande que les nouveaux législateurs leur livraient, et la presse se trouva associée à tous les égarements et à tous les excès de l'époque.

Mais, pour être juste, il faut reporter la responsabilité des actes provoqués par elle aux écrivains dont les excitations compromettaient le plus noble des arts, en même temps qu'elles ruinaient la religion, la morale, l'ordre public et la liberté elle-même.

Les abus auxquels la presse a donné lieu ont porté

---

(1) Charles Monselet, 1865.

quelques esprits à contester son utilité et ses bienfaits (1) : on en pourrait dire autant de tous les agents précieux que la Providence a mis au service de l'homme : le feu, la vapeur, l'électricité, etc., dont l'humanité s'accommode parfaitement.

Enfin, pour rassurer les esprits inquiets, nous ajouterons, en finissant, que l'imprimerie, comme la lance d'Achille, a le don salutaire de guérir les blessures qu'elle a faites.

---

(1) Toutefois, pource que l'impression reçoit, non seulement les choses bones, mais encor les mauuaises, quelquesvns se sont lamentés, de ce que les hérésies, et les exemples vicieux (desquels l'on doibt souhaiter vne perpétuelle obliccion) seraient escripts et enuoiés à la postérité, avec grande jacture des mœurs publiques et de la saincte religion.

(GOLLUT, *Mém. de la République Séquanoise*, liv. X, chap. LXXIII. Dole, Ant. Dominique, 1592, in-fol.)

SUR LA MORT DE M. BEUQUE

STROPHES

Par M. l'abbé PIOCHE.

Le poète mourant de la Grèce et de Rome
Croyait sentir en lui plus que l'âme d'un homme,
Vers le ciel il marquait son vol;
Et, comme un cygne blanc que le soleil éclaire,
Il espérait s'enfuir loin du flot populaire,
Ne laissant que son ombre au sol.

J'échappe, disait-il, aux traits qu'on me destine;
Qu'un autre pour fléchir la noire Libitine
Charge d'offrandes ses autels :
Bien mieux que sous l'airain, le poète a la vie
Dans ses rhythmes sacrés que l'univers envie
Et sur les lèvres des mortels.

Qu'elle est triste pourtant cette mort des poètes !
Sur les choses du ciel leurs muses sont muettes :
Pour les guider point de flambeau !...
Des guirlandes de fleurs sur leurs urnes de marbre,
Et pour garder leur cendre un cyprès, le seul arbre
Qui les suive au bord du tombeau.

Voilà la récompense à laquelle ils prétendent !
Vaine immortalité que celle qu'ils attendent !
Ce monde ne la donne pas.
Les poètes chrétiens ont bien une autre gloire,
C'est le Verbe de Dieu qui prône leur mémoire
Et qui veille sur leur trépas.

Ce Verbe, ils l'ont vêtu de la parole humaine ;
En lui donnant l'éclat qui touche et qui ramène,
Ils ont fait renaître l'amour ;
Aussi ne craignez pas que leur œuvre décline :
Dans leurs écrits circule une sève divine,
Et Dieu les fait vivre à son tour.

C'est le sort de celui dont nous pleurons la perte,
De ce noble veillard dont la muse diserte
Sut donner tant de charme au bien :
Les grâces du poète et la douceur du sage
Fleurissaient à l'envi, sous les glaces de l'âge,
Avec les vertus du chrétien.

Il sut avec la foi conserver l'héritage
De la pensée antique et du noble langage,
Echo d'un siècle plus heureux ;
Et les traditions que notre âge dédaigne
L'éloignaient de la mode, où le caprice règne,
Et des vers sonores et creux.

Poète d'autrefois par le cœur et le style,
Il reflète l'éclat et la beauté tranquille
D'un temps qui pour jamais s'enfuit ;
Semblable à ces glaciers dont la cime dorée
S'élève dans le ciel et demeure éclairée,
Quand la vallée est dans la nuit.

Qu'il sut bien découvrir Dieu dans tout son ouvrage !
Son âme en saisissant tous les traits du mirage
Eclate en hymnes de bonheur :
Oui, je crois voir encor sa tête vénérable,
Comme au souffle du vent les pâles fleurs d'érable,
S'incliner au nom du Seigneur.

O Christ, ô l'amour des prophètes,
Type d'immortelle beauté,
N'êtes-vous plus Roi des poètes?
Et d'où vient qu'ils vous ont quitté?
En chantant votre œuvre, ils oublient
Les secrets rapports qui la lient
A son modèle, à son auteur;
Vous êtes le Verbe qui crée
Et votre Humanité sacrée
N'en est-elle pas la splendeur?

Oui, c'est la lyre universelle
Que la prière met en jeu;
C'est le luth vivant qui recèle
L'hymne infini qui chante Dieu;
Harpe d'or qui gémit et prie
Et que le chrétien s'approprie
Pour fléchir le Maître éternel;
Que le doigt de l'enfant s'y pose,
Et sa prière à peine éclose
Est un chant qui remplit le ciel!

C'est à vous que toute parole
Emprunte son éclat divin;
Sans vous, elle n'a plus de rôle
Et n'est qu'un son frivole et vain;
Au lieu d'une prière ardente,
Elle est la note discordante
Qui trouble le chant des Elus...
Faites chanter à notre lyre
Ces beautés qu'on ne sait plus lire
Et ces sons que l'on n'entend plus!

Il l'entendit toujours cette parole sainte,
Celui que nous voyions naguère en cette enceinte;
Elle fut son cher entretien.

Il est mort dans un temps où la vie est amère,
Où tout chancelle et tombe, où tout est éphémère...
Paix et joie au chantre chrétien !

Quand cesseront ces jours de décombres, de flammes,
Et ces vents du désert qui passent sur les âmes
En y séchant toutes les fleurs ?...
Poète bienheureux, du séjour où vous êtes
Peut-être voyez-vous la fin de nos tempêtes
Et l'aurore des jours meilleurs ?

Après le fiel amer, la coupe d'ambroisie :
Non, non, la douce Foi, la sainte Poésie
Ne vous ont pas dit leur adieu ;
Nos mains relèveront les ruines du temple,
Et des chantres chrétiens viendront à votre exemple
Y célébrer le nom de Dieu.

ÉLOGE

DE

M. LE PRÉSIDENT BOURGON

Par M. l'abbé BESSON

SUPÉRIEUR DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Messieurs,

La dernière fois que vous vous êtes réunis en séance solennelle, M. le président Bourgon, votre doyen d'âge, était encore à votre tête, portant avec aisance le poids presque complet de ses quatre-vingt-dix ans. Sa place est vacante aujourd'hui, et son éloge s'imposé à votre conscience. Je viens satisfaire, comme je le pourrai, à ce devoir public. C'est presque un siècle à parcourir, l'ancienne et la nouvelle société à esquisser, toute la Franche-Comté à peindre dans une figure qui en fut la dernière et la plus originale expression.

Jean-Baptiste Bourgon naquit à Besançon le 7 septembre 1780. Il appartenait à une famille parlementaire, originaire de Salins, alliée à la noblesse du pays, et qui avait tenu en fief le château et la terre de Foucherans par suite d'un mariage avec la dernière héritière de cette maison. Son bisaïeul occupait un emploi dans les salines sous la domination des rois d'Espagne. Il le quitta pour ne pas prêter serment à Louis XIV, et vint s'établir à Besançon. L'esprit républicain dont cette ville demeura animée, après la con-

quête de la province, convenait aux derniers tenants de la nationalité comtoise ; le Parlement leur ouvrit ses rangs, et les querelles de ce corps célèbre avec M. de Boyne, intendant de Franche-Comté, devenu premier président, leur fournirent la première occasion de faire parler encore le sang libre et fier qui coulait dans leurs veines. Dès 1758, les registres du Parlement signalent un Bourgon parmi les huit conseillers qui furent mandés à Versailles pour rendre compte de leur opposition à M. de Boyne. C'était le père de notre président. Quand le Parlement fut cassé par le chancelier Maupeou, le conseiller Bourgon fut le seul qui osa élever la voix dans la grand'chambre, après avoir entendu les ordres du roi. Ayant en main la lettre de cachet qui lui défendait de parler, il déclara très haut » qu'il protestait encore et que le roi ne pouvait lui ôter son état. » Trois fois exilé, trois fois ramené en triomphe, on le connaissait à Versailles aussi bien qu'à Besançon pour l'inflexibilité de son caractère. Sévère au peuple comme au roi, il perdit toute sa popularité dès les premières émeutes de la révolution. Sa maison fut marquée pour le pillage, sa vie menacée, et il n'échappa au massacre qu'en se retirant à la campagne. Après l'abolition des Parlements, la Terreur lui demanda compte de la justice qu'il avait rendue pendant quarante ans. Il monta bravement dans la charrette révolutionnaire qui le conduisit à Dijon par ordre du comité de salut public. La foule s'ameuta autour de lui avec des cris de mort : « Voilà, criait-elle, un conseiller qui a fait pendre bien des gens. » Il regarda la foule d'un

air froid et plein d'honneur. « Tous ceux qui l'ont mérité, » répondit-il sans baisser la tête. Ce mot fut applaudi et la menace fit place à l'admiration. La haute taille du vieux magistrat, son langage ferme et rude, ses cheveux blancs le firent remarquer dans les prisons de Dijon comme dans les salons de Versailles. Entouré de gens qui déguisaient leur titre, il s'indignait de leurs misérables subterfuges, et devançant l'appel de son nom : « Moi, dit-il, je suis conseiller au Parlement de Franche-Comté, caractère indélébile. » Le 9 thermidor délivra de l'échafaud cette grande et ferme vieillesse. Il se retira dans sa terre d'Auxon, espérant encore le retour de l'ancien régime et la restauration du Parlement. Un avocat, honnête et distingué, qui avait dirigé les premiers mouvements de la révolution, sans en partager les excès, lui demanda un jour d'un air curieux : « Que ferez-vous, Monsieur le conseiller, quand vous remonterez sur votre siége? Vous allez tous nous pendre. — Non, mon ami, mais nous vous condamnerons aux galères. » Il mourut à 86 ans, sans avoir plié sous l'orage, sans avoir pâli devant l'émeute, avec tous les entêtements de l'honnête homme, toutes les illusions du parlementaire, et toutes les espérances du bon chrétien.

Peindre le conseiller Bourgon, c'est déjà esquisser la vie du président, car jamais fils ne se fit plus d'honneur de ressembler à son père. Jean-Baptiste fut destiné d'abord à l'Eglise. Mgr de Durfort, archevêque de Besançon, lui donna la confirmation et la tonsure dans sa chapelle, le 8 septembre 1788. Avec l'habit ecclé-

siastique, l'enfant reçut encore le prieuré de Mathay-Besuche, qui valait 1,200 livres de rente, et son oncle maternel, M. de Camus, chanoine de la métropole, avait le dessein d'en faire son coadjuteur avec succession future. Ce fut dans le pensionnat de Saint-Ferjeux qu'il commença son éducation. Cette maison, tenue par les bénédictins, était alors très fréquentée par la jeunesse du pays. M. Bourgon, recueillant ses impressions et ses souvenirs, parlait avec admiration de la science des maîtres, mais de leurs mœurs avec moins d'éloges. C'était le jugement d'un écolier à qui rien n'avait échappé dans cet âge qui est sans pitié, mais non pas sans justice. Jugement bien fait pour instruire ceux qui instruisent les autres, et les rendre attentifs et vigilants sur eux-mêmes parmi les jeunes et redoutables témoins de leur vie. La révolution ôta à l'écolier sa tonsure, ses maîtres, ses espérances dans l'Eglise; une partie des biens de sa famille fut mise sous le séquestre, et à douze ans il ne lui resta pour s'instruire que les rudes leçons du temps et les exemples de son père.

Ce fut toutefois une belle et grande éducation, et en la comparant à celle de notre siècle, il est permis de la regretter. M. Bourgon vécut à Arcier ou à Auxon; il vécut de peu et se fit presque paysan par la simplicité de ses goûts et la modestie de sa tenue. Il aimait à rappeler ces repas simples et peu coûteux dont l'étable et le verger faisaient tous les frais, et qui n'étaient assaisonnés que de grand air et d'appétit, ce lever matinal en toute saison, ces travaux des champs partagés avec le fermier et le domestique, ces dépenses

de ménage toujours mesurées sur les ressources, cette prévoyance de l'avenir qui faisait, même dans un budget fort resserré, une part aux incertitudes et aux besoins inattendus du lendemain. De là cette frugalité d'habitudes qu'il conserva jusque dans l'opulence, et cette santé robuste qui résista à toutes les épreuves ; de là aussi cette parfaite intégrité de conscience et ce bon sens si pratique et si ferme dont il demeura le modèle au milieu de nous. Il fallait, pour tremper un tel homme, un sang généreux, l'air pur du village et les épreuves bien comprises des révolutions. Son mariage ne fit que l'affermir dans la voie droite. Il épousa, en 1806, l'une des filles du marquis de Chaillot, ancien conseiller au Parlement de Besançon, qui habitait la terre de Pin-l'Emagny. Mme Bourgon était, comme son mari, douée d'un rare bon sens ; mais la délicatesse exquise de ses sentiments donnait à ce sens droit un air d'honneur et de distinction qui le faisait valoir encore mieux. Ses deux sœurs, Mme de Buyer et Mme de Carieul, possédaient les mêmes qualités ; elles ont laissé le même souvenir dans le cœur de tous les gens de bien.

Les événements de 1814 firent de M. Bourgon un homme politique. On connaissait ses sentiments royalistes, et il ne fut pas difficile de l'enrôler dans une manifestation plus prématurée que vaillante, essayée pendant le blocus de Besançon. Six cents jeunes gens réunis à Chamars avaient entrepris de porter le drapeau blanc à l'hôtel de ville. La troupe fit bonne contenance tant qu'elle ne rencontra que d'honnêtes bourgeois,

mais, arrivée au milieu de la Grande-Rue, elle fut enveloppée et dispersée par les bataillons de Marulaz. En un clin d'œil, le sauve-qui-peut devint universel, et toutes les maisons du quartier servirent d'asile aux fuyards. M. Bourgon, qui ne reculait jamais, demeura avec M. de Beaumarchand, et deux ou trois braves vignerons, aux mains des soldats. Cette échauffourée le fit écrouer pendant trois semaines dans les cachots de la citadelle. Les plus cruelles paniques ne furent pas ménagées aux détenus, car on pouvait leur appliquer la loi martiale. M. Bourgon se mit au-dessus de toutes les terreurs. Un jour qu'on parlait de la peine de mort : « Ce soir, si vous voulez, dit-il, en rompant la conversation; mais à présent il est midi, allons dîner. »

La première Restauration lui rendit la liberté, la seconde en fit un magistrat. Il entra à la cour royale de Besançon en 1816, en qualité de conseiller, avec dispense de fournir le diplôme de licencié en droit. Il reprenait possession en quelque sorte d'un héritage de famille, succédant tout à la fois à son père, dont la renommée était si grande, et à son beau-père, le marquis de Chaillot, qui avait fait partie de l'ancienne et de la nouvelle magistrature. M. Bourgon était de ceux que leur conscience ne dispense jamais. Il se mit à étudier le droit comme un jeune homme et le latin comme un enfant. On le vit, le dictionnaire en main, traduire César, Quinte-Curce, les Pandectes et les Institutes. Il voulait juger par lui-même de l'autorité des textes apportés dans les débats de la cour. Ses convictions se formaient par les avis des autres et par

ses propres réflexions. Il excellait à écouter et à profiter de ce qu'il entendait ; ce qui lui appartenait en propre, c'était l'expression nette, franche, un peu rude parfois du sentiment qu'il avait embrassé, c'était surtout la persistance souvent chaleureuse et entraînante avec laquelle il soutenait son opinion. Quand on lui reprochait son entêtement, il le reconnaissait tout le premier et s'excusait en disant que « c'était déjà le défaut de son père. »

C'était le défaut d'une conscience droite qui ne fléchissait ni aux temps ni aux personnes. Le bon sens l'éclairait de ces illuminations soudaines que ne donne pas l'étude ; l'énergie la soutenait de ces généreux mouvements qui n'appartiennent qu'à la vertu. La présidence des assises mit toutes ces qualités dans un grand relief. M. Bourgon y porta avec son accent comtois, sa parole brève, son langage incorrect, quelque chose de l'autorité des anciennes cours. On l'eût pris, montant à son siége, pour un demeurant du dernier siècle. Il commandait naturellement le silence, forçait les respects des avocats, arrachait des aveux aux coupables, et laissait dans toutes les affaires où il avait passé le souvenir de sa grande figure et de son noble caractère. C'était un de ces magistrats en qui la justice s'incarne et se personnifie pour s'imposer parmi les hommes.

La politique partagea sa vie avec la justice. Etant, comme Chateaubriand le dit de lui-même, républicain par caractère et royaliste par tradition, son rang se trouvait naturellement marqué parmi les hommes qui

voulaient la monarchie selon la charte, et qui rêvaient l'accord des deux pouvoirs dans une sorte de transaction entre les droits du passé et les nouveautés du présent. Elu en 1827 député du grand collége, M. Bourgon prit aussitôt place au centre droit parmi les royalistes constitutionnels. Le triomphe de son parti ne se fit guère attendre. Le 5 janvier 1828, M. de Villèle, dont l'impopularité était à son comble, donna sa démission, et les libéraux saluèrent avec enthousiasme l'avènement de M. de Martignac. Le magistrat qui tenait les sceaux témoignait au député du Doubs beaucoup de confiance. Il lui offrit la place de procureur général vacante à Besançon par la promotion de M. Meyronnet de Saint-Marc à la cour de cassation. M. Bourgon accepta et l'ordonnance fut portée à la signature royale. Cette ordonnance comprenait quatorze nominations de premiers présidents ou de procureurs généraux. Charles X n'en changea qu'une seule, en mettant le nom de M. Clerc à la place du candidat de son ministre. Il avait voulu honorer et reconnaître un grand caractère, de longs et importants services, un nom marqué depuis longtemps pour la première place par la reconnaissance publique. Le ministre invita M. Bourgon à dîner et lui dit en le quittant : « Le roi m'a chargé de vous exprimer toute sa satisfaction et de vous donner l'assurance que la première place de président vacante à la cour de Besançon sera pour vous. » La promesse faite en 1828 fut acquittée en 1844 par un autre gouvernement.

L'avènement du ministère Polignac fit passer

M. Bourgon dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. J'ai recueilli ses impressions sur ces années fameuses, si décisives pour les destinées du pays. Deux politiques étaient en présence. L'une, voyant les prérogatives royales menacées, voulait en renforcer le prestige et tout risquer pour empêcher les Bourbons de rendre leur épée à la révolution ; l'autre, se prétendant non moins fidèle et non moins dévouée, voulait sauver le trône et les Bourbons par des concessions que l'on jugeait non seulement opportunes, mais nécessaires. « L'important, disait notre député, est que le roi meure sur le trône et que le duc de Bordeaux lui succède. Sauvez la dynastie, vous sauvez un grand principe. C'est là l'essentiel, le reste n'est qu'accessoire. Les ministères et les hommes ne sont rien, les principes sont tout. Les concessions d'administration et de gouvernement sont essentiellement transitoires. Un parti les accorde, un autre les retire. Les vieux souverains, les rois mineurs, les régentes comptent avec leurs sujets. Un roi jeune, vaillant, résolu, leur impose sa volonté et les gouverne avec plus de hardiesse. » Les libéraux avaient pour eux la politique, l'expérience, l'histoire ; ils avaient raison peut-être, mais ils se donnèrent les torts de l'irrévérence et de la révolte. L'adresse des deux cent vingt-un, portée par Royer-Collard aux Tuileries, était un refus de concours fait au gouvernement sous une forme à peine dissimulée. Le roi ne voulut pas l'entendre et les événements se précipitèrent vers une crise dans laquelle les deux partis, se refusant à toute transaction, allaient prendre devant l'histoire

une égale responsabilité. Les ordonnances du 25 juillet furent la réponse à l'adresse du mois de mars. Ecoutez maintenant là-dessus les deux partis : Qu'est-ce qui a perdu la monarchie, disent les uns ? C'est l'adresse des deux cent vingt-un. Non, répondent les autres, ce sont les ordonnances de Charles X. Peut-être l'histoire décidera-t-elle un jour que les deux partis se sont dit réciproquement la vérité. Les libéraux ont eu la victoire sans l'honneur, les ultra l'honneur sans la victoire. La France n'a recueilli dans ces débats ni la victoire ni l'honneur. Il ne lui en est resté qu'une révolution.

M. Bourgon fut des deux cent vingt-un, mais il l'avouait à peine et il s'en repentit. Je me rappelle l'aveu qu'il m'en a fait : « Nous avons commis une faute. Au lieu d'un refus de concours, il eût été plus constitutionnel de se borner à un refus de confiance. La confiance ne se commande pas, mais le concours est de rigueur. » Il ajoutait : « Nos fautes expliquent celles du ministère, elles ne les excusent pas. La responsabilité des ordonnances n'appartient qu'à ceux qui les ont rendues. »

Au mois de mai 1830, après la retraite de MM. Courvoisier et de Chabrol, la pensée du coup d'État, devenue plus familière encore au roi et à ses ministres, commença à pénétrer dans les salons de l'aristocratie parisienne. On la discutait sans gêne, les uns y voyant le salut de la monarchie, les autres sa ruine. M. Bourgon racontait volontiers une de ces conversations curieuses auxquelles il avait pris part.

C'était dans le salon de son parent, M. de Grosbois, ancien premier président du Parlement de Besançon, devenu pair de France. La société était nombreuse et composée surtout de royalistes, plus royalistes que le roi. La question du coup d'Etat ayant été mise sur le tapis, M. Bourgon exprima des craintes sur le succès de la mesure. Un pair de France se récria : « Eh ! si le roi veut la prendre, qui pourrait l'en empêcher? — Le tome second de l'histoire des Stuarts, répondit M. Bourgon. — Voilà comme vous êtes, vous autres provinciaux avec les fausses idées que vous donnent les livres. D'ailleurs, pour renouveler l'histoire des Stuarts, il faut un Guillaume. — Mais on n'ira pas le chercher en Hollande, il est au Palais-Royal. — Le duc d'Orléans ? — Vous l'avez dit. — Quelle illusion ! Il est sans ambition personnelle, et d'ailleurs sa femme ne le lui permettra jamais. — Ne vous y fiez pas. » Ce fut le dernier mot de notre député. Il garda ses défiances et la société de M. Grosbois ses illusions.

Le député de Besançon était bien celui qui voyait le plus clair, mais a-t-on jamais écouté un provincial à Paris et un sage parmi des enthousiastes ? Plus on approchait de la catastrophe, moins on voulait y croire. Certaines réunions parlementaires essayèrent à plusieurs reprises d'entrer en relation avec le ministère et de l'éclairer sur l'issue de la lutte qu'il allait entreprendre contre l'opinion ; l'entêtement du prince de Polignac résista à toutes les sollicitations et à tous les conseils. Un aide de camp du roi répondit un jour à M. Bourgon qui le pressait encore : « Tout est inutile,

M. de Polignac est convaincu de la bonté de sa cause et de l'importance de ses devoirs. Il va jusqu'à croire que s'il faut un miracle pour sauver sa politique, le ciel n'hésitera pas à le faire. »

Telle était la confiance de M. de Polignac. — La Chambre fut dissoute sur ces entrefaites, et les collèges électoraux convoqués pour le 1[er] juillet, avec l'espoir d'avoir une majorité plus favorable au ministère, notre député alla prendre congé de M. de Chantelauze. Le garde des sceaux savait bien que l'honorable représentant du Doubs était profondément attaché à la monarchie aussi bien qu'à la charte, et il lui exprima le désir de le voir rentrer à la Chambre. « Je vous remercie de votre bienveillance, répondit M. Bourgon, mais ne comptez pas sur ma réélection. Les royalistes ne me pardonnent pas d'être libéral, les libéraux d'être royaliste. J'ai déplu à tout le monde en faisant mon devoir. »

Cette prévision se vérifia, les électeurs du grand collége lui préférèrent M. le conseiller Droz, et la carrière politique de M. Bourgon se termina la veille de la révolution de juillet. Mais son devoir lui demeura cher, et ses convictions s'affirmèrent au milieu même de la catastrophe. Il présidait les assises de la Haute-Saône, quand la nouvelle des fatales journées se répandit à Vesoul. Le préfet avait quitté la ville, les autorités nouvelles s'établissaient à la mairie, l'effervescence populaire éclatait partout. M. Bourgon ne permit pas que le cours de la justice en fût troublé. Les gens d'armes avaient paru à l'audience avec la

cocarde tricolore, il leur fit reprendre la cocarde blanche; l'image de Charles X avait été renversée de son socle, il la releva avec honneur, et rendit fièrement la justice au nom du roi qui avait déjà pris le chemin de l'exil. On s'étonnait de sa conduite et on lui apportait les journaux qui donnaient tous les détails de la révolution. M. Bourgon ne voulait rien entendre : « Comme citoyen, je sais tout; comme magistrat, je ne sais rien. Nous n'avons pas d'autre roi que Charles X, et je le ferai régner ici jusqu'à la fin des assises. » Il fallait bien respecter cette indomptable volonté. M. Bourgon sortit de Vesoul le 6 août, emportant les compliments du jury et l'estime de tout le monde.

Après la révolution de Juillet, trente magistrats du ressort de la cour de Besançon quittèrent leur siége pour ne pas prêter serment au roi des Français. De telles délicatesses sont devenues trop rares pour être passées sous silence. M. Bourgon demeura à son poste. Il pensait, comme plusieurs de ses collègues, que l'on ne pouvait pas rompre tout à coup avec le passé et qu'une cour renouvelée tout entière se trouverait sans traditions au grand détriment des justiciables. La présence des anciens magistrats dans les cours leur conserva de la dignité et contribua, si je ne me trompe, à assurer leur indépendance sous le gouvernement de Juillet. M. Bourgon tint sa place avec une fermeté rare, maintenant les droits de la cour, rappelant les usages consacrés et affermissant par son exemple le caractère et l'esprit de ses collègues.

Tel il était à la cour, tel il parut à l'Académie. Votre

compagnie lui ouvrit ses rangs en 1835 sur la proposition de M. Courvoisier, et vos suffrages unanimes lui déférèrent les fonctions de trésorier. Il vous présida deux fois, en 1844 et en 1853. Sa parole était grave, simple, austère, pleine d'expérience et d'autorité. Qu'on relise son discours prononcé dans cette compagnie au mois de janvier 1844, il y passe en revue les plaies sociales et dit hautement tous ses griefs contre les hommes de son temps, dût-on l'accuser de ne retracer que les rêves d'un esprit chagrin : « La tourmente révolutionnaire s'est apaisée, mais il en reste encore des traces profondes. A ce désintéressement austère, à cette rigidité de mœurs dont nos ancêtres se faisaient gloire et que le dernier siècle avait déjà vu s'affaiblir, à cette chaste sensibilité de l'honneur pour laquelle une tache légère était une incurable blessure, a succédé l'amour des jouissances matérielles, le désir effréné d'acquérir des richesses, l'indifférence sur le choix des moyens. Plus de convictions, plus de foi : le doute et l'indifférence sur tout et partout. » M. Bourgon aimait à remonter au delà de la révolution et à peindre cette austérité des anciens jours. Il entretint l'Académie, dans ses deux séances publiques de 1853, du mouvement des esprits et des idées dans notre province pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. « Les Franc-Comtois, disait-il, ne sont restés étrangers à aucune science, et nos pères n'ont pas mérité le dédain avec lequel en parlent quelques-uns de ces hommes, aussi suffisants que légers, et qui s'imaginent que le monde a commencé avec eux. Gardons le souvenir de

nos ancêtres ; ce sont eux qui nous ont ouvert la voie où nous marchons, et qu'à ce titre leur mémoire nous soit toujours sacrée. »

Le président complimentait rarement et ne flattait jamais. Peut-être pourrais-je m'autoriser de sa franchise pour l'imiter aujourd'hui, et dire la vérité sans gêne, même à l'Académie. Un jour votre compagnie crut devoir élever une statue à Jouffroy. Cette résolution essuya de justes critiques et laissa de vifs mécontentements. Personne n'a oublié que deux magistrats, l'un qui vient de sortir de la cour (1), l'autre qui y tient encore si honorablement la seconde place (2), votèrent contre le monument en disant avec une noble franchise : Je suis chrétien ! Il était difficile, en effet, de concilier l'esprit chrétien avec cet hommage rendu à un écrivain, plein de talent sans doute, mais aussi de témérité, et qui s'était fait dans *le Globe* le fossoyeur attristé et confiant d'une religion dont il déclarait les dogmes finis. La croix durera dans le monde un peu plus longtemps que la statue de Jouffroy dans notre bibliothèque où elle fut inaugurée avec un grand éclat, beaucoup de discours et un peu de musique, le 30 août 1847. Une portion notable de l'Académie avait refusé son concours à la cérémonie. M. Bourgon, qui était au nombre des absents, répondit en ces termes aux reproches que M. Weiss lui adressa : « Mon cher Weiss, vous vous étonnez de mon absence à la séance d'hier. Vous devriez cependant bien vous sou-

(1) M. le président Clerc.
(2) M. le président Jobard.

venir que je n'ai pas approuvé l'érection de cette statue, et que je ne pouvais pas aller la saluer avec vous. Jouffroy avait du talent, je ne le nie pas, mais il n'en a pas toujours fait un bon usage, et malgré vos savantes distinctions, vous ne parviendrez jamais à séparer en lui le Franc-Comtois du philosophe; pas plus que dans ses écrits, vous ne pourrez séparer les doctrines du style. Vous avez beau prétendre que vous n'entendez pas vous occuper de doctrines philosophiques et religieuses, ces réserves prouvent votre embarras et voilà tout. Vous avez donné un mauvais exemple, c'est moi qui vous le dis. Quand on élève une statue à un homme qui a attaqué la religion et glorifié le doute, on fait croire par là ou qu'on partage de tels sentiments, ou qu'on les regarde comme indifférents et inoffensifs. Eh bien ! je vous déclare d'abord que ces sentiments ne sont pas les miens, et ensuite qu'ils perdront tôt ou tard la société. Voilà pourquoi j'étais absent à la cérémonie d'hier et je ne m'en repens pas. »

Quatre mois après, la France tremblait au bord de l'abîme, et les dernières journées de février étaient signalées à Besançon par des émeutes. La cour s'assembla sur la requête du procureur général, évoqua la procédure et commit le président Bourgon pour vaquer aux informations. On vint avertir ce magistrat que parmi les prévenus se trouvait le neveu d'un nouveau ministre, et que peut-être il conviendrait d'attendre le soir pour l'arrêter. « Non, dit M. Bourgon, il sera arrêté en plein jour, à trois heures de l'après-midi, et on

l'amènera devant moi, en le faisant passer sur la place Saint-Pierre. » Dans les jours qui suivirent, son attitude demeura la même en face de tous les dangers et de tous les pouvoirs. A l'approche des élections, une assemblée de gens de loi se forma au palais et lui déféra les honneurs de la présidence. Là, il proposa et fit adopter au département du Doubs la candidature de M. de Montalembert. Ce grand nom fut désormais son drapeau. Rien ne l'en détacha, car il en sentait le mérite et le poids, il était fier de l'avoir présenté au pays et il voulait à tout prix nous en conserver la gloire. L'entreprise était difficile en 1848, agréable l'année suivante, facile et sans combat en 1852. Elle réussit trois fois, mais les temps changèrent, et le grand orateur à qui le département du Doubs avait rendu une tribune, finit par ne pouvoir conserver un siége au Corps législatif. C'était courir à la défaite que de le présenter encore. M. Bourgon ne connaissait que le devoir. Il signa en 1857 un appel aux électeurs, le renouvela en 1863, et mit deux fois sa verte vieillesse au service de cette grande cause qui n'était peut-être pas celle de l'empire, mais qui était certainement celle de la papauté, de la France, de l'éloquence politique et de l'honneur chrétien. Jamais M. Bourgon ne trouva dans son âge une excuse pour se dispenser de ses obligations politiques. Trois fois, dans l'année 1869, il quitta sa maison d'Auxon pour venir exercer à la ville ses droits de citoyen. Il tenait que tant que Dieu nous laisse sur la terre, nous avons des devoirs à y remplir et des exemples à y donner. Quelle leçon pour ces

générations nouvelles amollies par le luxe et qui se disent dégoûtées des devoirs publics par crainte ou par ressentiment d'un échec ! Esclaves de la vanité, de l'égoïsme ou de la peur, qui redoutent de faire quatre pas pour aller déposer dans une urne le vote de la conscience. Malheureux, qui ne voient pas que l'abstention est une lâcheté, et qu'après le crime de livrer sa patrie aux ennemis du dehors, il n'y en a pas de plus grand que de l'abandonner à ceux du dedans !

M. Bourgon, éclairé d'une meilleure lumière, s'occupa de politique jusqu'au dernier jour. La politique à ses yeux était la religion du citoyen. Il eut plus que personne des regrets amers, des espérances déçues, de profonds déplaisirs, mais jamais la défaite ne lui inspira ni découragement, ni éloignement des affaires, ni misanthropie. Il était de ceux qui ont toujours une place dans la société quand même il n'y ont plus de fonctions publiques, et qui demeurent, par leur caractère et leur ascendant, les maîtres naturels de tous les gens de bien. Quand on le voyait, soit à Auxon, soit à Foucherans, drainant ses prairies, taillant ses arbres, remuant la terre, bâtissant encore à quatre-vingt-dix ans, surveillant ses ouvriers chaque jour, les payant chaque semaine, donnant des conseils aux communes et aux fabriques, s'asseyant avec plaisir à la table des presbytères, ouvrant sa maison avec un généreux empressement aux ecclésiastiques et aux personnes honorables de tout le voisinage, on ne pouvait qu'être charmé, instruit, édifié par cette vie si active, si pleine d'obligeance, si utile encore à tout le pays.

La semaine achevée, il venait passer le dimanche à Besançon, au milieu de ses livres et de ses amis. Etranger à toute idée de luxe, peu soigneux de sa personne, content des plus simples meubles comme du plus frugal repas, il recherchait avec un goût prononcé les beaux livres, les gravures rares, les médailles précieuses, les anciennes monnaies, et ne résistait guère à la tentation d'acquérir quelque petit tableau dont on lui avait fait connaître la valeur. Ce n'était pas un savant, mais un connaisseur éclairé et d'un véritable mérite. Je me trompe, il savait sa Comté avec des détails de mœurs, des appréciations sur les époques, des jugements sur les personnes, qui ont été pour nos historiens des sources inépuisables. On n'écrivait guère sur ces matières sans l'avoir consulté. Il avait d'ailleurs, dans sa vaste bibliothèque, un cabinet tout entier consacré aux livres du pays, et qu'il mettait avec une rare complaisance à la disposition des érudits et des amateurs. Ce cabinet dont M. Weiss, son ami, lui avait donné l'idée, renfermait non seulement tous les ouvrages composés sur notre province, mais tous ceux qui sont sortis de la plume des écrivains comtois. Il y rassembla plus de quatre mille volumes, les uns achetés à grand prix dans les ventes publiques, les autres heureusement découverts dans quelque grenier, plusieurs généreusement offerts par leurs auteurs pour s'assurer une place dans cette collection si curieuse et si complète. Si le titre manquait, si quelques passages étaient maculés, il réparait de son mieux ces injures du temps, copiant le titre, effaçant les taches, rajustant les

pages en lambeaux et se faisant relieur pour ne pas confier à d'autres mains ces vénérables reliques d'un passé devenu si rare. Puis, l'ouvrage une fois mis en sûreté, il le faisait couvrir de maroquin et de dorure, comme s'il ne pouvait pas assez honorer ses chers Comtois. Ainsi se forma cette bibliothèque unique en son espèce et dont le catalogue sera comme l'histoire littéraire de toute la province. Ce catalogue n'est qu'ébauché, mais des mains habiles l'achèveront. M. le président Bourgon a eu l'heureuse fortune de vendre sa bibliothèque, de son vivant même, à un jeune magistrat qui se fait un honneur de la garder pour la province, qui se propose de l'augmenter encore, et qui en ouvrira les portes aux amis des lettres et de la Comté. M. Henri d'Aligny, devenu propriétaire de ce cabinet, en a laissé la jouissance à son auteur, et M. Bourgon, sensible à ce procédé, n'a cessé d'y ajouter comme s'il lui eût encore appartenu. Je ne serai point, je l'espère, accusé d'indiscrétion en disant que le prix de ces livres si longuement amassés, est destiné à la chapelle de Saint-Maximin, à Foucherans, et aux écoles de la Chapelle-des-Bois et d'Auxon.

Il était profondément touchant de voir ce vénérable vieillard se détacher ainsi, avant de mourir, de tout ce qu'il avait le plus aimé et en cherchant un héritier de ses goûts studieux, songer à Dieu et aux pauvres. Ici se présente un trait qu'il me faut raconter avec quelques détails, parce qu'il appartient non seulement à la vie de M. Bourgon, mais à l'histoire de la Comté. Devenu, par la mort de son frère, héritier du

domaine de Foucherans, le président s'occupa d'y restaurer une habitation modeste et y porta aussitôt tout le goût qu'il avait pour planter et bâtir. A quelque distance du village s'élève une forêt célèbre dans nos chroniques par le séjour de saint Maximin, l'un de nos premiers évêques, mais où l'on ne voyait plus en 1865 que des murailles ruinées, et une croix à peine entretenue, dernier souvenir d'une chapelle détruite en 1777, et d'un pèlerinage qui avait survécu à toutes les destructions. M. Bourgon menait ses amis sur cet emplacement désert et leur parlait du dessein qu'il avait conçu d'y faire des fouilles et d'y relever la maison de Dieu. Un jour qu'il était à Auxon, on lui annonce la découverte d'un vieux tombeau dans un angle de mur de son verger. Cette circonstance le frappe, et songeant à saint Maximin, il prend la plume et m'écrit ce billet : « Voilà un avertissement que Dieu me donne. Je veux, » avant de mourir, restaurer le pèlerinage de saint » Maximin. Hâtons-nous, j'ai quatre-vingts ans, et le » temps qui me reste à vivre n'est pas long. » A ce signal donné par un vieillard, toute la contrée se réveille ; M. l'abbé Suchet, un de nos confrères, se met à la tête de l'entreprise, et le travail commence. Dès que les ruines furent déblayées, on découvrit tout le périmètre et les fondations de l'ancienne chapelle. Sous le pavé de la nef parurent des corps rangés en ligne droite et les pieds tournés vers l'autel. La haute antiquité de ces ossements se révélait assez d'elle-même. Un des corps portait sur la hanche droite une boucle de fer rouillée, dernier reste d'une ceinture.

Deux anneaux en fer avaient déjà été signalés avec un collier de verre, dans un procès-verbal dressé sur les lieux, en 1756, après la visite de l'ancienne chapelle. On retrouvait une partie de ces débris, parure des temps barbares, signe irrécusable des sépultures franques et burgundes. Il n'y a plus de doute, le sanctuaire de saint Maximin existait déjà, il était déjà célèbre dès le v[e] siècle, et la légende qui place ce personnage parmi les prélats qui ont gouverné l'Eglise de Besançon avant Constantin, devenait plus évidente que jamais. Gollut, Chifflet, Dunod, D. Ferron, tous nos historiens qui ont signalé saint Maximin comme un évêque de Besançon, ne s'étaient point trompés. Il faut renoncer à l'hypothèse des Bollandistes qui, abusés par une similitude de nom, n'avaient voulu voir dans la chapelle de Foucherans qu'un édifice élevé en l'honneur de saint Maximin, évêque de Trèves. C'est bien la sépulture retrouvée de saint Maximin, évêque de Besançon, vivant en ermite à six milles de la cité, fugitif et caché pendant la persécution dans la forêt de Foucherans, honoré d'un culte public dès les premiers siècles, et attirant à ses pieds de grands personnages qui venaient chercher le repos de la tombe dans un sanctuaire vénéré de tout le pays. Mais où était le corps de saint Maximin? On fouille le massif de l'autel, et quand on arrive aux fondements, une longue traînée de poussière humaine, mêlée de quelques ossements, apparaît aux regards. Cette poussière étaient répandue sur toute la longueur de l'autel dans un sens horizontal. Elle attestait que l'autel était un tombeau et que le corps du saint y avait

reposé. Qu'est-ce que la révolution a fait de ses reliques ? M. Bourgon recueille et précise ses souvenirs. Il a entendu dire que, pendant les jours de la Terreur, les habitants de Trepot ont enlevé le corps pour le soustraire aux profanations, et qu'ils l'ont enfoui sous le marche-pied d'un des petits autels de l'église de Foucherans. Les témoins sont morts, mais la tradition a encore un organe. Il faut la vérifier. L'événement justifie toutes les espérances. On découvre à l'endroit désigné les ossements d'un corps tout entier. L'anatomie les assemble, la piété les recueille, l'autorité ecclésiastique les vérifie et les déclare authentiques ; le peuple, saintement ému de cette découverte, forme autour d'eux un cortége d'honneur et de bénédictions, et trois mille personnes accourent de toute part pour les reporter dans l'antique forêt où ils avaient attiré pendant quinze siècles les hommages et les vœux de toute la contrée.

L'œuvre ne demeurera pas incomplète. M. Bourgon, qui avait aidé à retrouver ces belles reliques, leur élève aussitôt le noble asile où elles reposent aujourd'hui. Prêtres et fidèles, chacun voulut concourir à cette restauration de sa bourse ou de ses bras. En deux ans la chapelle est rebâtie, et le pèlerinage reprend tout son éclat. Il fallait suivre ce vieillard dont l'exemple était si entraînant, et qui commandait de la voix et de la main comme s'il eût reçu du ciel une sorte de mission. Le ciel lui donna le temps de l'accomplir. Il célébra trois fois la fête de saint Maximin au milieu de sa famille, de ses amis et des prêtres du voisinage. Là, d'un accent

plein d'émotion et d'un geste plein d'autorité, il acclamait à la fin du repas le nom et le règne de Pie IX. C'était à ses yeux la seule autorité encore debout. Il aimait le Pape et le confessait hautement. Huit jours avant la bataille de Mentana, il avait porté en ces termes un toast que personne n'a oublié, parce qu'on y vit un présage de la victoire : « Au triomphe prochain de Pie IX et à la confusion de ses ennemis. » Ce mot, je le répète avec confiance quatre ans après, car M. le président Bourgon attendrait encore le triomphe de la papauté jusque sur les ruines de Rome et du Vatican.

La restauration de Saint-Maximin fut l'œuvre et la consolation de sa vieillesse, mais cette œuvre ne suffisait pas à sa pieuse activité. Il songea de bonne heure à son tombeau, et comme il ne faisait rien pour lui-même sans y chercher en même temps quelque utilité pour les autres, il céda un champ à la commune d'Auxon pour en faire un cimetière, l'entoura de murs et y bâtit pour lui, pour les siens, pour son curé, une chapelle funèbre. L'administration vit avec déplaisir cette réserve de six pieds carrés qu'il avait mise dans l'acte pour se faire enterrer dans un coin de la terre donnée à la commune. Il fallut plaider. M. Bourgon ne reculait jamais. Il se fit remettre, par jugement du tribunal de Besançon, en possession de son champ et disposa, comme il l'entendait, sa propre sépulture. De tels soins, mêlés de tracasseries administratives et de débats judiciaires, n'avaient rien de triste ni d'importun pour ce caractère énergique et si bien trempé. Bien différent de ces âmes vulgaires qui se détournent de la mort

comme pour échapper à ses regards, il en parlait volontiers sans crainte d'attirer son attention comme sans se plaindre d'avoir été oublié. La mort s'approcha de lui à pas lents et comme à regret. Elle ne fit sentir son approche que deux ou trois jours à peine, mais à son corps seulement, et en laissant à son âme la jouissance complète de ses facultés intellectuelles et morales. M. Bourgon demeura indépendant jusqu'à sa dernière heure, de la maladie comme de tout le reste, de tout, excepté du devoir.

Le dernier devoir fut rempli avec le scrupule du vieux magistrat qui s'est dit chaque jour en montant sur son siége : Je serai jugé autant de fois que j'aurai jugé les autres. Il appelle un prêtre dès l'avant-veille de sa mort, lui prend la main et lui dit : Je suis plus malade qu'on ne pense, ma confession est prête, entendez-moi. Après sa confession, une douce satisfaction éclate dans toute sa personne : « Maintenant, dit-il, Dieu fera de moi ce qu'il voudra, je désire le recevoir demain avec les derniers sacrements et avec l'indulgence du Jubilé. » Le lendemain, à l'heure marquée, sa chambre est illuminée comme un sanctuaire et Dieu y apparaît dans toute la pompe des plus augustes cérémonies. M. Bourgon se confesse de nouveau et prête une religieuse attention à toutes les belles prières qui accompagnent l'administration des sacrements. Averti qu'on allait commencer les litanies des saints, il répond d'une voix distincte : « Je m'unis à vous, j'ai prié les saints tous les jours de ma vie. » Il offre avec empressement ses membres aux onctions de l'Eglise,

reçoit le viatique avec une ferveur marquée, et redouble de recueillement et de piété pendant l'application de l'indulgence plénière. La cérémonie est achevée, Dieu se retire en le bénissant. A cette dernière bénédiction, le malade se soulève, courbe sa tête vénérable et marque hautement son front et sa poitrine du signe de la croix. Le reste de la journée est donné aux dernières affaires, aux derniers adieux. Le mourant ne songe qu'aux personnes qui l'entourent. Ses deux filles, sa nièce, ses amis, son confesseur, reçoivent dans un sourire, dans un regard, dans une parole, le prix de leurs soins. Ce cœur, si ferme devant la mort, se fond de tendresse devant la piété filiale. M. Bourgon profite de toutes les occasions pour remercier et bénir, pour tendre la main, pour laisser couler une larme, pour sourire encore une fois. Il ne restait rien de ces dehors un peu rudes qui servaient comme d'enveloppe à cette âme d'élite. L'âme, sur le point de quitter la terre, se révélait tout entière avec ses vives affections, sa foi robuste et ses lumineuses espérances.

Le soir, son confesseur le retrouve dans la même lucidité d'esprit, partageant ses préoccupations et ses regards entre la France et l'Eglise, et s'intéressant jusqu'à la fin à ces grandes choses. Il parle de l'avènement du ministère Ollivier et de la politique nouvelle du gouvernement, il parle surtout du Saint-Père et du Concile œcuménique. Il disait avec un accent plein de conviction : « J'ai toujours aimé la justice, l'Eglise et le Pape. » La nuit venue, il parut s'assoupir, mais il voulut demeurer dans son fauteuil, observant, pour

ainsi dire, la mort qui l'envahissait et qui montait lentement des extrémités jusqu'au cœur. Le matin du jour fatal, la sérénité d'âme était la même. Il prit son journal et essaya de le lire, puis, le donnant à sa nièce qui veillait auprès de lui : « Je n'y vois plus, lis-moi les nouvelles, mes yeux se troublent, c'est un signe que la fin approche. » Son confesseur revint et reçut les dernières confidences de son âme. Le sacrifice de sa vie fut renouvelé d'une manière plus accentuée que la veille. Il souleva ses bras et dit d'une voix forte : « J'adore la volonté de Dieu et je m'y résigne de tout mon cœur. » Un moment après : « Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! » Ce fut sur la terre la dernière parole de cet homme de bien, qui n'a rendu qu'à Dieu et à l'Eglise son âme si fière. Il s'endormit sans effort, le samedi 5 février 1870, prêtant l'oreille aux prières de l'agonie qui étaient récitées à son chevet et répétées dans toutes les églises de la ville. Un reflet d'en haut éclaira son visage, et on pouvait y voir, longtemps encore après qu'il eut rendu le dernier soupir, que sa longue vie avait été celle d'un sage, et sa courte mort celle d'un chrétien.

Cher et vénérable doyen de cette compagnie, je vous fais en son nom les adieux d'une pieuse confraternité. Agréez ces pages où j'ai voulu retracer quelque ombre de ce que vous étiez pour nous et pour cette province. L'âge n'avait fait qu'agrandir la place que vous teniez à notre tête, et aucun de nous n'y laissera le vide qu'y ont laissé vos cheveux blancs. Votre mission fut de mettre en relief les trois qualités qui distinguaient les

reçoit le vir
de recuei'
l'indulge
se retire
malade
haute'
Le re
aux
sor
ar
u

vieux Comtois, le bon sens, l'énergie, l'amour du sol natal. Cette mission de droiture, d'indépendance et de patriotisme, vous l'avez accomplie jusqu'à votre dernier jour. Je crois vous entendre encore : tout ce que nous voyons, vous l'aviez prévu. Vous aviez prévu que l'empire, dont le prestige ne s'était soutenu que par la victoire, s'abîmerait dans la première défaite. Vous aviez prévu que l'Europe entière prendrait les armes, que l'invasion déborderait dans nos contrées et que la révolution serait encore une fois maîtresse des destinées de la France. Vous disiez à chacun de nous avec cette familiarité qui nous honorait tous : « Mon ami, quoi qu'il arrive, soyons toujours Comtois. » J'ai retenu ce noble conseil et je le répète en face des incertitudes de l'avenir. Les destinées de la France dépendent aujourd'hui d'une bataille ou d'une révolution, et la Franche-Comté en sera peut-être le premier enjeu. La France, c'est la patrie avec ses drapeaux déchirés que la défaite nous a rendus plus chers ; nous en défendrons l'honneur avec le dévouement d'un soldat d'avant-garde. Mais la Comté, c'est le sol, c'est la maison, c'est le souvenir et l'âme de nos ancêtres avec leurs plus fiers sentiments. Le sort des combats pourrait nous séparer de la France, jamais de la Comté. S'il plait à Dieu, nous serons toujours Français ; mais il ne tient qu'à nous d'être toujours Comtois.



FABLES

Par M. VIANCIN.

LE CHÊNE ET LE PÈRE DE FAMILLE.

Un chêne presque séculaire
S'élevait entouré d'arbres jeunes et beaux,
Nés des glands descendus de ses féconds rameaux.
Comme lui plus qu'octogénaire,
Un père de famille, au cœur triste et chagrin,
A son riant contemporain
Se plaignait d'être solitaire.
« Chêne heureux, lui disait cet homme infortuné,
» Te voilà rayonnant de voir sous ton ombrage
» Tous les brillants sujets issus de ton feuillage,
» Et moi.,. je suis abandonné.
» J'eus aussi dans un temps des enfants en grand nombre;
» J'en ai perdu moitié par l'implacable mort;
» Les survivants sont tous dispersés par le sort,
» Et mon âme loin d'eux reste inquiète et sombre.
» Tu peux vivre encor longuement
» Tranquille spectateur de ta progéniture,
» Et moi, je vais mourir dans mon isolement,
» Privé de tous les dons que m'a faits la nature. »

Le vieux chêne qui l'entendit,
D'un ton grave lui répondit :
« Passant, console-toi : l'humaine destinée
» Est de rester sujette aux pertes, aux douleurs,
» Aux revers, aux plus grands malheurs;
» La vieillesse est partout souvent abandonnée;
» Mais il est sur la terre un arbre souverain,
» Eternel protecteur de tout le genre humain,

» Qui lui garde un abri dans toutes ses misères
» Et réunit un jour les enfants et les pères.
» Souviens-toi des leçons d'un Sauveur adoré,
» Et, sans répandre ailleurs de vaines doléances,
» Porte au pied de l'arbre sacré
» Et tes regrets et tes souffrances. »

UNE RENCONTRE DE LA FABLE ET DE LA VÉRITÉ.

Jadis fut en Egypte une Divinité
D'une grande célébrité.
C'était un bœuf, objet des plus pompeux hommages;
On lui donnait le nom d'Apis;
On tirait de lui des présages
Et l'on croyait qu'en lui revivait Osiris.
Ce dieu mortel enfin devait perdre la vie;
Mais sa gloire incessante était si bien servie
Par un nombreux concours de prêtres imposteurs,
Dont l'infaillible prévoyance
Perpétuait sa ressemblance,
Qu'Apis ressuscitait en tous ses successeurs.

Il est certains jours d'allégresse
Chez un peuple civilisé,
Où l'animal de même espèce,
Au milieu des splendeurs de l'antique Lutèce,
Semble être encor divinisé.
C'est le bœuf gras. — On le couronne
De fleurs et de rubans; nombre de citoyens,
Dans l'escorte qui l'environne,
Sont travestis en dieux les plus chers aux païens;

De rue en rue on le promène
Aux sons bruyants des cors, des hautbois, des tambours;
On fait halte avec lui dans tous les carrefours :
Du carnaval c'est la semaine,
C'est la fête des jeux, des ris et des amours.

Sous un de ces soleils, dans sa fierté comique,
Le cortége mythologique
Rencontre à l'improviste un funèbre convoi.
Tout saisi d'un pieux émoi
Il s'arrête..... et voilà de la troupe olympique
Tous les dieux qui font à la fois,
Avec recueillement, le signe de la croix.

O peuple ! tu n'es pas frivole
Autant qu'on le reproche à ta légèreté.
Le Dieu vivant t'éclaire et la fable s'envole
Lorsque devant ses pas surgit la vérité.
La fable c'est la vie humaine
Que souvent le mensonge entraîne
A l'oubli de son sort mortel;
La vérité c'est la lumière
Qui sur notre froide poussière
Descend du signe auguste, interprète du Ciel.

LES ESPALIERS.

On a fait de si grands progrès
Dans l'art de l'arboriculture
Qu'on semble s'y livrer exprès
Pour faire honte à la nature.

C'est à qui chez nos jardiniers,
Rivaux de savante industrie,
Dans ses poiriers, dans ses pommiers
Mettra le plus de symétrie.

Les arbres en sont torturés
De nœuds, de crochets, de baguettes,
Afin que soient bien figurés
Des éventails dans leurs toilettes.

Le fruit n'en devient pas meilleur,
Bien qu'il prenne un volume énorme ;
Même on croit qu'il perd en saveur
Ce qu'il a gagné par la forme.

Un ce ces tristes végétaux
A son voisin disait naguère :
« — Eh bien ! de nos tailleurs nouveaux
» Comment te trouves-tu, confrère ?

» — Ma foi, répond l'autre, pas bien,
» Je me sens bridé sans mesure ;
» Je souffre de plus d'un lien
» Qui me donne une fausse allure.

» On fait de nous des espaliers
» Fort élégants en apparence ;
» Mais nous avons l'air d'écoliers,
» Bras en croix mis en pénitence.

» Que l'on nous émonde souvent,
» Qu'on nous décharge de la mousse,
» Qu'on empêche les coups de vent
» De nous donner mainte secousse,

» C'est fort bien : nous avons besoin
» D'une tutelle intelligente ;
» Qui ne prendrait de nous nul soin
» Rendrait notre sève indigente.

» Mais faut-il, pour porter des fruits,
» Que nos rameaux, devant, derrière,
» Soient toujours forcément conduits
» D'une façon si régulière ?

» Tant d'exacte uniformité
» Ne plaît pas à la Providence ;
» Dieu fit de la variété
» Le charme de son œuvre immense.

» Quand sur la terre comme aux cieux
» Rien ne fut créé symétrique,
» Croyant faire infiniment mieux,
» A tout gâter l'homme s'applique.

» Heureusement nos gouverneurs
» N'ont pas sous leurs mains ces étoiles
» Dont on admire les splendeurs
» Au front du firmament sans voiles.

» Supposons qu'un jour par milliers
» Les astres soient dans leur domaine,
» Ils les mettraient en espaliers
» Bien alignés à la douzaine. »

Ainsi des arboriculteurs
Leurs élèves font la critique :
Il arrive à des professeurs
La même chose en rhétorique.

LA TAUPE ET SES ENFANTS.

Les enfants d'une taupe un jour, mal avisés,
Voulurent sortir de la terre,
Se plaignant d'un séjour trop sombre et trop austère.
— Les voilà sur le sol à leur perte exposés.
« — Qu'avez-vous fait, leur dit leur mère?
» En vérité vous êtes fous
» D'abandonner ainsi vos trous.
» De peur je suis toute saisie,
» En songeant aux dangers que vous allez courir.
» Peut-être il me faudra vous entendre mourir.
» O déplorable fantaisie !
» — Allons, allons, vous vous trompez,
» Se permit de répondre un des émancipés,
» Votre crainte est une chimère,
» Vous en conviendrez, vieille mère.
» Nous n'avons pas reçu des yeux pour ne rien voir ;
» Pourquoi ne pas user de tout notre pouvoir ?
» Désormais de notre pâture,
» Sur ce large espace éclairé,
» Où nous marchons à notre gré,
» La découverte est bien plus sûre
» Que dans nos ténébreux sillons
» Où sans cesse il nous faut la chercher à tâtons.
» Laissez-nous librement parcourir ce domaine
» Qui va, tout le fait pressentir,
» Nous épargner beaucoup de peine
» Et nous donner bien du plaisir. »
Leur vouloir fut bientôt suivi de repentir.
Tout d'abord leur faible paupière
Dut avoir beaucoup à souffrir
Du vif éclat de la lumière.

Puis, quand ils commençaient à prendre leurs ébats,
Survinrent des chiens et des chats
A la griffe, à la dent cruelle et meurtrière,
Un jardinier qu'armait un instrument crochu
Et des gamins jouant d'un échalas pointu
Qui surent les occir de plus d'une manière
Et leur firent bien regretter
De ne pouvoir se rejeter
Dans une obscure taupinière.
Combien d'autres sujets, dans leur témérité,
Sont conduits promptement au comble des misères !
C'est pour n'avoir pas écouté
Les prudents conseils de leurs mères.

LE SINGE PRÉTENDANT A LA ROYAUTÉ

Singe Bertrand se mit un jour en tête
Qu'il était successeur du défunt roi Lion,
A régner à son tour le voilà qui s'apprête
Et fait aux animaux sa proclamation.
« — Peuple, saluez votre maître,
» S'écriait-il pompeusement ;
» C'est moi, c'est moi seul qui dois l'être,
» Et pour vous en convaincre, il suffit d'un moment.
» Légitime héritier de ce puissant monarque
» Dont on vénère encor les os
» Depuis qu'il est couché dans l'éternel repos,
» Je porte de mes droits plus d'une illustre marque :
» Contemplez mon visage empreint de majesté,
» L'éclair qui luit sous ma paupière,
» Mon attitude noble et fière
» Et la souveraine beauté
» De ma queue et de ma crinière,

» Je suis Lion, je suis votre roi, c'est certain ;
» Mais je tiens à régner surtout par vos suffrages,
» Et j'attends de leurs témoignages
» Que votre libre choix confirme mon destin. »

Du soi-disant monarque et de son éloquence
Les quadrupèdes étonnés,
S'entre-regardaient en silence,
Lorsqu'un renard, levant le nez,
Prit en ces termes la parole :
« — Quelle risible faribole
» Vient nous conter ce maître fou ?
» Je voudrais bien savoir par où
» Il ressemble au lion : voyez un peu sa face
» Qui fait du haut en bas grimace sur grimace ;
» Ses poils courts et crépus qu'il prend pour de longs crins,
» Ce tic dont le retour l'obsède, le tracasse
» Et le porte sans cesse à se gratter les reins.
» Quel prince ! a-t-on jamais rien vu de plus cocasse ?
» Sa queue ?... où donc est-elle ? Il n'en a point, ma foi :
» Ah ! le plaisant lion et le drôle de roi !

» — Bravo, bravo ! » cria tout l'auditoire,
En riant aux éclats. — Ainsi finit la gloire
Du prétendant, confus d'un tel mépris,
Comme un renard qu'une poule aurait pris.

Ailleurs, un autre singe a pu voir d'autres têtes,
Dupes de ses discours, s'incliner sous ses lois.
Autant les animaux montrent d'esprit par fois,
Autant certains hommes sont bêtes.

LA CIGALE ET LA FOURMI

VERSION DE FANTAISIE

La cigale ayant chanté
Jour et nuit durant l'été,
Trouva la saison fort dure
Quand le vent du nord souffla,
Et manquant de nourriture,
Très humblement elle alla
Se plaindre de la famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
De quoi pouvoir subsister,
Jusqu'aux jours où l'abondance
Viendrait lui rendre l'aisance.
La fourmi dans son manoir
Se plut à la recevoir
De façon la plus gentille,
Et lui dit : « Ma pauvre fille,
» J'entends me piquer d'honneur :
» J'ai su que dans ma famille.
» Certain jour, un mauvais cœur
» Traita fort mal votre sœur.
» Ma parente fut cruelle ;
» — Vous n'avez, lui disait-elle,
» Employé qu'à des chansons
» Le temps chaud de nos moissons ;
» Vous chantiez, mademoiselle,
» Nuit et jour à tout venant ;
» En hiver la faim vous presse ;
» Vous voilà dans la détresse ;
» Eh bien ! dansez maintenant.
» — N'ayez peur que je saisisse
» Un pareil trait de malice,

» Vous qu'un si pénible émoi
» Vient de faire entrer chez moi ;
» Je me sens bien plus heureuse
» D'être envers vous généreuse :
» Ainsi n'allez pas plus loin ;
» Bien pourvue est ma demeure ;
» Je vais vous donner sur l'heure
» Ce dont vous avez besoin,
» Et cela sans exigence
» De retour ni de profit ;
» Un peu de reconnaissance
» De votre part me suffit.
» Ce langage vous étonne ;
» De moi vous semblez douter ;
» Ah ! c'est qu'à présent l'on donne
» Largement, sans rien prêter.
» Ce fait aisément s'explique :
» Nous vivons en République,
» Régime tout fraternel
» Que l'on sait enfin comprendre,
» Et dont l'esprit doit s'étendre
» Sur la terre, au gré du ciel.
» Honte, honte à la railleuse
» De votre ancienne emprunteuse !
» Elle est vilaine à mes yeux,
» Et je trouve beaucoup mieux
» D'apaiser votre indigence
» Avec libéralité
» Que d'envoyer à la danse
» Un sujet fort contristé,
» Pour qu'il fasse pénitence
» D'avoir un peu trop chanté. »

La cigale consolée
Ne le fut pas à demi
Et s'en retourna comblée
Des présents de la fourmi.

O mon maître, Lafontaine,
Pardon si dans ton domaine
Je puise un peu hardiment
Un nouvel enseignement.
On retient, on apprécie
Ta leçon d'économie ;
Mais d'un œil plus satisfait
On considère un bienfait.

LA COURGE, LE POTIRON

LE MELON ET LE CORNICHON

Une courge des plus grossières
Vantait beaucoup son suc. — Près d'elle un potiron,
Devenu par l'engrais monstrueusement rond,
Et de plus tout gonflé de paroles très fières,
L'interrompant soudain, lui cria : « Taisez-vous,
» Citrouille, taisez-vous bien vite;
» Assez nous est connu votre pauvre mérite,
» Et vous ne savez pas ce qu'on obtient de nous.
» Quand vous ne fournissez qu'insipides potages,
» Supportés tout au plus dans les moindres villages,
» Aliment de telle fadeur
» Que souvent il fait mal au cœur,
» Aux cités, nous donnons d'excellentes purées
» Qui, lorsqu'on sait en prendre soin,
» Pour flatter le palais, n'ont pas même besoin
» D'être legèrement sucrées.
» De nous on fait aussi des grattins succulents
» Qu'on se plaît à servir tout dorés, tout brûlants,
» Et le monde qui nous entoure
» De toutes les façons nous aime et nous savoure. »

Un superbe melon de Chypre ou Cantaloup
Observait ces acteurs d'une scène orgueilleuse.
« Ma foi, vous m'amusez beaucoup,
» Leur dit-il d'une voix railleuse :
» A vous entendre, rien n'est bon
» Comme citrouille et potiron ;
» En vérité je ris de tant d'outrecuidance ;
» Pour vous laisser du moins quelque peu d'importance,
» J'admets que dans son genre un de vous soit parfait ;
» Mais moi, que suis-je, s'il vous plaît,
» Moi qu'à si bon droit l'on renomme,
» Moi, melon recherché de tout fin gastronome ?
» Toi qui parles de sucre, en es-tu donc pourvu
» Autant que je le suis ? Ça ne s'est jamais vu. »

Les auditeurs de la dispute
Pensaient qu'elle allait finir là ;
Mais devait survenir, pour apaiser la lutte,
Un causeur quatrième : — A son tour il parla.
« Mes chers cousins, dit-il, vos qualités exquises,
» Sans peine, j'en conviens, sont loin de m'être acquises,
» Mais je puis plaire aux gens dont l'appétit va mal :
» C'est par le cornichon que le goût ressuscite,
» Et pour m'assaisonner, là, tout près de mon gîte,
» On prépare certain bocal.
» Vous voyez que dans son partage
» Le moindre de nous tous n'est pas sans avantage.
» Mais entre des sujets plus ou moins estimés
» Pourquoi tant d'amour-propre et de fanfaronnades ?
» Folie ! un de ces jours on va nous entamer,
» Trancher, broyer et consommer ;
» Tâchons donc jusque-là d'être bons camarades. »
Il dit : c'était penser et conclure assez bien,
Aussi ne répliqua-t-on rien.

Mais que d'autres jaseurs sont d'une impertinence
Qu'on ne parvient jamais à réduire au silence !

A chaque instant nous rencontrons
Des courges et des potirons,
Des melons et des cornichons,
Jaloux, médisants, fanfarons,
Tous vantards autant qu'imbéciles,
Tous prodiges de vanité ;
Vouloir livrer la guerre à leur stupidité,
C'est prendre des soins inutiles.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

RAPPORT

DU

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1870

PAR

M. l'abbé PIOCHE

MESSIEURS,

Votre commission vous présente le rapport qu'elle devait vous lire l'année dernière. Les grands malheurs qui ont troublé la France ne vous ont guère permis de continuer vos travaux pacifiques; les muses sont amies de l'ordre et de la paix, et la guerre terrible qui vient à peine de finir étouffait leur voix et nous empêchait même de les écouter. Le concours de poésie de l'année 1870 ne manque pourtant pas d'intérêt; huit pièces, d'un mérite divers, ont attiré notre attention : nous éliminons d'abord deux poésies arrivées beaucoup trop tard pour entrer en lice et qui, d'ailleurs, ne pourraient figurer avec honneur dans ce concours.

Parmi celles qui ont fixé l'attention, nous signalerons d'abord la pièce portant le n° 3, dont le titre est : *le Tombeau de Gargantua.*

Il y a, près de Vuillafans, une montagne qui porte ce

nom, nous dit l'auteur, et ce nom tient à certaine légende à laquelle il essaie de faire croire : Gargantua, épris du vin de ce bienheureux coteau, vient mourir près de Vuillafans, non par la main d'Hercule, comme le brigand du mont Aventin, mais par suite d'excès — ce qui n'est point du tout héroïque. On s'attendait à mieux pour une légende. L'auteur, qui a du goût, nous épargne une description trop réaliste ; mais la mort de ce personnage est peu poétique et n'inspire aucun intérêt. Ici c'est le sujet qui manque au poète ; il était difficile d'embellir un fait aussi trivial ; il eût fallu peut-être un certain esprit de bouffonnerie pour le faire passer, et l'auteur témoigne, par son style qui ne manque pas de noblesse, et par certaines strophes gracieuses et bien rhythmées, qu'il peut faire beaucoup mieux et que le burlesque n'est pas le genre où il pourra réussir.

Une seconde pièce qui porte le n° 1 et a pour titre : *Une cure de Messire Jacques Coictier*, nous offre un petit drame où le dialogue est vif, les réparties heureuses, où l'on rencontre souvent du trait et de l'esprit, mais les vers nous ont semblé souvent rudes et peu poétiques par l'expression : il faut toujours que les vers soient des vers ; le mépris systématique de la césure et la liberté que l'école moderne se donne dans l'enjambement enlèvent plus au mérite d'une poésie qu'elles ne peuvent lui donner de grâce et de naturel ; du reste, l'auteur surfait un peu le caractère des personnages qui appartiennent à l'histoire, et l'exagération

ne produit le beau que quand elle élève la nature au-dessus d'elle-même et la rend conforme à son type essentiel.

La pièce qui porte le n° 5 est encore une légende, mais plus intéressante que la première. Elle a pour titre : *Notre-Dame d'Aigremont*, et prétend nous faire connaître l'origine de cette chapelle. Un château, que l'auteur nous montre près de là, est habité par Enguérand, haut baron de Champlive. Ce seigneur, fort licencieux, est raillé dans une orgie pour n'avoir pu séduire uue jeune fille ; sa fureur est telle qu'apercevant, du haut de sa tourelle, l'innocente cause de cette plaisanterie, Loïsa avec son frère le pêcheur, sur une nacelle, il la tue d'un coup d'arbalète : le frère recueille dans ses bras la jeune fille sanglante et inanimée et jure qu'il la vengera. Dix ans après, le sire d'Aigremont, vieilli et pénitent, élève une chapelle à la Sainte Vierge. Un sculpteur inconnu offre ses services et taille dans le marbre une statue de la Mère de Dieu ; quand l'œuvre est achevée et brille à tous les regards, Enguérand y reconnaît la sanglante victime de ses fureurs ; pendant qu'il reste atterré, le sculpteur, qui n'est autre que le frère de Loïsa, s'élance sur lui, le tue et disparaît.

La fable est gracieuse, assez bien développée, mais écrite trop vite ; le style est lâche, la versification manque souvent de correction ; les césures fausses ; les fautes d'orthographe même se montrent quelquefois. Néanmoins, votre commission reconnaît du talent

dans l'auteur et l'engage à cultiver un art dont il ne connaît encore ni toutes les ressources ni toutes les règles.

La pièce marquée du n° 4 a pour titre : *La Sœur Marthe*. Ce sujet, traité bien des fois, ne craint pas la redite ; cette figure si chrétienne, si héroïque, sera toujours chère aux Bisontins ; l'auteur n'a malheureusement pas tiré parti de la matière : ses vers coulants et faciles sont presque toujours sans couleur et sans force ; le style est soutenu, mais il manque d'éclat ; la pièce se termine en exprimant un vœu auquel votre commission s'associe pleinement, — c'est celui d'élever une statue à cette sainte religieuse. Il est à regretter que la verve du poète n'ait pu trouver que quelques beaux vers, trop rares pour faire oublier la faiblesse de l'ensemble.

La pièce qui porte le n° 8 a pour titre : *Ruines*. C'est une série de tableaux qui ne manquent ni d'éclat ni de mouvement. L'auteur peint à grands traits les diverses époques de l'histoire de notre province : d'abord l'époque celtique et les mystères des Druides ; c'est une Véléda qui chante :

Prophétesses mes sœurs,
Préparez la verveine ;
Chastes vierges de Sayne,
Préparez la verveine,
Avant le sang, les fleurs !

Puis vient l'époque de la conquête :

Rome, dont l'univers seul donnait la mesure,
Pouvait donc à son tour payer avec usure
A Vercingétorix l'outrage de Brennus.

Enfin, l'auteur nous transporte à l'époque gallo-romaine, aux jeux du cirque, aux persécutions des premiers chrétiens ; je cite l'une de ses strophes :

Voici les sénateurs vêtus de longues toges
Que des grilles d'or pur enferment dans leurs loges ;
Plus loin les chevaliers sur leurs gradins parés;
Au podium arrive un magistrat curule ;
La vestale à ses pieds porte l'encens qu'on brûle
Sur l'autel virginal dans les trépieds sacrés.

Il y a dans cette pièce des vers bien frappés ; une rime riche et souvent heureuse ; le style est généralement pur ; les détails sont poétiques, mais la pensée qui domine l'ensemble est très obscure ; après ces trois tableaux qui se succèdent, il ne tire aucune conclusion ; votre commission, tout en encourageant le poète, lui reproche sévèrement ce manque de vue bien arrêtée qui ôte au poème ce qu'il peut avoir d'intelligible.

La pièce qui porte le n° 7 est intitulée : *l'Exil de saint Colomban*. C'est un fort beau sujet où l'auteur fait preuve de connaissances historiques très louables et d'une étude approfondie de ses personnages ; son style est naturel, sa versification est facile, trop facile peut-être ; mais le tour n'est jamais poétique ; l'expression manque de cette vigueur, de ce relief qu'exige la poésie ; c'est un excellent récit, bien pensé, habilement développé, mais écrit en prose rimée, en bonne prose, il est vrai, mais toujours au-dessous du

ton que le genre poétique réclame. Votre commission excepte cependant plusieurs passages heureux, et particulièrement la fin de la pièce.

Voici un autre drame qui porte le n° 2 et a pour titre : *Philibert de Chalon*. Le sujet est la mort de ce prince au siége de Florence. La scène s'ouvre dans une caverne de brigands qui chantent et font ripaille. Marguerite, la fiancée du prince, est captive, et, pour comble d'horreur, elle voit entrer dans la grotte celui qui la poursuit de son amour insensé, l'ennemi de son fiancé qui paie le chef de la bande pour tuer Philibert le lendemain, pendant l'assaut qu'on va donner à Florence. Marguerite, arrachée au péril par miracle, court instruire Philibert, qui est au camp avec de Vyt, son frère d'armes; elle n'a même pas le temps de s'expliquer, le clairon sonne et Philibert quitte Marguerite pour s'élancer à la tête des troupes espagnoles. Il est frappé et revient mourant dans sa tente, porté par ses compagnons.

SCÈNE IV.

Tente de Philibert : le généralissime des impériaux est étendu sur un lit de camp, mortellement blessé de deux coups d'arquebuse.

PHILIBERT (délirant).

Marguerite !... Ma mère !... O ma chère Comté !
Où suis-je ?... Sommes-nous maîtres de la cité ?

VYT.

Pas encor.

PHILIBERT (revenant à lui).

C'est toi, Vyt, que ma mort soit cachée
A mes soldats ; déjà, du monde détachée,
L'âme s'échappe et fuit vers un autre horizon.
Cher Vyt, tu remettras mon sceptre et la Toison
A Nassau mon neveu. Marguerite... ma mère...
J'eusse voulu vous voir à mon heure dernière,
Anges qui sur ma vie avez jeté des fleurs.
Me pardonnerez-vous vos larmes, vos douleurs !
La mort vient... près de moi, mes serviteurs fidèles,
Mes Comtois..., de l'assaut a-t-on quelques nouvelles ?

DE VYT.

Florence va se rendre et vos deux assassins,
Prince, sont maintenant en lieu sûr dans nos mains.
Nos soldats furieux veulent...

PHILIBERT.

Qu'on me les nomme ?

DE VYT.

Un bandit d'abord ; l'autre, on le croit gentilhomme.

PHILIBERT.

O vous, mes chers amis, qui m'avez assisté
En mes derniers moments, voici ma volonté :
Dans un instant, je vais vers le Dieu qui pardonne
Comparaître à mon tour ; ainsi, je vous l'ordonne,
Que ces deux prisonniers soient libres ;... je le veux.

DE VAUDREY

(Sur le seuil de la tente, à part et sans être entendu de Philibert) :

Trop tard ! justice est faite, ils sont morts tous les deux.

PHILIBERT.

Un soldat va mourir, amis, séchez vos larmes.
Cher Vyt, fais appeler Bourgogne le roi d'armes.

MARGUERITE
(apparaît et se précipite à genoux près du lit de son fiancé).

Philibert !...

PHILIBERT (se soulevant).

Marguerite !...

MARGUERITE.

Ah !...

PHILIBERT.

O merci, mon Dieu !
Vous m'avez exaucé, je puis mourir,... adieu !... (Il expire.)

BOURGOGNE.

Le prince est mort ! au nom de l'Empereur mon maître,
Nous, Bourgogne héraut, à tous faisons connaître.

MARGUERITE.

Pour le monde je suis morte aussi désormais.

DE VYT (fermant les yeux de Philibert).

Philibert de Chalon ! mon frère, dors en paix !

Votre commission a trouvé cette pièce plus dramatique que la précédente ; sans doute, l'ensemble est peu lié ; l'histoire surtout réclame ses droits dont l'auteur a tenu trop peu compte ; le lieu change peut-être trop souvent, ce qui nuit à la simplicité de l'action et la rend moins moins facile à saisir ; les caractères sont trop peu marqués, ce qui résulte surtout du peu de développement de l'intrigue ; mais il y a de beaux vers, et votre commission demande qu'on encourage le talent de l'auteur.

Enfin, la pièce qui porte le n° 6 et le titre : *La Grâce-Dieu,* a réuni les suffrages de votre commission.

Il s'agit du monastère antique qui fut quelque temps occupé par une forge, puis, dernièrement, rendu à sa destination première. Il y a peu d'idées dans cette pièce, mais elles sont bien développées : la strophe est élégante, la rime n'est point vulgaire, et plusieurs vers sont frappés au coin de la poésie la plus noble et la plus élevée ; malgré quelques inégalités, cette pièce a paru bien supérieure, par l'expression et la beauté des sentiments, à toutes celles du concours ; nous citerons les strophes les plus remarquables :

Hier, Dieu, las enfin des crimes de la terre,
En détourna sa face et la nuit descendit ;
Et, des volcans humains débordant le cratère,
La lave incandescente à flots se répandit...
Elle envahit la plaine et, d'un effort sauvage,
Elle broya le trône et renversa l'autel !
Les ruines marquaient son funèbre passage
Et son attouchement toujours était mortel...

D'un choc elle heurta l'angle du monastère,
Et le vide se fit sous l'ombre des arceaux...
Ce contact infernal en chassait l'hôte austère
Et dispersait au loin les mystiques faisceaux.
La croix tomba du faîte aux coups de la rafale ;
La grande voix d'airain s'éteignit dans la tour,
Les débris des vitraux encombrèrent la dalle
Et l'image des saints fut souillée à son tour.

L'industrie alluma son ardente fournaise
Sous la voûte où jadis avait flotté l'encens,
Et, dans les vastes nefs, les forgerons à l'aise
Frappèrent à l'envi leurs coups retentissants.

Parfois les chants impurs s'échappant de leur gorge
Epouvantaient l'écho de ces murs profanés,
Et les noirs travailleurs, aux clartés de la forge
Avaient, sans le savoir, des profils de damnés...

Qu'un splendide printemps prodiguât aux ramures
La sève, les bourgeons et les fleurs et les nids;
Qu'il flottât des parfums, qu'il montât des murmures,
Que la vie et l'amour s'éveillassent unis;
Que l'hiver, de glaçons grossît la cataracte,
Qu'il vînt stériliser, en y marquant ses pas,
L'onde qui se durcit, le sol qui se contracte,
La forge flamboyait et ne se taisait pas !

Aujourd'hui la tourmente est loin, bien loin derrière.
Car l'humanité marche avec des pas géants.
C'est encore une fois l'âge de la prière,
Et l'Eglise a vaincu l'effort des mécréants.
Les vendeurs pêle-mêle ont fui chassés du temple;
Les autels ont repris l'éclat des anciens jours,
Et, sur un sol chrétien, l'œil attendri contemple
Le grand arbre de Foi qui se dresse toujours.

Les lambeaux, les débris, les funèbres vestiges
Revivent transformés par de pieuses mains,
Et semblables aux lis groupés le long des tiges,
Les asiles sacrés s'ouvrent sur les chemins :
Ce n'est plus le marteau retombant sur l'enclume,
Ni la barre de fer qu'il frappait au milieu,
Ni le rouge foyer d'un immense volume
Que l'on va maintenant voir à la Grâce-Dieu :

Les ruines d'hier où grandissait l'érable
Ont quitté leur manteau de ronce et de chardon;
Sur l'autel reconstruit, est le Roi secourable
Accessible au pécheur avide du pardon.
Dans l'ombre des couloirs flotte la robe blanche
Des pères absorbés qui marchent le front nu;
Et le long de la rampe où mugit l'avalanche,
Les frères vont poursuivre un travail continu.

Les uns, chastes élus, dès l'aube de la vie,
Ont donné vierge à Dieu le cœur qu'il demandait ;
Le monde en ses festins ne leur fit pas envie.
Car le banquet céleste ailleurs les attendait.
Ils ont gardé leur nimbe avec leurs ailes d'anges,
Prêtes à s'entr'ouvrir pour les porter aux cieux ;
Ils quitteront la terre, ignorants de ses fanges,
Sans même vers le mal avoir jeté les yeux.

Les autres ont voulu goûter à tout breuvage,
Explorer tout abîme, atteindre à tout sommet ;
Du livre de la vie ils ont lu chaque page ;
Toutes les passions, leur âme les connaît.......
Ils poursuivaient l'amour, ils ont atteint le vide ;
Ils cherchaient le soleil, ils ont trouvé la nuit ;
Ils voulaient le bonheur... et leur étreinte avide
N'a saisi qu'un fantôme enveloppé d'ennui !...

Plaindrez-vous l'innocence, ô vous, enfants du monde,
D'avoir en holocauste immolé son destin,
Quand vous savez, hélas ! sur quel néant se fonde
Ce rêve d'avenir qui vous berce au matin ?...
Vous qui luttez en vain pour garder les épaves,
Débris de vos bonheurs, qu'emporte un vent jaloux
D'avoir sacrifié ce qui vous fait esclaves,
Ce qu'il faut perdre un jour, dites, les plaindrez-vous ?...

Rirez-vous du blessé dont saignent tous les pores.
Qui cherche, après la lutte, un baume guérisseur,
Et, broyant sous ses pieds les terrestres amphores,
S'abreuve au flot amer des larmes de son cœur ?
Rirez-vous du cilice embrasant les épaules
De ces soldats du temps, vaincus et désarmés,
Qui retrempent, soumis, dans les plus humbles rôles
Les divins éléments dont ils étaient formés ?.......

Oh ! ne leur dites point qu'ils désertent la lice
En égoïstes las que la peur fait trembler ;
Que l'inactif témoin du drame est le complice...
Et qu'il reste en nos rangs des vides à combler !

Ne murmurez jamais que leur force virile
En un lâche repos s'énerve et se détruit,
Et que Jésus lui-même a du figuier stérile
Maudit la sève inerte et les rameaux sans fruits !...

Ont-ils peur, ont-ils peur, ceux qui s'offrent d'eux-mêmes
Aux horreurs du silence et de la pauvreté ?
Ceux qui vont au-devant de ces deux lois suprêmes :
Obéissance aveugle, austère chasteté ?
Ont-ils tant de repos, ceux-là dont la main rude
Laboure, sème, fauche et moissonne les champs ?
Qui, domptant le sommeil, se font une habitude
Des veilles en prière et des nocturnes chants ?...

Oh ! priez à l'abri de vos murailles grises,
Mes frères, car le ciel pour vous n'est jamais sourd !
Protégez de vos vœux nos fières entreprises ;
Allégez le fardeau, s'il nous devient trop lourd.
Priez, lorsque, mêlée aux gigantesques choses,
La Comté, votre mère, y porte un bras puissant,
Et demandez pour elle, en ses métamorphoses,
Que notre sang nouveau soit digne du vieux sang !

Votre commission demande que le prix soit décerné à la pièce portant le n° 6 et pour titre : *La Grâce-Dieu*.

Elle demande aussi deux mentions très honorables pour la pièce qui a le n° 7 : *l'Exil de saint Colomban*, et pour celle qui porte le n° 2 : *Philibert de Chalon*.

DE L'INFLUENCE FUNESTE

DE L'IVROGNERIE ET DE L'ALCOOLISME

Sur la santé physique, intellectuelle et morale des populations

PAR

M. le Docteur LABRUNE

Vivre cent ans et plus, vivre au milieu des satisfactions intimes que donne un suffisant équilibre de la santé, telle est la loi de notre organisme, loi proclamée par une voix autorisée dans la science (1), et fondée sur l'observation de l'homme naturel.

Rien de plus satisfaisant pour l'intelligence humaine plongée au milieu des faits si divers et souvent si contradictoires de ce monde, que ces lois qui semblent dictées par la nature même des choses, et qui nous servent à fonder une science décorée par nous du nom de positivisme.

Les êtres organisés ont, généralement, une existence égale en durée à cinq périodes semblables à celle qui leur fait atteindre le terme et la perfection de leur développement.

L'évolution de l'homme n'est complète qu'à vingt ou vingt-un ans : il doit vivre environ un siècle. Mais, combien sont illusoires ces lois dictées par la science

(1) Flourens, *De la Longévité*.

dite positive, quand, au lieu de résoudre le problème par une seule de ses données, on cherche sa solution en tenant compte, autant que possible, de tous ses éléments !

La vie pour l'homme c'est la jouissance par toutes les facultés qui forment son apanage, et selon que cette jouissance est cherchée dans les satisfactions des sens ou dans celles de l'esprit, du sens moral et de la conscience, dans celles de l'intelligence ou dans celles des instincts, la vie se conserve ou s'éteint, grandit ou s'épuise, opprimée par les chagrins, les excès, les passions et toutes les vicissitudes avec lesquelles l'animal n'a point à compter. Celui-ci a des instincts qui sont son unique loi, auxquels il obéit et qui le conservent, quand il ne succombe point aux accidents ou aux embûches qui le menacent du côté de ses ennemis. Chez l'homme, les instincts sont en antagonisme avec la raison, ils en subissent la loi ou se la subordonnent et la subjuguent ; ils se pervertissent alors, et ne peuvent nous servir de guides pour notre propre conservation. Ainsi suspendus entre deux lois qui se contredisent si nous n'arrivons à les coordonner, nous faisons ce que l'animal ne saurait faire, nous nous empoisonnons et nous nous tuons par nos désordres, ce qui nous dispense de mourir en arrivant au terme naturel de notre carrière.

Combien de ces empoisonnements ne pourrait-on pas mentionner ! ceux de l'esprit par des doctrines malsaines et par la négation effrontée ou perfide, grossière ou savante, de tout ce qui est bien ou vérité.

L'un de nous en signalait naguère une source, dans ces produits littéraires quotidiens qui divisent les intelligences, égarent les volontés, font de notre société un mélange confus et incohérent de passions hostiles au sein duquel les explosions les plus redoutables sont toujours imminentes.

Mais à côté des empoisonnements qui produisent les violences de l'état convulsif, il en est d'autres qui dépriment la vitalité et l'éteignent ; il en est de virulents qui pénètrent les générations et les souillent, en préparant leur dégénérescence, et en leur léguant les prédispositions morbides les plus tristes.

Nous nous garderons bien de parler de cet inépuisable trésor de souffrances et de misères, mais nous nous arrêterons sur les voies qui y mènent, pour conjurer la foule qui s'y précipite de s'arrêter au nom de tous les grands intérêts qui peuvent toucher l'homme.

Dire que l'intempérance est le chemin qui conduit inévitablement à la débauche, à la ruine de la santé, à la mort, c'est se condamner à répéter une de ces vérités devant lesquelles le grand nombre passe en haussant les épaules et en fermant les oreilles, tant il est avéré qu'on ne peut lui opposer aucune contradiction valable, et que ce point est du domaine de la science de tous, de la science incontestée que sanctionne l'expérience universelle.

D'où vient que cette éclatante vérité, qui n'a pas de contradicteurs sérieux en théorie, se trouve impuissante à assurer à la grande majorité des hommes les bienfaits de la santé conservée, de la vie prolongée et de

l'exercice régulier de leurs facultés intellectuelles ?

C'est qu'il ne suffit pas d'instruire l'homme et de l'éclairer pour le convaincre : il faut encore le persuader par l'affection, le discipliner par l'éducation, l'encourager par l'exemple, le fortifier contre lui-même, en lui imprimant l'habitude de se dominer et de se diriger, d'arracher sa liberté à la tyrannie des passions, en écoutant la raison soumise à une autre loi que celle des instincts et de l'aveugle caprice.

Il est facile, sans doute, de parler de progrès et de civilisation en prenant l'homme à partir de l'animal, et en le regardant comme arrivé déjà à un degré de perfectionnement relatif qui fait espérer et présager de futures et admirables destinées terrestres.

Mais, en laissant de côté ce roman qui n'a encore produit que de stériles déceptions, et en acceptant l'existence humaine telle qu'elle est ; il faut bien reconnaître que cette existence, pressée entre les ténèbres du berceau et celles de la tombe, est soumise à une multitude de maux, et que l'objet de la science de l'homme doit être surtout de remédier à ces maux, d'en diminuer le nombre et les atteintes, afin de nous conduire à un complet développement de notre être, à l'exercice intelligent de notre volonté. L'éducation dirigée par des principes certains et traditionnels peut seule soulever de terre cette pauvre humanité évidemment infirme, la soustraire à l'empire de ses instincts destructeurs et lui donner la liberté.

Est-elle privée de ce bienfait ? Elle s'épuise à chercher sa vie dans des jouissances grossières, elle se

dégrade dans d'ignobles et dangereux plaisirs, elle croupit dans l'ignorance et la paresse, se laisse emporter aux passions de la bête et dépérit dans les étreintes de la maladie.

En vain les lois cherchent à opposer une digue à ce torrent qui entraîne à la décadence. Il n'y a pas de lois humaines efficaces contre des mœurs publiques dépravées. Jamais la loi n'a donné la vie à ceux qui ne veulent pas vivre. Ne voyons-nous pas les habitudes les plus vicieuses devenir les sources les plus fécondes des impôts somptuaires destinés dans l'origine à les réprimer ?

Parmi ces lois que l'expérience du passé condamne à l'impuissance et auxquelles l'avenir réserve le même sort, il en est une que sollicitent et attendent les médecins jaloux de voir le peuple désormais souverain exercer son pouvoir avec la pleine jouissance de sa raison.

L'idéal est digne d'envie, mais avant de songer à l'atteindre, il faut le mesurer à la réalité, analyser cette dernière, et se rendre compte des difficultés de réprimer les abus des liqueurs enivrantes, de remédier par une loi aux maux sans nombre que ces abus entraînent.

Les liqueurs alcooliques, ainsi nommées du principe que toutes contiennent dans des proportions diverses, sont pour l'homme un excitant salutaire, un remède efficace ou un poison funeste, selon les doses auxquelles on les absorbe, selon la force et la disposition de l'individu qui les accepte, selon le besoin plus ou moins grand qu'en éprouve l'économie.

Pris avec une modération dont la règle varie avec les conditions indiquées, le vin, la bière et les spiritueux, tels que le rhum et l'alcool affaiblis par l'eau, sont le plus souvent des auxiliaires utiles de l'alimentation ; ils réparent les forces en stimulant les fonctions dont le concours est nécessaire à une bonne digestion et à l'assimilation qui doit la suivre; ils sont, en un mot, des agents de réfection nerveuse et de conservation du sang, dont ils maintiennent la composition normale, en favorisant les fonctions des viscères et en modérant la déperdition respiratoire.

C'est encore à ce titre qu'ils peuvent devenir des remèdes efficaces et précieux pour remonter les forces générales, stimuler et régulariser le concours des actions organiques, sans lequel on voit naître le spasme de la débilité et la souffrance qui pervertit tout mouvement réparateur.

Mais du sentiment de bien-être et de plaisir que l'homme perçoit de ces premiers effets, surgit bien vite un instinct malheureux qui obscurcit et entraîne la raison, et nous fait franchir la limite délicate au delà de laquelle il n'y a plus pour nous que désordre, dégradation et décadence.

N'est-ce pas un désordre que cet obscurcissement de la conscience du moi qui nous empêche de diriger nos actes, d'en conserver la liberté, d'en accepter la responsabilité ?

N'est-ce pas une dégradation déjà que ce second degré de l'ivresse qui trouble les fonctions, celles du cerveau dabord, celles de la digestion ensuite, et ouvre

la porte aux funestes prédispositions morbides qui préparent la ruine anticipée de notre existence? et quant au degré extrême de l'abrutissement, nous en parlerons à peine, de crainte d'évoquer des images dont la vue n'est pas nécessaire au succès de notre thèse. Arrêtons-nous à ce point où, franchissant la limite d'une ébriété légère et accidentelle produite par un vin agréable et pétillant, l'homme, non content d'avoir excité sa verve spirituelle, pour échapper à ses chagrins et à ses ennuis, veut oublier sa misère, étouffer ses remords, ou satisfaire sa sensualité au prix du narcotisme obtenu par l'abus des liqueurs spiritueuses, souvent violentes comme l'absinthe, souvent falsifiées et vénéneuses, souvent grossières, comme la bière et certains cidres qui produisent avec une redoutable puissance l'ivresse crapuleuse.

Une fois entré dans cette voie, et les défaillances qui l'ont ouverte venant à se reproduire, l'habitude s'établit, à mesure que le système nerveux, frappé le premier par ces attentats réitérés, perd de son ressort et cesse d'obéir à la volonté. L'homme alors abandonne de jour en jour, avec la noblesse de son caractère, l'exercice de ses plus belles facultés; il ne sait plus vouloir avec intelligence; il ne possède plus que dans une sorte de crépuscule la conscience de lui-même, et quant à la conscience morale, à la distinction du bien et du mal, elle s'oblitère au point de l'abandonner à une espèce de cynisme qui lui fait mériter si justement le nom de canaille.

Cette déchéance se produit par degrés et dans des

proportions très diverses, selon la force de résistance des individus, selon leur tempérament et leur caractère, selon les conditions dans lesquelles ils vivent, selon la tyrannie plus ou moins grande de l'habitude à laquelle ils se livrent, enfin selon la nature des boissons qu'ils préfèrent et le degré de concentration de l'alcool que ces boissons contiennent; mais, une fois commencée, il est bien rare que cette déchéance s'arrête dans son progrès, et c'est à cet état que la triste victime de cet empoisonnement graduel et quotidien subit les conséquences de l'alcoolisme.

Recueillons sur ces redoutables effets les témoignages de l'expérience et ceux des hommes les plus autorisés. Ces hommes sont certainement les médecins : ils voient arriver dans les hôpitaux ces populations sans cesse moissonnées par les maladies les plus diverses, occasionnées sans doute par des causes prochaines, nombreuses et variées, mais préparées par les excès, les abus alcooliques sous toutes leurs formes, qui, en affaiblissant l'organisme, en le modifiant par un empoisonnement de tous les jours, font éclater toutes ses aptitudes pour la souffrance, toutes les funestes prédispositions auxquelles nous sommes sujets.

Les médecins donc, ces confidents éclairés des plaies secrètes de l'humanité, sont unanimes dans la constatation des désordres causés dans l'organisme par l'abus des liqueurs spiritueuses, par l'alcoolisme. A l'état aigu, c'est-à-dire chez l'ivrogne soumis à l'empire de libations récentes et disproportionnées, le premier effet de cet empoisonnement est une perturbation profonde

des fonctions digestives et des fonctions nerveuses. Le cerveau, cet appareil admirable de télégraphie vivante, le cerveau, ce luth merveilleux qui semble posséder en lui-même tous les pouvoirs passifs de l'harmonie, mais qui a besoin de l'impulsion d'un artiste pour les mettre en œuvre, est alors comme un instrument délicat tombé en la possession d'un animal grossier. Il n'a plus que des perceptions erronées, il n'ordonne plus que des mouvements incohérents, il est déconcerté dans tous ses actes et dans ceux surtout de l'intelligence, les plus nobles de tous et les premiers troublés; il reçoit du cœur, livré à des contractions accélérées, un sang qui l'empoisonne et qui l'opprime; il succombe quelquefois à une congestion qui amène la mort subite par l'apoplexie, ou s'il résiste à cette épreuve, c'est pour tomber dans une prostration profonde qui laisse le malheureux ivrogne gisant sur le sol humide, exposé le plus souvent à l'invasion des maladies les plus diverses et les plus graves (1), dont la moindre imprimera son cachet pour la vie à son organisme incapable de se réhabiliter complètement.

L'altération des fonctions nutritives accompagne et suit les désordres du système nerveux et de la circulation.

Les organes digestifs mis en contact avec des liqueurs irritantes par leur quantité ou leur violence, qui les rendent réfractaires à l'assimilation, se révoltent, communiquent leur ébranlement à tous leurs annexes, à la

(1) Pleurésie. pneumonie, péricardites, rhumatisme articulaire, etc., etc.

langue qui se sèche, au foie qui s'enflamme, aux viscères qui languissent après une première et violente exaltation de leurs fonctions, dont la perturbation persévère surtout par les récidives de l'accident qui les a frappés.

Un des premiers effets consécutifs de l'ivrognerie étant de dessécher la bouche, de troubler la digestion et d'ôter l'appétit, en même temps que de débiliter le cerveau et de diminuer la raison, il est bien rare que de premiers abus n'en produisent pas d'autres qui entraînent, comme dans un cercle vicieux, le malheureux dipsomane sans cesse sollicité par le besoin de boire, afin de satisfaire une soif maladive causée par l'irritation, et de réparer ses forces que ne soutiennent plus ni une alimentation désormais impossible, ni une santé chancelante.

L'ivresse à l'état manifeste n'est même pas nécessaire pour conduire à ce degré, où déjà les liqueurs spiritueuses, le vin, l'alcool, l'absinthe exercent sur leur victime une sorte de fascination, et l'attirent comme ces mécanismes terribles qui s'emparent d'un homme et le broient dans leurs engrenages, par l'effet d'une rotation irrésistible. Il suffit pour cela de se créer peu à peu une habitude qui, en troublant la santé, égare la raison, et fait chercher la réparation des forces dans l'agent qui les ruine, le remède aux souffrances dans le poison qui les produit.

C'est le plus insidieux des mirages.

C'est alors que se déroule le cortége des symptômes qui caractérisent l'alcoolisme chronique.

Du côté du système nerveux, le tremblement et souvent le délire ; ou bien une stupeur caractéristique, une sorte d'hébétude qui éteint sur la figure le rayon de l'intelligence, et lui imprime le cachet de l'abrutissement ; une parole embarrassée, une démarche chancelante, les aberrations de la sensibilité, les hallucinations, les fourmillements qui précèdent et annoncent la paralysie, la folie enfin, dans ses formes diverses d'exaltation ou de dépression, de manie furieuse ou triste, homicide ou incendiaire, de démence ou de stupidité, puis d'apathie, de torpeur et d'extinction graduelle se terminant par la mort : du côté des viscères, des lésions variées et tellement nombreuses qu'on en couvrirait trop facilement des pages, et que leur énumération ne pourrait inspirer que l'horreur, le dégoût.

Mais laissons ces choses aux médecins qui, d'ailleurs, sont univoques sur la description des funestes effets de l'alcoolisme, et jouissent du triste privilége de comprendre et d'apprécier les ravages produits par cet empoisonnement chronique au sein de nos organes. Lés noms autorisés dans ces curieuses recherches présenteraient une liste fastidieuse dont l'étalage doit être épargné.

N'imitons pas ce ministre du saint Evangile qui, pour autoriser sa prédication contre l'intempérance, trouvait bon d'en découvrir aux yeux de tous les funestes effets, en étalant à la porte du temple de vastes planches anatomiques où l'on voyait l'image un peu vivement colorée des divers degrés d'altération, de

ramollissement et d'ulcération de l'estomac chez les ivrognes, et qui y trouvait l'occasion de recommander le vin de son pays, vin léger et acidule, assez analogue à de la piquette, mais inoffensif, assurait-il, et favorable à la santé, aussi bien qu'à la pratique de toutes les vertus.

Sans nous arrêter davantage à des constatations anatomiques et physiologiques sur lesquelles tous les observateurs sont d'accord, jetons un regard en passant sur l'influence pernicieuse de l'alcoolisme sur les races, car cette modification profonde, persévérante, progressive, de l'économie, n'est bientôt plus une simple maladie de l'individu, elle s'étend au produit de la conception, elle devient héréditaire ; elle trouble la famille dans sa source et finit par l'éteindre. L'hérédité de l'alcoolisme dans ses effets n'est pas contestable. Amyot disait déjà que l'ivrogne engendre peu et n'engendre rien qui vaille. De là ces générations d'épileptiques, d'idiots, d'imbéciles qui vont peupler nos hospices et les encombrer ; de là ces dispositions héréditaires à l'ivrognerie, si fréquentes, ces incapacités intellectuelles réfractaires aux efforts de l'éducation, cette diminution, cette extinction même des sentiments moraux qui apparaissent si nombreuses au sein de populations frappées comme d'un cachet ineffaçable de minorité.

Et quand on pense que l'alcoolisme n'est pas seul coupable d'une telle décadence, que la débauche à laquelle il conduit, que l'usage dépravé du tabac qui l'aiguillonne, sont ses complices dans l'œuvre de

destruction qu'il accomplit, on se demande comment une certaine littérature, faite d'ailleurs pour des intelligences amoindries et avinées, ose revendiquer pour elles l'indépendance, dire à l'homme qu'il est à lui-même son dieu et doit, par le suffrage libre et universel, exercer sa souveraineté absolue sur ce monde.

Certes, nous n'entendons pas contester la légitimité du principe du gouvernement d'un peuple par son propre suffrage ; mais nous voudrions voir son application dirigée par une liberté mieux définie et plus respectée, nous voudrions la voir soustraite à l'empire de la force brutale, nous voudrions voir le dieu, le souverain qu'on exalte, se tenir mieux sur ses pieds, et rouler moins souvent dans la fange.

Ce n'est point un fait rare ou exceptionnel, comme on pourrait le croire, que la dégénérescence physique, morale, intellectuelle de l'espèce humaine par l'abus des liqueurs alcooliques et par l'effet des vices que ces abus entraînent : c'est un fait de tous les temps et de tous les pays. L'humanité tout entière, et sur tous les points du globe, paie un affreux tribut à l'alcoolisme, cette maladie homicide, cette grande plaie sociale. Il ne serait point difficile de le prouver en poursuivant notre recherche du nord au midi et d'un hémisphère à l'autre ; mais, en nous occupant de nos propres affaires qui en ont si grand besoin, et en nous bornant à la France, nous voyons que notre malheureux pays consomme des quantités effrayantes de liqueurs alcooliques, telles que l'eau-de-vie, le kirsch, l'absinthe ;

et, quand on considère que dans des centres de population tels que Paris, Rouen, Lyon et dans les ports de mer, la quantité de ces liqueurs inutilement absorbées représente par jour et pour dégrader chaque individu esclave de ce vice, ce qui suffirait largement à le nourrir en viande et en pain, on est frappé de l'étendue des ravages qu'une telle aberration produit au point de vue économique et sanitaire. A la tribune de l'Académie de médecine, M. Jolly n'hésite pas à déclarer que les victimes de l'alcoolisme deviennent si nombreuses qu'on ne peut plus les compter. Il affirme que le prix de l'absinthe et du tabac consommés pendant un mois par chacun des défenseurs de Paris eût suffi pour payer les cinquante millions consacrés à l'armement de cette capitale, et que, lorsque ces défenseurs se furent transformés en insurgés, rien ne peut peindre le spectacle offert alors par cette population livrée à tous les genres d'ivresse.

L'alcoolisme et le nicotisme devenus nécessaires l'un à l'autre furent alors des fléaux plus meurtriers que la guerre, fléaux pour la guerre elle-même, car le soldat qui court en état d'ivresse au-devant de l'ennemi, court à une mort certaine et inutile : il marche en chancelant, n'inspire que la pitié par son indiscipline, et tombe sans gloire après avoir combattu en aveugle. Les moindres blessures qu'il reçoit dans cet état deviennent mortelles. Tous les médecins le constatent dans les hôpitaux, tous l'ont remarqué dans les ambulances qui recevaient les insurgés tombés si nombreux sur le champ de bataille.

Ici je n'avance rien de ma propre autorité et ne fais que recueillir des témoignages.

Nos désastres et nos humiliations n'ont été dûs, d'après les hommes compétents, qu'au défaut de résistance morale et physique qui se produit dans toute nation corrompue par tous les genres d'intempérance. Nos revers militaires et nos discordes civiles n'ont pas été de purs accidents, et n'ont fait que révéler des habitudes d'inconduite et d'indiscipline sur lesquelles nous nous faisons encore de fâcheuses illusions. Nous avons recueilli ce que nous avons semé depuis quarante ans. Et si l'on nous disait que les populations allemandes qui ont triomphé de nous se livrent cependant aux mêmes excès, nous répondrions qu'elles sont douées d'une force de résistance que nous ne possédons pas; que la puissance nutritive chez elles est tout autre que chez nous qui nous distinguons par une grande mobilité nerveuse, par une prédominance de la vie active qui fait pour nous de l'alcool un fléau plus redoutable, car nous ressentons trop vivement toutes les excitations pour n'être pas ébranlés outre mesure par des agents qui ne font que stimuler modérément des organismes plus calmes, plus stables et plus inertes : nous répondrions que, dans la race germaine, l'usage des boissons fermentées l'emporte sur celui des liqueurs distillées, auxquelles nous donnons une préférence malheureuse par cette disposition de tempérament et de caractère qui nous porte en tout aux extrêmes ; que notre manière de consommer les alcooliques surtout à jeun est bien plus funeste que

leur emploi après des repas copieux et fréquents : nous répondrions enfin que les abus de l'alcoolisme trouvent toujours en Allemagne une limite dans la discipline qui s'impose à temps et avec une autorité toujours certaine de rencontrer le respect, tandis que chez nous l'école enseigne surtout le doute à l'égard de tout principe et le mépris de toute supériorité. Aussi l'enfant n'attend-il point d'avoir pris la livrée de l'adolescence pour essayer de devenir un homme, en affectant les plus déplorables habitudes.

La consommation de l'alcool a suivi dans ces dernières années une progression effrayante, et la vente du tabac s'est élevée en 1869 à deux cent quarante-huit millions; et quand on pense que l'absinthe, même quand elle n'est pas falsifiée par les sels de cuivre, réunit l'activité d'un alcool à 80 degrés à celle des huiles essentielles les plus inflammables ; qu'un cigare du Lot ou du Lot-et-Garonne contient plus de nicotine qu'il n'en faut pour tuer un homme qui l'ingérerait au lieu de la fumer, on n'est point étonné que ce double empoisonnement altère la santé et égare la raison, ni que le nombre des condamnations judiciaires et des aliénations mentales, des attentats contre les personnes, des homicides et des incendies, des suicides et des crimes de toute sorte, suive fidèlement le chiffre croissant de la consommation alcoolique.

L'alcoolisme et la folie qui vient à sa suite ont eu une part immense dans cette criminelle orgie de la Commune qui vient d'ensanglanter et de déshonorer notre pays. Un médecin honnête, jeté violemment en pleine

bataille, et peignant sur le vif quelques comparses de cet horrible drame, dit fort bien que l'alcool fut aux mains des meneurs un moyen de se procurer des instruments d'autant plus dociles qu'ils étaient aveugles et inconscients. Loin de conserver le juste équilibre de leurs facultés et l'empire sur leurs passions, chefs et soldats, dominés par de vicieuses habitudes, par une ambition démesurée, par un orgueil excessif, une tendance habituelle à l'exagération, une facilité extrême à céder aux entraînements coupables, offraient un affaiblissement ou une perversion de l'intelligence tels qu'on doit se demander à quel point ils avaient conservé la responsabilité de leurs actes. L'un des chefs les plus connus, J. A., avait été interné à Bicêtre, il y a six ans, à la suite de plusieurs accès de manie aiguë remontant à 1848. Il était Dieu, il allait tout changer, tout réorganiser; sa parole était embarrassée, il vivait dans une incurie absolue de sa personne... Sorti de l'asile de Charenton en 1870, il se présente aux élections communales de 1871 et est élu dans un des arrondissements de Paris. Membre de la Commune, il y donne bientôt la preuve d'un état mental tel que ses collègues, assurément peu difficiles en pareille matière, le font arrêter et conduire à Mazas et de là à Charenton. C'est pendant ce transport qu'il émit cette réponse qui ne figurait pas à son dossier d'aliéné : « Pourquoi n'y mène-t-on pas aussi les autres (1) ? »

L'expérience le démontre, il faut élargir les prisons

(1) Dr Laborde, *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide.*

et multiplier les hospices d'aliénés à mesure qu'on ouvre en plus grand nombre les débits de boisson et de tabac.

L'administration de l'assistance publique ne l'ignore pas, et la France est aujourd'hui la nation qui compte le plus de victimes de la folie relativement au nombre de ses habitants, un sur 410, tandis qu'il y en a un sur 432 en Angleterre, où cependant on reconnaît devoir à l'alcoolisme et à l'ivrognerie cinquante mille morts au moins par an, plus la moitié des aliénés, les deux tiers des pauvres, les trois quarts des criminels.

Les habitudes d'ivrognerie, l'abus des spiritueux ont chez nous leurs centres de prédilection, leurs zones, leurs régions préférées. Les populations industrielles du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, voient régner chez elles l'alcoolisme sous ses formes les plus hideuses, parce qu'on y consomme surtout des liqueurs distillées, de l'eau-de-vie de mauvaise qualité, du genièvre, de l'absinthe, absorbées avec un goût irrésistible qui devient un besoin, une manie.

Là se trouvent ces générations condamnées à une décadence, à une vieillesse anticipée et parmi lesquelles, depuis longues années, la conscription ne peut plus compléter son contingent. Délire tremblant, folie paralytique, débilité sénile à quarante ans, imbécillité, toutes les dégradations physiques et morales sont produites par ces liqueurs qui souvent empoisonnent lentement, progressivement, sans secousses, sans donner lieu, chez de nombreux individus, à aucune manifes-

tation offrant les caractères de l'ivresse proprement dite.

Au sein des populations rurales et dans les pays vignobles où se consomment de préférence des boissons fermentées telles que le vin, l'ivresse ne produit plus au même degré ce caractère redoutable de l'alcoolisme direct par les liqueurs distillées, mais encore conduit-elle, quoique plus lentement, par l'exaltation réitérée des forces nerveuses, à leur prostration, à leur décadence.

Livré tour à tour aux impulsions irrésistibles et violentes, à l'emportement brutal, puis à l'abattement et à l'apathie, l'ivrogne de nos contrées, pour arriver plus rarement aux formes extrêmes de cette folie qui oblige à la séquestration, ne tombe pas moins dans une stupeur habituelle, dans une hébétude caractéristique de la destruction des forces physiques et de la dégradation morale, et, après une vie de désordres et de souffrances, il lègue à sa triste postérité le fatal héritage de la débilité, de la paresse, de l'incapacité pour le travail, de la misère, souvent de l'imbécillité, de l'idiotisme, de l'épilepsie, de la surdi-mutité, les prédispositions funestes à l'aliénation mentale, aux instincts violents et pervers.

Et qu'on ne croie pas que ces différentes nuances de la dégénérescence alcoolique n'existent qu'à l'état d'exception parmi nos populations rurales ou parmi les classes laborieuses de nos villes !

Sans doute, elles ne se réunissent pas toutes sur le même individu, mais elles se voient dispersées sur le

grand nombre, et chacune d'elles suffit à troubler une vie ou à la perdre.

Les médecins, qui connaissent mieux les populations et pénètrent davantage leur existence intime, savent que chez nous la moitié au moins des hommes, et souvent davantage, paient un déplorable tribut à ce vice qui ruine la santé, la raison, la fortune des familles.

Nous connaissons des communes rurales dont le territoire produit dans une année moyenne trois fois la quantité nécessaire d'un vin peu séduisant et dont presque pas un litre n'est exporté ni consommé dans les communes voisines. Eh bien! cette quantité suffisante aux besoins de trois années est consommée bien avant l'époque des vendanges suivantes : il en reste alors à peine quelques traces dans certaines caves privilégiées, et la fin de la saison des travaux de l'été n'arrive point sans qu'on ait fait de nombreux emprunts aux ressources du commerce qui alimente le cabaret, sans préjudice de la consommation irrégulière et presque toujours excessive que font plusieurs fois par semaine, dans les tavernes de la ville voisine, les paysans qui vont y conduire et y vendre leurs denrées.

Ce qui se passe dans ces communes que je pourrais nommer, se passe généralement ailleurs, d'après le témoignage de tous les observateurs.

Le commerce, qui n'attend pas les sollicitations du consommateur, se charge de suppléer largement à l'insuffisance des produits viticoles là où cette insuffisance existe, et ce sont les autres produits de la terre qui doivent procurer le contingent de spiritueux néces-

saires, non-seulement pour stimuler le travail et satisfaire de légitimes besoins, mais encore pour assouvir d'insatiables et funestes passions, après les avoir provoquées.

On n'imagine pas les pertes qui en résultent pour l'agriculture dont les produits sont livrés sans mesure sur les marchés voisins, au lieu d'être consommés sur place et de servir à l'amendement et à la fécondité des terres. Que dire du préjudice plus grand encore qui en résulte pour le travail !

Nos populations font ainsi comme le sauvage qui coupe l'arbre pour en avoir le fruit.

C'est avec le même degré d'intelligence produit par de fatales habitudes qu'elles se livrent aux actes de la vie publique. Excitées par les émanations de la taverne et par la triste littérature qui y règne, comment approcheraient-elles des urnes du scrutin avec la liberté d'esprit nécessaire pour y accomplir une œuvre morale et y déposer un vote sincère, sur lequel cependant reposent la paix et la sécurité de tous ?

Pour qui a vu la commune rurale un jour d'élections et la multitude des électeurs sortant du cabaret sous l'influence des impulsions alcooliques récentes et chroniques et des mauvaises paroles qui s'y échangent comme une fausse monnaie, notre manière d'exercer notre souveraineté est jugée, et nos événements politiques ne sont que les paroxysmes d'une maladie délirante, car, répétons-le bien haut, l'alcoolisme exerce ses ravages sur la santé, trouble la raison, compromet la liberté dans son exercice dès qu'il est devenu une

habitude et *sans avoir souvent donné lieu à un état d'ivresse manifeste et apparent.*

Nous n'en finirions pas si, au lieu d'effleurer un sujet inépuisable, nous voulions le traiter comme il le mérite ; si nous voulions dire le mal que l'ivrognerie et l'alcoolisme ont fait à nos armées, où, grâce à la complicité d'un règlement militaire tolérant pour ces tristes habitudes, la jeunesse vient se démoraliser et ne sort de là que pour rapporter au foyer de la famille les germes de dépravation qu'elle a recueillis.

D'autres ont dit tout cela avant nous, et tout en nous appuyant de l'autorité de leur parole, nous ne voulons pas nous faire leur écho.

Un médecin militaire, M. Jeannel, a révélé devant l'Académie de médecine le dommage que l'ivrognerie cause à la discipline et les éléments précieux qu'une alcoolisation continue ôte à la résistance de l'armée.

Une voix plus grave encore, celle d'un représentant à l'Assemblée nationale, d'un médecin, M. Roussel, a jeté un cri d'alarme qui aura du retentissement.

Il dénonce l'ivrognerie comme une calamité sociale, comme la plaie des classes ouvrières, comme la maladie qui perd les habitudes de travail, noie dans le vin l'intelligence et les forces, attente à la dignité et à la liberté humaine, ruine la famille, produit la misère avec ses souffrances, ses vices, son abrutissement, ses sollicitations criminelles. Pour lui, il est temps d'opposer une loi à ce fléau qui arrête la marche ascendante de l'humanité et éteint les générations.

Il est étrange, en effet, que dans un pays tel que le

nôtre, si abondamment pourvu de lois de toute sorte, il n'y en ait pas une pour s'opposer aux ravages de l'ivrognerie dont on semble ignorer l'importance sociale.

Depuis l'édit trop sévère de François Ier en 1536, aucune disposition législative en vigueur n'y fait obstacle. Les révolutions qui ont donné une impulsion terrible à la consommation de l'alcool sous toutes ses formes, n'ont jamais fait, pour entraver la liberté du mal, ce qu'elles ont jugé bon de faire pour anéantir celle du bien. Elles ont vu se multiplier les cabarets, les débits, les tavernes ; elles en ont fait des moyens d'action politique, des instruments d'élection, des agents de corruption du vote, et nous avons vu un gouvernement, qui a trop duré pour notre pays, réglementer ces lieux de débauche au point de vue de son intérêt, non au point de vue de la santé publique.

Le décret du 29 décembre 1851 ne s'est donc montré soucieux que de la police politique des cafés et cabarets ; il s'est toujours montré tolérant pour ceux qui arboraient avec complaisance le drapeau du gouvernement aux fêtes nationales, et dix ans plus tard, le sénat (13 mars 1861), reconnaissant que l'ivresse n'est pas un délit, que ce n'est pas un fait juridique puisqu'il n'est pas mentionné dans nos codes, que ce n'est qu'un abus de la liberté, un état inconvenant, le sénat refusa toute loi répressive.

Aujourd'hui, le mal demande un remède efficace, et la nation, qui est en définitive la maîtresse du gouvernement qu'elle se donne, ne doit avoir aucun intérêt à

se laisser corrompre par lui. Elle sait trop bien maintenant ce que cela lui coûte.

Qu'une loi donc, établissant des peines graduées contre l'ivresse, l'ivrognerie, l'alcoolisme, depuis l'amende à l'internement temporaire dans un asile et à la prison, à l'interdiction même des droits civils et politiques, vienne protéger la famille et la société contre la perversion intellectuelle et morale résultant de tels abus ;

Que des règlements administratifs sages et sévères s'appliquent aux cafés, aux cabarets, aux débits de boissons ;

Que des impôts habilement répartis viennent frapper les liqueurs fortes, en diminuant proportionnellement la taxe des boissons simplement fermentées ;

Que l'initiative privée et libre soit favorisée par l'esprit d'association, malheureusement trop étranger à nos mœurs frivoles, et que l'ivrogne soit frétri comme il le mérite par les statuts de ces sociétés de tempérance qui ne sont pas restées sans influence aux Etats-Unis, en Angleterre, en Irlande, puisqu'elles ont mis des bornes au fléau, diminué la mortalité et le nombre des crimes ;

Que l'instruction, largement répandue, éclaire l'homme et lui inspire l'amour de la propriété, de la famille, du travail productif, en même temps que le respect de son plus noble trésor, l'intelligence libre d'adhérer au bien et au vrai.

Tout cela est d'une réalisation plus difficile qu'on le pense : nous voulons cependant l'espérer de l'avenir. Mais nous savons d'avance que toutes ces mesures res-

teront impuissantes si elles ne sont soutenues par un changement dans les mœurs au moyen de l'éducation, car il est des lois auxquelles l'homme n'échappe pas, ce sont celles qui régissent l'ordre moral. Prétend-il les changer? C'est comme s'il voulait intervertir celles qui président à ses propres fonctions. Le désordre, la souffrance et la mort se chargent de lui apprendre qu'il est des lois qui ne sont pas humaines et dont l'inexorable sanction s'impose.

Nous sentons avant de penser, nous aimons avant de connaître. L'éducation vient nous apprendre, par les habitudes qu'elle nous imprime, par les idées qu'elle nous inculque, à aimer ce qui peut nous être salutaire, à ne livrer nos affections qu'aux objets qui ne peuvent nous nuire, à ne pas choisir pour unique principe de notre activité nos sensations, nos instincts, nos caprices : elle érige, en un mot, au dedans de nous ce tribunal de la conscience, sans lequel la notion du bien ne devenant point la règle de notre volonté, il nous reste à jamais impossible d'arriver à la vérité, car telle est notre loi que nous ne pouvons parvenir à la lumière de l'intelligence que par la pratique du bien, et à la liberté que par l'amour de la vérité.

Lorsque l'instruction vient plus tard éclairer notre pensée, elle nous trouve déjà tout formés et trop souvent frappés d'incapacités irrémédiables : elle ne fait alors que jeter en nous la confusion et le doute, si elle n'y rencontre pas les principes et les habitudes fondées par une bonne éducation ; elle fait de nous ces disputeurs sans règle dont parlait récemment un homme

d'Etat, et qui ne peuvent aboutir à rien qu'à la contradiction universelle.

C'est dire assez que l'homme reçoit de la famille le cachet indélébile qui crée en lui le germe susceptible d'un développement régulier et fécond. On peut dire de lui en un certain sens ce que l'Ecriture dit de Dieu : « Qui racontera sa génération? » Sa vie commence dans ces profondeurs, et quand cette source n'est pas pure, quand les impressions des premières années sont malheureuses, quand elles sont en opposition avec les lois fondamentales qui doivent régir son activité, la lumière tardive de l'instruction ne le réhabilitera pas ; il prêtera l'oreille à ces doctrines immondes qui lui disent que la liberté et la justice consistent à suivre ses instincts, seule loi de ses fonctions; il succombera à ses impulsions, il en deviendra l'esclave, et c'est en vain alors qu'on lui dira qu'il est souverain, car l'exercice de sa souveraineté le montrera semblable à ces autocrates dissolus qui, malgré leur redoutable puissance, n'en sont pas moins de malheureux ivrognes.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1870.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours de poésie, l'Académie, dans sa séance du 21 août 1871, a décerné le prix, consistant en une médaille de 200 fr., à M[lle] Mélanie BOUROTTE, de Guéret, auteur de la pièce ayant pour titre : *La Grâce-Dieu.*

Elle a accordé une mention très honorable à M. Joseph Bouvier, docteur-médecin à Héricourt, pour un petit poème dont le sujet est *l'Exil de saint Colomban ;* et à M. Alfred FAGANDET, auteur de la pièce intitulée : *Philibert de Chalon.*

ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1870.

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1870, l'Académie a élu :

ASSOCIÉ RÉSIDANT :

M. Georges SIRE, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon ;

ASSOCIÉ CORRESPONDANT
(ordre des associés nés dans la province) :

M. MARCOU, de Salins.

ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après sa séance publique du 29 janvier, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

ASSOCIÉS RÉSIDANTS :

MM. De Jankovitz, littérateur et artiste;
Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées;
Léon Marquiset, substitut au tribunal civil;
Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs.

Ont été élus :

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
(ordre des associés nés dans la province) :

MM. Jules Le Mire;
Champin, ancien sous-préfet de Baume;
L'abbé Morey, curé de Baudoncourt.

Dans la même séance, l'Académie a conféré le titre de membre honoraire de la Compagnie à M. Seguin, ancien doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, Recteur de l'Académie de Besançon.

TABLE DES MATIÈRES

Besançon. — Imprimerie Dodivers et Cie, Grande-Rue, 87.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1872



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1872

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1872.

Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à la séance publique du mois de janvier dernier, était une protestation contre la guerre, et, dans un tableau que vous avez trouvé fidèle, j'ai peint les maux que celle de 1870 a infligés à la France, et j'ai constaté le mouvement rétrogade qu'elle a imprimé à la civilisation contemporaine.

Aujourd'hui, et sans crainte de me contredire, ma première pensée est une pensée de lutte, et ma première parole est un cri de guerre. Non pas de cette guerre impie qui porte dans ses flancs l'incendie, la dévastation, la terreur et la mort ; non pas de cette guerre qui attise la haine, qui appelle la vengeance et justifie les représailles ; mais d'une guerre qui rapproche les intérêts et qui donne aux nationalités, par une solidarité bienfaisante, la satisfaction

d'un bien public qui ne coûte ni larmes ni deuil à personne.

Au-dessus de ces armées redoutables qui ont vaincu le Danemarck, l'Autriche et la France, et qui semblent compromettre pour longtemps la paix de l'Europe par l'attitude nouvelle qu'elles lui imposent, il existe un ennemi qui menace incessamment les peuples, qui se joue de la diplomatie et des traités, qui méprise les frontières, les citadelles et les remparts, et qui n'a qu'à paraître pour réduire la bravoure, pour éteindre le courage, et dont la puissance est supérieure aux canons gigantesques et à la stratégie prussienne.

C'est contre lui que je voudrais prêcher une croisade ; et si, dans cette allocution, qui sera comme la préface d'un travail de longue haleine, je parvenais à vous intéresser à la cause que j'entreprends et à fixer l'attention publique, je m'estimerais heureux, car j'aurais fourni mon modeste contingent à la paix du monde et à la restauration de la France, dont les ruines appellent le concours de tous les hommes de bonne volonté.

Parmi les fléaux qui ravagent l'univers, il en est qui se résument dans un mot qui a son synonyme dans toutes les langues, et ce mot c'est *la peste*.

Les Indes, l'Egypte et les Antilles en constituent le berceau, et, à des époques indéterminées, on les voit, des bords du Gange, du Delta du Nil et des ports de l'archipel des Antilles, s'élancer à travers

l'espace et, après des méandres que notre ignorance appelait capricieux, venir s'abattre sur les populations épouvantées en revêtant les formes variées, mais toujours meurtrières, du choléra, de la fièvre jaune ou de la peste proprement dite.

A leur approche, les peuples s'inquiètent, les gouvernements s'émeuvent, les relations internationales se suspendent, le commerce s'alarme, les villes se troublent, la mortalité s'accroît et la terreur est partout.

Ce tableau, Messieurs, peut se reproduire, et il se reproduira jusqu'à ce que, secouant cet égoïsme funeste qui les pousse à s'égorger entre elles, les nations comprennent enfin que la civilisation est l'antagoniste de la destruction, et que les intérêts matériels et moraux des peuples réprouvent les mesures qui les oppriment et les déciment. Il se reproduira, tenez-le pour certain, tant que les gouvernements, fidèles aux inspirations tortueuses d'une politique impuissante à préserver la terre des révolutions sanglantes, des guerres et des massacres, ne demanderont pas à la science et à la morale une réparation qu'on cherchera vainement en dehors d'elles.

Quelles que soient les opinions émises sur les causes immédiates des grandes épidémies, il est un fait qui n'est plus contesté : c'est que, sans les foyers pestilentiels que renferment l'Egypte, l'Inde et les Antilles, ces grands fléaux qui touchent aux inté-

rêts sanitaires les plus apparents de l'humanité, n'existeraient pas ou perdraient du moins ce caractère de généralité qui rend leur puissance si redoutable.

Enfantés par des conditions locales et climatériques, ils sont entretenus par l'ignorance des habitants, par l'impuissance de leurs gouvernements ou par l'indifférence que leur isolement leur permet d'apporter à l'établissement des grandes mesures de salubrité publique propres à les combattre. Ce sont là des vérités dont il est facile de donner la preuve par un coup d'œil rapide sur ces contrées autrefois bénies du ciel.

Parmi les faits que la géographie du monde offre à notre admiration, il n'en est pas de plus merveilleux que le débordement du Nil. Tous les ans, vers l'équinoxe d'automne, sans symptômes précurseurs et sous l'influence d'un pouvoir qui semblerait surnaturel si l'on ne savait que les pluies périodiques de l'Abyssinie en sont cause, ce fleuve, jusquè-là clair et limpide, quittant son lit, convertit presque toute la basse Egypte en une immense nappe d'eau rouge ou jaunâtre du sein de laquelle sortent des cônes de verdure, des palmiers, des villages et des digues étroites qui servent de communication.

C'est à ce phénomène, plus encore qu'à son beau ciel, que la terre d'Egypte doit sa magnificence et sa fertilité légendaire, et que les voyageurs, qui l'ont habitée pendant la saison, qui est pour nous l'hiver, ont pu la comparer à une magnifique prairie ou à un océan d'épis.

Le débordement dure plusieurs semaines après lesquelles le fleuve, regagnant lentement ses limites, dépose à la surface du sol le limon que charriaient ses flots, confondu et pétri, pour ainsi dire, avec les détritus d'une végétation vigoureuse et avec les cadavres des myriades d'animaux infusoires et d'insectes aquatiques, avec ceux des mollusques, des poissons, des reptiles et des lézards entraînés en grand nombre dans leur cours.

Alors tout le pays prend l'aspect d'un immense marécage noir et fangeux ; les matières fertilisantes mais putrescibles, que les eaux avaient jetées dans les terres, bientôt atteintes directement par le soleil, entrent en fermentation, se décomposent au contact de l'air et infectent l'atmosphère d'un poison invisible.

Ce sera demain, pour la basse Egypte, la saison des fleurs et des riches moissons ; aujourd'hui, c'est le règne de la peste favorisé par l'incurie d'un peuple sans instruction, sans énergie, sans prévoyance, et qui n'a conservé que le souvenir de son antique splendeur.

Quand de l'Egypte, le voyageur passe dans l'Hindoustan, et la distance est courte, grâce au canal de Suez, quels souvenirs et quels spectacles l'attendent ! C'est dans ces contrées que florissaient, dans l'antiquité la plus reculée, ces villes fameuses dont les écoles répandaient au loin la lumière. C'est la terre des Sémites et des Aryens, de ces peuples si pro-

fondément religieux, qui ont enfanté les colonies entreprenantes qui ont porté dans l'Occident les germes de la civilisation.

Voici la vallée du Gange avec ses fruits délicieux, avec son air parfumé, avec sa végétation luxuriante, éternelle, avec ses champs toujours fleuris ; voilà son fleuve sacré qui a son rôle et sa mission dans la religion des Hindous.

Mais ce fleuve n'est, en diverses saisons de l'année, qu'une mer de boue, et c'est à lui que la superstition des Indiens confie sur des lits de feuilles des cadavres humains et jusqu'à des agonisants pour les faire arriver plus sûrement et plus vite aux champs célestes. Mais le sol du Delta qu'il embrasse dans ses nombreux affluents est lui-même une boue imparfaitement séchée, remplie des corps privés de la vie, d'insectes, de reptiles de toute sorte, de scorpions qui, sous l'influence des pluies chaudes et prolongées, sortent par milliers de la terre inondée pour entrer bientôt en putréfaction et contaminer l'air de ses miasmes malfaisants.

Enfin, c'est le berceau du choléra que le comte Warren, qui écrivait il y a vingt-cinq ans, attribue en grande partie à la ruine des travaux hydrauliques que les anciens dominateurs de l'Inde avaient éxécutés pour assainir ces luxuriantes contrées (1).

Après ce qui précède, que dirai-je des Antilles

(1) Le comte Warren attribue ces ruines à la domination anglaise.

qui, par leur topographie, appartiennent aux climats chauds et humides ?

Leur aspect varié et pittoresque est souvent séduisant. Les flancs de leurs montagnes sont couverts de forêts plantureuses dont les sommets pressés présentent de loin l'aspect de nappes de verdure ondulant au souffle de la brise, et, sous leurs dômes épais, pullulent une foule de plantes parmi lesquelles l'œil aime à distinguer les lianes aux formes élégantes et aux couleurs diversifiées.

Du pied des montagnes jusqu'à l'Océan, la végétation la plus active couvre toutes les terres et de riches cultures s'y étalent. Mais vienne la saison des pluies, et celles-ci tombent souvent par torrents, alors les matières organiques sont entraînées vers les basses terres inondées, surtout aux bords de la mer et à l'embouchure des rivières, des lagunes se forment, les lois de la fermentation putride établissent leur règne, des miasmes dangereux se produisent et la fièvre jaune éclate.

A voir la ressemblance des causes, on s'est demandé pourquoi des influences qui, partout, se résument dans une opération de la chimie naturelle (la fermentation putride), ne produisent pas toujours des résultats identiques au lieu d'aboutir au choléra dans l'Inde, à la peste en Egypte et à la fièvre jaune dans les Antilles ?

La réponse à cette question deviendra simple et facile quand les savants pourront dire pourquoi la

fougère, humble et modeste dans nos climats, devient arborescente dans les contrées méridionales, pourquoi le magnolia, le palmier du désert et tant d'autres végétaux des tropiques ne consentent à vivre parmi nous qu'en serre chaude, pourquoi la famille des serpents ne fournit à la faune de notre province que l'inoffensive couleuvre et la timide mais dangereuse vipère, tandis qu'elle produit dans les régions équatoriales le crotale à sonnettes et le monstrueux boa. Pourquoi, enfin, le type humain, qui a inspiré les chefs-d'œuvre de Phidias, rappelle-t-il *l'ange tombé qui se souvient des cieux*, tandis que le sauvage de l'Australie, avec ses mâchoires en museau et son intelligence si imparfaite, rappelle involontairement l'orang ou le chimpanzé ?

Invoquer l'action des climats, c'est constater un fait, ce n'est pas l'expliquer. Pour répondre à ces questions, il faut remonter aux causes premières, et c'est pour avoir négligé de le faire que le savant qui veut s'aventurer trop loin rencontre les Colonnes d'Hercule et qu'il se trouve arrêté par cette voix de Dieu qui lui crie : Tu n'iras pas plus loin !

Ne soyons pas ingrats cependant, Messieurs, et reconnaissons que si la nature a des secrets impénétrables à la curiosité humaine, elle lui a ménagé des trésors incomparables que la science contemporaine a exploités largement au profit des sociétés modernes.

Les études entreprises pour approfondir l'essence du miasme qui engendre les pestes, profiteront-elles

de ces découvertes? C'est extrêmement probable, car elles y ont déjà révélé l'existence de tout un monde d'animaux microscopiques, d'une végétation plantureuse et diversifiée que l'œil humain n'avait jamais vu. Il reste à déterminer dans quelles proportions et dans quels rapports ces éléments se combinent avec les influences atmosphériques et géologiques pour produire, au détriment de l'humanité, ces invasions formidables devant lesquelles le monde semble impuissant.

Mais laissons ces questions d'un intérêt secondaire pour la solution du problème que je viens poser aujourd'hui. Il existe des foyers pestilentiels qui répandent la mort : voilà le fait capital. L'observation et l'expérience affirment que c'est l'Inde, l'Egypte et les Antilles qui les renferment ; la science explique les conditions nécessaires à l'élaboration du poison qui s'en échappe ; la raison nous dit qu'il faut le subir et se résigner à mourir sous l'action malfaisante de ses miasmes ou bien le détruire dès son origine, et l'hygiène conseille les moyens d'atteindre ce but.

Or, ces moyens se résument dans des travaux agricoles et industriels.

Ici, ce sont des ombrages impénétrables qu'il s'agit d'ouvrir aux courants de l'air, des défrichements à opérer, des surfaces inondées et des lagunes à dessécher, des sillons fertiles à tracer là où s'étendent des lacs infects, des fondrières abruptes

ou des torrents fangeux. Là, ce sont des fleuves, des rivières dont il faut limiter, régulariser, creuser ou élargir le lit ; ailleurs, ce sont des digues à élever, des écluses à construire, des nivellements à établir, afin de faciliter le libre écoulement des eaux et de prévenir la stagnation et la fermentation des matières organiques : c'est partout le produit de la terre à mieux utiliser ; ce sont des animaux inutiles, nuisibles, malfaisants, dont il faut purger le sol et qu'il faut combattre sans trêve ni merci.

Ainsi comprise, la guerre aux pestes exige une armée de travailleurs; mais, pour l'avoir nombreuse, active et bien disciplinée, il y a peu à compter sur la population de l'Egypte et de l'Inde. « Le climat de l'Hindoustan, dit un auteur compétent, s'oppose aux généreux efforts, et la mollesse qu'il inspire met un obstacle invincible aux grandes entreprises (1). » La nonchalance des Indiens, attestée par tous les voyageurs, n'est-elle pas, d'ailleurs, rendue d'une manière frappante dans ce passage de l'un de leurs auteurs favoris ? « Il vaut mieux être assis que marcher, il vaut mieux dormir que veiller, mais la mort est au-dessus de tout. »

Ce qui est vrai de l'Inde s'applique également à tous les pays chauds soumis au joug de l'islamisme, c'est-à-dire du despotisme entretenu par la volupté qui crée toutes les servitudes.

---

(1) Guillaume-Thomas Raynal : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1780.

Je laisse volontairement de côté la question financière. Il va sans dire que pour mouvoir les travailleurs et pour entretenir leur élan par la certitude d'un salaire élevé, il faut des sommes hors de proportion avec les ressources que chaque pays affecte à ses services sanitaires.

Rassemblement des travailleurs, abondance des capitaux : ce sont là des conditions, je m'empresse de le reconnaître, qui ne se réaliseront que par la coalition de tous les gouvernements éclairés et de tous les peuples civilisés, réunis dans une alliance vraiment sainte parce qu'elle serait morale, utile, juste et économique.

Quand on considère le nombre des victimes qui succombent à chaque grande épidémie, que celles du choléra, par exemple, pour citer la plus fréquente, la plus dangereuse, et toujours la plus menaçante, se chiffrent par millions depuis le commencement de ce siècle, et que, dans la seule épidémie de 1848, la Russie a fourni le funèbre contingent de 668,000 victimes ; que, dans les quarante dernières années, c'est-à-dire depuis 1832 jusqu'à nos jours, notre France a perdu plus de 500,000 de ses habitants ; et quand à ce triste martyrologe on ajoute ce que coûtent les lazarets, les cordons sanitaires, les quarantaines, la suspension des relations, la souffrance du commerce, comment se refuser à reconnaître la solidarité des intérêts et, conséquemment, la nécessité d'une alliance internationale contre un ennemi universel toujours menaçant ?

La jeunesse est de sa nature ardente et curieuse, elle dispose d'une activité qui n'est pas toujours dirigée et qui ne se dépense pas toujours dans un sens utile au bien public ou privé; l'ambition ne lui est pas tout à fait étrangère ; d'un autre côté, des besoins nouveaux travaillent les peuples, les familles et les individus, et suscitent des émigrations souvent livrées aux caprices du hasard (1).

Qu'un nouveau Pierre l'Ermite, suffisamment autorisé, vienne prêcher une croisade pour l'extermination des pestes, et une partie de ces éléments épars s'empressera de répondre à son appel.

Ce ne serait certainement pas l'Europe qui refuserait son concours, elle qui, pour des raisons politiques fort contestables et d'une utilité si souvent illusoire, a consenti à des guerres qui ont bouleversé le monde, et qui, depuis 1792, jusqu'à nos jours, ont coûté la vie à plus d'un million d'hommes (2); elle qui détourne, chaque année, des travaux de l'agriculture et de l'industrie quatre millions de citoyens qui trop souvent dépensent une partie de leur ardente jeunesse au service des ambitions et des rancunes des pouvoirs qui gouvernent le monde; elle, enfin, qui sacrifie, sans compensation suffi-

---

(1) 350,000 personnes de toutes nations ont émigré dans les États-Unis de l'Amérique, dans la seule année 1870.

(2) Voy. une statistique faite sur ce sujet par un auteur allemand, M. Haussener. Journal *le Temps*, 25 juillet 1866.

sante, des milliards à l'entretien de ses armements (1).

Ce ne se sera sans doute pas la Prusse, qui se considère comme à la tête de la civilisation, elle qui, dans une seule campagne, vient de jeter à la tête de la France une armée de plus d'un million d'hommes, et qui, pour la vaincre, a inventé ces canons géants d'une valeur qui dépasse 500,000 francs (2), et dont chaque coup emporte en fumée une somme qui ferait la fortune d'un paysan ou d'un ouvrier (3).

Ce ne sera pas la France qui, sous le dernier gouvernement, a perdu inutilement plus de 300,000 hommes sur les champs de bataille de la Crimée, de l'Italie, du Mexique, de la Chine, de la Cochinchine et de la France elle-même, et qui, sans compter la rançon qu'elle doit à la Prusse, a dépensé plusieurs milliards en frais de guerre pour aboutir à des catastrophes dont rien ne pourra nous consoler.

Ah ! si jamais les gouvernements, adoptant les idées qui font l'objet de cette lecture et qui gagneraient tant à être exposées par un des puissants du jour, si jamais les gouvernements faisaient appel aux volontaires du travail, les familles pourraient, en toute confiance, se prêter à cette croisade où les militants seraient assurés de trouver toujours hon-

(1) Des statisticiens estiment ce chiffre à 4 milliards, d'autres le portent à 10.

(2) Le chiffre exact est de 543,750 francs.

(3) Chaque coup du canon Krupp coûte 4,000 francs.

neur et profit. La jeunesse n'est pas faite pour l'immobilité, l'inconnu lui plaît, les voyages l'instruisent et la mûrissent, et s'il y a pour elle quelques périls à affronter l'Océan et à tenter de nouveaux climats, les mères auront du moins l'assurance que leurs fils, dans ces entreprises utiles à l'humanité, courront moins de dangers que ces milliers de soldats que Napoléon Ier conduisait dans les steppes neigeuses de la Russie et sur les bords glacés de la Bérésina.

Ne nous abusons pas cependant, Messieurs, la science et l'industrie sont des leviers puissants; mais, comme à tous les leviers, il leur faut une puissance et un point d'appui. La coalition des gouvernements : voilà la puissance; reste à trouver le point d'appui.

C'est en vain qu'on accomplira des travaux savants et que l'industrie appliquera ses découvertes au perfectionnement de l'hygiène dans les contrées lointaines; leur durée sera éphémère si leur sort est abandonné à l'esprit musulman, ennemi de tout progrès et énervé par la polygamie, le fanatisme et la superstition.

Un fait, entre autres, justifiera cette proposition. Les pèlerinages qui, dans le catholicisme et malgré le mérite qu'on leur attribue, sont une pratique rare et exceptionnelle et en tout cas inoffensive au point de vue de la salubrité, constituent au contraire, dans la religion de Mahomet, une pratique habituelle et fondamentale. Il est même inouï qu'un

musulman meure sans avoir fait un ou plusieurs pèlerinages : beaucoup en font un chaque année.

Or, il faut savoir que dans l'Inde il y a des localités qui sont en même temps des lieux de culte et de foire, et où l'agglomération de pèlerins hindous, accourus de toute part pour faire leurs ablutions dans les eaux saintes, est considérable. Ainsi, telle ville qui, en temps ordinaire, compte 30 à 40,000 âmes, voit pendant les fêtes sa population augmenter de 100, 150 et même de 200,000 personnes.

Dans tous les lieux réputés sacrés, les cérémonies durent dix jours ; la plupart des pèlerins qui fréquentent les sanctuaires du Gange campent, sans abris, sur les bords du fleuve ; on y sacrifie presque autant d'animaux qu'il y a de pèlerins, et les débris des victimes sont abandonnés sans précaution et se putréfient à l'air libre.

Aussi, et c'est là un fait actuellement incontesté, tous les ans le choléra éclate dans quelques-uns des pèlerinages, après la réunion de la foule, et ne cesse qu'après les cérémonies. On raconte que dans la ville d'Hurdwar, au nord de l'Hindoustan, située sur les bords du Gange, plus d'un million d'étrangers s'y trouvant réunis en 1783, le choléra y fit en quelques semaines plus de 20,000 victimes.

Quand finissent les pèlerinages et quand la foule se disperse, le choléra suit les grands courants humains, les grandes routes commerciales par terre ou par eau, suivant l'époque et les circonstances, et se répand avec les pèlerins en Perse, en Chine, en

Cochinchine et dans le reste de l'Asie, frappe Constantinople, pénètre en Egypte, envahit l'empire moscovite, la Pologne, la Prusse, l'Angleterre, la France, l'Italie et le reste de l'Europe.

L'histoire de l'épidémie cholérique de 1865-1866, mieux observée que les précédentes, démontre surabondamment ce double rôle des agglomérations de pèlerins dans les lieux saints et de la dissémination de la maladie par les caravanes.

Autrefois la maladie, voyageant par terre et par des routes difficiles, mettait plusieurs années à parcourir ses étapes ; à l'avenir, emportée par la vapeur à travers le canal de Suez, elle peut en quelques semaines faire le tour du monde.

Ce fait, auquel il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, prouve que le Coran serait une base impuissante à soutenir l'édifice des mesures hygiéniques qu'il s'agit de fonder, et qu'il faut la chercher ailleurs.

Veut-on, à cet égard, connaître l'opinion d'observateurs indépendants ?

Après avoir parlé de la nonchalance des Indiens, Guillaume Raynal ajoute : « Sans doute d'autres institutions religieuses et morales pourraient vaincre les influences de leur climat. » Et un libre-penseur, Victor Jacqmont, qui habitait les Indes de 1828 à 1832, exprimait la même pensée en ces termes : « Les mœurs domestiques de l'Inde, qui y sont la plus grande source de misère, ne me semblent susceptibles d'aucune amélioration tant que ce pays

gardera ses institutions religieuses actuelles (1). Sa conviction à cet égard était si profonde qu'il demandait que tout Européen convaincu de mauvaises mœurs fût immédiatement saisi et embarqué à cause du tort grave qu'il ferait au respect que notre caractère inspire et à la puissance qui en découle.

Nous pouvons compléter la pensée de ces écrivains, et nous ne soulèverons aucune protestation en affirmant que l'esprit chrétien remplit toutes les conditions désirables et que la solution du problème est à jamais assurée s'il inspire les gouvernements coalisés contre l'ennemi commun et s'il anime leurs agents.

Ce n'est pas à dire, Messieurs, que la science et l'industrie doivent, selon moi, se faire missionnaires. Laissons à chacun son rôle dans ce monde, mais efforçons-nous d'écarter des entreprises destinées à faire le bonheur de l'humanité, la négation des principes qui en sont la vie et l'honneur.

Et si jamais l'Europe, d'accord avec l'Afrique et l'Asie, et délivrée d'ailleurs des préoccupations du temps présent, se décidait à concourir à l'assainissement des grands foyers épidémiques, qu'elle se persuade bien que le succès n'est possible qu'en refusant l'accès, dans l'armée des travailleurs et de leurs chefs, aux brouillons, aux alcoolisés, aux incroyants, aux athées qui voudraient profiter de l'occasion pour

(1) Correspondance de V. Jacqmont pendant son voyage dans l'Inde. 4ᵉ édition, 1846.

substituer, en gaspillant les trésors du monde, l'incrédulité et le vide au culte de Brahma et à celui d'Islam.

Nous pouvons en croire ces observateurs que je citais tout à l'heure, qui n'avaient d'autres mobiles que les intérêts du commerce et l'étude de la nature ; nous pouvons en croire l'histoire, qui montre la décadence et la ruine partout où domine le Coran ; nous devons enfin en croire nos derniers désastres, qui nous ont permis de surprendre en flagrant délit de crimes ces fameux champions de la haine au culte et de la morale indépendante.

Mais je crains d'abuser de votre attention, Messieurs, et il est temps de terminer cette étude que plusieurs regarderont, peut-être, comme une utopie. Si c'en est une, respectez-la, je vous prie, Messieurs, et laissez-moi l'illusion de l'espérance ; laissez-moi croire que la guerre aux pestes doit succéder aux guerres à l'humanité, que nous devons le désirer, que nous pouvons l'espérer, si jamais, comme l'a dit un médecin philosophe, qui était en même temps un grand écrivain, « si jamais on revient, en Europe, de cette criminelle ivresse de massacres dont on a fait de la gloire, mais dont on ne fera jamais ni justice, ni raison, ni bonheur (1). »

(1) Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. *Eloges*.

SUR LA MORT

DE M. L'ABBÉ RUELLET

Par M. l'abbé PIOCHE.

Puisqu'il nous faut pleurer un illustre confrère
Et les douces vertus qu'il emporte avec lui,
Jetons sur notre lyre un crêpe funéraire
Sans crainte d'attrister la fête littéraire
Que vous célébrez aujourd'hui.

Le temps nous ravit tout dans sa course rapide ;
Combien d'amis dejà dorment dans leur linceul !
On cherche encor leur place et l'œil devient humide ;
La mort autour de nous rend la scène plus vide ;
On se sent chaque jour plus seul.

Il est mort le saint prêtre à la voix bien connue,
Qui depuis si longtemps s'asseyait parmi vous ;
A ce coup imprévu la cité s'est émue,
Autour de son cercueil la foule est accourue
Pour y prier à deux genoux.

Ah ! c'est que le pécheur, la brebis égarée
Avaient senti souvent sa paternelle main ;
Il arrachait les traits de la ronce acérée
Et chacun le quittait l'âme tout éclairée,
Chacun retrouvait son chemin.

Prêtre de Jésus-Christ, dont il était l'image,
Il passa sur la terre en y faisant le bien ;
L'Eglise dans sa mort sent un cruel dommage
Et cette douleur sainte est le plus bel hommage
Pour le prêtre et pour le chrétien.

Je crois le voir encor dans sa longue agonie
Etendu sur sa couche, immobile et sans voix ;
Comme le moissonneur dont la tâche est finie,
Il attend le salaire et la palme bénie
Qu'il a désirés tant de fois.

C'en est fait : revêtez sa dépouille mortelle
Des ornements sacrés qui brillent moins que lui ;
Cet or et ces flambeaux dont la flamme étincelle
Sont l'image du ciel et l'emblème fidèle
De ce qu'il contemple aujourd'hui.

Comme Paul il reçut le don de l'éloquence
Il en fit comme lui l'arme de Jésus-Christ.
Les aiguillons cruels d'une longue souffrance
N'altérèrent en rien son aimable indulgence
Et les charmes de son esprit.

La parole de Dieu que la vertu rehausse
Fructifie au centuple et gagne tous les cœurs ;
Il fut par sa vertu l'honneur du sacerdoce ;
Posons donc aujourd'hui sur le bord de sa fosse
Cette humble couronne de fleurs.

O Prêtre du Seigneur, la mort c'est la victoire
Quand on a su combattre et souffrir comme vous ;
Puissant auprès de Dieu, gardez notre mémoire
Et si ma voix pénètre au séjour de la gloire,
Priez pour la France et pour nous !

LOUIS GOLLUT

OU

L'HISTOIRE EN FRANCHE-COMTÉ

AU XVI[e] SIÈCLE,

Par M. le président CLERC.

MESSIEURS,

Gollut est le plus ancien historien du comté de Bourgogne. Pour qui ne l'a étudié que d'une manière superficielle, il semble d'abord, malgré le mérite d'une érudition incontestable, représenter la bonhomie crédule, l'absence de critique, la narration mal ordonnée et confuse. Ces défauts, on ne peut les méconnaître; mais on doit avouer aussi que d'heureuses qualités les rachètent. Le premier, il a porté la lumière dans le champ obscur de nos annales; le premier, il a cru qu'une histoire générale de la Franche-Comté était possible; son récit, vivante image des idées et des mœurs de son temps, a souvent une naïveté inimitable; il est nombre de faits qu'il a sauvés de l'oubli, et qu'on ne trouve que dans son livre. Aussi ses Mémoires ont encore leur place dans toutes les bibliothèques; malgré la longueur démésurée de son œuvre, il est le seul de nos vieux annalistes qui ait eu l'honneur d'être réédité en ce siècle. Aussi l'Académie de Besançon n'a pas hésité à croire que son nom ap-

partenait à la Franche-Comté, et plusieurs fois elle a pensé à mettre l'éloge de Gollut au concours. Mais une considération l'a retenue : cet éloge a été l'objet d'une courte mais savante notice de l'un de ses membres, M. Bousson de Mairet, secondé des recherches de MM. Duvernoy, Pallu et Weiss (1), et elle a craint qu'à défaut de nouveaux documents impossibles à découvrir, son appel demeurât infructueux et sans résultat.

En étudiant, à diverses reprises, et pendant plusieurs mois, les archives riches et si peu explorées de la ville de Dole, j'ai découvert, sans m'y attendre, nombre de pièces relatives à Gollut et plusieurs de ses lettres écrites dans le cours de deux ambassades, dont il fut chargé au nom de cette ancienne capitale du pays. Ces lettres inédites et complètement ignorées peuvent aider à le faire connaître comme savant, comme historien, comme homme public. En outre, les manuscrits Granvelle et les propres écrits de Gollut m'ont fourni de précieuses lumières. C'est à ces sources que j'ai puisé ; c'est là que m'ont apparu les faits dont le récit va suivre, et qui donnent à cette noble figure du XVI[e] siècle une importance inattendue.

Louis Gollut naquit à Pesmes, en 1535, sous le règne de Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, cinquante-six ans après

---

(1) Placée à la tête de la nouvelle édition des Mémoires de Gollut.

la conquête de la Franche-Comté par Louis XI et la ruine de Dole par les Français. Les premiers récits qui frappèrent son oreille furent ceux des malheurs de sa patrie. Ces guerres cruelles, ces grandes destructions des villes et des châteaux, ces ruines dont la trace par endroit était encore visible, laissèrent dans cette imagination jeune et impressionnable des traces profondes qui se retrouvèrent dans l'âge mûr (1). Il appartenait par sa famille à une honorable bourgeoisie alliée à la petite noblesse (2). Dole était la patrie d'Anne Lefort, sa mère. Il quitta son pays natal pour faire ses premières études à l'université de cette ville, qui réunissait alors, sous des professeurs renommés, l'élite de la noblesse des deux Bourgognes, des pays circonvoisins, même de l'Allemagne. Ses études terminées, il suivit les habitudes de cette époque, il voyagea. Né observateur et curieux, il parcourut l'Italie, le royaume de

(1) « Je vois (après la mort de Charles le Téméraire) mon pays » souillé de sang humain, jonché de corps morts, couvert de » ruines, abandonné et désert. Et ne puis escripre cecy qu'il ne » me vienne une tant vive souvenance, voyant les bons vassaux » et subjects qui s'assemblent icy, combattent en un lieu et meurent » en l'aultre, pendant que les vieillards, les femmes, les vierges » et les enfants font leurs vœux et remplissent l'air de plaintes, » de cris et de gémissements (*Mém.*, l. XIII, c. I.)

(2) Gollut parle plusieurs fois, dans ses Mémoires, de son oncle le conseiller Grandjean, sieur de Romain. — Le célèbre Chasseneuf était allié à la famille de Gollut : son jeune neveu Claude a tenu à faire, dans les vers imprimés à la tête des *Mémoires*, un petit étalage généalogique :

Illos de Merey, illos duces et Montis simul
Rotundi et Animi Longe-Velleis domo
Sanguineque juctos et probo et clarissimo, etc.

Naples, une partie des villes de France (1), et plus tard l'Espagne et les Pays-Bas. Il fut même un moment sur le point de passer en Angleterre (2). Son intelligence se développa dans des pérégrinations lointaines ; elles n'étaient pas achevées quand il se fixa définitivement à Dole. Il aimait l'étude avec passion, et parvint, avec le temps, malgré la modicité de son patrimoine, à se composer une riche bibliothèque ; il plaidait au barreau du Parlement comme avocat, et fut remarqué par Pierre Froissard, président de cette cour souveraine, magistrat éminent, enlevé trop jeune à la magistrature qu'il honorait, et dont la réformation lui coûta la vie à quarante ans. Privé trop tôt de ce protecteur, qui avait pour lui une véritable amitié, Gollut ne perdit jamais le souvenir de ses sages leçons. Cinq ans avant de mourir, ce haut magistrat l'avait présenté au choix du roi d'Espagne, et fait nommer à la chaire de littérature latine de l'Université (3). La

(1) « J'ai vu la plus part des bonnes villes des Gaules, d'Italie et » d'une partie de l'Espagne. » (Gollut, *Mém.*, nouv. édit., col. 61.)

(2) « Le seigneur de Gastel estant à Lutzembourg, prest pour » aller en Angleterre, par commandement de Don Jean d'Austria, » estant entré en quelques discours avec moy, pour me faire à » faire ce voyage avec luy, me disoit, sur le choix des amis, quelles » devoient être ses qualités, etc, » (*Paroles mémorables, etc.*, Gollut, 1589, p. 178.)

(3) « Messire Pierre Froissard (1572-75), président de la Cour du » Parlement à Dole, m'exhortant une fois, lorsqu'il me fit pour» veoir d'une leçon en nostre université, me disoit : L'homme » consciencieux, ayant souvenance de l'estroit compte qu'il lui » conviendrat rendre de luy et de son temps perdu ou bien emplié, » devrat toujours avoir plus d'esgard et considération, de ne

même ordonnance appelait à la chaire du droit criminel Claude Chiflet, que Cujas appelait un autre lui-même. A cette charge, que Gollut remplit avec distinction, il joignit, par surcroît de travail, la direction de l'école de grammaire de la même ville, établissement important où l'on étudiait les auteurs latins et grecs, et dont j'ai retrouvé dans les registres municipaux de Dole tout le programme d'études (1). Après quatre ans, le jeune professeur dut quitter cette maison d'instruction pour laquelle il avait composé et fait imprimer une grammaire. Ne pouvant suffire à tant de fatigues, il dut se borner à sa chaire de littérature latine et aux plaidoiries du barreau.

Il était parvenu à sa quarantième année, lorsqu'en 1575 il épousa Antonia Vurry, de Dole. Ce mariage, honneur et récompense d'une vie estimée et sans reproche, combla et dépassa les espérances du jeune professeur. On peut en juger par ses Mémoires, où il semble, dans la naïve ivresse qu'il conserva toujours, vouloir inscrire à chaque page le souvenir de cette grande alliance. Antonia Vurry appartenait à l'une des premières familles de Dole, dont les membres, pendant le XVe et le XVIe siècle, occupèrent toujours, dans les dignités de l'Eglise comme

» perdre le temps que de sollicitude à reserrer et garder ses » trésors et richesses : car le temps bien mis l'aidera à se sauver ; » et le trésor mal acquis ou mal despensé lui causera la mort » éternelle. » (*Paroles mémorables*, GOLLUT, 1589, p. 167.)

(1) Voy. aux Pièces justif. n° 1.

dans les conseils publics de la ville, le rang le plus élevé. L'héritière principale de cette maison avait épousé Guy de Rochefort, chancelier de France (1). L'arrière grand-père d'Antonia avait été échanson de l'empereur Maximilien, et, sous Charles le Téméraire, Jean Vurry était trésorier général des deux Bourgognes. Après la destruction de Dole, en 1479, par les armées françaises, Etienne Vurry, qui avait échappé au massacre, contribua à rallier les débris de cette population désolée, et à relever les premières masures ; aussi, par le suffrage des habitants, il fut appelé l'un des premiers à prendre place à la tête de la ville en qualité de mayeur (2).

Immédiatement après son mariage Gollut vint habiter avec sa femme la maison de son beau-père, homme honoré et digne de ses ancêtres. C'est là qu'il devait passer sa vie, là que naquirent ses enfants, et qu'il composa ses Mémoires. Sans oublier Pesmes, berceau de ses pères, il aime, dans ses écrits, à nommer Dole *sa sienne seconde patrie, nourricière de ses études, patrie de sa mère, de sa femme, de ses enfants* (3).

Cette maison des Vurry, qu'il habita vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, subsiste encore tout entière, à l'entrée de la ville, du coté de Besançon. Sa construction annonce le XVe siècle ; belle et vaste,

---

(1) *Mém.* cités, l. XI, c. XVI.

(2) *Mém.*, cités p. 259 ; anc. édit., p. 214.

(3) *Mém.* cités. Edit. Javel, p. 251, l. II, c. XLIX, et anc. édit. p. 214.

elle a deux étages ; son aspect est gothique ; son toit, aigu et démesuré, se distingue de fort loin par sa hauteur, comme celui d'un monument public. Elle a plus de quatre siècles, et peut durer encore autant ; seule, en 1479, elle a échappé à l'incendie général de Dole allumé par les Français, maison véritablement historique, immobile témoin de cinq siéges et de trois conquêtes.

Comment cette antique demeure, si remplie des souvenirs de notre historien, a-t-elle échappé seule à la destruction universelle ? C'est ce qu'il se garde bien de nous dire. Son langage mystérieux et à mots couverts (1) cache un secret qu'il a voulu dérober à la postérité, et ce secret le voici :

En étudiant avec soin les archives de la ville de Dole, j'ai reconnu un fait important et ignoré, c'est que, lorsqu'en 1479 d'Amboise, général de Louis XI, se fut rendu maître de cette ville par la plus odieuse

---

(1) « L'ennemy estant demeuré maistre, pillat, saccageat pen- » dant deux jours entiers, puis meit le feu en tous endroits, de » manière qu'il ne restât après le feu aucune chose publique ou » particulière, sauf une demi-maison de Jean Vurry, thrésorier » général des pays de par-deça, né des très anciens bourgeois et » des plus nobles de la ville, des quels est descendu Estienne » Vurry, père de Antonia, femme de l'autheur de ces Mémoires, » lequel reside encor en ladicte portion de maison saulvée... et » elle le fut pour ce que le général d'Amboise logeoit chez Vurry, » et ne vouloit perdre la commodité de son logis. » — Ce récit, comme on l'a vu dans notre texte, ne présente que la moitié de la vérité. La maison fut sauvée parce qu'elle était celle d'un partisan du roi. On voit cependant, en regardant attentivement et sur place le derrière de la maison, qu'il fut atteint à gauche par le feu de la maison voisine.

des trahisons, il y laissa, en partant, dix mille francs-archers chargés d'anéantir la ville en y mettant le feu, maison par maison. C'était la vengeance d'une défaite générale des Français, accomplie deux années auparavant dans une vigoureuse sortie des Dolois sur l'armée assiégeante. L'ordre était barbare, il s'éxécuta avec un sang-froid atroce, et pendant un mois entier. Dole était, entre toutes les villes de Bourgogne, la plus odieuse au roi, et cet ordre abominable ne doit venir que de lui (1); d'Amboise n'aurait pas osé, sans un ordre de son maître, hasarder une pareille exécution sur la capitale du pays.

Mais, en vouant cette ville à un anéantissement absolu, d'Amboise avait fait deux exceptions et décidé que le couvent des Cordeliers, qu'on croyait favorable au roi de France, et la maison dont il s'agit, seraient épargnés. Cette maison était en effet celle de Jean Vurry, ce trésorier général des deux Bourgognes, si favorisé sous Charles le Téméraire, qu'il fut le premier revêtu de cette charge importante nouvellement créée (2). Mais, à la mort de ce prince, Jean Vurry étouffa tout sentiment de reconnaissance; et, loin de servir la cause de Marie de

---

(1) « Le roy prenoit à grande vergogne qu'une raisonnable » armée eut esté non repoulsée seulement, mais chassée par les » Dolois. » (*Mém. de* GOLLUT, l. XIII, c. x.) « Il vouloit, en haine » du premier siége, que Dole demeurât perpétuellement désolée. » (*Ibid.*, col. 1381.) « ... très rigoureux ennemy de la ville et des habitants de Dole. » (*Ibid.*, l. II, c. XLIII.)

(2) Voy. GOLLUT, édit. Javel, p. 1244.

Bourgogne, se livra immédiatement au roi dont il prévoyait le triomphe prochain. Pour se l'attacher mieux, Louis XI, selon sa méthode ordinaire, le déshonora en lui faisant accepter en don l'emploi de l'un des plus nobles défenseurs du pays dont il avait confisqué les biens (1).

C'est en récompense de cet acte de félonie que la maison subsista, et qu'avec elle furent sauvés les titres et les pièces comptables du perfide Dolois. Gollut, dont on comprend maintenant le silence, retrouva tous ces titres épargnés par le feu, et je vais expliquer comment la conservation de ce trésor historique eut une influence décisive sur sa carrière d'historien, et sur la composition des Mémoires qui ont transmis son nom à la postérité.

Ces papiers de la maison Vurry, qu'il parcourut avec sa curiosité ordinaire, et qu'il classa avec le plus grand soin, avaient éveillé toute son atten-

---

(1) Jean Vurry nous apprend lui-même ce fait dans son Compte général, 11 mai 1477 :

« Lettres patentes de Louis XI qui donnent à Jean Vurry l'office
» de gruyer au duché de Bourgogne ès baillages de Dijon, Auxois
» et la montaigne que tenait messire Claude de Toulongeon, sei-
» gneur de la Bastie, lequel s'estoit, puis n'avoit guères, notoire-
» ment eslevé contre le roy notre seigneur et déclaré soy rebelle
» et désobéissant subject, et pour mettre en exécution son damp-
» nable propos avoit tellement persuadé et suborné aulcungs
» des vassaulx d'iceluy seigneur du dit pays de Bourgogne, qu'ils
» s'estoient semblablement eslevé et mis en rébellion contre le
» roy, en commettant par le dit de Toulongeon crime de lèse-
» majesté, et par ce forfaisant, et confisquant corps et biens d'ice-
» luy seigneur. » (*Compte de Jean Vurry*. Archives de Dijon.)

tion (1). Il remarqua surtout le grand compte du trésorier général des deux Bourgognes, renfermant, sous la forme d'articles nombreux de dépenses, une foule de détails curieux sur le règne des derniers ducs, et sur les grands événements qui avaient précipité la ruine de la maison de Bourgogne. J'ai retrouvé le double de ce grand compte aux archives de Dijon, et j'ai pu en apprécier l'importance. Il y avait dans cette collection diplomatique de la maison Vurry, d'autres précieux documents sur la ville de Dole, avant et après sa ruine (2). Gollut vit promptement tout le parti qu'on pouvait en tirer pour l'histoire du xv[e] siècle, dont il avait si souvent entendu l'émouvant récit, dès les premières années de sa vie.

Il pensa d'abord à écrire cette histoire, la plus dramatique de nos annales; puis, faisant un pas en avant, il songea à une combinaison plus vaste, qui embrasserait, depuis la formation du comté de Bourgogne vers l'an 1000, toute la série de nos

(1) Gollut parle souvent, dans ses Mémoires, des titres et papiers de la maison Vurry. Il en invoque le témoignage : « J'ai connu » par les titres du sieur Vurry mon beau-père... (*Mém.*, liv. II, » c. XLIX), selon que je l'ai vu en un livre qui en fut délivré à » Jean Vurry, trésorier général des deux Bourgongnes... (*Ib.*, l. X, » c. XCIV.) livres qui sont en la maison de mon beau-père, qui lui » restent de ceux de Jean Vurry, trésorier général des deux Bour- » gongnes... (*Mém.* cités p. 259.) ... ce que les titres de M. Vurry » montrent... (P. 261.)

(2) Voy. *Mém. de* Gollut, édit. Javel, p. 273.

comtes et princes souverains (1). Ce plan était beau et praticable ; certes le plus grand des malheurs pour Gollut, fut de l'avoir abandonné. Ses études comme professeur de littérature latine à l'Université, l'ayant familiarisé avec les historiens romains et ceux du moyen âge, l'idée lui vint d'en faire une revue complète et, à l'aide de ce travail, d'écrire une histoire générale de la Séquanie et de notre Bourgogne, à partir des temps celtiques jusqu'au XVIe siècle. Cette idée lui sourit et il l'adopta. Dans l'état de la science, telle qu'elle existait alors, c'était beaucoup pour un seul homme. Cependant ce plan trop vaste, il l'agrandit encore ; et comme notre Franche-Comté dépendait de la couronne d'Espagne, couronne qu'avaient portée nos plus anciens comtes et que portaient encore leurs descendants, il résolut non seulement d'écrire l'histoire d'Espagne, mais encore de la faire marcher de front, et dans un même ouvrage, avec celle de la Franche-Comté (2).

Un plan si faux, qui brisait l'unité du sujet, et jetait l'auteur dans une mer sans rivages, une fois adopté, Gollut s'en applaudit sans aucune hésitation (3) et se mit résolument à l'œuvre (4). Avant de le suivre

(1 et 2) « Je n'avoie délibéré, lorsque je desseignoie la collection » de ces mémoires, de r'amasser les choses mémorables que des » comtes et de ceux qui depuis 600 ans..... » (*Mém. de Gollut*, p. 273.)

(3 et 4) « Cet escript serát d'autant plus aggréablement reçu, pour » ce que j'ai sommairement adjousté et par formes de briefves » chroniques la vie de vingt-un rois catholiques et autant de rois

dans l'exécution de cette entreprise si neuve et si hardie, voyons brièvement quel était au XVI[e] siècle l'état de l'histoire en Franche-Comté.

La science historique n'existait pas encore (1). Cependant les esprits cultivés connaissaient, avec Joinville et Froissard, cette pléiade de chroniqueurs qui illustrèrent la cour de Bourgogne, Enguerrand de Morestrelet, Jacques Leclerc, Molinet, Comines, Olivier de la Marche (2), sans compter les

---

» de Portugal, comme enfants de nos princes et descendus de » l'ancien et roial sang de Bourgongne. » (*Epître au roi d'Espagne*, en tête des Mémoires de Gollut.)

(1) On peut citer à côté d'eux Guillaume Filastre, Jean Germain, Jean Duquesne.

(2) On jugera, par le fragment suivant, de ce qu'on savait de l'histoire de Besançon au milieu du XVI[e] siècle. C'est Guillaume Mercier, docteur en droit, substitut du syndic de Besançon, qui paraît devant le Parlement et réclame, au nom de la cité impériale, des individus qui avaient commis des délits dans la forêt de Chailluz, située sur son territoire.

Le représentant de Besançon expose :

« Que la dite cité estoit très ancienne, magnifique et illustre, » ayant esté en grandeur et estimation au temps passez, estoient » deux mille ans, et avant tous rois, ducs et comtes de Bourgoigne, comme assez tesmoigne Julle César en ses Commentaires, toujours fidèle et constante envers Dieu quant à nostre » sainte foy, et les sacrez empereurs romains, et, avant iceulx, au » peuple romain, dois qu'elle vint en leur obéyssance. Successivement déclinant l'Empire romain, *avoit esté siége royal des* » *magnanimes rois de Bourgoigne*, et (le dit royaulme estant » divisé en duché et comté), avoit retourné en l'obéissance du dit » saint Empire romain, comme estoit présentement, et entre les » inclytes cités d'iceluy, la quelle, pour ses fidélité et mérite, avait » esté et est enrichie de plusieurs beaux et grands priviléges ; et » entre autres que le gouvernement est commis à bons, saiges et » prudents personnaiges que, chacun an, par le peuple sont esleus ;

informes essais de Saint-Julien de Baleure et de Paradin. Malheureusement, toutes les archives de Dole, capitale du pays, avaient été brûlées dans le grand incendie de 1479. Il subsistait cependant dans quelques familles certains souvenirs du passé; mais ces traditions tendaient à se perdre. Quelques-unes seules avaient été écrites. Il existait aussi d'anciens fragments ou manuscrits épars, notamment un mémorial du premier siége de Dole en 1477. Boissard, né à Besançon et si renommé par ses travaux sur l'antiquité, avait terminé ses voyages dans le midi de l'Europe, copié nombre de monuments, et commençait seulement à écrire; mais l'historien Mathieu, né à Pesmes comme Gollut, sortait à peine de l'enfance et s'ignorait encore lui-même. On n'avait nulle connaissance des premiers siècles du christianisme en Franche-Comté. Gilbert Cousin, qui venait de terminer sa carrière, ne semble pas, quoique théologien et ecclésiastique, avoir soupçonné, dans la liste qu'il trace de nos évêques, l'existence de nos catalogues et de nos légendes. Sur l'histoire de notre pays, on citait à peine quelques essais partiels et secondaires. Vandenessse, de Gray, avait écrit, presque jour par jour, le récit des voyages de Charles-Quint et de Philippe II. Mais ce mémorial, dédié au cardinal de Granvelle, n'avait pas vu

» sous le quel gouvernement elle a toujours esté et est encore » florissante. » (*Archives du Parlement de Dole*. Registre intitulé *Procureur*, 1552-1553, au greffe de la cour de Besançon.)

le jour. La description du comté de Bourgogne avait paru ; mais cette œuvre de Gilbert Cousin, quoique écrite dans un latin élégant, est sommaire et fort incomplète. Et si, à cette époque, le cardinal de Granvelle, ministre des rois d'Espagne, conservant avec un soin religieux les lettres qu'il recevait de tous les hommes d'Etat de l'Europe, préparait, sans le savoir, l'un des plus grands monuments de l'histoire du XVIe siècle, c'était un trésor encore inconnu, et qui, dans la pensée du cardinal, n'était point destiné à la postérité.

On voit par ce tableau rapide qu'en 1575, époque où Gollut commença son œuvre de douze années (1), non-seulement le comté de Bourgogne n'avait aucune histoire générale, mais que l'idée n'en existait même pas. Cette idée est une création de Gollut, et son honneur est de l'avoir réalisée. Cependant il était seul, sans précédent, sans conseil, sans secours. Son entreprise parut un rêve et une folie, et ses amis lui annonçaient sans détour, il le dit lui-même, qu'une pareille œuvre était en son commencement sans espoir, la peine sans profit, la fin sans certitude (2).

Ces craintes étaient d'autant mieux fondées que, dans le cours de ces douze années, l'auteur fit

---

(1) « Cette histoire est le principal labeur que j'ai pu soubstenir pendant le cours de douze années. » (Requête au roi d'Espagne en tête des Mémoires de GOLLUT.

(2) *Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats*, placée en tête de ses Mémoires, p. XXII.

marcher de front trois choses, le barreau, où il plaidait comme avocat chaque semaine (1), son cours de littérature qu'il préparait avec soin pour les élèves, ses mémoires historiques dont il poursuivait le rude travail durant une partie de ses nuits. Ajoutez à cela l'éducation de son fils unique, pour lequel il écrivait en même temps, et en langue latine, une introduction aux études littéraires, poétiques et militaires (2).

Gollut, qui avait la passion des livres, n'étudia pas moins de deux cent trente auteurs, historiens ou autres (3); il obtint à Besançon communication des catalogues et des légendes de notre église, et rechercha autant qu'il lui fut possible tous les titres publics et privés du comté de Bourgogne (4). Il se plaisait à interroger les vieillards, ceux qui avaient vu et entendu les derniers témoins des grandes catastrophes de la nation ; recueillant avec un soin religieux ces traditions, qui ont aujour-

---

(1) Quoique pressé de mille affaires,
Tous les jours devant ses vieux pères
Il déploye les rares talents
Que Pithon versa sur sa langue.
(*Ode d'Hilaire Florimont*, *en tête des Mémoires de* Gollut.)

(2) La vie louable et littéraire que j'ai dressée à l'instruction de mon fils sous le titre : *Syntagmata et institutiones œconomiæ litterariæ rerumque politicarum et militarium*. (*Requête de* Gollut, ibid., p. 22.)

(3) Il en donne la liste dans les pièces en tête des Mémoires.

(4) « Je me suis efforcé de recueillir tous les titres publics et » particuliers de nostre Bourgoingne. » (*Requête citée*.)

d'hui pour nous une si grande valeur, et qui alors, s'effaçant d'années en années, allaient infailliblement s'éteindre (1). Dans ce travail de chaque jour, tantôt charmé et plein de confiance, il croyait toucher au but, tantôt découragé et abattu, il se heurtait à des obscurités insurmontables. « Si » j'eusse eu, au commencement, connoissance de » ce qui m'attendoit, dit-il ingénument, c'eust été » assez pour m'empescher d'aller plus avant et pour » m'espouvanter. »

A la force que donne la passion de l'étude, soutenue d'une indomptable volonté, se joignait un aiguillon non moins puissant, celui de la lutte et d'une lutte à outrance. Gollut n'est pas seulement un historien, c'est un combattant, et son livre, sous des formes placides et calmes, est un arsenal de guerre. Cet aspect nouveau doit être expliqué. Il existait alors, en effet, une rivalité presque violente entre les deux principales villes du pays, Besançon cité impériale dépendant de l'empire d'Allemagne, et Dole, ville toute bourguignonne, ancienne capitale de la Franche-Comté. On parlait

(1) « Ce que, de main en main, on a appris de vieilles gens qui » furent en ces temps (année 1478), ou suivirent bientost après. » (*Mém. de* Gollut, édit. Javel, p. 1367.) — « Les narrations que je » rapporteray estoient tant en (vieillies que ou la mémoire en estoit » perdue, ou pour le moins si peu cogneue à ceulx de notre age.) » — Il raconte la dernière bataille et la mort de Charles le Téméraire, d'après le récit de quelques vieils personnages du pays qui l'ont appris de leurs pères présents à cette bataille (l. XII, c. XXI). *Requeste de* Gollut *aux seigneurs des trois Etats*, en tête des Mém., p. XXIII.

beaucoup alors de créer une université à Besançon, peut-être d'y transférer celle de Dole et même le Parlement. Pour Dole, dépouillé après une possession de plusieurs siècles et un dévouement qui avait bravé la destruction et l'incendie, c'eût été un arrêt de mort. Chacune des deux villes avait de grands titres, mais la cause de Dole était celle de la justice. Gollut en était persuadé : aussi, dans ses Mémoires, se jette-t-il avec son ardeur ordinaire au fort de la mêlée, abaisse sans pitié Besançon, prend parti pour Dole, l'élève outre mesure (1) et, rêvant pour elle une antiquité imaginaire, lui crée, à l'aide d'étymologies hasardeuses, un Champ-de-Mars, des arènes, une étendue, sous les Romains, quadruple de celle d'aujourd'hui (2). A ses yeux il était cent fois probable que Dole avait été la fameuse ville de Sens, que Brennus était né au voisinage, et que les Dolois, sous le nom de Sénonois, s'étaient emparés du Capitole (3).

Au milieu de ces conceptions passionnées et étranges, soutenues peut-être de la meilleure foi du monde, un événement aussi brusque qu'inattendu décida Gollut à partir pour l'Espagne, dans l'intérêt de la ville de Dole. La querelle des deux villes venait d'entrer dans une phase nouvelle et

(1) « La ville de Dole a le plus beau chasteau, la plus belle place, » le plus beau perron, le plus beau pont, la plus belle esglise, le » plus beau clocher, les plus belles halles, la plus belle jeunesse » lettrée, le plus grand et beau nombre de gens doctes, qui soit » au pays. » (*Mém. de* Gollut, liv. III, ch. xlix.)

(2 et 3) *Mém.* cités, édit. Javel, p. 257.

des plus périlleuses pour les Dolois. On était au mois d'avril 1584, lorsqu'on sut qu'à Besançon, en très grand secret, un conciliabule s'était tenu entre les gouverneurs de la ville et les députés du roi d'Espagne; que pour décider les Bisontins à renoncer à un traité récent d'association conclu avec deux cantons suisses, Soleure et Fribourg, sous le nom de *civilége,* le roi leur avait fait offrir de transférer à Besançon l'Université et le Parlement de Dole, et que ces députés du roi n'étaient pas moins que le gouverneur de la province, François de Vergy, le président du Parlement, Claude Boutechou, et le seigneur de la Villeneuve, gouverneur de Dole, propre neveu du cardinal de Granvelle. On ignorait que les habitants de Besançon, défiants et alarmés des projets du roi, avaient refusé cette offre (1).

La nouvelle se répandit dans la ville de Dole avec la rapidité de l'éclair. Immédiatement le peuple remplit les rues, l'agitation était générale: les uns accusaient le roi, d'autres le cardinal son ministre, les plus animés voulaient qu'on pendît le président (2). Pour tous les esprits, c'était la ruine de Dole, une spoliation sans exemple, un acte de la plus noire ingratitude à l'égard d'une ville qui

---

(1 et 2) Ce qui fit surtout manquer la négociation, c'est que, pour abandonner le civilége avec Soleure et Fribourg, les habitans de Besançon exigeoient le départ de la garnison espagnole qui devoit déloger de la ville en même temps que le Parlement y entreroit.

(2) Voy, Pièces justificatives n° V.

s'était sacrifiée pour la cause de Bourgogne. Le Parlement avec l'Université, c'était sa gloire, son honneur, sa fortune; on ne pouvait les lui enlever sans lui ravir sa couronne, son titre même de capitale du pays, transférés à une ville étrangère. De toutes parts on criait à la trahison (1).

La foule exaspérée pouvait se porter sur la maison du président, Claude Boutechou, si violemment accusé. Les notables, réunis aux halles, dans la grande salle du Parlement, sous la présidence du mayeur, résolurent d'écrire à ce magistrat pour lui demander des explications devenues indispensables. Boutechou, homme timide (2), était revenu la veille de Besançon, et se tenait renfermé chez lui avec effroi, comme s'il eût attendu le siége de sa maison. Sa réponse, dont j'ai tenu l'original écrit et signé de sa main, fut très embarrassée; il dit que la négociation avec la ville de Besançon était moins avancée qu'on ne le croyait, que la cause de Dole n'était point perdue et que la ville avait encore le temps de se défendre en envoyant des députés au roi (3).

C'est effectivement le parti qui fut adopté. Le

---

(1) Voy. Pièces juctificatives n° V.

(2) «... Plusieurs escripvent que celluy qui tient le lieu de prési» dent à Dole est peu à propos et qu'il est plus propre pour » complaire à monseigneur le comte de Champlitte qu'à la » charge. (*Lettre du cardinal de Granvelle à Jean Froissard*, 25 juillet 1583, dans le Recueil de la Société d'Emulation du Jura, année 1864, p. 195.)

(3) Voy. cette lettre aux Pièces justificatives n° XI.

conseil et les notables, réunis le lendemain, décidèrent qu'il fallait se défendre à toute extrémité et faire partir immédiatement des hommes d'autorité et d'expérience. Gollut fut choisi pour aller en Espagne avec Colard, secrétaire des Etats, Garnier et Bereur devaient se rendre en Flandre. Une procession générale de supplications fut ordonnée pour le dimanche suivant; et, pendant que l'on préparait les instructions et les lettres que devaient emporter les députés, on fit par avance, et sans perdre un seul jour, partir un premier émissaire pour l'Espagne. Le mayeur, craignant l'exaspération des esprits et les propos violents qui n'eussent pas même épargné le roi, invita pressamment les citoyens au calme et au silence, afin de ne pas aggraver une situation déjà si difficile.

Les lettres et les instructions étant prêtes (1), les députés se mirent en route, Gollut et Colard prenant leur chemin par Lyon, d'où, à grandes journées et toujours à cheval (2), ils arrivèrent à Bordeaux, se dirigeant par Saint-Sébastien à Madrid.

---

(1) Notamment celle que les échevins de Dole adressèrent, le 25 avril 1584, au cardinal de Granvelle pour lui recommander les intérêts de leur ville. Ils lui disent qu'ils ne savent que par le bruit commun, pour le GRAND SECRET qui a esté tenu, la conférence qui a eu lieu à Besançon entre le comte de Champlitte et autres commis de S. M. avec le magistrat de Besançon. (*Archives de Dole.*)

(2) « De Lyon icy, nous n'avons reposé un seul jour sans estre à cheval, et demain reprendrons nostre chemin, le plus diligemment que nous sera possible. » (*Lettre de Gollut et Colard*, datée de Bordeaux 19 mars 1584. *Archives de Dole*, liasse 1506.)

Avec la sensibilité de son caractère, Gollut était tantôt agité et perplexe, tantôt plein de confiance dans le succès. Les deux Comtois ignoraient l'art des cours, surtout les habitudes de celle d'Espagne, et ils ne savaient guère dans quels embarras mortels ils allaient bientôt tomber.

Selon leurs instructions, et porteurs de leurs lettres, ils visitèrent successivement Foncq, secrétaire d'Etat, de Montfort, bailli de Dole, alors en Espagne (1), et le cardinal de Granvelle, premier ministre du roi. Foncq, homme habile et astucieux, les reçut à merveille, les cajola de toutes manières, et leur donna les meilleures espérances. Il les fit monter dans sa voiture, et deux fois les reçut à sa table. De Montfort, plus sincère et ancien page du roi, leur promit son appui le plus chaleureux ; c'était le langage d'un homme connu pour son dévouement à la cause de Bourgogne (2). Le cardi-

(1) Par lettres datées de Madrid, 13 décembre 1583, Philippe II l'avait nommé bailly de Dole, rappelant ses services dès qu'il a esté honoré de sa nourriture parmi nos paiges, et dès lors pourvu à la charge de nostre escuyer depuis plus de vingt ans. (Chambre des Comptes à la préfecture du Doubs, reg. III, fol. 325 v°.)

(2) Foncq et Louis de Montfort moururent un an après et le même jour. On peut juger de leur caractère par deux lettres du cardinal annonçant cet événement :

« Aujourd'hui, à sept heures du matin, est décédé le prévost
» FONCQ. Son mal a esté à si peu de temps qu'il y a trois jours
» à peine en savoit l'on rien. Il a caché son mal cinq ou six jours
» sans vouloir que médecin le vit ; enfin les humeurs et fumées
» lui avoient faict une apostume au cerveaul.., les trois derniers
» jours a esté fort endormi et à demi-apoplectique... Le roy et
» les affaires n'y ont pas, à mon jugement, beaucoup perdu, selon

nal de Granvelle leur parla avec la même franchise, leur dit qu'il était fort attaché à la ville de Dole, et avait toujours cherché à la servir ; mais que, dans cette affaire, il ne pouvait rien, que le roi ne la lui avait point communiquée, que tout s'était fait à son insu, qu'étant né à Besançon, où il y possédait, lui et les siens, des habitations de famille, il avait des ménagements à garder avec les citoyens, d'autant qu'en circonstance pareille, l'indiscrétion des Dolois, qu'il avait servis, lui avait attiré, à Besançon même, les ennuis les plus sérieux. Dans toutes ces explications, il n'y avait rien que de vrai, comme le prouvent les lettres intimes du cardinal que j'ai eues sous les yeux. Du reste, l'accueil du ministre pour ses compatriotes fut des plus courtois, il reçut les députés à sa table, les entretint gracieusement pendant le repas, mais sans dire un mot de plus de cette affaire, dont il ne voulait parler à aucun prix.

» qu'il prenoit les affaires, ennemy de toutes nations que ne fut » de la langue flamande ou hollandoise. Il estoit de Amessort, et » est mort riche.

» Le mesme jour, environ les deux heures après midy, est » aussy mort monseigneur de MONTFORT, escuyer d'escuyerie » du roy, que luy monstroit bonne affection, et estoit bien voulu » de tous. C'est dommaige et y a perdu nostre pays personnaige » qui, avec le temps, eust pu faire service. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, datée de Monçon 10 octobre 1585. *Correspondance de Bellef.*, II, 441-442.)

« On cherche un successeur à Foncq, lequel estoit ingrat, et » tout tel que vous dites, et s'aperçoit bien sa Majesté qu'en » plusieurs choses il l'a abusé. » (*Ibid.*, *Lettre du même au même*, 4 janvier 1586, II, 554.)

Le roi d'Espagne était alors malade de la goutte. Après deux mois d'attente, l'audience royale, tant attendue, fut annoncée à nos deux Dolois. Philippe II, avec un caractère absolu, mais toujours indécis, se montrait difficilement, ses audiences étaient fort rares; il les considérait comme un supplice. Lorsque les députés arrivèrent au palais, le roi était seul dans son cabinet avec Foncq. Ils s'inclinèrent profondément et exposèrent le mieux qu'ils purent l'objet de leur mission. Philippe II les écouta attentivement. Avec ses perpétuelles irrésolutions, la question l'embarrassait; il inclinait fort à la résoudre contre Dole, car il voulait, par le Parlement et l'Université, tenir sous sa main Besançon, objet de toute sa défiance. L'accueil qu'il fit aux députés n'en fut que plus gracieux. Comme d'habitude dans toutes ses audiences, Philippe II garda le silence; c'est Foncq qui répondit pour lui. Sur cette entrevue il faut laisser parler nos deux députés, dont le récit, comme on va le voir, ne manque pas d'intérêt. Leur lettre est adressée à la municipalité de Dole:

Madrid, 22 juillet 1584.

« Messeigneurs, il nous a convenu patienter d'avoir
» audience de sa Magesté, à raison de sa maladie des
» gouttes, jusqu'au jeudi dix-huitième du présent
» mois, qu'étant allez à Saint-Laurent, et où jà
» estoit, dès le jour devant, Monseigneur Foncq, il
» pleut à sa Magesté nous ouyr; et, à cest effect
» entrés devers Elle, luy fismes entendre au long

» le fait de nos instructions et légations, qu'elle
» entendit bénignement et à son bon accoustumé,
» nous feit faire response par le dit sieur Foncq
» qu'elle avoit esté joyeuse nous veoir et ouyr;
» qu'elle aimoit ceux du comté de Bourgongne,
» signamment la ville de Dole; et partant qu'elle
» feroit qu'en bref aions expédition sur ce que de-
» mandions. Ce fait, et retirez hors la chambre, y
» délaissé le dit sieur Foncq, fusmes advertis, et
» ainsi il le nous confirma, que S. M. avoit déter-
» miné nous expédier en bref, et pour ce fusmes
» remis au lendemain (1). »

Ravis de ces assurances qu'ils transmirent immédiatement à leurs commettants, les députés sortirent du palais de Saint-Laurent, heureux d'avoir vu une fois dans leur vie le grand monarque des Espagnes, le fils de Charles-Quint. Ils allaient enfin repartir. A leurs yeux la parole royale était nettement engagée, Besançon vaincu, la cause de Dole sauvée pour toujours. Dans leur illusion, ils ne se doutaient guère qu'ils venaient de mettre le roi en face de ce qu'il redoutait le plus au monde, c'est-à-dire d'une question à résoudre. Granvelle connaissait bien cette infirmité de Philippe II, mais il n'en parlait qu'en chiffres et à ses amis les plus intimes. « Il veut
« tout faire, écrivait-il à Morillon, et pour dire la vé-
« rité, fait peu ou rien (2). Nous sommes froids,

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° XIV la suite de cette lettre.
(2) *Lettre du cardinal à Morillon*, 28 juillet 1582. (*Correspond. de Morillon*, VIII, 204.)

» irrésolus. Pour moi qui suis de nature toute dif-
» férente, ce m'est une mort (1). La cour de Ma-
» drid n'est plus telle qu'autrefois. Le roi est vieux
» et grigne, et se retire, ny ne mange en public,
» ny ne se laisse voir, ny l'on entre au palais, où
» toutes portes et fenêtres sont closes beaucoup plus
» qu'en un cloistre (2). »

Si l'on veut se faire une juste idée plus complète du gouvernement d'Espagne dans les dernières années du règne de Philippe II, il suffit de jeter les yeux sur deux lettres inédites et fort curieuses des manuscrits Granvelle. Elles émanent d'un témoin oculaire, qui voyait le roi autant du moins qu'il se laissait approcher. Ce témoin est le comte de Cantecroix, propre neveu du cardinal de Granvelle alors décédé. Il écrit à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, son oncle :

Ce tableau est peint sur nature :

1594, 19 juin.

Le comte de Cantecroix à M. de Champagney :

.... « Toutes choses sont estroites en ceste cour,
» l'on y a treuvé une nouvelle façon d'estat, et
» c'est donner bonnes paroles à tout le monde et
» une infinité d'espérances ambiguës, sans spéci-
» fier chose aucune pour tenir tout le monde en
» suspens ; et, comme le roy est maladif, il est

(1) Voir la note précédente.

(2) *Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, 23 janvier 1586. (*Corresp. de Bellefont.*, II, p. 561.)

» excusé de donner audience, de façon que ses
» ministres remettent toutes choses aux premières
» audiences de sa Majesté, lesquelles jamais ne
» viennent ; car, quand sa Majesté est en Madrid,
» que sont quatre mois de l'année, il est tousjours
» malade. Quant il est à l'Escurial, il ne veult que
» personne soit si hardy que d'aller sans son exprès
» congé. Et c'est deffendu aux hostes de pouvoir
» loger personne, vous pouvant asseurer d'avoir
» veu de mes propres yeux un soldat très hono-
» rable, qu'avoit commandé en Flandre, estre chassé,
» en ma présence, du palais royal de l'Escurial à
» coups de baton, lequel venoit demander audience.
» Les François qui sont icy et les aultres, Monsei-
» gneur de Montperat, qui est beau-fils de Monsei-
» gneur du Mayne, s'en sont allés très mal contens
» et mal satisfaits (1). »

La seconde lettre du comte de Cantecroix à Champagney n'est pas moins curieuse ; quoique sans date, elle doit être de la même époque :

« Je désirerois infiniment pouvoir sortir de ceste
» cour, vous asseurant que j'ai présenté une infi-
» nité de mémoriaux à sa Majesté pour avoir mon
» congé, mais sa Majesté ne me l'a oncques voulu
» onctroyer. Et ce que me faict d'autant plus dé-
» sirer mon retour en Bourgongne, c'est que je
» vois le roy vieux, ennemy de négotier, et fuit de
» donner audiences, s'absentant de Madrid avec

(1) *Manuscrits Granevlle. (Corresp. de Champagney, II, 299-300.)*

» toutes ses maladies et indispositions, un jour au » Pardo, l'aultre en Arangeois, l'aultre à l'Escurial, » de façon qu'il n'a rien plus en hayne que de don- » ner audience, et suys asseuré qu'il y a plus d'un » an que personne n'a négotié avec luy face à face.

» Les ministres n'osent parler ni dire à sa Magesté » aulcune chose hors de son goût, le roy ne veult » en façon aulcune suyvre aultre conseil que le sien » propre ; aussy à la vérité il a raison, car les mi- » nistres qu'il a pour le présent, sont si peu infor- » mez des affaires des pays estrangés, que avec rai- » son il peult dire qu'il en sçait plus que tous eux. » A ceste heure cognoit-on la perte du cardinal de » Granvelle, du duc d'Albe, du prieur Don Fer- » nande, du prieur Don Antonio, du marquis » d'Aguilar et d'une infinité d'aultres qui souloient » estre de nostre temps. Ce que je vous puis dire, » c'est que les estrangers sont les très mal venus à » la court, et vouldroient les Espagnols que le roy » n'eust que l'Espagne et les Indes, et que le de- » mourant, à savoir les Pays-Bas, Milan, Naples et » Cicille, fussent hors de sa puissance (1). »

Sur la requête des députés dolois, le roi avait pris son parti ordinaire, celui de ne résoudre rien et d'attendre. Si la politique était pour Besançon, la justice était pour Dole. Nos Francs-Comtois attendaient toujours : les semaines succédaient aux semaines, les mois aux mois, et pas de réponse. Habile

(1) *Ibid.*, p. 302.

en l'art de feindre, Foncq employait toutes les ruses de sa rhétorique à leur expliquer ces interminables longueurs. Déjà il laissait entendre que peut-être la cause ne serait pas jugée en Espagne, mais renvoyée au prince de Parme, gouverneur de Bourgogne et des Pays-Bas. Gollut se désolait. Pour prendre un peu de patience et occuper ses loisirs, il parcourait avec son naturel curieux les villes d'Espagne les moins éloignées de Madrid (1), ou visitait les monuments de cette grande capitale. Un jour qu'il en examinait le palais, et se trouvait dans l'une des galeries où étaient représentées sur les murs toutes les villes principales du pays, il remarqua un étranger arrêté et immobile devant celle de Grenade. L'inconnu demeura très longtemps dans la même attitude, sans faire un mouvement, les yeux fixés sur cette image dont il ne pouvait se détacher. Là se voyait l'Alhambra et le magnifique palais des rois maures, merveille de ce pays embelli par le luxe de la nature et des arts. Cet étranger était un prince, un descendant de ces rois vaincus ; Grenade lui rappelait, avec les grandeurs et la profonde infortune de ses ancêtres, les splandeurs de cette ville magnifique qui, dans ses jours de gloire, avait renfermé 400,000 habitants, son dernier siége, sa chute (1491), l'exil de la nation expatriée, et la fin de ce royaume qui avait duré près de huit siècles.

Le mois de septembre commençait, et l'étonnement

(1) J'ai vu la plus part des bonnes villes d'une partie de l'Espagne. (*Mém.*, anc. édit., p. 44.)

de Gollut, parti de Dole en avril, était d'être encore en Espagne. Enfin la réponse royale arriva, et fut remise aux députés. Le roi ajournait la solution de l'affaire à plus ample informé, parlait avec affection de la ville de Dole et louait ses envoyés. C'était tout (1) ; voilà ce qu'ils avaient été obligés d'attendre cinq mois, et Foncq, à réitérées fois, leur avait affirmé qu'ils repartiraient contents ! !

Nos Francs-Comtois n'avaient plus qu'à se mettre en route, porteurs de la lettre royale adressée aux mayeur et eschevins de Dole. Désormais ils connaissaient le roi d'Espagne et sa cour. Leur retour fut plein de tristesse ; et, se promettant bien de ne revenir jamais en pareil lieu, ils dirent adieu à l'Espagne, répétant ce mot de l'une de leurs lettres : Plutôt qu'un palais dans ce pays, qu'on nous donne une prison en Bourgogne !

Quel que fût l'insuccès de leur ambassade, ils furent reçus à Dole avec empressement et cordialité. Ils avaient fait œuvre de bons citoyens, et personne, on le savait, n'aurait mieux réussi. Le conseil convoqué se rassembla pour les entendre. Gollut avait besoin d'épancher son cœur ; et, dans son récit, il ne tarit pas sur les péripéties de ce voyage lointain, que son compagnon et lui appelaient naïvement un voyage de traverses et d'embuscades (2).

(1) Voyez la lettre du roi aux Pièces justificatives n° XVI.

(2) De retour d'Espagne, ils font leur rapport le 18 octobre 1584 et déposent au conseil la lettre du roi. La délibération porte qu'ils ont été *congratulés et remerciés*. (*Arch. de Dole*. Délib. à cette date.)

Quel que fût l'insuccès apparent de cette ambassade, elle suspendit, pour un temps, et par l'éclat même qu'elle eut dans le pays, le coup qui menaçait la ville de Dole. L'alliance de Besançon avec les cantons suisses de Fribourg et de Soleure continua à inquiéter vivement l'Espagne, d'autant que par le passé Besançon avait menacé *de se faire canton* suisse. Philippe II ne cessa de presser par ses députés la ville d'abandonner cette combourgeoisie. Elle y résista d'une manière absolue (1). Ce civilége était, aux yeux des gouverneurs, leur protection contre la garnison espagnole que, depuis 1575, ils subissaient bien à regret dans leurs murs (2). Aussi, en 1589, cinq ans après l'ambassade de Gollut, Philippe II formait une résolution tenue secrète alors et ignorée jusqu'à ce jour, celle de s'emparer subitement de la ville par un coup de main, et de s'y établir en maître (3).

Gollut, après un long exil, était rendu à tout ce qu'il aimait, à sa femme, à ses enfants, à ses livres, à ses études chéries. Il reprit ses rudes travaux, dont il se délassait par la vie intime de famille. Son beau-père, Etienne Vurry, qui en 1587 fut encore, malgré son âge, nommé maire de Dole, habitait avec lui. Cette société de tous les jours se composait encore de son fils, objet de sa tendresse, de son neveu Claude Gollut, et d'Antoine Vurry, son beau-frère, avocat

(1, 2 et 3) Voy. aux Pièces justif. n° XXI.
(3) Voy. *ibid.* n°s XXIII et XXIV.

fiscal au bailliage de Dole, qui l'appelait un autre lui même (1), d'Anselme de Marenches, vice-recteur de l'Université, et de quelques autres amis. Tous, à l'exemple de Gollut, aimaient et connaissaient les lettres. Nous nous faisons une fausse idée aujourd'hui de la culture intellectuelle de nos pères, que nous regardons à tort comme plongés dans les ténèbres de l'ignorance. Il y avait à Dole beaucoup de gens doctes (2). Une partie des parlementaires, comme les membres de l'Université, possédant la langue latine et grecque, vivaient dans le commerce assidu des auteurs de l'anquité. Le cardinal de Granvelle et l'archevêque Claude de la Baume avaient étudié à l'Université de Padoue ; les neveux du cardinal étaient élevés dans celle de Louvain. Les manuscrits Granvelle nous montrent beaucoup d'hommes nouveaux instruits dans ces universités, comme dans celles de Paris, de Bâle et de Strasbourg. Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, qui fut adjoint à Ximenès dans la régence de Castille, et à qui, dès 1517, Charles-Quint confiait l'éducation de son frère Ferdinand, aimait passionnément les hommes de lettres et apprenait à ses enfants à les honorer. Il leur laissa, dans son château de la Chaux, une riche bibliothèque, d'où

(1) *Gollusi, alter ego, patriæ decus immortale,*
O Dolæ splendor præsidiumque tuæ !
(Antonii Vurry in opus eximium Gollusii epigramma, en tête des œuvres de Gollut.)

(2) « A Dole, dit Gollut, il y a le plus beau et grand nombre de gens lettrés qui soit au pays. » (*Mém.*, anc. édit., p. 23.)

furent tirés les manuscrits d'Olivier de la Marche et la Chronique de Flandres. C'est dans la bibliothèque du collége de Dole que Philibert Poissenot, principal de ce collége, découvrit le manuscrit de Guillaume de Tyr, qu'il fit imprimer à Bâle en 1549. Le voyage d'Italie, cette terre classique des arts, était alors bien plus qu'aujourd'hui, considéré comme le complément nécessaire d'une éducation soignée; dans ce XVIe siècle, qui a produit tant de Franc-Comtois renommés, il n'en est presque aucun qui n'ait fait ce voyage; et les Etats du pays, jaloux de l'honneur de la province, entretenaient chaque année à Rome un certain nombre de jeunes gens qui allaient s'y former, les uns à la science ecclésiastique, les autres aux études purement littéraires (1).

Dix-huit mois s'étaient à peine écoulés depuis le retour de Gollut, lorsqu'une peste furieuse, fléau très commun en ce siècle, éclata dans le pays, où elle porta d'horribles ravages. 1,500 personnes moururent à Besançon; Dole, Poligny furent cruellement atteints, Salins dépeuplé sous le coup du fléau; le Parlement, entouré de morts et de mourants, privé par la contagion d'une partie de ses membres, fut obligé de se retirer à Arbois. Effrayé par le danger que courraient sa femme et

(1) Je lis dans le recès des Etats de Franche-Comté en 1578 : *A Rome, mère commune des chrétiens, sont souvent envoyez, aux frais du pays, des jeunes gens pour leurs estudes ecclésiastiques et aultres.* (*Recueil des papiers des Etats*, C. 235, à la préfecture du Doubs.)

ses enfants, Gollut prit le parti d'abandonner Dole et se retira avec sa famille et ses manuscrits au château de Lavans, situé à trois lieues de Dole, et appartenant à Jean d'Andelot, l'un de ses amis (1).

Il rentra dans cette ville en 1587. La rédaction de ses Mémoires touchait à son terme, et c'est presque avec étonnement qu'il considérait la longue et terrible carrière qu'il avait eue à parcourir. Cet aspect, glorieux sous un rapport, n'était pas d'ailleurs sans tristesse. Sa fortune était fort ébranlée (2), un travail démesuré avait épuisé ses forces et fait, avant l'âge, blanchir ses cheveux. Il était frappé de ce changement prématuré, et disait quelquefois : « La » neige a couvert ma tête (3). J'ai employé et con- » sommé une partie de mes meilleurs ans pour tirer » de l'oubliance la mémoire de nos pères, je me suis » faict blanc, vieil et foible (4). » Personne n'était venu à son aide. Professeur à l'Université, il ne cite aucun des membres de ce corps savant, dont il ait obtenu le secours. Nul d'entre eux, contrairement à la coutume, n'honora d'un poétique hommage le fronstispice du livre de son confrère. La

---

(1) Il parle de cette retraite à Lavans, au liv. VIII, ch. LVIII de ses Mémoires.

(2) « Savez-vous, messeigneurs, avec quels frais et avec quelle » peine, certes très grande... » (*Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats*.) — *Tot sumptibus..... profluxis opibus.....* (Ode adressée par Jean Baptiste Gollut à son père.)

(3) *Canities haud victum caput occupat, ut albam*
Nivem capillos obruisse dicas.
(Mêmes vers.)

(4) Voyez son apologie contre les habitants de Besançon,

Cour des comptes, dépositaire des titres du domaine, ne lui en ouvrit point les archives. Elles restèrent fermées pour lui, comme celles du Parlement, dont il accuse avec respect et tristesse la complète indifférence (1).

Il s'était, à l'origine, adressé à toutes les villes du pays, pour leur demander quelques souvenirs de leur histoire : quatre seulement avaient répondu, et ne lui avaient même envoyé que de courts et informes documents. Besançon surtout avait gardé un silence absolu, conservant comme le trésor des Hespérides les titres et les secrets de son passé. Ce qui faisait croire aux gens soupçonneux, qu'au point de vue de ses origines communales, la ville avait à cacher quelque chose.

Gollut, toujours confiant, avait écrit au cardinal de Granvelle, ce noble protecteur des savants en Europe; et le cardinal vieillissant, surchargé par une correspondance accablante et par les travaux du ministère (2), ne se souvenait même plus qu'à Madrid Gollut était naguère son hôte accueilli avec

---

(1) « Estant advocat plaidant au Parlement, sans qu'aucune » communication m'ayt esté faicte de sa part. » (*Mém.*, liv. II, ch. XXXXIII.)

(2) « Le temps m'est court, écrivait-il à Jean de Broissia, de » sorte que, bien souvent, j'ay peine de sortir de tant de corres- » pondances. La multitude et variété des affaires m'opprime... » (*Lettre du* 23 *déc.* 1582.) L'âge me presse, n'ay jà les forces pour » tant travailler, estant continuellement oppressé d'une infinité » d'affaires. (*Lettre du* 23 *août* 1583.) »

bonté (1) et avait jeté au rebut sa requête (2). Les seigneurs de haute noblesse, fiers des grands services que leurs familles avaient rendus au pays, l'avaient désolé à force de parcimonie et d'exigences (3), ne l'aidant en rien (4) et, dans leur estroite frugalité, ce sont les termes de Gollut (5), croyant faire assez pour la fortune du livre et de l'auteur, en lui fournissant l'occasion de célébrer leurs aïeux.

Cet isolement général qui l'étonnait le rendait hésitant et timide ; il n'avait pas prévu à quels ménagements il devrait se condamner, s'il ne voulait pas déplaire et s'attirer de mortelles inimitiés. Aussi, on le remarque, plus il avance dans le cours de son œuvre, et entre dans les événements contemporains, plus son récit devient terne et incolore. Soit tendresse excessive pour l'Espagne, soit crainte d'offenser la maison régnante, les portraits

---

(1) Lettre du conseil municipal de Dole au cardinal de Granvelle pour le remercier du bon et honorable accueil qu'il avait fait aux députés Colard et Gollut. (*Délib. du* 8 *août* 1584.)

(2) « Je ne connois ce docteur Goulu, comme je vous ay escript, » et m'enveloppe mal volontiers avec cestes gens, que sont à leur » fantaisie et osent, font bien souvent de la honte à ceulx qui se » veulent mesler de les favoriser. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine,* 15 avril 1586 ; *Correspond. de Bellefontaine.*)

(3) Gollut parle plus d'une fois de leurs requêtes et de leurs importunités. Il décrit les funérailles de Philibert de Chalon, « que je suis, dit-il, contrainct de représenter sommairement par » la réquisition de quelques seigneurs... » (*Mém.*, anc. édit. p. 1051.) — « Longs détails sur le voyage de Philippe II d'Espagne en 1547 dans les Pays-Bas ; je ne m'y arresteroye si je n'avois été requis par les seigneurs qui me peuvent commander. » (*Ibid.*, p. 1074, anc. édit.)

(4 et 5) « La trop étroite frugalité des seigneurs du pays ne donnant aucun soulas..... » (*Mém.*, p. 215 de l'anc. édit.)

qu'il fait des rois Philippe le Beau, Charles-Quint et Philippe II, sont faux à force d'être flattés. Dans son récit, par excès de prudence, les grands événements du XVIe siècle en Franche-Comté semblent s'effacer et disparaître. En le lisant, on ne soupçonne même pas les luttes violentes de la noblesse et des parlementaires, le grand caractère de Gatinara, la disgrâce de Jean Lallemand, ministre de Charles-Quint, la suspension du président Marmier, les efforts du protestantisme à Besançon, l'élévation prodigieuse des Granvelle, leur influence toute-puissante, leurs rivalités avec les seigneurs de Rye. On voit que Gollut est conduit tantôt à embellir la vérité, tantôt à garder le silence.

Au milieu de tant d'embarras accumulés, sa perplexité augmentait, et il se disait souvent à lui-même : Qu'il est donc difficile d'écrire en Bourgogne l'histoire de la Bourgogne (1) ! !

Epuisé par les dépenses de douze années d'études et de recherches, Gollut n'eut pas le moyen de faire graver, comme il le projetait, et comme l'avait demandé la municipalité doloise, l'image de Dole ancienne et nouvelle et le dessin des sauneries de Salins (2). Dominique, son imprimeur, trop pauvre,

(1) « L'obscurité de ce sujet, le travail insupportable, la grandeur des frais, *la difficulté de pouvoir mettre en Bourgogne les Mémoires de Bourgogne*. j'ai par effect expérimenté tout cecy... » (*Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats de Bourgogne*, p. 4.)

(2) M. Goulut a esté prié de faire estamper en son livre les pourtraits qu'il a de la nouvelle et vieille ville de Dole. (Délibér. de Dole, 6 juillet 1590. Archives de cette ville.)

manquait de caractères d'imprimerie, et Gollut fut obligé de solliciter, sous sa caution, que la ville de Dole en fît l'avance.

Mais rien ne résiste à une invincible résolution : enfin le livre parut (1), c'était en 1592 (2) ; il était attendu, et ce fut un événement. La Franche-Comté avait enfin une histoire. De grands honneurs accueillirent l'historien. Acclamé d'avance par la reconnaissance publique, soit à Dole, soit dans les autres villes du pays (3), Gollut, membre du conseil d'échevinage de Dole depuis huit ans, fut cette année même élevé aux fonctions de mayeur. Une élection était à faire dans le sein du Parlement. On a beaucoup discuté, en ces dernières années, sur le mode de nomination de la magistrature. Dans le système libéral de nos pères, c'étaient les membres de la cour souveraine qui présentaient les candidats au choix

(1) Il l'avait fait précéder d'un petit ouvrage imprimé à Dole, chez Antoine Dominique, en 1589; ce livre, devenu fort rare, est intitulé : *Paroles mémorables de quelques grands personnages*, par Loys Gollut, docteur ès-droit, avocat au Parlement de Dole.

(2) Le 6 octobre 1592, Gollut fait remettre au conseil de la municipalité de Dole un volume des Mémoires des Bourgougnons.

(3) « M. le mayeur s'estant retiré, M. le premier eschevin a » proposé que ledit sieur MAYEUR GOLLUT avoit faict présent » à la ville d'un volume de ses Mémoires des Bourgougnons par » lui composés et compilés, par les quels il apparissoit des anti- » quités de la ville et particularités des maisons ; que redondoit » à l'honneur du public : lequel don il falloit recognoistre de » quelque honeste present, *ainsi que aultres villes du peys avoient* » *faict*.

» Sur ce a esté résolu que l'on fera au dit sieur mayeur présent » de cent francs des deniers de la boîte de la fabrique. » (Délib. du 14 nov. 1592.)

du roi d'Espagne, représenté par son gouverneur général des Pays-Bas (1), et jamais il n'entrait au Parlement que des hommes nés dans ce pays. Quand on recueillit les suffrages, nombre de voix se portèrent sur Gollut ; plusieurs le présentaient en premier ordre ; cependant il ne fut pas nommé (2). Mais plus tard, sous le patronage de son nom, les portes de la cour s'ouvrirent à son fils et à son petit-fils. Tous deux prirent place sur ces sièges si enviés, où une mort trop prompte empêcha leur père de s'asseoir lui-même.

Les honneurs multipliés qui suivirent ainsi la publication de ses Mémoires, étaient de nature à faire illusion à Gollut. Dans l'ivresse d'un succès si chèrement acheté, il ne mit plus de bornes à ses espérances, et écrivit à Philippe II, lui proposant d'être son historiographe pour ses pays de langue romande (3). Il faut le dire, ni lui ni aucun de ses contemporains n'étaient en état de juger de la valeur de son livre. La chose est bien plus facile aujourd'hui après tous les progrès de la science moderne. De ce volumineux ouvrage les deux tiers ont

(1) « Les estats des chevaliers, des conseillers, des advocats fis» caux, procureur général, sont subjects à la nomination de la » court, assemblée en son corps. Car, après une vaccance, la court » en choisit trois, les quels sont puis après représentés au prince, » en la seigneurie du gouverneur général des Pays-Bas... » (*Mém. de* Gollut, l. II, c. xxxxiii.)

(2) *Archives du Parlement de Dole*, à la préfecture du Doubs. (Reg. des présentations, B. 25.)

(3) Voy. Epître de Gollut à Philippe II, en tête des Mémoires.

péri ; seules quelques belles parties restent debout, et, avant toutes les autres, le tableau de la seconde moitié du xve siècle. Ailleurs on peut surprendre encore certains aperçus d'une belle intelligence. Ainsi, Gollut a compris le premier que d'importants débris de la langue celtique survivaient encore dans le nom de nos villages. Le premier, il a cru praticable le projet, aujourd'hui exécuté, d'un canal de jonction du Rhône au Rhin. Le premier, il a rendu intelligible cette idée que, malgré l'obscurité des anciens siècles pour la Franche-Comté, cette obscurité n'était pas impénétrable, et qu'une histoire générale du pays était possible. Ses erreurs sont nombreuses autant qu'elles étaient inévitables. Il est loin d'avoir rempli le cadre de son sujet, mais il en a aperçu et tracé les grandes lignes. Dans l'un des passages de ses Mémoires, il presse vivement J.-Jacques Chiflet de continuer et de compléter les travaux de son père sur celle de Besançon, et c'est peut-être à ses instances comme à son exemple que l'on doit la publication du *Vesontio*. Si l'on veut juger mieux de l'influence exercée par les Mémoires de Gollut, on peut remarquer que, dès qu'ils sont livrés au public, une idée féconde et neuve paraît s'emparer des esprits. Cette idée est que, lorsque de grands événements se produisent dans le pays, il faut les écrire sur-le-champ, avant qu'ils se soient effacés de la mémoire des hommes. On voit cette idée entrer immédiatement dans le domaine des faits. Ainsi, au lendemain de l'invasion d'Henri IV en Franche-

Comté, Jean Grivel se hâte d'en écrire, jour par jour, les curieux détails. Lorsqu'au siècle suivant éclate et commence, en 1634, la guerre de dix ans, trois magistrats se font historiens : Girardot de Nozeroy, membre de la cour de Parlement, et cependant l'un des chefs de guerre, trace le tableau de cette époque sublime et terrible avec le coup d'œil d'un politique et la supériorité d'un maître. Le président Boyvin, renfermé à Dole, en raconte le siége, et le conseiller Petrey consigne, dans une lettre à son fils, tous les faits de cette campagne accomplie au voisinage de Gray. Enfin, quand la domination espagnole va expirer en Franche-Comté, Jules Chiflet, abbé de Balerne, membre ecclésiastique de cette cour souveraine, et mêlé à tous les grands événements de l'époque, écrit, avec l'heureuse exactitude d'un contemporain et d'un témoin, la double conquête de Louis XIV.

Cette grande résurrection de l'histoire en Franche-Comté date du livre de Gollut. Les temps concordent avec précision, la renaissance des lettres dans notre pays n'avait rien produit de semblable. Cependant n'exagérons rien : donner à Gollut tout l'honneur de ce grand changement serait sans doute un excès ; mais aussi ne pas lui en attribuer une large part serait une véritable injustice.

Le succès avait donc couronné les longs efforts de l'historien franc-comtois. Toutefois la gloire a ses revers, et les beaux jours leur lendemain. Du coté de Besançon, un nuage fort noir se formait contre

l'annaliste de la Franche-Comté. Dans son livre, Gollut, défenseur chaleureux de la cause de Dole, nourri dans les luttes passionnées qu'avait fait naître la question de l'Université et du Parlement, n'avait pas tenu la balance égale entre les deux villes. Son histoire était un plaidoyer. Il avait dû comprendre cependant qu'à ce point de vue ses Mémoires historiques seraient examinés avec la dernière rigueur. C'est ce qui arriva. Gollut avançait dans son livre que, du temps de César, Besançon était la seconde ville de Séquanie, Dole la première ; que, si Besançon était devenue ville impériale, le véritable souverain était, non l'empereur, mais le roi d'Espagne ; que ce souverain avait réellement par ses officiers le gouvernement de la cité, qu'à lui seul appartenait, sur la présentation du Chapitre, le droit d'en nommer les archevêques, etc. Il est difficile de croire que Gollut se méprit sur la valeur de pareilles assertions ; mais une considération dominait tout à ses yeux : il croyait, en exaltant Dole au delà de toute mesure, n'avoir fait au fond que défendre la cause de la justice. En vain, avocat et professeur de littérature, il avait, pour ne pas trop offenser la ville de Besançon, gazé cette théorie historiquement insoutenable sous les formes de la louange et de l'admiration ; elle blessa à un inexprimable degré l'irritable république, ou, comme on disait alors, en style de renaissance, le sénat et le peuple bisontin (1). Le

(1) Les mots S. P. Q. B. (*Senatus populus que Bisuntinus*) se lisent encore sur la pierre de l'un des remparts extérieurs de la

livre fut poursuivi, condamné, et la vente interdite à Besançon et sur tout son territoire.

La cité était dans son droit, et l'auteur aurait fait sagement de passer condamnation. Mais c'était demander beaucoup à l'âme impressionnable de Gollut. Il s'irrita à son tour et, sous le coup de ce sentiment très vif, composa une apologie qu'heureusement il ne publia pas. Dans cet opuscule (1), loin de rien rétracter de ses affirmations, il les répète et les aggrave, s'indignant même de l'ingratitude dont on payait ses services ; et, prenant à son tour l'offensive, déclare nettement aux Bisontins qu'il leur avait, dans son histoire, épargné de dures vérités sur l'origine de leur gouvernement et sur les violences dont ils s'étaient rendus coupables envers leurs archevêques ; enfin, s'animant de plus en plus, et faisant allusion à l'aigle impériale de leurs armoiries, il les menace, s'ils le forcent à parler, de leur arracher leurs *plumes d'aigle empruntées et prises à l'obscure* (2).

Cette disgrâce de Gollut, si publiquement condamné par la ville de Besançon, le rendit plus cher aux Dolois, qui lui étaient redevables de tant de services ; il venait de leur en rendre un nouveau en

---

ville. Gollut employa les mêmes expressions en les appliquant à la ville de Dole : *Videat senatus populus que Dolanus, ne quid respublica detrimenti patiatur*. (Lettre du 27 avril 1593. Pièces justif. nº XXVI.

(1) Cette pièce est restée inédite, et nous l'imprimons à la fin de ce Mémoire.

(2) Voy. Apologie de Gollut aux Pièces justificatives.

partant, à l'âge de cinquante-huit ans, pour les Pays-Bas (1), toujours dans le même but, celui de défendre leurs intérêts menacés (2). En 1595, ils le nommèrent mayeur de leur ville. Ce fut la seconde et la dernière fois. Cet honneur lui coûta la vie. En effet, cette année 1595 fut, pour le comté de Bourgogne, la plus terrible du XVI[e] siècle. Tremblecourt, et après lui Henri IV, dont il était l'agent, envahirent la Franche-Comté. Vesoul, Pesmes, Marnay, Quingey, Poligny, Lons-le-Saunier, nombre d'autres villes succombèrent; Arbois fut emporté d'assaut. Besançon, malgré la force de ses murs, ne voulut pas affronter un siége et composa. Gollut, mayeur de la capitale du pays, comprit tout ce que ce poste de premier ordre lui imposait de res-

(1) Gollut offrit lui-même de partir pour cette seconde ambassade. (Délib. du 16 janvier 1593. *Archives de Dole.*)

(2) Jules CHIFLET, dans ses Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV, croit que l'animosité de Dole et de Besançon est venue surtout du livre de GOLLUT; c'est une erreur: cette animosité est bien antérieure; on peut juger de l'aigreur où la querelle était arrivée, par le passage suivant des remontrances adressées par les Dolois au souverain Pontife contre la création d'une université à Besançon. Elles sont de l'année 1583, neuf ans avant l'impression des Mémoires de GOLLUT :

« S'il y a ville en Gaule, mesmement de celles qui avoisinent » l'Allemagne, qui n'hait encore fait ouverte déclaration de faulse » et hérétique opinion, Besançon est bien l'une des plus sus- » pectes, et de la quelle les hérétiques se saisiroient plus volon- » tiers pour la grandissime opportunité qu'elle donneroit, estant » en Gaule, et voisine des hérétiques d'Allemagne, Suisse et » France, qui, dans le cours de la moindre nuict qui soit dans » l'année, peuvent se présenter à ses portes et s'en saisir. » (*Arch. de Dole*, n° 1590.)

(2) Voy. aux Pièces justificatives le n° XXVI.

ponsabilité : présent partout, jour et nuit sur pied, avisant à toutes les mesures de défense (1), il déploya la plus grande énergie. Les archives de Dole en font foi. Elles montrent le conseil de la ville tantôt réuni avec lui dans la salle ordinaire des séances, tantôt convoqué dans la maison même du mayeur. En présence de cette attitude pleine de décision, Henri IV ne hasarda rien ; la ville de Dole ne fut point assiégée, et il ne parut pas même au pied de ses murs un soldat pour la sommer au nom du vainqueur.

L'invasion touchait à sa fin, quand elle fut suivie d'un fléau plus inévitable et plus terrible, la peste. Elle envahit tout le pays. Dole fut frappé de le manière la plus meurtrière (2). En quelques mois

(1) L'une des mesures les plus graves qu'il exécuta fut la démolition du château de Rochefort, poste dangereux pour la ville de Dole, située au voisinage, et que, pendant l'invasion, les Français avaient occupé. L'ordre de démolition, émané du gouverneur Claude de Vergy (2 août 1595), porte que, au moyen de retrahans, on détruira les voûtes du chasteau, que toutes les piles du pont et les tours à l'entrée d'iceluy seront abbattues, et qu'on renversera dans les fossés toute la circuite du dit chasteau, tours, portes et boulevards. (Délib. de ce jour.)

(2) Le 20 septembre 1595, il mourut plus de vingt personnes à Dole, et ainsy continuellement, dit la délibération municipale, à raison des grandes maladies qui sont dans la ville, à Gray, à Vesoul et aux villages du pays. (Délib. de ce jour, p. 121. *Archives de Dole.*)

« Par toutes les villes et villages du comté de Bourgongne sont » décédés une infinité de gens par le moyen de maladies, de fièvres » continues, de flus et catharres. (Délibération du 29 septembre 1595. *Ibid.*)

le Parlement perdit sept magistrats (1), y compris le président (2). Le 23 septembre, Gollut fermait les yeux au frère de sa femme, Antoine Vurry, son ami de cœur. C'est le coup le plus douloureux dont il pût être frappé. Cependant il rappela toute son énergie, et fut sur le théâtre du fléau ce qu'il avait été en face de l'invasion, déployant la même activité et, par sa résolution, soutenant tous les courages. Mais il fut frappé lui même le 2 ou le 3 octobre; le 22, il succombait dans la nuit. On l'inhuma le même jour, à quatre heures du soir, tant, sous le coup des calamités publiques (2), la terreur était générale. La population, éplorée et en larmes, suivit le convoi du citoyen qui, tant de fois, s'était dévoué pour elle. Le conseil de la ville décida que les plus grands honneurs seraient rendus à sa dépouille mortelle, et, dans les délibérations municipales, on lit encore, après trois siècles, l'expression des regrets et de la reconnaissance publique (3).

---

(1) « Malheur si grand, dit le roi Philippe II dans une lettre du » 4 février 1597, que en sept mois de l'année 1595, sept magistrâts, » tant président que conseillers, terminèrent leur vie par mort. » (*Archives de la cour de Besançon.*) — La même lettre ajoute : « La » guerre et hostilités ont été suivies d'une mortalité universelle, » et le pays épuisé par les gens de guerre est en telle poureté et » misère, que les terres demeurent incultes en grande partie. » (*Ibid.*)

(2) Le président Jean Froissard de Broissia mourut le 23 décembre 1595, deux mois juste après Gollut. C'était un magistrat de grande distinction, et le cardinal de Granvelle, dont il était fort aimé, lui a écrit un grand nombre de lettres, que la Société d'Emulation du Jura a publiées dans son Recueil de 1864.

(3) Voy. Pièces justif. n° XXVII.

Telle fut la vie et la mort de Louis Gollut. On peut dire de lui avec vérité qu'il eut la passion de tout ce qui est grand et noble, de tout ce qui élève le cœur, la religion, la famille, le travail, la patrie. Avec quelle tendresse il parle de sa chère Franche-Comté, dont le nom, dit-il, est, avec celui de France, le plus beau qu'aucune région ait porté (1)! Comme son style s'élève avec ses pensées, quand il peint la grande nature de son pays et l'énergique caractère de nos ancêtres! « Nostre Bourgogne, dit-il, » est formée admirablement de difficultés propres à » la deffense, elle a ses places très fortes et bien mu- » nies; elle est entrecoupée et comme retranchée de » rivières et forêts, armée de rochers et montagnes, » fournie très populeusement d'hommes bons à la » guerre, opiniâtres au combat, résolus à la mort, » et qui par cy-devant, toujours, ont faict profession » que pour leur religion, pour le service de leurs » princes et pour la deffense de leur pays, femmes, » enfants, biens et tombeaux de leurs pères, ils ne » craignoient pas de combattre, et, en combattant, » de mourir. »

Et en combattant, de mourir ! nobles accents, courageuse et touchante devise qu'il écrivait avec son cœur, et qu'il devait réaliser par sa mort!

Ces sentiments, il les transmit à son fils, Jean-Baptiste Gollut, enfant d'heureuse nature, qu'il élevait avec une si grande tendresse. « O mon père,

---

(1) *Mém.*, liv. VI, c. VI.

lui écrivait ce jeune poète, dans le latin d'une muse de quinze ans, tu as sacrifié ta fortune, mais tu laisses à tes enfants un plus glorieux héritage, l'éternel honneur de ton nom. Puissé-je, à force de travail, marcher un jour sur tes traces, et ton fils être digne de toi ! »

Profluxis opibus, proli decus exhibes perenne,
Hæreditatem gloriosiorem....
Excurram tua per vestigia prævio labore, et,
Talis parentem filius sequetur !

Ces paroles ne furent pas une vaine promesse : l'enfant s'en souvint toute sa vie. Il s'ouvrit, par le travail et une vie sans reproche, les portes du Parlement, devint successivement avocat général, conseiller dans cette cour souveraine ; plus tard, en 1636, il s'enferma, comme son père, dans les murs de Dole, vainement assiégée par une armée royale de France, et mourut comme lui de la contagion qui suivit ces jours d'immortelle mémoire.

J'ai cherché en vain le portrait et le tombeau de Gollut. J'ai voulu du moins, par cette étude tracée à vue de ses écrits et de ceux de ses contemporains, reproduire son image : je l'ai fait autant que je l'ai pu. Gollut fut honoré, admiré même des hommes de son temps ; la postérité lui doit au moins un souvenir, et son nom peut occuper une place dans le champ de nos annales qu'il a défriché le premier. Cette place lui est due à plus d'un titre. N'y a-t-il pas, en effet, quelque chose d'émouvant dans le caractère de cet homme de bien, devant tout au tra-

vail, et s'élevant sans bassesse, sans intrigue, sans le secours des factions, mais par la seule force de ses services, à la tête de sa ville d'adoption, consumant à la poursuite d'une pensée patriotique et nationale, son temps, sa vie, l'héritage de ses pères, et, après une carrière si dignement remplie, mourant pauvre, dans sa charge, au poste du danger, de l'honneur et du devoir ?

LETTRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

§ 1.

Gollut, principal du collége de grammaire à Dole.

A Dole, l'école de grammaire, dont les leçons étaient la préparation aux cours plus élevés de l'Université, n'avait point été, dans la pensée de ses fondateurs et malgré la modestie de son nom, consacrée aux études élémentaires. On y enseignait le grec et le latin ; et le programme que nous publions d'après les registres municipaux de Dole, montre que, de bonne heure, les élèves y étaient initiés, dans les deux langues, à la connaissance des auteurs de l'antiquité. Gollut, dont le cours commençait à cinq heures du matin, dirigea cette école en qualité de principal dès l'année 1570, et ne la quitta qu'en 1575, ayant ainsi uni pendant cinq ans la direction de cette maison d'instruction à son cours de littérature latine à l'Université. Son mariage et sa carrière d'historien, qui datent de 1575, lui inspirèrent sans doute cette résolution. Il eut pour successeur Antoine Garnier, qui fut depuis conseiller à la cour souveraine du Parlement, et, en 1582, l'établissement passa entre les mains des jésuites, qui furent

alors appelés à Dole, où ils sont encore aujourd'hui.

Gollut composa, comme principal, une grammaire pour l'école de grammaire, livre devenu très rare. En quittant ces fonctions, il reçut comme récompense et à titre gratuit le titre d'habitant de la ville de Dole. Pour montrer le prix que le conseil d'échevinage attachait aux études classiques, ce conseil réserva que la grammaire lui serait dédiée (1) et, corrigeant le programme des études tel qu'il lui était présenté par Gollut, ajouta à la liste des auteurs à expliquer, c'est-à-dire à Virgile, Térence, Cicéron, Pythagore, les noms d'Esope, de Caton, etc.

Ce programme de l'école de grammaire complète les notions que nous avions déjà sur l'état des études en Franche-Comté au XVIe siècle.

I

Programme des études au collège de grammaire à Dole.

(AUTEURS LUS ET INTERPRÉTÉS.)

(Janvier 1587.)

En la leçon de cinq heures du matin, le principal interprétera l'*Histoire de Justin*.

A la seconde classe, à huit heures du matin, on lira l'oraison *Pro lege Manilià*, à laquelle sera jointe la lecture de *Rhétorique* de Rinius.

A onze heures avant midy, la *Grammaire grecque* de Clénard.

(1) Délib. du conseil de Dole, 8 janvier 1572.

A trois heures après midy, le *second de l'Enéide* de Virgille, au quel l'on joindra le septième de la Grammaire de Rinius traictant de la Prosodie.

Aux jours fériés et aux quels les lectures d'aprèsdisner se font à quatre heures, les *Offices de Cicéron.*

En la troisième classe, se liront à huit heures du matin le onzième livre des Epitres familières de Cicéron, et la répétion de grammaire.

A onze heures, la Grammaire grecque de Clénard.

A trois heures, l'*Adelphe de Térence.*

Et aux jours fériés, les *Eglogues de Virgille*, aux quelles pourra être jointe la prosodie.

En la quatrième, à huit heures, se continueront les Dialogues.

A onze heures, le premier de la Grammaire de Rinius.

A trois heures, les *Armes dorées de Pithagoras*, de la version de féu monsieur Mathieu.

Les jours fériés, le sixième de la Grammaire de Rinius, qui est de la syntaxe.

Aux quels auteurs à esté adjousté et mis en apostille sur le mémoire :

Pour la quatrième classe, à huit heures, la Gram maire disticque de Pithagore.

A onze heures, *de Civilitate morum*, les fables d'Esope, Cato,

§ 2.

Ambassades de Gollut, lettres et pièces qui s'y rattachent.

PREMIÈRE AMBASSADE.

(1584.)

Je n'ai compris que par l'étude des archives de Dole la vivacité et la longueur de la lutte qui, à diverses reprises, et pendant près d'un siècle, a agité les villes de Dole et de Besançon, à raison du projet de translation dans cette dernière ville, de l'Université et du Parlement de Dole. Je m'étonne que nos historiens aient si peu aperçu la place que tient dans l'histoire des deux villes cette question de premier ordre. A part les grands événements d'invasion et de guerre, elle fut peut-être la première, et donna lieu à des mémoires sans nombre, à des ambassades, à l'intervention des personnages les plus influents des diverses époques. La guerre de dix ans, avec ses péripéties formidables, suspendit le cours de cette grave querelle; mais elle reparut après la conquête, et Louis XIV la trancha contre Dole, en transférant définitivement à Besançon l'Université et le Parlement.

Les historiens n'ont pas mieux compris la politique des rois d'Espagne à l'égard de Besançon. Après la tentative armée des protestants contre cette ville, en 1575, dans le but d'y établir la réforme, Philippe II y fit entrer une garnison espagnole, et ses successeurs l'imitèrent pendant près d'un demi-siècle.

Plus d'une fois le protestantisme avait été à la veille de prendre possession de la ville. Rien n'était plus redoutable ; car Besançon, gagné à cette cause, pouvait amener dans le comté de Bourgogne la réforme ou des divisions qui, dans l'isolement et la faiblesse du pays, l'eussent livré à la Suisse et probablement à la France. Il était perdu pour l'Espagne.

Aussi rien n'est curieux comme d'étudier les efforts des rois d'Espagne pour se rendre maître de cette cité impériale, située au milieu de leur comté de Bourgogne, projetant tantôt d'établir à côté de ses murs une forteresse puissante, capable de la tenir en bride, tantôt d'y entrer subitement et de s'en emparer à main armée (1); d'autres fois, et à bien des reprises, d'y transférer le Parlement et l'Université, conquête plus pacifique, mais non moins efficace pour en obtenir la souveraineté sans trop alarmer l'empire d'Allemagne par cette question, si souvent débattue, de la translation du Parlement et de l'Université à Besançon.

Voilà l'aspect vrai de cette politique et le secret de cette grave question dont les phases ont été si prolongées et si diverses; les ambassades de Gollut en présentent l'une des phases, et c'est ce qui donne à ces deux ambassades, ainsi qu'à son livre sous ce rapport une plus sérieuse importance (2).

---

(1) La correspondance de Gollut et Colard, députés à Madrid, de Berreur et de Garnier, envoyés à Bruxelles, se trouve aux Archives de Dole sous le n° 1506.

(2) Voy. Pièces justificatives nos XXIII et XXIV (mêmes archives).

II

(15 avril 1582.)

Lettre du duc de Parmes au souverain Pontife en faveur de Dole contre l'Université demandée par la ville de Besançon. Il rappelle la bulle de révocation motivée *per li scandali che se resultavano, causati da libertà, la qualè e più presto andata crescendo e peggiorando nella religione cattolica che altramenti.*

(Archives de Dole.)

III

(Lisbonne, 31 octobre 1582.)

Lettre signée de Philippe II, adressée aux gens de Dole. Il tiendra par son ambassadeur à Rome pour que la révocation de l'Université prononcée par le pape Pie V soit maintenue.

(Mêmes archives.)

IV

Analyse du récit envoyée à Dole du conciliabule secret tenu à Besançon le 9 avril 1584.

La proposition du roi Philippe à la ville de Besançon pour l'abandon du civilége avec Soleure et Fribourg, et pour la translation du Parlement et de l'Université, a été faite, ce jour 9 avril 1584, par messire Claude Boutechou, sieur de Bartherans, président de la cour souveraine du Parlement de Dole, assisté de messires François de Vergy, gouver-

neur du pays, et Antoine d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, chevalier d'honneur de la dite cour.

Etoient présents au nom de la ville de Besançon douze à quinze notables, nommés par tout le peuple, notamment Thomas Petremand, Jean Chiflet, docteur en médecine, etc.

Le président Boutechoux rappelle que le traité de gardienneté fut fait sous le bon duc Philippe, renouvelé par Don Philippe, roi d'Espagne, lequel obligea lui et son fils ainé à être gardiens de la cité, et enfin par Charles-Quint, lequel engagea également son fils.

D'où le même représentant du roi d'Espagne conclut que la ville de Besançon n'a pu faire association à *d'autres potentaux et communautés.*

Cependant, au mois de may 1579, les habitans ont conclu avec les cantons suisses de Soleure et Fribourg, certain traité de civilége ou combourgeoisie, à des conditions contraires et répugnantes audit traité.

Il les engage à y renoncer, rappelant que les princes sont extrêmement jaloux de leurs droits, forces et crédits, et qu'il n'y a rien qui les pique de plus près que quand on prend d'eux quelque diffidence.

Au besoin sa Majesté leur offrira plus grande seureté encore.

Ceux de Besançon répondent que le traité d'association a été conclu par force, et qu'ils n'ont renoncé par ce traité à faire combourgeoisie, leur alliance

avec Soleure et Fribourg n'ayant d'ailleurs rien qui répugne à leurs engagements envers leur gardien.

Le président représente que la combourgeoisie avec les cantons est contraire à la gardienneté, puisque, au faict de guerre ceux de Besançon se soumettent au jugement des villes de Fribourg et Soleure, sans faire aucune mention de sa Majesté, ni du capitaine qu'elle a dans la ville ; et, comme ils donnent libre entrée aux gens de guerre de Fribourg et Soleure, ils enlèvent toute l'autorité de ce capitaine, la force de la cité étant mise en autre main. D'ailleurs une armée ne peut arriver du dehors à Besançon, sans passer par les terres du comté de Bourgogne ; chose qui ne doit se faire sans la permission du roy ou du gouverneur du pays.

Ces moyens de persuasion n'aboutissant pas, le président leur parle de la translation dans leur ville du Parlement séant présentement à Dole, les priant de se souvenir que, à beaucoup moindres occasions, ils se sont départis de semblable combourgeoisie qu'ils avoient avec Fribourg, Soleure et Berne.

Il ajoute que si, même à ce prix, ils ne veulent abandonner ce civilége, le roy a donné charge expresse à ses commis de déclarer qu'il est absolument intentionné de ne le souffrir, mais de se pourveoir par telle voie qu'il trouvera convenable.

Il termine par ces mots : Une nouvelle alliance ne vous amènera qu'un repentir qui viendra trop tard.

Sur ce, refus des habitans de Besançon, nulle solution.

(*Archives de Dole.* — Copie.)

V

Assemblée municipale de Dole dans la salle du Parlement. — Nouvelles d'un conciliabule tenu à Besançon. — Dole est menacée de perdre l'Université et le Parlement. — Vive agitation. — Mesures prises. — Choix des députés à envoyer en Flandres et dans les Pays-Bas. — Nomination de Gollut.

(25 avril 1585.)

A l'audience de la cour souveraine de Parlement, le mayeur, eschevins, conseillers, et grand nombre de notables présents.

Le mayeur expose qu'il a advertissement que certain accord et traicté se faisoit en la cité de Besançon entre mess. le gouverneur du comté, le président de ce Parlement, et le baron de la Villeneuve, chevalier commis de sa Majesté, et les gouverneurs de Besançon et autres estant en la cité, et ainsi en couroit le bruit par toute ceste ville, de mesme que, pour ce faire, et que les dits de Besançon fussent induits à quiter leur civilége, leur auroit esté donné asseurance de faire transférer au dit Besançon la Cour de Parlement séant à Dole; et de faire consentir sa dite Majesté à la révocation de la bulle du pape Pie V, à ce fait de parvenir à une nouvelle érection de l'Université de Besançon. Esquelles translation et nouvelle érection, le dit sieur mayeur a fort amplement représenté les inconvénients... (ici le mayeur expose que le concours

des personnes venant et négociant dans cette ville de Dole diminuera sans doute du plus des trois quarts,... il propose la nomination de députés en Espagne et en Flandre). Sur quoi, par commun accord et par consentement de tous, a esté résolu qu'en premier lieu seroit recouru à Dieu par prières, oraisons et processions les plus dévotes et solempnelles que faire se pourroit, et ce pour le dimanche en suivant.

Au demeurant, tous, d'un commun accord, et sans dissentiment de qui que ce soit, ont treuvé expédient de, par tous moyens, obvier et treuver remède à ce mal, come d'envoyer, soit à S. M. le Roy, l'affaire estant d'emport à manier par personnage d'autorité et crédit, — soit par deçà vers son Altesse (le duc de Parmes).

(On convient qu'il sera parlé au sieur président arrivé seulement le jour d'hier, — on se rassemblera à midy au son de la cloche après l'avoir vu et entendu.)

A la nouvelle réunion, le mayeur faict récit de ce qu'il avoit pu recueillir du dire et response du sieur président, luy, ayant parlé fort sobrement et ayant néanmoins affirmé qu'il n'y avoit rien de faict, et qu'il pensoit que S. M. prendroit de bonne part les observations des habitants.

Sur ce, comme le choix des députés étoit de grave conséquence, on renvoye au lendemain au même lieu où seront convoqués ceulx du conseil et trente notables pris de tous les endroits de la ville.

NOUVELLE CONVOCATION.

Le 26 avril sont choisis, pour le voyage d'Espagne, Mes Etienne Colard et Loys Gollut, — et pour celui de Flandres, Nicolas Berreur et messire Antoine Garnier.

Avant de se séparer, le mayeur invite l'assemblée au calme sans user d'aulcune malédicence à l'endroit de ce qui s'est faict.

Sur le rapport présenté au dict conseil que messire François de Marenches avoit rapporté à monsieur Vaulchard que M. Colard avoit dict en plein conseil que l'on debvoit pendre Mons. le président, et le dit sieur de Marenches ; item que le dit sieur Berreur avoit, ès-dernière assemblée, dict que M. le cardinal de Grandvelle estoit seul cause de ceste translation de cour, et que les dicts propos avoient esté confirmés avec jurement et blasphèmes par M. Garnier, dont et de quoy iceulx sieurs Colard et Garnier se ressentoient intéressés, requérant en avoir éclaircissement, a esté délibéré que l'on leur fera une attestation qu'ils n'ont usé de tels propos par devant le dict conseil, ni aux dictes assemblées, et dont leur a esté faict ouctroy en présence des notables ; et, au surplus, l'on a commis messire Javel, eschevin, et Vurry pour parler au dict de Marenches et autres qu'il appartiendra, pour s'informer de ceulx qui ont faict rapport de tels faux propos.

A ce jour, pour l'ambassade d'Espagne, lettres sont faictes au cardinal de Grandvelle, à mess.

Foncq, de Montfort, controleur, Sigonnez et son fils, général et gouverneur de Mons, et le conseil les approuve, etc.

(*Archives de Dole.* Registre des délibérations municipales, 1584.

VI

AVIS SECRET DES DÉPUTÉS DU ROI, VERGY, BOUTECHOU ET A. D'OISELAY, SUR LA TRANSLATION DU PARLEMENT A BESANÇON.

La proposition de transférer le Parlement à Besançon n'a pas décidé les habitants de cette ville à renoncer au civilége. — Difficulté de la question. — Ses avantages et ses inconvénients.

(1584, 23 avril. — Besançon.)

Les députés exposent que bien qu'ils ayent procédé au négoce de la translation du Parlement à Besançon avec le plus de prudence possible, toutefois ils n'ont tant peut gagner sur ceulx de Besançon qu'ils se soyent voulu despartir du civilége qu'ils ont contracté avec les villes de Soleure et de Fribourg en Suysse, tant pour ce qu'avant nostre arrivée en ce lieu, ils avoient déjà pris jour avec lesdites deux villes pour la confection du dit civilége, que pour la dereputation qu'ils estiment seroient à leur cité nonobstant ce qu'ils avoient juré et promis sy solenellement, bien dient-ils leur intention n'avoir jamais esté par ledit privilége déroger au traité d'association et gardienneté.

Les députés trouvent la question difficile, et exposent au roi le pour et le contre. Avec le Parle-

ment transféré à Besançon, les séditieux et esprits irréquiets seroient appaisés, la cité n'auroit plus occasion de troubles, ni par conséquent le comte de Bourgongne. On arriveroit à obtenir de l'empereur un vicariat ou du moins une place pour y fortifier, eu égard au peu ou rien que la cité contribue à à l'empereur; le comté seroit plus sûr et tranquille.

D'autre part, les députés du roi reconnoissent que Dole est en possession, et que pour Dole la perte de tout trafique feroit tomber la ville en grandes misères et pauvretés.

(*Archives de Dole*, n° 1523.)

VII

LETTRE DES DÉPUTÉS GARNIER ET BERREUR AUX HABITANTS DE DOLE.

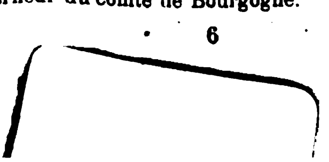
En se rendant en Flandres, ils ont vu à Gray le comte de Vergy. — Ce qu'il leur a dit.— Propos des habitants de Besançon contre le roi d'Espagne.

(Gray, 4 mai 1584.)

Ils sont arrivés ce jour à Gray où ils ont vu le comte de Champlitte (1). Il leur a dit que ce qui s'estoit faict à Besançon l'avoit esté du commandement exprès de sa Majesté ; de quoy ny luy ny aultre de par deça n'avoit eu auparavant advertissement quelconque.

Il a ajouté qu'il avoit entendu que plusieurs de la

(1) François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne.



ville s'estoient licencié en propos si avant que de dire qu'ils se rendroient plus tôt François que de souffrir ce dont est question. Ce que toutefois il ne vouloit croire, et néanmoins, comme c'estoit chose qui importoit le service de sa Majesté, et s'il se trouvoit véritable, il en advertiroit le roy. — Il n'a jugé maulvais le voyage des deux députés en Flandres.

(*Archives de Dole*, liasse 1506.)

VIII

LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE A FONCQ.

Il blâme les mesures proposées par le gouverneur du comté et par Wateville pour tenir en bride Besançon. — Conséquences désastreuses à en craindre.

(Madrid, 19 janvier 1582.)

..... Je treuve bien bon ce que dict le comte de Champlitte qu'il convient restaurer l'auctorité du roi à Besançon, mais il convient qu'il dise comment..... Car je ne vouldrois que la passion qu'il a contre ceulx de Besançon nous mette en un labyrinthe dont nous ne puissions après bien sortir. Il a mis en avant et autres aussy, de faire une citadelle en la montagne Saint-Etienne, et ruyner les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Jean..... et si a mis en avant Watville Suysse, que l'on luy vendit le vieil chasteau et ruyne de Chastillon-le-Duc sur Besançon avec pouvoir d'y employer 4,000 escus pour le fortifier, et que l'on ne luy pourroit oster sans lui payer ce qu'il en desbourseroit et pour la fortification;

et dois la tyranniseroit Besançon et tous les voysins comme faict à Usye (1). Ces pratiques et la publication de telles choses ne servent que pour mettre en désespération ceulx de Besançon, et leur faire faire quelque folie qui nous attirera sus et l'Empire et les Suisses, et peut-être les François..... et Dieu veuille que la garnison qu'est à Besançon ne soit un jour cause de plus de dommage que de prouffit.

(Mémoires Granvelle, XXXII, p. 9 v°.

IX

LETTRE DU PRINCE DE PARME.

Le prince a examiné avec attention les observations de la ville de Dole sur le Parlement et l'Université. Il les trouve fondées, et les Dolois n'ont à se préoccuper d'aucune manière de cette affaire.

(Tournay, 25 mai 1584.)

Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, gouverneur et capitaine général.

Chiers et bien amez, Nous avons amplement et bien au long ouy ce que Nous avez faict remonstrer par vos députez pour empescher le transport en la cité de Besançon, de la cour de Parlement de Bourgogne, ensemble de l'Université, établies de tout temps à Dole, et veu aussi de plus les instructions que sur ce leur aviez donné, justifiées des tiltres et pièces y joinctes; ayant le tout meurement examiné, Nous en avons adverty le Roy Monseigneur, et re-

(1) Philippe II lui avait accordé, en 1559, la jouissance viagère de ce château de nos montagnes.

présenté favorablement ce que pourroit servir à ceste effect, selon que l'avons déclairé par une appostille mise sur les susdictes instructions. A quoy ne doubtons sa Majesté prendra regard, sans qu'il soit besoin de vous en mettre ultérieurement en peine, ny en faire aultre poursuyte tant en Espaigne que icy, pour excuser (1) les frais de telz voyages superfluz. A tant, chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. De Tournay, le xxv[e] de may 1584. Signé Alexandre, et plus bas de Roodt.

(*Archiv. de Dole* (copie) cahier numéroté 1525.

X

LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

Il croyait la négociation avec Besançon moins avancée, et ne s'en mêlera pas. — On eût pu agir autrement. — Mais il ne se compromettra pas pour les Dolois, à qui il fait un reproche d'indiscrétion.

(Madrid, 17 mai 1584.)

Monsieur mon cousin, je reçois maintenant vostre lettre du 28 du mois passé, par laquelle vous me touchez sommairement ce qu'est passé à Besançon, entre les commis de sa Majesté et ceulx de la cité. Je vous confesse ingénuement que je n'ay sceu que l'on ayt donné commission aux dits commis de passer sy avant, sur le transport de la Cour de Parlement au dit Besançon, et de l'Université, comme de capituler

(1) *Excuser* pour *éviter*.

avec les conditions que messieurs les gouverneurs de la cité m'ont envoyé, et m'esbays quand l'homme que ceulx de Dole ont dépesché par deça (1) me dict que la capitulation estoit faicte, lequel homme arriva icy en XII jours, car lors nous ne savions nouvelles de ce qu'est passé. Et je luy dict aussi ingénuement, que jusques à oyres nous n'en avions sceu nouvelles. Bien est-il vray que se traictant de ce que pouvoit convenir pour restaurer la cité, quand l'on parla du fait de la juridiction, l'on toucha aussi ce point, que cy devant s'estoit mis en termes, d'y faire passer la Cour de Parlement. J'ay ouy souvent toucher ce point, qu'estant la dite court à Dole pour l'affluence de ceulx qui y arrivent tant du pays que du dehors, cela rende la garde plus difficile, et pour moy je me suys pas du tout bien résolu en moy, mesme tout considéré, de ce qu'en cecy convient, et m'en remettray à ceulx qu'ont mis la besogne si avant; bien désirerai-je tout ce qui sera pour le bien de la cité, estant nais (2) en icelle; mais aussy ne vouldrois-je la ruyne de la ville de Dole, à laquelle, si l'on ote la Court et l'Université, aussy l'on fera une bien grande playe; et peult estre eust-l'on bien contenté ladite cité de l'ung ou de l'aultre. Je voids bien par ce que monsieur de

(1) C'était Jean Belin, alors député à Madrid, fils d'Antoine Belin, général maistre des monnaies du comté de Bourgogne. La ville de Dole eut un procès contre lui pour ses dépenses de voyage. Il demandait notamment douze écus pour douze postes de Dole à Lyon.

(1) Le cardinal est né à Besançon en 1517.

Broissia (1) m'a escryt qu'il a l'affaire à cueur, et a raison de dire que je ne luy ay escript aulcune chose sur ce point. Car il est véritable, et ce que aussy je dicts, que je ne suys esté informé, que les commis de sa Majesté en hayent heu si particulièrement charge. Monsieur le comte de Champlitte me remect à ce qu'il en ha escript à sa dite Majesté par la voye de monsieur le prevost Foncq ; si l'on m'en parle je verray sur quel fondement. Bien suis-je résolu de ne me formaliser pour ceulx de Dole contre ceulx de Besançon, me souvenant du maulvais tour que les dits de Dole me feirent sur ce que je feis pour eulx à Rome par le commandement de sa dicte Majesté ; et, à mon advis, n'y auroit pas peu à dire pour et contre.

(Mém. Granvelle. Correspondance Bellefontaine, II. 417 et v°.)

XI

LETTRE DE BOUTECHOU, PRÉSIDENT DU PARLEMENT AU MAYEUR ET ESCHEVIN DE DOLE.

Il regrette l'ennui dont il est cause pour la ville de Dole, mais les choses sont moins avancées qu'on ne le croit, et les Dolois ont le temps d'agir.

(Dole, 21 avril 1584.)

Messieurs, j'ai par le procureur Sorie présent porteur receu vos lettres, et j'ay bien volontiers entendu le contenu en icelles, non pour l'ennuy où

---

(2) Jean Froissard de Broissia, membre du conseil privé à Bruxelles.

je recognois vous estre, mais pour les advis que vous me donnez pour le bien de la ville de Dole, pour la quelle je feray toujours ce qu'il me sera possible, le service de sa Majesté gardé. Les choses ne sont pas encore tant advancez que bien vous estimez, et pourrez avoir assez de temps pour y pourveoir. J'espère estré lundy par tout le jour à Dole, où remettant le surplus feray fin par mes très humbles recommandations à vos bonnes graces, etc. Claude BOUTECHOU.

(*Archives de Dole.*)

XII

LETTRE DU PRÉSIDENT RICHARDOT (1) AUX MAYEUR, ESCHEVINS ET CONSEIL DE DOLE.

La négociation qui préoccupe les Dolois n'est nullement au point qu'ils supposent. Ils lui attribuent ce projet : loin de s'en défendre, il s'en glorifierait s'il pouvait servir au roi et au pays; mais il affirme n'y être pour rien.

(Tournay, 27 mai 1584.)

Messieurs, j'ay receu voz lettres et entendu ce que de vostre part a icy esté représenté par messieurs vos députés (2). Sur quoy je ne vous diray aultre chose sinon qu'à mon advis vous vous donnez de la peine beaucoup plus qu'il n'est de besoing, n'estant les affaires ès termes que vous vous estes

(1 et 2) L'auteur de cette lettre est le célèbre Richardot, négociateur du traité de Vervins. La hauteur de sa réponse semble prouver que les députés Bereur et Garnier, d'ailleurs très animés, l'avaient blessé par la violence de leur langage.

imaginé, comme vous entendrez plus particulièrement de vos dits députés. L'on m'avoit dit que vous m'attribuiez toute ceste négociation, de la quelle je voudrois estre autheur, si elle est au service du maistre et bien du pays, ne voulant icy user d'aulcunes excuses, ains vous laisser en toute cette opinion que pourriez en avoir conceu. Mais tant s'en fault que j'en sois l'autheur, que je puis jurer avec vérité que je ne m'estois oncques treuvé en lieu où l'on en eust traitté. Et avecq cela je finiray ceste par mes très affectueuses recommandations à voz bonnes graces, priant le Créateur vous donner, Messieurs, ce que désirez. — De Tournay, ce 27 en may 1584.

Vostre bien affectionné serviteur,

Jehan Richardot.

(*Archives de la ville de Dole*, n° 1505.)

XIII

LETTRE DE GOLLUT ET COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Arrivée des deux députés à Madrid. — Détails. — Ils visitent Foncq, Montfort, le cardinal de Granvelle. — Excellent accueil. — Assurances de succès données par Foncq. — Cependant l'audience royale est différée et le temps est long. — Plaintes sur les dépenses excessives de Belin.

(Madrid, 30 juin 1584.)

Messeigneurs, depuis les dernières que vous escripvismes à Sainct-Sébastien, nous continuasmes nostre chemin sans aucun séjour, et arrivasmes en

ce lieu de Madrid le dimanche tiers jour de juin à bonne heure, où incontinent fusmes faicts certains que sa Majesté, passé un mois, estoit retirée à Saint-Laurent, près l'Escuruera. De mesme, entendismes les maladies du Sgr illustrissime cardinal et de monseigneur de Montfort, dont fusmes quelquement estonnés, craignant la longueur. Le mesme jour, ayant faict cherche à rencontrer Jehan Belin, icelluy nous feit rapport de la diligence qu'il avoit faicte à venir, et comme, par la bonne voie du dit sieur de Montfort, il s'adressa au sieur Don Diego de Cordova, qui lui mesme délivra à sa Majesté la requeste... faismes diligence de trouver logis pour deux jours, qu'avons rencontré et incommode et fort cher. Aussi achetasmes pour faire des habits; et, le jeudy suivant, allames baiser les mains du Sgr illustrissime cardinal, jà se portant mieux de sa fièbvre; le quel nous donna audience fort honorable et avec bon recueil. Et luy avons desduit simplement le faict de nostre envoi, et déclaré que ceulx de Dole avoient confidènce en ses bonnes accoustumées faveurs et bienveillance. Après nous avoir patiemment entendu, nous respondit qu'il avoit tousjours esté desireux faire tout son mieulx pour le bien et advancement de ceulx de Dole, comme ils avoient pu recognoistre, nous asseurant que, du faict en question ni de la négociation d'icelluy, il n'en avoit aucune chose sceu ou entendu, jusqu'à l'advertissement et réception de vos lettres par le dit Belin, qu'il nomma nostre précurseur;

mais pour raison de ce qu'il estoit né à Besançon, et que luy et ses neveux avoient biens et moyens au dit lieu, il ne pouvoit se mesler de ce faict, comme il n'entendoit faire, nous donnant ouvertement à entendre le mescontentement qu'il avoit heu des lettres escriptes par la ville au cardinal Maffée à Rome... Sur ce nous despartant et ayant prins congé de son illustrissime seigneurie, allasmes devers monseigneur le président Foncq, le quel nous receut fort humainement; et, assis auprès de luy, entendit nostre légation, qu'il ne treuva mauvaise, et nous asseura que remonstreroit le tout à sa Majesté; Elle comme clémente et aymant la nation de Bourgongne sur toutes aultres, nous pourvoyroit facilement; à quoi il nous ayderoit de son possible, et procureroit nous deussions au plus brief avoir audience...

Quelques jours après visitasmes le sieur de Montfort, qui a heu grand peine de se ravoir; nous avons trouvé recueil et bon visage en ce vertueux et sage gentilhomme, avec offres très honnestes de sa personne.

Depuis, et le dimanche suyvant, le dit sieur président Foncq, nous ayant faict convier à disner, nous feit entrer en son coche jusqu'au monastère de los Escalsos hors de ce lieu de Madrid, et retournés de mesmes, nous feit allègre chère, continuant tousjours sa bonne affection en nostre négociation, et nous asseurant d'audience briefve.....

Le dimanche suyvant, fusmes conviés au disner en la maison du dit seigneur illustrissime (le car-

dinal de Granvelle), que nous receut humainement, sans toutefois entrer, en sorte quelconque, en propos de nostre faict. Le lendemain le dit sieur Foncq nous eust encore à disner.

Nous vous laissons à penser nostre patience et combien trouvons les jours longs.....

Nostre audience a esté différée à raison d'un peu de goute dont estoit détenue sa Majesté, la quelle à présent se porte mieux, Dieu grace; mais nous ne sumes encore ouys..... Nous n'avons treuvé personne de ceulx avec les quels nous avons parlé, qui ne nous ayt donné bon espoir de nostre négociation. Ceux qui en ont parlé à sa Majesté la trouvent bien disposée à nous ouyr et pourveoir..... Nous espérons bon succès. Mais le temps nous ennuye et dure. Nonobstant ferons nostre debvoir, etc.

(Dans la même lettre, les députés se plaignent des dépenses de Jean Belin. Les 800 escus votés par la ville auront peine à y suffire : il faudra le cautionner pour 600 escus.) « Vous verrez le bel instrument qu'il porte et qu'avons signé..... il a faict de grandes dépenses au logis avec compagnie, et s'est habillé de pied en cappe... »

(*Archives de Dole.*)

XIV

LETTRES DES MÊMES AUX MÊMES.

Audience du roi d'Espagne. — Réception parfaite. — Promesse d'une prompte expédition. — Nouvelles assurances de Foncq. — L'affaire cependant paraît devoir être renvoyée devant le duc de Parmes. — Il est donc urgent d'agir en Flandres. — Cependant on assure aux députés qu'ils retourneront contents.

(Madrid, 27 juillet 1584.)

(Aprés le récit de l'audience royale, dont on a lu le texte dans ce Mémoire, les deux députés terminent ainsi leur lettre :)

Estant retournez devers le dit sieur Foncq, il nous déclara que sa Majesté avoit résolu sur nostre faict ainsi qu'il nous diroit à Madrid, où il estoit d'advis deussions retourner et l'attendre, et là il nous feroit savoir le tout. Suyvant quoy avons attendu le dit sieur Foncq. Et hier, jour de feste Saincte Anne, l'allasmes saluer, et nous dict que, à raison de ce qu'il falloit expédier et escripre pour l'ordinaire que se partoit samedy, il ne nous pouvoit aucune chose déclarer jusqu'à dimanche ou lundy, qu'il nous feroit le tout entendre. Et sur ce que nous le requismes nous en dire quelque chose, afin de par ceste et par le mesme courrier vous en advertir, il nous dict seullement que sa Majecté vouloit que nostre faict fut cogneu par son Altesse en Flandres comme gouverneur general du dit pays et de Bourgongne, nous asseurant de plus que nous retournerions contens. Et ayant disné avec nos vrays amys, et en

présence du sieur de Montfort, nous fut résolu et donné à entendre que le meilleur expedient et depesche estoit d'estre renvoyé devers son Altesse, puisqu'elle s'estoit plaincte qu'on avoit traicté le faict sans sa participation, et non estre expédié par deça.

(Les députés concluent qu'il faut écrire et agir de suite en Flandre, eux-mêmes ne demandant qu'à partir de l'Espagne.)

(Archives de Dole.)

XV

LETTRE DES DÉPUTÉS GOLLUT ET ETIENNE COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Motifs des nouveaux retards qu'éprouvent les députés. Mais la cause de Dole triomphera, le roi fera écrire en ce sens au gouverneur des Pays-Bas. — Impatience des députés de quitter l'Espagne.

(7 août 1584.)

Messeigneurs, par le bon advertissement de monsieur le bailly de Montfort, nous avons heu moyens de vous escripre ces deux mots à la haste, pour vous advertir que, dès nostre audience, nous avons tousjours poursuivy avec importunité modérée le dépesche de la résolution de sa Magesté sur nostre faict, et encores n'y sumes parvenus. Pour austant que sont passez quatre ou cinq mois, le sieur président Foncq n'a heu audience de sa Magesté ; et à la dernière elle a traicté tant plus d'affaires, pour expédition des quelles luy a falu du temps. Et

d'ailleurs ledit sieur désire que tous les dépesches qu'il convient estre signés par sa Magesté soient portez à icelle ensemblement. Il a pleu au dit sieur Foncq nous déclarer que nostre faict sera des premiers, nous donnant toujours à entendre que partirions d'icy contens, et que sa Magesté escripra à vos seigneuries qu'elle n'a voulu entendre, ou entend aucune chose altérer des concessions faictes à ceulx de Dole, quant au Parlement et Université. De mesme seront adressées lettres à son Altesse en Flandres pour incontinent nous pourveoir conforme à nos dictes concessions et à ce que jà vous avons escript du 27e du passé. Nous avons le mot de monsieur le secrétaire de Laloo, qu'au mesme instant que ledit sieur Foncq luy enverra la mynute de nostre résolution, il expédiera de nous incontinent procurer la signature de sa Magesté. Et ce faict, ne tarderons à reprendre nostre chemin, pour ce que mieux serions en une prison en Bourgoigne qu'en ce pays, aux incommodités que ressentons..... Le peu de temps ne nous permet plus long discours, laissant le tout de ce que s'est passé en nostre négoce et les embuscades et traverses que vous conterons à nostre arrivée, etc. (1).

(Archives de Dole, liasse 1506.)

(1) Pour juger de la duplicité dont on usait envers les députés dolois, il suffit de mettre cette lettre en regard de l'une des suivantes du cardinal de Granvelle, outré de cette duplicité. (Voir no XVIII.)

XVI

LETTRE DU ROI PHILIPPE DUC ET COMTE DE BOURGOGNE AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Le roi s'est fait représenter toutes les pièces de la grave affaire qui les intéresse. Elle ne peut encore être résolue ; quand elle sera en état de l'être, le roi, en la décidant, aura égard à la fidélité connue des Dolois. Eloge des deux députés.

(1584, 14 août.)

Chiers et bien amez, les commissaires messire Etienne Colard, conseiller en nostre maison de ville, et le docteur Louys Gouluz, professeur de droit en nostre Université de Dole, qu'avez destiné vers Nous, sont arrivés par deçà, il y a quelque temps, et ont esté de Nous bien veus, et d'eux esté entendu particulièrement tout ce que, tant en audience de bouche, que par escript, ils ont par deça remonstré en droit leur commission et charge pour divertir la translation à Besançon de nostre Cour de Parlement à Dole. Sur quoi avons faict exactement veoir et examiner les pièces, escripts et enseignemens que à vostre intention ont esté exhibés, sans prétérir de faire considérer et peser aulcun point qui fut de la dicte matière, Nous disons sur icelle pour expédition de vos dits commissaires, eulx retornant avec la présente devers vous, que, comme le faict de la susdicte translation n'est encoires advancez en tels termes, que nostre résolution y puisse ensuyvre si briefvement, restant encoires à y faire plusieurs debvoirs et offices, à ce que nous soyons

plus amplement informez de toutes circonstances qui èn dépendent, n'avons treuvé convenir de retenir plus longuement par deça vos dicts commissaires, mais les dépescher avec asseurance que leur avons doné, comme au semblable la vous donnons par ceste, que, quand l'on aura furny aux susdicts debvoirs, il se treuvera matière en estat de résolution. Nous ne postposons d'avoir convenable regard aux points reprins par vos remonstrances et pièces exhibées, lesquelles avons faict retenir par deça à la dicte fin, puisque ne sont sinon transcripts et copiés de originaulx estant rière vous. Sy est la leaulté et fidélité de nos bons subjects de Dole tant renommée du passé, et avons cogneue à présent, que ny a pourquoy en peussions consevoir quelque doubte. Aussy n'a esté oncques nostre intention de, en quoique ce soit, grever les dicts de Dole, moins admettre chose qui tendast à la diminution et ruyne de ladicte ville, ains a esté et est encoires nostre but de procurer et sougner par moyens convenables et pratiquables tout ce que revient à la plus grande seurté et tranquillité de nos bons subjects de nostre comté de Bourgongne, comme de ce ils ont ample preuve par eux en général, et vous en particulier debvez de ce avoir entière certitude, vous disant au demeurant que vos dits commissaires se sont par delà comportez si modestement et au faict de leur charge sy bien acquittez, que Nous jugeons le choix que avez faict de leur personne avoir esté très à propos. Chiers et bien amez,

Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Saint-Laurent le Royal, le XIII d'aoust 1584. Signé Philippe et plus bas, A. de Laloo.

(*Archiv. de Dole*, copie.)

XVII

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Il était facile de faire cesser la combourgeoisie de Besançon, et comment.

(Madrid, 12 août 1584.)

A la vérité ce fut esté ung grand bien de, comme qu'il soit, faire cesser la combourgeoisie (de Besançon); mais, comme je l'ay souvent escript, il falloit procéder aultrement, et dois le commencement, employer l'auctorité impériale ; par ce bout, tout se fust facilement remédié.

(*Mém, Granvelle. Correspondance de Bellefontaine*, I, 430.

XVIII

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Le cardinal a en mains les pièces de la négociation avec Besançon; il la trouve inopportune, et blâme vivement la conduite que l'on tient à l'égard des députés de Dole. Lui-même reste indécis sur la question.

(Madrid, 16 août 1584.)

..... Quant au transport de la Cour de Parlement à Dole, je le lesseray demesler à celluy qui faict l'instruction..... le temps ne me semble à propos

pour maintenant proposer le transport de la Cour. Je hay en main les pièces, et ne m'en faict semblant. Ne sçay si de honte on renverra les depputés avec paroles ou lettres générales. Dieu sçayt quand, sur le surplus, se prendra résolution. Je loue que du moins ceulx de Dole partent, pour non charger la pauvre ville de tant de frais dont elle n'a besoing. A la vérité, il fust esté mieulx non mectre la chose si avant, si l'on ne vouloit passer oultre. Et, à vous dire tout, je ne me sçay résouldre, et s'il conviendroit à la cité. Je me souviens bien que quant il s'en est parlé cy devant, que les anciens ne le trouvoient bon ; et touttefois il me semble estre plus que acquis, que l'on trouve quelque moyen pour accommoder la cité et le peuple de gens d'estoffe.

(Mém. Granvelle. Correspondance de Bellefontaine à cette date.)

XIX

LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Le cardinal ne voit pas clairement la vérité dans la question entre Besançon et Dole. — Il se tient entre deux. —Moyen de remédier au danger de transporter l'Université à Besançon.

(8 octobre 1584.)

Les députés de Dole sont pieca partiz, et, comme je crois, arrivez. Je tiens que, comme ils dient, l'on attendra l'advis de Monseigneur le prince de Parmes. Quant à moy, je suis de la vieille opinion, pour

non voir cler en la jeusne (1); mais je me tiens entre deux, actendant ce que s'y resouldra, sans me déclarer ny pour l'ung ny pour l'aultre.

(*Correspond. de Bellefontaine* II, p. 454.)

Quant à l'Université, si la cognoissance entière sur les suppots d'icelle estoit réservée au Chappitre, comme je vous escripvoye, cela pourroit remesdier au mal que l'on craint; la cité désire tant ce point, et l'a poursuivi si longtemps.

(*Ibid.*)

XXI

(31 décembre 1588.)

Le comte de Champlitte et M. de la Villeneuve préposés par le roy d'Espagne pour induyre les habitans de Besançon à non renouveler le *civilége* avec Fribourg et Soleure comme contraires au traité d'association et de gardienneté, le dit civilége devant expirer en mai prochain, reçoivent une réponse négative des habitans. Protestation au nom du roi.

(*Correspondance de Champagney*, I, p. 24.)

---

(1) Le cardinal ne se souvenait pas qu'il avait une opinion plus arrêtée sur la question, onze ans auparavant. Effectivement, il écrivait de Naples, le 29 octobre 1573, au même prieur de Bellefontaine :

« Ce m'est grand plaisir d'entendre que les affaires de Besan-
» çon sont en bon chemin. Ce seroit bonne œuvre, qui pourroit
» moyenner se servant du temps et des occasions que la Cour du
» Parlement se tint à Besançon, pourveu qu'on peust remédier à
» la perte qu'en feroit la ville de Dole.

(*Correspondance de Bellefontaine*, I, p. 71-72.)

XXII

LETTRE AU PRINCE DE PARMES.

(Rome, 2 février 1589.)

Elle porte que le comte d'Olivarès averti à temps des démarches des habitans de Besançon pour obtenir l'érection d'une Université a pris « *tellement l'affaire au cœur* que, quoique les dulles du pape fussent dépeschées, on a empesché la levation d'icelles, après avoir bien amplement demontré combien la dite érection serait préjudiciable au bien et seureté de tout le pays de Bourgogne. »

(*Papiers non inventoriés.* — A la préfecture du Doubs.)

XXIII

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(1589.)

..... se trouve que de vostre costel avez rescript à mon bon nepveur (le duc de Parmes) pour le consulter..... et quant à l'auctorisation dont faictes mention que, avenant quelque notable changement ou altération à Besançon, par où il fut NÉCESSARE VOUS EN EMPARER avec l'assistance du pays... en ay escript aussy à mon dit nepveur, remectant néanmoins le tout à la discrétion dont userez avec les dextérités et moyens qu'employez en un faict de si grande importance.

(*Archives de Dole.* Copie, liasse 1523.)

XXIV

LETTRE DE PHILIPPE II AU DUC DE PARMES POUR EMPÊCHER LE RENOUVELLEMENT DU CIVILÉGE DE BESANÇON.

(Madrid 4 février 1589.)

Il lui dit en chiffres de faire examiner par ceux à qui il appartiendra, s'il ne faut pas, au cas où ceux de Besançon se rendroient difficiles et refusans, de *les presser par voies de fait que le duc trouvera bon*, et, en genre de voie de fait, de ne pas se laisser prévenir par eux. Original signé PHILIPPE.

(Archives de la préfecture du Doubs.)

XXV

SECONDE ÉLECTION DE GOLLUT COMME MAYEUR DE DOLE, AU MILIEU DES ÉVÉNEMENTS REDOUTABLES QUI SE PRÉPARENT.

(26 décembre 1594.)

La compagnie estant assemblée, a esté faict propos élégant par le sieur Berreur, premier eschevin, sur la saison présentement régnante, les bruits de guerre, les menaces journalières, l'emport de la conservation et garde de la ville, les travaux que ceulx qui ont les fonctions du magistrat en main pourtent, déclarant que on estoit assemblé pour procéder à nouvelle eléction. Il rappelle aux assistans le serment qu'ils ont pretté d'élire personnage bien

qualifié d'expérience et d'autorité. Sur ce ayant esté meurement déliberé et discouru des occurrences du temps, a esté à pluralité des voix esleu et choisy messire Loys Gollut, docteur en droit, pour mayeur, — et a esté conduit, le dit sieur Gollut, à l'église, lequel, après célébration de la messe, a presté le serment.

(*Délibérations de Dole*, vol. 1594-1597.)

§ 3.

Seconde ambassade de Gollut.

(1593.)

Les sept ou huit lettres que, dans le cours de cette ambassade, Gollut avait écrites à la ville de Dole, ont été perdues, une seule s'est conservée. On y retrouve le style et la manière de l'auteur.

XXVI

LETTRE DE GOLLUT AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE DOLE.

Arrivée de la flotte chargée d'or. — Elan des Bourguignons dansant sur les remparts d'Anvers. — Leur réponse pleine de gaieté aux sommations de l'ennemi. — Le duc de Parmes est sorti d'Anvers pour le combattre.

(27 avril 1584.)

.... Les nouvelles sont venuès aux marchands d'Anvers, que la flotte des Indes est arrivée au port de Saint-Michel des villes de les Acores, chargée de dix-huit millions d'or pour le roy, et aultant pour les marchands, et est la flotte de 80 voiles

en y comprenant dix grands gallions. — Les Bourgougnons font tous les jours sorties sur les ennemys, et en depeschent beaucoup; ils ont soubstenu deux assaults donnés à un ravelin, et se moquent de l'effort des ennemys, dansant quelquefois sur le rempart au son de la cornemuse, à ce que l'on dict. Ils ont été sommés de rechef de se rendre. Mais ils répondent qu'estant subjects du roy, ils doibvent garder la place, ou mesme, que s'ils la rendoient, ils ne se oseroient plus treuver entre ceulx de leur pays. Toutefois, si l'on leur donne trois jours pour y penser, ils pourront faire réponse : le premier jour seroit de la Saint-Jean, le second de la Saint-Remy, et le tiers pour le jour de Noël, après les quels il seront entièrement résolus. Ce qui fait dire aux prisonniers que le comte Maurice (1) et les Hollandois prendront voluntier un honneste prétexte de lever le camp, se repentant d'estre venus.

Depuis ces présentes escriptes, S. A. (2) est sortie d'Anvers ; et aujourd'hui comme l'on tient, l'on verra l'ennemy. Dieu veuille que l'effect soit heureux. L'on espère qu'il le sera, veue l'allégresse de l'armée et le désir que chaqu'un a donner secours à nos gens, qui font ce que des Césars pourroient faire.....

(Archives de la ville de Dole).

---

(1) Maurice, fils du prince d'Orange, dirigeant, comme l'avait fait son père, le soulèvement des Provinces-Unies contre l'Espagne.

(2) Le duc de Parmes, gouverneur général des Pays-Bas et de la Bourgogne.

§ 4.

XXVII

Mort de Gollut. — Son éloge dans les registres municipaux de la ville de Dole.

(Séance du 22 octobre 1595.)

Le sieur eschevin Gérard a proposé à la compagnie le décès advenu ce jourd'hui, au son des matines, de messire Loys Gollut, qui debvoit estre enterré sur les quatre heures après midy ; qu'estoit le tiers mayeur décédé en sa charge... qu'il falloit adviser quels honneurs l'on feroit à ses funérailles, les quelles debvoient être fort honorables.

(Délibération du conseil de Dole à cette date.)

(Séance du 26 décembre 1595.)

Le premier eschevin, le sieur Jacques, propose élégamment que ceste année 1595 la ville de Dole et mesme le comté de Bourgongne avoit esté travaillé de la guerre par l'invasion hostile de ce pays par les Lorrains et François conduiz par Tremblecourt, qui avoient occupé plusieurs places au bailliage d'Amont et faict effort de surprendre la ville de Salins et aultres importantes. Et depuis, le prince de Béarn estoit avec son armée entré hostilement et faict quelques efforts en aulcunes places de peu d'importance qui auroient composé de deniers, comme Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, St-Amour, afin d'estre délivrées des siéges, les quelles inva-

sions de guerre auroient apporté de grandes misères en divers endroits et fraiz à ceste ville (de Dole) et tout le pays. Néanmoins, graces à Dieu, l'on avoit esté délivré de tant de calamités, et avoit beaucoup travaillé fut messire LOYS GOLLUT, jadis mayeur, qui estoit décédé en sa charge au mois de novembre dernier, personnage de grande doctrine, du quel la ville regrettoit grandement le décès.

(Délib. de Dole à cette date.)

XXVIII

Présentation de Jean-Baptiste Gollut, fils de l'historien, par le Parlement de Dole.

LETTRE DU PARLEMENT AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Dole, 24 septembre 1618.)

... Après avoir presté le serment requis en tel cas, nous vous présentons JEHAN-BAPTISTE GOLLUT, docteur en droit, conseiller et premier advocat fiscal, nostre confrère. Il a eu tous les suffrages sauf ceux des conseillers Surlau et Boyvin, qui ne l'ont pas nommé à raison qu'ils luy altouchent au quart degré d'affinité. L'estime que nous faisons de sa grande doctrine, son mérite, son expérience et bonne réputation, joincts aux longs et continuels services qu'il a rendu à V. A. et au public avec beaucoup de poine et travail qu'il a eu charge en plusieurs commissions fort importantes, signamment quand le duc de Nemours fut sur les frontières de ce pays.

(Registre des présentations du Parlement de Dole. — A la préfecture du Doubs.)

XXIX

PRÉSENTATION PAR LA COUR DE PARLEMENT.

(3 juin 1637.)

A la place des conseillers Gollut et Bersaillin, décédés l'année précédente par suite de la contagion qui régnoit à Dole, nous avons, disent les membres de la Cour, procédé à cette présentation, aussitôt que cette cruelle maladie nous a permis de nous rassembler.

(*Archives de la préfecture du Doubs*. Registre cité.)

APPOLOGIE OU DEFFENCE

DES MÉMOIRES DE LA FRANCHE-COMTÉ DE BOURGOUGNE

CONTRE

CE QUE LA MAISON DE VILLE DE BESANÇON HAT DÉCRÉTÉ.

Si par quelques iours i'hay senty en mon esprit une fascherie grande, c'est par cela que mes amis m'hont rapporté, de ce que plusieurs illiterez de la cité de Besançon disoient contre les Mémoires de Bourgougne, par moi laborieusement colligées et disposées. Toutefois, ie me suis consolé, encouragé et résolu, me souuenant que nous sommes tous subiects aux calomnies, et me suis persuadé que les gens lettrez lisans les dicts Mémoires, n'admettront point telle critique, ils se souuiendront qu'en semblable trauail lon peut facilement errer, tantost à obmettre quelque chose notable, aussy à rapporter quelque faict que chasqu'un ne gouste, et ne treuue passable ; estant bien vray que lon ne peut pas contentement donner à toutes gens, et que ne pourroit-on treuuer un homme qui ne soit subiect à chopper, sans que cela puisse luy estre imputé à malice, mais à inaduertance. L'un y peut plus treuuer que l'autre, mais personne n'y peut amasser tout ; cecy surtout estant de lecture longue, de collections diuerses, de disposition difficile. Quoy considérant, ie ne me peux

assez esmerueiller de ce que quelques uns trop hardis osent parler de cecy, et ne se mettent en mémoire la multitude des choses qu'ils n'heussent peu treuuer si auant moi ils se fussent mis à la recherche. I'hay puisé en diuerses fontaines, et auec ma cruche particulière, les eaux et liqueurs que ie présente. Que ces aultres en fassent autant auec leurs vases propres. Qûant à moy, iehay de diuers autheurs, et par lecture de bons tiltres et enseignements leu, colligé et disposé selon que la petite capacité de mon esprit le hat peu porter, et de ce ie hay peu mériter quelque grâce et bonne volunté de ceux du païs, que ie hay principalement regardé et voulu seruir. C'est ici de la sédulité franche, et du désir réglé de seruir ma patrie, de l'honorer, et d'emporter auecque moy, quand ie décéderay, cette conscience nette et purifiée de n'hauoir porté envie à la fame et bonne renommée d'aucun, mais de hauoir escript simplement et sincèrement la vérité, autant que ie l'hay peu comprendre et entendre. Ce que, Dieu aydant, la postérité récompensera par son cueur affectioné, considérant le trauail que ie hay soustenu, luy fournissant et m'efforçant de luy fournir les aydes que sa mémoire et sa cognoissance demanderoient, me confiant au surplus que personne de bon iugement ne douterat que la critique des citoïens de Besançon ne vient que de ce qu'ils veulent tenir cachées bien des choses, comme contraires à leurs conceptions et commune iactance. Elle trouuerat bon que lon haye escript ce que lon a rencontré conformément à

la vérité, cela estant raisonnable et prattiqué par ceux qui escripuent. Pensons-nous que Vopiscus soit moins estimé de Gaule, pour ce qu'il hat escript des Gaulois : *quibus familiare est ridendo fidem fallere ;* ou que lon doibue brusler Titus-Liuius pour hauoir faict les Romains enfans de pasteurs, banqueroutiers et gens dignes d'un asyle ? Suetonius sera-t-il censuré pour auoir tant peculièrement memorié les horribles vilennies des premiers empereurs, et Tacitus serat-il condemné pour hauoir laissé une histoire pleine de tant de cruautés, que le lecteur ne peut s'en retirer meilleur, mais plus esmeu et despité : *non melior, sed commotior ?* Quoy de Francisco Guicciardi qui ne met jamais le décès de quelque grand personage, sans faire la commémoration de sa vie pour ses bienfaicts et meffaicts, avec tant particulière déclaration que tous les parens, subiects et serviteurs en deburaient estre marrys ? Escoutons Montluc qui dict de son païs le meschant naturel, aspre, fascheux et cholère ; lisons dedans Belleforest ce qu'il escript des Comingeois et de la Gascongne, lieu de sa naissance. Voyons Cernejo, en l'histoire du siége de Paris, qui dit Paris si superbe et indompté, et à qui personne ne peut donner le frein, seconde Babylone sans lois, sans roix et sans justice.

Néantmoins ces autheurs et mille autres anciens et modernes sont recens, approuuez, voire dans les païs et villes desquels ils hont escript choses désaggréables, mais véritables aussy. I'hay pareille-

ment et fidellement dict et mis en mémoire ce que i'hauois cogneu. Pourquoy m'en reprendrat-on, et qu'à ceux-là il hait été permis? Faudra-t-il que, pour complaire à ceux ausquels ie n'hay obseruance ny obligation, ie taise ce qui sert au prince qui me commande et qui me conserue, et au païs qui m'hat enfanté et nourry? tomberai-ie en l'exécration, pour ne flatter ceux ausquels ie ne doibs aucune chose? Enfin si i'hay découvert quelque chemin qui serue pour parvenir à la cognoissance de ce qui estoit incogneu, en quoy haurai-ie meffaict?

Mais vous direz: plusieurs citoïens ne goustent point la rondeur des escripts et la mémoire des choses passées; ils ne veulent point ce qui est contre leurs opinions et leur touche particulière. Telles gens appétent que lon leur déguise tellement les matières que la postérité ne puisse entendre si quelqu'un hat mal faict, s'il s'est oublié, s'il y hat quelque chose à reprendre; voire elles ne veulent que l'historiographe escripue à la vérité ce qui sert à son prince et à sa patrie, ne veulent que lon dise ce qui deffault, ce qui hat esté corrigé, ny peut-estre ce qu'aux gens de bien est solemnel et recommendé. Ie tiens cela pour vray, et le veux croire fermement.

Mais aussy ie représente cela, en ce lieu, comme pour deffence et appologie de mes escripts, et pour faire entendre à tous les bons et déuots citoïens, spécialement à ceux qui sont subiects du Franc-Comté de Bourgougne, et habitans en la cité depuis

peu d'années, ou qui sont descendus de ceux qui y sont venus depuis la mort de Charles, duc de Bourgougne, que cela que i'ai memorié est vrai, sans passion ennemie enuers la cité ou contre le moindre particulier d'icelle, afin que par cecy ils cognoissent le tort qui a esté faict à leurs princes, à leur pays et à moy, et qu'ils se recognoissent d'entendre plus clairement les droicts de leurs ancestres. Mais ie ne desire que les autres particuliers, les nouveaux venus, qui ne sont pas de la cité, s'arrestent à cette défence pour y prendre plaisir, et qu'ils la lisent pour sçauoir si l'on s'excuse enuers eux ; ce n'est pas pour cest effect que ie la leur adresse, mais bien et seulement aux premiers que ie sçay n'estre point cause de ce que lon hat faict. Ie sçay qu'ils ne veulent mal au prince ny au pays. Ie sçay qu'ils ne se dedaignent d'estre nommés Bourgougnons ; car aussy le sont-ils et le veulent estre à jamais. Ie sçay qu'ils ne ressemblent les autres qui se montrent comme ces porceaux, qui mangent le gland sous le chesne, et ne lèvent sa teste pour considérer et auiser l'arbre qui le porte. Ingrats qui ne vivent d'autres que de nostre Bourgougne... Quoy ! à ceux ci, récrierai-ie : tous ensemble bandez-vous, armez-vous, et me reprenez si vous pouuez, mais néantmoins lisez patiemment et entendez la vérité.

Ie veux commencer en rapportant la répréhension que lon faict contre cela qui est escript, dans le volume des Mémoires de Bourgougne, à la recom-

mendation et commémoration des drois qui appertiennent à nostre roy et au païs ; cela dict par forme de simples mémoires, sans dilation, telle que ie pouuois faire, si ie le heusse voulu traicter avec le stile et abundance requise en toutes narrations historiques. Lon s'en marryt toutefois, lon s'en despite, lon en faict iugement qui est contre le roy et le païs, plustôt que contre l'autheur des dicts mémoires.

Il est doncques vray que, le jeudy XXVIII de janvier 1593, a requeste de Maître Jehan de Basle, syndicque de la cité de Besançon, poussé, crois-je, par les estrangers et par quelques enuieux et malueillans fut dressée une poursuitte pour obtenir ceste interdiction qui porte que ledict syndicque hat rémonstré aux sieurs gouverneurs de la cité que « depuis quelques mois, Claude et Nicolas Demongesse » hauroient exposé en vente certain livre intitulé » *Mémoires historiques de la République séquanoise* » *et des princes de la Franche-Comté de Bour-* » *gougne*, en diuers endrois auquels se retreuuoient » insérées plusieurs choses qui tendent non seulement à mespris de la Chambre impériale et consistoriale de la cité, comme aussy des prérogatiues, antiquitez, franchises, et libertez d'icelle ; » mais aussy contre les haulteurs et drois de la sacrée Maiesté impériale, nostre souuerain prince. » et que, comme il est à craindre que la souffrance » de la vente publique de tel liure ne soit désaggréable à sa dicte Maiesté, et préiudiciable à la

» postérité, ledict syndicque requéroit, etc..... ; » et puis suit l'interdiction de vendre lesdicts liures à peine de confiscation d'iceulx.

Voilà le texte et les propres mots de ce que contient cette belle interdiction, par laquelle je m'asseure que vous cognoistrez que lon ne veut point permettre que lon puisse voir, dedans les dicts Mémoires, les drois qui appertiennent au roy et au païs en la cité de Besançon ; et néantmoins, il est véritable, ainsy que les tiltres anciens contiennent, que vous y treuuerez que le Franc-Comte et Palatin de Bourgougne hauoit beaucoup de drois que ces messieurs-là dénient, ne vueillent oyr, lire, voir ni pratiquer ; vous y treuuerez leur cité au milieu de nostre Franche-Comté et païs, duquel néantmoins ils ne vueillent estre et ne se vueillent nommer. Car ce leur est assez que le laict pour leurs enfans, le pain pour leur peuple, le foin pour leurs cheuaux, le bois pour leur cuisine, la pierre pour leurs bastimens, la marchandise pour leur traffique, enfin tout cela qui aide, accommode, enrichit, nourrit et engraisse, leur soit porté de Bourgougne, et fourny par le Palatin de Bourgougne : mais du prince et du païs il ne faut parler, cela est répréhensible, cela est execrable, c'est assez que les habitans de Besançon haient tout ce qu'ils vueillent du païs.

Mais vous, Messieurs, qui estes enfans de Bourgougne, demandez comment lon peut accuser mon intention, de quoy lon se peut offencer dans la cité, quel blasme lon collige en ces Mémoires. Je ne vous

le diray à l'aureille et ne le serreray entre les lèures, mais haultement, clairement et intelligiblement ie le publieray, à fin que ces autres l'entendent. Lon ne peut pas oyr parler des drois que le grand monarque des Hespagnes, comme Franc-Comte de Bourgougne, hat sur Besançon ; c'est le point et la picque principale (1). Puis on ne veut pas que la ville, que les villes principales soient honorées, on ne veut pas que Besançon hait été autre que la capitale des Séquanois, on ne veut pas qu'elle soit en Bourgougne, qu'elle hait été subiecte aux princes de Bourgougne, qu'elle hait été à autre qu'à soymesme, qu'elle puisse être discommodée, rangée, chastiée. Mais lon veut qu'elle soit, que lon la fasse, que lon la représente tant excellente et en telle célébrité et prœéminence que, comme Venise, elle hait tousiours esté exempte de supérieurs et supérioritez. Mais où est-ce que le liure des Mémoires susdicts traicte cela? Seroit-ce point au chapitre XXIV du I[er] liure où tant copieusement et curieusement, en traicté particulier, lon hat descript la cité, son antiquité, sa beauté, et les autres particularitez qui

(1) L'objet capital de Gollut dans son Apologie ou défense de ses Mémoires, est de prouver cette thèse insoutenable, que nos comtes de Bourgogne étaient souverains de la ville de Besançon, même qu'ils conservaient, comme comtes palatins, à la fin du XVI[e] siècle, la vice-royauté de tout l'ancien royaume d'Arles, du Rhin à la Méditerranée ; assertions étranges qui dépassent de beaucoup ce qu'il a avancé de plus hardi dans ses Mémoires, et que nos princes, tels que Charles-Quint et Philippe II, au plus haut degré de leur puissance, n'ont pas même imaginé.

la prinssent et la recommendent dehors, et en quoy l'autheur s'est tant affectionnément eslargy, que tous ceux qui en ont heu la lecture hont été occasionnez de confesser que iamais, en tous les temps passés, un autre, voire citoïen au faict de la cité, ou estranger, ne s'est peu treuuer, qui en hait tant sceu et peu dire. Munsterus, Dupinet, Cousin, Paradin, Cenalis, en hont escript deux mots, et en hont mis en lumière quelque chose, et messieurs de Casenat et Chiflet en hauoient dressez quelques recueils ; mais toutefois ils n'estoient arriuez iusques là ; pour le moins le peuple de Bourgougne ne le hat encore entendu. Mais vous direz peut-estre que tout cela, qui dans ce XXIVe chapitre hat esté mémorié, ne hat pas suffisamment contenté ; ils vouloient autres et plus grandes particularitez et louanges. A cela ie réponds que ie n'estois pas tenu de songer, de supposer, mentir, ains seulement mémorier ce que ie sçauois, ce que les escripts anciens des autheurs et liures imprimez contenoient, ce que les tiltres authentiques des chartres et cabinets principaux de Bourgougne portoient, ou que l'œil et l'inspection corporelle me monstroient. Que s'ils en vouloient dauantage, que ne communiquèrent-ils cela qu'ils hauoient, quand Munsterus et Dupinet les en prièrent et feirent grandes instances, comme ils escripuent ? Et pourquoy ne le feirent-ils à ma réquisition, lorsque ie leur en rescripuis, et que ie leur en addressay lettres par le moïen du sieur docteur Pétremand, mon allié et bon amy ? Mais ie

sçay à quoy il tient, et à quoy il tiendrat tousiours, que si lon dresse les histoires de Bourgougne, on ne serat iamais content en ceste cité. Car les hommes de lettres n'escripront point pour flatter ; ils ne diront sinon ce que ou leurs liures ou leurs tiltres ou leurs yeulx contiendront et verront, ou ce que lon leur ferat tesmoigner de telle sorte qu'ils n'en puissent doubter. Et ce dernier, comme pourrat-il estre faict, quand le sieur N***, enfant de vostre cité, me hat ingénuement confessé que la maison de ville ne hauoit tiltre ni enseignement authentique ; qu'elle refusoit les communications pour causes et raisons secrettes (1), et qu'elle se contentoit de l'opinion qu'on hauoit de la cité et de la iouyssance et estat auquel elle se treuuoit, ce que certes est très-bon et très-bien aduisé. Car il y hauroit bien grand danger que qui rechercheroit un peu trop curieusement, et qui voudroit trop particulièrement dire ce que la cité et les citoïens hont faict, treuueroit des choses que lon ne voudroit sçauoir ni publier. Comment donc est-ce que lon se plaindroit iustement de ce que ledict chapitre XXIV contient ? Je le diray puis après en son ordre.

Pour maintenant, aduisons si, pour respondre

---

(1) C'est par un sentiment d'orgueil national que les habitants de Besançon tenaient étroitement close l'entrée des archives municipales. Leurs titres, comme Gollut le supposait, eussent singulièrement contredit leurs prétentions, en montrant qu'ils avaient eu un seigneur, l'archevêque de Besançon, et que dans la cité la commune ne datait que de 1260.

aux poincts de l'accusation et interdiction, ie feray bien de les suiure par ordre, d'examiner si quelque chose serat *au mespris de la Chambre impériale, item*, contre *les prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez de ladicte cité*, ou bien si ie prendray de feuillet en feuillet ce qui fasche, à fin que rien ne puisse eschapper. Pour vous complaire, ie prendray le chemin de l'interdiction, délaissant l'ordre des feuillets soubs espoir de resserrer le contenu en la classe que l'interdiction contient. Ceste interdiction, ie la resserre en trois chefs, le premier desquels est pour cela qu'il appertient particulièrement à ce que l'on appelle chambre consistoriale de la cité, prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez d'icelle ; le deuxième chef serat pour la Maiesté impériale et chambre d'empire, et la troisième pour ce que sa Maiesté impériale y hauroit de désaggréable et qui à la postérité seroit préiudiciable.

(Ici Gollut reproduit textuellement 45 passages de ses Mémoires, auxquels il a cru que pouvaient s'appliquer les griefs dont il vient de parler ; comme il les discute ensuite, nous ne les reproduirons pas.)

Tels sont les poincts dont ie hay peu apprendre eux estre marrys et offensez.

1° Pour le faict de l'antiquité, six articles, colonnes 18, 60, 61, 63, 68, 390.

2° Pour les franchises, dix articles, col. 65, 66, 566, 574, 635, 894.

3° Pour les prérogatiues, cinq articles, col. 18, 61, 70, 80, 81.

4° Pour les drois impériaux desquels ils vueillent exclure le prince de nostre Bourgougne, et se dire république sans hauoir prince supérieur, lon ferat deux classes par la première desquelles serat monstré qu'ils hont heu plusieurs chefs et princes, et que pour au iour d'huy, en hont autres que les empereurs, et sera traicté de cela en vingt-trois articles, col. 8, 16, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 217, 372, 456, 566, 667, 730, 894, 906.

Pour la seconde de la puissance imperiale feront principalement neuf articles, col. 217, 372, 462, 465, 468, 906.

Et de ces deux conioinctement serat tiré le dernier chef qui est sur ce qu'on dict que sa Maiesté impériale le hauroit désaggréable et qu'à la postérité seroit préiudiciable.

Considérez, à la seule lecture des articles, si lon hat heu iuste occasion de faire l'interdiction, et par conséquent donner matière aux citoïens pour vouloir mal à l'historiographe, et subiect pour faire charger de blasme celuy qui ne hat démérité. Que ne heut-on pu faire si lon heut escript ce qui pouuoit le plus aigrement faire ressentir, et que lon n'heut, pour cette iuste considération, passé soubs silence bien des choses desquelles les citoïens se pouuoient tenir pour offencez, sinon par tant que la narration pouuoit seruir de mémoire et instruction à nostre prince, à ses officiers et généralement à tout le païs, des drois qui nous appertiennent dedans et dehors de la cité. Entre plusieurs bons en-

seignemens qui me sont venus des deux Bourgougnes se treuuent des tiltres authentiques venans de lieux diuers et par diuerses mains, ie hay passé soubs silence plusieurs choses notables : le rescript du pape Alexandre IV qui commine les citoïens de censure, s'ils ne cessent la persécquution qu'ils font contre les ecclésiastiques ; celui du pape Honorius III de l'an IX de son pontificat, contre les citoïens qui hauoient expulsé de la cité le réuérendissime archeuesque et luy hauoient blessé plusieurs seruiteurs ; celui d'Innocent IV, qui les appelle *indurati* ; celui d'Alexandre IV, confirmant un statut prohibant les enfants des lays estre receus chanoines, quand ces lays hauroient tuez, prins ou blessez un chanoine, et que cela serue iusqu'à la quatriesme génération ; la sentence rendue au concile de Basle pour cause de la iurisdiction, libertez et priviléges de l'Ecclise ; l'excommunication du pape Grégoire IX contre les citoïens pour hauoir fermé les portes au réuérendissime archeuesque Girard ; le mandement du prince, prohibant la conduicte et port de viures en la cité parce que lon hauoit chassé l'archeuesque (1); celui qui commende de battre la monnoye pour l'archeuesque et le chapitre auprès de *Porte-Noire* ; le faict de Lambelin et les particularitez de ses desseins, de ses complices et du succès des besongnes

(1) Voy. sur ces faits notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. I, p. 413 et suiv., 448, 451 et suiv. de la 2e édition.

entreprinses par eux (1); les impositions faictes pour la garde du païs sur la cité en diuerses années, avec les payemens qu'elle hat faict ; les exéquutions des mandemens de récréance, sans clause réquisitoire, et sans requérir aussy, selon les mandemens de Jehan et de Guillaume de Chauuirey, tous deux baillys d'Aual, et autres choses dont il m'estoit permis faire mention, si ie heusse heu l'intention ennemie, et se fussent treuuez estre citez les citoïens nottez et tirez à la *Porte-Noire*, sans passer par dessoubs l'arc triomphal.

Que serait-ce si ie heusse dict que par opprobre lon hat laissé sur l'une des portes du palais archiépiscopal la représentation d'une personne impieuse, qui s'appreste à lascher un quartier de pierre sur la teste d'un archeuesque (2), ou que ie ne heusse dissimulé le faict de l'archeuesque Busleyden qui, en passant devant la maison de ville, le iour de sa ioïeuse entrée, s'arresta ferme et feit arrester toute sa suitte, le magistrat et autres, et demandat que c'estoit que les colliers de fer seruans pour exéquutions de iustice et de la mise au carquant signifioient? Sur ce qui lui fut respondu que messieurs de la cité les y hauoient faict apposer pour le chastoy des meschans, il les feit arrascher en sa présence et emporter auecque soy, parce que telles authoritez n'appertenoient à la cité qui estoit sans iurisdic-

(1) Lambelin, secrétaire de la cité de Besançon, mis à mort en 1538.

(2) Voy. sur cette figure le *Vesontio*, partie II, p. 25.

tion, mais à luy et autres officiers tenus en fief qui hauoient les iurisdictions de la cité, sans que les conducteurs et ceux qui se nommoient gouuerneurs y heussent part plus grande que la vulgaire et toute nue police.

Si, dis-je, ie heusse escript cela, que heussent peu dire et faire les ennemis de l'histoire et de la vérité, puisqu'à si peu ils hont perdu la contenance et la cognoissance ? Païs et bons compatriotes qui demeurés en la cité, respondés : que hay-ie offencé en escripuant ce qui est pour la recommendation du païs, pour le bien d'iceluy et pour le seruice du prince? Si j'ai employez et consommez une partie de mes meilleurs ans pour tirer de l'oubliance la mémoire de nos péres, et si en cela ie me suis faict blanc, vieil et faible, qu'hai-ie démérité? Pourquoy est-ce que mes soings, mes labeurs, mes dépenses sont reprinses, et le silence paresseux et ignare est sans reprehension?

Mais qui est-ce qui ne s'esbahiroit de ceste interdiction faicte contre celuy qui est bienfaicteur de ladicte cité, contre celuy qui lui a faict honneur, contre celuy qui a plus faict pour la mémoire d'icelle qu'autre qui se treuue havoir escript? Lon retient cependant le liure que ie hay envoyé, et faict présenter au conseil de la dicte cité. Si vous qui en estes citoïens et gouuerneurs le refusez, pourquoy le retenés-vous, pourquoy ne le renuoïés-vous, pourquoy vous en oubliez-vous? Pourquoy, si vous le retenés et que vous y réprouués quelque chose,

ne cottés-vous les lieux, et ne faites escripre ce que vous treuués pour le mieux, soit par la plume docte de nos Bourgougnons qui sont en la cité, soit par les réfugiés estrangers qui s'y sont venus ietter, ou bien par la plume iniurieuse de ceux de Genesue et autres de la nouuelle opinion, qui sont plus que très expérimentez en toutes sortes de médisances, ou bien par ceux qui sont tout seuls cause de ceste iniquité? Voïés, citoïens, que l'interdiction générale, que vous hauez faicte du liure entier, porte que vous n'aduoués pour vray et bon ce qui vient à la recommendation de vostre cité. Ne craignez-vous point que lon dise que vous n'aggréez point qu'il hait été mémorié que, despuis le premier temps des Apostres iusqu'à nostre temps, vostre cité et la Bourgougne hont sceu retenir la doctrine et la tradition des Apostres sans infection hérétique, ce qu'est admirable ; que vous haués conserué le diuin reliquiaire du très-sainct suaire de Nostre-Seigneur, Sauueur et Rédempteur Jésus-Christ et tant d'autres sainctes reliques ; qu'il y hat en vostre cité tant de belles et déuotes ecclises, tant de doctes personnages ecclésiastiques? Et, si le roy se disoit offencé de ce que vous lui nyez ses drois, que vous iniuriés ses seruiteurs et subiects pour hauoir recherchés et publiés ses drois, que vous refusés les liures qui luy sont présentez, et que vous faictes les haultains, superbes et tant présomptueux que de l'oser condemner en ses subiects, et le vouloir mettre en contention auecque sa Maïesté impériale, que pourrés-vous considérément répliquer?

Çà, vous couurez vostre passion, dissimulant la volonté, que vous haués contre le droict que sa Maïesté hat sur vous et vostre cité, par la Maïesté augu.te de l'empereur; aussi mesme fut-il dict à Bruxelles, en l'an passé 1593, que vous me vouliez faire assigner par deuant l'empereur ou la Chambre impériale pour tenir compte de ces poincts. Toutes fois vous hauez estés mieux conseillez de vous contenter de hauoir une fois mal faict, sans vous reietter une autre fois en faulte, joinct que vous sçavez que, pour me faire aller à Vienne honorer la maïesté de l'empereur, il vous falloit fournir deniers en trop grande somme, et que ce ne seroit à moy que vous hauriés seulement à faire, mais à sa Maïesté catholique, laquelle, par ses ambassadeurs et agens, feroit bien entendre l'importance du faict sans subir aucune iurisdiction, et monstreroit-on à l'œil ce que trop opiniastrément vous ne voulez voir. Pour me faire aller à Vienne, l'un des deux moïens debuoit estre suiuy, ou de me contraindre en me faisant citer par voye de iustice, ou de me faire rescripre pour m'inuiter à aller en la court de sa Maïesté. Le premier ne vous hat semblé propre, d'autant que ie suis de la Franche-Comté, exempt de toutes iurisdictions estrangères, allemandes ou autres, et partant, sans offencer mon prince ou sans sa licence, ie n'estois tenu de faire aucune comparition. L'autre ne vous hat semblé proffitable, non seulement à cause des frais qu'il vous hauroit fallu supporter, mais encore par ce que l'*exit* sans lequel ie ne pouuois

partir, hauroit mis en lumière l'usurpation que vous perséuérés de faire contre la Maïesté du Roy, Monarque des Hespagnes, Duc, Comte et Palatin de Bourgougne. Voilà la considération qui peut-estre vous hat gardez de passer oultre en ce friuole dessein. Ou bien vous hauiez pensé que, comme lon dit des cloches, plus lon leur donne de battant, plus on les faict clairement sonner, et comme les ballons sautent en l'air, et se leuent en haut d'autant plus qu'ils sont mieux enflés et battus, ainsy fut-il aduenu des drois du prince. Vous les heussiez vu monter en lieu plus célèbre et à la vue de tant de gens, qu'enfin vos plumes d'aigle empruntées et prinses en l'obscure fussent demeurées séparées...

Ainsy la recherche curieuse des choses anciennes heut mis à découuert tout ce faict, et les bons tiltres, enseignemens et authéurs heussent faict recognoistre et déclairer la vérité, quelque grand bruit que vous heussiés peu faire De ma part, vous haïant bien longtemps attendu, ie me suis treuué en incertitude, si ie debuois négliger ceste interdiction, comme de prime face il me sembloit debuoir estre faict; ou si ie debuois au contraire dresser ma deffence pour ne faire tort à mon roy, à mon païs et à moi-mesme; et ce dernier me hat enfin pleu dauantage, non pas que mon innocence et la vérité hayent besoin de respliquer, ni que les drois de mon roy et de mon païs hayent affaire de ma besongne, mais parce que ie doibs satisfaire aux gens doctes de nostre païs, offencez et iniuriez en

la généralité mesme du païs, modérant néantmoins le tout autant que le requiert le subiect, et que les limites d'une iuste et publique deffence le permettent.

Passons donc à la response de ce qui les offence, et voïons particulièrement les articles qui sont pour l'antiquité de ceste cité, et pesons en iuste balance ce que le premier chef contient, en ce qu'il dict que les Séquanois estoient nommez par la ville capitale, et que Besançon n'estoit la capitale.

Si lon veut opiniastrer de sur cela faire la cité de Besançon première et capitale du païs, pourquoy ne faict-on pas voir l'autheur ancien qui le hat escript; pourquoy ne respond-on aux mots de Cœsar qui lui hat refusé cet aduantage, et pourquoy ne faict-on iustification que ce mot de ville capitale lui hait été donné et entretenu, et que iusqu'à nostre temps il luy hait esté conserué ?

Si l'on aduoue que la capitale donnoit le nom, Dole hat pour cela une coniecture qui la recommende à cest effect plus que *Praux*, *Broïa*, *La Broïa*, *Besançon* et autres. Ceste considération hat esté longtemps l'obiect de mes particulières méditations; mais, ne haïant peu encore plus clairement asseurer cela, ie me suis tousiours tù. Toutes fois, estant icy occasionné, ie diray plusieurs considérations qui monstrent qu'il y hat, sans comparaison, plus d'apparence qu'elle estoit capitale et première que Besançon.

Premièrement, elle est encore la capitale du païs, ainsy que les princes le déclairent par leurs tiltres, et comme par tout le païs elle est tenue, déclairée et respectée, sans qu'il y ait hommes tant verses soient-ils en l'histoire, ny tant curieux à obseruer, ny tant prattiquez à la lecture des tiltres et chartres, qui peuuent dire quand, par qui, comme et pourquoy elle hat esté appelée capitale. Et, si en tout païs il y hat quelque capitale, et que de ce tiltre on ne donne point de commencement, pourquoy serons-nous empeschez de dire qu'elle est la capitale de la Franche-Comté, et que c'est elle seule qui hat esté la capitale des Séquanois (1)? Ie ne le hay pas dict toutes fois pour deux raisons, la première, pour ce que ie ne m'esclaircissois pas assez par mes obseruations, et pour ce que ie ne voulois, sans armes en main, commencer une guerre contre les gens de lettres qui voudroient soustenir le contraire en faueur de ceux de la ville de Besançon, soit qu'ils fussent citoïens, soit qu'ils se treuuassent estrangers. L'autre raison est que ie ne hay voulu donner occasion à ceux de Besançon de contendre sur cela.

Maintenant que ie suis appelé à ce combat, ie ne doibs point craindre d'entrer en la lice. Ie diray doncques qu'oultre la précédente considération, ces autres suiuent que le nom de *Sens* est demouré

---

(1) On ne peut creuser, à une certaine profondeur, le sol romain de Besançon, sans rencontrer partout les débris magnifiques de la première cité du pays. Rien de semblable dans celui de Dole, et rien ne prouve que cette ville ait existé à l'époque romaine.

à Dole en deux places qui sont ès deux issues de la ville, et en l'une des rues d'icelle que l'on appelle au iour d'huy de Mont-Roland, ce qui se treuue très véritable par les tiltres anciens qui nomment ladicte rue par les mots de *Sens* ou *Séans,* et par les désignations de deux autres places qui seruent d'extrémités à cette désignation. Car sur le quartier qui est oultre l'eau, se treuue une ecclise de Sainct-Germain de *Sens,* aultrement d'*Azans,* assise dedans un village du mesme nom d'Azans. Et en l'autre partie de la ville se treuue une autre ecclise qui est de Sainct-Martin de *Sens,* autrefois appelée de *Séans,* depuis laquelle si vous tirés le courdeau, et que vous le conduisiés au village d'Azans, vous treuuerés qu'il passerat par cette rue de *Sens* ou *Séans.* dicte de Mont-Roland, au moïen de quoy la vérisimilitude seroit grande que les deux extrémitez et le milieu retiennent le nom, que la ville de *Sens* des Séquanois estoit assise en ce territoire de Dole (1), sans qu'il nous faire doubte sur ce que ce mot de *Sens* ou *Séans* n'est cogneu à tous en la rue de Mont-Roland. Car le temps et la calamité des guerres hont diversifié les appellations ; c'est ainsy que en ceste mesme ville nous voïons que la rue Verde est au iour d'huy dicte de Besançon, celle de la Palud est maintenant la Fontenotte et Boucherie, celle de

---

(1) Ce système qui charmait Gollut, et qui ne repose que sur les étymologies les plus hasardeuses, n'a pas fait fortune, et est aujourd'hui complètement abandonné.

Pétrarque est présentement de la Diablerie, celle du dessus de la Boucherie est des Cordeliers, celle de Citeaux est en ce temps nommée du Collége, et ainsy de plusieurs autres mots changés. Sur quoy peut-on dire que nous ne debuons pas treuuer estrange que le mot de Dole ne se rapporte à celui de *Sens;* d'autant qu'oultre la raison du changement de noms, l'on peut respondre qu'il n'est inconuenant de voïr dedans un circuit de murailles et soubs le nom général d'une ville quelque quartier spécialement désigné. Ainsi voïons-nous à Rome que la cité Léonine ou le Burgo est comprins, dedans Venise le Realto, dedans Paris l'Uniuersité, dedans Grenade la Alhambra, etc. De mesme il n'est point inconuénient de dire qu'en la cité de *Sens,* capitale du païs, il y hauoit quartier appelé *Dole,* ou, comme escripuent les Allemans *Dolle,* signifiant Verde ou vallée, pour désigner ceste partie de la ville assise en la plaine verde qui est au dessoubs et en la descente de Sainct-Martin. Sur quoy peut encore seruir d'argument la porte que l'on appeloit cy-deuant *Porte Verde,* laquelle est maintenant porte de Besançon, combien que celle-cy soit plus aduancée que la Verde n'estoit.

Une troisième considération est sur la conférence des terroirs, voisinages et abundance de la ville de Dole au regard de Besançon. Dole est assis en un lieu qui hat le soulage très fertile, et bordé par le Val d'Amour, le Val d'Orchamps et le Valcosme,

lesquels sont continuez par autres très-bons iusqu'à Sainct-Wyt, Salins, Arbois, Poligny, Verdun, Auxonne, Pesmes, Marnay et autres lieux de grande fertilité, pour les bois de haulte futaye,les prairies très-longues et fort herbeuses, les cinq riuières voisines, comme le Doubs, la Saône, l'Ognon, la Louue, la Seille, et autres moindres, auecque plus de cent estangs; par quoy ce terroir hat esté le meilleur et plus commode pour y faire la capitale de la respublique Séquanoise. Au lieu que Besançon est sans cela, sauf qu'elle hat le Doubs, et qu'elle n'est point trop éloignée de la Louue; mais de bois, de prairies, d'estangs, tant peu que rien. Il ne faut pas icy faire estat de leurs vignes et de leurs vins. La seule chose que ie tiens a grande recommendation de leur prœéminence, c'est que le préfet des Romains demouroit en leur cité, et que les escholes des lettres et des exercices militaires y estoient logées. Cela ne veut pas dire néantmoins que leur ville estoit la capitale; mais, comme dict Cœsar, cela signifie qu'elle estoit la mieux fortifiée, à raison de quoy les Romains s'en saisissoient pour mieux garder leur conqueste. Plutôt que de hauoir leurs garnisons dans des villes bien peuplées, ils faisoient bastir des forts, dans lesquels ils les logeoient, et quelquefois en faisoient des colonies; et cependant ils laissoient les Gaulois en leurs villes ordinaires, ès quelles ils leur permettoient quelque forme de repos. La raison pour laquelle ils s'aimoient mieux à Besançon, c'estoit à cause de la

forteresse, et parce qu'elle auoisinoit d'aduantage leurs gardes logées sur le Rhin. S'il est ainsy que les Romains y faisoient l'institution de la ieunesse du païs vaincu, c'estoit afin de les hauoir en leurs mains et puissance, à ce que par ce moïen les pères et parens fussent contrains de demourer en obéissance, de peur de perdre leurs enfans et de les voir mener dehors du païs, faicts esclaues, ou autrement iniuriés et durement traictés. Il ne heut rien seruy de les hauoir en la ville capitale abundante en peuple, où les enfans hauroient pu estre retirez à un seul clin d'œil. C'est pourquoy la cité ne peut estre veüe capitale, puisqu'elle seruoit d'honneste prison pour serrer les enfans de bonne maison, et pour barrer en ceste sorte la volonté des plus grands de ce païs.

Quant à ce que porte le 5me chef où il est dit (colonne 61), que Besançon estoit seconde après la capitale, nous ne deburons beaucoup icy arrester. Néantmoins la fantasie de ce faict est grande en l'esprit des Besançonnois; car, si leur cité n'est appelée principale et capitale, ce leur sera un raualement de grandeur, une subite suffocation de la vague et vaine espérance qu'ils hont d'estre une fois maistres des autres, si le moïen se pouuoit treuuer à ce conforme; car ils ne visent à autre chose, discourans que s'ils entrent de bonheur en la ligue des Suisses, ils pourront auecque le temps se faire chefs du cantonnement du païs, (1) contes-

(1) C'est-à-dire chefs du pays devenu canton suisse.

tans sur ses prerogatiues de primauté, antiquité, præsedence et capitalité. Ils pensent qu'ils viendront facilement à bout de cela, parce que haïant uniuersité ou estude fameuse, ou le parlement, en leur cité, (et si) l'assemblée des Estats se faisoit en temps calamiteux de réuolution et grande confusion des choses comme au temps du décès du duc Charles (1), ils tireroient et arrascheroient le consentement du peuple de Bourgougne qui verroit ses enfans captifs, les gouuerneurs et mayeurs des villes, les capitaines des places et forts, et le reste de la noblesse auecque les ecclésiastiques en la main de ces ambitieux. Mais, si au contraire, on les laisse comme ils sont, sans escholes ni escholiers de considération, et que lon ne leur confie point les trois Estats du païs, ny la court de Parlement, ils hauroient belle à tenter, à tempester, iamais on ne les entendroit, et iamais ils n'effectueroient leurs desseins. Car, haïant volonté contraire à tout cantonnement, et en affections diuerses, et république sans monarque, l'on se bandera si fort et si roidement contre eux, qu'à la première secousse ils donne-

(1) L'exemple ne pouvait pas être plus mal choisi. Charles Téméraire est mort en 1477. Or, les documents les plus authentiques de cette année, dont évidemment Gollut n'a pas eu connaissance, prouvent que Besançon, complètement dévoué à la cause de Bourgogne, devint le centre de la résistance contre le roi, l'inexpugnable asile de tous ceux qui voulurent s'y retirer, le siége des assemblées des États, et le véritable boulevard du pays. Des contemporains, habitants de Besançon, en parlent avec autant d'admiration que de reconnaissance.

roient du nez en terre. Combien que l'on peut croire que, si un temps si fort calamiteux se présentoit, iamais la Bourgougne n'y presteroit l'oreille, ains feroit comme elle hat tousiours faict, et demoureroit loyale, ferme et résolue à se maintenir en la première et très asseurée obéissance en laquelle elle est, ne se treuuant ville, quelle qu'elle soit, qui voulust oublier à ce point son debuoir et son honneur. Dole, pour le seur, entreprendroit la course et longueur de lice de tout malheur auant que d'en consulter, et voudroit expérimenter toute sorte de disgraces, infortunes et misères, auant que de changer de maistre.

Mais, s'il en falloit changer, ne pensez pas, Besançonnois, que ceste capitale vous voulust quitter la place, ny vous donner un seul bien de prœéminence. Qui vous faict dire que, si cela pouuoit aduenir, vous seriez les chefs de la Bourgougne? Quelle raison en hauez-vous? Est-il point vray que vous dictes partout que vous n'estes pas de Bourgougne, que vostre cité est hors, mais enuironnée de la Bourgougne? Soit ainsy pour ce coup. Que hauez-vous donc à espérer de commander sur les Bourgougnons? les combattrés-vous? vous estes trop peu. Les surmonterés-vous? vous estes trop foibles. Vous leur dirés peut-estre que, par paroles et par promesses, vous ferés croire cela à l'assemblée des Estats : mais la response vous est faicte, vous n'y entrerez pas, vous n'y estes appelez, vous n'y haués que faire. Et, quand vous y seriez, où se treuuroit

vostre place? quel rang y tiendriez-vous; qui vous le donneroit? ou, si l'on vous le donne, pensés-vous que ce fust entre les villes du païs? auriez-vous opinion que vous seriez mis entre les estrangers? Mais passons cecy, que vous serés oys en vos déductions et remonstrances; pensés-vous y monstrer vostre éloquence plus grande que la solide prudence de nos esprits? Et comme ferés-vous croire que vous debués hauoir le premier siége, puisque vous ne haués droict de séance? Et comme voudriez-vous monstrer vos reuenus si grands qu'ils méritassent place entre les nostres? La portion que vous apporterés seroit-elle pas tant petite, que l'on n'en deburoit pas faire estat auprès de la nostre? Et, si l'on vous monstre que vous ne haués aucune chose en reuenu public qui ne soit de nous, treuuerés-vous pas qu'il est à nostre bon vouloir de vous l'oster ou laisser? Vostre reuenu gist en l'amas de grainnes que vous faictes en nostre païs, et en la gabelle que vous imposés sur le vin, sur le bois et autres choses que lon mène en la cité. Dictes si le roy ou le païs en recru de cantonnement, qui n'aduiendrat iamais, Dieu aydant, prohibent la traitte et le traffique de toutes marchandises, voire s'ils commandent que toutes prouisions de bouche soient retenues dans le païs, où serat ce reuenu, ce fonds de deniers inépuisable? Et puis vous compterés pour vostre contingent faire masse de notre reuenu certain auecque cecy qui n'est à vous que par nostre conniuence et pour autant qu'il nous plairat. Et s'il

ne nous plaît plus de vous donner ceste licence que nous iugeons tant désaggréable, à quelle occasion ferés-vous reuenu sur nous et à nostre dommage ? Est-ce là la gratitude et action de grâce que vous nous debués rendre de prendre nostre marchandise, et d'en leuer encore sur nous les gabelles ? Cela que vous faictes est-il pas pour faire dire et asseurer cecy : nous voulons monstrer à ceux de Bourgougne qu'ils nous doibuent nourrir, chauffer et vestir, et nous leur permettons de ce faire moïenant qu'ils payeront tribut, pour la grâce que nous leur faisons de daigner recepuoir cela qu'ils nous apportent ? Cela indubitablement est colligé contre la Franche-Comté, car les païs estrangers ne participent à cela.

Et si, de nostre côté, l'on alloit introduire contre vous que, quand vous conduirés marchandise en une ville de Bourgougne, vous payerés en une chacune autant que vous prenés en la vostre, et de ce que vous achepterés, vous donnerés tribut, cela vous sembleroit-il trop aigre ? Mais dictes, si vous l'osés, pourquoy est-ce que nostre Franche-Comté, estant franche de gabelles, impositions, emprunts, cottisation et autres moïens de leuer deniers sur le peuple, sauf le petit décret de droict de passage, vous estes les seuls qui en leués et qui gabellés ? Et nous le souffrirons ! Ne le croïez pas facilement. Et ne pensez pas que nous voulions donner le fer et le bois pour faire tellement vos flesches, qu'il reste seulement de faire l'empennement auecque vos

plumes arrachées d'un aigle. Ceux de Besançon leuent gabelle, donc nous pouuons en leuer aussy.

Si doncques vous ne haués reuenu pour le moins certain et qui ne soit desià à nous, si vous estes tant paoures, si vous n'estes ny de nostre corps ny du nombre de nos frères, si vous ne haués un mesme père, comment prendrés-vous part en l'hoirie du cantonnement? Comme hauriés-vous le droict d'aisnesse, quand vous n'estes pas de la famille, et que vous n'en portés pas le nom et les armes? Sçauez-vous ce que nous ferions lors? Nous prendrions la confédération générale, offensiue et deffensiue auecque le corps des Treize-Cantons et auecque les trois ligues Grises : nous nous lierions et resserrerions plus étroictement auecque les sept cantons catholiques, et pour les six autres auecque ceux qui se feroient catholiques; mais auecque vous, qui ne nous pourriés seruir sinon de frais et d'ennuy, nous ne voudrions alliance quelconque qui fust particulière. Et quant au nom, il sera général de tout le païs de Franche-Comté, et ce seroit renouuellement de l'ancienne ligue des Séquanois auecque les Suisses qu'il nous seroit facile de redresser, veu que iamais les deux nations ne se sont menées guerres, sauf sur le temps du duc Charles; ce que toutes fois ne doibt estre tant imputé aux païs, mais bien aux Sauoiards, aux Lorrains, aux François et à la colère particulière du prince, de manière que nous pouuons estre dicts les amis premiers, perpétuels, et asseurez de tous

les cantons suisses. Il ne se faut doncques plus amuser sur ceste collection et attente de cantonnement, de chefs de cantonnement, ny sur ceste imaginaire vieillesse d'antiquité première, et moins à ceste fantasie vaine d'estre capitale; car rien de cela ne vous peut appartenir, citoïens de Besançon.

Passons au 6me, qu'est des escholes publiques (colonne 61). Combien que cela soit véritable, comme vous le confessés, et que cela hait esté usité nonseulement par les Romains, mais par plusieurs rois estrangers, qu'est-ce doncques que vous treuués à reprendre? Cecy, dictes-vous, que par ce mot d'ostage l'on veut tacitement faire desgouter les peuples de Bourgougne d'enuoïer les enfans nobles et de bonne maison du païs pour estre enseignez en la cité, et par conséquent nos escholes demoureront de petite réputation, seront mal fréquentées et ne tireront pas le proffit que les estudes célèbres apportent, et, ce qui est le principal, lon nous coupe le chemin de iamais hauoir l'Uniuersité, ny de pouuoir dresser collége de Jésuistes. Ainsy le discourés-vous, et peut-estre ne vous trompés-vous. Car à quel propos vous laisseroit-on les enfans du païs en garde et certainement en ostages, pour en mésuser, veü mesme que l'institution du païs est meilleure et plus seure? Sçauez-vous pas que la ieunesse, estant nourrie en un lieu, retient tousiours affection amiable et cordiale, se souuenant des graces, amitiés et faueurs qu'ils hauront receues? Et partant, seroit-il pas meilleur que la ieunesse soit

nourrie dedans le païs pour se garder entière et surtout restrainte en l'amitié de son païs, sans la laisser vaguer dehors et diuiser son cœur, sa volonté et son affection en deux portions ? Puis, pour l'institution en la saincte religion catholique, apostolique et romaine, sommes-nous pas tenus pour très-asseurez, et au contraire ne hauez-vous pas, par le grand nombre de vos citoïens abusez et puis deschassez (1), laissés une opinion soubçonneuse que la conuersation auecque plusieurs de vos citoïens seroit dangereuse ? Et, si vous hauez eschole ou uniuersité fameuse, combien que vostre paoureté vous exclurat d'en hauoir, et que les SS. PP. Pie V, Grégoire XIII et Sixte V vous hont déclairez incapables de hauoir uniuersité, il ne vous reste sinon l'attente d'un collége de Jésuistes, que vous ne pouuez renter, sinon par union de bénéfice que le roy et le peuple voudroient laisser. Si vous hauiez parmi vous eschole ou uniuersité fameuse, et que nostre ieunesse principale fut serrée entre vos murailles, qui vous garderoit, quand vous voudriez et qu'une grande occasion se présenteroit, ou quelque indignation vous esmeuuroit, ou quelque manière de furie rauiroit l'esprit de vostre populace, qui vous garderoit de les serrer, de les rançonner, et par leurs personnes, plier et forcer les pères et parens ? Nos villes, nos estudes, nos directeurs et nos pœdagogues sont

(1) Allusion à l'exil prononcé par les commissaires de l'empereur en 1572 contre un certain nombre d'habitants de Besançon imbus des doctrines de la réforme.

selon la loy catholique, selon les mœurs de nos pères, et selon le désir du prince et du païs. Que hauons-nous à faire d'estrangers et de façons estrangères ?

Moribus antiquis stat res romana virisque.
Vieilles mœurs, vieils gens en somme
Ont maintenu l'Estat de Rome.

Nous ne tenons pas si peu de compte, et ne mettons pas sous les pieds, ainsy que pensez bien, ce proiect de vous donner de nos enfans en vos hostels pour ostages. Mais debuez croire que nous y pensons et repensons plusieurs fois. Car, comme disoit l'empereur Marc-Aurèle, si, pour marier sa fille, il n'y a père qui ne resue et qui ne songe par plusieurs jours, voire par plusieurs années et qui ne consulte ses parens, ses amis et ses voisins, qui ne prenne langue de ses domestiques et des estrangers pour sauoir si le jeune homme craint Dieu, s'il est de bons parents, s'il fera vie maritale, et s'il a honoré sa mère, et iusques à rechercher sa vie présente et passée, serat-il pas raisonnable que nous aduisions ce que vous estes, ce que vous hauez esté et ce que vous voulez estre, ce que peut par vous la jeunesse proffiter ou receuoir de dommage ? Croyez que, à part ces considérations que semblent estre pour vous, nous nous esmerueillons que le nombre des dommages et dangers n'est très petit ou nul, que, au contraire, la multitude en est incrédible, et que méritoirement on pourroit dire :

Misérable Comtois, perdu de cécité,
Quoi ! gardes-tu ainsy ta foy et ta cité ?

De poisseux tourbillons ce haut faite regorge,
Et rien que cendre et feux ne vomit de sa gorge.
Bourguignons aveuglés, votre cœur abattu,
A-t-il perdu sa force et quitté sa vertu ?
L'ennuy me serre au cœur, et ma douleur produit,
Comme les arbres font, des larmes pour le fruict.
En vain le nautonnier regrette le rivage,
Quand au milieu des flots il cognoit son naufrage.
En vain le faulconnier réclame et tend le poing
A son oyseau perdu qu'il leurre de trop loin.

Je ne veux finir cette question des estudes sans faire mention de ce que Pierre Charpentier et ces Gascons huguenots hont escript sur le faict des estudes et de l'uniuersité que vous hauez voulu quelquefois dresser, car cela montre le désir que les hérétiques en hont, et le dommage certain qui en aduiendroit au païs. Car il escript, et de plus François Porus Candiot, luy en faict une touche, que Balduin haïant esté en vostre cité pour y lire la iurisprudence, et haïant esté contraint de se retirer, le susdit Charpentier y aspirat, et se présentat pour successeur ; lequel fut receu, recueilly et fauorisé par un iurisconsulte de la cité qui tenoit la main à ce qu'il fust retenu. Lon adiouste que ce Charpentier affectoit cette condition et demourance pour ce que, Besançon estant assez prochaine de la France, il y achemineroit et feroit ses desseins, car les François y accoureroient de toutes parts soubs la couleur et prétexte des estudes, et y couleroient nombre de soldats et de chefs propres à entreprendre et saisir la place pour en faire une seconde Genesue. Oires, si les hérétiques font ces desseins, et que ià ils mar-

chandent la prinse et perte de la ville, que voulez-vous croire que nous pensions à vous laisser nos enfants? Nous estimez-vous tant peu curieux de leur instruction et salut, que de vous les abandonner pour les voir perdre en corps et en âme? Ne le croïez pas; nous les chérissons trop, nous considérons la piété ancienne et certaine mieux que plusieurs de vous ne hont par cy devant faict, et aimons beaucoup plus de les voir ignorans catholiques que sauans huguenots.

Le 7[me] chef est pour cela qu'est dict (colonne 63) des places qui deburoient estre en la cité, et des cimetierres capables pour le seruice de l'imbécillité humaine; en quoy lon se sent offencé, parce qu'il leur semble que de ce lon tirerat un argument que leur cité n'est celle des anciens, et que le nom en est usurpé sans raison et apparence. Car si c'estoit la romaine, ou que ce fust une cité qui heut esté, de première origine, tant principale qu'ils la vueillent faire croire, lon la treuueroit accommodée de places grandes, ouuerte, bien percée et bien couuerte selon les règles de l'architecte. Il seroit pourueu à l'exclusion de ces vents qui blessent quand ils sont froids, qui corrompent quand ils sont chauds, et nuisent quand ils sont humides; l'on y hauroit éuité la faute de ceux de Metelin, qui hauoient une très belle cité, mais pestilente, parce que, le midy soufflant, les hommes restoient malades, et, le septentrion donnant, ils retornoient à conualescence, et ne pouuoient au surplus demourer sur les grandes

places et les rues larges à cause de la trop véhémente froidure. Mais vous, citoïens de Besançon, vous pourriez faire, en expulsant les vents nuisibles, que les corps se porteroient mieux, que les enfans croistroient de belles dispositions, et les malades retorneroient facilement en conualescence, pouruoïans surtout que les maisons premières des rues fussent opposées au soufflement de la bise et du midy, et que l'ouuerture des rues principales qui conduisent sur les grandes places fussent en tel lieu, que ces vents n'y soufflassent point directement. Vous aduiseriez de dresser vos grandes places devant vostre maison de ville, deuant vos principales ecclises, proche les lieux sur lesquels on décharge les marchandises. Il ne faut non plus point obmettre de les dresser en lieux, où les mestiers hont plus particulière déuotion. Comme tous les estats hont leur sainct tutélaire, sainct Nicholas pour les escholiers, pescheurs et basteliers, sainct Vernier pour les vignerons, et ainsy des autres qui deburoïent hauoir leur ecclise ou chapelle pour le moins sur le lieu auquel ordinairement ils se tiennent comme assemblez en un corps. Quant aux ecclises parrochiales, lon ne treuueroit pas estrange à nostre age qu'elles soient raccoutrées, car elles sont demourées comme elles étoient ou à peu près. Oires elles ne sentent point la dignité d'une grande cité, mais hont force structures et compositions, qui ressentent les villages et paoureté des parrochiens qui les hauoient basties. Ce que faict un grand argument de

ce que lon dict, que la cité de nostre temps n'est autre que l'amas de plusieurs villages en l'enceincte d'une seule muraille, qui hat esté faict assez près du lieu auquel l'antique cité estoit bastie, et qui est maintenant habitée par le réuérendissime archeuesque et et par messieurs les chanoines de l'insigne chappitre.

Ie ne hauois toutefois pensé à cela quand ie faisois les Mémoires, car ie pensois seulement à contenter le lecteur et principalement ceux qui visiteront la cité, car il me sembloit qu'après en hauoir tant loué les autres choses, l'homme d'esprit, voïant les ecclises tant petitement et ignarement basties pour la pluspart, et ne treuuant places grandes pour l'assemblée du peuple, pour les marchés, pour les traficques, pour la descharge des marchandises, pour les exercices pour les spectacles, pour les exéquutions, pour les promenades et autres choses semblables, ne se mescontentoit de la description. Suffict que, pour respondre à leur obiection, ie dise que cela que ie hay escript est vray, que ce serat à eux de faire voir à la postérité que ceste paoureté d'ecclises parrochiales ne se treuue, mais au contraire que, ainsi qu'il est bienséant et pieux, l'on ne voit en dedans et en dehors autre chose que magnificence et déuotion.

Voulez-vous bien faire, citoyens Besançonnois? Hastez-vous de mettre la main à ce bon œuure, et ne vous amusez à regarder ceux qui démolissent. N'écoutez plus ceux qui parlent de renuerser les

bastimens pieux, souuenez que en la Bourgougne lon chante et lon pratique :

Domine, dilexi decorem domus tuæ et lucem habitationis gloriæ tuæ.

Le 8[me] chef, par lequel il est declairé (colonne 64), que l'arc triomphal de Sainct-Jean est en partie couuert, ne portoit fascherie quelconque, mais debuoit seruir d'aiguillon à faire rechercher les moïens de le découurir et le nettier pour luy rendre sa beauté.

Les 15[me] et 16[me] chefs (dans le premier desquels il est dict que le quartier qui est entre les portes d'Arènes, Battant et Charmont, hat esté un bois, etc., et dans le second (colonne 67), qu'il conuiendroit hauoir et dresser deux ou trois places grandes et spacieuses, etc.,) hont esté discourus cy-deuant, et il n'est point nécessaire de discourir plus amplement sur la doléance que quelques citoïens en font. Mais ils accorderont que autant qu'ils hont de parroisses, autant hauoient-ils de villages que hauoient iurisdiction, communauté et officiers distingués. Voire que Sainct-Paul retient encore sa prérogatiue, et demoure grandement séparé d'auecque les autres, faisant son rang à part, et viuant presque séquestré d'auecque les autres, combien qu'il hait toutes les libertez et priuiléges des autres citoïens, néantmoins il hat certaines prérogatiues qui le recommendent d'aduantage. De treuuer cela estrange et de digestion difficile, pour ce que vous ne voudriez pas estre venus de villages et de villageois,

cela monstreroit une présomption et oultrecuidance trop grande, veu que les plus illustres de nostre âge ou des temps passés ont esté ainsy ou plus obscurément basties. Rome, peuple de bannis, de gens craignans ou le chastoy de la iustice ou la poursuitte des créanciers, et qui faisoient des mariages par violence et rauissement, se contentat de hauoir pour cornettes et enseignes de guerre des manipules d'herbe et de foin ; Carthage qui ne heut sinon un lieu désert de la largeur d'un cuir de bœuf, Venise dont le commencement n'est sinon par ses fortuttes habitations qui furent dressées dedans les paluds adriatiques, Paris qui d'un chatelet feit son extendue de telle sorte qu'il se ieta sur les Celtes et sur les Belges, bastissant sur ces deux poincts, occupant des terres qui sont de la Normandie.

Le 27me chef est pour cela qui est dict en latin (colonne 389), que le lieu sur lequel Sainct-Estienne est basty, et les appertenances qui en despendent, prouiennent de la donation de Guillaume, frère d'Estienne, comte de Bourgougne et de Mascon. Car il leur semble par cela qu'ils ne se treuueront si anciens qu'ils pensent, puisque ce lieu qui estoit vrayment cestuy sur lequel anciennement Besançon estoit assis au temps de Jule-Cœsar (1), se treuuoit possédé par le seigneur qui estoit, comme ie le hay monstré en l'histoire, frère du comte de Bourgougne, et c'est l'une des raisons qui

(1) Erreur formellement démentie par le texte même des Commentaires.

asseurent le réuérendissime archeuesque et l'insigne chappitre de toutes autres iurisdictions, oultre le général priuilége qui appertient à l'ecclise et aux ecclésiastiques. Et ainsy en hay-ie veü les donations faictes par les princes desquelles ie hay tiré les sommaires sur les originaux authentiques, qui sont au thrésor de l'insigne chappitre et qui me furent monstrez, lorsque, pour l'emprinse que faisoient les citoïens contre le sieur chanoine de Chassaigne, pourueu en court de Rome de l'hospital qui est fondé en la cité par les princes de Bourgougne, lon luy dressat procès à requeste du syndicque, comme s'il heut commis délict. Sur cela, la maison de ville heut esté pour en iuger, combien que le faict fut personnel. Car lors, par bon enseignement, lon monstrat à la court de Parlement à Dole, à l'altesse du fust seigneur don Juan d'Austriche, campant Philippeuille, que les sieurs vénérables chanoines dudict insigne chapitre, leurs seruiteurs et domestiques, estoient exempts de toute iurisdiction, et que tout cela qui estoit comprins dedans le circuict des murailles qui enuironnent le hault et bas de la montagne Sainct-Estienne, et les murailles et portes qui s'y treuuoient, voire celle de *Varesco,* qui est murée, leur appertenoient, que la *Porte Noire* souloit estre serrée (1) par les gens dudict insigne chappitre, sans que les officiers de la

(1) Serrée, c'est-à-dire fermée. La question de clôture de cette ancienne porte a été, notamment en 1525, l'objet de vifs débats entre le chapitre et les gouverneurs de la ville.

cité en heussent cognoissance, que là, au deuant de ladicte *Porte Noire*, on battoit autrefois la monnoye du réuérendissime archeuesque et chappitre, pour monstrer que ces lieux appertenoient aux seigneurs susdicts. Quoy estant vray, lon ne se doibt mettre en colère, si cela est escript, puisque ces tiltres le disent et que la vérité est telle.

Ces poincts semblent particuliers pour l'antiquité, et suit puis après que nous donnons response à ceux qui sont pour la franchise.

Du faict de la franchise seront les 10ᵉ et 11ᵉ chefs (colonne 65), qui parlent des moïens d'entretien pour viures et pour reuenus, que les comtes palatins de Bourgougne permettent à la cité ; ce que très-asseurément est vray, car il est impossible de soustenir le contraire, d'autant que tout son territoire est stérile pour la pluspart, et très-petit pour recepuoir semences de graines, à raison de quoy il faut chercher ailleurs chez les voisins, à peine de déshabiter ou mourir de faim, si lon vouloit maintenir tout le peuple en la cité. Mais le remède se treuue par cela que le palatin de Bourgougne concède volontairement, moïenant que la cité se contienne dans le debuoir, et qu'elle ne vueille innouer quelque chose mal-à-propos. Ce que les citoïens ne veulent pas estre escript, et se faschent d'entendre les occasions qui meuuent le prince à leur estre facile, ou bien à se monstrer retenu et difficile. Ils disent que cela ne se peut faire, que cela seroit contre la raison, et les occasionneroit bien de deve-

nir ennemis, et de chercher les moïens de hauoir ce qu'on leur dénieroit. Mais lon leur a faict responce que, puisqu'il hat esté cy-deuant pratiqué, ils ne debuoient dire que cela ne pouuoit estre faict. Car si une chose hat esté quelquefois faicte, elle peust estre derechef pratiquée, si selon sa condition elle est réitérable. Et ne faut point dire que ce seroit contre raison, d'autant que de droict cela peut estre exéquuté par le commendement simple du prince, et le voïons pratiqué ordinairement au bon vouloir des souuerains, non seulement en temps de guerre, mais encore durant la paix, ainsi que le gouuerneur de Milan feit en l'an 1550, prohibant la traicte des graines. Car, combien que les Suisses fussent en alliance, mesment pour ce regard de leuer graines, toutes fois telle deffence pouuant tousiours estre faicte, ils ne s'en marrirent, ainsi seulement prièrent, et presque accordèrent la ligue deffensiue, à fin de plus facilement pouuoir obtenir. Et cecy se voit encore en la nature des traictes foraines, charges et descharges de marchandises en ce lieu ou en cest autre, selon le prescript et bon vouloir du prince. La traicte des armes est sans doute entre choses prohibées, si la permission du prince n'y est pas, par ce que, soubs prétexte de trafique, lon pourroit faire conduire iusques aux portes des villes que lon voudroit assaillir, les armes de ceux qui voudroient faire l'exéquution d'une subite emprinse, et se treuuer armés au milieu du païs, auant que lon s'en fust doubté. Les poudres de guerre, les salpêtres

et autres choses semblables sont de cette mesme condition. De sorte que vous ne deburiez hauoir les traictes foraines ny les distributions hors de vos murailles, si le prince vouloit faire auecque vous comme sa puissance souueraine luy permet; de tant plus que lon preuueroit bien contre plusieurs de vos citoïens, qu'ils fournissent de prouisions de guerre, et trafiquent d'armes, de poudres et de salpétre auecque les propres ennemis de sa Maïesté, voire auecque les hérétiques, principalement auecque les rebelles qui portent les armes et excitent l'uniuers contre le roy vostre bienfaicteur. Sçait-on pas que les cheuaux, les armes de guerre, les pierreries, les deniers et autres certaines choses ne sortent point de Naples, que des Païs-Bas lon ne tire point de cheuaux, que de France lon ne tire point de vinaigre pour les Païs-Bas, afin de toller en partie la commodité de raffraischir l'artillerie? La traicte des graines n'est-elle pas coustumièrement prohibée en la Sicile et royaume de Naples? Voïons-nous pas que, non obstant la neutralité qui est entre la Franche-Comté et le duché de Bourgougne, les traictes d'armes et de viures peuuent estre deffendues, sans altération toutes fois de la dicte neutralité? Et, si le païs se treuue discommodé ou menassé, pourrat-il pas d'autant mieux pouruoir à sa commodité et prouision? Quoy! et, si le voisin abuse de la traicte et qu'il négocie au proffit des ennemis, l'occasion de prohibition ne seroit-elle pas treuuée raisonnable? Et, si ce mesme voisin deuient inofficieux ou enuieux,

s'il se faict hérétique, s'il se faict iniurieux, s'il menasse, s'il frappe et endommage, le faudroit-il pas traicter comme estranger, comme incogneu, voire comme ennemy? Que si la traicte est grande, si la famine est à craindre, s'il y hat apparence de guerre ou de peste, hauroit-il pas occasion de prohiber toutes traictes à ce voisin, quelque allié qu'il fust, à fin de retenir la commodité du païs à ceux du païs, et faire que les enfans de la maison fussent seruis les premiers?

Mais vous dictes que vous deuiendrez ennemis : cela est tant crédible qu'il vous le fault accorder; car, si le mot n'y est, l'effect pour le seur se monstre, et ne haurons point en cela de controuerse, puisque vous accompagnez vostre dict par quelques fumées qui monstrent que le feu n'est point trop loin. Vous dictes qu'estans ennemis, vous treuuerez les moïens de hauoir ce que lon vous refuseroit, et que vous réduirez le païs en perte et ruine. Quoy! et si ià vous vous monstrez ennemis, que ne faictes-vous ce que vous dictes par brauade? Que ne le hauez-vous faict, lorsque cela vous fut pratiqué, veu que lors nostre prince de ce temps là n'estoit à beaucoup près tant puissant que celuy qui règne présentement et serat, Dieu aydant? Vous n'osez; encore n'oserez-vous. Quoy que lors vous fussiez sans grenier et par conséquent sans reuenu, et que maintenant vous en hauez qui vous enrichit à nos despens, ce qui vous faict brauer nostre courtoisie et surmarcher nostre

douceur. Oires, si nous venons à rechercher les moïens que vous hauriez pour nous perdre, voïons où sont ceux que vous appellerez pour ce faire. Quant à vous, seulets, vous estes trop petits compaignons. Souuenez-vous du mot des anciens : *Arguel me nargue, Chastillon me chastie* (1), *et la Malecombe de mal me comble* (2). Si vous respliquez que vous hauriez des estrangers, lon vous dirat que ce seront Suisses, ou Allemans, ou Lorrains, ou François, que ce seront catholiques ou hérétiques. Quant aux premiers, vous ne les debuez attendre, car nostre ligue Séquanoise auecque eux dure encore. Et croïez-vous que les seigneurs, qui gouuernent les insignes républiques et cantons des Heluétiens, nous voulussent quitter pour vous, et voulussent oublier et mettre soubs le pied toutes les considérations et confédérations anciennes, que leurs pères heurent auecque les nostres, et que nous hauons mutuellement et réciproquement nourries iusques à ce iour sans difficulté quelconque? Et croïez-vous que les peuples de la Nuclouide qui hont auecque nous le nom de Bourgougne et de Bourgougnons nous voulussent laisser pour vous assister, vous qui refusez le nom de Bourgougnons ; vous qui ne leur seruiriez sinon d'ennuy et de des-

(1) *Arguel*, *Châtillon*, châteaux-forts voisins de Besançon, appartenant, le premier à la maison de Chalon, le second au comte de Bourgogne.

(2) *La Malecombe*, plaine à une demi-lieue de la ville, où les citoyens de Besançon furent vaincus, en 1336, par Eudes, duc et comte de Bourgogne.

pence ; vous qui, après leurs seruices, les recognoistriez comme vous nous faictes, et qui présomptueusement encore diriez qu'ils vous seroient redebuables ? Les Allemans et l'Empire ne vous voudront pas entendre. Car de quoy leur seruez-vous, quelle ayde y faictes-vous, quel rang y tenez-vous, quelle réception d'estre cité, ville, village, ou bedugue d'empire monstrerez-vous ? Et croiriez-vous que l'Allemaigne, qui hat tant de contentement de l'assistance que nostre roy lui donne, et qui void sa Maïesté représentée par l'Empereur, les maisons augustes d'Austriche, Bauière, Saxe, Brandebourg, Brunswich, Juliers, Clèues, en un mot toutes les grandes, voulust trauailler sans occasion un monarque tel que le nostre, pour ceux qui ne luy seruent de rien, et qui ne lui peuuent apporter autre chose que peine et tardif repentir ? Les Lorains sont parens, sont foibles, sont confédérez, ne les mettés entre les vostres. Mais icy vous exclamerez que les François ne vous faillent ; mais au pareil ie vous respondray que vous ne passerez un moment, car il faut que vous sçachiez que tout ce qu'ils touchent demoure accablé. Hauez-vous point veü les alliances du pot de cuiure auecque celui de terre ? vous les treuuerez ici. Hauez-vous veu les lièures que lon ne peut si peu toucher sur la teste que tout soubdain la mort s'ensuyt ? Vous seriez encore mille fois plus faciles à estre rangés. Metz, Toul et Verdun vous seruent pour la mémoire qui est fraische de leurs fortunes ; adioustez-y la maxime tant de

fois répétée par les iurisconsultes françois que cela qui est une fois venu aux drois du roy est transporté et demoure incorporé inséparablement au domaine. Dictes, le voudriez-vous? quel change feriez-vous, ou quelle marchandise hauriez-vous troquée, ou le repentir et les larmes, ou la recherche de vos nourriciers et bienfaicteurs, ou l'espoir de rentrer au port de seurté et soulas? Ainsi qu'un bois resté du nauffrage, vous vous treuuerez en la haulte mer, tourmentez de tempeste écumeuse; vous regarderez, baignez de larmes, le riuaige beau, plaisant, verdoïant et gras qui vous hauoit eslevez, nourris, et, fault-il le dire, trop engraissez et enorguillis, et en estre tant esloingnez qu'il semblerat de flot en flot se retirer et se perdre, que vous ne haurez plus l'espoir de le reuoir. Que lors vous souhaiteriez, mais trop tard, mais en vain, de pouuoir changer de conseil léger, de parole trop rustique, de menasse trop fière! Combien de fois, à ioinctes mains, vous promettriez et iureriez non seulement l'amitié, voire la subiection et l'obéissance; mais quoy! cela frustratoirement. Vous, vos femmes, vos enfans, et vostre cité penseroient cela.

Mais quelles conditions présenterez-vous aux François pour les attirer? Nous les fournirons, direz-vous, de ce qu'il leur faudrat, et ils n'en prendront pas daduantage que nostre moïen et la rétention de la liberté permettrat. Quoy! serat-ce pour vous deffendre ou si serat pour nous assaillir? Si c'est pour vous deffendre, que hauriez-vous à faire des

François, quand personne ne vous camperat, car nous nous contenterons de vous battre par nos deffences et iurisdictions. Vous respliquez que vous ferez saillies et que vous irez quérir les prouisions deffendues. Auecque escortes de pied ? on les tailleroit en pièces ; à cheual ? où prendrez-vous pour nourrir et ferrer les montures ; où sont vos prouisions de foing ou d'auoine pour une grande caualerie ? Pour quel nombre de gens à cheual ou à pied ? Si vous en hauez peu, ils seront inutiles, car ils seront battus ; si vous en hauez beaucoup, ils seront insupportables, ils vous appaouriront, ils vous maltraicteront, ils forceront vos filles et femmes d'autant mesme que lon esloingnerat de trois ou quatre lieues toutes les femmes et filles du païs, et enfin ils vous mettront dehors et se feront seigneurs de vos maisons et biens. Oultre cela, sçauez comme c'est que tels gens 'font ? Entre plusieurs ruses, ils mèneront les maris et les fils à la guerre, les exposeront à l'ennemy, et à un besoing les tueront eux-mesmes, pour espouser la ieune vefue, la fille demourée héritière, et feront tomber les successions en leurs mariages, faisans passer le pas aux hommes et personnaiges riches qui apparenteront leurs femmes.

Tels exemples se treuuent en l'histoire, et quand les hommes de lettres les représenteront, il n'y haurat citoïen marié, père, mère, frère de femmes ou filles, il n'y haurat citoïen riche, honorable et chrétien, qui ne sente les frémissemens sur tout le

corps. Et puis, quel thrésor hauez-vous suffisant, quel second grenier, le premier estant perdu, pour entretenir vostre reuenu? Comment payerez-vous à mille soldats, c'est le plus petit nombre que vous pourriez hauoir, et déliurerez-vous leur solde qui vous emporterat, y comprenant les autres frais de guerre, plus dix mille escus par mois? Où serat la bourse publique qui pourrat fournir cela, puisque vostre ménagerie ne vous faict point quatre à cinq mille escus par année? Irez-vous à l'emprunt? Le païs, les voisins, les estrangers le voudroient, et peut-estre n'oseroient. Taillerez-vous les citadins? Ils se banderoient, ils vous porteroient et vous dresseroient des dissentions et guerres ciuiles, comme tousiours en semblables occasions ils hont faict, et rempliroient vostre cité de toutes misères.

Par quoy donc, voïez si ce secours de France vous serat commode, s'il vous serat proffitable, s'il vous allégerat; bien au contre, il vous accablerat, il vous déchirerat, il vous déuorerat. Quoy du secours catholique ou hérétique? Si c'est le premier, il serat accompagné des inconuéniens cy-dessus touchés; s'il est hérétique, vous haurez le ciel, nostre prince et nostre terre bandez contre vous: cela seroit pour nous faire inexorables, implacables, irréconciliables. Vous ne vous résouiriez plus des aydes célestes que les saincts tutélaires de vostre cité vous procurent; au lieu de ces benoists saincts, vous haurez cinquante légions de diables qui circuiront partout, pour desuorer la canaille qui hau-

roit faict la banqueroutte à la religion, et hauroit abandonné l'honneur et le seruice du Sauueur. Penseriez-vous faire proffit auecque ceux-là, qui vous feroient commettre un million d'exécrables forfaits, que lon ne cesseroit de chastier iusques à votre dernière ruine, sans admettre vos sanglots, vos larmes ny vos prières ?

Pour vous plonger en désespoir, et perdre l'opinion de iamais vous pouuoir réconcilier auecque les princes et peuples de Bourgougne, ces gens, pratiques en toutes meschancetez, vous conseilleront de calomnier, gabeller les catholiques, chasser les ecclésiastiques, briser et brusler les images, fouler aux pieds les sanctuaires, renuerser les autels, piller et ruiner les ecclises. Ils adiousteront, n'en doubtez pas, les iniures particulières sur la Maïesté royale. Quel proffit au surplus de leur ayde ? nul autre, sinon que haïant multiplié les offences, et voulu guérir la dissention par la guerre, la fièure par la peste, ils réduiront vostre Estat, vous et vostre cité en un rien. Quoy considéré, ie ne peux aucunement croire que vous fussiez tant dépourueus de sens, que de vous précipiter ainsy légèrement ès abymes de tous malheurs. Mais, au contraire, vous imiterez vos prédécesseurs, qui, en semblables occasions, ne hont point voulu ietter le manche après la coignée, mais sont allez aux remèdes propres, hont adoucis le prince courroucé, et se sont soubmis pour se maintenir. Souuenez-vous que, quand vous voudriez prendre telle résolution de vous liguer

dehors, vous y serez empeschez iuridiquement, comme nostre comte palatin Otto V du nom le feict entendre, et vous rangeat lorsque vous feites alliance auecque le duc de Bourgougne pour quinze années (1.) Car c'est une règle politique ancienne et très équitable que les citez, respubliques et seigneuries, qui sont enclauées dedans quelque païs, ne peuuent prendre alliance ou protection d'autre que du prince qui possède ledict païs, et ainsy le pratiquates-vous auecque le roy de France Loys XI, lorsqu'il occupat ce païs, et s'en feit tellement seigneur que toutes les places lui estoient subiectes, sauf quelques chasteaux qui estoient imprenables et inaccessibles. Car en ce temps vous ne feites autre chose sinon de le recognoistre pour seigneur du païs, et de, audict nom, lui promettre et iurer le debuoir tel que vous le rendiez aux francs-comtes de Bourgougne. A quoy il vous admit en telle condition, néantmoins, que vous le recepuriez et ses officiers qu'il desputeroit, à petite et à grande force, et comme il luy sembleroit, sçachant bien l'effect du traité perpétuel que vous hauiez passé en l'an 1451 auecque le bon duc Philippe par l'entremise du mareschal de Bourgougne Thiébauld de Neufchatel, ainsy que ie hay dict en la vie du dict prince Philippe. En suite de cela, Charles d'Amboise, lieutenant général de ce roy en l'une et l'autre Bourgougne, vous allat visiter, conduisant

---

(1) On ne voit pas à quoi Gollut fait ici allusion.

14,000 hommes en sa suite. Aussy est-il vray entre les iurisconsultes, comme l'escript M. Choppin *(De Dominio, lib. II, cap. 9, n° 2)*, que c'est un premier poinct de souueraineté : *ut dominatus Burgundiæ Sequanicæ in fide et clientelà comitis palatini sit positus*. Ce que est plus que raisonnable, quand ce ne seroit pour autre raison, sinon pour ce que, si vous suiuiez autre alliance offenciue ou deffenciue, et que vous vous soubmettiez à la protection d'autres princes, ou que vous dressassiez telle considération que lon pourroit imaginer, ou que vous entrassiez en querelle auecque les estrangers, ou que quelque prince ou respublique vous voudroit assaillir ou camper, si quelque sédition, hœrésie ou tumulte ciuil naissoit dans vos murailles, si enfin vous estiez contrains d'enuoïer gens de guerre à vos confédérez, ou fournir la cité de nombre de soldats pour la garde, par quel endroit les feriez-vous entrer du dehors du païs pour passer sur le vostre ? Pensez-vous que nous voudrions permettre que gens de guerre entrassent ou sortissent en armes, et que nous fussions leurs nourriciers malgré nous, et par brauade que vous nous feriez ? Ostés cela de vos opinions, et croïez que, quand bien vous hauriez l'auctorité de vous liguer auecque autres, toutes fois cela vous seroit infructueux, et nous vous apprendrions le chemin plus droict. Prenez l'exemple de messieurs des Ligues, qui ne permettent qu'aucun canton particulier fasse alliance et ligue auecque prince estranger, sans l'ex-

près consentement des cantons, ainsy qu'en l'an 1522 le fust monstré aux cantons protestans, qui hauoient traictés auecque les landgraffes de Hèsse et auecque la seigneurie de Strasbourg, sans la participation et consentement des autres. Car ainsy le comte palatin de Bourgougne vous maintiendroit et vous monstreroit que, sans luy et son consentement, vous ne pouuez traicter auecque autre, d'autant que vous estes en son païs. Vous estes en sa garde perpétuelle et inuiolable; vous hauez tout vostre bien, tout vostre appuy, vostre deffence, vostre asseurance de luy, et partant vous ne pouuez en aucune manière prendre une autre protection, alliance, deffence, garde ou gardiennété (1.) De tant plus qu'il vous laisse prendre office et bénéfice en son païs, quoy que vous vous dictes et que vous soïez estrangers, ce que toutes fois il n'est pas tenu de faire, et peut estre ne deburoit, puisque vous ne vous tenez pour subiects, et que vous ne hauez pas le serement naturel, tel que nous autres hauons. A raison de quoy l'on vous pourroit dire, quand vous demandez bénéfice et charge en Bourgougne, ce que le consul romain respondit aux Latins qui estans aux ligues deffenciues et offenciues, principales et plus fermes auecque les Romains, demandoient participation des magistrats :

(1) Thèse contestable, et plus d'une fois contredite par les faits. En 1264, les Bisontins prirent pour gardien le duc de Bourgogne ; ils firent, en 1307, alliance avec de Chalon-Arlay; en 1518 et 1519, traité de combourgeoisie avec certains cantons suisses.

Audi, Jupiter, hæc scelera, peregrinos consules, peregrinum senatum in tuo templo. Et à la vérité cela n'est point bienséant, d'autant qu'il semble qu'il y hait faulte de gens capables, ny proffitable, d'autant que les estrangers ne hont point de serement et obligation naturelle, comme nous, qu'ils ne hont point les pensées arrestées à un seul prince comme nous, mais descoupées et diuisées en plusieurs parcelles, ne hont pas un seul païs à chérir comme nous, mais en hont un autre qu'ils chérissent et préfèrent, ne hont point la créance comme nous pour estre creus en délibérations des Estats du païs, mais sont tousiours soubçonnez de regarder derrière et penser autre part qu'au païs ; ils ne sont tant asseurez comme nous à tenir les tiltres anciens, principalement ceux qui concernent la cité, mais laissent croire que, si quelque chose est contre leur patrie, ils le cacheront et l'emporteront ; ils ne seront loïaulx comme non gardans le silence en choses qu'il faudrat céler, spécialement ès délibérations qui les touchent, et sur les consultes qui seront sur leur faict et que lon traiterat en l'assemblée des Estats, en conseil de ville ; car les matières qui y seront desbattues ne seront iamais si bien retenues et résolues en leur présence que quand ils seront absens. Mais ils diront : Quand nostre faict viendrat en discours, nos gens se retireront et ne hauront point de voix consultatiue ou délibératiue. Cela ne sert, pourrat-on respondre, et ne peut valoir, quand ce ne seroit

sinon pour ce que dedans les liures des délibérations le tout est escript, et que vous les tiendrez sous autres prétextes toutes et quantes fois qu'il vous plairat; au moïen de quoy vous treuuerez, vous sçaurez et vous trauerserez tout. C'est pourquoy, pour le bien du païs, lon ne le deburoit admettre. Et pour vous, citoïens de Besançon, n'allez pas croire que vous nous soïez tant aggréables que les naturels du païs, que vous haïez nos aureilles, nostre volonté, nostre cœur. Dictes pourquoy serat-il tolérable que vous veniez manger nos morceaux, veu mesme que vous gardez les vostres, de sorte que seulement nous ne les pouuons voir, et encore iamais vous ne mettez en charge que des citoïens qui se seroient monstrez passionnez contre nous, ou pour le moins qu'ils n'aient faict quelques démonstrations de ne plus hauoir souuenance de leur origine, plus d'intention de faire debuoirs officieux envers leur mère et nourrice, plus de cœur, de seruice enuers le prince qui toutefois est le supérieur de leurs fiefs, conseruateur de leurs domaines, et protecteur de leurs personnes, honneur, soulas et repos. Et puis vous voulez tenir nos Estats, manier nostre police, estre arbitres de paix et de guerre, et prendre un tel poinct que vous puissiez donner règle et commander! En un temps extrême, il peut estre que cela se feroit; mais, en temps ordinaire, où vous hauriez plus d'apparence pour faire à vostre fantaisie, vous nous treuuerez roides à nostre lutte, sourds à vos remontrances, secouans

la teste à vos commendemens, et nous bandans résolument à vous contrarier et vous deffaire, quand le moins du monde nous soubçonnerions que vous accommoderiez les affaires contre le roy et le païs, et que vous voudriez conseiller choses tant aliénes et tant contraires à nos volontez et à nos loïaultez. Haïez les vostres, comme sçauez bien faire, et nous laissés ce que nous appertient, et qui est l'héritage des enfans, et non point de vous, qui n'estes, à ce que vous dictes, sinon estrangers. Beuuez, mangez, traficquez, et faites la vie sociale entre vous, et nous laissez. Le païs ne vaudrat pas moins, et vous n'en vaudrez pas mieux, quand nous romprons le mariaige de vous et de nous, et que le libel de répudier: *Tua tibi habeto*, vous serat enuoïé. Ie vous prie: regardez que c'est que vous retirerez et combien vostre main serat chargée, et par mesme chemin aduisez à ce que, pour nostre part, nous emporterons et de quoy nous nous despouillerons et appaourirons. Et ie me veux asseurer que, si vostre iugement est repurgé, vous treuuerez et confesserez que par nous vous faictes cela que vous pouuez, et que sans nous vous ne pourriez. Et au contraire nous ne hauons que faire de vous; et, sans Besançon, la Bourgougne demoureroit autant ou plus grande et accommodée qu'elle n'est. Nous pouuons estre sans vous, et vous ne pouuez estre sans nous; vous viuez de nous et de nos bienfaicts, et nous languissons de vous et de vos meffaicts.

Je passe aux 12me et 13me chefs (colonne 66), qui

sont pour la franchise et la capitainerie, sur lesquels ie vous diray que lon n'oseroit et que lon ne pourroit iustement nier ce i'en hay dict. Car les seigneurs que ie hay nommez tenoient et exerçoient les places, et pour le iour d'hui encore lés exerçent, sauf que le fust seigneur illustre comte de Champlite, messire François de Vergy estant décédé, messire Claude de Vergy lui hat succédé en ceste charge, comme pareillement au gouvernement de Bourgougne, aux vertus et prouesses de son père et à l'affection de bien s'acquitter des choses qui luy sont commises, au contentement de sa Maïesté, soulas du païs et proffict de tous. Ne dictes que ce soient usurpations; ie hay cotté en plusieurs lieux les princes qui hont heü les officiers qui tenoient ces charges en vostre cité. Il est resté bien des choses en ma plume, ie ne hay pas tout dict, pour ne vous donner matière à parler. Mais, puisque nous en sommes là, vous et moy, que vous me condemnâtes sans m'oyr, puisque ie doibs deffendre moy, mes escripts et les drois du païs, et soustenir ce que ie hay publié, non deuant vous ou pour respect de vous, mais pour l'honneur des lettres et le bien du païs, ie le diray et asseureray, par le serement que ie hay au seruice du roy et du païs, et par celuy que lon doibt garder à faire et mémorier l'histoire ; l'histoire de ce que en hay escript et que i'escriprois encore, vient de tiltres authentiques qui portent que, soubz dame Marguerite de Malain, comtesse de Flandres et franche-comtesse de Bourgougne, femme de Philippe de France, surnommé

le Hardy, duc de Bourgougne, en l'an 1398, il y hauoit un iuge à Besançon institué par lesdicts seigneur et dame comte et comtesse de Bourgougne, lequel hauoit nom Malmesert, natif de Besançon (1); comme il semble par le tiltre, et de rechef que celui qui tenoit le gouuernement et la capitainerie de la dicte cité pour le comte de Bourgougne, estoit appelé gardien à raison de la gardienneté qui appertenoit au prince, lequel en hauoit estably son lieutenant et officier messire Thiébauld de Batherans ou Bletterans; car ce nom est bien difficile à lire. Ce tiltre contient la façon que vous hauez pratiquée, et que vous pratiquez iournellement à trancher les drois de nostre prince et l'aduantage du païs; il monstre l'usaige que vous hauez à usurper tiltres, nouueaux drois, iurisdictions et auctoritez, contre et par dessus cela qui vous doibt appertenir. Vous appelez vostre maison de ville hostel consistorial, et le tiltre susdict l'appelle cheminée; vous voulez magnificence et il vous donne humilité; vous voulez un palais et il vous donne une cahutte; vous voulez un édiffice superbe tout hérissant de cheminées, banderolles et tournelles, réparty en tant de chambres, antichambres, salles, portiques, cabinets, galleries, pourmenoirs, et autres choses semblables, que ce soit un labyrinthe candiain, par de-

(1) Pour mieux juger combien Gollut a mal interprété les événements et les titres, voy. sur cette époque, et en particulier sur Malmesert, le tome II de notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. p. 268-269 et suiv.

dans lequel ne pourrat aller, sans se perdre, qui ne haurat le fil d'Ariadne attaché à son doigt; et le tiltre vous donne une cheminée seule, une chambre seule, ce qui tesmoigne l'origine villageoise, et la condition, foiblesse et obscurité anciennes. Vous en estes marrys et honteux, ie le croy, car qu'est-ce que peut moins conuenir à un esprit présomptueux, plein de fumée et de vent, que de luy monstrer la bassesse de son origine, la vileté de sa naissance? Si est-ce que les cœurs ne se donnent et ne se chargent de vergougne en telle occasion. Les Romains, seigneurs de tout, ne monstroient chose qui ne leur fust plus aggréable que les paoures et presque vergougneux commencemens de leur respublique; et cela vous le recepuez à tort faict et à iniure trop grande.

Le tiltre susdict monstre encore que les recteurs de vostre communauté faisoient arrester les huissiers et sergens de iustice qui, par mandement de la court de Dole et des baillys, faisoient quelques explois, ce que ie vous maintiens hauoir esté faict. Et sçauez-vous la finesse barbare que lon pratiquoit sur ces paoures officiers? ie vous le diray. Ils estoient cruellement mis en prison, tourmentez de faim, de soif et de veilles, fouettez et tormentez presque tous les iours, et, après une longue langueur et que lon les hauoit mis à deux dois du cercueil, lon les traisnoit secrettement et en compaignie de gens asseurez et qui se fussent mille fois pariurez auant que d'en dire un seul mot, à

l'ecclise Sainct-Pierre, où estans menez derrier le grand autel, on leur faisoit prester un serement exécrable de ne se plaindre de cette iniustice, ny de faire mention directement ny indirectement de toutes les cruautez exercées contre eux, ni du tort faict au prince et au païs, mais se contenteroient de remporter une relation telle qu'ils leur dresseroient et feroient signer, et laisser derrière eux ce qu'ils vouloient, et au plus grand aduantaige de leur usurpation, ainsy qu'à la plus grande diminution des drois du prince, et plus grande iniure et interest du païs qu'ils pouuoient. Ce que le tiltre vérifie par une grande multitude de tesmoings, voire habitans de la cité, qui ne pouuoient approuuer ces tant scythiques cruautés. Ie tiens pour le seur ; si vous pouuiez monstrer chose antique pour vous ayder en vos conceptions, ce ne seront sinon ces choses violemment extorquées, à l'insceu de ceux auxquels le faict touchoit, et partant nullement pratiquées, et que i'arguërois facilement d'insuffisance, inualidité, et inutilité, si vous les publiiez. Et croïez que, quand lon me dict que vous faictes escripre contre mes Mémoires pour les accuser de légèreté ou mensonge, ie vous attends pour bien rembarrer ce que vous voudrez alléguer, comme très-bien aduerty et plus que suffisamment instruict de vos affaires, et comme homme qui, en Flandres et en Hespagne, hat veu et cognoist ce que serat propre pour respliquer.

Par cecy confessez encore plusieurs choses que

vous niez : premièrement le droict de la Bourgougne à faire exploiter tous mandemens de iustice et tous commendemens dedans la cité, sans clause réquisitoire inaccoustumée. Considérez que le prince aduerty que vous déniez ce droict, en feit informer et puis vous en feit faire raison. Et, par aultre tiltre que ie hay allégué, confessez que Philippe de France, duc de Bourgougne, estant deuenu comte palatin de la Franche-Comté par son mariaige avecque dame Marguerite de Flandres, vous appelle ses subiects et la place de Besançon sa cité. Considérez néantmoins que cela précède le temps de l'an 1451, auquel fut faict le traité que lon appelle d'association soubs le bon duc Philippe, rière-fils dudit seigneur Philippe de France, surnommé le Hardy, afin que par là vous entendiez que ce n'est ce seul tiltre de l'an 1451, qui nous donne droict sur vous, mais autres précédens, voire que, depuis les rois de Bourgougne, soit qu'ils fussent empereurs ou qu'ils ne le fussent, et par les déclarations faites de l'empereur Guillaume, qui vendit les drois impériaux, qu'il prétendoit en vostre cité à nostre comte palatin, et par les nouuelles acquisitions faites par Otton V et dame Mahault d'Artois, sa femme (1), au nom et comme mère tutrice de Robert, unique comte et palatin de Bourgougne (2). Et

(1) Cette cession n'a nullement la portée que lui attribue notre historien, et nos comtes ne s'en sont jamais prévalus. Pour plus d'explication, Voy. *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. 1er, p. 444-45-46-47 de la seconde édition.

(2) Assertion erronée et sans valeur.

n'oubliez de remarquer que, dans les guerres qui furent en Bourgougne du temps du comte Otto et Renaud, son frère, comte de Montbéliard, contré l'empereur Raoul, la cité de Besançon estoit si bien en la main et puissance du dict seigneur comte de la Franche-Comté et palatin de Bourgougne, que le principal siége qui fut mis deuant les places du païs, ce fut celuy que ledict empereur mit deuant ladicte cité (1). Et, en la guerre civile que Jehan de Chalon et autres seigneurs feirent, tant pour leurs prétentions comme pour fauoriser les demandes de dame Ysabeau de France, fille troisième de dame Jehanne de Bourgougne, femme de Philippe le Long, roi de France, et cela que Guy, dauphin de Viennois, querelloit pour ladicte dame Ysabeau, sa femme, ces barons, entre autres siéges qu'ils meirent, campèrent Besançon (2), que Eudes, duc de Bourgougne, mary de dame Jehanne de France, sœur aisnée de ladicte dame Ysabeau, vint leuer après hauoir reprins Chaulsin, que les barons hauoient munys et fortiffiez. Lesquels guerres et siéges deuant la cité ne heussent esté mis si les comtes n'en heussent esté seigneurs.

---

(1) Otton V était simplement gardien de la ville de Besançon, et n'y prétendait pas d'autres droits. Si cette ville, alors unie d'intérêt avec ce comte de Bourgougne, fut assiégée par l'empereur Rodolphe, c'est qu'elle était en pleine révolte contre lui. Voyez l'ouvrage cité, p. 486 et suiv.

(2) Au contraire, la ville de Besançon, entraînée par son alliance avec Jean de Chalon, combattait avec les seigneurs contre le duc de Bourgogne.

Mais peut-estre vous direz que cela n'est vraisemblable, puisque maintenant lon void que le prince de la Franche-Comté, palatin de Bourgougne, ne iouist et ne prétend ce droict en ladicte cité de pleine iouissance séparée. Je l'accorde, de la prétention ie le peux nier, ie dis que de faict vous iouissez, mais que le prince est spolié et le païs diminué. Pour la prétention, nous pouuons dire que nous l'hauons, la nourrissons et la retiendrons iusqu'à ce que nous soïons réintégrés. Car le temps calamiteux duquel en toutes vos emprinses vous vous estes seruys, imitans le chameau qui aime l'eau trouble, de la perpétuelle continuation des guerres angloises, puis orléanoises, puis françoises, puis aultres des Païs-Bas, les continuelles occupations de nos princes, l'absence d'iceulx par autres quartiers, les entremises des vostres à manier nos papiers et affaires, la perte des tiltres que les François feirent volontairement, sont cause que vous hauez mis la main où vous ne la debuiez leuer. Vous armerez-vous de la prescription qui n'est autre que simple expédient inuenté pour finir ou couper chemin aux professans qu'il y hat essentielle considération de raison ? Sçauez-vous pas que l'homme ne prescript contre Dieu, ny le subiect contre son prince, que l'absence, l'ignorance, le dol de l'aduersaire donnent tousiours le moïen de recouurer ce qui est usurpé, voire qui sembloit perdu ? Et pourtant, si sa Maïesté et le païs vueillent rentrer dans le droict duquel les prédécesseurs iouissoient, n'en hauroient-ils pas iuste occa-

sion et deuant Dieu et deuant les hommes ? Et quand cecy serat considéré, se rirat-on pas de ce que les recteurs de la cité font, qui osent dire et maintenir qu'ils peuuent et qu'ils feront refuser le gouuernement de leur gardienneté, si la sérénissime Altesse de Bourgougne, Philippe, prince d'Hespagne, que Dieu vueille garder et prospérer, venoit à décéder, parce que le renouuellement de la dicte gardienneté hat esté faict pour sa Maïesté et pour le sérénissime prince susdict, comme futur franc-comte et palatin de Bourgougne, voulant inférer que le serement à eux presté et l'expression de prince héritier est l'exclusion des autres gardiennetés ? Pour le seur, ie hay tousiours esté en opinion, depuis que ie treuuay et consideray les tiltres qui sont pour nous, que cela qui estoit ainsy iuré et comme restrainct aux princes susdicts ne debuoit estre faict, parce que les mauvais interprestes en voudroient tirer argument contre nous, et en inférer que ce raffraischissement de gardienneté et son serement estoient nuement personnels, temporels, et pour finir auecque la vie de ces princes.

Mais toutes fois il faut considérer le faict en soy et regarder ce que vrayment appertient à un chascun, il faut prendre le sens des tiltres anciens ; il ne faut aucunement sortir de la propriété des mots, et enfin il ne faut se restraindre à autre chose qu'à cela que certainement la vérité porte et dict, soit que lon considère le prince de Bourgougne tel qu'il est, soit que lon le regarde pour palatin de Bour-

gougne, tel aussy qu'il est en l'un et l'autre, penser à ce que luy appertient. Or les princes de Bourgougne, en ceste simple et seule qualité de francs-comtes de Bourgougne, haïans le droict des rois leurs prédecesseurs et aïeulx, et haïans acquis à prix d'argent les drois que les empereurs pouuoient prétendre en la dicte cité, hont ce droict, et de mesme en l'autre qualité de palatins, vicaires-généraux et régens du royaume de Bourgougne, qui comprend ce qui est entre le Rhin, la Saône, le Rhosne, la mer du Lyon et les montagnes des Vosges. Et par conséquent ils ont droict sur les comtés de Ferrette, Suntgou, Elsass, Baslois, les cantons suisses de Zurich, Fribourg, Berne, Zoug, Underwald, Soleure, Glaris, Appenzell, Schwitz, Urse, Schaffouse, Mulhouse, Sauoye, Suze, Morienne, Chablais, Tarantaise, Bresse, Daulphiné, Prouence, Briançonnois, Faussigny, païs de Vaulx, Grisons, val d'Aost, Valais, Valteline, Losannois, Genefuois, Niçois, et autres semblables peuples qui obéissoient aux rois des quels ie fais mention. Et nous ne debuons pas doubter, comme ie le hay dict au chapitre des palatins, qu'est le trente-septiesme du deuxiesme liure et en la vie d'Otto II du nom, que ie hay nommé premier palatin, que ce titre de palatin ne soit pour la régence des autres païs de la corone de Bourgougne donnée et transportée à nos francs-comtes, et que lon ne hat point vaillablement peu transférer aux autres princes. A raison de quoy, cela que les rois de France en ont, ainsy que l'escript

M. Choppin, et les ducs de Sauoye, comme le mesme autheur le hat couché en l'exemption du païs de Dombes, possédé par le seigneur dict de Montpensier, de la maison de Bourbon, ne peut seruir au préiudice des plus anciens drois désià possédés par les comtes et palatins de Bourgougne, d'autant plus que ceux qui les hont transférez n'y hauoient point de droict, n'estans sortis des rois de Bourgougne, et que le tout se faisoit à l'insceu des comtes et palatins susdicts.

Doncques, en ces deux qualitez, les comtes et palatins de Bourgougne hont le droict en ceste cité, veu qu'elle est enserrée dans les limites susdictes et qu'elle hat tousiours esté de ceste obéissance, sans que lon puisse aucunement monstrer qu'elle en hait esté distraicte. Car fust-ce quand lon la meit entre les citez impériales? Où sont les tiltres, où sont les mémoires, où sont les histoires anciennes qui en parlent? Si doncques vous estes des palatinois, régence et vicariat du royaume ancien de Bourgougne, qui fut particulièrement dressé enuiron l'an 888, pourquoy ne serez-vous comprins soubs le gouuernement et régence d'iceluy, et vous plustot que les autres, puisque vous estes dedans le païs propre du palatin de ladicte Bourgougne? De plus, le gouuernement de ladicte gardienneté n'est pas un argument nécessaire pour inférer qu'il est permis à vous de renouueller ou non, d'admettre ou non le gardien; mais debuez sçauoir que ce n'est autre chose sinon pour rendre par le raffrais-

chissement et renouuellement une souuenance plus fraische, une obligation plus forte, et l'effect du serement plus vif.

Aussy treuuez-vous que les tiltres anciens et les princes, que ie vous hay nommez, usent du mot œternel, par manière de dire qu'il ŷ hat en ces choses perpétuité, et qu'elles passent de père en fils indéfiniment : prenés l'exemple de cecy sur les pratiques d'Hespagne, ès quelles est pratiqué que les rois haïant un fils, font qu'il soit iuré prince d'Hespagne aux premières assemblées des Estats ; et, si il vient à décéder auant que de régner, incontinent lon faict auecque mesme solemnité iurer pour prince le frère aisné du deffunct, et luy sont donnés les tiltres de prince et altesse absolue, auecque la iouissance des principautez las Asturias, Andornas, Jaën, Beca et Ubéda ; que si les fils deffaillent, et que l'espoir se perde d'en plus hauoir, lon admet, selon la prérogatiue des ages, les infantes filles ; et s'il n'y en hat, ou enfans d'icelles, lon aduance les infantes sœurs du roy à deffault des masles, en pareil ou précédent degré. Ainsy le prince d'Hespagne Don Philippe fut à Madrid iuré prince en l'an 1556, le très-catholique, très-victorieux et très-grand monarque, Charles le Quint, son père, le fut en l'an 1516, le 19 apuril, la cour estant à Madrid, en l'ecclise de Sainct-Héyrosme del Passo. Et le roy Don Henriq el impotente fit jurer héritière sa sœur Dogna Isabella inclyta en l'an 1468 ou enuiron, et luy donna pour son entretient la dite principauté

de Asturia, Molina, Ubeda, Avila, Medina del Campo, Escalonna.

En l'an 1497, Don Juan, premier mary de dame Marguerite d'Austriche, fut iuré prince par le commendement du roy Don Fernando el Catholico, roy d'Aragon et de Dogna Isabella, l'Inclyta, royne de Castille, ses père et mère, et comme il décédat sans délaisser hoirs de son corps, l'infante aisnée, Dogna Ysabella, femme de Don Emmanuel, roy de Portugal, et puis leur fils Don Miguel furent déclairez princesse et prince de Castille et d'Aragon: ce que fust de mesme obserué, après le décès de l'un et de l'autre, pour l'infante Dogna Juana, femme de l'archiduc d'Austriche Don Philippe, père de l'inuincible empereur Charles le Quint. Ce que toutes fois n'est point nécessaire en roïaumes, qui ne sont électifs, mais se treuue proffitable pour la soubuenance de debuoir, que lon renouuelle en l'affection des bons subiects, et pour donner cognoissance au peuple du prince qu'il doibt honorer et obéir. En France la succession passe des rois à leur postérité, et n'y hat personne qui vueille doubter de ce droict successif en ces deux monarchies ny ès corones de Portugal, Angleterre, Honguerie, Naples et autres semblables, et néantmoins la solemnité de ces seremens est gardée et raffraischie. Ce que au pareil est de ses drois sur ladicte cité, veu mesme que lesdicts drois luy appertiennent, à cause de la Bourgougne, comté de Bourgougne, roïaume dont il hat la régence, vicariat et palatinat. Ne

dictes donc que c'est à vous de limiter selon ceste clause, ou de refuser, voire sans renouuellement de serement, l'obéissance despendante de l'ancienne gardienneté à toute la postérité de sa Maïesté et à tous ceux qui hauront droict et cause d'elle, principalement par les légitimes successions.

Mais retornons au tiltre, et confessons, en confirmation de ce que nous venons de dire, que, auant le dict temps de 1451, et auant le traité du bon duc Philippe passé auecque le mareschal de Bourgougne, le prince de nostre païs hat droict de donner en ladicte cité un iuge et un capitaine qui en est appelé gardien, et des deux disons par ordre quelque chose, après que nous aurons, pour l'un et pour l'autre dict, que l'exemple de ce citoyen *Malmesert* ou *Monmesert* qui estoit iuge et capitaine de la cité, monstre qu'il ne fault point confier ces deux charges à personne qui soit nastiue de la cité, ou autrement lon verrat au iour d'huy et puis demain, et successiuement de iour en iour, presque insensiblement, diminuer les drois du prince et du païs, quelque serement qu'elles puissent prester, quelques promesses qu'elles puissent faire, elles ne failliront d'accroistre les emprinses et usurpations de la cité, imitans la glace qui ne peut estre eschauffée par le feu, ains plus tost se fond et se perd. Car ces citoïens, froidś comme glace en celles de nos affaires qui concernent la cité, oublieront toutes choses, et se perdront plus tost que de en seconder ses volontez et passions. Et pour le vray, deux

choses très-violentes les contraindront, quand bien ils seroient entrez en charge auecque la plus saincte et naïfue résolution qu'un officier iuré pourroit prendre. La première est du lien naturel de naissance et de postérité que lon laisserat, des parens, alliez, amis et concitoïens que lon hat, et los d'honneur de hauoir seruy sa patrie que lon gagnerat, et que les enfans, aggrandis par le prince et païs de Bourgougne, vanteront et s'en iacteront, comme si lon pouuoit dresser à la mémoire un triomphe ou trophée de la desloïauté. La seconde sera pour les rebuffes, brauades, menaces et craintes que lon luy feroit s'il ne se gouuernoit au plaisir des gouuerneurs. Ouy, dirat quelqu'un, mais lon se garderat bien de faire tel affront et telle iniure au prince; car le repentir suiuroit et talonneroit incontinent le pesché. Ne vous fiez en ceste; l'exemple de l'iniure et du danger faict au mareschal de Neufchastel, les emprisonnemens cy dessus dicts, les ruines du chasteau de Rougemont, l'éuersion et rasement de Bregille, la pierre apprestée pour ietter sur l'archeuesque, les expulsions et chasses données au réuérendissime archeuesque et à l'insigne chappitre, et autres plusieurs actes violens, monstrent ce qu'ils oseroient contre un moindre, et que ces deux officiers principaux, estans choisis entre les habitans, ne pourroient rien faire qui fust d'asseuré seruice.

Un iuge de médiocre maison qui ne hauroit amis, parens, soutiens, moïens, sinon dedans la cité sa

patrie, oserat-il, quand mesme il seroit résolu comme Phocion de Satines, Timoléon de Corinto, ou comme à Rome Appius Claudius, Caton, Cicéron, présenter son corps à la lutte et sa teste aux ruines que la cité lui appresteroit? Et si vous voulez examiner la qualité du gardien dit gouuerneur et capitaine représentant sa Maïesté, serat-il pas nécessaire pour le treuuer digne de représenter le grand monarque, qu'il soit personnaige qui puisse de soy et par soy, par ses seruiteurs, parens, alliez et amis, à un seul clin d'œil, sans toucher ou seulement regarder ses armes, brider l'audace d'un citoïen téméraire, et refréner la manière de quelque despiteux et peut-estre furieux? Et s'il le faut tel, où treuuerez-vous un citoïen qui soit tel? Comme en pouuez-vous espérer un pour le temps à venir, veu que ceux qui sont ne sont de grandes et anciennes maisons, auctorisées, accréditées et respectées merueilleusement? Ceux qui seront ou pourront estre cy-après, porteroient tousiours auecque eux la nouuelleté de leurs maisons et la foiblesse de leurs ancestres, parens et alliez. Et s'il faut aller chercher les capacitez, qui sont requises pour un tel gouuernement, auquel ce seigneur gardien hat les armes, forteresses et forces à cognoistre et à régler, où le treuuerons-nous entre ces simples citoïens qui ne sont capables de cela? Je ne veux néantmoins comprendre les maisons nobles de plusieurs gentilshommes qui s'y treuuent présentement; car lon m'accorderoit que leurs prédécesseurs, eux, leurs biens, seigneuries et alliances

sont en nostre païs ; et, si lon leur demandoit icy ou en païs estranger d'où ils sont, ils ne respondroient pas comme ceux de Besançon, qu'ils sont Besançonnois, mais diroient simplement : Nous sommes Bourgougnons de la Franche-Comté. Mais vous, Besançonnois, nous pouuons vous dire sans détour : à qui estes-vous ? au monarque catholique d'Espagne ? Quelle escharpe de guerre portez-vous ? est-ce la croix de Saint-André? Quels cris et clameurs et acclamations de guerre faites-vous ? Seroit-ce Saint-André, Saint-Georges, Bourgougne ?... Sur les champs de bataille les seigneurs de l'obéissance de nostre auguste monarque ont-ils jamais, pour cris d'armes, crié *citoyens de Besançon ?*

Icy vous respliquerez peut-estre que les armes, les forces et les forteresses ne sont de la charge de ce seigneur capitaine et gouuerneur, mais voicy pour toute response le texte du tiltre qui dict :

« Item, que mon dict seigneur haurat perpé-
» tuellement pour luy, ses hoirs et successeurs,
» droict de pouuoir mettre et establir un capitaine
» audict Besançon, lequel haurat auctorité et co-
» gnoissance sur matière touchant faict de guerre,
» aussy touchant fortiffications et réparations de
» ville, et autrement et généralement en matière
» de guerre. »

Et cela, comme il semble, est assez clair pour faire confesser la puissance de ce chef sur la force et fortiffication, et que les citoïens doibuent se conformer et se régler à ce qu'il y ordonnerat. Et, de

vray, la garnison que lon y void maintenant monstre comme ce tiltre hat esté effectué quand l'occasion s'est présentée, et que le prince a treuué bon de s'ayder de son pouuoir. Mais sa bonté hat esté si grande que, combien que la garnison doibue leuer sa soulde sur ceux auxquels elle est donnée, et que les citoïens soient tenus de la païer, toutes fois les deniers en sont fournis par sa Maïesté, désireuse de soulager, par ses grands moïens et par sa libéralité royale, la cité et les citoïens en général et en particulier. Toutes fois elle n'est tenue à fournir tousiours; car, quand il lui plairat retirer la main, il serat nécessaire et raisonnable par ledict tiltre que les citoïens fournissent. Sur quoy toutes fois il ne faudrat alléguer que lon s'en passerat, et que lon ne veut point entretenir de soldats, ny païer soulde, d'autant que le temps et la condition de la cité monstrent qu'il faut hauoir garnison en ce temps misérable, plein de guerre, d'aguets, de surprinses et de forces assez ouuertes. Il n'y hat pas longtemps que la cité s'est treuuée en danger de sa religion et de son estat, par la malice de quelques hérétiques citoïens, abusez, bannis et cogneus pour estre ses ennemis. De manière que comme tous les hérétiques circonuoisins et particuliers habitans ont des fumées extrauagantes dedans le cerueau, spécialement quand les ennemis de la religion et de sa Maïesté prospèrent, et qu'ils s'irritent quand les bons seruiteurs de nostre monarque gaignent victoire et reçoipuent quelque bon succès, il est du

tout nécessaire d'y tenir une très-forte et très-loïale garnison.

Indication des passages des Mémoires de Gollut qui ont été condamnés par l'hôtel de ville de Besançon.

Ancienne édition, pages 4, 5, 10, 12, 42, 43, 43, 44, 45, 45, 45, 46, 46, 46, 46, 47, 47, 48, 48, 48, 55, 56, 56, 245, 287, 287, 300, 300, 345, 349, 351, 358, 418, 433, 433, 464, 483, 529, 613, 613, 620, 644, 800-801, 800-801, 1097.

Nouvelle édition, colonnes 6, 8, 16, 18, 61, 61, 63, 64, 64, 65, 65, 66, 66, 66, 67, 67, 68, 69, 69, 70, 80, 81, 82, 217, 372, 372, 389, 390, 456, 462, 465, 468, 566, 574, 574, 635, 667, 730, 894, 894, 906, 947, 1164-65, 1164-65, 1693.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

MESSIEURS,

Le concours de poésie n'offre pas cette année autant d'intérêt qu'auparavant ; les lutteurs sont moins nombreux, les pièces moins bien finies ; plusieurs de nos concurrents ordinaires ont déserté la lice. On pouvait du reste s'y attendre : c'est la première œuvre poétique qui nous ait été présentée depuis la guerre, et les troubles de notre époque expliquent ce relâchement plus apparent que réel.

Nous n'avons à juger que cinq concurrents dont aucun n'a pu atteindre au prix. Cependant il ne faudrait pas croire que les pièces du concours fussent dépourvues de mérite : il n'en est aucune qui ne nous ait paru digne d'un éloge.

La pièce qui porte le n° 5 est une Epître au vénéré M. Weiss : l'auteur, qui se dit vieux, n'aime plus Besançon, il aime son village et résiste aux conseils de son ami qui l'engage à se rapprocher de lui :

Au pilote vieilli la mer est importune :
J'attache mes habits au temple de Neptune,

Et je fais attester par un tableau votif
Que je suis trop heureux de me retrouver vif.

. . . .

Ah ! n'est-ce pas, ami, qu'aux yeux charmés d'Horace
Tibur même désert n'a point perdu sa grâce?
J'ai mon Tibur à moi, mon Socrate dressant
Sa haute neige au ciel en pic éblouissant.....

L'auteur se plaint de la poésie qui refuse ses faveurs aux vieillards :

La poésie, aussi, toujours jeune et déesse,
Méconnaît son vieux prêtre : à ma voix qui la presse
Elle ne descend plus des cieux tout grands ouverts ;
De son nuage d'or ne pleuvent plus les vers...

Notre auteur se console du départ de la muse en se livrant à la philosophie : Je cueille, dit-il,

Les fleurs de la science aux bosquets d'Acadème,
Et, comme en son berceau les abeilles, dit-on,
Je butine le miel aux lèvres de Platon.
O précepteurs sacrés ! près de vous je m'enquête
De l'âme et de ses biens, de sa règle, l'honnête.
Les morts sont quelque chose et la mort, qui dissout
Et la chair et le sang, n'est pas la fin de tout:
Un Dieu, je sais lequel, régit le monde immense ;
J'ai la foi d'outre-tombe et crois à l'espérance.

Cette épitre d'un style noble, est remplie des meilleures réminiscences classiques ; mais un assez grand nombre de vers faibles et des licences de césure et de rime qui sont aujourd'hui de véritables incorrections ôtent à cette pièce le mérite suffisant pour obtenir vos suffrages.

La pièce qui porte le n° 2 est la *Mort de Louis XI :* la mise en scène de ce poème est assez remar-

quable ; la description est pittoresque et l'auteur réussit à donner la couleur locale, comme on en peut juger :

. . . .

Dans une vaste salle aux épaisses murailles
Que tapisse un cuir fauve orné de rinceaux d'or
Le soleil d'un beau soir vient rayonner encor,
Et des grilles de fer aux fenêtres scellées
Jeter sur le parquet les ombres dentelées,
Non loin du lit funèbre où se meurt le vieux roi.

. . . .

A son chevet se tient rogue, impassible, altier,
Le docteur son ami, le redouté Coitier,
Et vis à vis de lui s'incline un solitaire,
François de Paule, un ange égaré sur la terre...

Malheureusement ce qui suit ne répond pas au début : la narration est un peu lâche et les dialogues qui s'établissent entre Louis XI et ses interlocuteurs manquent de noblesse quelquefois. Le vieux roi, à bout de ressources, se réfugie sous la protection des saints. Voici quelques passages remarquables :

A perdre tout espoir je ne puis me résoudre...,
Pourtant de mes péchés je veux me faire absoudre ;
Mon père, j'en ferai le plus sincère aveu.
Et si je ne meurs pas, cette fois, je fais vœu
D'offrir en grande pompe, à monseigneur Saint Claude
Une châsse où l'onyx, le rubis, l'émeraude
Dans l'or et dans l'argent brilleront incrustés,
Il est mon protecteur : pour ses rares bontés,
En lui j'ai toujours eu la foi la plus entière.
De la Franche-Comté si la noble héritière

Est, pour régner en France, élevée à ma cour,
Si ses riches Etats sont à nous sans retour,
Je dois à ce grand saint cette faveur immense ;
Mon offrande en sera la juste récompense.

Quelques mots sur Coitier, voilà tout ce qui rattache cette pièce à la Franche-Comté. Du reste elle est écrite facilement, mais d'un style un peu diffus et n'a pas paru suffisamment travaillée à votre commission.

Voici une pièce intitulée *Nozeroy*, inscrite sous le n° 3, qui se glisse dans notre concours sans être accompagnée du nom de l'auteur en bonne et due forme ; c'est un vice rédhibitoire, sans doute ; mais il y a tant de qualités dans le concurrent que votre commission n'a pu s'empêcher de lire en passant son œuvre et de la juger.

L'auteur s'inspire de la 7e ode d'Horace, *Laudabunt alii claram Rhodon* pour faire l'éloge de Nozeroy, sa patrie.

Chantez, ô mes amis, Rhodes ou Mitylène,
Sparte, Argos, Ilion, l'aventure d'Hélène,
Ou Babylone et le Grand roi,
Bagdad, Jérusalem ou Stamboul l'infidèle,
Rome la sainte ou Venise la belle,
Pise la docte et son beffroi,
Ou Naples la gentille ou Gênes la superbe,
Séville enfin que l'on met en proverbe.
Moi, je veux chanter Nozeroy.

Nozeroy ! direz-vous, quel est ce lieu notable ?
Serait-il arrosé par un fleuve flottable ?
Mieux encore, est-il port de mer ?
Comparable à Marseille, a-t-il sa Cannebière ?
Est-il vanté pour son vin ou sa bière

Comme Bordeaux ou Saint-Omer ?
Ou bien, comme Munich, a-t-il des propylées,
Comme Rouen des flèches effilées
Qui montent hardiment dans l'air ?

On devine assez que ce n'est qu'une boutade et que l'enthousiasme sérieux d'Horace pour l'Anio et Tibur n'a rien à faire ici. Ce lyrisme d'emprunt fait ressortir une verve pleine de gaieté et toute brillante d'esprit ; nous exceptons pourtant quelques traits de mauvais goût que l'auteur a laissé échapper en se laissant aller à la bénignité de sa veine ; les vers sont bien faits, la rime est riche et souvent singulièrement heureuse. Nous l'engageons vivement à faire un usage plus sérieux de son talent et surtout à joindre à ses œuvres, comme le règlement l'exige, un pli fermé où se trouve son nom.

La pièce qui porte le n° 1, a pour titre *Villersexel* : elle nous expose ce grand drame de la lutte suprême :

..... Dans la plaine, au loin, une large muraille
Qui recèle en ses flancs la flamme et la mitraille,
Un cercle de remparts, un horizon de fer
S'élève par les soins des soldats de Werder ;
Des Vosges au Jura, du Doubs jusqu'à la Saône,
Du Vaudois à l'Ognon, la formidable zone
Enlace en ses replis Aibre, Arcey, Bethoncourt.....

. . . .

Lugubres souvenirs, ô nos chères vallées
Durant ces jours de deuil par le Teuton foulées !
Quand le vieux laboureur du seuil de sa maison
Voyait le conquérant maître de l'horizon !
Quand le Doubs écumait dans son onde salie

Par les chevaux du Hartz et de Poméranie !
Mais alors, mon pays, ô ma Franche-Comté !
Toi, dont on cite encor le courage indompté,
Toi, qui forças jadis le plus grand roi de France
Lui même à s'honorer de ton indépendance !
Toi que cent ans plus tard, au sein de nos revers,
L'histoire a mis au rang des peuples les plus fiers,
Alors, comme autrefois, le cœur exempt d'alarme ;
Tu sus armer tes fils sans verser une larme ;
Alors comme autrefois tu saisis le drapeau
Dont les plis respectés ombrageaient leur berceau,
Et tes fils sont partis comme pour une fête ;
Aucun d'eux n'a pleuré ni détourné la tête.

. . . .

Marchez, jeunes héros, la gloire enchanteresse
Dans la neige a semé ses lauriers et ses fleurs
Pour voler au secours de Belfort en détresse,
Marchez pour conquérir la palme des vengeurs.

. . . .

Puis vient le récit de la prise du château de Villersexel :

Bâti sur un plateau bordé d'une ravine,
Sur les bords de l'Ognon qu'il protége et domine,
En avant de la route et de Villersexel,
Dans son orgueil altier s'élève le castel,
Isolé, loin du bourg, comme un chef d'avant-garde ;
Les Germains en ont fait du seuil à la mansarde
Un repaire, un amas d'armes et de créneaux
Dont la nature et l'art forment les arsenaux.
Chaque étage présente un rang de meurtrières,
Les caveaux, les salons, autant de poudrières.
Et le granit sculpté des gracieux balcons
Encadre tristement la bouche des canons,
Tandis qu'illuminant le fer des balustrades
Apparaît tout à coup l'éclair des fusillades.

. . . .

Ce poème, assez considérable, témoigne d'un travail sérieux ; il y a des récits épiques généralement heureux; l'auteur les coupe habilement par des strophes lyriques qui donnent beaucoup de vie et de mouvement à la pièce ; malheureusement le style des strophes manque souvent d'élévation et celui du récit n'est pas toujours assez noble ; cependant l'ensemble et la disposition de cette pièce a spécialement attiré les regards de votre commission.

Il nous reste enfin une pièce, celle qui porte le n° 4. Elle n'a pas de titre ; c'est une sorte de dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier ; c'est par là qu'elle se rattache au concours. L'auteur y prend les choses de fort haut ; il débute par la création, la naissance des sociétés et des guerres injustes : « Quand, dit-il au commencement,

Quand du brûlant chaos Dieu fit jaillir les mondes,
Bâtit les monts altiers, creusa les mers profondes,
Lança dans l'infini les soleils radieux,
Sur un espace étroit de l'univers immense
Il fit l'homme et lui dit : Ton règne ici commence,
La terre t'appartient, moi je garde les cieux.

Bientôt de toutes parts, les cités s'édifient :
Des peuples sont debout qui s'arment, se défient ;
La haine ardente veille aux bornes des Etats ;
La guerre allume enfin sa torche incendiaire,
Et le fer du vainqueur, déformant la frontière,
Courbe à son joug sanglant peuples et potentats...

Puis vient l'histoire de la France résumée à grands traits :

Après soixante rois, la France militaire
Livre aux mains d'un guerrier son sceptre héréditaire,
Voit son nom commander au continent soumis,
Sa vieille épée au loin atteindre ses rivales.
Son fier drapeau flotter aux murs des capitales,
Sa colonne surgir des canons ennemis...

Comme Atlas autrefois portait l'Olympe antique,
Notre France étayait de son bras catholique
Le Pontife romain, les trônes et la croix ;
Puis, quand les nations jalousent notre exemple,
Nous chassons Dieu du ciel et le prêtre du temple,
Nous fouillons les tombeaux pour insulter des rois...

L'auteur arrive à la malheureuse guerre de 1870:

Quels affreux bruits dans l'air ! quel froissement d'épées!
Quelles sombres horreurs d'éclairs entrecoupées !
Quel effrayant chaos ! quel tumulte, quels cris !
Mon Dieu ! quels châtiments vont *peupler* notre histoire,
Ensanglanter la France et désoler Paris !

. . . .

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui jadis *broyaient* les pyramides,
Ebranlaient l'univers des feux de leur volcan ;
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent.
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus? C'était hier Sedan !...

L'auteur nous décrit enfin la campagne de l'Est et les malheurs de la Franche-Comté :

Salut, nobles guerriers ! salut, mes frères d'armes,
Vous que j'ai vus tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur.

Bien longtemps je vous vis autour des feux nocturnes,
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir;
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

. . . .

Ils sont morts ! c'est fini : pour eux plus de tortures,
Le sol de la Comté leur offre son repos ;
A la Cluse, en fermant l'ère des sépultures,
Ils ont vu la victoire illustrer nos drapeaux.
A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où va prier la France,
De jeter aux vivants le souvenir des morts.

Cette pièce est beaucoup mieux écrite que la précédente; il est regrettable que le temps nous presse et ne nous permette pas de signaler d'autres beaux vers; mais le sujet est trop vaste et le manque de précision ôte à cet ouvrage beaucoup de prix. Cependant, votre commission, Messieurs, demande pour ces deux dernières pièces *une mention honorable*, à cause des qualités sérieuses qu'elles renferment.

Ces deux pièces sont celles qui portent le n° 4 et le n° 1.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés à l'Académie, elle a accordé une mention honorable :

A M. Alfred Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon, pour un poème dont le sujet est un dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier;

A M. Mignot, capitaine au 5me chasseurs à pied, auteur de la pièce intitulée : *Villersexel*.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE LA PENSION SUARD

Par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

La pension Suard est vacante. M. Machard, son dernier titulaire, vient de vous adresser des lettres de remercîments empreintes de ces nobles sentiments que vous aimez en lui, et que vous souhaitez de voir reconnus, comme ils le méritent, par l'Université où il sollicite une chaire. Il vous faut, pour la douzième fois, appliquer à un nouveau candidat les généreuses intentions du Monthyon de votre Académie. Il vous est arrivé souvent, dans cette circonstance solennelle, de regretter que la pension ne puisse être ou doublée ou divisée, tant il vous était difficile de choisir entre les plus dignes. Vous avez éprouvé, cette année encore, un embarras qui fait tant d'honneur au pays.

Cinq jeunes gens se sont présentés au concours. Trois d'entre eux sortent à peine du collége et viennent d'être reçus bacheliers. Ils n'ont pas plus de dix-huit ans, et déjà leurs maîtres pressentent en eux des sujets d'élite. Nombre de prix ont couronné les espérances qu'ils nous donnent; mais la pension Suard n'est pas un prix que l'on dispute

au seuil du collége ni qu'on obtient dès le lendemain de ces solennités scolaires où l'on ne réunit encore que des adolescents. Nous ne décourageons point ces jeunes et brillants lauréats, nous les ajournons. Ils reparaîtront, dans trois ans, au milieu de nos concours, et ils apporteront sans doute, en prétendant à la pension Suard, ces preuves plus décisives d'une capacité distinguée que fournissent, après les luttes du collége, les études plus mûres et plus sérieuses de la vie publique.

Les deux autres concurrents vous les avaient offertes, et vous avez longtemps hésité entre leurs mérites pour fixer votre choix.

L'un, après avoir obtenu tous les succès classiques, pourvu des diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences, a voué à l'étude de la médecine sa vive et jeune ardeur. Que de titres à vos suffrages! Seize inscriptions, d'excellentes notes, de brillants concours, le premier rang, les premiers prix, voilà des preuves non équivoques d'une intelligence distinguée. Cet élève a déjà quelque chose des qualités de ses maîtres : il réunit ses condisciples, et leur fait des leçons avec une facilité, une précision, une élégance, qui semblent n'appartenir qu'à un âge déjà mûr. Cet élève s'est montré dans nos ambulances avec l'énergie, le dévouement, le sang-froid qui n'appartiennent qu'aux praticiens les plus consommés. Un tel sujet obtiendrait à coup sûr la pension Suard, si c'était le mérite seul qui dût la donner.

Mais les intentions de Mme Suard sont formelles. Non-seulement nous devons choisir entre les plus dignes, c'est encore un devoir pour nous de choisir, parmi les plus dignes, celui qui a le moins de ressources.

M. Joseph Aymonnet, né à Besançon le 21 février 1847, a obtenu, à ce titre, une préférence qui lui fait le plus grand honneur: c'est la palme adjugée au travail obstiné, soutenu, presque héroïque. Il y a vingt-cinq ans que sa mère travaille pour lui. Humble ouvrière, elle l'a élevé avec le produit de son aiguille, et maintenant que l'âge commence à lui peser, elle a la douleur de n'avoir pu encore affranchir son fils des nécessités de la vie. Cependant le fils n'a pas cessé d'être digne de sa mère. Il conquiert le diplôme de bachelier ès-sciences après des études fort élémentaires de mathématiques et de français qui n'auraient pas suffi, avec moins de bonne volonté, à lui ouvrir l'entrée d'une carrière libérale. L'école centrale l'appelle, mais, à peine admis, il faut sortir de l'école centrale, faute de pouvoir y vivre à ses frais. Il vit longtemps à Paris avec les ressources, toujours si précaires que donnent des répétitions, mais un jour ces ressources sont taries, et il faut rentrer en province où les jeunes savants ne peuvent que regretter les musées, les laboratoires et les écoles de Paris. Aspirant répétiteur au lycée de Vesoul, maître auxiliaire à Marseille, professeur de physique à Barcelonnette, Joseph Aymonnet trouvait à peine dans tous ces postes

le pain de chaque jour. Comment résister cependant à cette vocation scientifique qui le rappelle à Paris ? Il y revient au risque de manquer de tout, et le voilà attaché au laboratoire de *l'union nationale du commerce et de l'industrie*. Les savants lui ouvrent leurs cabinets et lui donnent les meilleurs certificats. Je les cite, vous connaissez leur autorité et leur compétence. C'est M. Boussingault, directeur du Conservatoire des arts et métiers, M. Daubrée, directeur de l'école des mines, M. Sainte-Claire Deville. Tous ces noms appartiennent à l'Institut. Nous pouvons adopter le jeune homme recommandé par de tels suffrages. Ses études chimico-physiques sur la pile et sur les phénomènes de la dissolution révèlent une véritable vocation scientifique. Vous lui avez procuré le moyen de la suivre ; il nous reste à lui souhaiter courage et succès. M. Aymonnet a été jusqu'à présent à l'école du malheur. Cette école est une de celles qui donnent les meilleurs fruits. Il en sort pour vous remercier, et sa mère se joint à lui pour vous bénir. Vous reportez à la mémoire de Suard ces témoignages de reconnaissance ; vous vous estimez heureux d'être aujourd'hui l'interprète de ses généreuses volontés ; enfin vous avez la ferme espérance de les avoir dignement remplies.

En conséquence, je proclame, au nom de l'Académie, M. Joseph Aymonnet titulaire de la pension Suard.

PIÈCE DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES PROPHÈTES.

Toujours animé du désir
De rendre ma muse agréable,
Nombre de fois j'ai pris plaisir
A vous conter fable sur fable.
Mais ce ton de frivolité
Ne va pas à nos temps austères,
Gros d'orages et de mystères.
Laissons la fable de côté
Pour dire quelque vérité.
La vérité... c'est triste chose
Bien souvent ; mais je me propose
De ne pas attirer vos yeux
Sur des tableaux trop sérieux.

Pourtant il s'agit... des prophètes ;
Vous en êtes un peu surpris ;
Je vous semble avoir entrepris
D'évoquer les saints interprètes
Du Dieu souverain des esprits ;
C'est trop d'honneur que vous me faites.
Ainsi, Messieurs, détrompez-vous :
Mes portraits sont bien au-dessous
De ces bibliques personnages
Qui sont la gloire des vieux âges.

Il est des prophètes nouveaux
Dont s'alambiquent les cerveaux,
Pour distiller plus d'une histoire
Que rien ne nous oblige à croire.

— Tel nous prédit de bonne foi
(A ses calculs chacun s'applique)
L'avènement prochain d'un roi,
Quand nous sommes en République.
Il est vrai que ce changement
Ne serait pas chose nouvelle ;
Mais un terrain qui se nivelle
Ne souffre plus d'encombrement ;
Le vent de la démocratie
Se relève de tous côtés,
Et souffle sur les royautés
En proclamant sa prophétie.
Pour plus d'un ardent citoyen,
Rêvant l'idéal plébéien,
Déjà la perspective est telle
Qu'il espère du genre humain
La république universelle
Dans un avenir peu lointain.
Et que deviendrait, je suppose,
Cette grande métamorphose
S'il fallait que certains savants,
A l'aspect des astres mouvants,
Eussent tiré de leurs études
Les plus terribles certitudes ?
— Tel qui s'est fait d'un grand lorgnon,
Pour mieux dire d'un télescope,
Ou, si l'on veut, d'un spectroscope,
Des plus longs qu'on sache en Europe,
Un admirable compagnon,
Visant planète sur planète,
Prétend qu'une immense comète,
Qui n'aura pas de faux chignon,
Va, dans peu, heurter notre sphère,
Et peut-être de sa crinière,
La broyer d'horrible manière,
Plus menu qu'une cuisinière
Ne peut morceler un oignon.
Du moins à l'existence humaine,

Que fatigue sa lourde chaîne,
Cette fois malheur serait bon :
Dès lors adieu toutes les luttes.
Tous les priviléges d'un nom,
Des vrais héros toutes les chutes,
Tous les triomphes du canon,
Tous les désastres qu'on déplore ;
Du plus fort adieu la raison,
A moins qu'on ne se batte encore
En d'autres mondes que celui
Où l'on s'extermine aujourd'hui.
Mais non : l'œuvre de la comète
Serait enfin la plus complète,
Et sous les feux du firmament
Ne resterait pour un moment
De notre vanité dernière
Qu'un gros nuage de poussière.
— Dieu soit béni ! c'était, je crois.
Pour le douze du présent mois
Que nous pouvions sans canonnade
Être mis en capilotade ;
Sans trouble ce jour est passé,
Ainsi respirons *in pace*,
Et tant mieux si nul autre monde
Que le nôtre n'est menacé
De la comète vagabonde,
Si fugitive qu'à nos yeux
Rien ne signale sa carrière,
Et que l'immensité des cieux
Sans doute égare sa lumière.
— Mais quels profonds observateurs,
Se drapant de funèbre étoffe,
Annoncent en archi-docteurs
Catastrophe sur catastrophe,
Déluge de maux et de pleurs ?
Ils ont vu passer des fantômes
Tout noirs de lugubres symptômes,
Des cercueils, des têtes de morts,

Des croix venant de tous les bords,
Mais qui, dirigés vers la Prusse,
Lui sont des présages certains
Des plus lamentables destins.
Oh! s'il se pouvait que j'y crusse,
Ce ne serait pas sans éclat
Que de ma voix octogénaire
Je me plairais au sanctuaire
A chanter le *Magnificat !*
Peut-être aura tort qui se moque
Des pronostics nécromanciens
Qui, dit-on, font peur aux Prussiens:
Car il se fait à notre époque
Plus d'un prodige sans égal,
Tel que l'emprunt national;
Mais que de fois à la légère,
Pauvre dupe, l'esprit français
Ecoute une voix mensongère
Qui le mystifie à l'excès !
— Je ne sais quel visionnaire,
Qu'on m'assure être en grand crédit,
Depuis plusieurs mois a prédit
Un fait bien extraordinaire :
Nous aurions infailliblement,
Durant le cours de cette année,
Trois fois de suite une journée
D'épouvantable aveuglement :
Pas le moindre rayon solaire,
Pas la moindre lueur des cieux
Ne viendrait effleurer nos yeux :
Ténèbres sur toute la terre.
Certains sujets n'en doutent point
Et s'en occupent à tel point,
Qu'ils se sont procuré bien vite
Des cierges mouillés d'eau bénite,
Pour en opposer la clarté
A ces trois jours d'obscurité.
Faible recours contre les craintes

Dont ils subissent les atteintes !
Quels aveugles sont éclairés
Des cierges les mieux préparés,
Si manque la céleste flamme
A la cécité de leur âme,
Ou si les marques de leur foi
Ne sont que des signes d'effroi ?
Le vulgaire croit aux oracles
De son repos perturbateurs,
Et met en doute les miracles
Du plus sûr des libérateurs.
On dirait qu'il a ses augures
Pareils à ceux dont les figures,
Chez les Grecs et chez les Romains.
Jadis sur leurs divers chemins,
Ne se rencontraient pas sans rire
Des prestiges de leur empire.
Combien de faux illuminés,
Race dans tous les temps féconde,
Dix foix aux peuples consternés
Ont présagé la fin du monde
En des jours bien déterminés !
Cependant la machine ronde,
Obéissant au doigt de Dieu,
Tourne toujours dans son milieu.

Eh ! que nous importent vos songes,
Tristes sondeurs de l'avenir ?
Pourquoi tant nous entretenir
De vos présumables mensonges ?
La fin du monde... arrivera ;
Mais qui sait quand ce jour viendra ?
Il ne s'agit pas d'une éclipse :
Sur ce sujet tenons nous en
A ce qu'en dit l'Apocalypse,
Œuvre sublime de saint Jean.

Ce n'est pas à l'espèce humaine

De prévoir les calamités ;
Le peu que d'avance elle apprenne
De ses moindres adversités
Lui vient de ses infirmités.
Un vieillard sujet à la goutte
Peut bien pressentir aujourd'hui
Que demain sera sans nul doute
Un des plus mauvais jours pour lui ;
Mais des peuples les destinées !
Au saint vouloir subordonnées ! !...
Ce grand secret de l'Eternel
N'est plus connu d'aucun mortel.

Pendant que tant de prophéties
N'offrent de la part des humains
Que bruits confus et propos vains,
D'autres se trouvent accomplies
Par de bien plus humbles devins.
Au nombre des vivants prophètes
Nous avons deux pronostiqueurs,
Qui souvent ne sont pas menteurs ;
Pourtant ce ne sont que deux bêtes,
Vrais animaux : l'un familier,
Couvert de soyeuse fourrure,
Adroit chasseur de fin gibier.
Rôdeur, voleur de sa nature ;
L'autre voyageur printanier,
Qui, sous l'épaisseur du feuillage,
Cache un très élégant plumage,
Que l'orange au corset doré
Semble avoir surtout coloré.
Chacun d'eux que le temps ennuie,
Quand tous les deux l'ont suspecté
De trompeuse sérénité,
S'empresse d'annoncer la pluie ;
Ils sont d'accord quant aux moments
De leurs communs pressentiments ;
Mais des deux le moins bon apôtre

Se plairait fort à manger l'autre,
Pour tout dire, presque en un mot,
C'est le chat et le loriot.
Le premier, lorsqu'il se réveille,
Habile à se lécher la peau,
Mouille et fait glisser à merveille
Une patte sur son museau,
Et dès qu'elle passe une oreille,
On se dit que probablement
Il pleuvra très prochainement.
Le second, prompt à l'exercice
De son intelligent service,
Arrive dans votre jardin,
Pour y promener son reclin.
Un peu monotone est sa gamme :
Il vous semble ouïr homme ou femme
Qui vous siffle au lieu d'un oiseau ;
Sans doute afin qu'on la retienne,
C'est constamment la même antienne,
Et bien qu'il fasse encor très beau,
Quand le chant du flûteur commence,
Du ciel, selon sa prescience,
On s'attend à voir tomber l'eau.

Il est une antique déesse,
Qu'on peut dire aussi prophétesse,
Et qu'il est bon d'interroger
Pour savoir en agriculture
Ce qui profite à la nature,
Ou pour éviter un danger :
C'est la lune. — De sa lumière
Consultez la phase première,
Son apogée et son déclin ;
C'est très bien faire. — A cette fin
Un almanach peut vous conduire
Et fort à propos vous instruire
Des soins qu'exige une saison.
N'attendez pas que je m'explique,

En détails sur cette pratique :
Pour prix de semblable leçon,
Vous m'appelleriez lunatique,
Et ma foi vous auriez raison.

Oui, je suis, je le dis sans honte,
Lunatique à degrés divers,
Selon que descend ou remonte
Le baromètre de mes vers.
Si le soleil, comme on le pense,
Est pour réchauffer nos esprits,
Toujours l'astre par excellence,
De sa sœur je sais l'influence
Et trouve qu'elle a bien son prix.
Quand je me sens la tête creuse,
C'est que de la grande veilleuse
Tout rayon est encore absent ;
Mais que dans ma vieille cervelle
Vienne à germer chanson nouvelle,
C'est que la lune est au croissant,
Et si, d'un feu brûlant saisie,
Sur le rail de la poésie,
Ma verve m'emporte à grand train,
C'est que la lune est dans son plein.
Voilà donc la vertu secrète
Dont nous parle maître Boileau ;
Je dois au nocturne flambeau
D'oser me croire né poète.

C'en est assez. — Pardonnez-moi
De tant jaser de ma personne ;
Trop fréquemment on s'abandonne
Au penchant de parler de soi.
Un autre tort non moins notoire
C'est d'abuser d'un auditoire.
On devrait ne pas oublier
Qu'il faut dans le champ littéraire,
Comme au théâtre de la guerre,

Savoir à temps se replier,
Que bien dire n'est pas tout dire,
Que les meilleurs de nos discours
En tous genres sont les plus courts,
Qu'il est bon de ne rien prédire,
Loin d'imiter maints étourdis
Par l'imprévu souvent trahis,
Et que de tous tant que nous sommes
Il n'existe parmi les hommes
Nul prophète dans son pays.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1873 ET EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1873, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1873, terme de rigueur.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1874, décernera le prix suivant :

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, *fondé par M. A. Veil-Picard*, — Médaille d'or de 400 fr. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 89 et jusqu'à nos jours.

De même que pour les précédents concours, les ouvrages seront cachetés, accompagnés d'un billet contenant les nom et domicile des auteurs; ils devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er *juin* 1874.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,

JUST VUILLERET,

Rue St-Jean, 11.

ÉLECTION DU 24 AOUT 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM.

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire de la Cour d'appel, *président annuel ;*

DE VAULCHIER, Charles, député du Doubs, *vice-président annuel ;*

PÉRENNÈS, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire ;*

VUILLERET, Just, *secrétaire perpétuel ;*

GAUTHIER, Jules, *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

LISTE ACADÉMIQUE.

(24 août 1872.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant la 7me division militaire.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✱, chef d'escadron d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✱, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CARESME, O ✱, ancien recteur de l'Académie de Besançon (23 août 1862).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✱, ancien député du Doubs au Corps législatif (août 1865).

MM.

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ✻, ingénieur des mines, à Paris (janvier 1848).

DEVILLE, ✻, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

DÉY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

FARGEAUD, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron DE), ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOUREAU, O ✻, colonel hon. du génie, à Paris (août 1833).

GUENARD (Alexandre), bibliothécaire honoraire (août 1849).

GUERRIN (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

GUERRIN, avocat (août 1865).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

MM.

LEFAIVRE, C ✱, colonel honor. du génie, à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flav. DE), ✱, ancien pair de France, à Paris (décembre 1835),

MATTY DE LATOUR, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1359).

MONTY, O ✱, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✱, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✱, colonel d'état-major en retraite (août 1867).

PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PÉRENNÈS, ✱, doyen de la Faculté des lettres, *secrétaire perpétuel honoraire.*

PERRON, ✱, *secrétaire perpétuel honoraire,* à Paris (août 1838).

PERSON, ✱, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE) ✱, à Besançon, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SEGUIN, ✱, recteur de l'Académie de Besançon (29 janvier 1872).

THIERRY (Amédée), C ✱ (janvier 1865).

MM.

TOURANGIN, G O ✱, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

VIANCIN, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

LANCRENON, ✱, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9 (2 août 1835).

BRETILLOT, L., ✱, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✱, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✱, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837), *président annuel.*

DE VAULCHIER (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✱, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✱, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

MM.

BESSON (l'abbé), supérieur du collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur de l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFFLET (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent. 23 (24 août 1855).

ALVISET, H., ✻, président à la Cour d'appel, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alph., architecte de la ville, à Montrapon (30 janvier 1860).

JEANNEZ, ✻, conseiller à la Cour d'appel rue du Chateur, 14 (janv. 1858).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 48 (janvier 1862).

SUCHET (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans, à Ornans (Doubs) (janvier 1863).

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le

MM.

conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, rue Saint-Paul, 3 (28 janvier 1864).

WEIL, ✻, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté, correspondant de l'Institut, à la Faculté (28 janv. 1864).

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

DE VAULCHIER (comte), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), L., professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

BAILLE, Ed., peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1869).

Associés résidants.

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 88 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, substitut de M. le procureur de la République, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Neuve-Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire à la maison d'Ecole, à Ecole (banlieue de Besançon) (24 août 1872).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

PAUTHIER, orientaliste, à Paris (août 1831).

GINDRE DE MANCY, ancien employé de l'administration générale des postes, à Vincennes (janvier 1834).

X. MARMIER, O ✻, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, ancien professeur de philosophie et

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

doyen de la Faculté des lettres de Dijon, en retraite aux Fourgs (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✵, ancien recteur, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✵, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, ✵, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE (Jules), O ✵, recteur de l'Académie d'Aix (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, statuaire, à Paris (août 1857).

ED. GRENIER, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

MM.

Toubin, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

Pasteur, O ✱, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

Circourt (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✱, peintre d'histoire, à Paris (août 1861).

Pierron, ✱, professeur au lycée Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✱, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

Monnier, ✱, homme de lettes (janvier 1865).

Perraud, ✱, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

Briot, ✱, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

Jobez (Alphonse), ancien député (août 1867).

Droz, ancien directeur de l'école primaire supérieure, à Cussey-sur-l'Ognon (Doubs) (août 1867).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Brultey (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Lemire, Jules, ✱, à Clairvaux (Jura) (janvier 1872).

Champin, ✱, ancien sous-préfet de Baume (janvier 1872).

MM.

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, député du Jura, directeur des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

TAYLOR (le baron), ✻ O ✻, littérateur, à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), ✻ O ✻, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ✻, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✻, président de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque nationale, à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue - dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

MM.

CHÉNIER (DE), O ✱, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✱, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

FOISSET, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, ✱, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, ✱, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✱, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

DALLOZ (Edouard), O ✱, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

MARTIN (l'abbé), directeur du gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

M. LECLERC, François, membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

Associés étrangers (1).

MM.

Picot, professeur d'histoire, à Genève (mai 1867).

Gazzera (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻ directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, historien, à Lausanne (mars 1841).

Matile, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

Ménabréa, ministre à Turin (août 1847).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre), à Milan (août 1855).

Cantu (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. Theiner, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

TABLE DES MATIÈRES

Besançon, imp Dodivers et C[e], Grande-Rue, 87.